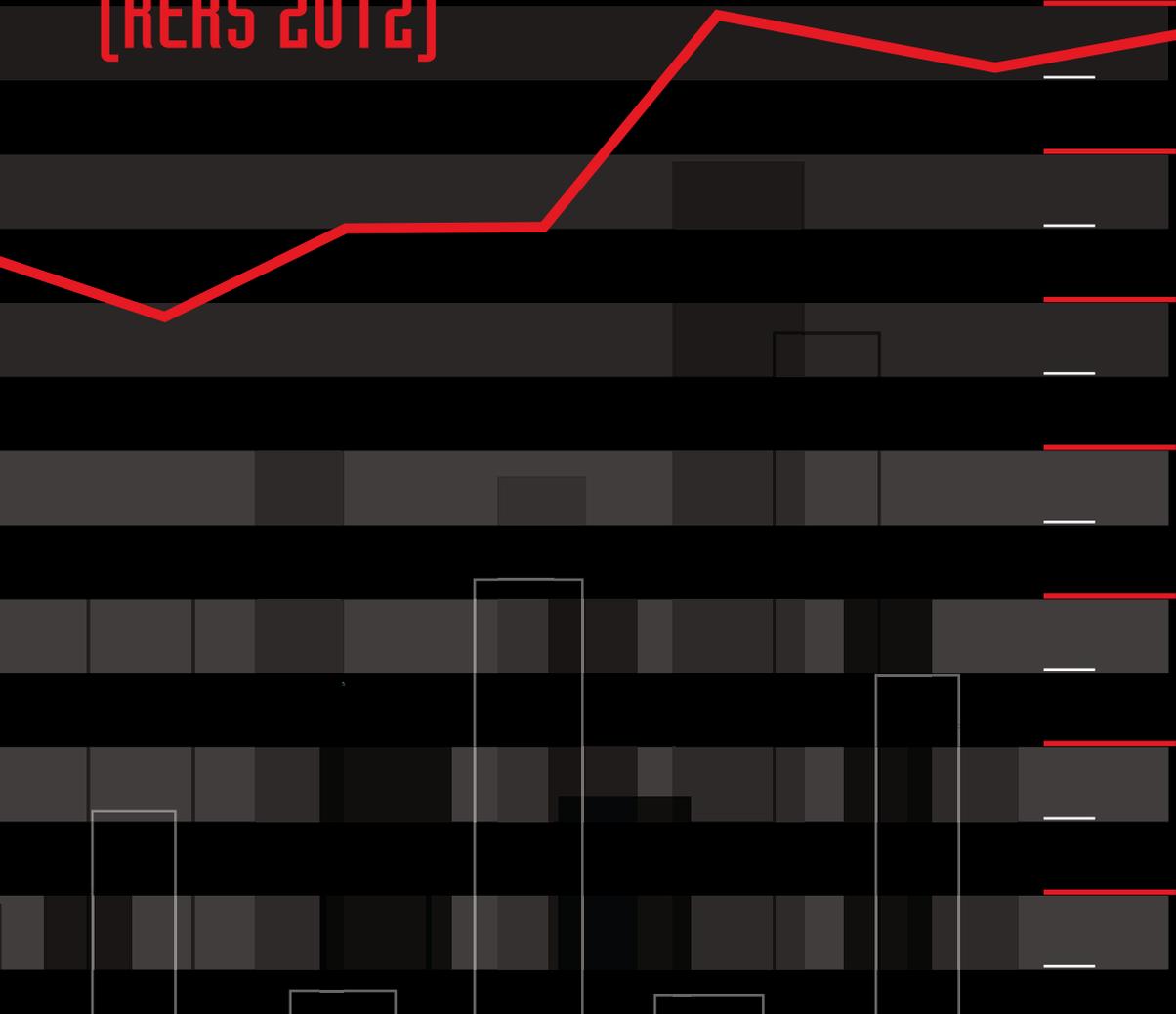


Repères et références statistiques

sur les enseignements,
la formation et la recherche

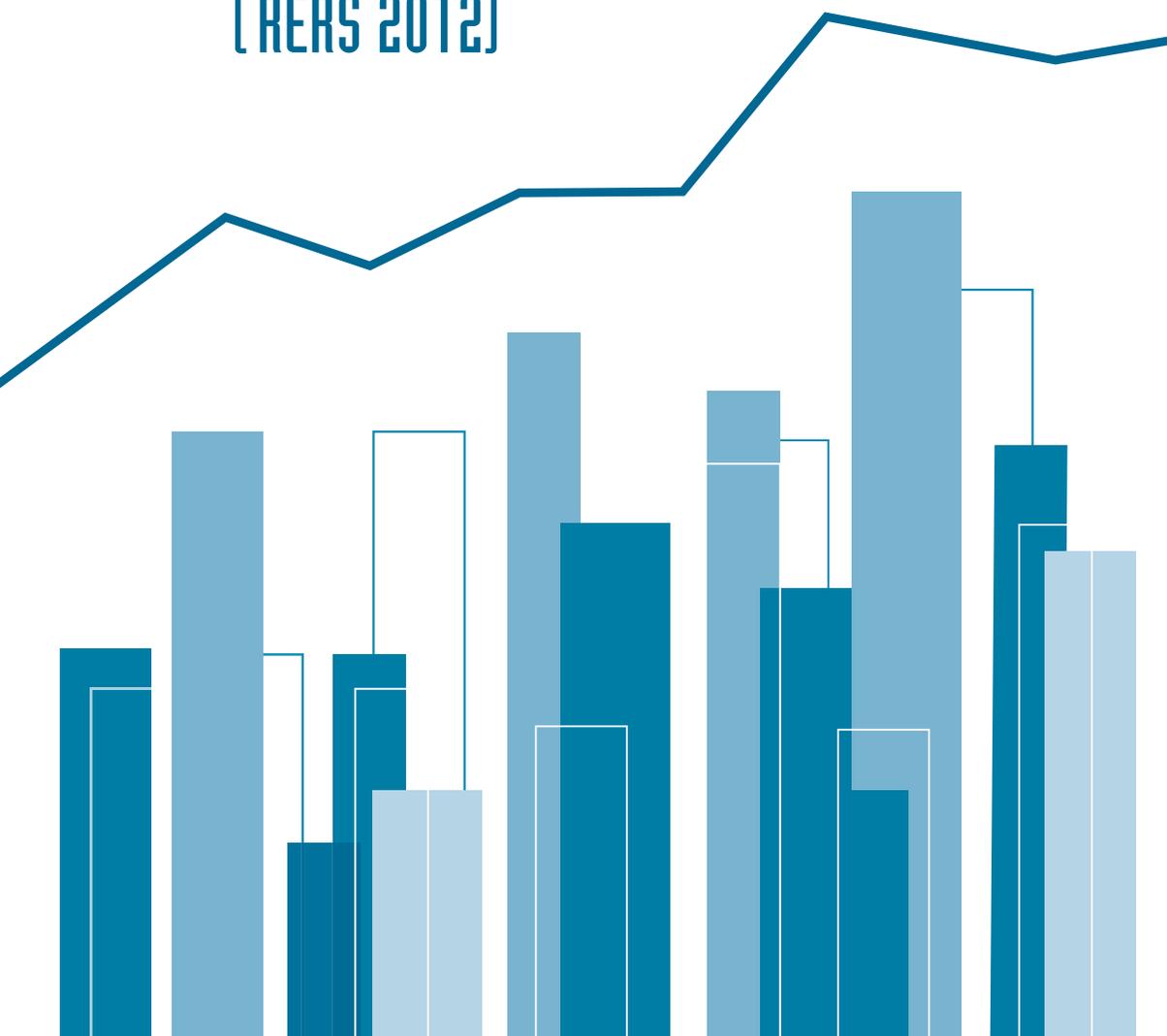
[RERS 2012]



Repères et références statistiques

sur les enseignements,
la formation et la recherche

[RERS 2012]



Signes conventionnels utilisés

- Pas d'effectif
- ε Résultat très petit mais non nul
- ns Résultat non significatif
- nd Information non disponible
- (blanc) Aucun résultat ne peut être inscrit
- 2011p Données provisoires pour l'année (ou la session) 2011

Champ géographique

- Départements d'outre-mer (DOM) : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion.
- Collectivités d'outre-mer (COM) : Polynésie française, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre et Miquelon, Wallis-et-Futuna (Saint-Barthélemy et Saint-Martin restent rattachées à l'académie de Guadeloupe).
- La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité spécifique ».
- Le terme « France entière » regroupe la France métropolitaine, les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie.

Remarque - Mayotte a changé de statut le 31 mars 2011, passant de collectivité d'outre-mer (COM) à département d'outre-mer (DOM). Ce changement de statut a été pris en compte dans cette édition 2012 qui porte sur les statistiques de l'année 2011.

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche – édition 2012

Directeur de la publication

Michel Quéré

Rédactrice en chef

Florence Defresne

Responsable d'édition

Annick Vialla

Secrétaire de rédaction

Bernard Javet

Maquette

Corinne Jadas

Impression

Ovation

Auteurs

Dominique Abriac

Cédric Afsa

Benjamin Beaumont

Linda Ben Ali

Jeanne Benhaim-Grosse

Nicolas Bignon

Evelyne Blanché

Gérard Briaud

Agnès Brizard

Frédéric Brouillet

Jean-Paul Caille

Olivier Capelle

Eric Chan-Pang-Fong

Ghislaine Cormier

Laurette Crétin

Sophie Cristofoli

Jean-Pierre Dalous

Catherine David

Thibaut De Saint Pol

Aurélié Demongeot

Florence Defresne

Brigitte Dethare

Mireille Dubois

Samuel Fouquet

David Gambard

Patricia Ganem

Paul-Olivier Gasq

Gaëlle Gateaud

Joëlle Grille

Tamara Hubert

Marie-Laurence Jaspar

Martine Jeljou

Sylvie Kleinholt

Nadine Laïb

Céline Lambert

Sylvie Le Laidier

Béatrice Le Rhun

Annie Le Roux

Sylvie Lemaire

Alexandra Louvet

Kira Mahieddine

Claude Malègue

Corinne Marchois

Diane Marlat

Hélène Michaudon

Sophie O'Prey

Isabelle Paulin

Aline Pauron

Sylvaine Péan

Sabrina Perronnet

Pascale Poulet-Coulibando

Patricia Prouchandy

Isabelle Robert-Bobée

Thierry Rocher

Alexia Stéfanou

Fanny Thomas

Catherine Valette

Ronan Vourc'h

Odile Wolber

ISSN 1635 9089

ISBN 978-2-11-099368-7

Repères et références statistiques en ligne

Les ministères en charge de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche participent au débat public général sur le système éducatif français en assurant l'accès des citoyens et des spécialistes aux informations et analyses qu'ils détiennent. À ce titre, ils encouragent la meilleure utilisation et la plus large diffusion possibles des informations statistiques de cet ouvrage. Les contenus de *Repères et références statistiques* sont ainsi mis à disposition sur les sites web institutionnels.

Toute reproduction partielle est autorisée sans demande préalable ; l'utilisateur veillera toutefois à ce que la source soit bien mentionnée.

Consultez *Repères et références statistiques* en ligne à l'adresse :

www.education.gouv.fr/statistiques/rers

- téléchargez l'ouvrage au format pdf
- téléchargez les tableaux et graphiques au format Excel

Retrouvez sur les sites web des ministères l'ensemble des données publiques couvrant tous les aspects structurels de l'éducation et de la recherche

- les derniers résultats d'enquêtes
- les publications et rapports de référence
- des données détaillées et actualisées
- des répertoires, nomenclatures et documentation

www.education.gouv.fr/statistiques

www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/statistiques

Nous vous remercions d'adresser vos observations et suggestions éventuelles à :

Repères et références statistiques
ministère de l'éducation nationale,
ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche,
direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance,
61-65, rue Dutot, 75015 Paris
ou par mél à rers@education.gouv.fr

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche

est une publication annuelle éditée depuis 1984. Elle fournit, en un seul volume, toute l'information statistique disponible sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif. Elle comprend également un aperçu synthétique des principales données sur la recherche française.

Repères et références statistiques est organisé selon un mode de présentation unique où chaque thème est traité en une double page. Son utilisation est ainsi particulièrement aisée. Une page de tableaux et graphiques est accompagnée d'une présentation synthétique et de rubriques permanentes, « Définitions » et « Pour en savoir plus », qui permettent au lecteur de bien interpréter les données et de compléter, s'il le souhaite, cette information en recourant aux autres publications de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance, classiques ou électroniques.

Cet ouvrage propose, d'édition en édition, une information suivie et actualisée, sur tous les aspects structurels de l'éducation, du primaire au supérieur, et de la recherche. Il présente notamment des séries chronologiques longues.

Chaque édition fait l'objet de modifications et d'enrichissements, et apporte des éclairages sur des thèmes nouveaux en fonction de l'actualité et de la disponibilité d'études spécifiques. Ainsi cette édition présente de nouvelles pages, sur « Le climat scolaire et la violence dans les collèges publics » (2.12), sur « Les élèves de sixième, trajectoires dans le secondaire et le supérieur » (4.26), sur « Les compétences en langues en fin d'école élémentaire » (8.2), sur « Les compétences en langues en fin de collège » (8.3) et sur « Les femmes dans l'enseignement supérieur » (6.13).

Par ailleurs, 2011 a été l'année du changement de statut de Mayotte qui est devenu le cinquième département d'outre-mer le 31 mars. L'information publiée dans cette édition intègre ce changement, aussi bien pour ce qui concerne les élèves et leurs résultats, que pour les personnels ou les établissements.

Ce vingt-neuvième numéro de ***Repères et références statistiques*** apporte aux décideurs comme aux acteurs du système éducatif et au grand public, une information dont la richesse et la pertinence contribuent à étayer le débat sur le fonctionnement et les résultats du système éducatif.

Michel Quéré
Directeur de l'évaluation,
de la prospective et de la performance

1 Le système éducatif	17
1.1 Les principales filières de formation	18
1.2 La population scolaire et de l'enseignement supérieur : évolution	20
1.3 La population scolaire et de l'enseignement supérieur par département et académie	22
1.4 La population scolaire et de l'enseignement supérieur par âge	24
1.5 Où se trouvent les jeunes de 14 à 17 ans ?	26
1.6 La scolarisation des élèves handicapés	28
1.7 La scolarisation des nouveaux arrivants non francophones	30
1.8 Les personnels des secteurs public et privé sous contrat	32
1.9 Les structures de formation initiale	34
2 Les établissements	37
2.1 Les écoles	38
2.2 Les classes du premier degré	40
2.3 Les collèges et les lycées : types d'établissement et classes	42
2.4 Les collèges et les lycées par académie	44
2.5 Les collèges et les lycées : cycles d'enseignement et classes	46
2.6 La taille des classes dans le second degré	48
2.7 La taille des collèges et des lycées	50
2.8 L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	52
2.9 L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	54
2.10 Les technologies de l'information et de la communication dans les écoles et les établissements publics	56
2.11 Les ensembles immobiliers du second degré public	58
2.12 Le climat scolaire et la violence dans les collèges publics	60
2.13 Les incidents graves déclarés par les établissements publics	62
2.14 L'absentéisme des élèves du second degré	64
2.15 Les écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite [Éclair]	66
2.16 Les réseaux de réussite scolaire [RRS]	68
2.17 Les établissements publics en zones urbaines sensibles	70
2.18 Les établissements et structures de l'enseignement supérieur	72
3 Les élèves du premier degré	75
3.1 Le premier degré selon le sexe et l'âge	76
3.2 Le premier degré : évolution	78
3.3 Le premier degré par département et académie	80
3.4 Le préélémentaire : évolution	82

3.5	L'étude des langues vivantes dans le premier degré	84
3.6	Les élèves handicapés dans le premier degré [1]	86
3.7	Les élèves handicapés dans le premier degré [2]	88
3.8	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	90
3.9	La santé des enfants en grande section et en CM2	92

4 Les élèves du second degré 95

4.1	Le second degré : évolution	96
4.2	Le second degré par département et académie	98
4.3	L'origine sociale des élèves du second degré	100
4.4	Le premier cycle par classe : sexe, âge et flux	102
4.5	Le second cycle professionnel : évolution	104
4.6	Le second cycle professionnel selon la classe et le sexe	106
4.7	Le second cycle professionnel : âge et sexe	108
4.8	Le second cycle professionnel : flux	110
4.9	Le second cycle professionnel par spécialité	112
4.10	Le second cycle général et technologique par série	114
4.11	Le second cycle général et technologique : sexe, âge et flux	116
4.12	Les options de seconde générale et technologique	118
4.13	L'orientation en fin de seconde générale et technologique	120
4.14	Les options de première générale et technologique	122
4.15	Les options de terminale générale et technologique	124
4.16	L'étude des langues vivantes dans le second degré	126
4.17	Les sections linguistiques dans le second degré	128
4.18	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	130
4.19	Les élèves de Segpa	132
4.20	Les élèves handicapés dans le second degré [1]	134
4.21	Les élèves handicapés dans le second degré [2]	136
4.22	Les élèves des dispositifs relais en collèges	138
4.23	L'enseignement agricole dans le second degré	140
4.24	Le devenir des élèves quatre ans après leur entrée en sixième	142
4.25	Le devenir des élèves quatorze ans après leur entrée au CP	144
4.26	Les élèves de sixième : trajectoires dans le secondaire et le supérieur	146
4.27	Le surpoids et l'obésité en classe de troisième	148

5 Les apprentis 151

5.1	Les effectifs des centres de formation d'apprentis : évolution	152
5.2	Les apprentis par région et académie	154

5.3	L'apprentissage dans le second cycle professionnel	156
5.4	Les origines scolaires des apprentis du second degré	158
5.5	Les apprentis par spécialité de formation	160
5.6	L'apprentissage dans le supérieur	162
5.7	Les apprentis en 2011-2012	164

6 Les étudiants 167

6.1	Les effectifs du supérieur : évolution	168
6.2	Les effectifs du supérieur par académie	170
6.3	Les étudiants dans les formations scientifiques	172
6.4	Les étudiants des universités	174
6.5	La population universitaire par établissement et académie	176
6.6	Les universités : disciplines, cursus, âge et sexe	178
6.7	Les instituts universitaires de technologie [IUT]	180
6.8	Les étudiants des filières d'ingénieurs	182
6.9	Les écoles de commerce, gestion et vente	184
6.10	Les classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]	186
6.11	Les sections de techniciens supérieurs [et assimilés]	188
6.12	Les sections de techniciens supérieurs [et assimilés] par spécialité	190
6.13	Les femmes dans l'enseignement supérieur	192
6.14	L'origine sociale des étudiants français	194
6.15	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur	196
6.16	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur par nationalité	198
6.17	Les étudiants étrangers dans les universités	200
6.18	Les flux de nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	202
6.19	Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur	204
6.20	Les entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire : provenance et devenir un an après	206
6.21	Le devenir des bacheliers 2008	208
6.22	Les bacheliers 2008 entrés dans l'enseignement supérieur après le bac : devenir deux ans plus tard	210
6.23	Les stages effectués dans les universités	212

7 La formation continue 215

7.1	La formation continue : évolution	216
7.2	La formation continue dans les Greta	218
7.3	La formation continue dans l'enseignement supérieur	220

8 Résultats, diplômes, insertion	223
8.1 Les compétences de base en fin d'école et fin de collège	224
8.2 Les compétences en langues en fin d'école élémentaire	226
8.3 Les compétences en langues en fin de collège	228
8.4 Les compétences en lecture des jeunes	230
8.5 Le second degré : accès au niveau IV	232
8.6 Le diplôme national du brevet	234
8.7 La réussite au diplôme national du brevet : sexe, âge et origine sociale	236
8.8 La réussite au baccalauréat selon la série	238
8.9 La réussite au baccalauréat : sexe, âge et origine sociale	240
8.10 La proportion de bacheliers dans une génération	242
8.11 Les diplômes technologiques et professionnels du second degré	244
8.12 La réussite au CAP et BEP : sexe et âge	246
8.13 La réussite au CAP et BEP par spécialité	248
8.14 Les diplômes du BTS : présentation générale	250
8.15 Les diplômes du BTS par spécialité	252
8.16 Les diplômes universitaires de technologie [DUT]	254
8.17 La réussite en IUT	256
8.18 Les diplômes universitaires : évolution	258
8.19 Les diplômes universitaires par discipline	260
8.20 La réussite en cursus licence	262
8.21 Les diplômes d'ingénieurs et de commerce	264
8.22 Le niveau d'étude à la sortie du système éducatif	266
8.23 L'emploi à la sortie du lycée	268
8.24 L'emploi des sortants d'apprentissage	270
8.25 La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	272
8.26 La validation des acquis de l'expérience : diplômes technologiques et professionnels	274
8.27 La validation des acquis de l'expérience : enseignement supérieur	276
8.28 Les diplômes à l'issue de la formation continue dans l'enseignement supérieur	278
8.29 L'Europe face aux objectifs de Lisbonne	280
9 Les personnels	283
9.1 Les personnels du secteur public	284
9.2 La féminisation du personnel	286
9.3 Le personnel enseignant du scolaire : structure par âge	288
9.4 Les enseignants du premier degré public	290

9.5	Les enseignants du premier degré public par département	292
9.6	Les enseignants des classes sous contrat du secteur privé	294
9.7	Les enseignants du second degré public : évolution	296
9.8	Les enseignants du second degré public par académie	298
9.9	Les enseignants du second degré public par corps	300
9.10	Les enseignants du second degré public par discipline	302
9.11	Le service des enseignants dans le second degré public [1]	304
9.12	Le service des enseignants dans le second degré public [2]	306
9.13	Le temps de travail des enseignants du second degré public	308
9.14	Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé	310
9.15	Les enseignants du supérieur par discipline	312
9.16	Le personnel administratif, technique et d'encadrement : enseignement scolaire	314
9.17	Le personnel administratif, technique et d'encadrement : enseignement supérieur	316
9.18	Le personnel administratif, technique et d'encadrement hors enseignements scolaire et supérieur	318
9.19	Les concours de recrutement de personnels enseignants	320
9.20	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré public	322
9.21	Les concours de recrutement de personnels de direction et d'inspection	324
9.22	Les concours de recrutement de personnels d'éducation et d'orientation	326
9.23	Les concours de recrutement de personnels ATSS et des bibliothèques	328
9.24	Les concours de recrutement de personnels ITRF	330
9.25	La formation continue des personnels des premier et second degrés publics	332
9.26	La mobilité des enseignants des premier et second degrés publics	334

10 Budgets, coûts et financements **337**

10.1	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	338
10.2	Le budget : analyse et évolution	340
10.3	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	342
10.4	Le financement des producteurs d'éducation	344
10.5	Les dépenses par élève et par étudiant	346
10.6	La taxe d'apprentissage	348
10.7	Les bourses nationales dans le second degré	350
10.8	L'aide aux étudiants	352
10.9	Les boursiers sur critères sociaux à l'université	354
10.10	L'action sociale en faveur des étudiants	356

11 Recherche et développement **359**

11.1	La recherche et développement : vision d'ensemble	360
------	---	-----

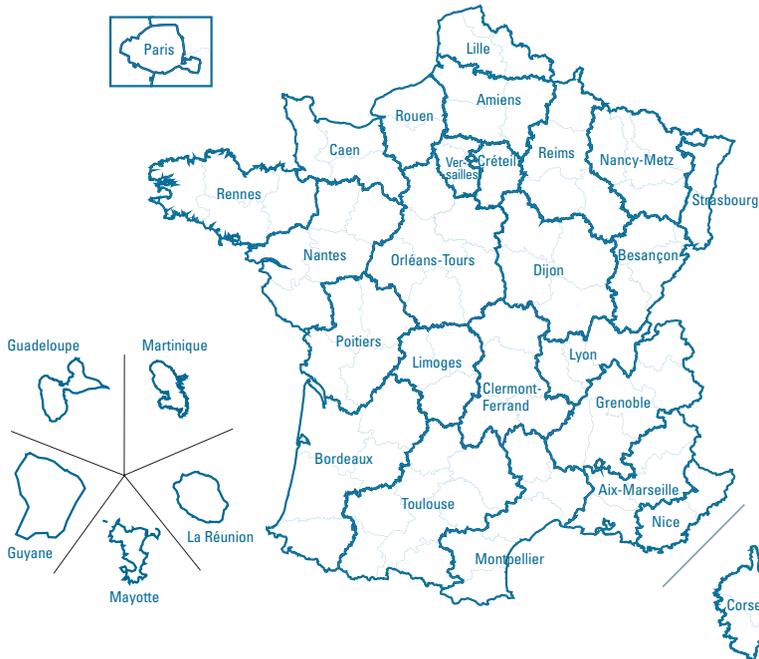
11.2	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	362
11.3	Le financement de la recherche et développement dans les entreprises	364
11.4	Les acteurs de la recherche et développement publique	366
11.5	La recherche et développement : les effectifs	368
11.6	La recherche et développement dans les régions	370
11.7	Les activités de recherche et développement dans le monde	372

12 L'outre-mer

375

12.1	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les DOM	376
12.2	Le premier degré dans les DOM	378
12.3	Le second degré dans les DOM	380
12.4	Les flux d'élèves dans le second degré dans les DOM	382
12.5	L'accès au niveau IV dans les DOM	384
12.6	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel dans les DOM	386
12.7	L'origine sociale des élèves du second degré dans les DOM	388
12.8	Les étudiants du supérieur dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	390
12.9	Les étudiants des universités dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	392
12.10	Les diplômés dans les DOM	394
12.11	Les enseignants du second degré public dans les DOM	396
12.12	Les personnels dans les DOM	398
12.13	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie	400
	Sigles	403
	Notes d'informations, tableaux statistiques	413
	Les publications du ministère réalisées par la DEPP	421

LES ACADÉMIES



Académie	Département	Académie	Département	Académie	Département
Aix-Marseille	Alpes-de-Hte-Provence	Grenoble	Ardèche	Paris	Paris
	Hautes-Alpes		Drôme		Poitiers
	Bouches-du-Rhône		Isère		Charente-Maritime
Amiens	Vaucluse		Savoie		Deux-Sèvres
	Aisne	Lille	Haute-Savoie		Vienne
	Oise		Nord	Reims	Ardennes
Somme		Pas-de-Calais			Aube
Besançon	Doubs	Limoges	Corrèze		Marne
	Jura		Creuse		Haute-Marne
	Haute-Saône		Haute-Vienne	Rennes	Côtes d'Armor
Territoire de Belfort	Lyon	Ain			Finistère
Bordeaux		Dordogne		Loire	
	Gironde	Montpellier	Rhône		Morbihan
	Landes		Aude	Rouen	Eure
Lot-et-Garonne		Gard			Seine-Maritime
Caen	Pyrénées-Atlantiques		Hérault	Strasbourg	Bas-Rhin
	Calvados	Nancy-Metz	Lozère		
	Manche			Pyrénées-Orientales	Toulouse
Orne		Meurthe-et-Moselle		Aveyron	
Clermont-Ferrand	Allier		Meuse		Haute-Garonne
	Cantal		Moselle		Gers
	Haute-Loire		Vosges		Lot
Corse	Puy-de-Dôme	Nantes	Loire-Atlantique		Hautes-Pyrénées
	Corse-du-Sud			Maine-et-Loire	
	Haute-Corse		Mayenne		Tarn-et-Garonne
Créteil	Seine-et-Marne		Sarthe	Versailles	Yvelines
	Seine-Saint-Denis		Vendée		
	Val-de-Marne	Nice	Alpes-Maritimes		Hauts-de-Seine
Dijon	Côte-d'Or			Var	
	Nièvre	Orléans-Tours	Cher	Guadeloupe	Guadeloupe
	Saône-et-Loire				Eure-et-Loir
Yonne		Indre	Martinique	Martinique	
		Indre-et-Loire		Mayotte	Mayotte
		Loir-et-Cher	La Réunion		La Réunion
		Loiret			

des définitions claires

4

LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

titre et numéro
du chapitre

une présentation
synthétique sur
chaque thème

Présentation

Depuis la rentrée 1990, les effectifs du second cycle professionnel ont diminué régulièrement. Une hausse conjoncturelle à la rentrée 2010 ne freine cependant pas cette baisse. À la rentrée 2011, on compte une diminution de 50 600 élèves depuis plus de 20 ans, et de 14 500 élèves depuis la rentrée 2010 (soit - 2,0 % en France métropolitaine et DOM hors Mayotte) [1].

À la rentrée 2011, les préparations au CAP en 2 ans diminuent un peu (environ - 2,0 %) après avoir profité depuis deux ans de la fermeture progressive des préparations au BEP. Il ne reste que deux spécialités ouvertes en terminale BEP en 2011, ce qui explique la chute de 52,4 % des effectifs. Il n'y aura plus de classe de BEP à la rentrée 2012. Le report des effectifs du BEP se fait essentiellement au profit du baccalauréat professionnel en 3 ans, conformément à la rénovation de la voie professionnelle déployée en 2008 après quelques années d'expérimentation.

Le baccalauréat professionnel a connu un essor spectaculaire depuis sa création au milieu des années quatre-vingt. Le cursus s'effectuait en deux ans après un BEP, jusqu'à la mise en place du cursus en trois ans après la troisième dont la généralisation a débuté en 2008 [2]. Depuis 1990, les effectifs sont ainsi passés de moins de 100 000 élèves à plus de 530 000.

La part des spécialités de formation dans le secteur des services augmente légèrement, interrompant la baisse observée à la rentrée 2010 (voir aussi 4.9) [3].

Définitions

Camp

Établissements du second degré sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

Second cycle professionnel

Les formations de second cycle professionnel sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Le second cycle professionnel comprend les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires).

Depuis la rentrée 2008, le second cycle professionnel est en pleine mutation avec l'abandon progressif du parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en 2 ans au profit du déploiement du baccalauréat professionnel en 3 ans après la troisième.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP

Brevet d'études professionnelles.

MC

Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

BMA

Brevet des métiers d'art.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

 Pour en savoir plus

- « L'enseignement professionnel », *Éducation & Formations*, n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

des sources
détaillées

104 - Repères et références statistiques - édition 2012 / Les élèves du second degré

le renvoi à d'autres
publications

Le second cycle professionnel : évolution

4.5

numéro
du thème

[1] Évolution des effectifs d'élèves du second cycle professionnel

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011, Public + Privé)

	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte
CAP 1 an	3 670	4 866	6 509	6 039	6 570	6 481	6 470	6 333	6 340	6 340
CAP 2 ans										
1 ^{re} année	22 799	34 841	49 469	50 749	51 190	53 646	63 945	63 220	61 990	62 779
2 ^e année	19 593	28 521	40 625	41 211	42 348	42 857	45 331	53 757	52 450	53 131
Total CAP 2 ans (1)	42 392	63 362	90 094	91 960	93 538	96 503	109 276	116 977	114 440	115 910
CAP 3 ans	28 424	8 730	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)		
BEP										
Seconde BEP	245 551	224 859	218 618	214 199	207 117	138 523	29 672	27 131	(3)	(3)
Terminale BEP (2)	235 216	220 397	209 163	205 875	200 843	190 653	122 472	27 958	26 243	26 339
Total BEP	480 767	445 256	427 781	420 074	407 960	329 176	152 144	55 089	26 243	26 339
Bac professionnel/BMA										
Seconde professionnelle	475	10	2 631	4 343	5 577	66 788	162 718	167 354	189 300	190 026
Première professionnelle	85 222	92 134	99 897	99 543	101 813	103 484	161 400	207 971	161 405	162 019
Terminale professionnelle	76 783	83 107	88 916	89 313	89 235	91 518	92 698	141 949	183 395	184 063
Total bac professionnel/BMA	162 480	175 251	191 444	193 199	196 625	261 790	416 816	517 274	534 100	536 108
MC niveaux IV et V	4 852	6 716	6 413	6 284	6 346	6 444	6 757	6 680	6 533	6 546
Formations diverses de niveaux IV et V	2 716	1 180	1 712	2 110	2 342	2 696	2 819	3 183	3 418	3 418
Total	725 301	705 361	723 953	719 666	713 381	703 090	694 282	705 536	691 074	694 661

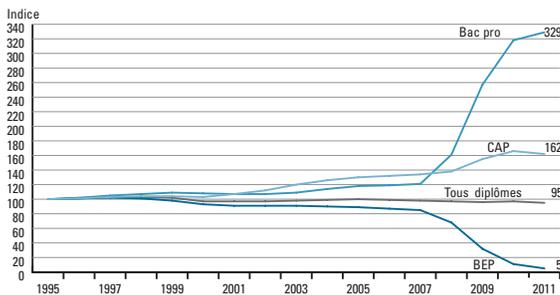
(1) Entre 2005 et 2010, les CAP 3 ans résiduels sont inclus dans les CAP 2 ans.

(2) Y compris BEP 1 an.

(3) Les derniers BEP ont été fermés à la rentrée 2011 en classe de seconde. Seuls sont encore ouverts en 2011 quelques BEP en classe de terminale.

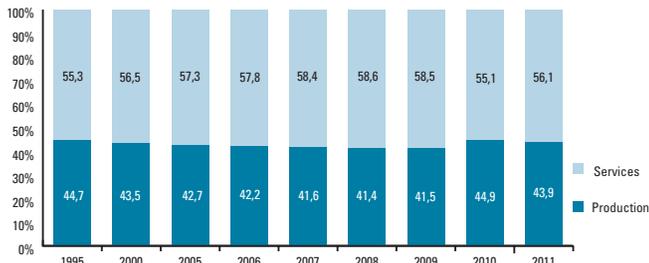
[2] Évolution des effectifs depuis 1995 selon le diplôme préparé (base 100 en 1995)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



[3] Évolution de la répartition des effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le secteur de formation

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



Les élèves du second degré / Repères et références statistiques - édition 2012 - 105

un champ
clairement définides constats
statistiques
précis pour
l'année qui vient
de s'écoulerdes éléments
graphiques
d'illustration

1.1	Les principales filières de formation	18
1.2	La population scolaire et de l'enseignement supérieur : évolution	20
1.3	La population scolaire et de l'enseignement supérieur par département et académie	22
1.4	La population scolaire et de l'enseignement supérieur par âge	24
1.5	Où se trouvent les jeunes de 14 à 17 ans ?	26
1.6	La scolarisation des élèves handicapés	28
1.7	La scolarisation des nouveaux arrivants non francophones	30
1.8	Les personnels des secteurs public et privé sous contrat	32
1.9	Les structures de formation initiale	34

Présentation

Le système éducatif français comprend trois degrés, partagés en cycles pour les premier et second degrés.

Le premier degré correspond aux enseignements pré-élémentaire et élémentaire, dispensés dans les écoles préélémentaires et élémentaires. Ces enseignements se déroulent en trois cycles : apprentissages premiers, apprentissages fondamentaux, approfondissements. L'enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés dans le premier degré est en partie sous tutelle du ministère en charge de la santé.

Le second degré (enseignement secondaire) est dispensé dans les collèges (premier cycle, de la sixième à la troisième) et les lycées (second cycle général et technologique, dans les lycées du même nom ; second cycle professionnel dans les lycées professionnels). Depuis la rentrée 1995, la sixième constitue le cycle d'observation et d'adaptation, la cinquième et la quatrième le cycle central, et la troisième le cycle d'orientation. Des enseignements adaptés sont également offerts en collège (sixième à troisième Segpa) ; ils accueillent pour partie les élèves issus de l'enseignement spécialisé du premier degré. Depuis la rentrée 2008, le second cycle professionnel est en cours de rénovation : disparition progressive du cursus en quatre ans « BEP + baccalauréat professionnel en deux ans », développement du baccalauréat professionnel en trois ans directement après la classe de troisième.

L'enseignement post-secondaire et supérieur est dispensé dans les lycées (sections de techniciens supérieurs [STS], les classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]), les grandes écoles et les écoles ou instituts spécialisés, et dans les universités. Depuis la rentrée 2005, les universités offrent les nouvelles formations licence-master-doctorat (LMD). Le cursus licence correspond aux trois premières années d'études universitaires ; le cursus master (deux ans) oriente les étudiants vers une option professionnelle (master professionnel) ou de recherche (master recherche) ; enfin, le cursus doctorat (trois ans), à vocation recherche, aboutit à une thèse de doctorat.

Quant à l'apprentissage, il permet désormais, après la troisième, d'accéder à toutes les formations.

La scolarité en France est obligatoire à partir de l'âge de six ans, et jusqu'à seize ans. La notion d'« âge théorique » utilisée dans certains cas fait référence à un cursus scolaire commencé à l'âge de six ans et effectué sans redoublement, ni interruption, ni saut de classe.

Enseignement supérieur

Second degré

Premier degré

Second cycle

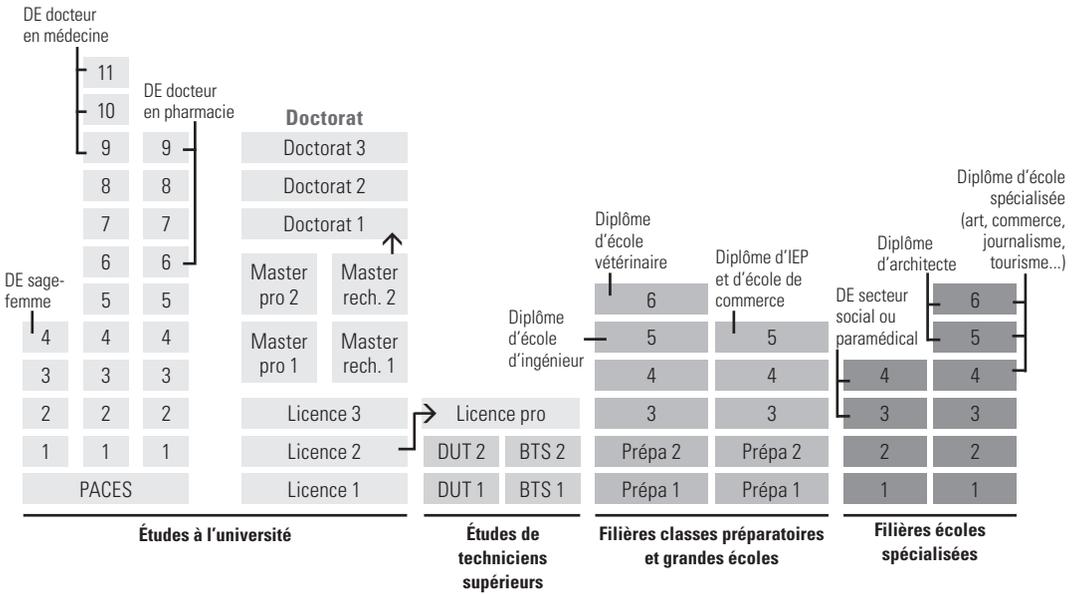
Premier cycle

Enseignement élémentaire

Enseignement préélémentaire

Remarque

Ensemble du supérieur : source Onisep



Lycée	Bac général	Bac technologique		BT	Bac pro	BEP	CAP
	Cycle terminal	Terminale générale	Terminale technologique		Terminale BT		
	Première générale	Première technologique	Première d'adaptation (1)	Première BT	Première professionnelle	← Terminale BEP	2 ^{de} année CAP
Cycle de détermination	Seconde générale et technologique			Seconde BT	Seconde professionnelle	Seconde BEP	1 ^{re} année CAP

(1) Classe d'accueil pour titulaires d'un BEP

Collège	Diplôme national du brevet (DNB)		CPA / Clipa / Dima	Sixième à troisième Segpa	
	Cycle d'orientation	Troisième			
	Cycle central	Quatrième			
Cinquième					
Cycle d'observation et d'adaptation	Sixième				

École	Cycle des approfondissements (cycle III)	Cours moyen deuxième année	Classes d'initiation et d'adaptation
		Cours moyen première année	
		Cours élémentaire deuxième année	
	Cycle des apprentissages fondamentaux (cycle II)	Cours élémentaire première année	
		6 ans Cours préparatoire	
Cycle des apprentissages premiers (cycle I)	Grande section		
	Moyenne section		
	Petite section		

Brevet Examen terminal → Passage d'une formation à une autre  Enseignements adaptés, ASH

Présentation

À la rentrée 2010, en France métropolitaine et dans les DOM, l'ensemble du système éducatif public et privé compte 15,2 millions d'élèves, d'étudiants et d'apprentis [1]. L'effectif est en hausse de 150 000 par rapport à la rentrée précédente, dont 85 000 consécutifs à l'intégration de Mayotte comme nouveau département français depuis le 31 mars 2011. À champ comparable, c'est-à-dire sans tenir compte de Mayotte, l'évolution entre les rentrées 2010 et 2011 est de + 0,4 point. Cette hausse, qui confirme la tendance engagée à la rentrée 2009, ne retrouve pas aux différents niveaux d'enseignement (primaire, secondaire et supérieur) qui connaissent des évolutions assez contrastées.

Les effectifs du premier degré sont en très légère diminution (- 0,1 point), concentrée surtout dans l'élémentaire (- 0,3 point). *A contrario*, le second degré gagne globalement des élèves et ce quel que soit le ministère de tutelle (de 0,6 point pour l'éducation nationale à 2,3 points pour l'agriculture). Cet écart d'évolutions entre les deux niveaux d'enseignement s'explique pour beaucoup par le jeu des entrées et sorties de générations d'élèves de tailles différentes : ainsi, les élèves entrant au cours préparatoire sont moins nombreux que ceux qui quittent le primaire pour le collège.

Une analyse plus détaillée du second degré montre toutefois des divergences dans les évolutions. Notamment, la voie professionnelle rassemble moins d'élèves que l'année précédente alors que le second cycle général et technologique en accueille un peu plus. Il faut dire que l'enseignement professionnel est en recomposition du fait de sa réforme entamée il y a trois ans. Enfin, les effectifs d'élèves en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) poursuivent leur baisse amorcée au début des années deux mille (- 1,1 point cette année).

La croissance du secteur de l'apprentissage est soutenue, avec une augmentation de 2,1 points. Mais elle est uniquement due à la vigueur de l'apprentissage dans le supérieur qui, avec 9,4 points d'augmentation de ses effectifs, croît à un rythme supérieur à celui de l'an passé.

Enfin, la hausse des effectifs d'étudiants (+ 1,2 point) est relativement forte comparativement à celle de l'année dernière (+ 0,2 point) [2]. Tous les secteurs de l'enseignement supérieur y contribuent peu ou prou, à l'exception des IUT. On ne s'attardera pas sur la baisse des étudiants des universités, factice car s'expliquant par le changement de statut d'établissements (voir « Définitions »). À champ comparable, les effectifs des universités sont en augmentation de 0,9 %.

Définitions

Population scolaire et de l'enseignement supérieur

Ensemble des élèves des premier et second degrés, des apprentis, des étudiants en université et hors université, dans les secteurs public et privé en France métropolitaine et dans les DOM. Les élèves et étudiants sous tutelle des autres ministères (en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales, de la culture) sont comptabilisés. On notera que pour les étudiants, ce sont les inscriptions administratives et non les personnes physiques qui sont comptées.

La population scolaire et étudiante de Mayotte

Depuis le 31 Mars 2011, Mayotte est devenu département d'outre-mer. À partir de cette date, ses effectifs scolaires sont dénombrés avec ceux de France métropolitaine et des DOM. Mayotte scolarise des élèves dans les premier et second degrés (y compris dans l'enseignement secondaire agricole et par voie d'apprentissage). En octobre 2011 a été créé le CUFR (centre universitaire de formation et de recherche) de Mayotte, mais en 2011, comme les années précédentes, les étudiants universitaires de Mayotte sont comptabilisés dans les établissements d'autres DOM (La Réunion notamment), à travers des conventions. Les autres formations de l'enseignement supérieur (CPGE, écoles de commerce,...) n'existent pas à Mayotte, hormis les STS qui accueillent moins de 300 étudiants. L'intégration de Mayotte comme département français a donc très peu d'incidence sur l'évolution des effectifs de l'enseignement supérieur.

Premier degré, ASH

Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Voir 3.1.

Second degré - Voir « Définitions » en 4.1.

Universités

En 2011, les universités de Nancy I, Nancy II, et Metz ainsi que l'INP de Lorraine ont fusionné pour créer le grand établissement « université de Lorraine ». Dès lors, les effectifs afférents (plus de 50 000 étudiants) ne sont plus comptabilisés avec les effectifs des universités (ou des INP), mais avec ceux des grands établissements. Attention donc à l'évolution des effectifs entre 2010 et 2011, ceux des universités notamment.

CPGE, STS, IUT

Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs, instituts universitaires de technologie.

INP, UT - Instituts nationaux polytechniques, universités de technologie.

IUFM

Instituts universitaires de formation des maîtres. Depuis leur rattachement à une université (2008-2010), leurs effectifs sont comptabilisés avec ceux des universités. Voir « Définitions » en 6.1.

 Sources : MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES
Voir les sources décrites pour chaque niveau d'enseignement dans les chapitres correspondants.

[1] Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis (en milliers)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011, Public + Privé)

	1980	1990	2000	2005	2009	2010	2011p hors Mayotte	2011p y.c. Mayotte	Évol (%) 2011/2010 (6)
Premier degré	7 396,3	6 953,4	6 552,0	6 624,6	6 647,1	6 664,3	6 657,7	6 710,7	-0,1
Préélémentaire	2 456,5	2 644,2	2 540,3	2 612,0	2 532,8	2 539,1	2 545,0	2 561,8	0,2
Élémentaire (CP-CM2)	4 810,0	4 218,0	3 953,0	3 962,0	4 070,5	4 080,8	4 067,6	4 102,1	-0,3
ASH	129,8	91,2	58,7	50,5	43,8	44,3	45,1	46,8	1,7
Second degré éducation nationale	5 309,2	5 725,8	5 614,4	5 485,4	5 331,7	5 353,2	5 384,5	5 415,6	0,6
Premier cycle	3 261,9	3 253,5	3 290,9	3 139,0	3 107,2	3 126,4	3 165,9	3 185,2	1,3
Second cycle professionnel	807,9	750,0	705,4	724,0	694,3	705,5	691,1	694,7	-2,0
Second cycle général et technologique	1 124,4	1 607,6	1 501,5	1 512,9	1 431,3	1 425,7	1 433,1	1 440,0	0,5
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	114,9	114,6	116,6	109,5	98,9	95,6	94,5	95,8	-1,1
Second degré agriculture (1)	117,1	116,2	151,3	154,9	151,9	149,9	153,3	153,6	2,3
Centre de formation des apprentis (2)	244,1	226,9	376,1	395,6	432,1	433,5	442,8	443,1	2,1
Apprentis de l'enseignement secondaire	225,4	219,0	314,7	315,2	321,7	314,9	313,7	314,0	-0,4
Apprentis de l'enseignement supérieur	0,0	1,3	51,2	70,6	103,1	111,4	122,1	122,1	9,6
Pré-apprentissage en CFA	18,7	6,6	10,2	9,7	7,3	7,2	7,1	7,1	-2,5
Scolarisation dans étab. de la Santé	96,2	88,2	81,4	76,3	74,8	78,1	79,8	79,8	2,1
Enseignement supérieur (3)	1 184,1	1 717,1	2 160,3	2 283,3	2 314,1	2 319,6	2 347,5	2 347,8	1,2
Universités (hors IUT et formations d'ingénieurs) (4)	796,1	1 075,1	1 254,3	1 283,5	1 306,1	1 299,8	1 269,6	1 269,6	(6) 0,9
CPGE et prépas intégrées	42,9	68,4	73,8	77,8	85,5	84,4	85,0	85,0	0,8
STS	67,9	199,3	238,9	230,4	240,3	242,2	245,8	246,0	1,4
IUT	53,7	74,3	119,2	112,6	118,1	116,5	115,8	115,8	-0,6
Formations d'ingénieurs (y compris en partenariat)	40,0	57,7	96,5	108,1	121,4	126,2	131,0	131,0	3,9
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente	15,8	46,1	63,4	88,4	116,3	121,3	126,7	126,7	4,4
Écoles paramédicales et sociales (2)	91,7	74,4	93,4	131,7	136,2	137,4	137,4	137,4	ns
Autres établissements d'enseignement supérieur (5)	76,0	128,5	232,4	265,1	207,0	209,3	261,0	261,0	(6) 1,4
dont grands établissements	nd	15,5	16,3	25,9	33,2	34,0	87,5	87,5	(6) 1,7
dont formations d'ingénieurs et IUT en INP, UT et grands étab.		6,8	11,7	14,4	16,8	17,4	24,7	24,7	nd
Total général	14 346,9	14 827,5	14 935,4	15 020,1	14 951,7	14 998,7	15 065,7	15 150,6	0,4

(1) Hors doubles comptes avec le ministère en charge de l'éducation nationale.

(2) Données provisoires pour l'année 2011.

(3) Sans double compte des formations d'ingénieurs et IUT en INP, UT et grands établissements.

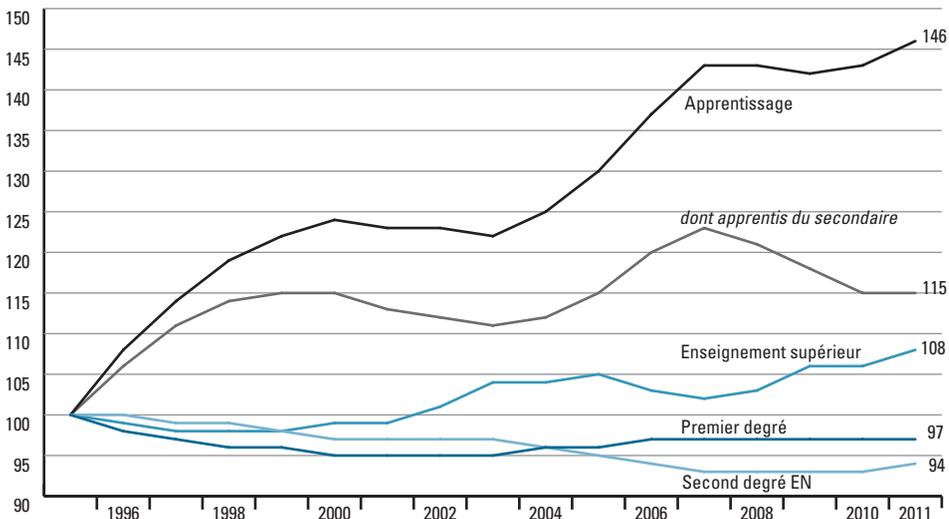
(4) Y compris IUFM depuis 2008/2010 (voir « Définitions »).

(5) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, grands établissements, écoles dépendant d'autres ministères, INP, UT,...). Il comprend également les effectifs des IUFM avant leur rattachement à une université (voir « Définitions »).

(6) Évolution à champ comparable, c'est-à-dire hors Mayotte, et en tenant compte de la création du grand établissement de l'université de Lorraine par fusion des universités de Nancy I, Nancy II, Metz, et de l'INP de Lorraine (voir « Définitions »). En recalculant les effectifs 2010 des universités et des grands établissements sur la base du périmètre de ces entités en 2011, les effectifs 2010 des universités s'élèvent à 1 258,3 milliers, ceux des grands établissements à 86,0 milliers (et ceux des « autres établissements de l'enseignement supérieur » à 257,5 milliers). Ce sont ces valeurs recalculées qui entrent dans le calcul de l'évolution 2011/2010.

[2] Évolution des effectifs par degré d'enseignement depuis 1995 (base 100 en 1995)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



Présentation

En 2010-2011, les effectifs de la population scolarisée (14 853 700) ont augmenté de 47 900 élèves, étudiants et apprentis, soit une hausse de 0,3 % par rapport à la rentrée précédente. Dans le même temps, la population a augmenté de 0,5 %. Au total, 22,8 % de la population de France métropolitaine et des départements d'outre-mer hors Mayotte est scolarisée en 2010-2011.

Les académies de Nancy-Metz, Reims, Caen et Dijon accusent une baisse d'effectifs scolarisés (environ - 0,6 %), baisse plus importante pour les académies de Martinique et de Guadeloupe (respectivement - 2,5 %, - 1,4 %). En revanche, la hausse la plus importante revient à l'académie de Guyane (2,6 %). La population scolaire progresse également dans les académies de Montpellier (1,2 %), Bordeaux, Lyon et Toulouse (0,8 % chacune).

Le taux de scolarisation varie, en France métropolitaine, de 17,0 % dans l'académie de Corse à 28,9 % dans celle de Paris. Les résultats sont également contrastés au sein des académies. Ainsi, dans l'académie de Toulouse, le taux est de 25,5 % en Haute-Garonne contre 17,0 % dans le Lot. Au plan national, c'est le département de la Creuse qui affiche le taux le plus faible avec seulement 15,3 % de la population scolarisée.

Dans les DOM hors Mayotte, la part de la population scolarisée est bien au-dessus de la moyenne nationale. Cela s'explique par l'importance des jeunes dans la population totale de ces départements.

Définitions

Population scolarisée

Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui de la page 1.2.

Population totale

Les effectifs d'habitants ont été estimés par la direction de l'évaluation et de la prospective et de la performance (DEPP) à partir des bilans démographiques de l'Insee (données provisoires pour l'année 2010). Ils portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

Sources :

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES
- Statistiques communiquées par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et par le ministère des affaires sociales et de la santé.
- Insee-DEPP pour les effectifs de population

[1] Population scolarisée et population totale par département et académie en 2010-2011

(Public + Privé)

Départements et académies	Effectifs scolarisés (1)	Effectifs d'habitants	Taux (%)	Départements et académies	Effectifs scolarisés (1)	Effectifs d'habitants	Taux (%)
Alpes-de-Haute Provence	30 105	162 179	18,6	Meurthe-et-Moselle	179 473	734 049	24,4
Hautes-Alpes	26 260	139 057	18,9	Meuse	37 797	194 032	19,5
Bouches-du-Rhône	468 178	1 993 198	23,5	Moselle	214 987	1 047 775	20,5
Vaucluse	122 203	546 583	22,4	Vosges	76 764	379 801	20,2
Aix-Marseille	646 746	2 841 017	22,8	Nancy-Metz	509 021	2 355 657	21,6
Aisne	115 095	541 038	21,3	Loire-Atlantique	318 014	1 290 736	24,6
Oise	178 902	807 112	22,2	Maine-et-Loire	198 422	788 932	25,2
Somme	138 493	571 822	24,2	Mayenne	66 925	308 852	21,7
Amiens	432 490	1 919 972	22,5	Sarthe	124 756	565 419	22,1
Doubs	127 310	530 589	24,0	Vendée	131 120	643 471	20,4
Jura	53 141	262 455	20,2	Nantes	839 237	3 597 410	23,3
Haute-Saône	47 406	240 302	19,7	Alpes-Maritimes	229 209	1 084 315	21,1
Territoire de Belfort	33 958	143 335	23,7	Var	195 526	1 023 909	19,1
Besançon	261 815	1 176 681	22,3	Nice	424 735	2 108 224	20,1
Dordogne	69 431	416 225	16,7	Cher	56 208	309 537	18,2
Gironde	345 633	1 461 816	23,6	Eure-et-Loir	88 012	428 408	20,5
Landes	68 888	389 764	17,7	Indre	40 599	232 068	17,5
Lot-et-Garonne	60 481	335 021	18,1	Indre-et-Loire	138 242	594 276	23,3
Pyrénées-Atlantiques	133 855	657 486	20,4	Loir-et-Cher	63 791	329 644	19,4
Bordeaux	678 288	3 260 312	20,8	Loiret	147 955	659 189	22,4
Calvados	162 459	687 019	23,6	Orléans-Tours	534 807	2 553 122	20,9
Manche	98 657	499 300	19,8	Paris	657 532	2 277 074	28,9
Orne	58 379	291 325	20,0	Charente	65 397	352 476	18,6
Caen	319 495	1 477 644	21,6	Charente-Maritime	120 709	626 305	19,3
Allier	61 914	342 890	18,1	Deux-Sèvres	71 313	369 278	19,3
Cantal	25 118	147 551	17,0	Vienne	103 247	430 097	24,0
Haute-Loire	45 312	224 882	20,1	Poitiers	360 666	1 778 156	20,3
Puy-de-Dôme	144 651	634 300	22,8	Ardennes	57 618	280 351	20,6
Clermont-Ferrand	276 995	1 349 623	20,5	Aube	65 186	305 428	21,3
Corse-du-Sud	23 136	144 220	16,0	Marne	136 303	566 367	24,1
Haute-Corse	29 886	167 832	17,8	Haute-Marne	35 022	182 546	19,2
Corse	53 022	312 052	17,0	Reims	294 129	1 334 692	22,0
Seine-et-Marne	319 608	1 338 015	23,9	Côtes-d'Armor	119 284	596 275	20,0
Seine-Saint-Denis	377 884	1 546 902	24,4	Finistère	196 680	899 396	21,9
Val-de-Marne	298 223	1 340 388	22,2	Ille-et-Vilaine	263 334	997 021	26,4
Créteil	995 715	4 225 305	23,6	Morbihan	154 411	727 535	21,2
Côte-d'Or	128 186	527 759	24,3	Rennes	733 709	3 220 227	22,8
Nièvre	39 080	218 609	17,9	Eure	123 223	590 867	20,9
Saône-et-Loire	103 956	556 586	18,7	Seine-Maritime	298 280	1 252 621	23,8
Yonne	64 991	344 922	18,8	Rouen	421 503	1 843 488	22,9
Dijon	336 213	1 647 876	20,4	Bas-Rhin	257 069	1 105 724	23,2
Ardèche	61 609	318 426	19,3	Haut-Rhin	154 248	754 982	20,4
Drôme	103 420	491 540	21,0	Strasbourg	411 317	1 860 706	22,1
Isère	301 569	1 215 849	24,8	Ariège	26 554	153 594	17,3
Savoie	89 662	416 477	21,5	Aveyron	50 911	278 822	18,3
Haute-Savoie	157 280	743 552	21,2	Haute-Garonne	322 057	1 262 764	25,5
Grenoble	713 540	3 185 844	22,4	Gers	33 719	189 688	17,8
Nord	673 623	2 579 993	26,1	Lot	29 648	174 873	17,0
Pas-de-Calais	336 259	1 466 426	22,9	Hautes-Pyrénées	44 173	230 542	19,2
Lille	1 009 882	4 046 419	25,0	Tarn	73 380	379 650	19,3
Corrèze	43 178	244 598	17,7	Tarn-et-Garonne	48 158	245 982	19,6
Creuse	18 833	122 804	15,3	Toulouse	628 600	2 915 915	21,6
Haute-Vienne	76 908	378 386	20,3	Yvelines	335 471	1 414 134	23,7
Limoges	138 919	745 788	18,6	Essonne	290 929	1 218 750	23,9
Ain	124 390	600 646	20,7	Hauts-de-Seine	367 069	1 587 288	23,1
Loire	170 538	750 354	22,7	Val-d'Oise	285 142	1 184 442	24,1
Rhône	477 610	1 742 314	27,4	Versailles	1 278 611	5 404 614	23,7
Lyon	772 538	3 093 314	25,0	France métropolitaine	14 311 888	63 199 134	22,6
Aude	67 108	362 351	18,5	Guadeloupe	121 646	451 661	26,9
Gard	148 630	716 922	20,7	Guyane	77 004	238 020	32,4
Hérault	258 595	1 056 330	24,5	Martinique	97 514	399 807	24,4
Lozère	16 193	77 665	20,8	La Réunion	245 625	841 124	29,2
Pyrénées-Orientales	91 837	454 734	20,2	France métr. + DOM	14 853 677	65 129 746	22,8
Montpellier	582 363	2 668 002	21,8				

(1) Sans doubles inscriptions ni formation continue.

Présentation

Pendant l'année scolaire 2010-2011, 14 853 700 jeunes sont scolarisés en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer hors Mayotte. Ces élèves et étudiants représentent 22,8 % de la population totale [1]. Alors qu'environ un tiers des enfants de 2 ans était scolarisé jusqu'au début des années deux mille, ce taux, en recul pour la neuvième année consécutive, atteint 13,6 % à la rentrée 2010.

La scolarisation des enfants dans le premier degré est relativement stable. Le second degré comprend des élèves plus jeunes en moyenne puisque les plus de 18 ans sont en léger recul, et les 11 ans sont en augmentation de 3,1 %, effet dû à la baisse des redoublements. La scolarisation dans l'enseignement supérieur progresse pour les âges de 17 à 23 ans. Ce sont les 19 ans qui augmentent le plus.

Au sein de l'apprentissage, ce sont les jeunes de 23 ans qui progressent le plus. Les plus jeunes, 18 ans et moins, sont en baisse (voir 5.1).

L'espérance de scolarisation est stable par rapport à l'an dernier. Au final, les taux de scolarisation par âge constatés en 2010-2011 permettent d'espérer, pour un jeune alors âgé de 15 ans, 6,2 années de formation initiale, dont 2,6 années dans l'enseignement supérieur [2]. Cette espérance de scolarisation est plus importante pour les filles, qui s'orientent davantage vers des formations supérieures longues.

Définitions

Population scolarisée

Elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements sous tutelle de l'éducation nationale, mais aussi ceux dépendant des autres ministères (notamment ceux en charge de l'agriculture, de la santé, etc.). Les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie des effectifs en formation continue. C'est pourquoi le total de la population scolarisée est inférieur à celui de la page 1.2.

Population totale

Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la DEPP à partir des bilans démographiques de l'Insee. Les données sont provisoires pour les deux dernières années (2009 et 2010). Elles portent sur la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte.

Âge

L'âge d'un élève ou d'un étudiant est celui atteint au 1^{er} janvier inclus dans l'année scolaire considérée.

Premier degré

Enseignement préélémentaire et élémentaire, y compris l'enseignement spécialisé sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (MEN).

Enseignement spécialisé hors MEN

Enseignement dispensé à des élèves en grande difficulté dans des établissements ne dépendant pas du MEN, enseignement que l'on ne peut classer ni dans le premier, ni dans le second degré.

Second degré du MEN

Collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et enseignements adaptés du MEN.

Autres formations du second degré

Second degré agricole, enseignement spécial de la santé, formations sociales et de la santé de niveaux IV et V.

Apprentis

Tous niveaux, y compris pré-apprentis des centres de formation d'apprentis (CFA), apprentissage dans le supérieur et apprentissage agricole.

Enseignement supérieur

Les établissements universitaires, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), les sections de techniciens supérieurs (STS) et les autres établissements d'enseignement post-baccalauréat.

Sources :

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES.

- Statistiques communiquées par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et par le ministère des affaires sociales et de la santé.

- Insee-DEPP pour la population par âge.

[1] Population scolarisée et taux de scolarisation par âge en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Année de naissance	Âge	Effectifs de population		Taux de scolarisation (%) (1)							
		Population totale (p)	Population scolarisée	Ensemble des formations (2)	1 ^{er} degré MEN y c. spécialisé	Enseignement spécial hors MEN	2 ^{ème} degré MEN y c. adapté	Autres formations du 2 ^{ème} degré	Apprentis	Enseignement supérieur	
2008	2 ans	821 655	111 683	13,6 (-1,6)	13,6 (-1,6)						
2007	3 ans	813 697	797 547	98,0 (0,2)	98,0 (0,2)						
2006	4 ans	827 249	822 729	99,5 (-0,1)	99,4 (-0,1)	0,1 (0,0)					
2005	5 ans	806 230	806 684	100,0 (0,0)	99,9 (0,0)	0,1 (0,0)					
2004	6 ans	799 875	802 978	100,0 (0,0)	99,8 (0,0)	0,2 (0,0)					
2003	7 ans	793 805	802 721	100,0 (1,0)	99,6 (1,0)	0,4 (0,0)					
2002	8 ans	802 940	803 869	100,0 (1,6)	99,5 (1,5)	0,5 (0,0)					
2001	9 ans	816 384	811 185	99,4 (1,4)	98,7 (1,3)	0,6 (0,0)	0,1 (0,0)				
2000	10 ans	833 468	821 556	98,6 (0,4)	94,7 (0,5)	0,7 (0,0)	3,2 (-0,1)				
1999	11 ans	802 516	796 033	99,2 (-0,8)	15,8 (-3,9)	0,7 (0,0)	82,7 (3,1)				
1998	12 ans	796 574	783 703	98,4 (-1,0)	0,4 (-0,9)	0,9 (0,0)	97,1 (-0,2)				
1997	13 ans	785 494	773 256	98,4 (0,1)	0,0 (-0,1)	0,9 (0,0)	97,4 (0,2)	0,1 (0,0)			
1996	14 ans	794 014	778 800	98,1 (0,2)		0,9 (0,0)	95,5 (0,2)	1,6 (0,0)	0,1 (0,0)		
1995	15 ans	789 468	769 031	97,4 (-0,2)		0,9 (0,0)	89,8 (-0,4)	4,0 (0,0)	2,7 (0,2)		
1994	16 ans	770 534	725 984	94,2 (0,0)		0,9 (0,0)	81,7 (0,1)	4,4 (0,0)	7,1 (-0,1)		
1993	17 ans	769 012	693 543	90,2 (1,2)		0,8 (0,0)	74,1 (1,4)	4,1 (0,0)	8,7 (-0,4)	2,5 (0,2)	
1992	18 ans	810 804	624 432	77,0 (0,1)		0,6 (0,0)	35,1 (-0,1)	2,9 (0,0)	8,0 (-0,3)	30,4 (0,4)	
1991	19 ans	822 160	530 447	64,5 (0,9)		0,4 (0,0)	14,7 (0,0)	1,6 (0,0)	7,2 (0,1)	40,7 (0,8)	
1990	20 ans	827 946	430 038	51,9 (0,7)		0,2 (0,0)	4,4 (-0,1)	0,7 (0,0)	6,1 (0,2)	40,6 (0,6)	
1989	21 ans	825 399	341 009	41,3 (0,5)			1,2 (0,0)	0,4 (0,0)	4,8 (0,2)	34,8 (0,3)	
1988	22 ans	822 673	272 593	33,1 (0,5)			0,4 (0,0)	0,3 (0,0)	3,7 (0,2)	28,7 (0,2)	
1987	23 ans	807 687	195 973	24,3 (0,4)			0,3 (0,0)	0,2 (0,0)	2,6 (0,3)	21,2 (0,1)	
1986	24 ans	808 535	131 586	16,3 (-0,2)			0,2 (0,0)	0,2 (0,0)	1,6 (0,2)	14,4 (-0,3)	
1985	25 ans	798 338	84 072	10,5 (-0,2)				0,1 (0,0)	0,9 (0,1)	9,5 (-0,2)	
1984	26 ans	783 001	59 336	7,6 (-0,1)				0,1 (0,0)	0,4 (0,0)	7,1 (-0,1)	
1983	27 ans	768 880	40 708	5,3 (0,2)				0,1 (0,0)	0,1 (0,0)	5,1 (0,2)	
1982	28 ans	818 268	31 769	3,9 (-0,1)				0,1 (0,0)		3,8 (-0,1)	
1981	29 ans	828 206	24 481	3,0 (-0,1)				0,1 (0,0)		2,9 (-0,1)	
1980 et avant	30 et plus	40 938 825	185 931	0,5 (0,0)						0,4 (0,0)	
Total		65 129 746	14 853 677	22,8 (-0,1)	10,2 (0,0)	0,1 (0,0)	8,2 (0,0)	0,3 (0,0)	0,7 (0,0)	3,3 (0,0)	

(1) Après chaque taux, est indiquée entre parenthèses la variation en points par rapport à la rentrée 2009. Exemple : à 20 ans, 51,9 % des jeunes sont scolarisés, soit 0,7 point de plus qu'à la rentrée 2009.

(2) Dans certaines tranches d'âge l'effectif scolarisé constaté est supérieur à celui de la population totale du même âge estimée à partir des bilans démographiques. Dans ce cas, le taux de scolarisation est forcé à 100 %. Par ailleurs, les effectifs du supérieur sont estimés en éliminant les doubles inscriptions et une partie de la formation continue, la population scolarisée est donc moins importante que celle présentée dans d'autres pages.

[2] Évolution de l'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans (en années)

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM hors Mayotte				
	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2000 2001	2005 2006	2008 2009	2009 2010 (p)	2010 2011 (p)
Ensemble des formations	4,7	5,6	6,5	6,3	6,3	6,2	6,1	6,2	6,2
Filles	4,8	5,7	6,6	6,5	6,5	6,4	6,3	6,4	6,4
Garçons	4,6	5,5	6,3	6,2	6,2	6,0	5,9	5,9	6,0
Dans le secondaire	3,4	3,9	4,0	3,9	3,9	3,7	3,6	3,6	3,7
Filles	3,4	3,9	4,0	3,8	3,8	3,7	3,6	3,6	3,6
Garçons	3,4	3,9	4,1	3,9	3,9	3,8	3,7	3,7	3,7
Dans le supérieur	1,3	1,7	2,4	2,5	2,4	2,5	2,4	2,5	2,6
Filles	1,4	1,9	2,7	2,7	2,7	2,8	2,7	2,8	2,8
Garçons	1,2	1,6	2,1	2,2	2,2	2,2	2,2	2,3	2,3

Remarque - L'espérance de scolarisation de 15 à 29 ans est la somme des taux de scolarisation par âge. Elle représente la durée d'études que connaîtrait une génération qui aurait tout au long de sa vie scolaire les taux de scolarisation observés une année.

Présentation

En 2010-2011, en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, la répartition des jeunes de 14, 15, 16 et 17 ans dans le système éducatif national montre une nette différence entre les filles et les garçons, les premières se montrant plus précoces et s'orientant plus souvent vers les filières générales et technologiques [1]. À 14 ans, 67,8 % des jeunes se trouvent au collège en classe de troisième contre 56 % en 2000. Les étapes du premier cycle du secondaire sont donc plus rapidement franchies pour les générations les plus jeunes. Toutefois, ces progrès ne remettent pas en cause la différence entre les sexes : à cet âge, les filles sont beaucoup plus fréquemment en troisième que les garçons, dont 24,3 % sont encore en quatrième [2]. Les garçons suivent également plus fréquemment un enseignement adapté.

À 15 ans, l'écart entre filles et garçons se creuse encore, puisque plus de la moitié des filles sont déjà en seconde générale ou technologique contre seulement 41,9 % des garçons [1]. Ceux-ci sont donc encore massivement au collège.

À partir de 16 ans, la différence entre garçons et filles se manifeste également au travers de l'orientation prise. En effet à cet âge, si l'enseignement général ou technologique reste dominant pour les deux sexes (58,4 % pour les filles et 46,7 % pour les garçons), l'enseignement professionnel en lycée ou en apprentissage attire davantage les garçons (39,9 %) que les filles (29,5 %). C'est en apprentissage que l'écart est le plus important puisque les garçons y sont trois fois plus scolarisés que les filles.

À 17 ans, un nombre significatif de jeunes n'est plus scolarisé. Les garçons sont plus fréquemment dans ce cas que les filles (respectivement 10,8 % et 8,8 %).

Définitions

Champ

Ensemble des élèves des premier et second degrés (y compris enseignements spécialisés et adaptés), des apprentis, des étudiants, dans le secteur public et le secteur privé sous contrat et hors contrat en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte. Les élèves et étudiants sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture ou d'autres ministères sont comptabilisés.

Population à 14, 15, 16 et 17 ans

Elle comprend tous les jeunes ayant 14, 15, 16 ou 17 ans au 1^{er} janvier 2010 en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte. Cette population a été évaluée à partir des bilans démographiques de l'Insee (données provisoires).

Pré-apprentis

Voir définitions en 5.1.

Pro court scolaire

Enseignement professionnel court dispensé dans les lycées professionnels (LP et LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou Capa et mentions complémentaires de ce niveau. Sont incluses également les formations paramédicales et sociales de niveau V.

Pro court apprentissage

Enseignement professionnel court dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant aux CAP ou Capa et mentions complémentaires de ce niveau.

Pro long scolaire

Enseignement professionnel long dispensé dans les lycées professionnels (LP et LPA) ou lycées polyvalents (LPO). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel. Sont incluses également diverses formations professionnelles post-secondaires de niveau IV.

Pro long apprentissage

Enseignement professionnel long dispensé dans les centres de formation d'apprentis (CFA). Il s'agit des formations préparant au baccalauréat professionnel et au brevet professionnel.

Post-bac

Enseignement des classes supérieures de lycées ou du premier cycle des universités ou encore des diverses écoles enseignées à ce niveau.

Sources :

- Systèmes d'information et enquêtes statistiques du MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES.
- Statistiques communiquées par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et par le ministère des affaires sociales et de la santé.
- Insee-DEPP pour la population par âge.

[1] Répartition des jeunes de 14 à 17 ans par niveau de scolarisation et par sexe en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total									
Enseignements adaptés	11 955	20 933	32 888	12 255	20 475	32 730	3 083	5 360	8 443	2 424	3 799	6 223
6 ^e et 5 ^e	3 920	6 344	10 264	490	580	1 070	144	209	353	85	93	178
4 ^e	73 232	98 963	172 195	6 621	9 305	15 926	351	398	749	57	69	126
3 ^e (y compris pré-apprentis)	278 317	259 881	538 198	91 129	119 854	210 983	11 528	14 068	25 596	1 041	1 246	2 287
2 ^{ème} générale et techno	12 116	11 504	23 620	207 858	169 164	377 022	47 643	46 636	94 279	6 864	6 824	13 688
1 ^{ère} générale et techno	309	462	771	11 107	10 391	21 498	172 698	136 970	309 668	54 842	53 490	108 332
Terminale générale et techno	22	30	52	261	394	655	10 131	8 798	18 929	155 471	117 217	272 688
Pro court scolaire (1)	141	78	219	18 273	7 359	25 632	49 136	31 531	80 667	40 746	27 705	68 451
Pro court apprentissage (1)	3	8	11	3 061	9 620	12 681	11 547	37 183	48 730	12 938	40 009	52 947
Pro long scolaire (1)	204	370	574	24 986	43 821	68 807	49 270	83 315	132 585	54 797	81 209	136 006
Pro long apprentissage (1)	2	6	8	281	1 725	2 006	1 032	4 600	5 632	3 617	10 089	13 706
Post-bac	0	0	0	7	14	21	128	225	353	10 236	8 675	18 911
Total scolarisés	380 221	398 579	778 800	376 329	392 702	769 031	356 691	369 293	725 984	343 118	350 425	693 543
Non scolarisés (2)	6 638	8 576	15 214	9 393	11 044	20 437	20 380	24 170	44 550	33 010	42 459	75 469
Population	386 859	407 155	794 014	385 722	403 746	789 468	377 071	393 463	770 534	376 128	392 884	769 012

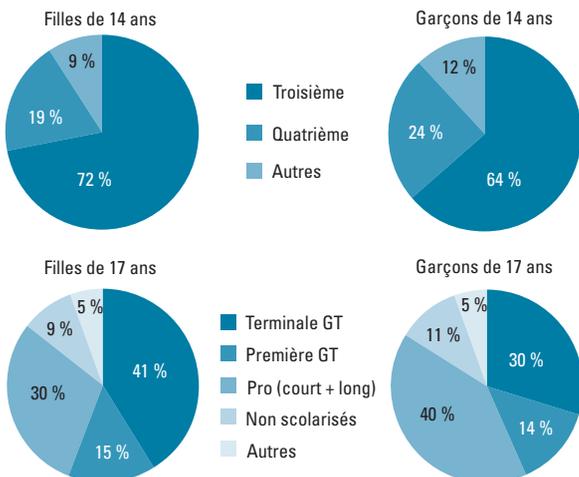
En %	14 ans			15 ans			16 ans			17 ans		
	Filles	Garçons	Total									
Enseignements adaptés	3,1	5,1	4,1	3,2	5,1	4,1	0,8	1,4	1,1	0,6	1,0	0,8
6 ^e et 5 ^e	1,0	1,6	1,3	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
4 ^e	18,9	24,3	21,7	1,7	2,3	2,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0
3 ^e (y compris pré-apprentis)	71,9	63,8	67,8	23,6	29,7	26,7	3,1	3,6	3,3	0,3	0,3	0,3
2 ^{ème} générale et techno	3,1	2,8	3,0	53,9	41,9	47,8	12,6	11,9	12,2	1,8	1,7	1,8
1 ^{ère} générale et techno	0,1	0,1	0,1	2,9	2,6	2,7	45,8	34,8	40,2	14,6	13,6	14,1
Terminale générale et techno	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	2,7	2,2	2,5	41,3	29,8	35,5
Pro court scolaire (1)	0,0	0,0	0,0	4,7	1,8	3,2	13,0	8,0	10,5	10,8	7,1	8,9
Pro court apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,8	2,4	1,6	3,1	9,5	6,3	3,4	10,2	6,9
Pro long scolaire (1)	0,1	0,1	0,1	6,5	10,9	8,7	13,1	21,2	17,2	14,6	20,7	17,7
Pro long apprentissage (1)	0,0	0,0	0,0	0,1	0,4	0,3	0,3	1,2	0,7	1,0	2,6	1,8
Post-bac	-	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	2,7	2,2	2,5
Total scolarisés	98,3	97,9	98,1	97,6	97,3	97,4	94,6	93,9	94,2	91,2	89,2	90,2
Non scolarisés (2)	1,7	2,1	1,9	2,4	2,7	2,6	5,4	6,1	5,8	8,8	10,8	9,8
Population %	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Voir rubrique « Définitions ».

(2) Le contenu de cette ligne doit être analysé avec prudence. Les valeurs affichées sont le résultat du rapprochement de deux sources différentes : les populations estimées par l'Insee et le total des dénombrements d'élèves, d'étudiants et d'apprentis réalisés dans les établissements.

[2] Répartition des filles et des garçons de 14 et 17 ans en 2010-2011 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



Remarque - Pour des questions d'arrondissement, il se peut que les pourcentages affichés dans les graphiques soient légèrement différents de ceux qui peuvent être calculés à partir du tableau [1].

Présentation

En globalisant milieu ordinaire et établissements hospitaliers et médico-sociaux, 283 000 enfants ou adolescents handicapés sont scolarisés à la rentrée 2011, soit une hausse de 3,7 % par rapport à l'année scolaire précédente (voir « Définitions »). Les trois quarts des élèves handicapés sont scolarisés en milieu ordinaire et le quart restant en établissements spécialisés [1].

La scolarisation en milieu ordinaire progresse de 4,5 % (+ 9 000 élèves). En milieu spécialisé, la scolarisation croît dans une moindre mesure (+ 2,1 % contre 4,4 % en 2010).

Dans le second degré, la scolarisation dans une classe ordinaire (scolarisation individuelle) progresse moins vite que la scolarisation en Ulis (collective). Les Segpa de collège continuent à accueillir des élèves handicapés (+ 4,6 % en 2011) alors que, dans le même temps, elles connaissent une baisse régulière de leurs effectifs.

Les élèves handicapés sont proportionnellement plus nombreux dans le premier degré que dans le second degré (62 %, alors que les élèves du premier degré représentent 55 % du total des effectifs de l'enseignement scolaire) [2]. En milieu ordinaire, 68 % des élèves handicapés sont scolarisés individuellement, soit 142 800 élèves. Cette proportion est de 66 % dans le premier degré et de 71 % dans le second degré, où plus d'un quart d'entre eux (28 %) fréquentent une structure de l'enseignement adapté (Segpa et Erea) destinée aux élèves qui connaissent des difficultés scolaires.

Les modes de scolarisation dépendent des déficiences [3]. Les élèves porteurs de troubles intellectuels et cognitifs constituent près de la moitié des élèves handicapés dans le premier degré (46 %), un peu plus d'un tiers des élèves handicapés dans le second degré (38 %). Ils sont plus souvent en Clis (56 %) ou en Ulis (55 %) qu'en classe ordinaire et forment la majorité des élèves des établissements médico-sociaux (52 %). Ils semblent donc avoir plus de difficultés à suivre une scolarité ordinaire.

Définitions

Principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap

Depuis l'instauration de la loi de février 2005, l'orientation et les aides accordées aux jeunes en situation de handicap sont prescrites par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui statuent au sein des maisons départementales du handicap (MDPH), en établissant un projet personnalisé de scolarisation (PPS). Cette scolarisation peut se dérouler en milieu ordinaire (dans une école ou un établissement scolaire du second degré) ou dans un établissement spécialisé (hospitalier ou médico-social), à temps complet ou temps partiel. Elle peut également être partagée entre ces deux milieux.

En milieu ordinaire, elle se déroule dans une classe ordinaire (scolarisation individuelle), dans une Clis ou dans une Ulis (scolarisation collective).

Antérieurement à la loi de février 2005, les enquêtes n° 3 et n° 12 recensaient les élèves handicapés ou malades bénéficiant d'aménagements de scolarité pour des raisons de santé dans le cadre d'un projet individualisé d'intégration, d'un projet d'accueil individualisé (PAI) ou sans projet individuel. Entre 2006 et 2010, ont encore été comptabilisés, de manière transitoire, les élèves bénéficiant d'un PAI avec aménagements notables de scolarité et ceux bénéficiant d'un PPS. Depuis 2011, seuls les élèves scolarisés avec un PPS sont pris en compte. Pour autant, le champ de la population d'élèves handicapés est comparable à celle des années antérieures.

Scolarisation collective

Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une classe pour l'inclusion scolaire (Clis) dans l'enseignement élémentaire ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques.

Les établissements hospitaliers et médico-sociaux

Sous tutelle du ministère en charge de la santé, ils offrent une prise en charge globale, scolaire, éducative et thérapeutique, qui peut s'accompagner dans certains cas d'une insertion scolaire partielle.

Classification des principales déficiences

- Polyhandicap : déficience mentale grave associée à une déficience motrice importante.
- Pour les autres déficiences, voir 3.6.

Sources :

- MEN-MESR DEPP et MEN-DGESCO/Enquêtes n° 3 et n° 12 relatives aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré et dans le second degré.
- MEN-MESR DEPP/Enquête n° 32 concernant la scolarisation dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

① Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.10.

[1] Évolution de la scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Premier degré	96 396	104 824	111 083	109 682	114 482	120 180	126 294	130 517
dont PPS (2)	-	-	89 045	101 507	109 121	115 951	123 213	130 517
Classe ordinaire	58 812	64 994	71 399	70 048	74 251	79 129	83 309	86 089
Clis	37 584	39 830	39 684	39 634	40 231	41 051	42 985	44 428
% public	91,5	92,4	91,5	90,6	90,3	90,3	90,1	90,1
Second degré	37 442	46 699	44 278	52 334	60 191	67 310	75 094	79 878
dont PPS (2)	-	-	28 789	42 178	52 056	60 380	70 080	79 878
Classe ordinaire	31 454	38 934	34 928	40 760	45 697	50 125	54 865	56 719
dont Segpa collège	nd	6 275	7 571	9 570	11 956	13 392	15 099	15 788
Ulis	5 988	7 765	9 350	11 574	14 494	17 185	20 229	23 159
% public	88,5	86,9	87,0	86,6	86,6	86,0	85,6	84,5
Total en milieu ordinaire	133 838	151 523	155 361	162 016	174 673	187 490	201 388	210 395
Établissements hospitaliers	6 922	6 182	6 097	6 640	6 313	6 936	7 192	8 153
Établissements médico-sociaux	70 219	70 158	70 854	69 773	69 191	67 909	70 920	71 625
Total étab. spécialisés (3)	77 141	76 340	76 951	76 413	75 504	74 845	78 112	79 778
dont scolarisation partagée	nd	nd	nd	nd	6 209	6 763	6 626	7 132
Ensemble (4)	210 979	227 863	232 312	238 429	243 968	255 572	272 874	283 041

(1) Environ 1 500 élèves dans le premier degré et 600 élèves dans le second degré n'ont pas pu être recensés.

(2) Voir « Définitions ».

(3) Hors enfants accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

(4) Hors scolarité partagée à partir de 2008 pour éviter les double comptes.

[2] Les différents modes de scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Niveau d'enseignement (1)	Scolarisation en milieu ordinaire				Établissements spécialisés (3)			
	Total	Individuelle dont Segpa (2)	Collective dont Erea	Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble	
Premier degré	86 089			44 428	130 517	5 389	62 700	68 089
Prélémentaire	27 391			7 111	34 502	2 053	18 844	20 897
Élémentaire	58 698			37 317	96 015	3 336	43 856	47 192
Second degré	56 719	15 788	2 148	23 159	79 878	2 442	6 449	8 891
Premier cycle	44 602	15 557	1 093	8 574	53 176	1 640	4 641	6 281
Second cycle	11 555		1 047	1 638	13 193	802	1 808	2 610
Autre niveau (4)	562	231	8	12 947	13 509	-	-	-
Niveau indéterminé (5)						322	2 476	2 798
Total	142 808	15 788	2 148	67 587	210 395	8 153	71 625	79 778

(1) Niveau d'enseignement estimé pour la scolarisation collective et la scolarisation en établissements hospitaliers et médico-sociaux.

(2) Segpa de collège.

(3) Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

(4) Il s'agit pour l'essentiel d'élèves fréquentant un établissement du second degré sans en avoir nécessairement le niveau.

(5) Il s'agit d'élèves scolarisés dans un établissement spécialisé dont le niveau est difficile à déterminer.

[3] Répartition par type de déficience des élèves en situation de handicap en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Déficiences	Milieu ordinaire				Établissements spécialisés (2)			
	Premier degré		Second degré		Ensemble	Hospitaliers	Médico-sociaux	Ensemble
Classe ordinaire	Clis	Classe ordinaire	Ulis					
Troubles intellectuels et cognitifs	26 504	34 009	13 704	16 441	90 658	1 330	37 407	38 737
Troubles du psychisme	22 981	4 211	11 515	2 065	40 772	3 673	16 707	20 380
Troubles du langage et de la parole	12 228	1 921	13 681	1 862	29 692	176	1 427	1 603
Troubles auditifs	3 313	681	2 920	545	7 459	55	2 964	3 019
Troubles visuels	2 166	278	2 102	175	4 721	6	758	764
Troubles viscéraux	2 144	139	1 362	76	3 721	497	98	595
Troubles moteurs	8 687	1 059	8 230	1 105	19 081	745	3 529	4 274
Plusieurs troubles associés	6 502	1 993	2 307	849	11 651	760	6 218	6 978
Autres troubles	1 564	137	898	41	2 640	841	1 566	2 407
Polyhandicap (1)						70	951	1 021
Total	86 089	44 428	56 719	23 159	210 395	8 153	71 625	79 778

(1) N'existe que dans les établissements hospitaliers et médico-sociaux.

(2) Hors jeunes accueillis et scolarisés pour de courtes périodes.

Présentation

Après un maximum de 40 100 élèves en 2004-2005, le nombre de nouveaux arrivants non francophones a fortement diminué jusqu'à 34 700 élèves, en 2008-2009 [1]. Depuis, le nombre d'élèves est à nouveau en augmentation. Durant l'année scolaire 2011-2012, 40 000 élèves nouveaux arrivants non francophones ont été accueillis dans les premier et second degrés : 19 000 dans une école élémentaire, 17 100 dans un collège, et 3 900 dans un lycée dont une majorité (59 %) dans un lycée professionnel. Au total, ces élèves représentent 4,2 % des effectifs scolaires. Par ailleurs, environ 1 900 élèves de plus de 16 ans, ne relevant plus de l'obligation scolaire, ont bénéficié d'actions spécifiques de formation dispensées par les missions générales à l'insertion de l'éducation nationale (MGIEN) ou par les groupements d'établissements pour la formation continue (Greta). Globalement, 85,1 % des nouveaux arrivants bénéficient d'une aide, plus fréquemment au collège qu'au lycée ou dans les écoles élémentaires [2]. 78,8 % des élèves des écoles élémentaires sont accueillis dans une classe d'initiation (CLIN), où ils disposent de quelques heures de soutien par le biais de cours de rattrapage intégré (CRI), tout en fréquentant une classe ordinaire. Dans le second degré, les dispositifs sont identiques : classes d'accueil (CLA) ou modules d'accueil temporaire (MAT). Dans les collèges et lycées, respectivement 92,7 % et 82,8 % des élèves non francophones en bénéficient. Enfin, pour des questions de géographie (milieu rural notamment) ou de faibles effectifs, certains départements ont développé des dispositifs supplémentaires plus souples, en fonction des besoins : des enseignants spécialisés partagent leur service entre plusieurs établissements et apportent un soutien de quelques heures par semaine aux élèves non francophones qui y sont scolarisés dans des classes ordinaires.

Cependant, les dispositifs d'accueil ont été mis en place de manière très inégale par les académies : en France métropolitaine, deux académies y scolarisent moins de 70 % de leurs élèves primo-arrivants (Poitiers, Strasbourg), et deux académies 95 % et plus (Versailles, Grenoble), voire 100 % dans celles de Paris et de Rouen.

Définitions

Un « nouvel arrivant non francophone »

C'est un élève nouvellement arrivé en France (depuis moins d'un an), qui a une maîtrise insuffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires ne lui permettant pas d'intégrer immédiatement une classe du cursus ordinaire.

L'obligation d'accueil dans les établissements scolaires s'applique aux élèves nouvellement arrivés en France comme aux autres élèves. Elle relève du droit commun et de l'obligation scolaire.

Dès les années soixante-dix, des mesures ont été prises pour accueillir et scolariser ces élèves. Elles se sont traduites par la création de structures d'accueil spécifiques à l'école, au collège ou au lycée. Ces élèves qui arrivent tout au long de l'année sont scolarisés en partie ou entièrement dans ces dispositifs particuliers et bénéficient notamment d'un soutien linguistique, tout en étant inscrits dans un cursus ordinaire. L'objectif recherché est qu'ils s'insèrent progressivement et le plus rapidement possible dans une classe ordinaire.

⚠ Avertissement

Les effectifs présentés ici sont le résultat de la moyenne des trois campagnes d'observation (novembre, février, mai). Ils ne prennent pas en compte l'académie de Mayotte.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête n° 9 sur les élèves non francophones nouvellement arrivés en France.

📄 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.01.

[1] Les élèves nouveaux arrivants non francophones, depuis 2003 (en milliers)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010 (1)	2010 2011	2011 2012
Écoles élémentaires	18,6	19,4	19,0	17,6	17,3	17,0	17,3	18,5	19,0
Collèges	18,0	17,8	17,1	16,2	14,9	14,8	15,4	16,2	17,1
Lycées	2,5	2,8	3,2	3,3	2,7	3,0	3,0	3,4	3,9
Ensemble des élèves non francophones	39,1	40,1	39,3	37,0	34,9	34,7	35,7	38,1	40,0
Total élèves en écoles élémentaires	3 953,3	3 976,0	4 013,3	4 065,7	4 094,0	4 108,2	4 114,3	4 125,1	4 112,6
Total élèves 2 nd degré	5 581,1	5 540,3	5 485,4	5 418,0	5 371,4	5 339,7	5 331,7	5 353,2	5 384,5
Ensemble des élèves	9 534,3	9 516,3	9 498,8	9 483,7	9 465,4	9 448,0	9 446,0	9 478,4	9 497,1
Part des élèves non francophones (%)	4,1	4,2	4,1	3,9	3,7	3,7	3,9	4,0	4,2

(1) Données révisées.

[2] Scolarisation des élèves nouveaux arrivants non francophones par académie, en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

	Écoles élémentaires		Second degré				Ensemble		
	Nombre d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Collèges		Lycées		Nombre d'élèves	dont bénéficiant d'un soutien	
			Nombre d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)	Nombre d'élèves	Part bénéficiant d'un soutien (%)		Nombre d'élèves	%
Aix-Marseille	751	79,6	728	93,5	93	71,0	1 572	1 345	85,6
Amiens	587	61,2	490	96,3	201	93,0	1 278	1 018	79,7
Besançon	218	61,9	273	95,6	41	26,8	532	407	76,5
Bordeaux	685	67,0	509	89,0	75	86,7	1 269	977	77,0
Caen	93	58,1	117	83,8	96	71,9	306	221	72,2
Clermont-Ferrand	269	78,1	270	93,0	106	64,2	645	529	82,0
Corse	151	82,1	134	99,3	6	16,7	291	258	88,7
Créteil	1 975	85,4	2 123	86,5	571	82,7	4 669	3 994	85,5
Dijon	391	78,5	375	87,5	55	70,9	821	674	82,1
Grenoble	1 067	91,3	727	99,3	136	97,8	1 930	1 829	94,8
Lille	487	67,4	499	88,4	138	65,2	1 124	859	76,4
Limoges	147	77,6	367	80,4	47	66,0	561	440	78,4
Lyon	1 532	82,2	1 172	94,5	221	79,6	2 925	2 543	86,9
Montpellier	981	62,1	607	96,7	189	95,2	1 777	1 376	77,4
Nancy-Metz	567	69,3	343	96,2	65	75,4	975	772	79,2
Nantes	548	70,6	467	81,2	23	21,7	1 038	771	74,3
Nice	905	83,0	537	96,1	47	70,2	1 489	1 300	87,3
Orléans-Tours	443	71,8	479	91,6	84	47,6	1 006	797	79,2
Paris	842	100,0	1 243	100,0	802	100,0	2 887	2 887	100,0
Poitiers	414	46,6	290	81,0	60	73,3	764	472	61,8
Reims	295	82,0	259	93,1	61	82,0	615	533	86,7
Rennes	434	52,1	558	93,7	112	74,1	1 104	832	75,4
Rouen	122	100,0	386	100,0	58	100,0	566	566	100,0
Strasbourg	714	56,6	483	85,1	142	61,3	1 339	902	67,4
Toulouse	622	77,7	540	88,0	90	98,9	1 252	1 047	83,6
Versailles	2 202	94,1	2 282	98,3	331	91,5	4 815	4 618	95,9
France métr.	17 442	78,3	16 258	92,8	3 850	83,9	37 550	31 967	85,1
Guadeloupe	170	47,6	119	98,3	-	-	289	198	68,5
Guyane	981	96,4	444	94,4	11	100,0	1 436	1 376	95,8
Martinique	139	48,2	136	63,2	70	21,4	345	168	48,7
La Réunion	292	86,0	96	95,8	2	-	390	344	88,2
DOM	1 582	85	795	89,8	83	32,5	2 460	2 086	84,8
France métr. + DOM	19 024	78,8	17 053	92,7	3 933	82,8	40 010	34 053	85,1

Présentation

En 2011-2012, en France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte, 1 167 500 enseignants et personnels administratifs, techniques, d'encadrement et d'éducation sont des agents du système éducatif au titre du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche [1]. 782 900 enseignants exercent dans le secteur public, 137 000 sont payés sur des échelles de rémunération d'enseignants dans les classes sous contrat des écoles et établissements privés. 247 500 agents assurent dans le secteur public des fonctions autres que d'enseignement, notamment des fonctions d'assistance éducative et d'assistance pédagogique.

Les enseignants représentent 78,8 % des agents dans les secteurs public et privé, 76,0 % des agents dans le secteur public.

À partir de 2004, les effectifs des enseignants décroissent de façon régulière. Toutefois, les évolutions sont très diverses selon le niveau d'enseignement et le secteur. Dans le premier degré public, ils augmentent régulièrement de 2000 à 2011 (+ 5,1 %, avec en 2011 l'intégration des stagiaires, auparavant comptabilisés en établissement de formation) et diminuent à champ constant (hors Mayotte) de 2,5 % en 2012. Sur la période 2003-2012, ceux du second degré public diminuent fortement (- 10,8 %) et enregistrent à champ constant (hors Mayotte) une baisse de plus de 46 600 enseignants [2] [3]. Dans le secteur privé, le nombre d'enseignants recensés dans les écoles baisse depuis 2008 (- 5,5 %) ; il baisse également de 6,2 %, dans les établissements du second degré entre 2004 et 2012.

Les personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'orientation, d'éducation et d'assistance éducative représentent dans le secteur public près d'un agent sur quatre (24 %) [1]. Cet effectif, en forte baisse sur les dix dernières années, est égal aux deux tiers de l'effectif recensé en janvier 2002. Cette diminution résulte du transfert aux collectivités territoriales des personnels ouvriers, des personnels d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement.

70 300 enseignants (non compris les enseignants non permanents, voir « Définitions ») et 53 000 autres personnels exercent en 2012 dans l'enseignement supérieur, quel que soit le statut de l'établissement (qu'il ait ou non acquis son autonomie dans le cadre de la loi LRU).

Définitions

Les enseignants

Sont comptabilisés les enseignants rémunérés sur crédit d'État dans chacun des niveaux d'enseignement. Sont inclus les documentalistes et les enseignants affectés aux remplacements et à la suppléance. Les enseignants du Cned sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Ne sont pas pris en compte dans l'enseignement supérieur les chefs de clinique, les assistants et les praticiens hospitalo-universitaires, les moniteurs, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche, les contractuels doctorants en raison de la date de retour des enquêtes (voir 9.15). Dans les données de l'édition 2009, les enseignants de ces établissements autonomes n'avaient pas été intégrés.

Les autres personnels

Personnels d'encadrement, de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, de surveillance et d'assistance éducative. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et en rectorat.

Loi LRU

Loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Ne sont plus rémunérés sur crédits d'État les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans le cadre de la loi LRU. Ils disposent depuis le 1^{er} janvier 2009 de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois et accèdent à des responsabilités et des compétences élargies (RCE). Les personnels enseignants et non enseignants de ces établissements ont été recensés à partir des fichiers de gestion.

Avertissement

Les données figurant dans les tableaux se réfèrent à la situation en janvier de l'année considérée.

 Sources : MEN-MESR DEPP

- Fichiers de paye, de janvier 2000 à janvier 2012.

- Annuaire EPP, AGORA, POPPEE-Bib et POPPEE-ITRF, février 2010 à 2012.

MEN-MESR DGRH

- Fichiers de gestion des enseignants du supérieur.

- Annuaire GESUP, février 2010 à 2012.

Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7145, 7144.

[1] Évolution des effectifs des personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2012, Public + Privé)

Situation en janvier	Enseignants (1)			Personnels administratifs, techniques, d'encadrement, de surveillance	dont aides éducatrices et assistants d'éducation	Ensemble	Part des enseignants / ensemble
	Public	Privé	Total				
2000	841 140	139 155	980 295	364 790	61 470	1 345 085	72,9
2001	849 600	140 290	989 890	368 470	62 320	1 358 360	72,9
2002	862 610	142 065	1 004 675	369 960	60 430	1 374 635	73,1
2003	870 515	144 169	1 014 684	367 195	55 770	1 381 879	73,4
2004	868 342	145 394	1 013 736	353 937	50 190	1 367 673	74,1
2005	860 198	144 940	1 005 138	344 794	51 287	1 349 932	74,5
2006	848 835	144 909	993 744	344 154	58 197	1 337 898	74,3
2007 (2)	838 177	144 501	982 678	287 785	60 635	1 270 463	77,3
2008	829 131	143 440	972 571	255 796	61 393	1 228 367	79,2
2009 (3)	798 742	141 661	940 403	242 377	67 538	1 182 780	79,5
2010	804 043	140 454	944 497	252 197	68 949	1 196 694	78,9
2011	789 819	138 639	928 458	248 080	68 321	1 176 538	78,9
2012 hors Mayotte	778 229	137 022	915 251	247 332	68 766	1 162 583	78,7
2012 y.c. Mayotte	782 944	(4) 137 022	919 966	(5) 247 523	68 821	1 167 489	78,8

(1) Enseignants titulaires, stagiaires et non titulaires dans les établissements des premier et second degrés public et privé, dans les établissements d'enseignement supérieur et les établissements de formation.

(2) Ne sont plus comptabilisés à partir de 2007 les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en Greta par exemple), ni les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales.

(3) N'ont pas été pris en compte en 2009 les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans l'enseignement supérieur.

(4) Non compris Mayotte (données non disponibles).

(5) Cet effectif est sans doute sous-estimé en raison d'un probable défaut de couverture de Mayotte.

[2] Répartition des personnels enseignants selon le type d'affectation de janvier 2000 à janvier 2006

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré public	314 730	316 150	317 290	318 236	318 381	318 236	320 103
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré public	420 240	423 640	428 925	431 769	430 263	424 385	419 009
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés public	734 970	739 790	746 215	750 005	748 644	742 621	739 112
Enseignants dans les écoles du 1 ^{er} degré privé	44 160	44 360	44 810	45 640	45 999	46 079	46 132
Enseignants dans les établissements du 2 nd degré privé	94 995	95 930	97 255	98 529	99 395	98 861	98 777
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés privé	139 155	140 290	142 065	144 169	145 394	144 940	144 909
Enseignants dans les établissements du supérieur	71 600	73 040	74 090	74 881	75 853	76 004	(1) 75 055
Enseignants et stagiaires des établissements de formation	34 570	36 770	42 295	45 629	43 845	41 573	(1) 33 565
Total	980 295	989 890	1 004 665	1 014 684	1 013 736	1 005 138	(1) 993 744

(1) Estimation : 3 300 enseignants en IUFM en moins sur la ligne « Enseignants dans le supérieur » et en plus sur la ligne « Enseignants et stagiaires en établissement de formation ». Dans le total sont inclus les enseignants au Cned.

[3] Répartition des personnels enseignants selon le type de programme Lof ou l'affectation, depuis janvier 2007

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2012)

	2007 (1)	2008	2009	2010	2011 (2)	2012 hors Mayotte	2012 y.c. Mayotte	Part des femmes (%)
Enseignement scolaire du 1 ^{er} degré public	321 339	322 357	321 739	323 445	330 868	322 761	325 441	81,6
Enseignement scolaire du 2 nd degré public	413 107	404 226	393 860	389 008	389 787	385 165	387 184	57,8
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés public	734 446	726 583	715 599	712 453	720 655	707 926	712 625	68,6
Enseignement du 1 ^{er} degré privé	46 123	46 379	46 140	45 483	44 377	43 824	(3) 43 824	91,0
Enseignement du 2 nd degré privé	98 378	97 061	95 521	94 971	94 262	93 198	(3) 93 198	65,9
Total enseignants des 1^{er} et 2nd degrés privé	144 501	143 440	141 661	140 454	138 639	137 022	(3) 137 022	73,9
Formations supérieures (y compris enseignants en IUFM)	77 859	78 169	62 141	74 085	69 164	70 303	70 319	36,8
Stagiaires des établissements de formation	24 751	24 379	21 002	17 505	-	-	-	-
Total	982 678	972 571	940 403	944 497	928 458	915 251	919 966	67,0

(1) Ne sont plus comptabilisés à partir de 2007 les personnes rémunérées sur des comptes d'avance de régularisation (une partie des enseignants en Greta par exemple), ni les techniciens et ouvriers à la charge des collectivités territoriales. Dans le total sont inclus les 1 121 enseignants du Cned.

(2) À partir de 2011, les fonctionnaires stagiaires sont comptabilisés avec les enseignants du premier ou du second degré public.

(3) Non compris Mayotte (données non disponibles).

Présentation

La formation initiale regroupe des niveaux de formation allant de la maternelle à l'enseignement supérieur. La majorité des écoles et établissements relèvent du ministère de l'éducation nationale (MEN) et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR). Certains établissements du secondaire et du supérieur sont sous tutelle d'autres ministères, notamment le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) pour l'enseignement agricole.

Toutes les écoles maternelles et élémentaires sont sous tutelle du MEN. À la rentrée 2011, la France métropolitaine et les DOM comptent 48 100 écoles publiques et 5 300 écoles privées. 200 écoles en grande majorité publiques sont dénombrées à Mayotte. Le nombre d'écoles en France métropolitaine et DOM hors Mayotte est en baisse de 3,8 % depuis 2007.

Les établissements du second degré sont généralement sous tutelle du MEN ou du MAAF. Les secteurs public et privé comptent respectivement 8 000 et 4 100 établissements. Le nombre d'établissements du second degré en France métropolitaine et DOM hors Mayotte a baissé de 1,5 % depuis 2007. En particulier, le nombre de lycées professionnels a diminué de 6,8 % pour le public et augmenté de 1,5 % pour le privé. Sur cette même période, le nombre d'établissements du second degré relevant de l'agriculture a augmenté de 6,0 % pour le public et diminué de 2,6 % pour le privé.

Dans l'enseignement supérieur, des regroupements d'universités sont intervenus à la création de l'université d'Aix-Marseille et de l'université de Lorraine. Cette dernière, qui a le statut de grand établissement, sort du champ des universités.

De plus, avec l'intégration des 7 écoles d'ingénieurs composant l'INP de Lorraine dans l'université de Lorraine, le nombre d'écoles d'ingénieurs diminue d'autant d'unités.

En 2011, 8 IUT deviennent des composantes de grand établissement.

Les établissements accueillant des STS ou des CPGE sont majoritairement des établissements du second degré sous tutelle du MEN ou du MAAF. Leur nombre est en hausse depuis 2007 (7,0 % pour les STS et 8,5 % pour les CPGE).

Le nombre de centres de formation d'apprentis (CFA) a augmenté de 2,3 % depuis 2007. Cette augmentation concerne essentiellement le secteur public (11,4 %), alors que le secteur privé, auquel appartiennent 73 % des CFA, reste stable.

Sources :

- MEN-MESR DEPP/RERS 2.1 et 2.3.
- MEN-MESR DEPP/Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa).
- MESR-DGESIP-DGRI SIES/RERS 2.18.
- MAAF/RERS 4.23.

Définitions

Champ

Structures de formation initiale hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs.

Premier degré : sous tutelle du MEN.

Second degré : sous tutelle du MEN ou du MAAF.

Enseignement supérieur et centres de formation d'apprentis : tous ministères de tutelle ou autre tutelle.

École maternelle

L'école maternelle accueille les enfants pour le cycle des apprentissages premiers et la première année du cycle des apprentissages fondamentaux.

École élémentaire

L'école élémentaire accueille les enfants pour les deuxième et troisième années du cycle des apprentissages fondamentaux et pour le cycle des approfondissements.

Collège

Établissement qui dispense un enseignement secondaire de premier cycle, de la sixième à la troisième.

Lycée d'enseignement général et technologique

Établissement qui dispense l'enseignement de second cycle du second degré, de la seconde à la terminale. Il peut accueillir des classes post-bac, notamment les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE).

Lycée polyvalent

Lycée d'enseignement général et/ou technologique ayant une section d'enseignement professionnel (SEP).

Lycée professionnel

Établissement qui dispense un enseignement professionnel.

Erea

Établissement régional d'enseignement adapté.

MFR

Maison familiale rurale, relevant du MAAF.

Enseignement supérieur

Voir « Définitions » en 2.18.

Autres établissements d'enseignement supérieur

Ils forment un groupe non homogène. On y trouve notamment les établissements universitaires privés, les écoles normales supérieures, les écoles d'architecture, les écoles vétérinaires, les écoles de journalisme et d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères.

CUFR

Centre universitaire de formation et de recherche.

[1] Les structures de formation initiale (hors établissements médico-éducatifs et socio-éducatifs) (France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

	Rentrée scolaire						Évolution 2011/2007 (%) hors Mayotte
	2007	2008	2009	2010	2011p hors Mayotte	2011p y.c. Mayotte	
Premier degré	55 329	54 875	54 280	53 798	53 203	53 418	-3,8
Public	49 928	49 498	48 975	48 522	47 944	48 139	-4,0
Écoles maternelles	17 000	16 748	16 366	16 056	15 621	15 686	-8,1
Écoles élémentaires	32 928	32 750	32 609	32 466	32 323	32 453	-1,8
Privé	5 401	5 377	5 305	5 276	5 259	5 279	-2,6
<i>dont écoles élémentaires</i>	<i>5 188</i>	<i>5 183</i>	<i>5 174</i>	<i>5 143</i>	<i>5 137</i>	<i>5 150</i>	<i>-1,0</i>
Second degré	12 245	12 252	12 214	12 203	12 064	12 093	-1,5
Public	8 132	8 152	8 133	8 108	7 945	7 972	-2,3
Établissements sous tutelle du MEN	7 917	7 919	7 902	7 882	7 866	7 893	-0,6
Collèges	5 247	5 260	5 261	5 253	5 252	5 270	0,1
Lycées professionnels	1 027	1 012	990	973	957	960	-6,8
LEGT ou polyvalents	1 563	1 567	1 571	1 576	1 578	1 584	1,0
Erea	80	80	80	80	79	79	-1,3
Établissements sous tutelle du MAAF (y compris MFR)	215	233	231	226	228	229	6,0
<i>dont établissements MEN+MAAF avec STS ou CPGE</i>	<i>1 422</i>	<i>1 438</i>	<i>1 439</i>	<i>1 464</i>	<i>1 479</i>	<i>1 483</i>	<i>-4,0</i>
Privé	4 113	4 100	4 081	4 095	4 119	4 121	0,1
Établissements sous tutelle du MEN	3 501	3 494	3 475	3 493	3 523	(6) 3 524	0,6
Collèges	1 778	1 771	1 756	1 765	1 776	1 776	-0,1
Lycées professionnels	660	660	663	664	670	670	1,5
LEGT ou polyvalents	1 063	1 063	1 056	1 064	1 077	1 077	1,3
Établissements sous tutelle du MAAF (y compris MFR)	612	606	606	602	596	597	-2,6
<i>dont établissements MEN+MAAF avec STS ou CPGE</i>	<i>640</i>	<i>661</i>	<i>680</i>	<i>698</i>	<i>707</i>	<i>707</i>	<i>10,5</i>
Enseignement supérieur (1)							
Universités (2)	81	79	79	79	74	74	-8,6
Instituts universitaires de technologie (IUT)	114	115	114	114	106	106	-7,0
IUFM universitaires		27	27	-	-	-	
IUFM non universitaires	30	3	3	-	-	-	
Grands établissements (2)	10	10	11	11	12	12	20,0
Établissements avec STS	2 133	2 182	2 207	2 258	2 282	2 286	7,0
Public	1 319	1 335	1 335	1 358	1 372	1 376	4,0
Privé	814	847	872	900	910	910	11,8
<i>dont STS en établissements du second degré (3)</i>	<i>1 908</i>	<i>1 943</i>	<i>1 961</i>	<i>2 001</i>	<i>2 023</i>	<i>2 027</i>	<i>6,0</i>
Établissements avec CPGE	414	422	429	442	449	449	8,5
Public	324	331	337	345	350	350	8,0
Privé	90	91	92	97	99	99	10,0
<i>dont CPGE en établissements du second degré (3)</i>	<i>397</i>	<i>405</i>	<i>415</i>	<i>434</i>	<i>435</i>	<i>435</i>	<i>9,6</i>
Écoles d'ingénieurs	240	231	232	238	231	231	-3,8
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	210	206	212	213	210	210	0,0
Écoles supérieures artistiques et culturelles	242	233	237	235	235	235	-2,9
Écoles paramédicales (hors université) et sociales (4)	598	611	616	623	623	623	4,2
Autres établissements d'enseignement supérieur	243	237	243	236	221	221	-9,1
Enseignements secondaire et supérieur : CFA (5)	958	961	966	973	980	980	2,3
Public	237	244	251	257	264	264	11,4
Privé	721	717	715	716	716	716	-0,7

(1) Le total des établissements du supérieur ne peut pas être calculé à partir de ce tableau : la répartition par type d'établissements ne constitue pas une partition du supérieur (ex : certains établissements avec STS ou CPGE sont également comptabilisés dans les écoles de commerce).

(2) Universités : y compris le CUFR d'Albi, hors universités technologiques. En 2011, l'université d'Aix-Marseille est créée par regroupement des universités Aix-Marseille I, II et III et l'université de Lorraine, regroupant les universités de Metz, Nancy I, Nancy II et l'INP de Lorraine, devient un grand établissement.

(3) Ne sont pris en compte que les établissements sous tutelle du MEN ou du MAAF.

(4) Données provisoires pour 2011.

(5) Centres de formation d'apprentis. Les antennes de centres de formation d'apprentis ne sont pas prises en compte.

(6) Dont un Erea.

2.1	Les écoles	38
2.2	Les classes du premier degré	40
2.3	Les collèges et les lycées : types d'établissement et classes	42
2.4	Les collèges et les lycées par académie	44
2.5	Les collèges et les lycées : cycles d'enseignement et classes	46
2.6	La taille des classes dans le second degré	48
2.7	La taille des collèges et des lycées	50
2.8	L'hébergement des élèves dans les établissements du second degré	52
2.9	L'enseignement privé sous contrat et hors contrat	54
2.10	Les technologies de l'information et de la communication dans les écoles et les établissements publics	56
2.11	Les ensembles immobiliers du second degré public	58
2.12	Le climat scolaire et la violence dans les collèges publics	60
2.13	Les incidents graves déclarés par les établissements publics	62
2.14	L'absentéisme des élèves du second degré	64
2.15	Les écoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite [Éclair]	66
2.16	Les réseaux de réussite scolaire [RRS]	68
2.17	Les établissements publics en zones urbaines sensibles	70
2.18	Les établissements et structures de l'enseignement supérieur	72

Présentation

À la rentrée 2011, l'enseignement du premier degré compte 53 400 écoles en France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte [1].

Entre 2010 et 2011, la baisse observée (- 1,1 % à champ constant, c'est-à-dire hors Mayotte) touche aussi bien le secteur public que le secteur privé (respectivement - 1,2 % et - 0,3 %). Le nombre d'écoles maternelles continue de baisser dans le secteur public avec 440 écoles en moins. Les écoles maternelles, peu représentées dans le secteur privé (122 écoles sur 5 259), voient néanmoins leur nombre de nouveau orienté à la baisse (- 11 écoles) après une légère hausse en 2010. Le nombre d'écoles élémentaires ou primaires diminue dans le public comme dans le privé (respectivement - 0,4 % et - 0,1 %).

La nature des écoles est très différente entre secteurs public et privé [2] [3]. En effet, plus de neuf écoles privées sur dix sont des écoles primaires contre trois sur dix dans le secteur public. Regroupant enseignement préélémentaire et élémentaire, ces écoles sont plus grandes dans le secteur privé et comportent six classes et plus pour plus de la moitié d'entre elles, tandis qu'elles restent de taille assez modeste dans le secteur public où plus des deux tiers ont cinq classes ou moins.

Dans le secteur public, on dénombre 22,8 % d'écoles à deux classes ou moins, dont près de 4 700 écoles à classe unique (9,7 %). Plus de 40 % des écoles publiques ont entre trois et cinq classes. Les écoles maternelles n'accueillant que trois niveaux sont naturellement plus petites que les écoles élémentaires et, dans une moindre mesure, que les écoles primaires : ainsi, 59,8 % des écoles maternelles comptent trois à cinq classes contre 21,9 % des écoles élémentaires et 45,1 % des écoles primaires. De même, moins de 1 % des écoles maternelles publiques compte onze classes ou plus, contre respectivement 14,7 % et 6,7 % des écoles élémentaires et primaires publiques.

Dans le secteur privé, on compte seulement 13,3 % d'écoles à deux classes ou moins, dont 2,9 % à classe unique : c'est le cas de 10,6 % des écoles primaires alors que 44,2 % des écoles maternelles et 47,1 % des élémentaires sont de cette taille. À l'opposé, 18,5 % des écoles comprennent onze classes et plus (0,8 % des écoles maternelles, 9,6 % des écoles élémentaires et 19,5 % des écoles primaires).

Dans les DOM, les écoles sont plus grandes qu'en France métropolitaine : les secteurs public et privé ont respectivement 33,2 % et 34,3 % de leurs écoles comprenant onze classes et plus (7,1 % et 18,2 % en France métropolitaine).

Définitions

Classe

Le terme de « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{er} ou 2^e année, cours moyen 1^{er} ou 2^e année) ; ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une « classe multi-niveaux ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de « classe unique ».

Écoles spécialisées

L'expression « écoles spécialisées » regroupe quatre types d'écoles :

- Les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis [voir « Définitions » en 3.1]).

- Les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières.

- Les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères.

- Les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis [voir « Définitions » en 3.1]).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

Classes préélémentaires, élémentaires, ASH et écoles maternelles, élémentaires, spécialisées, primaires

Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires.

Les classes ASH correspondent aux Clis que l'on retrouve dans des écoles spécialisées ou des écoles « ordinaires ».

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 11.26, 11.09, 10.04, 08.01, 07.05.

[1] Évolution du nombre d'écoles

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte
Public								
Écoles maternelles	17 583	17 250	17 000	16 748	16 366	16 056	15 621	15 686
Écoles élémentaires	33 085	33 040	32 928	32 750	32 609	32 466	32 323	32 453
<i>dont à classe unique</i>	4 503	4 303	4 147	3 960	3 774	3 695	3 547	3 547
Total Public	50 668	50 290	49 928	49 498	48 975	48 522	47 944	48 139
Privé								
Écoles maternelles	190	160	213	194	131	133	122	129
Écoles élémentaires	5 300	5 217	5 188	5 183	5 174	5 143	5 137	5 150
<i>dont à classe unique</i>	...	118	138	153	136	122	126	127
Total Privé	5 490	5 377	5 401	5 377	5 305	5 276	5 259	5 279
Total Public + Privé	56 158	55 667	55 329	54 875	54 280	53 798	53 203	53 418

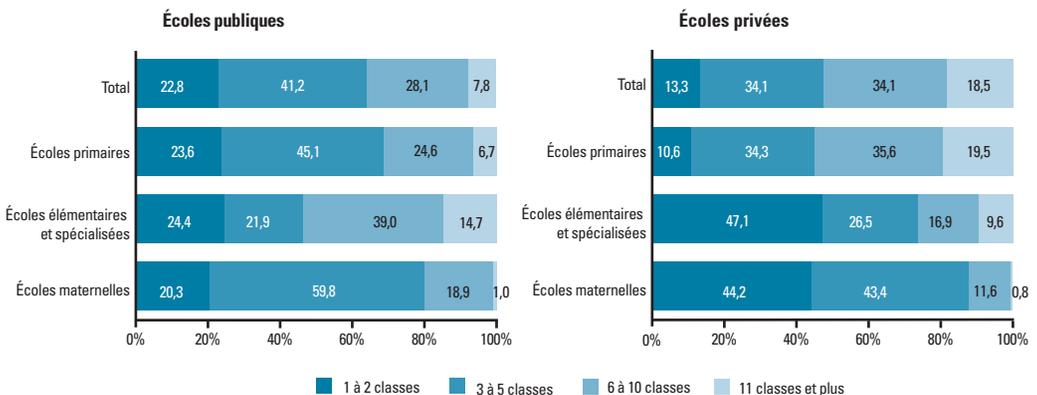
[2] Nombre d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Nombre de classes	France métropolitaine				DOM				France métropolitaine + DOM				Total hors Mayotte
	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Écoles primaires	Total	Écoles maternelles	Écoles élémentaires et spécialisées	Écoles primaires	Total	
Public													
1	1 126	2 698	839	4 663	5	1	9	15	1 131	2 699	848	4 678	4 678
2	2 037	1 707	2 535	6 279	18	5	19	42	2 055	1 712	2 554	6 321	6 320
3	3 635	871	2 624	7 130	57	6	36	99	3 692	877	2 660	7 229	7 215
4	3 226	1 076	2 141	6 443	47	16	28	91	3 273	1 092	2 169	6 534	6 524
5	2 363	1 939	1 627	5 929	59	43	40	142	2 422	1 982	1 667	6 071	6 051
6 à 10	2 734	6 865	3 389	12 988	223	170	152	545	2 957	7 035	3 541	13 533	13 454
11 à 15	100	2 093	703	2 896	53	194	77	324	153	2 287	780	3 220	3 181
16 et plus	0	275	137	412	3	94	44	141	3	369	181	553	521
Total Public	15 221	17 524	13 995	46 740	465	529	405	1 399	15 686	18 053	14 400	48 139	47 944
Privé													
1	28	60	60	148	6	6	1	7	28	66	61	155	154
2	26	60	454	540	3	2	1	6	29	62	455	546	543
3	27	21	547	595	5	1	1	7	32	22	548	602	597
4	12	16	608	636	4	1	5	10	16	17	613	646	645
5	7	26	510	543	1	7	1	9	8	33	511	552	549
6 à 10	13	44	1 715	1 772	2	2	24	28	15	46	1 739	1 800	1 794
11 à 15	0	18	638	656	0	0	14	14	0	18	652	670	670
16 et plus	1	6	280	287	0	2	19	21	1	8	299	308	307
Total Privé	114	251	4 812	5 177	15	21	66	102	129	272	4 878	5 279	5 259
Ensemble	15 335	17 775	18 807	51 917	480	550	471	1 501	15 815	18 325	19 278	53 418	53 203

[3] Proportion d'écoles selon le nombre de classes et le type d'école en 2011-2012 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



Présentation

Dans le premier degré, le nombre de classes a connu une légère diminution entre les rentrées 1980 et 1999, à un rythme proche de 0,5 % par an, en moyenne, à partir de 1990 [1]. Orientée à la hausse de 1999 à 2010, une évolution négative est à noter en 2011 en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte avec une diminution de 1 200 classes soit 0,4 %. Avec 244 400 classes, le secteur public perd 900 classes par rapport à 2010 (- 0,4 %). Cette diminution s'observe depuis 2008 dans le secteur privé pour atteindre 36 800 classes en 2011.

Le secteur public concentre 86,9 % des classes : 88,2 % des classes préélémentaires, 86,1 % des classes élémentaires et 92,2 % des classes d'ASH [2]. Les classes préélémentaires représentent 35,4 % des classes dans le secteur public contre 31,4 % dans le privé.

En 2011, le nombre moyen d'élèves par classe est stable dans le secteur public et augmente (+ 0,4 point) dans le secteur privé [3]. La taille des classes en préélémentaire est de 25,8 élèves dans le secteur public et de 27,2 dans le privé. Elle est de 22,7 élèves par classe en élémentaire dans le public, et supérieure dans le privé (23,3).

Près des deux tiers des classes élémentaires publiques accueillent entre 20 et 24 élèves contre 38 % des classes préélémentaires [4]. Ces dernières sont effectivement plus chargées, avec 57,3 % des classes à plus de 25 élèves.

Dans le secteur privé, 40,7 % des classes de niveau élémentaire ont 20 à 24 élèves et autant en ont 25 à 29. Plus des deux tiers des classes préélémentaires accueillent plus de 25 élèves, dont 6,7 % ont plus de 35 élèves. Dans l'enseignement relevant de l'ASH, la quasi-totalité des classes, tous secteurs confondus, comprend moins de 15 élèves.

Définitions

Classe

Le terme de « classe », dans le premier degré, correspond normalement à un groupe d'élèves scolarisés ensemble au même niveau pendant une année scolaire. Dans l'enseignement élémentaire, la classe s'identifie souvent au « cours » (cours préparatoire, cours élémentaire 1^{er} ou 2^e année, cours moyen 1^{er} ou 2^e année) ; ces classes peuvent être appelées « classes à cours unique ». Toutefois, dans certaines écoles, les effectifs sont tels que des élèves de niveaux différents sont regroupés dans une même classe ; on a alors une « classe multiniveaux ». Certaines écoles ne comportent qu'une seule classe, regroupant aussi plusieurs niveaux ; on parle alors de « classe unique ».

Classes préélémentaires, élémentaires, ASH et écoles maternelles, élémentaires, spécialisées, primaires

Tandis que les écoles maternelles ne comportent que des classes préélémentaires, les écoles élémentaires peuvent accueillir à la fois des classes élémentaires et des classes préélémentaires. Cette coexistence est particulièrement fréquente dans l'enseignement privé. Dans ce cas, ces écoles sont aussi appelées écoles primaires.

Les classes ASH correspondent aux Clis (classes d'inclusion scolaire).

Écoles spécialisées

L'expression « écoles spécialisées » regroupe les quatre types d'écoles suivantes :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis [voir « Définitions » en 3.1]) ;
- les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
- les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
- les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis [voir « Définitions » en 3.1]).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH)

Il comprend les effectifs scolarisés en classes d'inclusion scolaire (voir « Définitions » en 3.1).

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 11.26, 11.09, 10.04, 08.01, 07.05.

[1] Évolution du nombre de classes selon le type d'école (1)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

		1980	1990	1999	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte
Public	Écoles maternelles	59 758	70 538	71 087	70 808	68 803	67 569	66 457	65 839	65 032	63 619	64 083
	Écoles élémentaires, primaires et spécialisées (2)	194 862	179 177	172 906	173 537	175 667	177 161	178 632	179 376	180 251	180 770	182 252
	<i>dont classes uniques</i>	11 449	7 667	5 616	4 503	4 303	4 147	3 960	3 774	3 695	3 547	3 547
	Total	254 620	249 715	243 993	244 345	244 470	244 730	245 089	245 215	245 283	244 389	246 335
Privé	Écoles maternelles	1 081	1 380	973	-	542	889	790	453	453	382	409
	Écoles élémentaires, primaires et spécialisées (2)	37 201	37 037	36 202	-	36 625	36 415	36 547	36 762	36 702	36 447	36 521
	<i>dont classes uniques</i>	347	215	-	-	118	138	153	136	122	126	127
	Total	38 282	38 417	37 175	37 106	37 167	37 304	37 336	37 215	37 155	36 829	36 930
Public + Privé	292 902	288 132	281 168	281 451	281 637	282 034	282 425	282 430	282 438	281 218	283 265	

(1) Entre 1999 et 2008, les données sont des estimations départementales.

(2) Les classes préélémentaires dans des écoles primaires sont comptabilisées ici.

Lecture - À la rentrée 2011, en France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte, les écoles maternelles publiques comportent 64 083 classes préélémentaires et les écoles élémentaires, primaires et spécialisées comprennent 182 252 classes préélémentaires et élémentaires.

[2] Évolution du nombre de classes selon le niveau de la classe (1)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

		2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte
Public	Classes préélémentaires	86 942	86 642	86 184	86 869	86 788	86 383	86 940
	CP-CM2	152 448	153 030	153 985	154 221	154 359	153 899	155 187
	ASH	5 080	5 058	4 920	4 125	4 136	4 107	4 208
	Total	244 470	244 730	245 089	245 215	245 283	244 389	246 335
Privé	Classes préélémentaires	11 737	11 853	11 820	11 654	11 593	11 553	11 597
	CP-CM2	25 080	25 067	25 082	25 196	25 218	24 928	24 983
	ASH	350	384	435	365	344	348	350
	Total	37 167	37 304	37 336	37 215	37 155	36 829	36 930
Public + Privé	Classes préélémentaires	98 679	98 495	98 004	98 523	98 381	97 936	98 537
	CP-CM2	177 528	178 097	179 067	179 417	179 577	178 827	180 170
	ASH	5 430	5 442	5 354	4 490	4 480	4 455	4 558
	Total Public + Privé	281 637	282 034	282 425	282 430	282 438	281 218	283 265

(1) Entre 1999 et 2008, les données sont des estimations départementales.

Lecture - À la rentrée 2011, on compte 86 940 classes préélémentaires dans les écoles maternelles et primaires publiques de France métropolitaine et des DOM y compris Mayotte.

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le niveau de la classe (1)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

		1980	1990	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte
Public	Classes préélémentaires	30,1	27,9	26,1	25,9	25,8	25,8	25,5	25,7	25,8	25,8
	CP-CM2	23,6	22,5	22,5	22,6	22,7	22,6	22,6	22,7	22,7	22,7
Privé	Classes préélémentaires	29,9	27,1	27,6	27,3	26,9	26,7	27,1	27,0	27,2	27,2
	CP-CM2	26,2	24,5	22,8	22,9	23,1	23,0	22,9	22,9	23,3	23,3
Public + Privé	Classes préélémentaires	30,1	27,8	26,3	26,1	25,9	25,9	25,7	25,8	26,0	26,0
	CP-CM2	23,9	22,8	22,5	22,6	22,7	22,7	22,7	22,7	22,7	22,8

(1) Entre 1999 et 2008, les données sont des estimations départementales.

[4] Répartition des classes selon la taille et le nombre moyen d'élèves en 2011 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

		Moins de 15 élèves	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 élèves et plus	Total	Nbre de classes	Nbre moyen d'élèves/classe	Hors Mayotte	
											Nbre de classes	Nbre moyen d'élèves/classe
Public	Classes préélémentaires	0,5	4,4	37,9	48,8	6,1	2,4	100,0	86 940	25,8	86 383	25,8
	CP-CM2	2,7	11,7	62,8	22,7	0,1	0,0	100,0	155 187	22,7	153 899	22,7
	ASH	98,0	0,8	1,1	0,1	0,0	0,0	100,0	4 208	10,3	4 107	10,2
	Total	3,6	8,9	52,9	31,5	2,2	0,9	100,0	246 335	23,6	244 389	23,6
Privé	Classes préélémentaires	3,3	6,2	21,9	43,2	18,7	6,7	100,0	11 597	27,2	11 553	27,2
	CP-CM2	5,2	12,9	40,7	40,0	1,1	0,1	100,0	24 983	23,3	24 928	23,3
	ASH	96,9	1,1	0,9	0,3	0,3	0,6	100,0	350	9,5	348	9,5
	Total	5,4	10,7	34,5	40,6	6,6	2,2	100,0	36 930	24,4	36 829	24,4
Public + Privé	3,8	9,1	50,5	32,7	2,8	1,0	100,0	283 265	23,7	281 218	23,7	

Présentation

Le nombre d'établissements du second degré, 11 400 à la rentrée 2011, varie peu depuis l'an 2000 [1]. Entre 1960 et 1980, les collèges se multiplient pour permettre la scolarisation massive des jeunes dans le premier cycle du secondaire. À partir de 1985 (date de création du baccalauréat professionnel), le nombre de lycées du secteur public augmente pour accueillir les élèves plus nombreux dans le second cycle long (général, technologique ou professionnel). Dans le même temps, le nombre de collèges continue de croître. Un tiers de l'ensemble des établissements relève du secteur privé ; les lycées et les LP y sont les mieux représentés : 40 % d'entre eux sont privés contre 25 % des collèges. Dans le secteur privé, le nombre d'établissements tend à augmenter depuis l'an dernier après une baisse régulière depuis une vingtaine d'années.

En France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, le nombre global de classes (234 000) diminue à la rentrée 2011 avec 1 900 classes de moins par rapport à la rentrée 2010 [2]. La baisse est régulière dans les collèges du secteur public depuis le début des années deux mille. Cette année, elle touche également les lycées généraux, technologiques et professionnels des secteurs public et privé. Par ailleurs, seul le nombre de classes des collèges du secteur privé reste stable après une hausse légère durant ces trois dernières années.

Les élèves des classes des collèges et des lycées sont en moyenne plus nombreux qu'il y a quatre ans [3]. À la rentrée 2011, le nombre moyen d'élèves par classe dans les collèges est de 24,3 soit 0,6 de plus qu'en 2007. Dans les lycées, l'effectif moyen par classe est identique à celui du début des années deux mille et atteint 26,5 élèves. Les lycées professionnels ont en moyenne des classes plus allégées depuis 1995 et qui se stabilisent depuis 2008. Dans les classes des lycées d'enseignement général et technologique du secteur public, les élèves demeurent plus nombreux que dans celles du secteur privé, avec trois élèves de plus en moyenne par classe. Il en est de même dans les lycées professionnels avec un élève de plus. Dans les collèges publics, au contraire, les classes comptent presque deux élèves de moins que celles des collèges privés.

Définitions

Établissements du second degré

Les établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale.

La « classe »

Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

Nombre moyen d'élèves par classe

C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes. Sont comptés tous les élèves de l'établissement, quelle que soit la formation suivie, y compris l'enseignement post-baccalauréat.

Lycées

Lycées d'enseignement général et/ou technologique et lycées polyvalents (établissements du second cycle ayant à la fois de l'enseignement général et/ou technologique et de l'enseignement professionnel).

LP

Lycées professionnels.

Erea

Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, les Erea reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Évolution du nombre d'établissements du second degré

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

	1980 1981	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2009 2010	2010 2011	2011 2012 hors Mayotte	2011 2012 y c. Mayotte
Public										
Collèges	4 891	4 939	5 019	5 082	5 128	5 220	5 261	5 253	5 252	5 270
LP	1 353	1 397	1 362	1 177	1 108	1 050	990	973	957	960
Lycées	1 134	1 155	1 294	1 474	1 513	1 551	1 571	1 576	1 578	1 584
Erea	nd	82	82	82	80	80	80	80	79	79
Total Public	7 378	7 573	7 757	7 815	7 829	7 901	7 902	7 882	7 866	7 893
Privé										
Collèges	1 757	1 866	1 814	1 801	1 808	1 790	1 756	1 765	1 776	1 776
LP	978	884	809	691	647	658	663	664	670	670
Lycées	1 194	1 206	1 290	1 222	1 102	1 074	1 056	1 064	1 077	1 077
Erea	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Total Privé	3 929	3 956	3 913	3 714	3 557	3 522	3 475	3 493	3 523	3 524
Ensemble	11 307	11 529	11 670	11 529	11 386	11 423	11 377	11 375	11 389	11 417

[2] Évolution du nombre de classes selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012 hors Mayotte	2011 2012 y c. Mayotte
Public										
Collèges	116 431	115 614	109 628	107 985	107 177	106 530	106 971	106 733	106 307	107 086
LP	24 041	23 011	22 422	22 660	22 580	22 461	21 885	21 658	21 030	21 110
Lycées	53 248	55 989	56 999	56 827	56 524	55 878	55 707	55 924	55 437	55 711
Erea	1 324	1 149	980	974	967	946	933	944	909	909
Total Public	195 044	195 763	190 029	188 446	187 248	185 815	185 496	185 259	183 683	184 816
Privé										
Collèges	26 183	26 033	26 019	25 867	25 854	25 901	25 930	26 018	26 028	26 028
LP	6 105	6 427	6 361	6 100	6 344	6 422	6 328	6 500	6 401	6 401
Lycées	17 542	17 479	17 628	17 773	17 999	18 161	17 980	18 061	17 846	17 846
Erea	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
Total Privé	49 830	49 939	50 008	49 740	50 197	50 484	50 238	50 579	50 275	50 279
Ensemble	244 874	245 702	240 037	238 186	237 445	236 299	235 734	235 838	233 958	235 095

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012 hors Mayotte	2011 2012 y c. Mayotte
Public										
Collèges	23,7	23,3	23,3	23,3	23,3	23,4	23,5	23,6	23,9	24,0
LP	22,0	20,2	20,1	19,7	19,4	19,0	18,9	19,1	19,0	19,0
Lycées	28,6	27,4	27,3	27,0	26,9	26,8	26,8	26,8	27,2	27,2
Erea	9,2	9,7	11,1	11,0	11,1	11,1	11,3	11,0	11,3	11,3
Privé										
Collèges	24,9	24,9	24,8	24,8	25,1	25,1	25,2	25,4	25,9	25,9
LP	20,8	18,7	18,9	19,0	18,4	17,8	18,0	17,9	17,6	17,6
Lycées	24,5	23,6	23,8	23,8	23,6	23,5	23,9	23,8	24,3	24,3
Erea	-	-	-	-	-	-	-	-	-	16,3
Public + Privé										
Collèges	23,9	23,6	23,6	23,6	23,6	23,8	23,8	24,0	24,3	24,3
LP	21,8	19,8	19,9	19,6	19,2	18,8	18,7	18,8	18,7	18,7
Lycées	27,6	26,5	26,5	26,3	26,1	26,0	26,1	26,1	26,5	26,5
Erea	9,2	9,7	11,1	11,0	11,1	11,1	11,3	11,0	11,3	11,3

Présentation

Sur le territoire national, le nombre d'établissements du second degré est de 11 400 à la rentrée 2011, dont 380 dans les DOM (3,3 %) [1]. Les différences relevées entre académies sont le reflet conjugué de la démographie et de la taille des établissements. Cinq académies de France métropolitaine totalisent à elles seules 30 % des établissements. Il s'agit de Versailles, Lille, Créteil, Nantes et Rennes.

Six établissements sur dix sont des collèges [2]. Clermont-Ferrand est l'académie où la proportion de collèges est la plus forte (69 %). En revanche, Paris et Aix-Marseille ont proportionnellement moins de collèges mais une offre de lycées plus importante.

Six lycées sur dix sont des lycées d'enseignement général et technologique. Parmi ces derniers, quatre sur dix sont des lycées polyvalents qui dispensent des formations professionnelles. Globalement, six établissements de second cycle sur dix proposent des formations professionnelles (LP et LPO) mais ils ne représentent que trois établissements parisiens sur dix à l'inverse des académies de Besançon, Dijon et Montpellier où ils constituent sept lycées sur dix [3].

79 établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea) du secteur public couvrent l'ensemble des académies de France métropolitaine, l'académie de Nice exceptée. Les académies de Versailles et Lille disposent chacune de plus de cinq établissements. Mayotte dispose d'un Erea dans le secteur privé.

En France métropolitaine, trois établissements du second degré sur dix relèvent du secteur privé [1]. Leur poids atteint 46 % des établissements dans les académies de Nantes et Rennes, 45 % à Paris. La part des collèges dans l'ensemble des établissements est nettement plus élevée dans le secteur public que dans le secteur privé (67 % contre 50 %). L'offre des lycées d'enseignement général et technologique, en comparaison de celle des lycées professionnels, est quasiment la même dans les deux secteurs : 1,6 LEGT pour 1 LP.

Définitions

Établissements du second degré

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

LEGT

Lycée d'enseignement général et technologique.

LP

Lycée professionnel.

LPO

Lycée polyvalent. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales et technologiques, des formations professionnelles.

Erea

Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Nombre d'établissements du second degré par académie à la rentrée 2011

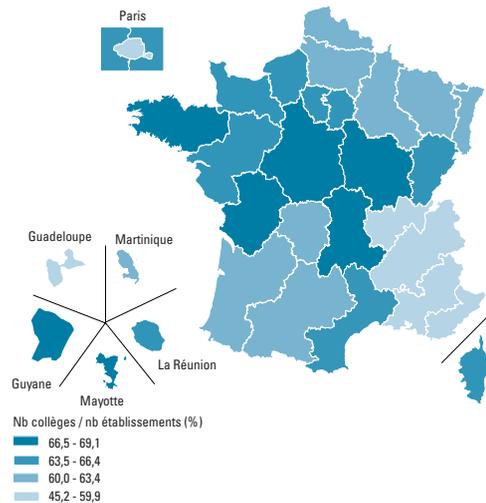
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Académies	Public						Privé					Public + Privé	
	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	Erea	Total	Collèges	LP	LEGT	dont LPO	Total	Total étab.	Part du privé (%)
Aix-Marseille	210	47	60	16	3	320	76	63	65	-	204	524	38,9
Amiens	173	43	44	7	2	262	44	24	27	-	95	357	26,6
Besançon	112	24	29	13	2	167	37	17	9	1	63	230	27,4
Bordeaux	253	61	70	19	5	389	91	48	40	-	179	568	31,5
Caen	148	24	41	11	3	216	54	22	27	3	103	319	32,3
Clermont-Ferrand	139	20	31	12	3	193	60	14	24	4	98	291	33,7
Corse	29	4	9	4	1	43	2	-	3	-	5	48	10,4
Créteil	350	39	131	85	3	523	76	19	50	7	145	668	21,7
Dijon	159	18	43	24	3	223	28	7	23	15	58	281	20,6
Grenoble	243	39	81	38	4	367	92	43	64	7	199	566	35,2
Lille	326	88	86	21	6	506	119	27	64	25	210	716	29,3
Limoges	77	19	23	6	1	120	11	6	8	3	25	145	17,2
Lyon	209	53	68	13	3	333	104	54	58	4	216	549	39,3
Montpellier	198	28	51	23	2	279	68	37	35	16	140	419	33,4
Nancy-Metz	226	46	60	27	4	336	44	30	39	2	113	449	25,2
Nantes	244	33	64	24	4	345	168	44	81	27	293	638	45,9
Nice	142	20	39	14	-	201	39	19	44	6	102	303	33,7
Orléans-Tours	232	39	50	17	3	324	59	23	29	14	111	435	25,5
Paris	112	30	73	19	3	218	65	15	96	8	176	394	44,7
Poitiers	160	33	42	9	4	239	48	10	18	6	76	315	24,1
Reims	131	30	38	7	2	201	31	10	16	4	57	258	22,1
Rennes	211	38	60	17	5	314	177	29	65	24	271	585	46,3
Rouen	167	29	48	18	2	246	34	13	22	7	69	315	21,9
Strasbourg	148	16	54	27	1	219	30	19	25	1	74	293	25,3
Toulouse	236	51	72	16	3	362	83	41	47	5	171	533	32,1
Versailles	424	50	145	72	7	626	111	22	81	8	214	840	25,5
France métro.	5 059	922	1 512	559	79	7 572	1 751	656	1 060	197	3 467	11 039	31,4
Guadeloupe	46	7	16	8	-	69	10	10	6	-	26	95	27,4
Guyane	28	5	8	5	-	41	3	-	2	1	5	46	10,9
Martinique	43	10	13	6	-	66	6	2	6	2	14	80	17,5
Mayotte	18	3	6	6	-	27	-	-	-	-	(1) 1	27	ns
La Réunion	76	13	29	16	-	118	6	2	3	1	11	129	8,5
DOM	211	38	72	41	-	321	25	14	17	4	57	378	15,1
F. métro. + DOM	5 270	960	1 584	600	79	7 893	1 776	670	1 077	201	3 524	11 417	30,9

(1) En 2011, Mayotte possède un Erea dans le secteur privé.

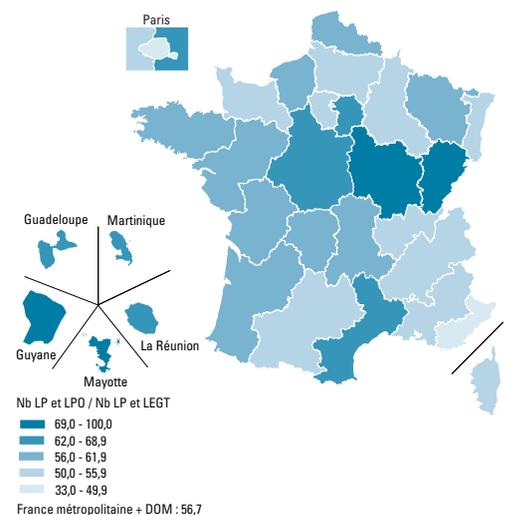
[2] Part des collèges dans les établissements du second degré par académie à la rentrée 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



[3] Part des lycées proposant un enseignement professionnel par académie à la rentrée 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



Présentation

Les établissements du second degré des secteurs public et privé abritent généralement les classes du premier cycle dans les collèges, celles du second cycle général et technologique dans les lycées et celles du second cycle professionnel dans les LP [1]. Il existe cependant des singularités. Des élèves de niveau collège, principalement en classe de troisième, sont scolarisés dans les lycées professionnels (4,1 % dans le secteur public et 6,9 % dans le secteur privé). Environ un élève sur dix suit un enseignement professionnel dans un lycée général et/ou technologique, ce qui révèle l'existence de lycées polyvalents. Les enseignements post-baccalauréats (STS ou CPGE) dispensés dans les lycées concernent un élève sur sept. L'enseignement adapté est présent essentiellement dans les collèges et dans les Erea du secteur public. Ces derniers, de par leur nature, sont habilités à dispenser l'ensemble des formations (voir « Définitions »). Cette année, un Erea privé a été créé à Mayotte.

À la rentrée 2011, le nombre de classes a diminué dans le premier et le second cycle, dans les deux secteurs d'enseignement [2]. Accompagnant les évolutions démographiques des effectifs de collèges, le nombre de classes dans le premier cycle dans le secteur public avait fortement baissé entre 2000 et 2008 puis remonté légèrement en 2009 et 2010, alors que dans le secteur privé les classes restaient stables en nombre depuis 2005. Dans le second cycle général et technologique, la baisse du nombre de classes est continue depuis 2003 dans le public à l'inverse du privé dont le nombre a augmenté durant ces dix dernières années excepté en 2009. Par ailleurs, dans le second cycle professionnel, après avoir augmenté faiblement jusqu'en 2008, le nombre de classes se stabilise dans le public comme dans le privé. En 2011, après une relative stabilité au cours des dix dernières années, le nombre moyen d'élèves par classe augmente dans le secteur public : + 0,3 dans le premier cycle pour atteindre 24,5 élèves, + 0,6 dans le second cycle général et technologique pour s'élever à 29 élèves [3]. Dans le second cycle professionnel, la taille moyenne des classes se maintient à 19 élèves. Dans le secteur privé, l'évolution à la hausse du nombre moyen d'élèves par classe dans le premier et le second cycle général et technologique prolonge la tendance observée sur le passé.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

La « classe »

Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

Nombre moyen d'élèves par classe selon le cycle d'enseignement

C'est le rapport du nombre d'élèves sur le nombre de classes dans un cycle d'enseignement quel que soit le type d'établissement dans lequel il est implanté. Aussi cet indicateur ne peut être comparé à celui de la page 2.3 calculé selon le type d'établissement.

Lycées

Lycées d'enseignement général et/ou technologique et lycées polyvalents.

LP

Lycées d'enseignement professionnel.

Dima

Dispositifs d'initiation aux métiers en alternance.

Ulis

Les unités localisées pour l'inclusion scolaire ont remplacé en 2010 les unités pédagogiques d'intégration (Upi).

Enseignement adapté

Il est assuré dans les sections d'enseignement professionnel adapté (Segpa). Voir 4.19.

Erea

Établissements régionaux d'enseignement adapté. Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes normales d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré susceptibles de dispenser l'ensemble des formations du 1^{er} cycle aux classes post-bac.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des élèves selon le type d'établissement et le cycle d'enseignement en 2011-2012

(y compris post-bac) (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Premier cycle	Enseignement adapté (Segpa)	Second cycle professionnel (1)	Second cycle général et technologique	STS/CPGE (2)	Ensemble	Nombre total d'élèves	dont élèves du 2 nd degré
Public								
Collèges	96,5	3,4	0,1	0,0	0,0	100,0	2 566 506	2 566 506
LP	4,1	0,0	93,9	1,1	0,9	100,0	401 931	398 398
Lycées	0,4	0,0	10,8	74,0	14,8	100,0	1 514 290	1 290 280
Erea	9,5	33,8	54,8	1,3	0,5	100,0	10 272	10 218
Total Public	55,7	2,0	12,2	25,1	5,1	100,0	4 439 246	4 265 402
Privé								
Collèges	99,3	0,6	0,0	0,1	0,0	100,0	673 448	673 448
LP	6,9	0,1	86,4	0,5	6,2	100,0	112 839	105 849
Lycées	1,8	0,0	11,5	72,4	14,3	100,0	432 804	370 824
Erea	73,9	0,0	26,2	0,0	0,0	100,0	65	65
Total Privé	56,2	0,4	12,1	25,8	5,7	100,0	1 219 156	1 150 185

(1) Y compris les préparations diverses pré-bac et formations complémentaires de niveaux IV et V.

(2) Y compris les préparations diverses post-bac et formations complémentaires de niveau III.

Lecture - 74 % des élèves accueillis dans les lycées du secteur public suivent un second cycle général et technologique. Dans le secteur public, 12,2 % des élèves suivent un second cycle professionnel.

[2] Évolution du nombre de classes selon le cycle d'enseignement

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012 hors Mayotte	2011 2012 y c. Mayotte
Public									
1 ^{er} cycle (1)	108 890	103 308	101 848	101 262	100 771	101 364	101 399	101 090	101 778
SES/Segpa	8 582	7 822	7 692	7 499	7 321	7 199	6 872	6 721	6 783
2 nd cycle professionnel	27 952	28 308	28 608	28 719	28 927	28 559	28 878	28 461	28 592
2 nd cycle général et technologique	41 947	41 850	41 527	40 960	40 000	39 486	39 127	38 389	38 632
Total Public	187 371	181 288	179 674	178 439	177 019	176 608	176 275	174 661	175 785
Privé									
1 ^{er} cycle (1)	26 999	26 647	26 456	26 465	26 464	26 470	26 538	26 510	26 513
SES/Segpa	262	292	295	298	301	318	329	336	336
2 nd cycle professionnel	7 867	8 038	8 036	8 169	8 301	8 116	8 242	8 077	8 078
2 nd cycle général et technologique	12 332	12 364	12 377	12 434	12 470	12 313	12 332	12 258	12 258
Total Privé	47 460	47 341	47 163	47 366	47 536	47 217	47 440	47 181	47 185
Total Public + Privé	234 831	228 629	226 837	225 805	224 555	223 825	223 715	221 842	222 970

(1) Y compris Dima et Ulis.

[3] Évolution du nombre moyen d'élèves par classe selon le cycle d'enseignement

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012 hors Mayotte	2011 2012 y c. Mayotte
Public									
1 ^{er} cycle (1)	24,1	24,0	24,0	23,9	24,1	24,1	24,2	24,5	24,6
SES/Segpa	13,2	13,5	13,3	13,3	13,3	13,2	13,3	13,4	13,5
2 nd cycle professionnel	19,9	20,1	19,7	19,4	19,0	19,0	19,1	19,1	19,1
2 nd cycle général et technologique	28,6	28,8	28,5	28,3	28,4	28,4	28,5	29,1	29,1
Privé									
1 ^{er} cycle (1)	24,8	24,7	24,8	25,0	25,0	25,2	25,3	25,8	25,8
SES/Segpa	14,3	13,9	13,5	13,5	13,4	12,9	12,6	12,8	12,8
2 nd cycle professionnel	18,9	19,2	19,1	18,8	18,3	18,6	18,6	18,2	18,2
2 nd cycle général et technologique	24,5	25,0	24,9	24,9	24,8	25,1	25,1	25,6	25,6
Public + Privé									
1 ^{er} cycle (1)	24,2	24,2	24,2	24,2	24,3	24,3	24,4	24,8	24,8
SES/Segpa	13,2	13,5	13,4	13,3	13,3	13,2	13,3	13,4	13,5
2 nd cycle professionnel	19,7	19,9	19,6	19,3	18,9	18,9	19,0	18,9	18,9
2 nd cycle général et technologique	27,7	27,9	27,7	27,5	27,6	27,6	27,7	28,3	28,3

(1) Y compris Dima et Ulis.

Présentation

Dans le premier cycle, la taille moyenne des classes dans les établissements publics et privés est de 24,2 élèves. 8 % d'entre elles accueillent au moins 30 élèves [1]. Les classes de la sixième à la troisième comptent environ 25 élèves. À côté de ces classes, il existe, dans le premier cycle, des classes spécialisées à effectifs réduits du fait de leurs conditions spécifiques d'encadrement. Elles ont moins de 11 élèves en moyenne pour les Ulis et un peu plus de 13 élèves pour les Segpa.

Dans l'enseignement professionnel, la taille moyenne des classes est plus faible qu'en collège (18,9 élèves par classe). La taille des classes est plus élevée dans le domaine des services que dans celui de la production (20,6 élèves en moyenne contre 17,1). La différence de trois élèves, observée entre ces deux catégories de spécialités, se retrouve pour chaque diplôme préparé.

Avec 28,3 élèves, la taille moyenne des classes dans le second cycle général et technologique est la plus élevée des trois cycles d'enseignement. La classe de seconde reste la plus chargée, avec 31,5 élèves. Les trois quarts des classes comptent plus de 30 élèves et plus d'une classe sur quatre rassemble au moins 35 élèves. Les classes sont moins chargées en première où l'effectif moyen est de 27,3 élèves, ainsi qu'en terminale avec en moyenne 26,4 élèves par classe.

Ces indicateurs de taille sont assez différents selon le secteur d'enseignement, avec une plus grande diversité de situations dans le secteur privé [2]. Dans les établissements privés, le nombre moyen d'élèves par classe dans le premier cycle est plus élevé que dans le secteur public (respectivement 25,7 et 23,9 élèves). Cette différence s'explique par l'importance relative des classes d'au moins 30 élèves dans le secteur privé.

Les valeurs entre les deux secteurs sont plus proches dans le second cycle professionnel. Cependant, une plus forte concentration de classes, autour de 20-24 élèves et de 29-30 élèves, est observée dans le secteur public, correspondant respectivement aux enseignements de formations industrielles et de services.

Enfin, dans le second cycle général et technologique, cycle le plus chargé, l'écart est de 3,5 élèves en faveur des établissements privés. En effet, dans le secteur public, 60 % des classes scolarisent au moins 30 élèves contre 41,6 % dans le secteur privé. À l'opposé, 13,2 % des classes accueillent moins de 15 élèves dans le secteur privé contre 2,6 % dans le secteur public. La diminution de la part des classes au-delà de 35 élèves est liée à l'objectif affirmé dans le rapport annexé à la loi d'orientation de 1989 de ne laisser subsister aucune classe à plus de 35 élèves dans les lycées. Le pic autour de 23-24 élèves se trouve plus particulièrement dans le cycle terminal, notamment dans les formations technologiques.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

La « classe »

Le terme « classe » est utilisé pour dénommer et dénombrer les structures pédagogiques dans lesquelles sont inscrits les élèves pour suivre les enseignements de tronc commun définis dans les programmes. Le chef d'établissement inscrit chacun des élèves dans une classe et une seule.

Le nombre moyen d'élèves par classe

C'est le quotient du nombre d'élèves par le nombre de classes. Dans cette page, les élèves sont comptés en fonction du cycle d'étude suivi. Ainsi, sont retenus, dans le calcul de la classe de troisième, tous les élèves, qu'ils soient scolarisés dans les collèges ou dans les lycées professionnels. Aussi, l'indicateur calculé ici ne peut être comparé à celui de la page 2.3 calculé selon le type d'établissement fréquenté.

BEP

Brevet d'études professionnelles.

BMA

Brevet des métiers d'art.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

Dima

Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.

Ulis

Unité localisée pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommée Upi, unité pédagogique d'intégration).

Segpa

Section d'enseignement général et professionnel adapté.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des classes selon la taille et le nombre moyen d'élèves en 2011-2012 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	14 élèves et moins	15 à 19 élèves	20 à 24 élèves	25 à 29 élèves	30 à 34 élèves	35 à 39 élèves	40 élèves et plus	Total	Nbre de classes	Nbre moyen d'élèves / classe
Sixième	1,4	4,2	33,5	51,9	8,8	0,2	0,0	100,0	32 968	25,1
Cinquième	1,0	4,1	32,2	54,6	7,9	0,2	0,0	100,0	31 068	25,2
Quatrième	1,0	4,9	32,1	52,8	9,0	0,2	0,0	100,0	30 799	25,2
Troisième (1)	2,1	6,9	34,8	48,3	7,7	0,2	0,0	100,0	31 344	24,7
Total 6^e à 3^e	1,4	5,0	33,2	51,9	8,3	0,2	0,0	100,0	126 179	25,1
Ulis, Dima	82,8	3,6	5,1	7,4	1,0	0,1	0,0	100,0	2 111	10,9
Total 1^{er} cycle (hors Segpa)	2,7	5,0	32,7	51,2	8,2	0,2	0,0	100,0	128 290	24,8
Segpa	54,7	44,3	0,8	0,2	0,0	0,0	0,0	100,0	7 120	13,4
Total 1^{er} cycle (yc Segpa)	5,4	7,1	31,0	48,5	7,8	0,2	0,0	100,0	135 410	24,2
Public	5,5	7,1	33,5	50,3	3,6	0,0	0,0	100,0	108 561	23,9
Privé	5,3	7,0	20,7	41,1	24,8	1,0	0,1	100,0	26 849	25,7
CAP production	69,1	15,9	11,0	3,0	1,0	0,0	0,0	100,0	4 896	13,0
CAP services	50,8	23,1	14,5	6,6	4,3	0,6	0,1	100,0	3 781	15,5
Total CAP	61,1	19,0	12,5	4,5	2,5	0,3	0,1	100,0	8 677	14,1
BEP services (2)	1,8	8,9	19,3	24,2	39,3	5,8	0,7	100,0	961	27,4
Bac pro et BMA production	28,2	21,6	32,2	13,9	3,9	0,1	0,1	100,0	12 456	18,9
Bac pro et BMA services	16,5	19,8	29,4	18,3	14,0	1,8	0,2	100,0	13 867	21,7
Total bac pro/BMA	22,0	20,7	30,7	16,2	9,3	1,0	0,1	100,0	26 323	20,4
Total production	40,3	19,8	26,0	10,7	3,1	0,1	0,0	100,0	17 543	17,1
Total services	23,6	20,0	25,4	15,9	13,1	1,7	0,3	100,0	19 127	20,6
Total 2nd cycle professionnel (3)	31,6	19,9	25,7	13,4	8,3	0,9	0,2	100,0	36 670	18,9
Public	30,3	19,5	28,0	13,5	8,1	0,6	0,0	100,0	28 592	19,1
Privé	36,0	21,3	17,5	13,3	9,2	2,1	0,6	100,0	8 078	18,2
Seconde GT	1,3	1,4	5,6	14,1	51,4	25,8	0,4	100,0	16 244	31,5
Première GT	6,5	8,5	18,1	18,1	34,2	14,2	0,4	100,0	17 023	27,3
Terminale GT	7,4	9,7	23,0	18,0	29,6	12,1	0,2	100,0	17 623	26,4
Total 2nd cycle GT	5,1	6,7	15,8	16,8	38,1	17,2	0,3	100,0	50 890	28,3
Public	2,6	5,7	15,9	15,8	40,8	19,2	0,0	100,0	38 632	29,1
Privé	13,2	9,7	15,6	19,9	29,5	10,9	1,2	100,0	12 258	25,6

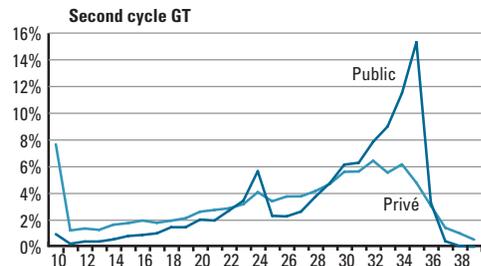
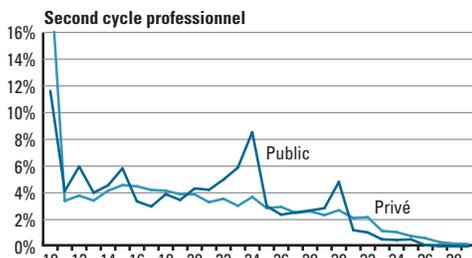
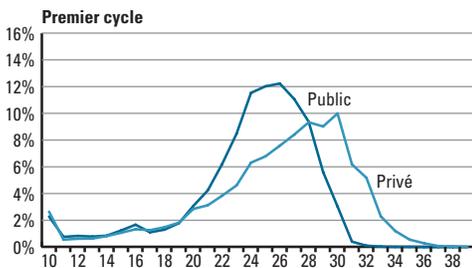
(1) Y compris 3^e d'insertion.

(2) Avec la mise en place de la rénovation de la voie professionnelle, seuls quelques BEP des services ont été maintenus en attendant la création des bacs correspondants.

(3) Y compris les formations complémentaires de niveaux IV et V et les préparations diverses pré-bac.

[2] Répartition des classes des trois cycles d'enseignement en 2011-2012 selon la taille (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



Lecture - 12,2 % des classes de premier cycle dans les établissements publics accueillent exactement 26 élèves (respectivement 7,6 % dans l'enseignement privé).

Présentation

Les établissements scolaires de France métropolitaine et des DOM (y compris Mayotte) sont de tailles extrêmement variées et leur répartition suivant le nombre d'élèves accueillis est très différente selon le secteur d'enseignement et le type d'établissement. La taille moyenne des établissements publics est toujours supérieure à celle du secteur privé, quel que soit le type d'établissement. C'est dans les collèges que l'écart entre les deux secteurs est le moins élevé.

L'effectif moyen des collèges atteint 487 élèves dans le secteur public et 379 dans le secteur privé [1]. L'accueil des élèves de Segpa, plus spécifique au secteur public, n'explique qu'une faible partie de cette différence. Le secteur privé présente des petites unités d'enseignement : près d'un collège privé sur huit a moins de 100 élèves, alors qu'on ne compte que quelques dizaines d'établissements de cette taille dans le secteur public [2]. De même, près de trois collèges privés sur quatre scolarisent moins de 500 élèves ; c'est le cas d'un peu plus de la moitié des collèges publics.

Les LP présentent des différences de taille moyenne par secteur avec 419 élèves pour les établissements publics et 168 élèves pour le privé. Quatre LP privés sur dix scolarisent moins de 100 élèves, huit sur dix moins de 300 élèves. Dans le secteur public, la distribution des établissements est assez centrée autour du regroupement « 300 à 499 élèves » qui concerne près de 44,0 % d'entre eux.

L'effectif moyen des LEGT est de 956 élèves pour le secteur public et de 402 élèves pour le secteur privé. Le poids des élèves des classes post-bac, comparable entre les deux secteurs, ne joue pas sur cet écart. La distribution des lycées privés est plus concentrée sur les petites tailles. Ainsi, plus des deux tiers d'entre eux scolarisent moins de 500 élèves et près d'un établissement sur deux accueille moins de 300 élèves. Dans le secteur public, les établissements sont plus grands : 40,3 % des lycées ont une taille comprise entre 900 et 1 500 élèves et un établissement sur dix accueille au moins 1 500 élèves. Parmi les LEGT, près de quatre lycées sur dix dans le secteur public et environ deux sur dix dans le secteur privé sont des LPO. Ils accueillent environ 30,0 % des élèves inscrits en second cycle professionnel (voir 2.5). La taille moyenne de ces établissements est proche de celle de l'ensemble des lycées pour le secteur public mais en revanche, beaucoup plus grande pour le secteur privé. En effet, près de la moitié des lycées de plus de 900 élèves sont des LPO dans le secteur privé contre 35,0 % dans le public, et à l'inverse, 8,0 % des lycées privés de moins de 300 élèves sont des LPO contre 34,0 % dans le secteur public.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

Taille des établissements scolaires

Elle prend en compte l'intégralité des élèves scolarisés dans l'établissement (y compris l'enseignement adapté [voir 4.19] et l'enseignement post-baccalauréat) ou dans les annexes qui peuvent lui être rattachées.

LP

Lycée professionnel.

LEGT

Lycée d'enseignement général et technologique.

LPO

Lycée polyvalent. Les lycées polyvalents font partie des lycées d'enseignement général et technologique. Ils dispensent, à côté des formations générales ou technologiques, des formations professionnelles.

Segpa

Section d'enseignement général et professionnel adapté.

 Sources : MEN-MESR DEPP

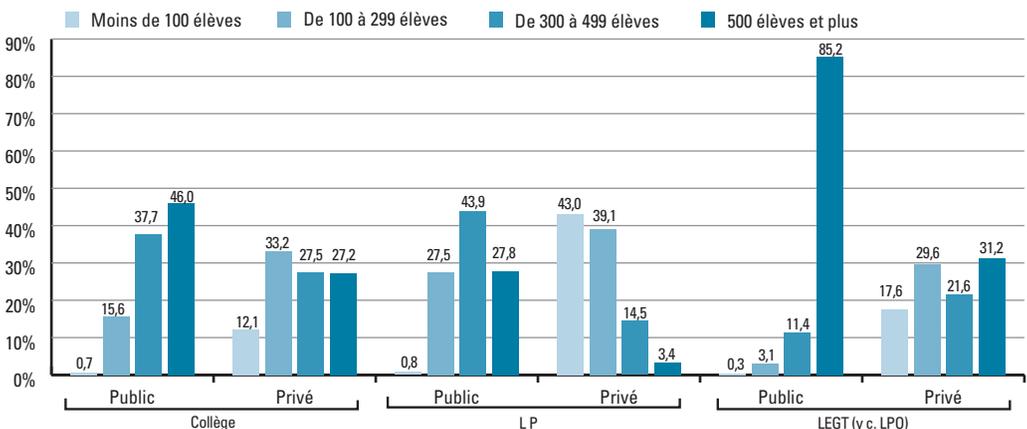
Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des établissements et des élèves selon le type et la taille de l'établissement en 2011-2012 (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Public				Privé				
	Établissements		Élèves		Établissements		Élèves		
	Nombre	%	Effectif	%	Nombre	%	Effectif	%	
Collège	Moins de 100 élèves	38	0,7	3 106	0,1	215	12,1	12 568	1,9
	De 100 à 299 élèves	817	15,6	183 241	7,1	589	33,2	116 643	17,3
	De 300 à 499 élèves	1 986	37,7	805 381	31,4	489	27,5	193 529	28,8
	De 500 à 699 élèves	1 771	33,6	1 038 377	40,5	272	15,3	161 200	23,9
	De 700 à 899 élèves	550	10,4	425 820	16,6	132	7,4	103 135	15,3
	900 élèves et plus	108	2,0	110 581	4,3	79	4,5	86 373	12,8
	Total	5 270	100,0	2 566 506	100,0	1 776	100,0	673 448	100,0
Taille moyenne des établissements		487 élèves				379 élèves			
LP	Moins de 100 élèves	8	0,8	495	0,1	288	43,0	13 655	12,1
	De 100 à 299 élèves	264	27,5	59 170	14,7	262	39,1	48 986	43,4
	De 300 à 499 élèves	421	43,9	166 371	41,4	97	14,5	36 408	32,3
	De 500 à 699 élèves	189	19,7	109 805	27,3	21	3,2	12 037	10,7
	De 700 à 899 élèves	58	6,0	45 125	11,3	1	0,1	840	0,7
	900 élèves et plus	20	2,1	20 965	5,2	1	0,1	913	0,8
	Total	960	100,0	401 931	100,0	670	100,0	112 839	100,0
Taille moyenne des établissements		419 élèves				168 élèves			
LEGT	Moins de 100 élèves	4	0,3	227	0,0	189	17,6	9 080	2,1
	De 100 à 299 élèves	49	3,1	11 197	0,8	319	29,6	60 613	14,0
	De 300 à 499 élèves	180	11,4	74 785	4,9	233	21,6	91 464	21,1
	De 500 à 699 élèves	235	14,8	140 403	9,3	157	14,6	92 209	21,3
	De 700 à 899 élèves	308	19,4	246 426	16,3	80	7,4	62 595	14,5
	De 900 à 1 199 élèves	398	25,1	414 994	27,4	66	6,1	67 812	15,7
	De 1 200 à 1 499 élèves	241	15,2	321 579	21,2	20	1,9	25 819	6,0
	1 500 élèves et plus	169	10,7	304 679	20,1	13	1,2	23 212	5,3
	Total	1 584	100,0	1 514 290	100,0	1 077	100,0	432 804	100,0
	Taille moyenne des établissements		956 élèves				402 élèves		
dont LPO	Moins de 100 élèves	-	-	-	-	13	6,5	470	0,4
	De 100 à 299 élèves	18	3,0	4 031	0,7	30	14,9	6 046	4,8
	De 300 à 499 élèves	82	13,7	34 245	6,2	45	22,4	17 595	14,0
	De 500 à 699 élèves	93	15,5	55 451	10,0	38	18,9	22 758	18,1
	De 700 à 899 élèves	126	21,0	100 480	18,1	26	12,9	20 600	16,4
	De 900 à 1 199 élèves	147	24,5	153 228	27,7	33	16,4	34 787	27,7
	De 1 200 à 1 499 élèves	80	13,3	107 066	19,3	11	5,5	14 270	11,4
	1 500 élèves et plus	54	9,0	99 730	18,0	5	2,5	9 009	7,2
	Total	600	100,0	554 231	100,0	201	100,0	125 535	100,0
	Taille moyenne des établissements		925 élèves				625 élèves		

Lecture - 15,6 % des collèges publics ont une taille comprise entre 100 et 299 élèves. 7,1 % des collégiens du secteur public sont scolarisés dans un établissement comptant entre 100 et 299 élèves.

[2] Répartition des établissements selon le nombre d'élèves par type et secteur en 2011-2012 (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



Présentation

À la rentrée 2011, en France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte, environ deux tiers des élèves sont demi-pensionnaires et 4 % sont internes.

Après une augmentation régulière depuis plusieurs années, la part des demi-pensionnaires est en légère baisse (- 1 %) et atteint 63,4 % à la rentrée 2011 (à champ constant, c'est-à-dire hors Mayotte) [1]. Dans le même temps, la proportion d'externes a diminué régulièrement jusqu'à 31,5 % à la rentrée 2010, avant de remonter à 32,5 % en 2011-2012 (+ 1 point). La part des internes, quant à elle, s'est stabilisée autour de 4 % des élèves ; à la rentrée scolaire 2011, le nombre d'internes s'élève globalement à 220 400, soit 1 550 de moins qu'à la rentrée précédente.

Les établissements publics se distinguent toujours par un accueil plus important en demi-pensionnat (64,1 % contre 59,7 % dans le privé, Mayotte inclus). L'internat est peu développé dans le premier cycle public ou privé (respectivement, 0,4 % et 3 % des élèves), mais plus fréquent dans les lycées, notamment professionnels (respectivement, 13,7 % et 9,7 %) [2]. La forte proportion d'internes observée dans les Erea (près de la moitié des élèves est concernée) s'explique notamment par le fait que ces établissements, peu répandus, conduisent à une scolarisation plus souvent éloignée du domicile familial. En y ajoutant les élèves qui suivent des formations post-bac (STS, CPGE), 239 800 élèves sont hébergés dans les internats publics ou privés, et près de 9 600 élèves, tout en ayant le statut d'interne, sont accueillis en foyer ou chez un correspondant extérieur [3].

En 2011-2012, qu'ils soient demi-pensionnaires, internes ou internes externés (voir « Définitions »), plus de trois millions d'élèves prennent leur repas de midi dans un établissement du secteur public, et plus de 742 300 dans un établissement du secteur privé.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

Les élèves externes

Ce sont les élèves qui fréquentent les établissements uniquement pour y suivre les enseignements ; les externes surveillés restent à l'étude le soir.

Les élèves demi-pensionnaires

Ils prennent leur repas de midi dans les établissements.

Les élèves internes

Ils sont hébergés et nourris pour le repas de midi et du soir ; l'hébergement peut être assuré dans l'établissement de scolarisation, ou dans un autre établissement, en foyer ou chez un correspondant extérieur ; dans ces deux derniers cas, l'élève est appelé interne « externé ».

Établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea)

Les Erea ont été créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954. Ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires de l'enseignement général ou professionnel. Ils scolarisent des enfants déficients profonds ou atteints de handicaps graves. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

L'enseignement adapté du second degré

Il comprend les sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa).

Post-bac

Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE), sections de techniciens supérieurs (STS) et préparations diverses de niveau III.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Évolution des modes d'hébergement des élèves du second degré

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

		2008		2009		2010		2011 hors Mayotte		2011 y.c. Mayotte	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Public	Demi-pensionnaires	2 688 655	63,8	2 733 529	65,1	2 774 799	65,8	2 729 719	64,5	2 733 368	64,1
	Externes	1 362 799	32,4	1 307 203	31,1	1 277 428	30,3	1 344 832	31,8	1 372 210	32,2
	Internes	160 223	3,8	160 285	3,8	161 701	3,8	159 822	3,8	159 824	3,7
	Total	4 211 677	100,0	4 201 017	100,0	4 213 928	100,0	4 234 373	100,0	4 265 402	100,0
Privé	Demi-pensionnaires	643 668	57,0	656 314	58,0	670 638	58,9	686 145	59,7	686 210	59,7
	Externes	421 746	37,4	413 877	36,6	408 441	35,9	403 436	35,1	403 436	35,1
	Internes	62 628	5,6	60 521	5,4	60 209	5,3	60 539	5,3	60 539	5,3
	Total	1 128 042	100,0	1 130 712	100,0	1 139 288	100,0	1 150 120	100,0	1 150 185	100,0
Ensemble	Demi-pensionnaires	3 332 323	62,4	3 389 843	63,6	3 445 437	64,4	3 415 864	63,4	3 419 578	63,1
	Externes	1 784 545	33,4	1 721 080	32,3	1 685 869	31,5	1 748 268	32,5	1 775 646	32,8
	Internes	222 851	4,2	220 806	4,1	221 910	4,1	220 361	4,1	220 363	4,1
Total	5 339 719	100,0	5 331 729	100,0	5 353 216	100,0	5 384 493	100,0	5 415 587	100,0	

[2] Évolution de la répartition des élèves du second degré selon le mode d'hébergement et le cycle (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

		1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte		
Public	1 ^{er} cycle	Demi-pensionnaires	54,3	57,7	61,6	62,9	64,3	66,0	67,4	68,5	67,7	67,3	
		Externes	45,1	41,9	38,0	36,7	35,3	33,6	32,2	31,1	31,9	32,3	
		Internes	0,6	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	
	2 nd cycle GT	Demi-pensionnaires	59,4	60,8	64,0	63,5	65,1	65,8	66,9	67,2	64,6	64,3	
		Externes	34,0	33,2	30,0	30,3	28,6	27,7	26,6	26,3	29,0	29,3	
		Internes	6,7	6,0	6,0	6,2	6,3	6,5	6,5	6,5	6,4	6,4	
	2 nd cycle pro	Demi-pensionnaires	47,4	47,6	50,6	49,4	50,0	50,4	50,8	51,5	49,5	49,3	
		Externes	38,4	39,7	36,6	37,7	36,8	36,2	35,4	34,7	36,7	37,0	
		Internes	14,2	12,8	12,8	12,9	13,2	13,4	13,8	13,8	13,8	13,7	
	2 nd degré adapté	Demi-pensionnaires	50,3	59,1	60,9	61,2	61,6	62,7	63,8	64,9	63,2	62,4	
		Externes	46,0	37,3	35,5	35,3	34,9	34,0	32,8	32,1	33,9	34,8	
		Internes	3,7	3,5	3,6	3,5	3,5	3,3	3,4	3,0	2,9	2,8	
	Privé	1 ^{er} cycle	Demi-pensionnaires	58,5	59,0	63,6	65,0	66,1	67,2	68,4	69,6	70,1	70,1
			Externes	36,7	37,0	32,8	31,6	30,4	29,5	28,6	27,4	26,9	26,9
			Internes	4,8	4,0	3,6	3,4	3,5	3,3	3,0	3,0	3,0	3,0
2 nd cycle GT		Demi-pensionnaires	42,1	40,3	44,9	45,9	46,2	46,4	47,1	47,4	48,3	48,3	
		Externes	47,1	50,6	46,2	45,2	44,9	45,0	44,5	44,3	43,5	43,5	
		Internes	10,8	9,1	8,9	8,9	8,9	8,6	8,4	8,3	8,2	8,2	
2 nd cycle pro		Demi-pensionnaires	32,5	31,8	33,4	33,6	33,5	34,1	34,7	34,9	34,8	34,8	
		Externes	56,1	58,6	57,6	57,4	57,3	56,5	56,1	55,8	55,5	55,5	
		Internes	11,4	9,6	9,0	9,0	9,2	9,4	9,2	9,3	9,7	9,7	
2 nd degré adapté		Demi-pensionnaires	65,8	66,0	66,1	64,5	67,5	69,5	67,9	70,5	71,1	71,1	
		Externes	26,4	25,6	26,0	27,7	24,7	23,4	24,7	22,9	22,2	22,2	
		Internes	7,8	8,4	7,9	7,8	7,8	7,1	7,4	6,6	6,7	6,7	

[3] Répartition des élèves du second degré et du post-bac selon le mode d'hébergement et le type d'établissement à la rentrée 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

		Collège	Erea	LEGT	LP	Total	%	dont post-bac
Public + Privé (effectifs)	Demi-pensionnaires	2 201 635	4 566	1 095 604	230 122	3 531 927	61,8	112 349
	Externes	986 009	692	686 552	215 491	1 888 744	33,1	153 506
	Externes surveillés	25 186	113	13 946	2 889	42 134	0,7	1 726
	Internes	26 485	4 966	143 064	65 271	239 786	4,2	22 582
	Internes externés	639		7 928	997	9 564	0,2	6 405
Total	3 239 954	10 337	1 947 094	514 770	5 712 155	100,0	296 568	
Public + Privé (%)	Demi-pensionnaires	68,0	44,2	56,3	44,6	61,8	61,8	37,9
	Externes	30,4	6,7	35,3	41,9	33,1	33,1	51,7
	Externes surveillés	0,8	1,1	0,7	0,6	0,7	0,7	0,6
	Internes	0,8	48,0	7,3	12,7	4,2	4,2	7,6
	Internes externés	0,0	0,0	0,4	0,2	0,2	0,2	2,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	
dont Public	Demi-pensionnaires	1 725 928	4 501	911 140	196 091	2 837 660	63,1	104 292
	Externes	827 634	692	486 761	149 092	1 464 179	32,6	98 073
	Externes surveillés	4 696	113	1 313	100	6 222	0,1	118
	Internes	8 025	4 966	108 638	56 118	177 747	4,0	19 354
	Internes externés	223		6 438	530	7 191	0,2	5 760
Total	2 566 506	10 272	1 514 290	401 931	4 492 999	100,0	227 597	

Présentation

Dans le premier degré, en France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte, le secteur privé accueille, à la rentrée 2011-2012, 899 900 élèves dans 5 300 écoles. Les écoles privées sous contrat scolarisent 97,7 % des élèves [1]. La répartition entre l'enseignement privé sous contrat et hors contrat est assez semblable dans les classes préélémentaires, élémentaires et les classes relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH) [2].

Les établissements du second degré privé scolarisent 1 219 200 élèves en 2011-2012, y compris dans des formations post-baccalauréat. Hors formation post-baccalauréat, 1 150 200 élèves fréquentent un établissement privé et sont répartis dans 47 200 classes appartenant à 3 500 établissements. Un petit nombre d'établissements sous contrat, plus fréquemment dans les formations post-baccalauréat, ont des classes hors contrat [3]. L'ensemble des classes du secteur privé sous contrat accueille 96,6 % des élèves : la part de l'enseignement privé sous contrat est moins élevée dans les formations post-baccalauréat (85,6 %) ainsi que dans le second cycle professionnel (90,1 %). Près du tiers des élèves préparant un CAP dans le secteur privé est dans un établissement hors contrat [4]. Ces parts restent stables depuis plusieurs années.

Définitions

Champ

Écoles et établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

École ou établissement sous contrat

Le contrat, au sens de la loi Debré (n° 59-1557 du 31 décembre 1959), est l'acte juridique qui lie une école ou un établissement privé à l'éducation nationale. Le contrat peut être simple ou d'association. En principe, les établissements du second degré sont liés par contrat d'association. Celui-ci précise les classes qui sont concernées par le contrat. Une école ou un établissement est considéré « sous contrat » dès lors qu'il comporte au moins une classe sous contrat.

École ou établissement hors contrat

L'école ou l'établissement « hors contrat » n'est pas lié à l'État par un contrat mais il est soumis à un régime d'inspection limité aux titres des directeurs et des enseignants, à l'obligation scolaire, à l'instruction obligatoire, à la prévention sanitaire et sociale, au respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Le contrôle sur le contenu de l'instruction obligatoire a été renforcé par la loi n° 98-1165 du 18 décembre 1998.

 Sources : MEN-MESR DEPP

- Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.
- Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Le premier degré privé selon le contrat de l'école souscrit

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Contrat de l'école	Nombre d'écoles	Nombre de classes	Effectifs d'élèves
Sous contrat	4 935	35 629	879 492
Hors contrat	344	1 301	20 420
Total	5 279	36 930	899 912

[2] Nombre d'élèves dans le 1^{er} degré privé en 2011-2012 selon le contrat de l'école souscrit

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Sous contrat	Hors contrat	Total Privé	Part du sous contrat (%)
Préélémentaire	306 847	8 368	315 215	97,3
Élémentaire	569 433	11 938	581 371	97,9
ASH	3 212	114	3 326	96,6
Total premier degré	879 492	20 420	899 912	97,7

[3] Le second degré privé en 2011-2012 selon le contrat de l'établissement souscrit

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Type d'établissement	Contrat de l'établissement	Non compris post-bac			Y compris post-bac		
		Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs d'élèves	Nombre d'établissements	Nombre de classes	Effectifs d'élèves
Collèges	Sous contrat	1 675	25 597	668 494	1 675	25 597	668 494
	<i>dont avec classes HC</i>	10	19	237	10	19	237
	Hors contrat (HC)	101	431	4 954	101	431	4 954
	Total	1 776	26 028	673 448	1 776	26 028	673 448
LP	Sous contrat	397	4 838	92 901	400	4 907	94 444
	<i>dont avec classes HC</i>	7	37	427	11	50	683
	Hors contrat (HC)	253	1 107	12 947	270	1 494	18 395
	Total	650	5 945	105 848	670	6 401	112 839
LEGT (y c. LPO)	Sous contrat	875	14 146	356 994	880	16 468	414 500
	<i>dont avec classes HC</i>	11	24	367	22	60	916
	Hors contrat (HC)	170	1 061	13 830	197	1 378	18 304
	Total	1 045	15 207	370 824	1 077	17 846	432 804
Erea	Sous contrat	1	4	65	1	4	65
	Tous types	Sous contrat	2 948	44 585	1 118 454	2 956	46 976
	<i>dont avec classes HC</i>	28	80	1 031	43	129	1 836
	Hors contrat (HC)	524	2 600	31 731	568	3 303	41 653
	Ensemble	3 472	47 185	1 150 185	3 524	50 279	1 219 156

Lecture - Parmi les 1 675 collèges privés sous contrat, 10 ont néanmoins des classes hors contrat ; ces classes sont au nombre de 19 et scolarisent 237 élèves.

[4] Nombre d'élèves du second degré privé en 2011-2012 selon le contrat de l'établissement

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Type de formation		Établissements sous contrat (1)	Établissements hors contrat	Total Privé	Part du sous contrat (%)
Premier cycle	Sixième	175 257	2 212	177 469	98,8
	Cinquième	166 049	2 170	168 219	98,7
	Quatrième	166 555	2 210	168 765	98,7
	Troisième	164 918	2 316	167 234	98,6
	Total sixième à troisième	672 779	8 908	681 687	98,7
	Autres (Ulis, Dima, dispo. relais...)	2 828	55	2 883	98,1
	Segpa	4 293	-	4 293	100,0
	Total premier cycle	679 900	8 963	688 863	98,7
	Second cycle professionnel	CAP en 1 an	1 012	3 536	4 548
1 ^{re} année de CAP en 2 ans		10 366	2 431	12 797	81,0
2 ^e année de CAP en 2 ans		8 881	2 511	11 392	78,0
Total CAP		20 259	8 478	28 737	70,5
Terminale BEP		8 882	94	8 976	99,0
Seconde professionnelle		38 834	2 267	41 101	94,5
Première professionnelle et 1 ^{re} année BMA		30 505	2 231	32 736	93,2
Terminale professionnelle et 2 ^e année BMA		31 743	1 309	33 052	96,0
Total baccalauréat professionnel et BMA		101 082	5 807	106 889	94,6
Autres formations pro de niveau IV et V		2 411	216	2 627	91,8
Total second cycle professionnel		132 634	14 595	147 229	90,1
Second cycle général et technologique	Seconde	108 629	2 387	111 016	97,8
	Première	100 736	2 709	103 445	97,4
	Terminale	96 555	3 077	99 632	96,9
	Total second cycle général et technologique	305 920	8 173	314 093	97,4
Total second degré	1 118 454	31 731	1 150 185	97,2	
Formations post-baccalauréat	59 049	9 922	68 971	85,6	
Ensemble	1 177 503	41 653	1 219 156	96,6	

(1) Y compris les élèves dans les classes hors contrat (180 dans le 1^{er} cycle, 513 dans le 2nd cycle professionnel, 338 dans le 2nd cycle GT et 805 dans les formations post-bac).

Présentation

Les établissements publics du second degré de France métropolitaine et des DOM sont fortement équipés en micro-ordinateurs. Parmi ceux-ci, 59,7 % ont moins de cinq ans et 10,9 % sont des portables. En 2012, le nombre moyen d'élèves par ordinateur varie de plus de 5 dans les collèges, à plus de 2 dans les lycées professionnels (LP), avec une valeur intermédiaire de près de 3 dans les lycées d'enseignement généraux et technologiques (LEGT) [1].

Dans le premier degré, le nombre moyen d'élèves par ordinateur varie beaucoup selon le type d'écoles : 23,9 pour les écoles maternelles, 9,9 pour les élémentaires et 5,5 pour les écoles élémentaires ayant participé au plan « École numérique rurale » (ENR) [2]. On note également que les écoles du plan ENR bénéficient d'un meilleur taux d'équipement, en particulier en matériel récent.

En moyenne, le nombre de tableaux numériques interactifs (TNI) s'établit à 4 pour 1 000 élèves dans le second degré ; il est deux fois plus élevé que celui du premier degré et nettement inférieur à celui des écoles du plan ENR [1] [2].

Quasiment 100 % des EPLE et environ 80 % des écoles élémentaires utilisent un dispositif de filtrage de l'accès Internet. Concernant le débit global de la connexion à Internet, 65,6 % des LEGT, 60,5 % des LP et 55,6 % des collèges possèdent un débit compris entre 2 Mo et 10 Mo. 65,8 % des écoles élémentaires disposent d'un débit global de la connexion à Internet compris entre 512 Ko et 2 Mo. Le pourcentage d'établissements du second degré possédant un débit supérieur à 2 Mo s'établit à 75,7 % en 2012.

Contrairement au second degré, il y a peu d'abonnements payants à des ressources pédagogiques numériques en ligne dans le premier degré.

Les indicateurs de validation du brevet informatique et Internet (B2i) sont plus élevés à l'école et au collège qu'au lycée. Cette différence notable s'explique par le fait que le B2i est l'une des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences mis en œuvre à l'école et au collège dont l'acquisition est obligatoire pour l'obtention du diplôme national du brevet. Dans 57 % des écoles élémentaires, au moins 30 % des élèves hors CM2 ont validé partiellement le « B2i école ». La moitié des enseignants était impliquée dans la validation des compétences du B2i, et 55,8 % dans les écoles « ENR ».

Définitions

Champ

L'enquête sur les technologies d'information et de communication pour l'enseignement (Tice) a été menée auprès des établissements publics des premier et second degrés entre le 15 février 2011 et le 11 juin 2012.

Tableau numérique interactif (TNI)

Le tableau numérique interactif, appelé aussi tableau blanc interactif (TBI), se présente sous la forme d'un tableau blanc classique. Il fonctionne en association avec un ordinateur et un vidéoprojecteur pour proposer des fonctionnalités interactives.

École numérique rurale (ENR)

Le plan de développement du numérique dans les écoles rurales a permis l'équipement de plus de 6 000 écoles publiques situées dans les communes de moins de 2 000 habitants. Celui-ci est constitué de quatre volets : équipement et sécurisation, prise en main et formation, usages pédagogiques, ressources numériques pédagogiques.

Brevet informatique et Internet (B2i)

Il s'agit d'une validation de compétences des élèves concernant l'utilisation des TIC. Il existe trois niveaux de maîtrise : école, collège et lycée. Les élèves doivent acquérir des compétences tout au long de leur scolarité dans cinq domaines. Cette acquisition se fait au cours d'activités et de projets liés aux apprentissages à chacun des niveaux. La validation du B2i est obligatoire pour l'obtention du diplôme national du brevet (DNB).

Indicateur de validation progressive du B2i

Pour les écoles et établissements ayant répondu à la question :

- les écoles : pourcentage d'élèves hors classes de CM2 ayant une validation partielle du B2i école ;
- les collèges : pourcentage d'élèves hors classes de 3^e ayant une validation partielle du B2i collège ;
- les lycées : pourcentage d'élèves (voies générale, technologique et professionnelle) hors classes terminales ayant une validation partielle du B2i lycée.

Charte de bon usage de l'Internet et des TIC

Document établi en concertation avec les utilisateurs précisant les conditions d'utilisation et les règles de bon usage des services numériques ainsi que des ressources matérielles permettant d'y accéder.

 Sources : MEN-MESR DEPP et MEN-DGESCO

Enquête sur les Tice dans les établissements publics des premier et second degrés.

[1] Les Tice dans les établissements publics du second degré en 2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Collèges	LEGT	LP
Nombre d'établissements existants (1)	5 271	1 584	959
Nombre d'établissements ayant répondu à l'enquête	4 510	1 291	711
Équipements à usage pédagogique			
Nombre total d'ordinateurs recensés	285 496	282 431	88 450
Nombre d'élèves par ordinateur	5,2	2,7	2,2
Nombre d'élèves par ordinateur de moins de 5 ans	8,7	4,3	3,5
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1 000 élèves (hors TBI/TNI)	19,9	20,7	26,6
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1 000 élèves	3,7	3,8	6,5
Pourcentage d'établissements ayant un projet faisant référence au numérique ou aux Tice	84,1	79,8	78,6
Accès à Internet et sécurité			
Pourcentage d'EPLÉ utilisant un dispositif de filtrage	97,7	98,5	99,2
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'une charte de bon usage d'Internet annexée au règlement intérieur	95,2	95,4	93,5
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'un débit entre 2 Mo et 10 Mo	55,6	65,6	60,5
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'un débit supérieur ou égal à 10 Mo	18,3	17,2	13,9
Pourcentage d'EPLÉ disposant d'abonnements payants à des ressources pédagogiques numériques en ligne			
Aucun abonnement	33,1	17,9	29,5
Un ou deux	50,7	44,8	46,6
Trois ou plus	16,3	37,3	23,9
B2i			
Pourcentage d'enseignants impliqués dans la validation des compétences du B2i	26,8	6,3	11,7
Nombre moyen de disciplines impliquées dans la validation du B2i	7,0	3,1	4,3
Indicateur de validation progressive du B2i (2)			
Moins de 30 % des élèves	38,3	68,6	60,4
30 % des élèves ou plus	61,7	31,4	39,6

(1) Pour des raisons de dates d'observation différentes, le nombre d'établissements affichés ici peut être légèrement différent de celui affiché dans d'autres pages de cette publication.

(2) Lecture - La proportion de collèges pour lesquels moins de 30 % des élèves (hors classe de troisième) ont validé le B2i est de 38,3 % en 2012. La proportion de LEGT pour lesquels moins de 30 % des élèves (hors classe de terminale) ont validé le B2i est de 68,6 % en 2012 (voir « Définitions »).

[2] Les Tice dans les écoles publiques en 2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Écoles maternelles	Écoles élémentaires	dont écoles « ENR »
Nombre d'écoles existantes (1)	15 737	32 421	6 024
Nombre d'écoles ayant répondu à l'enquête	10 351	23 211	4 428
Équipements à usage pédagogique			
Nombre total d'ordinateurs recensés	35 539	256 465	60 564
Nombre d'écoliers par ordinateur	23,9	9,9	5,5
Nombre d'écoliers par ordinateur de moins de 5 ans	65,7	18,1	7,6
Nombre de vidéoprojecteurs pour 1 000 écoliers (hors TBI/TNI)	1,2	3,8	4,3
Nombre de tableaux numériques interactifs pour 1 000 écoliers	0,3	2,6	10,2
Pourcentage d'écoles ayant un projet comprenant un volet Tice (numérique)	30,6	62,7	71,5
Accès à Internet et sécurité			
Pourcentage d'écoles utilisant un dispositif de filtrage	47,2	78,9	85,5
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet	33,2	66,3	66,1
Pourcentage d'écoles disposant d'une charte de bon usage d'Internet annexée au règlement intérieur	44,0	52,8	54,1
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit entre 512 Ko et 2 Mo	64,3	65,8	68,3
Pourcentage d'écoles disposant d'un débit supérieur ou égal à 2 Mo	19,5	22,9	23,9
Pourcentage d'écoles disposant d'abonnements payants à des ressources pédagogiques numériques en ligne			
Aucun abonnement	92,3	83,7	58,3
Un ou deux	7,4	14,1	33,8
Trois ou plus	0,2	2,2	7,9
B2i			
Pourcentage d'enseignants impliqués dans la validation des compétences du B2i	...	50,9	55,8
Indicateur de validation progressive du B2i (2)			
Moins de 30 % des écoliers hors CM2	...	43,0	36,0
30 % des écoliers hors CM2 ou plus	...	57,0	64,0

(1) Pour des raisons de dates d'observation différentes, le nombre d'écoles affichés ici peut être légèrement différent de celui affiché dans d'autres pages de cette publication.

(2) Lecture - La proportion d'écoles élémentaires pour lesquelles moins de 30 % des écoliers (hors CM2) ont validé le B2i est de 43 % en 2012 (voir « Définitions »).

Présentation

7 302 ensembles immobiliers ont été recensés dans le second degré public en 2011 en France métropolitaine et dans les DOM, hors établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea, au nombre de 79), dont 456 cités scolaires regroupant 936 établissements du second degré [1]. Ils occupent une surface cadastrale d'environ 163,1 millions de m², dont 42,1 millions de m² bâtis, soit un taux d'encombrement au sol de 25,8 %.

La surface développée hors œuvre totale représente 81,2 millions de m², dont 78,1 millions pour les bâtiments principaux et 0,5 million pour les bâtiments démontables, le reste se constituant de constructions annexes fermées (couloir entre deux bâtiments, garage, chaufferie...) ou non (préau, garage à vélos...). La surface développée moyenne par élève, tous types de bâtiments inclus, s'élève à 18,4 m² en 2011 contre 16 m² en 2001 [2]. La surface moyenne varie de 15,2 m² dans les collèges à 31,1 m² dans les lycées professionnels (LP).

Près des deux tiers de la surface développée des cités scolaires et près de la moitié de celles des lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) ont été construites avant 1970. Les bâtiments des collèges sont plus récents : 32,1 % de leurs surfaces ont été bâties dans les années soixante-dix et seulement 26,7 % antérieurement.

Globalement, les établissements publics du second degré déclarent leur capacité d'enseignement occupée à 77,4 %. Cette capacité est mesurée notamment en référence à des normes (voir « Définitions »). L'occupation des capacités d'accueil atteint plus de 90 % dans 28,2 % des établissements et même plus de 100 % dans 9,3 % d'entre eux qui fonctionnent donc en surcapacité.

La quasi-totalité des ensembles immobiliers est dotée d'au moins une salle informatique (98,1 %) et la plupart d'entre eux d'au moins une salle dédiée aux enseignements artistiques (92,5 %). En moyenne, on comptabilise une place de CDI (centre de documentation et d'information) pour environ 13 élèves.

21,5 % des établissements immobiliers se déclarent pourvus d'un internat ; la différence est forte entre collèges (5,0 %) et établissements du second cycle (plus de la moitié des LEGT et des LP disposent d'un internat et près des trois quarts des cités scolaires). Le taux d'occupation des internats reste aussi plus faible dans les collèges (65,5 %) que dans les autres types d'ensembles immobiliers où les quatre cinquièmes des lits sont occupés. Quel que soit le type d'établissement, la part des lits destinés aux filles est inférieure à la moitié (en moyenne 44,3 %).

94,9 % des ensembles immobiliers sont dotés d'un service de restauration.

Définitions

Ensemble immobilier

L'unité d'observation de l'enquête « Parc immobilier » n'est pas l'établissement mais l'ensemble immobilier. Cet ensemble peut être constitué des terrains et bâtiments d'un seul établissement ou de ceux de plusieurs établissements juridiquement autonomes utilisant certains locaux en commun. Il s'agit alors d'une cité scolaire. Théoriquement, toutes les annexes du ou des établissements constituant l'ensemble immobilier sont rattachées à celui-ci, mais certaines annexes « géographiques » situées dans une autre commune peuvent être considérées comme des ensembles immobiliers à part entière.

Surface bâtie

Surface au sol hors œuvre (murs compris) des différentes constructions constituant l'ensemble immobilier.

Surface non bâtie

Se décompose en cours de récréation, parkings extérieurs, aires sportives découvertes et espaces verts.

Surface développée hors œuvre (SDHO)

Dans le cas des bâtiments principaux, on additionne les surfaces hors œuvre (murs compris) des différents niveaux du bâtiment. Pour obtenir la SDHO totale de l'ensemble immobilier, on y ajoute la surface bâtie hors œuvre des constructions annexes fermées ou non fermées et des bâtiments démontables.

Capacité d'accueil pour l'enseignement

Nombre maximum d'élèves que le chef d'établissement pense pouvoir accueillir en sauvegardant de bonnes conditions de fonctionnement. Pour estimer cette capacité, en partie subjective, le chef d'établissement doit prendre en compte la diversité des formations proposées, les normes pédagogiques en vigueur, les normes de sécurité, etc. Cette capacité peut donc varier dans le temps sans que les locaux soient modifiés. Le nombre d'élèves effectivement scolarisés dans l'établissement à la rentrée est rapporté à cette capacité pour calculer le taux d'occupation.

Internat

Il s'agit des internats fonctionnant dans l'établissement sous la responsabilité du chef d'établissement. Un établissement sans internat peut néanmoins accueillir des internes qui sont alors hébergés dans un autre établissement. De même, un établissement doté d'un internat peut ne pas loger tous ses internes (cas des internats non mixtes par exemple).

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquêtes sur le parc immobilier et les capacités d'accueil des établissements publics du second degré.

Remarque

Le nombre d'établissements comptabilisé dans le tableau [1] peut être légèrement différent de celui affiché dans la page 2.3 en raison de dates d'observation qui ne sont pas strictement identiques.

[1] Nombre d'ensembles immobiliers et surfaces en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Nombre d'ensembles immobiliers	4 991	1 133	722	456	7 302
Nombre d'établissements en cité scolaire	261	442	233		936
Nombre total d'établissements	5 252	1 575	955		7 782
Surface cadastrale (1)	81 568,8	39 977,7	18 838,6	22 723,1	163 108,2
<i>dont surfaces non-bâties :</i>					
<i>cours de récréation</i>	60 921,4	29 528,2	13 313,8	17 323,3	121 086,7
<i>parkings découverts</i>	14 314,2	5 837,0	2 171,5	3 280,7	25 603,4
<i>aires sportives découvertes</i>	8 344,7	3 929,7	2 099,0	2 696,9	17 070,3
<i>espaces verts</i>	6 126,5	3 085,4	1 041,6	2 170,7	12 424,2
<i>dont surfaces bâties</i>	32 136,0	16 676,2	8 001,7	9 175,1	65 989,0
Taux d'encombrement (%) (2)	20 647,3	10 491,3	5 549,9	5 371,1	42 059,6
	25,3	26,2	29,5	23,6	25,8
Surfaces développées hors œuvres (SDHO) (1)	36 690,0	22 548,0	9 621,8	12 365,6	81 225,4
<i>dont : SDHO des bâtiments principaux</i>	34 894,6	21 834,1	9 294,2	12 091,7	78 104,6
<i>surface des bâtiments démontables</i>	206,8	136,8	63,5	63,4	470,5

(1) Surfaces en milliers de m².

(2) Surface bâtie/surface cadastrale.

[2] Quelques indicateurs sur le parc immobilier du second degré public en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public)

	Collèges	LEGT	LP	Cités scolaires	Ensemble
Surface développée moyenne par élève (en m²)	15,2	19,9	31,1	20,6	18,4
Ancienneté des bâtiments (%)					
Construits avant 1970	26,7	47,9	37,0	64,3	39,7
Construits de 1970 à 1979	32,1	11,9	23,0	16,4	22,9
Construits de 1980 à 1989	11,5	9,6	13,8	4,7	10,2
Construits de 1990 à 1999	15,2	21,6	15,1	9,8	16,1
Construits depuis 2000	14,5	9,0	11,1	4,8	11,1
Occupation des capacités d'accueil pour l'enseignement (1) (%)					
Taux moyen d'occupation	77,5	78,5	72,3		77,4
Part des établissements occupés à plus de 90 %	29,2	30,8	18,4		28,2
Part des ensembles immobiliers dotés d'au moins (%)					
Une salle informatique	97,8	98,7	98,7	98,9	98,1
Une salle artistique (arts plastiques, musique)	96,6	75,2	90,6	92,8	92,5
Nombre d'élèves par place en CDI (2)	12,8	14,2	10,2	9,7	12,6
Internats et service de restauration (%)					
Part des ensembles dotés d'internat	5,0	52,0	54,7	74,1	21,5
Taux d'occupation des lits	65,5	85,2	80,4	80,8	81,9
Part des lits destinés aux filles	46,6	46,9	36,2	46,8	44,3
Part des ensembles dotés d'un service de restauration	94,5	96,1	93,1	99,6	94,9

(1) Calculs effectués sur tous les établissements, y compris ceux faisant partie des cités scolaires.

(2) CDI : centre de documentation et d'information.

Présentation

De manière générale, les élèves interrogés ont un avis positif sur le climat de leur collège : 93 % s'y sentent bien [1]. Les griefs les plus fréquents concernent les punitions, surtout chez les garçons, qui sont 40 % à les trouver injustes (contre 26 % pour les filles). L'opinion des élèves se dégrade tout au long de la scolarité en ce qui concerne les aspects pédagogiques (le fait que l'on apprenne bien dans le collège, par exemple), alors que le sentiment de sécurité dans le collège et dans le quartier s'accroît. Le climat dans le collège paraît moins bon pour les élèves relevant de l'éducation prioritaire comparés aux autres, l'écart étant souvent assez faible, mais statistiquement significatif. Ils sont ainsi 86 % en éducation prioritaire à déclarer bien apprendre dans leur collège, soit presque 5 points de moins que dans les autres établissements et sont deux fois plus nombreux (soit 10 %) à déclarer ne pas s'être rendus au collège au moins une fois, car ils avaient peur de la violence.

Les insultes, les vols de fournitures scolaires et les moqueries sont les atteintes aux élèves les plus courantes [3]. Très peu d'élèves déclarent des faits de violence graves tels que les menaces ou les blessures par armes. Les garçons sont plus concernés par les violences physiques (coups, bagarres collectives), les filles par la mise à l'écart ou les violences à caractère sexuel.

Une synthèse des déclarations des élèves a été effectuée en combinant les violences psychologiques et les violences physiques [2]. Globalement, la majorité des élèves (53 %) ne connaît pas de victimation (voir « Définitions »). Cependant, 6 % déclarent un nombre de faits violents qui pourrait indiquer une situation de harcèlement. Cette multivictimation est plus fréquente pour les élèves de sixième que pour ceux de troisième et concerne deux fois plus souvent les garçons. En revanche, l'écart est faible entre les élèves des collèges des réseaux ambition réussite (RAR) et les autres. Les élèves de RAR expriment moins souvent une opinion positive sur le collège (69 % donnent au moins 10 réponses positives sur 12 questions contre 78 % hors RAR). Dans une moindre mesure, c'est aussi le cas des garçons (74 % d'opinion très positives contre 80 % chez les filles).

Les élèves qui ont été victimes de violences ont une opinion moins favorable sur le climat scolaire dans leur collège [4]. Les élèves qui n'ont connu aucune des neuf situations violentes recensées sont 90 % à se trouver dans la tranche d'élèves estimant le climat scolaire le plus positif. Cette proportion s'élève à 27 % pour les élèves en situation de harcèlement.

Définitions

L'enquête nationale de victimation

L'enquête nationale de victimation en milieu scolaire a pour finalité de préciser les connaissances quant à l'étendue, la nature et les contextes de la violence en milieu scolaire. C'est un outil de mesure, au niveau national qui, en s'adressant directement aux élèves, permet de déterminer les phénomènes de violences, de vols et d'autres atteintes aux personnes qui ont lieu dans les établissements scolaires. Ses objectifs sont de fournir des indicateurs statistiques sur les actes dont les élèves sont victimes, qu'ils aient fait l'objet ou non d'un signalement au sein de l'établissement ou auprès des autorités policières ou judiciaires. L'enquête de victimation en milieu scolaire a vocation à devenir, à côté de l'enquête Sivis (voir 2.13), une source essentielle pour mesurer l'évolution des phénomènes de violence et d'atteintes aux personnes et aux biens en milieu scolaire, et ce, par un renouvellement biennal. Le questionnaire, totalement anonyme, a reçu un avis d'opportunité favorable de la part du Conseil national de l'information statistique (Cnis) et le label d'intérêt général et de qualité statistique. L'échantillon se compose de 18 000 élèves scolarisés dans 300 collèges publics de France métropolitaine et le taux de réponse des élèves est de 79 %.

Le climat scolaire - L'indice de climat scolaire répertorie le nombre de réponses positives données aux douze questions relatives au climat scolaire. Cet indice varie de 0 à 12 et a été catégorisé en trois modalités : de 0 à 6 réponses positives, de 7 à 9 réponses positives et au moins 10 réponses positives.

La victimation - L'indicateur de victimation est issu de la synthèse de neuf faits de violences. Pour la violence psychologique cinq faits de violences ont été retenus : avoir reçu un surnom méchant souvent ou plutôt souvent, avoir été moqué(e) pour sa bonne conduite souvent ou plutôt souvent, avoir été mis(e) à l'écart souvent ou plutôt souvent, avoir été insulté(e) au moins trois fois et avoir été humilié(e). Pour les violences physiques, quatre situations ont été repérées : avoir été bousculé(e) au moins deux fois, avoir été frappé(e) au moins deux fois, avoir été la cible d'un lancer d'objet au moins deux fois, avoir été pris(e) dans une bagarre collective. Selon le nombre et la fréquence de violences subies, on distingue quatre catégories de victimation : l'absence de victimation, une faible victimation, une victimation modérée et une forte victimation assimilée à du harcèlement.

⚠ Avertissement

L'enquête s'est déroulée au printemps 2011. À cette date, la politique de l'éducation prioritaire s'appuyait sur les réseaux ambitions réussite (RAR). Les RAR seront remplacés par les Éclair (Écoles, collèges, lycées pour l'innovation et la réussite) à partir de la rentrée 2011. Voir « Définitions » en 2.15.

📄 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 11.14.

📁 Sources : MEN DEPP

Enquête nationale de victimation en milieu scolaire 2011.

[1] Opinion des élèves sur le climat scolaire dans leur collège (printemps 2011) (%)

(France métropolitaine, collèges publics)

Climat scolaire	Ensemble	Sexe		Type d'établissement		Niveau scolaire	
		Filles	Garçons	RAR	Hors RAR	6 ^e	3 ^e
Tout à fait bien ou plutôt bien dans son collège	92,8	93,7	91,8	89,5	92,8	92,8	92,9
Ambiance tout à fait bien ou plutôt bien entre les élèves	83,6	83,0	84,2	78,9	83,8	78,2	87,9
Beaucoup ou plutôt beaucoup de copains et copines	92,4	92,4	92,5	89,7	92,6	89,9	94,0
Relations avec les enseignants très bonnes ou bonnes	86,1	90,1	82,2	80,4	86,5	90,3	85,9
Tout à fait bien ou plutôt bien dans sa classe	91,0	90,7	91,3	88,3	91,3	89,7	92,8
Pas du tout ou pas beaucoup d'agressivité entre les élèves et les professeurs	89,8	91,1	88,5	84,9	90,2	93,0	87,3
Relations avec les autres adultes très bonnes ou bonnes	90,7	91,9	89,5	89,7	90,8	93,3	89,2
On apprend tout à fait ou plutôt bien dans le collège	90,3	91,7	88,9	85,6	90,5	95,4	86,3
Punitions données très ou plutôt justes	67,2	74,3	60,3	63,7	67,4	77,1	61,6
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le collège	86,2	88,0	84,4	81,0	86,4	84,7	88,1
Jamais d'absence due à la violence	95,0	94,2	95,7	90,4	95,2	94,8	95,3
Tout à fait ou plutôt en sécurité dans le quartier autour du collège	83,7	82,3	85,2	79,0	84,6	80,0	86,8

Lecture - 92,8 % des élèves ont déclaré « tout à fait bien » ou « plutôt bien » à la question demandant comment il se sentait dans leur collège.

[2] Indicateur de victimation et de climat scolaire selon le sexe, le type d'établissement et le niveau scolaire (printemps 2011) (%)

(France métropolitaine, collèges publics)

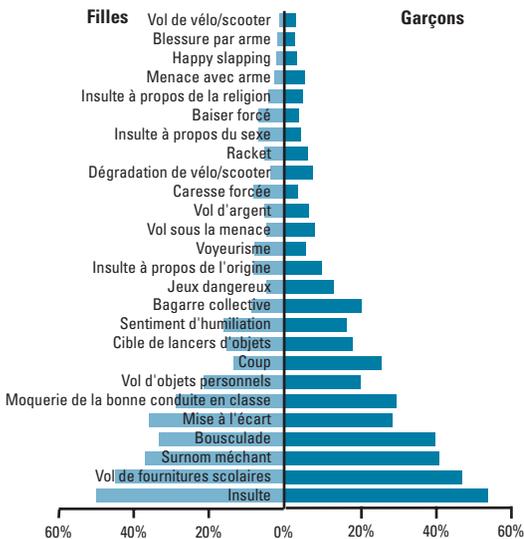
Climat scolaire	Ensemble	Sexe		Type d'établissement		Niveau scolaire	
		Filles	Garçons	RAR	Hors RAR	6 ^e	3 ^e
Indicateur de victimation (1)							
Absence de victimation	52,7	58,2	47,3	49,6	52,8	48,1	58,3
Faible victimation	30,9	29,1	32,7	32,0	30,8	30,9	30,2
Victimation modérée	10,1	8,3	11,9	11,9	10,1	12,8	7,5
Forte victimation - harcèlement	6,3	4,4	8,1	6,5	6,3	8,2	4,0
Indicateur de climat scolaire							
De 0 à 6 réponses positives	4,5	4,1	4,9	8,5	4,3	4,5	4,3
De 7 à 9 réponses positives	18,7	16,4	20,9	22,6	18,2	17,0	18,5
de 10 à 12 réponses positives	76,9	79,6	74,2	68,9	77,5	78,6	77,3

(1) Voir « Définitions ».

Lecture - 4,4 % des filles ont déclaré une forte victimation contre 8,1 % des garçons. 79,6 % des filles ont déclaré au moins 10 réponses positives sur les 12 questions concernant le climat scolaire.

[3] Proportions d'élèves déclarant des victimations proposées dans le questionnaire selon le sexe (%)

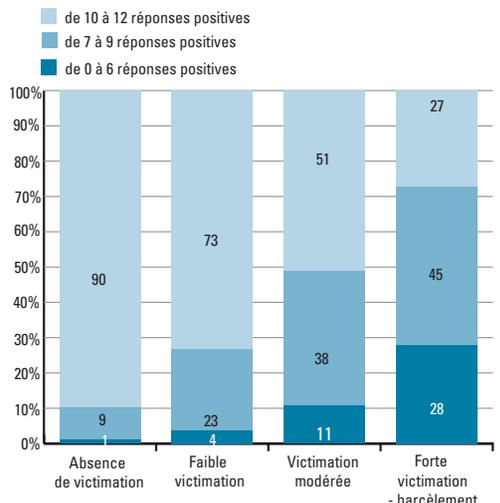
(France métropolitaine, collèges publics)



Lecture - 0,8 % des filles et 2,7 % des garçons ont déclaré avoir subi un vol de scooter durant l'année scolaire.

[4] Indice de climat scolaire selon l'importance de la victimation (printemps 2011) (%)

(France métropolitaine, collèges publics)



Lecture - 90 % des élèves n'ayant connu aucun fait de violence parmi les 9 retenues pour construire la mesure de la multivictimation ont donné au moins 10 réponses favorables sur les 12 questions sur le climat scolaire.

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2010-2011, le nombre d'incidents graves déclarés par les chefs d'établissements du second degré s'élève à 12,6 pour 1 000 élèves. La hausse observée par rapport à 2007-2008 (11,6 incidents pour 1 000 élèves) n'est pas statistiquement significative [1]. Le degré d'exposition à la violence et à l'insécurité diffère sensiblement selon le type d'établissement. Comptabilisant en moyenne 17,4 incidents pour 1 000 élèves, les lycées professionnels sont les plus affectés. Le taux moyen dans les collèges s'élève à 14,1 ‰. Enfin, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées polyvalents (LPV) recensent toujours beaucoup moins de faits de violence que les autres types d'établissements : 4,6 incidents pour 1 000 élèves en moyenne pour l'année 2010-2011. Par ailleurs, une proportion importante des établissements ne déclare aucun incident au cours d'un trimestre : c'est le cas de 56 % des LEGT, de 47 % des collèges, et de 41 % des lycées professionnels lors du second trimestre 2010-2011 [2]. Ces proportions sont sensiblement plus élevées qu'en 2007-2008 dans les LEGT (+ 12 points) et dans les collèges (+ 10 points). Le nombre moyen d'incidents graves étant globalement stable depuis 2007-2008, ce constat suggère une plus forte concentration des faits de violence sur les mêmes établissements. Comme les années précédentes, la violence en milieu scolaire se caractérise principalement par des atteintes aux personnes (79 % des faits recensés) [3]. Viennent ensuite les atteintes aux biens, qui représentent 12 % des incidents graves et les autres types d'atteinte (10 % des incidents). Au cours des trois dernières années scolaires, la part et le nombre des agressions verbales sont restés assez stables en moyenne. En revanche, la part des violences physiques a sensiblement diminué (- 5 points entre 2007-2008 et 2010-2011). La hausse constatée de la part des atteintes à la sécurité par rapport à 2007-2008 s'explique par un élargissement du champ des données collectées : d'une part, une meilleure prise en compte des ports d'armes blanches et objets dangereux (bombes lacrymogènes, pétards, explosifs...) depuis la rentrée 2009 et, d'autre part, une comptabilisation des intrusions depuis décembre 2009 et de la consommation d'alcool et des suicides à partir de la rentrée 2010.

Définitions

L'enquête statistique SIVIS

Le système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (SIVIS) permet le recueil de données sur la violence et le climat en milieu scolaire depuis la rentrée 2007. En 2008, l'enquête SIVIS a été reconnue d'intérêt général et de qualité statistique par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

L'enquête sur le second degré est réalisée auprès d'un échantillon de 6 315 EPLE. Jusqu'en 2009-2010, l'échantillon était composé de 950 EPLE représentatifs du secteur public du second degré au niveau national (France métropolitaine et DOM). La forte extension d'échantillon de la rentrée 2010 a pour objectif d'atteindre une représentativité des résultats au niveau départemental.

L'enquête est centrée sur les actes les plus graves afin d'homogénéiser au mieux les données collectées. Pour certains types de faits n'impliquant que des élèves, au moins une des conditions suivantes doit être remplie : motivation à caractère discriminant, usage d'une arme ou d'un objet dangereux, acte ayant entraîné des soins ou causé un préjudice financier important, commis dans le cadre d'une intrusion, porté à la connaissance de la police, de la gendarmerie ou de la justice, susceptible de donner lieu à un dépôt de plainte ou à un conseil de discipline. À l'inverse, par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus. Depuis la mise en place de l'enquête, quelques changements de nomenclature ont permis de mieux prendre en compte certains incidents : une modalité « autre type de fait » a été introduite à la rentrée 2008 afin de considérer d'éventuels phénomènes émergents. L'extension d'échantillon n'a pas permis de conserver cette modalité car les réponses en clair qu'elle comportait nécessitaient un recodage manuel, qui ne pouvait être effectué sur une aussi grande population. L'enquête 2009-2010 a intégré une nouvelle comptabilisation des objets dangereux utilisés, suivie en décembre par la prise en compte des intrusions en milieu scolaire. Enfin, la nomenclature 2010-2011 repère désormais la consommation d'alcool et les suicides et tentatives de suicide.

[1] Nombre moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2010-2011 (1), second degré, Public)

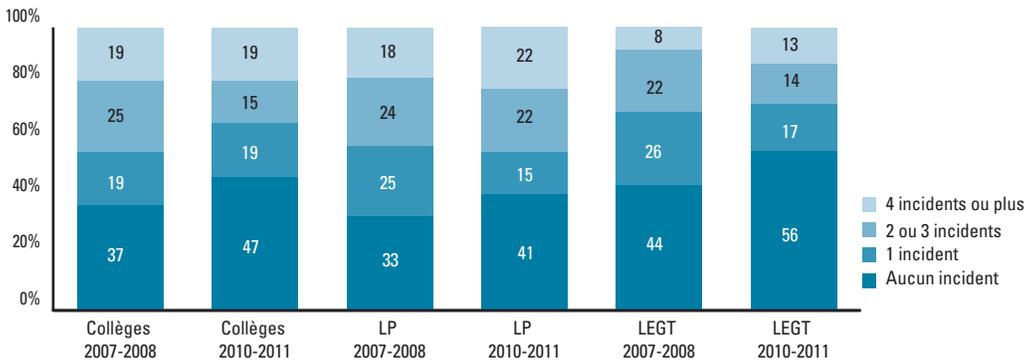
	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Collèges	13,1	12,0	12,2	14,1
Lycées professionnels (LP)	15,1	13,1	17,2	17,4
Lycée d'enseignement généré et techno (LEGT)	4,0	3,6	4,3	4,6
Ensemble des EPLE (2)	11,6	10,5	11,2	12,6

(1) La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête en 2010-2011 a un impact négligeable sur le nombre moyen d'incidents graves pour 1 000 élèves.

(2) Établissements publics locaux d'enseignement.

[2] Nombre d'incidents graves selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2010-2011 (1), second degré, Public, décembre 2007-février 2008 et décembre 2010-février 2011)



(1) La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête en 2010-2011 a un impact négligeable sur la répartition du nombre d'incidents graves par type d'établissement.

Lecture - En 2010-2011, 47 % des collèges n'ont déclaré aucun incident au cours du deuxième trimestre.

[3] Les incidents graves selon leur nature (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2010-2011 (1), second degré, Public)

Types d'incident grave	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Atteintes aux personnes	80,9	80,6	76,2	78,6
Violence physique	36,4	38,8	30,4	31,2
Violence verbale	37,5	35,3	37,9	40,2
Racket	1,7	2,3	2,6	2,5
Atteinte à la vie privée	2,1	1,6	2,3	1,6
Violence sexuelle	1,9	1,6	1,8	2,0
" Happy slapping "	0,9	0,7	0,8	0,5
Bizutage	0,4	0,4	0,4	0,5
Atteintes aux biens	15,4	13,0	14,1	11,7
Vol	6,8	5,7	6,5	5,3
Domage aux locaux ou au matériel	6,5	5,2	6,4	5,2
Domage aux biens personnels	2,1	2,1	1,2	1,2
Autres atteintes	3,8	6,3	9,7	9,7
Consommation de stupéfiants	1,9	1,9	2,4	1,5
Trafic de stupéfiants	0,5	1,2	1,0	0,6
Port d'arme blanche ou objet dangereux (2)	1,2	2,2	3,3	2,1
Port d'arme à feu	0,1	0,3	0,1	0,1
Intrusions sans violence (2)	-	-	2,1	2,0
Consommation d'alcool (2)	-	-	-	2,6
Suicide et tentative de suicide (2)	-	-	-	0,8
Autres types de fait (2)	-	0,8	0,8	-
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) La prise en compte de Mayotte dans le champ de l'enquête en 2010-2011 a un impact négligeable sur la répartition du nombre d'incidents graves selon leur nature.

(2) La modalité « Autre type de fait » a été introduite à la rentrée 2008 et supprimée à partir de 2010, le module comptabilisant les « armes » a été remanié en septembre 2009 et les intrusions sont prises en compte depuis décembre 2009. La consommation d'alcool et les suicides/tentatives de suicides ne sont prises en compte que depuis la rentrée 2010.

Lecture - En 2010, 78,6 % des incidents graves déclarés concernent des atteintes aux personnes.

Présentation

Pour l'année scolaire 2010-2011, en France métropolitaine, tous mois et types d'établissement du second degré public confondus, la proportion des élèves absents, absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois (voir « Définitions »), s'élève à 5 % en moyenne sur l'année. Elle évolue de 3,2 % à 4,4 % entre les mois de septembre et d'avril, et atteint un pic de 8,7 % en octobre (suite au mouvement de grève généralisée contre la réforme des retraites) [1].

En matière d'absentéisme, il y a de nettes différences selon les types d'établissement. Ainsi, pour les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), la proportion moyenne d'élèves absents sur l'année 2010-2011 s'élève à 6,9 %. Pour les lycées professionnels (LP), cette moyenne est de 14,8 %. Et la proportion moyenne d'élèves absents par collège, relativement stable tout au long de l'année, si l'on excepte les mois de janvier et mars, se situe à 2,6 %.

Pour les LEGT, ce taux d'absentéisme moyen a augmenté de deux points par rapport à l'année précédente. Cette hausse peut être directement imputée au pic d'octobre 2010 (mouvement de grève généralisée contre la réforme des retraites). Malgré un pic en octobre encore plus élevé que pour les LEGT, l'augmentation est beaucoup moins forte dans les LP (+ 0,6). Et dans les collèges, elle est encore moins forte (+ 0,3).

Un taux d'absentéisme moyen reflète toujours mal la réalité en établissement. En effet, en janvier 2011, la moitié des établissements déclarent moins de 1,6 % d'élèves absents [2]. Plus précisément, une minorité d'établissements est sensiblement touchée : le taux d'absentéisme est supérieur à 13,4 % dans 10 % d'entre eux. Encore une fois, l'absentéisme est très inégalement réparti selon le type d'établissement : les trois quarts des collèges ont moins de 3,4 % d'élèves absents quand les trois quarts des LEGT présentent un taux inférieur à 6 % et que, pour la moitié des LP, il dépasse 9,3 %. En raison de leurs absences, tous motifs confondus, qu'elles soient justifiées ou non, les élèves perdent, en moyenne sur l'année, 7 % du temps d'enseignement (voir « Définitions »). Entre septembre 2010 et avril 2011, pour l'ensemble des établissements, la proportion d'heures perdues pour absence varie de 3,5 % à 11,7 % [3]. Comme pour le taux d'absentéisme, ce pourcentage moyen cache une réalité différente selon le type d'établissement. Les collèges perdent en moyenne 6,2 % d'heures d'enseignement sur l'ensemble de l'année, alors que les LEGT en perdent 7,5 % et les LP 11 %.

Définitions

Enquête

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance a réalisé une enquête sur l'absentéisme des élèves en 2010-2011 auprès d'un échantillon représentatif d'un millier d'établissements publics du second degré de France métropolitaine. Les résultats s'appuient principalement sur l'exploitation des données recueillies de septembre 2010 à avril 2011 car le taux de réponse n'est pas satisfaisant pour les mois de mai et de juin.

Un élève est considéré comme absentéiste dès qu'il a cumulé quatre demi-journées ou plus d'absences non justifiées par mois.

Une absence est non justifiée à partir du moment où elle ne présente aucun motif d'excuse par les responsables légaux (absence non régularisée), ou un motif considéré comme non légitime par l'établissement.

Le seuil de quatre demi-journées d'absences non justifiées par mois a été retenu parce qu'il correspond, pour les élèves soumis à l'obligation scolaire, au seuil fixé par la loi relative à l'assiduité scolaire concernant « les manquements à l'obligation scolaire qui n'auront pas été reconnus justifiés ».

Le temps d'enseignement perdu est calculé, pour un mois donné, par le nombre total des heures d'absences – justifiées ou non, tous motifs confondus (maladie, raisons familiales, etc.) – rapporté au nombre total d'heures d'enseignement de l'établissement. Cet indicateur estime l'incidence globale de l'absence des élèves sur l'enseignement qui leur était dû.

⚠ Avertissement

La définition de l'absentéisme a changé dans l'enquête à la rentrée 2008, entraînant ainsi une rupture de série dans le calcul des taux d'absentéisme. Auparavant, la notion d'absentéisme portait sur les absences non régularisées. À présent, l'absentéisme s'appuie sur les absences non justifiées (voir « Définitions »).

Les taux d'absentéisme calculés entre septembre 2003 et avril 2008 ne sont donc pas comparables à ceux calculés depuis septembre 2008.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête n° 77 sur l'absentéisme scolaire dans le second degré public en France métropolitaine.

📄 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.08, 11.22, 10.08, 09.18, 07.24.

[1] Proportion moyenne d'élèves absents en 2010-2011 (%)

(absences non justifiées quatre demi-journées ou plus)
(France métropolitaine, Public)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre 2010	1,9	3,3	10,2	3,2
Octobre 2010	2,6	16,8	28,8	8,7
Novembre 2010	2,8	5,6	14,3	4,8
Décembre 2010	2,6	5,9	11,3	4,3
Janvier 2011	3,2	6,1	14,3	5,2
Février 2011	2,3	5,6	13,0	4,2
Mars 2011	3,1	6,3	14,1	5,1
Avril 2011	2,5	5,8	12,4	4,4
Moyenne 2010-2011	2,6	6,9	14,8	5,0

Lecture - Dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'élèves absents est de 3,2 % en septembre 2010 et de 4,4 % en avril 2011.

[2] Distribution de la proportion d'élèves absents en janvier 2011 (%)

(absences non justifiées quatre demi-journées ou plus)
(France métropolitaine, Public)

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Collège	0,0	1,1	3,4	8,3
LEGT	0,5	2,8	6,0	14,5
LP	2,9	9,3	19,9	42,2
Ensemble	0,3	1,6	5,7	13,4

Lecture - En janvier 2011, un quart des établissements (ceux du premier quartile) ont moins de 0,3 % d'élèves absents (absences non justifiées quatre demi-journées ou plus), la moitié des établissements (médiane) ont moins de 1,6 % d'élèves absents, un quart des établissements (ceux du dernier quartile) ont plus de 5,7 % d'élèves absents, et 10 % des établissements (ceux du dernier décile) ont plus de 13,4 % d'élèves absents.

[3] Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs par type d'établissement (%)

(France métropolitaine, Public)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre 2010	3,0	3,2	6,8	3,5
Octobre 2010	4,7	13,6	19,4	8,1
Novembre 2010	4,3	5,3	8,8	5,0
Décembre 2010	8,4	10,0	12,2	9,1
Janvier 2011	6,3	6,8	10,8	6,9
Février 2011	6,2	7,0	10,3	6,8
Mars 2011	4,3	5,8	8,4	5,0
Avril 2011	12,9	8,1	11,0	11,7

Lecture - Dans l'ensemble des établissements, la proportion moyenne d'heures d'enseignement perdues pour absences tous motifs confondus varie de 3,5 % en septembre 2010 à 11,7 % en avril 2011.

Présentation

À la rentrée 2011, 297 collèges publics relèvent du dispositif Éclair (écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite) en France métropolitaine et dans les DOM [1]. Ces établissements scolarisent un peu plus d'un collégien sur vingt du secteur public (135 900 élèves). Leur répartition n'est pas homogène sur le territoire. Ainsi, en France métropolitaine, la part des collégiens en Éclair oscille entre 11,6 % pour l'académie d'Aix-Marseille et 0,2 % pour celle de Grenoble. Dans les DOM, 22,3 % des collèges sont en Éclair contre 4,9 % en France métropolitaine. La part des collégiens qui y suivent leur scolarité varie entre 9,1 % en Guadeloupe et 48,3 % en Guyane. L'académie de Mayotte n'a aucun établissement en éducation prioritaire.

Comme attendu, les collégiens des Éclair sont très massivement d'origine sociale défavorisée : trois quarts d'entre eux (72,9 %) ont des parents ouvriers ou inactifs, contre un tiers (34,7 %) dans les établissements hors éducation prioritaire [2]. Un grand nombre d'entre eux sont en retard dans leur scolarité : 22,1 % des élèves issus des écoles en RAR sont en retard à l'entrée en sixième contre 11,3 % hors éducation prioritaire.

Le dispositif Éclair concerne aussi le secteur privé. Neuf collèges privés sous contrat en relèvent, trois dans chacune des académies d'Aix-Marseille et de Versailles et un dans chacune des académies d'Amiens, Bordeaux et Lille.

Onze lycées et dix-sept lycées professionnels font aussi partie du dispositif.

On dénombre 2 096 écoles publiques Éclair à la rentrée 2011. Elles accueillent 6,0 % des écoliers (351 100 élèves). Les diversités académiques sont semblables à celles constatées pour les collèges : en France métropolitaine, la part des écoliers en Éclair oscille entre 11,7 % pour l'académie d'Aix-Marseille et 0,4 % pour celle de Grenoble.

Dans les DOM, 20,5 % des écoliers sont dans une école Éclair contre 5,3 % en France métropolitaine.

Dans les écoles d'outre-mer, 20,3 % des élèves de maternelle et 20,7 % des élèves d'élémentaire sont en Éclair, contre respectivement 5,6 % et 5,0 % dans les écoles métropolitaines.

Définitions

La politique de l'éducation prioritaire (EP)

Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). Enfin, depuis la rentrée 2011, le programme « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances. » (vademecum programme Éclair). Expérimenté sur 105 établissements, relevant ou non de l'éducation prioritaire, à la rentrée 2010 (circulaire n° 2010-096 du 7-7-2010), il a été étendu à la quasi totalité des RAR à la rentrée 2011 (245 collèges en RAR sur 254 font partie du dispositif Éclair).

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et base centrale des établissements (BCE).

Pour en savoir plus

- Note d'Information, 09.09.

- « L'éducation prioritaire », *Éducation & formations*, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

[1] Nombre et proportion d'établissements en Éclair à la rentrée 2011

(France métropolitaine + DOM, Public)

	Collèges				Écoles			Écoles maternelles		Écoles élémentaires	
	Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	Effectifs	%	Effectifs (1)	%	Effectifs (1)	%
Aix-Marseille	29	13,8	13 240	11,6	174	29 543	11,7	10 856	11,3	18 349	11,9
Amiens	17	9,8	8 317	10,0	157	20 504	10,8	8 317	11,5	11 843	10,3
Besançon	3	2,7	1 327	2,8	25	3 638	3,3	1 622	3,8	1 985	3,0
Bordeaux	3	1,2	976	0,8	22	3 108	1,2	1 351	1,3	1 715	1,0
Caen	3	2,0	884	1,6	18	2 391	2,0	1 011	2,2	1 321	1,8
Clermont-Ferrand	4	2,9	1 219	2,6	28	3 362	3,3	1 429	3,6	1 887	3,0
Corse	1	3,4	455	3,8	12	1 784	7,5	685	7,6	1 058	7,2
Créteil	28	8,0	14 369	7,8	236	45 853	9,9	18 404	10,0	27 141	9,9
Dijon	2	1,3	715	1,1	10	1 147	0,8	548	1,0	587	0,7
Grenoble	1	0,4	281	0,2	9	1 130	0,4	477	0,4	642	0,4
Lille	34	10,4	14 301	9,1	249	39 244	10,3	16 296	10,6	22 364	10,1
Limoges	1	1,3	411	1,5	4	623	1,1	255	1,2	356	1,0
Lyon	15	7,2	6 548	5,9	109	20 377	7,4	9 012	8,2	11 122	6,8
Montpellier	10	5,1	4 151	3,9	70	11 454	5,0	4 718	5,5	6 570	4,7
Nancy-Metz	6	2,7	2 108	2,2	41	5 906	2,8	2 421	3,0	3 400	2,7
Nantes	8	3,3	1 999	1,9	49	6 953	2,7	3 093	3,2	3 849	2,5
Nice	6	4,2	2 931	3,4	51	8 378	4,8	3 543	5,3	4 674	4,3
Orléans-Tours	7	3,0	2 589	2,5	49	7 118	3,1	3 124	3,6	3 900	2,7
Paris	4	3,6	1 454	2,6	32	6 366	4,7	2 695	4,8	3 625	4,5
Poitiers	5	3,1	1 513	2,2	36	4 186	2,9	1 813	3,4	2 284	2,6
Reims	4	3,1	1 455	2,7	17	2 706	2,2	1 151	2,5	1 515	2,1
Rennes	2	0,9	630	0,7	12	1 548	0,8	691	0,9	845	0,7
Rouen	12	7,2	3 695	4,5	63	8 503	4,8	3 766	5,6	4 643	4,3
Strasbourg	10	6,8	4 974	6,5	69	13 426	8,0	5 408	8,4	7 856	7,7
Toulouse	9	3,8	3 209	3,0	70	8 877	3,8	4 062	4,5	4 718	3,3
Versailles	26	6,1	11 456	4,9	190	32 677	5,8	13 524	6,0	18 853	5,6
France métropolitaine	250	4,9	105 207	4,3	1 802	290 802	5,3	120 272	5,6	167 102	5,0
Guadeloupe	4	8,7	2 445	9,1	31	3 790	7,4	1 602	8,7	2 155	6,7
Guyane	13	46,4	9 337	48,3	70	18 663	45,8	6 678	45,1	11 755	45,9
Martinique	10	23,3	4 484	21,0	46	6 723	16,8	1 256	8,3	5 348	21,8
Mayotte	0	0,0	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
La Réunion	20	26,3	14 458	25,4	147	31 157	28,0	11 803	28,7	19 044	27,5
DOM	47	22,3	30 724	21,1	294	60 333	20,5	21 339	20,3	38 302	20,7
France métr. + DOM	297	5,6	135 931	5,3	2 096	351 135	6,0	141 611	6,3	205 404	5,8

(1) Effectifs hors ASH (Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés).

Lecture - Dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 29 collèges Éclair, soit 13,8 % des collèges de l'académie. 13 240 collégiens sont scolarisés en Éclair, soit 11,6 % des élèves de l'académie. 174 écoles sont en Éclair, accueillant 29 543 élèves soit 11,7 % des écoliers de l'académie.

[2] Indicateurs sur l'origine sociale et le retard scolaire à la rentrée 2011 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public)

	Scolarisation dans un collège			
	en Éclair	en RRS	hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	72,9	57,0	34,7	42,8
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	9,1	18,7	38,4	31,1
Proportion d'élèves entrant en 6 ^e en retard	22,1	18,2	11,3	12,8

Éclair : écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite ; RRS : réseau de réussite scolaire ; EP : éducation prioritaire.

Présentation

À la rentrée 2011, en France métropolitaine et dans les DOM, les réseaux de réussite scolaire (RRS) comptent 4 676 écoles publiques et 801 collèges publics [1]. Dans ces établissements, sont scolarisés 11,9 % des écoliers accueillis dans le secteur public, soit 690 200 élèves, et 14,5 % des collégiens, soit 371 800 élèves.

Les académies offrent des situations contrastées. Les réseaux de réussite scolaire sont relativement plus importants dans les DOM, où 20 % des écoliers et 21,8 % des collégiens y sont scolarisés contre respectivement 11,4 % et 14,0 % en France métropolitaine.

Dans le premier degré, la part des écoliers relevant des réseaux de réussite scolaire est inférieure à 5,0 % dans cinq académies (Nice, Poitiers, Caen, Clermont-Ferrand et Toulouse) et supérieure à 20,0 % dans trois d'entre elles (Créteil, Paris et Corse). Dans les DOM, elle varie entre 16,0 % en Martinique et 29,0 % à La Réunion. Il n'y a aucune école en éducation prioritaire dans l'académie de Mayotte. En France métropolitaine, 12,0 % des élèves de maternelle et 11,0 % des élèves d'élémentaire sont en RRS, contre respectivement 18,4 % et 21,0 % dans les DOM.

La part des collégiens en RRS est de l'ordre de 5,0 % dans les académies de Nice et de Toulouse, et s'élève à plus de 20,0 % pour quatre académies : Paris, Lille, Créteil et la Corse. Dans les DOM, elle est toujours supérieure à 20,0 % et atteint 31,9 % en Guyane. Mayotte n'a aucun établissement en éducation prioritaire.

Les collégiens des RRS sont très massivement d'origine sociale défavorisée : 57,0 % d'entre eux ont des parents ouvriers ou inactifs, contre 34,7 % dans les établissements hors éducation prioritaire [2]. Ils sont nombreux à être en retard dans leur scolarité : 18,2 % de ceux issus des écoles en RRS sont en retard à l'entrée en sixième, contre 11,3 % hors éducation prioritaire.

Définitions

La politique de l'éducation prioritaire (EP)

Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP). À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les 254 réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). Enfin, depuis la rentrée 2011, le programme « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances. » (vademecum programme Éclair). Expérimenté sur 105 établissements, relevant ou non de l'éducation prioritaire, à la rentrée 2010 (circulaire n° 2010-096 du 7-7-2010), il a étendu à la quasi totalité des RAR à la rentrée 2011. Les RRS demeurent inchangés.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et base centrale des établissements (BCE).

Pour en savoir plus

- Note d'Information, 09.09.
- « L'éducation prioritaire », *Éducation & formations*, n° 61, MEN-Direction de la programmation et du développement, octobre-décembre 2001.

[1] Nombre et proportion d'établissements dans un réseau de réussite scolaire (RRS) à la rentrée 2011

(France métropolitaine + DOM, Public)

	Collèges				Écoles			Écoles maternelles		Écoles élémentaires	
	Nombre	%	Effectifs	%	Nombre	Effectifs	%	Effectifs (1)	%	Effectifs (1)	%
Aix-Marseille	37	17,6	18 801	16,5	229	30 088	12,0	13 030	13,5	16 763	10,9
Amiens	21	12,1	10 468	12,6	131	15 279	8,1	5 726	7,9	9 322	8,1
Besançon	14	12,5	5 602	11,8	77	8 481	7,7	3 521	8,3	4 747	7,2
Bordeaux	41	16,2	16 785	13,6	427	38 079	14,3	15 019	15,0	22 639	13,8
Caen	9	6,1	3 367	6,0	39	5 403	4,5	2 227	4,9	3 057	4,2
Clermont-Ferrand	9	6,5	3 568	7,5	40	4 902	4,8	1 889	4,8	2 894	4,6
Corse	14	48,3	6 220	52,2	91	10 418	43,7	3 944	43,9	6 372	43,5
Créteil	105	30,0	54 100	29,4	506	100 350	21,7	39 709	21,6	59 900	21,7
Dijon	27	17,0	10 832	16,4	145	12 846	9,2	5 263	10,0	7 376	8,6
Grenoble	32	13,2	15 980	12,5	218	34 090	11,6	14 172	12,7	19 539	10,9
Lille	79	24,2	35 250	22,4	449	63 643	16,8	25 185	16,4	37 437	16,8
Limoges	5	6,5	1 938	7,0	35	3 304	5,7	1 399	6,5	1 860	5,2
Lyon	33	15,8	16 905	15,3	163	30 660	11,1	13 383	12,2	16 922	10,4
Montpellier	18	9,1	9 674	9,0	117	17 675	7,7	7 157	8,3	10 305	7,3
Nancy-Metz	27	11,9	10 249	10,9	162	18 336	8,8	7 009	8,8	11 051	8,7
Nantes	20	8,2	7 949	7,5	135	16 709	6,6	7 152	7,3	9 358	6,1
Nice	7	4,9	4 391	5,2	44	6 932	3,9	2 744	4,1	4 095	3,8
Orléans-Tours	22	9,5	8 077	7,8	129	17 348	7,5	7 167	8,2	9 960	7,0
Paris	29	25,9	12 753	22,4	183	36 924	27,0	14 640	26,2	22 094	27,6
Poitiers	9	5,6	3 865	5,7	47	5 732	4,0	2 343	4,4	3 280	3,7
Reims	25	19,1	10 183	19,1	106	13 804	11,5	5 896	12,6	7 648	10,5
Rennes	17	8,1	5 621	6,2	98	11 443	5,6	4 979	6,2	6 397	5,3
Rouen	38	22,8	15 066	18,5	157	21 284	12,1	8 465	12,6	12 565	11,7
Strasbourg	13	8,8	6 296	8,2	49	9 118	5,4	3 405	5,3	5 604	5,5
Toulouse	19	8,1	6 009	5,5	157	11 212	4,8	4 495	4,9	6 567	4,6
Versailles	82	19,3	40 059	17,3	466	87 234	15,5	36 874	16,4	49 889	14,8
France métropolitaine	752	14,9	340 008	14,0	4 400	631 294	11,4	256 793	12,0	367 641	11,0
Guadeloupe	10	21,7	6 055	22,4	57	9 447	18,4	3 414	18,6	5 919	18,3
Guyane	8	28,6	6 171	31,9	37	10 722	26,3	3 605	24,4	7 030	27,5
Martinique	11	25,6	4 707	22,1	41	6 487	16,2	517	3,4	5 892	24,0
Mayotte	0	0,0	0	0,0	0	0	0,0	0	0,0	0	0,0
La Réunion	20	26,3	14 883	26,1	141	32 202	28,9	11 815	28,8	20 048	29,0
DOM	49	23,2	31 816	21,8	276	58 858	20,0	19 351	18,4	38 889	21,0
France métr. + DOM	801	15,2	371 824	14,5	4 676	690 152	11,9	276 144	12,3	406 530	11,5

(1) Effectifs hors ASH (Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés).

Lecture - Dans l'académie d'Aix-Marseille, il y a 37 collèges en RRS, soit 17,6 % des collèges de l'académie. 18 801 collégiens sont scolarisés en RRS, soit 16,5 % des élèves de l'académie. 229 écoles sont en RRS ; elles accueillent 30 088 élèves, soit 12,0 % des écoliers de l'académie.

[2] Indicateurs sur l'origine sociale et le retard scolaire à la rentrée 2011 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public)

	Scolarisation dans un collège			
	en Éclair	en RRS	hors EP	Ensemble
Proportion d'enfants d'ouvriers et d'inactifs	72,9	57,0	34,7	42,8
Proportion d'enfants de cadres et d'enseignants	9,1	18,7	38,4	31,1
Proportion d'élèves entrant en 6 ^e en retard	22,1	18,2	11,3	12,8

Éclair : écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite ; RRS : réseau de réussite scolaire ; EP : éducation prioritaire.

Présentation

La concentration des établissements publics en zone urbaine sensible (ZUS) peut être mesurée par le nombre d'établissements ou d'écoles publics en ZUS rapporté au nombre total d'établissements publics [1].

À la rentrée 2010, en France métropolitaine et dans les DOM, 3 407 écoles sont situées en ZUS, soit 7,0 % de l'ensemble des écoles.

473 collèges (9,0 % des collèges) sont implantés en ZUS. Ils accueillent 218 100 collégiens. Le nombre d'élèves scolarisés dans un collège en ZUS fléchit de 1,6 % alors que, sur l'ensemble du territoire, l'effectif de collégiens est relativement stable (+ 0,4 %).

119 lycées d'enseignement général et technologique (7,6 % des lycées généraux et technologiques) et 93 lycées professionnels (9,6 % des lycées professionnels) sont en ZUS. 135 500 lycéens y sont scolarisés. Le nombre de lycéens a diminué dans les établissements en ZUS (- 1,2 %) alors qu'il a augmenté dans l'ensemble des lycées (+ 1,4 %). Les fermetures d'établissements expliquent la réduction du nombre d'établissements en ZUS (60 écoles et 3 collèges de moins qu'en 2009).

Cette comparaison avec l'ensemble de la population scolaire est complétée par une comparaison académique sur la base de la population urbaine : la concentration des établissements publics en ZUS est mesurée par le nombre d'établissements ou d'écoles publics en ZUS rapporté au nombre d'établissements publics en zone urbaine [2].

À l'exception de l'académie de Limoges, chaque académie comporte des établissements en ZUS.

Dans les écoles de France métropolitaine, ce pourcentage s'établit à 9,3 %, avec des variations académiques allant de 4,3 % pour l'académie de Toulouse à 21,8 % pour celle de Corse.

Le pourcentage moyen de collèges situés en ZUS dans les zones urbaines s'établit, pour la France métropolitaine, à 12,0 %. Il varie de 4,7 % pour l'académie de Toulouse à 24,4 % pour celle de Reims.

Le pourcentage des lycées situés en ZUS dans les zones urbaines s'élève à 9,4 % pour la France métropolitaine. Aucun lycée de Corse ne se situe en ZUS. La concentration varie de 1,6 % pour l'académie de Strasbourg à 26,8 % pour celle de Reims.

Dans les DOM, les pourcentages d'écoles et d'établissements situés en ZUS sont plus élevés pour l'académie de La Réunion (18,2 % des écoles, 26,9 % des collèges et 22,0 % des lycées).

Définitions

Champ

Établissements publics des premier et second degrés dépendant du ministère de l'éducation nationale, hors Erea.

Zones urbaines sensibles (ZUS)

Ce sont des territoires infra-urbains définis par les pouvoirs publics pour être la cible prioritaire de la politique de la ville, en fonction des considérations locales liées aux difficultés que connaissent les habitants de ces territoires. Ainsi, 751 zones ont été définies par la loi du 14 novembre 1996, dont une à Mayotte. Un établissement ou une école sont « en ZUS » s'ils sont situés dans une ZUS. Toutes les ZUS n'ont pas d'établissement scolaire implanté sur leur territoire. Tous les jeunes habitant en ZUS ne sont pas scolarisés dans un établissement en ZUS et les établissements en ZUS accueillent des élèves qui ne résident pas en ZUS. Sont étudiés ici les établissements situés en ZUS et la population qu'ils accueillent.

Notion de zone urbaine

Elle est approchée ici à partir de celle des zones en aires urbaines et en aires d'emploi de l'espace rural (Zauer). Une Zauer se dessine en fonction de la continuité de l'habitat, établie en France métropolitaine à partir du recensement 1999 de la population. Est considéré comme zone urbaine un ensemble d'une ou plusieurs communes présentant une continuité du tissu bâti et comptant au moins 2 000 habitants. Les communes rurales sont celles qui n'appartiennent pas à une zone urbaine.

Avertissement

L'appartenance des écoles et établissements à une zone urbaine sensible est en cours de révision. Les données présentées ici n'ont donc pas été actualisées pour cette édition 2012.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et base centrale des établissements (BCE).

Pour en savoir plus

- Rapport 2011 de l'Observatoire national des zones urbaines sensibles - novembre 2011.

[1] Nombre et proportion d'établissements publics dans une zone urbaine sensible (ZUS) à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM, hors Mayotte)

	Nombre en ZUS	Nombre total d'établissements	% en ZUS (1)
Écoles	3 407	48 520	7,0
Collèges	473	5 253	9,0
Lycées	212	2 549	8,3

(1) Le pourcentage est calculé en rapportant le nombre d'établissements publics implantés en ZUS au nombre total d'établissements publics (Erea non compris).

[2] Nombre et proportion d'établissements publics dans une zone urbaine sensible (ZUS) par académie à la rentrée 2010

(France métropolitaine + DOM, hors Mayotte)

	Nombre de ZUS	Écoles en ZUS		Collèges en ZUS		Lycées en ZUS				Effectifs d'élèves en ZUS	
		Nombre	% (1)	Nombre	% (1)	Nombre	% (1)	Nombre de LGT	Nombre de LP	Collèges	Lycées
Aix-Marseille	36	225	14,7	30	16,5	7	7,0	2	5	14 956	4 722
Amiens	21	129	8,2	13	11,0	16	21,9	6	10	6 771	8 697
Besançon	23	94	10,3	9	12,5	5	11,4	2	3	4 016	2 783
Bordeaux	24	78	5,2	14	9,5	10	10,2	4	6	6 123	5 620
Caen	12	47	6,6	11	14,5	8	15,7	5	3	4 559	5 296
Clermont-Ferrand	17	59	8,6	8	13,3	5	12,8	3	2	3 913	3 790
Corse	5	27	21,8	2	15,4	-	-	-	-	1 197	-
Créteil	68	412	16,3	43	12,4	8	4,5	5	3	20 713	5 616
Dijon	22	92	7,8	12	14,5	7	15,2	5	2	4 866	4 407
Grenoble	24	104	5,3	13	7,3	7	6,5	3	4	4 782	3 441
Lille	73	298	10,7	31	10,2	20	11,6	8	12	14 117	8 435
Limoges	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Lyon	40	163	10,1	19	11,0	12	10,6	6	6	10 065	6 901
Montpellier	28	125	10,5	23	18,4	7	11,9	3	4	11 297	7 350
Nancy-Metz	38	106	5,5	21	12,1	6	6,7	5	1	8 978	4 531
Nantes	29	115	8,8	22	13,6	10	11,2	5	5	7 663	5 890
Nice	12	63	6,3	7	5,5	2	3,5	2	-	3 668	2 020
Orléans-Tours	30	116	8,3	22	15,4	4	5,1	2	2	7 758	2 489
Paris	9	47	7,1	6	5,4	4	3,9	3	1	2 907	1 476
Poitiers	14	64	7,5	8	10,5	9	16,4	5	4	3 237	4 554
Reims	31	88	10,2	19	24,4	15	26,8	8	7	7 832	6 945
Rennes	20	53	4,9	15	11,6	4	4,9	3	1	6 414	2 950
Rouen	25	116	7,7	20	14,1	9	13,0	6	3	6 617	5 969
Strasbourg	19	93	6,7	17	12,9	1	1,6	1	-	8 158	1 061
Toulouse	14	60	4,3	6	4,7	3	3,5	1	2	2 645	1 192
Versailles	80	509	15,7	56	13,2	21	10,8	17	4	27 151	17 562
France métropolitaine	717	3 283	9,3	447	12,0	200	9,4	110	90	200 403	123 697
Guadeloupe	8	19	8,3	4	12,5	1	5,3	1	-	2 432	1 111
Guyane	6	4	4,9	-	-	1	10,0	1	-	-	1 062
Martinique	4	19	10,4	4	13,3	1	5,3	-	1	1 964	465
La Réunion	15	82	18,2	18	26,9	9	22,0	7	2	13 269	9 147
DOM	33	124	13,1	26	18,1	12	13,5	9	3	17 665	11 785
France métr. + DOM	750	3 407	9,4	473	12,2	212	9,5	119	93	218 068	135 482

(1) Le pourcentage est calculé en rapportant le nombre d'établissements publics implantés en ZUS au nombre d'établissements publics implantés en zone urbaine (les Erea ne sont pas pris en compte).

Présentation

Le nombre d'établissements universitaires a augmenté au cours des années quatre-vingt-dix grâce au plan « Universités 2000 ». À partir de 1991, ce dernier a permis la création d'universités, d'antennes universitaires, d'IUT et d'écoles d'ingénieurs universitaires, localisées sur de nouveaux sites. À la rentrée 2002, à la suite de fusions de plusieurs antennes universitaires, sont apparus les deux premiers centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) à Albi et à Nîmes, ce dernier étant devenu depuis une université.

Depuis, la tendance au regroupement des structures correspond à une volonté de rationalisation de l'offre de formation sur le territoire, de mise en œuvre de synergies locales et de création de structures visibles sur le plan international dans le domaine universitaire. Ainsi, en 2008, l'université de Strasbourg regroupe les trois anciennes universités strasbourgeoises, et en 2011, les trois universités d'Aix-Marseille ont fusionné pour donner naissance à l'université d'Aix-Marseille.

En 2004, Paris IX-Dauphine a quitté le champ des universités pour devenir un grand établissement. Les instituts nationaux polytechniques (INP) de Grenoble et Bordeaux ont également pris ce statut en 2007 et 2009. En 2011, c'est l'université de Lorraine (née de la fusion des deux universités de Nancy, de l'université de Metz et de l'INP de Lorraine) qui rejoint ce groupe, les trois universités de la région quittant ainsi le champ universitaire.

En 2011, la France métropolitaine et les DOM comptent donc 74 universités (y compris le CUFR d'Albi) et 12 grands établissements [1].

Depuis 2006, le nombre d'établissements (EPL) ayant des STS progresse chaque année. En 2011, 28 établissements supplémentaires proposent des STS, soit + 1,2 %. Le nombre d'établissements ayant des CPGE augmente de 7 unités en 2011, soit + 1,6 %.

Entre 2005 et 2009, le nombre d'écoles d'ingénieurs était à la baisse (- 7,2 %). Il y a eu un rebond en 2010 avec la création de 6 établissements. Cependant, en 2011, la création de l'université de Lorraine en tant que grand établissement fait sortir du champ des écoles d'ingénieurs les trois écoles d'ingénieurs des universités concernées et les 7 écoles de l'INP.

La centralisation des universités reste forte : 22 % d'entre elles sont situées en Île-de-France [2]. De même, pour les écoles d'ingénieurs hors université, les écoles de commerce, les CPGE et les autres établissements, 23 à 27 % d'entre eux sont situés en Île-de-France. Au contraire, les établissements ayant des classes de STS, les IUT et les écoles d'ingénieurs dépendantes des universités sont relativement plus nombreux en province (81 à 82 % d'entre eux).

Définitions

Universités

Les universités (établissements publics d'enseignement) sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y assimile également le CUFR d'Albi.

Grands établissements

Dans cette rubrique sont regroupés les établissements suivants : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX, l'INP de Grenoble, l'INP de Bordeaux, l'université de Lorraine (depuis 2011).

Écoles d'ingénieurs

Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur.

Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM)

Établissements responsables de la formation des futurs enseignants du premier degré et du second degré. En 2008 et 2009, les IUFM de France métropolitaine et de La Réunion ont été intégrés dans une université de rattachement. Ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique l'ont été en 2010. Depuis 2010, les étudiants préparant un concours d'enseignement primaire ou secondaire doivent désormais s'inscrire en master à l'université et les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés dans les effectifs étudiants.

CPGE, STS

Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Il s'agit des établissements du second degré et du supérieur ayant des CPGE et des STS.

Autres écoles

Elles forment un groupe non homogène. On y trouve les écoles vétérinaires, de journalisme, d'autres écoles supérieures dépendant d'autres ministères, etc.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

Système d'information Sise, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR DEPP et enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

[1] Évolution du nombre d'établissements et structures de l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

Type d'établissement ou de structure	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Universités (1)	82	82	81	81	81	81	79	79	79	74
IUT	112	113	114	114	114	114	115	114	114	106
IUFM universitaires							27	27		
IUFM non universitaires	30	30	30	30	30	30	3	3		
Grands établissements	8	8	9	9	9	10	10	11	11	12
STS (2)	2 100	2 118	2 116	2 109	2 125	2 133	2 182	2 207	2 258	(4) 2 286
Publiques	1 293	1 305	1 311	1 312	1 323	1 319	1 335	1 335	1 358	1 376
Privées	807	811	805	797	802	814	847	872	900	910
CPGE (2)	403	405	406	407	406	414	422	429	442	449
Publiques	312	314	315	317	318	324	331	337	345	350
Privées	91	91	91	90	88	90	91	92	97	99
Écoles d'ingénieurs	243	244	250	246	247	240	231	232	238	231
Publiques, dépendantes des universités	69	66	70	69	70	74	59	57	59	56
Publiques, dépendantes des INP	20	20	21	21	21	11	10	10	10	3
Publiques, dépendantes des UT	3	3	3	3	3	2	2	2	2	3
Publiques, indépendantes des universités	83	83	85	84	86	85	92	94	97	97
Privées	68	72	71	69	67	68	68	69	70	73
Écoles de commerce, gestion et comptabilité	225	228	227	223	219	210	206	212	213	210
Établissements universitaires privés	15	13	13	13	13	13	13	12	12	12
Écoles normales supérieures	4	4	4	4	4	4	5	6	5	5
Écoles d'architecture	23	23	23	23	23	20	21	22	22	22
Écoles supérieures artistiques et culturelles	243	238	237	236	235	242	233	237	235	235
Écoles paramédicales hors université (3)	409	420	420	418	412	410	409	414	406	406
Écoles préparant aux fonctions sociales (3)	143	147	143	161	180	188	202	202	217	217
Autres écoles de spécialités diverses	219	221	222	217	212	206	198	203	197	182
dont : écoles juridiques et administratives	64	61	62	57	58	56	52	52	51	46
écoles de journalisme et écoles littéraires	24	25	25	25	24	25	23	27	29	28
écoles vétérinaires	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4

(1) Y compris à partir de 2002, les deux CUFR de Albi et Nîmes. En 2007, le CUFR de Nîmes est devenu une université. Depuis 2008, l'université de Strasbourg regroupe les universités de Strasbourg I, Strasbourg II et Strasbourg III. En 2011, l'université de Lorraine (regroupant les universités de Metz, Nancy I, Nancy II et l'INP de Lorraine) est devenue un grand établissement et les universités d'Aix I, II et III ont fusionné pour devenir l'université d'Aix-Marseille. (2) Établissements disposant de classes STS ou CPGE. (3) Données provisoires pour 2011 (reconduction des données 2010). (4) Y compris Mayotte, devenu un DOM en 2011.

[2] Nombre d'établissements et de structures de l'enseignement supérieur par académie en 2011-2012

Académies	Structures relevant des universités			STS	CPGE	Écoles d'ing. indépendantes des univ.	Écoles de commerce, gestion, compta.	Autres établissements
	Universités (1)	IUT	Écoles d'ing. dépendantes des univ.					
Aix-Marseille	2	3	1	96	19	6	10	78
Amiens	1	3		65	9	4	4	30
Besançon	1	2	1	49	9	2	4	17
Bordeaux	5	6	2	110	11	10	19	62
Caen	1	3	2	56	10	4	4	32
Clermont-Ferrand	2	2	2	49	11	3	3	27
Corse	1	1	1	7	2		2	7
Dijon	1	3	2	63	12	2	5	33
Grenoble	4	5	3	106	15		5	55
Lille	6	8	5	129	27	11	8	105
Limoges	1	1	1	32	4	2	3	20
Lyon	4	5	2	119	23	11	19	110
Montpellier	5	4	1	118	13	5	9	66
Nancy-Metz				81	15	7	1	44
Nantes	3	6	4	150	26	18	14	72
Nice	2	2	2	61	14	4	6	37
Orléans-Tours	2	6	2	80	10	3	3	30
Poitiers	2	3	1	67	8	3	6	20
Reims	1	2	1	54	9	2	11	20
Rennes	4	8	5	134	24	16	5	86
Rouen	2	3	1	70	13	5	2	26
Strasbourg	2	5	6	102	13	3	2	40
Toulouse	4	5	1	106	17	14	11	80
Total province	56	86	46	1 864	314	135	156	1 097
Paris	7	2	2	85	49	13	37	177
Créteil	4	9	4	119	31	11	3	60
Versailles	5	7	2	133	41	17	12	93
Total Île-de-France	16	18	8	337	121	41	52	330
France métropolitaine	72	104	54	2 201	435	176	208	1 427
Guadeloupe	1			20	4			8
Guyane		1		6	2			3
Martinique				20	4		1	9
Mayotte				4				
La Réunion	1	1	2	35	4		1	9
France métr. + DOM	74	106	56	2 286	449	176	210	1 456

(1) Depuis 2008, l'université de Strasbourg regroupe les universités de Strasbourg I, Strasbourg II et Strasbourg III. En 2011, l'université de Lorraine (regroupant les universités de Metz, Nancy I, Nancy II et l'INP de Lorraine) est devenue un grand établissement et les universités d'Aix I, II et III ont fusionné pour devenir l'université d'Aix-Marseille.

3.1	Le premier degré selon le sexe et l'âge	76
3.2	Le premier degré : évolution	78
3.3	Le premier degré par département et académie	80
3.4	Le préélémentaire : évolution	82
3.5	L'étude des langues vivantes dans le premier degré	84
3.6	Les élèves handicapés dans le premier degré [1]	86
3.7	Les élèves handicapés dans le premier degré [2]	88
3.8	Le retard scolaire à l'entrée en sixième	90
3.9	La santé des enfants en grande section et en CM2	92

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte, les écoles du premier degré scolarisent 6 710 700 élèves à la rentrée 2011 [1]. Ces effectifs sont en baisse de 0,1 % (à champ constant, c'est-à-dire hors Mayotte) par rapport à la rentrée 2010.

Les filles représentent 48,9 % des élèves dans les classes préélémentaires et 49,1 % dans les classes élémentaires des secteurs public et privé. En effet, il naît, en France, environ 49 filles pour 51 garçons, ce qui explique que les filles sont légèrement moins nombreuses dans le premier degré. De plus, en ASH, les filles sont très largement minoritaires.

Dans les écoles publiques, les filles sont moins en retard que les garçons : 3,7 % des filles et 5,3 % des garçons sont en retard en CP ; 9,1 % des filles et 11,7 % des garçons le sont en CE2, et 12,3 % et 15,4 % en CM2 [2]. L'écart entre filles et garçons se creuse tout au long de la scolarité : la différence des taux de retard est de 1,6 point en CP et de 3,1 en CM2. On notera que, pour les filles comme pour les garçons, le retard scolaire s'accumule au cours de la scolarité pour atteindre, en fin de CM2, plus de 15 % pour les garçons et plus de 12 % pour les filles.

En France métropolitaine, les plus forts taux de redoublement concernent les niveaux CP et CE1 avec respectivement 3,3 % et 3,9 % [3]. En CE2 et en CM2, ce taux est de 1,5 %, il est le plus faible en CM1 (1,1 %).

Dans les DOM hors Mayotte, les taux de redoublement sont plus élevés, excepté aux niveaux CE2 et CM1 où ils sont identiques aux taux nationaux.

Définitions

Âge

L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2011 pour l'année scolaire 2011-2012. Ainsi, les enfants âgés de 2 ans en 2011-2012 sont nés en 2009.

Âge théorique

L'âge théorique d'entrée en CP est 6 ans. Ainsi, si l'élève parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe, il entre en CM2 à l'âge théorique de 10 ans.

Taux de redoublement

Pourcentage des élèves inscrits l'année N-1 dans un niveau qui restent scolarisés dans ce niveau l'année N. Le calcul se fait pour des élèves scolarisés en N-1 et en N dans une école publique.

Taux de retard

Pourcentage des élèves scolarisés à un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard en CM2 est le pourcentage d'élèves de CM2 âgés de 11 ans et plus.

Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH)

Il comprend les effectifs scolarisés en classes d'inclusion scolaire (Clis). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

Avertissement

Le tableau [1] présente des données selon le niveau, le sexe et l'âge. Il s'agit des données estimées à partir de l'application « base élèves 1^{er} degré » pour les élèves des secteurs public et privé. Ces données ne sont pas disponibles pour Mayotte.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 11.26, 11.09, 10.04, 08.01, 07.05.

[1] Répartition des élèves du premier degré selon le niveau, le sexe et l'âge en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte (1))

	Âge	Préélémentaire		Élémentaire		ASH (2)		Total	dont filles	
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	dont filles			
Public	2 ans	72 107	35 345	-	-	-	-	72 107	35 345	
	3 ans	711 856	348 511	-	-	10	2	711 866	348 513	
	4 ans	716 555	350 273	-	-	72	29	716 627	350 302	
	5 ans	721 089	352 538	(3) 6 132	(3) 3 626	98	23	727 319	356 187	
	6 ans	8 747	3 122	683 237	336 143	667	211	692 651	339 476	
	7 ans	489	206	683 935	334 813	3 898	1 328	688 322	336 347	
	8 ans	(4) 117	(4) 70	675 653	333 217	6 370	2 383	682 140	335 670	
	9 ans	-	-	674 767	332 647	8 820	3 395	683 587	336 042	
	10 ans	-	-	662 768	328 009	10 524	4 098	673 292	332 107	
	11 ans	-	-	98 977	43 243	10 398	4 043	109 375	47 286	
	12 ans	-	-	1 908	892	827	319	2 735	1 211	
	13 ans	-	-	86	47	77	27	163	74	
	Total hors Mayotte		2 230 960	1 090 065	3 487 463	1 712 637	41 761	15 858	5 760 184	2 818 560
	Total y c. Mayotte		2 246 633	nd	3 520 720	nd	43 426	nd	5 810 779	nd
France métropolitaine		2 141 498	1 046 526	3 335 740	1 638 483	39 378	15 058	5 516 616	2 700 067	
Privé	2 ans	22 464	11 055	-	-	-	-	22 464	11 055	
	3 ans	95 564	46 820	-	-	-	-	95 564	46 820	
	4 ans	96 204	47 104	-	-	3	2	96 207	47 106	
	5 ans	98 646	48 237	(3) 912	(3) 565	2	-	99 560	48 802	
	6 ans	1 073	387	113 095	55 716	38	13	114 206	56 116	
	7 ans	75	41	113 374	55 555	294	107	113 743	55 703	
	8 ans	(4) 45	(4) 33	112 337	55 395	506	195	112 888	55 623	
	9 ans	-	-	112 756	55 471	698	282	113 454	55 753	
	10 ans	-	-	111 014	55 083	837	332	111 851	55 415	
	11 ans	-	-	16 278	7 148	817	312	17 095	7 460	
	12 ans	-	-	310	167	98	50	408	217	
	13 ans	-	-	40	22	15	8	55	30	
	Total hors Mayotte		314 071	153 677	580 116	285 122	3 308	1 301	897 495	440 100
	Total y c. Mayotte		315 215	nd	581 371	nd	3 326	nd	899 912	nd
France métropolitaine		306 729	150 092	565 980	278 222	3 213	1 269	875 922	429 583	
Public + Privé	2 ans	94 571	46 400	-	-	-	-	94 571	46 400	
	3 ans	807 420	395 331	-	-	10	2	807 430	395 333	
	4 ans	812 759	397 377	-	-	75	31	812 834	397 408	
	5 ans	819 735	400 775	(3) 7 044	(3) 4 191	100	23	826 879	404 989	
	6 ans	9 820	3 509	796 332	391 859	705	224	806 857	395 592	
	7 ans	564	247	797 309	390 368	4 192	1 435	802 065	392 050	
	8 ans	(4) 162	(4) 103	787 990	388 612	6 876	2 578	795 028	391 293	
	9 ans	-	-	787 523	388 118	9 518	3 677	797 041	391 795	
	10 ans	-	-	773 782	383 092	11 361	4 430	785 143	387 522	
	11 ans	-	-	115 255	50 391	11 215	4 355	126 470	54 746	
	12 ans	-	-	2 218	1 059	925	369	3 143	1 428	
	13 ans	-	-	126	69	92	35	218	104	
	Total hors Mayotte		2 545 031	1 243 742	4 067 579	1 997 759	45 069	17 159	6 657 679	3 258 660
	Total y c. Mayotte		2 561 848	nd	4 102 091	nd	46 752	nd	6 710 691	nd
France métropolitaine		2 448 227	1 196 618	3 901 720	1 916 705	42 591	16 327	6 392 538	3 129 650	

(1) La répartition des élèves par sexe et âge n'est pas disponible pour Mayotte.

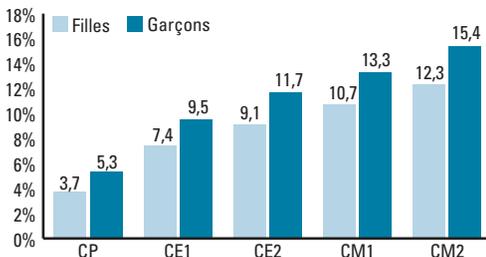
(2) L'ASH correspond aux classes d'inclusion scolaire.

(3) Lire « 5 ans ou moins ».

(4) Lire « 8 ans ou plus ».

[2] Taux de retard dans le secteur public selon le niveau en 2011-2012 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte (1))



(1) Indicateur non disponible pour Mayotte et pour le secteur privé.

[3] Taux de redoublement dans le secteur public selon le niveau en 2011-2012 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte (1))

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
France métropolitaine	3,3	3,9	1,6	1,1	1,5
DOM	4,6	6,5	1,6	1,1	2,2
France métr. + DOM	3,4	4,0	1,6	1,1	1,5

(1) Indicateur non disponible pour Mayotte et pour le secteur privé.

Présentation

Les écoles des secteurs public et privé du premier degré, en France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte, scolarisent 6 710 700 élèves en 2011 [1].

Hors Mayotte, le premier degré perd près de 6 600 élèves à la rentrée 2011 (- 0,1 %), après une augmentation des effectifs de plus de 17 000 élèves en 2010. Cette baisse est la résultante d'une diminution de 10 800 élèves dans le secteur public, et d'une augmentation de 4 200 dans le secteur privé.

Les évolutions sont variables suivant les niveaux. L'enseignement préélémentaire a vu ses effectifs presque doubler entre 1960 et 1985, en raison de la progression de la scolarisation des enfants de plus de trois ans et, dans une moindre mesure, des enfants de deux ans [2]. À partir de cette date, l'évolution démographique influence fortement le niveau des effectifs du préélémentaire, à la baisse depuis la rentrée 1992 et à la hausse entre 1998 et 2005. À la rentrée 2011, les effectifs préélémentaires dans les secteurs public et privé augmentent (respectivement + 0,2 % et + 0,3 %).

L'enseignement élémentaire a perdu 18,1 % de ses effectifs entre 1960 et 1985, période marquée par les effets de la baisse démographique et de la réduction des retards scolaires. Par la suite, la diminution des effectifs s'est poursuivie à un rythme moins élevé, dans le public comme dans le privé, puis s'est inversée avec l'arrivée à l'école élémentaire des générations nombreuses d'enfants nés en 2000 et après. En 2011, les tendances dans les classes élémentaires s'inversent dans les secteurs public et privé : la diminution dans le public est de l'ordre de 0,5 % en 2011 (contre une hausse de + 0,3 % en 2010) alors que dans le privé, on constate une légère hausse avec + 0,5 % des effectifs (contre - 0,2 % en 2010).

Les effectifs de l'enseignement relevant de l'ASH continuent de croître (+ 1,7 % entre 2010 et 2011). Le secteur public accueille 92,7 % des élèves relevant de cet enseignement.

Définitions

Population scolaire du premier degré

Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'ASH. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier.

Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH)

Il comprend les effectifs scolarisés en classes d'inclusion scolaire (Clis). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap.

Cet enseignement peut être dispensé dans des écoles « ordinaires » ou des écoles spécialisées.

Écoles spécialisées

L'expression « écoles spécialisées » regroupe les quatre types d'écoles suivants :

- les écoles maternelles spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis) ;
- les écoles de plein air sont des écoles publiques accueillant, pour une durée limitée, des enfants dont l'état de santé rend souhaitable la mise en œuvre de précautions particulières ;
- les écoles autonomes de perfectionnement sont des écoles publiques communales dispensant une formation préprofessionnelle à des enfants présentant des déficiences intellectuelles légères ;
- les écoles de niveau élémentaire spécialisées sont des écoles dans lesquelles existent trois classes spécialisées ou plus (classe de perfectionnement et Clis).

Les écoles spécialisées sont comptées avec les écoles élémentaires.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 11.26, 11.09, 10.04, 08.01, 07.05.

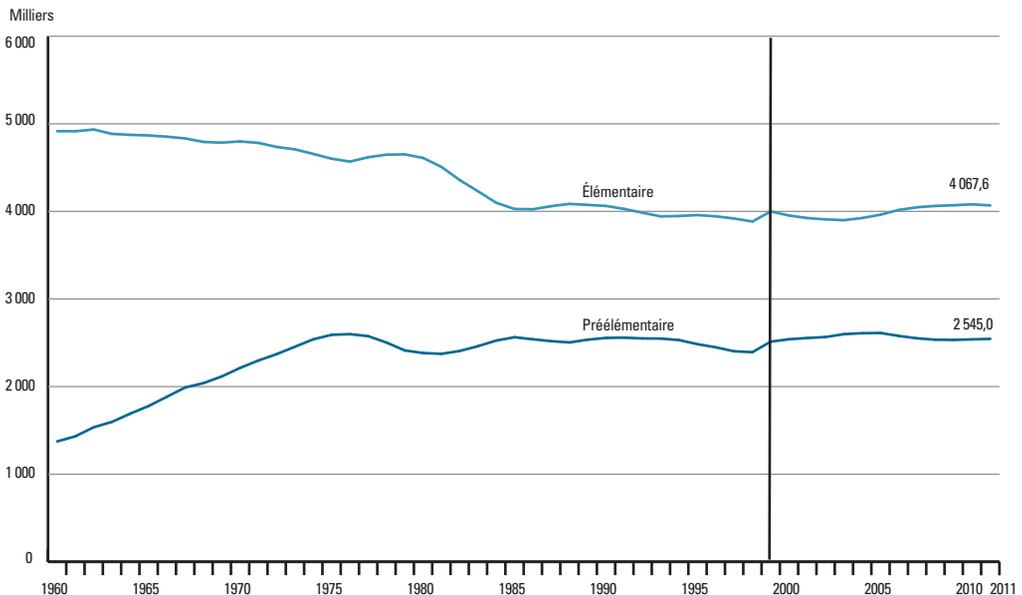
[1] Évolution des effectifs du premier degré (en milliers)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte
Préélémentaire								
Public	2 288,3	2 257,7	2 232,0	2 219,3	2 218,8	2 226,2	2 231,0	2 246,6
Privé	323,8	320,7	319,0	316,1	314,0	313,0	314,1	315,2
Total	2 612,1	2 578,4	2 551,0	2 535,4	2 532,8	2 539,1	2 545,0	2 561,8
Part du public (%)	87,6	87,6	87,5	87,5	87,6	87,7	87,7	87,7
Élémentaire								
Public	3 391,4	3 441,5	3 467,9	3 484,1	3 492,4	3 503,6	3 487,5	3 520,7
Privé	570,6	575,4	579,4	578,1	578,1	577,2	580,1	581,4
Total	3 962,0	4 016,9	4 047,3	4 062,2	4 070,5	4 080,8	4 067,6	4 102,1
Part du public (%)	85,6	85,7	85,7	85,8	85,8	85,9	85,7	85,8
ASH								
Public	46,7	45,3	43,7	42,7	40,5	41,2	41,8	43,4
Privé	3,8	3,5	3,1	3,3	3,3	3,2	3,3	3,3
Total	50,5	48,8	46,8	46,0	43,8	44,3	45,1	46,8
Part du public (%)	92,5	92,8	93,4	92,8	92,4	92,9	92,7	92,9
Total premier degré								
Public	5 726,4	5 744,5	5 743,6	5 746,1	5 751,7	5 770,9	5 760,2	5 810,8
Privé	898,2	899,6	901,5	897,5	895,4	893,3	897,5	899,9
Total	6 624,6	6 644,1	6 645,1	6 643,6	6 647,1	6 664,3	6 657,7	6 710,7
Part du public (%)	86,4	86,5	86,4	86,5	86,5	86,6	86,5	86,6

[2] Évolution des effectifs d'élèves de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (en milliers)

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM hors Mayotte à partir de 1999, Public + Privé)



Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte, 6 710 700 enfants sont scolarisés dans l'enseignement public et privé du premier degré, à la rentrée 2011-2012 [1]. On retrouve 318 200 d'entre eux dans les départements d'outre-mer, dont près de 53 000 dans le département de Mayotte.

Les écoles privées accueillent 13,7 % des effectifs du premier degré en France métropolitaine, et 7,5 % dans les DOM. Cette part est variable selon les départements de France métropolitaine : le secteur privé représente moins de 5,0 % de la scolarisation des effectifs du premier degré en Creuse, Haute-Corse, Moselle, Seine-et-Marne, Haute-Marne, Haute-Saône et Seine-Saint-Denis, alors qu'en Vendée et dans le Morbihan près de 50,0 % des élèves sont accueillis dans des écoles privées.

Dans les DOM, la part du privé varie de 4,6 % à Mayotte à 10,7 % en Guadeloupe.

Le poids de chaque académie dans le niveau national est variable : les académies de Versailles, Créteil et Lille dépassent ou avoisinent chacune 7,0 % de la population scolarisée dans le premier degré, la Corse et Limoges en accueillent moins de 1,0 % chacune.

En France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, les effectifs du premier degré sont en légère baisse par rapport à 2010 (- 0,1 %). Cependant, cinq académies de France métropolitaine enregistrent une augmentation de plus de 0,4 % : Montpellier (+ 1,0 %), Versailles (+ 0,8 %), Lyon (+ 0,6 %), Créteil (+ 0,4 %) et Grenoble (+ 0,4 %). À l'opposé, Caen et Nancy-Metz perdent le plus grand nombre d'élèves (- 1,2 %), suivie de Lille (- 1,1 %) et Dijon (- 1,0 %). Poitiers, Reims Limoges, Besançon et la Corse perdent chacune plus de 0,5 % de leurs élèves.

Dans les DOM, la Guyane voit ses effectifs augmenter de 1,1 %, tandis qu'en Martinique et en Guadeloupe d'importantes baisses sont constatées (respectivement - 3,6 % et - 2,5 %).

Définitions

Organisation du premier degré

Le premier degré est, dans chaque département, placé sous la responsabilité d'un directeur académique des services de l'éducation nationale (DA-SEN) secondé éventuellement par un directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale, qui organise le recrutement et la gestion administrative et pédagogique des personnels enseignants de ce niveau.

Le département est divisé en circonscriptions, chacune étant placée sous la responsabilité d'un inspecteur de l'éducation nationale (IEN). La circonscription comprend un certain nombre de secteurs scolaires.

Population scolaire du premier degré

Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'ASH. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles élémentaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier. Voir « Définitions » en 3.2.

Les écoles privées

Elles sont, soit sous contrat simple (dans ce cas, seul le personnel enseignant est payé par l'État), soit sous contrat d'association (l'État prenant alors également en charge les dépenses de fonctionnement de l'externat), soit hors contrat. Sont comptabilisés ici les effectifs de tout l'enseignement privé du premier degré.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 11.26, 11.09, 10.04, 08.01, 07.05.

[1] Effectifs d'élèves du premier degré par département et académie en 2011-2012

Départements et académies	Public	Privé	Pu+ Pr	% Public	Départements et académies	Public	Privé	Pu+ Pr	% Public
Alpes-de-Haute-Provence	13 917	736	14 653	95,0	Meurthe-et-Moselle	64 957	4 206	69 163	93,9
Hautes-Alpes	11 496	1 023	12 519	91,8	Meuse	17 407	1 261	18 668	93,2
Bouches-du-Rhône	175 800	22 677	198 477	88,6	Moselle	92 811	4 167	96 978	95,7
Vaucluse	50 315	6 081	56 396	89,2	Vosges	33 829	2 345	36 174	93,5
Aix-Marseille	251 528	30 517	282 045	89,2	Nancy-Metz	209 004	11 979	220 983	94,6
Aisne	53 334	4 229	57 563	92,7	Loire-Atlantique	92 277	49 276	141 553	65,2
Oise	85 564	5 518	91 082	93,9	Maine-et-Loire	54 296	33 739	88 035	61,7
Somme	50 315	8 174	58 489	86,0	Mayenne	22 477	11 363	33 840	66,4
Amiens	189 213	17 921	207 134	91,3	Sarthe	50 122	8 997	59 119	84,8
Doubs	50 000	4 408	54 408	91,9	Vendée	33 805	34 214	68 019	49,7
Jura	23 335	2 546	25 881	90,2	Nantes	252 977	137 589	390 566	64,8
Haute-Saône	23 304	1 168	24 472	95,2	Alpes-Maritimes	88 235	10 331	98 566	89,5
Territoire de Belfort	13 034	1 365	14 399	90,5	Var	87 849	5 975	93 824	93,6
Besançon	109 673	9 487	119 160	92,0	Nice	176 084	16 306	192 390	91,5
Dordogne	32 073	1 986	34 059	94,2	Cher	25 726	1 900	27 626	93,1
Gironde	128 553	12 452	141 005	91,2	Eure-et-Loire	42 872	4 363	47 235	90,8
Landes	33 317	2 407	35 724	93,3	Indre	18 542	1 352	19 894	93,2
Lot-et-Garonne	26 597	2 810	29 407	90,4	Indre-et-Loire	51 344	5 723	57 067	90,0
Pyrénées-Atlantiques	45 366	12 945	58 311	77,8	Loir-et-Cher	29 168	3 213	32 381	90,1
Bordeaux	265 906	32 600	298 506	89,1	Loiret	64 325	5 954	70 279	91,5
Calvados	59 361	9 259	68 620	86,5	Orléans-Tours	231 977	22 505	254 482	91,2
Manche	38 878	9 899	47 867	81,2	Paris	136 663	39 592	176 255	77,5
Orne	22 290	5 221	27 511	81,0	Charente	28 288	2 741	31 029	91,2
Caen	120 529	23 469	143 998	83,7	Charente-Maritime	50 681	3 514	54 195	93,5
Allier	27 097	2 486	29 583	91,6	Deux-Sèvres	29 386	7 223	36 609	80,3
Cantal	10 393	1 570	11 963	86,9	Vienna	35 346	4 722	40 068	88,2
Haute-Loire	15 512	7 348	22 860	67,9	Poitiers	143 701	18 200	161 901	88,8
Puy-de-Dôme	50 035	6 559	56 594	88,4	Ardennes	26 749	2 101	28 850	92,7
Clermont-Ferrand	103 037	17 963	121 000	85,2	Aube	27 924	2 429	30 353	92,0
Corse-du-Sud	11 017	612	11 629	94,7	Marne	49 764	6 315	56 079	88,7
Haute-Corse	12 805	360	13 165	97,3	Haute-Marne	16 116	795	16 911	95,3
Corse	23 822	972	24 794	96,1	Reims	120 553	11 640	132 193	91,2
Seine-et-Marne	151 857	7 419	159 276	95,3	Côtes-d'Armor	40 641	18 114	58 755	69,2
Seine-Saint-Denis	178 679	9 152	187 831	95,1	Finistère	56 852	32 126	88 978	63,9
Val-de-Marne	131 542	11 283	142 825	92,1	Ille-et-Vilaine	67 890	41 336	109 226	62,2
Créteil	462 078	27 854	489 932	94,3	Morbihan	38 260	36 864	75 124	50,9
Côte-d'Or	44 751	4 023	48 774	91,8	Rennes	203 643	128 440	332 083	61,3
Nièvre	17 174	997	18 171	94,5	Eure	60 555	4 548	65 103	93,0
Saône-et-Loire	47 084	3 828	50 912	92,5	Seine-Maritime	115 307	11 330	126 637	91,1
Yonne	30 975	2 433	33 408	92,7	Rouen	175 862	15 878	191 740	91,7
Dijon	139 984	11 281	151 265	92,5	Bas-Rhin	99 289	5 200	104 489	95,0
Ardèche	23 394	8 217	31 611	74,0	Haut-Rhin	68 219	5 047	73 266	93,1
Drôme	44 686	6 512	51 198	87,3	Strasbourg	167 508	10 247	177 755	94,2
Isère	119 049	11 802	130 851	91,0	Ariège	12 210	1 099	13 309	91,7
Savoie	37 252	3 792	41 044	90,8	Aveyron	18 701	5 940	24 641	75,9
Haute-Savoie	68 771	10 203	78 974	87,1	Haute-Garonne	107 851	10 998	118 849	90,7
Grenoble	293 152	40 526	333 678	87,9	Gers	14 215	2 024	16 239	87,5
Nord	234 423	62 318	296 741	79,0	Lot	12 904	1 242	14 146	91,2
Pas-de-Calais	145 154	20 498	165 652	87,6	Hautes-Pyrénées	17 098	2 537	19 635	87,1
Lille	379 577	82 816	462 393	82,1	Tarn	29 667	5 415	35 082	84,6
Corrèze	18 899	1 332	20 231	93,4	Tarn-et-Garonne	23 325	2 948	26 273	88,8
Creuse	8 742	174	8 916	98,0	Toulouse	235 971	32 203	268 174	88,0
Haute-Vienne	30 057	1 711	31 768	94,6	Yvelines	146 768	14 959	161 727	90,8
Limoges	57 698	3 217	60 915	94,7	Essonne	134 779	7 192	141 971	94,9
Ain	60 476	6 490	66 966	90,3	Hauts-de-Seine	145 901	17 509	163 410	89,3
Loire	60 060	17 083	77 143	77,9	Val-d'Oise	135 632	7 596	143 228	94,7
Rhône	154 648	32 584	187 232	82,6	Versailles	563 080	47 256	610 336	92,3
Lyon	275 184	56 157	331 341	83,1	France métropolitaine	5 516 616	875 922	6 392 538	86,3
Aude	30 707	2 298	33 005	93,0	Guadeloupe	51 301	6 130	57 431	89,3
Gard	64 277	8 555	72 832	88,3	Guyane	40 790	2 618	43 408	94,0
Hérault	90 628	12 093	102 721	88,2	Martinique	40 078	3 425	43 503	92,1
Lozère	4 606	2 515	7 121	64,7	Mayotte	50 595	2 417	53 012	95,4
Pyrénées-Orientales	37 994	3 846	41 840	90,8	La Réunion	111 399	9 400	120 799	92,2
Montpellier	228 212	29 307	257 519	88,6	DOM	294 163	23 990	318 153	92,5
Total	5 810 779	899 912	6 710 691	86,6					

Présentation

À la rentrée 2011, 2 561 800 enfants sont scolarisés dans l'enseignement préélémentaire en France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte [1].

Hors Mayotte, le nombre d'élèves dans l'enseignement préélémentaire augmente légèrement dans les secteurs public et privé par rapport à l'année précédente (+ 0,2 %). La diminution du nombre d'écoliers âgés de deux ans se poursuit (- 15,2 %). En effet, tout enfant doit être accueilli à l'âge de trois ans sur demande de la famille, alors que les enfants de deux ans ne sont accueillis en priorité que dans les écoles en zones sociales défavorisées.

En France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, le taux de scolarisation des enfants de deux à cinq ans s'élève à 77,2 % en 2011 [2]. Ce taux connaît une baisse sensible depuis 2000, date à laquelle il s'élevait à 84,1 %. Cette baisse s'explique essentiellement par la diminution constante du nombre d'enfants scolarisés à l'âge de deux ans (11,6 % en 2011 contre 34,5 % en 2000) [3]. Cependant, du fait de la pression démographique et de la priorité donnée aux enfants de trois à cinq ans qui sont quasiment tous scolarisés depuis 1990, le nombre d'enfants scolarisés est resté relativement stable sur la période, alors que le nombre d'enfants scolarisables a augmenté en comptant les enfants de deux ans.

Définitions

Âge

L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2011 pour l'année scolaire 2011-2012. Ainsi, les enfants âgés de deux ans à la rentrée 2011 sont nés en 2009, ceux de trois ans en 2008.

Préélémentaire

Les enfants sont accueillis soit dans les écoles maternelles, soit dans des écoles élémentaires comportant une classe maternelle ou une section maternelle au sein d'une classe à plusieurs niveaux, soit dans des écoles spécialisées.

Population scolarisable

La population scolarisable est issue du recensement et correspond aux enfants qui ont l'âge d'être scolarisés (soit ici, les enfants de deux à cinq ans). Les effectifs par âge sont publiés chaque année par l'Insee dans le bulletin mensuel de statistiques (BMS) de janvier. Les estimations démographiques, diffusées par l'Insee en 2012, ont été calées sur le recensement rénové de la population (RRP). La démographie n'est pas disponible pour Mayotte.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 11.26, 11.09, 10.04, 8.01, 07.05.

[1] Répartition des effectifs du préélémentaire par âge

(Public + Privé)

	Rentrée 2011-2012							Total hors Mayotte	Rappel 2010-2011		
	France métropolitaine			France métropolitaine + DOM y.c. Mayotte			France métropolitaine + DOM hors Mayotte				
	Public	Privé	Total	Public	Privé	Total	Public		Privé	Total	
2 ans	70 206	22 132	92 338	72 107	22 638	94 745	94 571	84 852	26 806	111 658	
%	3,3	7,2	3,8	3,2	7,2	3,7	3,7	3,8	8,6	4,4	
3 ans	683 983	93 282	777 265	716 211	95 878	812 089	807 420	704 133	93 134	797 267	
%	31,9	30,4	31,7	31,9	30,4	37,9	31,7	31,6	29,8	31,4	
4 ans	686 912	93 902	780 814	722 152	96 547	818 699	812 759	725 795	96 027	821 822	
%	32,1	30,6	31,9	32,1	30,6	38,2	31,9	32,6	30,7	32,4	
5 ans	692 247	96 253	788 500	726 810	98 959	825 769	819 735	702 469	95 480	797 948	
%	32,3	31,4	32,2	32,4	31,4	38,6	32,2	31,6	30,5	31,4	
6 ans et plus	8 150	1 160	9 310	9 353	1 193	10 546	10 546	8 906	1 532	10 439	
%	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4	
Total	2 141 498	306 729	2 448 227	2 246 633	315 215	2 561 848	2 545 031	2 226 155	312 979	2 539 134	
%	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

[2] Taux de scolarisation par âge (1)

(France métropolitaine, France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	France métropolitaine							
	1960	1970	1975	1980	1985	1990	1994	2000
2 ans	9,9	17,9	26,6	35,7	31,9	35,2	35,3	35,4
3 ans	36,0	61,1	80,4	89,9	93,3	98,2	100,0	100,0
4 ans	62,6	87,3	97,3	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5 ans	91,4	100,0	100,0	100,0	99,7	99,4	100,0	100,0
Total 2-5 ans	50,0	65,4	75,9	82,1	82,6	83,6	84,9	84,7

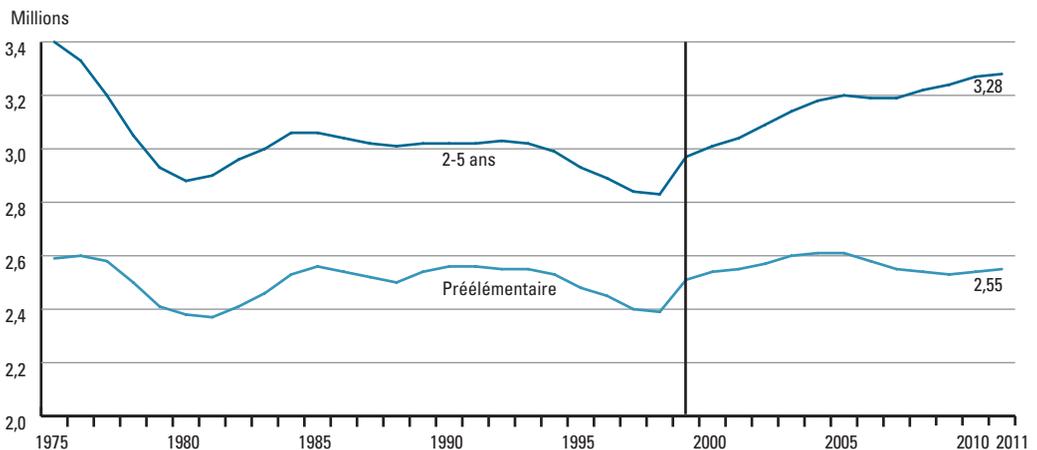
	France métropolitaine + DOM hors Mayotte (2)									
	1999	2000	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
2 ans	34,6	34,5	25,9	24,5	22,9	20,9	18,1	15,2	13,6	11,6
3 ans	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
4 ans	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
5 ans	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total 2-5 ans	84,2	84,1	81,9	81,4	80,6	79,7	78,4	77,9	77,7	77,2

(1) Y compris les effectifs des écoles spécialisées à partir de 1985.

(2) Les données de l'Insee ne sont pas disponibles pour Mayotte.

[3] Évolution de la population scolarisable et de la population scolarisée

(France métropolitaine jusqu'en 1998, puis France métró + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



Présentation

L'année scolaire 2011-2012 constitue une année de continuité dans la mise en place de l'enseignement des langues vivantes à l'école élémentaire engagée avec la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, et complétée par le plan de renforcement de la pratique des langues vivantes étrangères à l'école en février 2008.

À la rentrée 2011, 99,1 % des classes du secteur public accueillant des élèves de cycle III (CE2, CM1 et CM2) bénéficient d'un enseignement de langues vivantes. Cette proportion s'élève à 98,5 % pour les CE2, en légère baisse par rapport à 2010. Le principal effort porte maintenant sur le CE1, dont la couverture, pour les écoles publiques, est proche de 92 % (contre 87 % des classes en 2010, 82 % en 2009, 72 % en 2008, 52 % en 2007, et 9 % en 2006).

S'agissant de l'enseignement privé sous contrat, le taux de couverture s'établit à 97,5 % pour le cycle III, en légère augmentation par rapport aux années précédentes.

Dans le secteur public, l'anglais est la langue la plus étudiée à l'école, puisque 91,0 % des groupes bénéficient de l'enseignement de cette langue. L'allemand, malgré une légère baisse, maintient sa place de deuxième langue la plus étudiée avec 7,6 % des groupes.

Dans le secteur privé, la part de l'anglais reste plus importante que dans le secteur public (96,1 % des groupes), la part de l'enseignement de l'allemand (4,4 %) est moindre.

Définitions

Champ de l'enquête

Les données recueillies auprès des inspections académiques en 2011-2012, comme lors des années précédentes, concernent l'enseignement des langues vivantes étrangères et régionales dans tous les niveaux de l'école élémentaire. Cet enseignement est régi par les nouveaux programmes de juin 2008 qui donnent aux langues vivantes le statut de discipline à part entière avec un horaire et un programme précis. Tous les dispositifs préexistants (initiation, sensibilisation) sont exclus de cette enquête qui porte sur l'enseignement d'une langue vivante dans le cadre des programmes.

[1] Évolution de la proportion d'élèves de cycle III bénéficiant d'un enseignement de langues vivantes étrangères (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Public		Privé sous contrat	
	Cycle III	dont CE2	Cycle III	dont CE2
2001-2002	71,9	24,7	71,9	22,8
2002-2003	83,8	55,7	80,9	59,6
2003-2004	89,6	70,6	89,8	73,8
2004-2005	93,3	81,0	85,5	61,1
2005-2006	97,5	92,9	88,5	81,2
2006-2007	98,5	97,5	91,0	87,2
2007-2008	99,3	99,0	94,1	92,2
2008-2009	99,9	99,7	94,0	92,2
2009-2010	99,9	99,7	96,3	95,0
2010-2011	99,3	99,1	96,5	95,6
2011-2012	99,6	98,5	97,5	97,0

[2] Évolution de la proportion des groupes d'élèves (hors CP) selon la langue étudiée (%)

(France métropolitaine + DOM)

	Allemand	Anglais	Arabe	Espagnol	Italien	Portugais
Public						
2001-2002	18,6	76,4	0,1	2,0	1,1	0,2
2002-2003	16,4	78,6	0,1	2,2	1,3	0,3
2003-2004	15,1	79,6	0,2	2,4	1,0	0,2
2004-2005	11,5	81,6	0,1	2,0	1,1	0,3
2005-2006	13,1	82,6	0,1	2,3	1,1	0,3
2006-2007	10,6	86,0	0,2	1,8	0,9	0,2
2007-2008	11,3	87,3	-	1,7	1,0	0,2
2008-2009	10,8	87,7	0,0	1,6	0,9	0,2
2009-2010	9,1	89,3	0,0	1,5	0,8	0,1
2010-2011	8,6	90,1	0,0	1,5	0,7	0,1
2011-2012	7,6	91,0	0,0	1,3	0,7	0,1
Privé sous contrat						
2007-2008	7,2	94,0	0,1	1,8	0,4	0,0
2008-2009	9,0	92,2	0,0	1,8	0,3	0,1
2009-2010	5,9	95,1	0,0	1,3	0,3	0,0
2010-2011	5,9	95,3	0,0	1,3	0,1	0,0
2011-2012	4,4	96,1	0,0	1,7	0,2	0,0

Remarque - La somme des pourcentages peut être supérieure à 100 car un groupe d'élèves peut être comptabilisé dans deux langues différentes, dans le cadre du programme « Deux langues pour tous ».

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2011-2012, 130 500 élèves handicapés sont scolarisés dans les écoles du premier degré, dont les deux tiers dans une classe ordinaire. Dans le premier degré, les élèves handicapés sont de plus en plus scolarisés dans une classe ordinaire : en 2004, on comptait 1,6 élève handicapé scolarisé en classe ordinaire pour 1 scolarisé en Clis contre 1,9 en 2011 [1]. Les élèves handicapés sont scolarisés en classe ordinaire entre 3 et 5 ans, mais majoritairement en Clis passé l'âge de 9 ans [2]. En effet, la part de la scolarisation collective augmente avec l'âge. Elle concerne 5 % des enfants âgés de 6 ans, 38 % de ceux âgés de 8 ans, et plus de la moitié des élèves handicapés de 10 ans et plus. Les élèves handicapés sont, en moyenne, plus âgés : 15 % ont plus de 10 ans contre 2 % pour l'ensemble des élèves du premier degré.

Un tiers des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré sont des filles. Cette proportion est légèrement plus élevée en Clis.

52 900 élèves handicapés scolarisés dans le premier degré bénéficient d'un accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire individuel, conformément à leur plan personnalisé de scolarisation (PPS) [3]. Parmi eux, 16 % bénéficient d'un accompagnement sur l'intégralité du temps scolaire, soit 8 400 élèves. Cet accompagnement est assuré par un assistant d'éducation (36 % des cas) ou par un emploi de vie scolaire. Ce type d'accompagnement bénéficie surtout aux élèves souffrant de troubles moteurs, de troubles associés, de troubles viscéraux et de troubles psychiques.

4 % des élèves handicapés scolarisés individuellement dans le premier degré bénéficient d'un accompagnement par un enseignant spécialisé. La fourniture de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques,...) concerne 8 % des élèves porteurs de handicaps : presque la moitié des déficients visuels, un quart des déficients auditifs, ainsi que trois handicapés moteurs sur dix [4].

Définitions

Champ

Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6

Classification des principales déficiences présentées par les élèves

- Les troubles intellectuels et cognitifs concernent les déficiences intellectuelles.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage et de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie...
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies y sont répertoriées.
- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métaboliques, déficiences immuno-hématologiques, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles. Association de plusieurs déficiences de même importance.

Scolarisation individuelle, scolarisation collective

Voir « Définitions » en 3.7.

PPS - Projet personnalisé de scolarisation (voir « Définitions » en 4.21).

AVS-I et EVS-I

L'auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-I) a pour mission exclusive l'aide à l'accueil et à la scolarisation d'un seul élève handicapé. Ses interventions sont définies en concertation avec l'enseignant (aide pour l'écriture, installation de matériel au sein de la classe, accompagnement lors des repas, des interclasses, des sorties scolaires...). Cet accompagnement peut se faire pendant l'intégralité du temps de présence de l'enfant à l'école (temps plein), que l'enfant soit scolarisé à temps complet ou à temps partiel. Il peut se limiter à certaines périodes du temps scolaire (temps partiel). Les fonctions sont exercées par un assistant d'éducation (AVS-I dans le tableau [3]) ou par une personne recrutée dans le cadre d'un contrat aidé (EVS-I, emploi de vie scolaire).

 Sources : MEN-MESR DEPP et MEN DGESCO

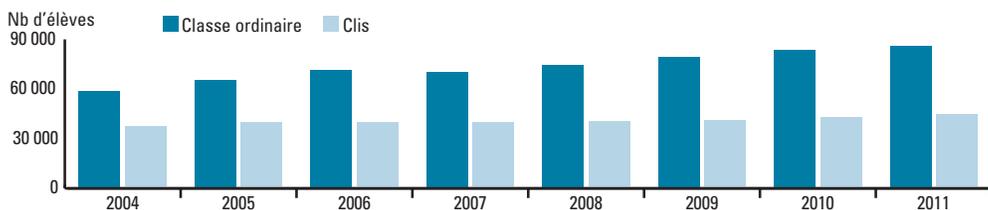
Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.10.

[1] Évolution des modes de scolarisation des élèves handicapés dans le premier degré

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



[2] Les élèves handicapés dans le premier degré selon le type de scolarisation en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

	Scolarisation en classe ordinaire			Scolarisation en Clis			Ensemble		
	Total	%	% de filles	Total	%	% de filles	Total	%	% de filles
3 ans et moins	2 742	3,2	33,7	35	0,1	34,3	2 777	2,1	33,7
4 ans	6 649	7,7	31,7	74	0,2	35,1	6 723	5,2	31,7
5 ans	9 996	11,6	30,5	130	0,3	26,9	10 126	7,8	30,4
6 ans	12 864	14,9	29,7	746	1,7	32,2	13 610	10,4	29,8
7 ans	11 662	13,5	28,6	4 068	9,2	34,4	15 730	12,1	30,1
8 ans	11 204	13,0	28,1	6 772	15,2	35,2	17 976	13,8	30,8
9 ans	11 411	13,3	27,8	9 558	21,5	37,2	20 969	16,1	32,1
10 ans	11 329	13,2	27,0	11 335	25,5	38,3	22 664	17,4	32,6
11 ans	7 485	8,7	28,1	10 756	24,2	37,8	18 241	14,0	33,8
12 ans et plus	747	0,9	30,5	954	2,1	37,7	1 701	1,3	34,6
Total	86 089	100,0	29,0	44 428	100,0	37,0	130 517	100,0	31,7

Lecture - 14,9 % des élèves handicapés scolarisés en classe ordinaire sont âgés de 6 ans. 29,7 % des élèves de 6 ans sont des filles

[3] Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement individuel en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

	Accompagnement individuel				Pas d'accompagnement individuel	Total
	AVS-individuel (1)		EVS-individuel (1)			
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel		
Troubles intellectuels et cognitifs	740	4 583	1 488	9 481	44 221	60 513
Troubles du psychisme	938	4 525	1 541	7 860	12 328	27 192
Troubles du langage et de la parole	122	2 434	205	4 352	7 036	14 149
Troubles auditifs	48	312	45	511	3 078	3 994
Troubles visuels	86	296	100	437	1 525	2 444
Troubles viscéraux	156	316	235	561	1 015	2 283
Troubles moteurs	642	1 720	826	2 691	3 867	9 746
Plusieurs troubles associés	401	1 385	696	2 324	3 689	8 495
Autres troubles	32	247	73	462	887	1 701
Total	3 165	15 818	5 209	28 679	77 646	130 517
%	2,4	12,1	4,0	22,0	59,5	100,0

(1) Voir « Définitions ».

[4] Accompagnement et aide selon la déficience des élèves handicapés en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Déficiences	% d'élèves aidés par un enseignant spécialisé (1)	% d'élèves bénéficiant de matériel adapté	% d'élèves bénéficiant de transport spécifique
Troubles intellectuels et cognitifs	3,3	2,7	28,8
Troubles du psychisme	4,0	2,8	11,1
Troubles du langage et de la parole	3,2	9,6	10,0
Troubles auditifs	17,0	26,6	23,5
Troubles visuels	13,6	46,4	14,6
Troubles viscéraux	2,2	6,1	7,0
Troubles moteurs	4,3	28,7	17,1
Plusieurs troubles associés	3,1	11,5	17,7
Autres troubles	2,1	4,4	7,9
Total	4,3	7,6	20,4

(1) Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire.

Présentation

En 2011, 82 % des 130 500 élèves handicapés scolarisés dans le premier degré fréquentent une école à temps plein [1]. La scolarisation à temps partiel concerne surtout les élèves qui fréquentent une classe ordinaire de niveau préélémentaire. Tous modes de scolarisation confondus (individuel et collectif), la moitié des élèves scolarisés à temps partiel ont un temps de scolarisation hebdomadaire supérieur à un mi-temps.

La plupart des élèves scolarisés à temps partiel bénéficient d'une scolarité complémentaire dans un établissement hospitalier ou médico-social et/ou d'une prise en charge thérapeutique (rééducation, soins, ...).

44 400 élèves en situation de handicap fréquentent une Clis, dont 94 % dans l'enseignement public [2]. À la rentrée scolaire 2011, les effectifs de Clis progressent de 3,4 % contre 4,7 % en 2010.

Les élèves de Clis représentent 1,1 % de l'ensemble des élèves de l'enseignement élémentaire, public et privé. La part de la scolarisation collective par rapport aux effectifs de l'enseignement primaire varie selon les académies [3]. Les taux les plus forts se rencontrent notamment dans les départements d'outre-mer, à l'exception de la Martinique, ainsi que dans les académies de Caen, Amiens, Clermont-Ferrand, Lille et Dijon (1,4 % et plus). Les taux les plus faibles se trouvent dans les académies franciliennes (moins de 1 %).

Définitions

Champ

Ne sont pas recensés ici les élèves des établissements spécialisés (établissements hospitaliers et médico-sociaux). Voir 1.6

Les principaux dispositifs de scolarisation des jeunes en situation de handicap

- **La scolarisation en milieu ordinaire** : dans une école ou un établissement scolaire du second degré.

- **La scolarisation individuelle** : dans une classe ordinaire au sein d'une école ou d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

- **La scolarisation collective** : lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une classe pour l'inclusion scolaire (Clis) dans l'enseignement élémentaire, ou dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) dans le second degré. Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son PPS (projet personnalisé de scolarisation).

L'orientation vers une Clis ou une Ulis se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale du handicap (MDPH). Elle se fait sur la base du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève.

Il existe quatre types de Clis

- Les Clis 1, destinées principalement aux élèves souffrant de troubles des fonctions cognitives ou mentales.
- Les Clis 2, destinées principalement aux élèves en situation de handicap auditif.
- Les Clis 3, destinées principalement aux élèves en situation de handicap visuel.
- Les Clis 4, destinées principalement aux élèves en situation de handicap moteur.

 Sources : MEN-MESR DEPP et MEN DGESCO

Enquête n° 3 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le premier degré.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.10.

[1] Temps de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le premier degré en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Mode de scolarisation	Niveau (1)	Temps complet	Temps partiel				Ensemble	
			De 0,5 à 1 journée	De 1,5 à 2 journées	De 2,5 à 3,5 journées	Total (%)		
Classe ordinaire	Prélémentaire	15 958	1 595	5 944	3 894	11 433	41,7	27 391
	Élémentaire	52 593	502	1 389	4 214	6 105	10,4	58 698
	Total	68 551	2 097	7 333	8 108	17 538	20,4	86 089
Clis	Prélémentaire	4 887	323	949	952	2 224	31,3	7 111
	Élémentaire	33 073	157	1 067	3 020	4 244	11,4	37 317
	Total	37 960	480	2 016	3 972	6 468	14,6	44 428
Total		106 511	2 577	9 349	12 080	24 006	18,4	130 517

(1) Niveau estimé pour les élèves de Clis.

Lecture - 18,4 % (soit 24 006 élèves) des élèves handicapés dans le premier degré sont scolarisés à temps partiel.

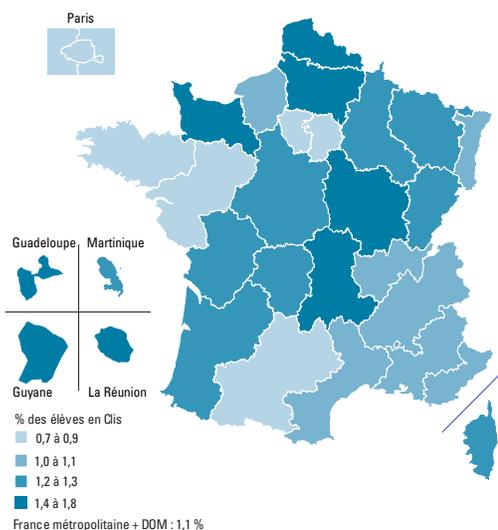
[2] Évolution des effectifs de Clis

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	1980 1981	1990 1991	1999 2000	2004 2005	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012
Public	90 090	61 632	42 205	35 754	37 669	37 432	37 958	38 684	40 426	41 714
Privé	5 394	3 876	2 585	1 830	2 015	2 202	2 273	2 367	2 559	2 714
Total	95 484	65 508	44 790	37 584	39 684	39 634	40 231	41 051	42 985	44 428
Part du Public (%)	94,4	94,1	94,2	95,1	94,9	94,4	94,4	94,2	94,0	93,9

[3] Part des effectifs scolaires en Clis par rapport aux effectifs du niveau élémentaire en 2011-2012 (%)

(Public + Privé)



Présentation

À la rentrée 2011, en France métropolitaine et dans les DOM, y compris Mayotte, 796 800 élèves sont entrés en sixième, dont 98 300 avec au moins un an de retard (12,3 %) [1]. Ce taux est inférieur de presque 5 points à celui de la rentrée 2005. Cette tendance à la baisse est continue depuis une vingtaine d'années et reflète les politiques éducatives visant à limiter les redoublements pendant la scolarité élémentaire. Le pourcentage d'élèves arrivant en sixième avec deux ans de retard ou plus est très faible (0,4 %).

On observe de grandes disparités de retard scolaire selon l'origine sociale de l'élève [2]. Ainsi, les enfants d'inactifs sont beaucoup plus fréquemment en retard scolaire que les enfants de cadres (28,5 % contre 3,7 %). Quelle que soit la profession des parents, les filles sont moins fréquemment en retard que les garçons (11 % contre 13,6 %).

L'environnement de l'établissement d'origine apparaît également comme un facteur important puisque la part des élèves en retard venant d'une école publique appartenant aux réseaux « ambition réussite » (RAR) est presque deux fois plus importante que celle des élèves venant d'une école n'appartenant pas à ces réseaux (22,2 % contre 12,5 %) [3]. Cependant, entre les rentrées 2008 et 2011, la part des élèves en retard a davantage baissé pour les élèves scolarisés en RAR (- 7,6 points) que pour les autres (- 2,3 points).

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale hors établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea).

L'âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de l'année scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 11 ans à la rentrée 2011-2012 sont nés durant l'année 2000.

L'âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : ainsi, l'âge théorique à l'entrée en sixième est 11 ans. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ».

RAR

Réseau « ambition réussite ». Ces réseaux concernant les écoles maternelles et primaires et les collèges étaient centrés autour d'un « collège de référence ». Ils ont été remplacés à la rentrée 2011 par le programme Éclair « écoles, collèges et lycées pour l'ambition l'innovation et la réussite ». Voir 2.15.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

- J.-P. Caille, « Le redoublement à l'école élémentaire et dans l'enseignement secondaire », *Éducation & formations*, n° 69, MEN-DEP, juillet 2004.
- O. Cosnefroy, T. Rocher, « Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats », *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.

[1] Évolution du retard à l'entrée en sixième

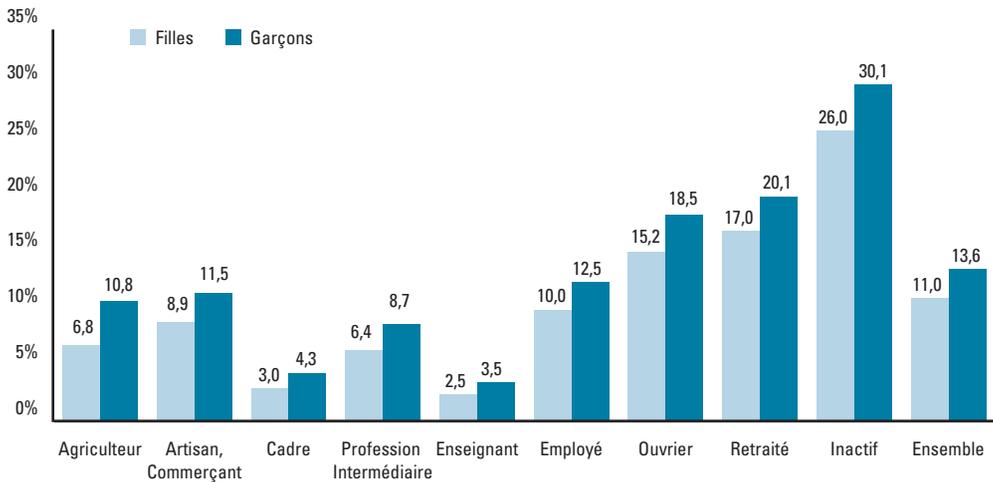
(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011, Public + Privé)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y compris Mayotte		
								Public	Privé	Total
« À l'heure » ou en avance										
Effectif	592 974	608 504	623 280	627 509	646 494	659 401	695 692	589 533	108 919	698 452
%	82,8	83,8	84,2	84,7	86,1	86,8	87,9	87,2	90,4	87,7
1 an de retard										
Effectif	117 304	112 899	112 761	109 457	101 103	97 595	93 761	84 335	11 187	95 522
%	16,4	15,5	15,2	14,8	13,5	12,8	11,8	12,5	9,3	11,9
Au moins 2 ans de retard										
Effectif	6 044	4 988	4 575	4 214	3 315	2 814	2 010	2 463	342	2 805
%	0,8	0,7	0,6	0,6	0,4	0,4	0,3	0,4	0,3	0,4
Total en retard										
Effectif	123 348	117 887	117 336	113 671	104 418	100 409	95 771	86 798	11 529	98 327
%	17,2	16,2	15,8	15,3	13,9	13,2	12,1	12,8	9,6	12,3
Total entrants en 6^e	716 322	726 391	740 616	741 180	750 912	759 810	791 463	676 331	120 448	796 779

Lecture - 12,3 % des élèves entrant en 6^e à la rentrée 2011 avaient au moins un an de retard. 11,9 % en avaient un seul, et 0,4 % en avait au moins deux.

[2] Proportion d'élèves en retard à l'entrée en sixième selon le sexe et l'origine sociale (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)



[3] Retard à l'entrée en sixième selon l'appartenance de l'école d'origine au réseau « ambition réussite » (RAR)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public)

	En RAR		Hors RAR		Rappel 2010 (%)	
	Effectif	%	Effectif	%	En RAR	Hors RAR
« À l'heure » ou en avance	21 981	77,9	567 552	86,8	75,3	86,5
1 an de retard	6 011	21,3	78 324	12,1	23,6	13,0
Au moins 2 ans de retard	242	0,9	2 221	0,4	1,1	0,5
Total en retard	6 253	22,2	80 545	12,5	24,7	13,5
Total entrants en 6^e	28 234	100,0	648 097	100,0	100,0	100,0

Lecture - En 2011, 22,2 % des élèves entrant en 6^e venant d'une école publique appartenant à un réseau ambition réussite (RAR) avaient au moins un an de retard. 21,3 % en avaient un seul, et 0,9 % en avait au moins deux.

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2005-2006, plus de 23 000 élèves de grande section de maternelle âgés de 5 et 6 ans ont fait l'objet d'une enquête sur leur état de santé. Le relevé de la taille et du poids par les médecins et infirmiers de l'éducation nationale révèle que plus de 12 % des enfants de 5 et 6 ans ont une surcharge pondérale (surpoids ou obésité) et 3 % sont obèses selon les seuils internationaux [1]. Ces pourcentages sont toutefois en baisse par rapport à 1999-2000. L'examen dentaire fait apparaître que plus d'un enfant sur dix a au moins deux dents cariées et, pour 7 % des enfants, elles sont non soignées. Enfin, 13 % des enfants en grande section de maternelle ont eu des problèmes d'asthme au cours de leur vie et 14 % des enfants portent des lunettes.

Au cours de l'année scolaire 2004-2005, une enquête similaire a été réalisée auprès de 7 200 enfants scolarisés en CM2. Les problèmes de surcharge pondérale concernent à ces âges près d'un enfant sur cinq [2]. Mais le pourcentage d'élèves de CM2 souffrant d'obésité est à peine plus élevé qu'en grande section de maternelle. L'examen dentaire montre que 30 % de ces élèves ont au moins deux dents cariées, soit près de trois fois plus qu'en grande section de maternelle. En revanche, le pourcentage d'enfants ayant deux dents cariées non soignées n'est que de 8 %. Concernant les problèmes respiratoires, 15 % des enfants ont déjà eu de l'asthme au cours de leur vie et 10 % sont traités au moment de l'enquête pour cette pathologie. Par ailleurs, un quart des élèves de CM2 porte des verres correcteurs. Enfin, la couverture vaccinale contre l'hépatite B reste faible (38,9 %) alors que ces enfants sont nés pour la majorité d'entre eux en 1994, soit au moment de la mise en place de la vaccination des nourrissons.

Les enfants scolarisés en ZEP apparaissent plus touchés par les problèmes de surpoids et d'obésité, ainsi que par les problèmes bucco-dentaires. En CM2, 26 % des enfants scolarisés en ZEP sont en surcharge pondérale contre 19 % hors ZEP [3]. De même, il y a deux fois plus d'enfants obèses en ZEP (7 % contre 3 %). Si la prévalence globale de la surcharge pondérale est restée stable entre 2002 et 2005, les inégalités sociales se sont creusées, en particulier pour l'obésité. Ainsi, en 2005, on dénombrait dix fois plus d'obèses chez les enfants d'ouvriers que de cadres, contre quatre fois plus en 2002 [4].

Les enfants scolarisés en ZEP sont aussi plus nombreux à avoir des caries non soignées (16 % contre 7 %). En revanche, les enfants scolarisés en ZEP sont moins nombreux à porter un appareil dentaire, équipement qui peut être relativement coûteux. Enfin, la proportion d'enfants portant des lunettes est de 21 % contre 26 % hors ZEP, alors que la prévalence des troubles de la vision observée ou repérée lors de l'examen ne diffère pas entre ces deux zones.

Définitions

Champ

Les données proviennent des enquêtes santé en milieu scolaire, organisées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère en charge de la santé, et par la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale. Elles sont réalisées dans des écoles publiques et privées sous contrat d'association avec l'État. En grande section de maternelle, l'enquête a lieu à l'occasion du bilan obligatoire avant l'entrée à l'école primaire. Les élèves de CM2 ne bénéficient pas d'un examen médical systématique et ils sont donc examinés uniquement dans le cadre de l'enquête.

Le surpoids et l'obésité

L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/(taille)², exprimé en kg/m². Contrairement aux adultes, pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité, les seuils chez l'enfant évoluent en fonction de l'âge et du sexe. Les seuils utilisés ici sont ceux définis par l'International Obesity Task Force et recommandés en France pour l'enfant.

Santé bucco-dentaire

Dans le cadre de l'enquête, un examen bucco-dentaire a été pratiqué par les infirmiers et médecins scolaires dans le but de dénombrer les dents cariées, soignées ou non. Sans avoir la précision d'un examen effectué par un dentiste, il permet toutefois de mesurer, à biais d'examen identique, les disparités de l'état de santé dentaire des enfants examinés.

Problèmes respiratoires

L'enfant est considéré comme asthmatique si lui ou ses parents répondent oui à l'une au moins des questions suivantes : « As-tu déjà eu des crises d'asthme ? », « Au cours des douze derniers mois, ton médecin t'a-t-il prescrit des médicaments contre l'asthme ? » (la liste des médicaments étant fournie).

Vision

La vision des élèves est évaluée à l'aide de trois séries de questions : le recensement des anomalies déjà connues, le port de lunettes et les résultats de tests standardisés assurant la comparabilité des données recueillies, tests, effectués par le médecin scolaire.

ZEP

Zone d'éducation prioritaire. Pour la politique de l'éducation prioritaire depuis 1981, voir 2.15.

① Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.26.

- « La santé des enfants en grande section de maternelle en 2005-2006 », *Études et résultats*, n° 737, DREES, septembre 2010.

[1] L'état de santé des enfants de 5 et 6 ans scolarisés en grande section de maternelle en 1999-2000 et en 2005-2006

(France métropolitaine + DOM)

	% d'élèves	
	1999	2005
Enfants en situation de surcharge pondérale	14,4	12,1
Enfants souffrant d'obésité	3,9	3,1
Enfants ayant au moins deux dents cariées	15,0	11,5
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	9,5	7,0
Enfants ayant eu des problèmes d'asthme au cours de leur vie	nc	12,4
Enfants portant des lunettes	12,3	14,1
Enfants non vaccinés contre la rougeole	5,7	6,8

nc : non comparable ; la définition ayant été modifiée.

[2] L'état de santé des enfants scolarisés en CM2 en 2001-2002 et en 2004-2005

(France métropolitaine + DOM)

	% d'élèves	
	2001	2004
Enfants en situation de surcharge pondérale	19,9	19,7
Enfants souffrant d'obésité	4,1	3,7
Enfants ayant au moins deux dents cariées	37,1	30,0
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	8,1	8,2
Enfants ayant déjà eu de l'asthme au cours de leur vie	14,3	14,7
Asthme actuellement traité	9,5	10,2
Enfants portant des lunettes	25,9	25,8
Enfants non vaccinés contre la rougeole	4,8	5,9
Enfants vaccinés contre l'hépatite B	33,5	38,9

[3] Les différences d'état de santé entre enfants scolarisés en ZEP et hors ZEP en CM2 en 2004-2005

(France métropolitaine + DOM)

	% en ZEP	% hors ZEP
Enfants ayant au moins deux dents cariées non soignées	15,5	7,1
Enfants portant un appareil dentaire	6,8	11,5
Enfants portant des lunettes	21,0	26,0
Enfants en situation de surcharge pondérale	25,7	18,8
Enfants souffrant d'obésité	6,8	3,2

[4] Surcharge pondérale, obésité et PCS du père en CM2 en 2004-2005 (%)

(France métropolitaine + DOM)

Catégorie socioprofessionnelle du père	Surcharge pondérale	Obésité
Cadres, professions intellectuelles supérieures	7,4	0,6
Professions intermédiaires	18,0	2,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	18,5	2,2
Employés	20,6	2,9
Ouvriers	24,5	6,1
Agriculteurs	ns	ns

ns : non significatif.

4.1	Le second degré : évolution	96
4.2	Le second degré par département et académie	98
4.3	L'origine sociale des élèves du second degré	100
4.4	Le premier cycle par classe : sexe, âge et flux	102
4.5	Le second cycle professionnel : évolution	104
4.6	Le second cycle professionnel selon la classe et le sexe	106
4.7	Le second cycle professionnel : âge et sexe	108
4.8	Le second cycle professionnel : flux	110
4.9	Le second cycle professionnel par spécialité	112
4.10	Le second cycle général et technologique par série	114
4.11	Le second cycle général et technologique : sexe, âge et flux	116
4.12	Les options de seconde générale et technologique	118
4.13	L'orientation en fin de seconde générale et technologique	120
4.14	Les options de première générale et technologique	122
4.15	Les options de terminale générale et technologique	124
4.16	L'étude des langues vivantes dans le second degré	126
4.17	Les sections linguistiques dans le second degré	128
4.18	L'étude du latin et du grec ancien dans le second degré	130
4.19	Les élèves de Segpa	132
4.20	Les élèves handicapés dans le second degré [1]	134
4.21	Les élèves handicapés dans le second degré [2]	136
4.22	Les élèves des dispositifs relais en collèges	138
4.23	L'enseignement agricole dans le second degré	140
4.24	Le devenir des élèves quatre ans après leur entrée en sixième	142
4.25	Le devenir des élèves quatorze ans après leur entrée au CP	144
4.26	Les élèves de sixième : trajectoires dans le secondaire et le supérieur	146
4.27	Le surpoids et l'obésité en classe de troisième	148

Présentation

À la rentrée 2011, les établissements publics et privés du second degré accueillent 5 415 600 élèves en France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte [1].

Les évolutions d'effectifs (+ 0,6 % à champ constant, c'est à dire hors Mayotte) vont, comme l'année précédente, dans le même sens dans le secteur public (+ 0,5 %) et dans le secteur privé (+ 0,9 %).

Les effectifs du premier cycle ont crû de 42,2 %, de 1960 à 1985, puis ont baissé, de 1985 à 1990, du fait de l'entrée au collège de générations moins nombreuses [2]. Après quelques années de hausse, ils ont été de nouveau orientés à la baisse de 1995 à 2007, suivant ainsi l'entrée au collège de générations à nouveau moins nombreuses. Une nouvelle hausse s'amorce en 2008 avec une progression sur quatre ans de 2,7 %.

Le second cycle professionnel a multiplié ses effectifs par 2,1 entre 1960 et 1985 et a ensuite connu une baisse jusqu'en 1992. Une hausse des effectifs est observée entre 1993 et 1998, suivie d'une diminution sensible jusqu'en 2000. Une hausse conjoncturelle en 2010 due à la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans n'empêche pas la baisse globale des effectifs du cycle professionnel depuis la rentrée 2005 (- 32 900 élèves à champ constant, soit - 4,5 % sur six ans).

Le nombre d'élèves en second cycle général et technologique a progressé constamment de 1960 à 1991, du fait de l'allongement de la scolarité. Après une baisse sensible de 1992 à 2000, la tendance s'inverse faiblement les cinq années suivantes, en raison d'une démographie conjoncturellement plus favorable. À la rentrée 2011, les effectifs du lycée général et technologique sont en légère hausse (+ 0,5 %) après une baisse continue depuis la rentrée 2005. Cette hausse est principalement due à l'évolution de la classe de seconde (+ 1,3 %).

Pour l'ensemble du second degré, la part de l'enseignement public, proche de 80 %, est en légère diminution, passant de 80 % en 2000 à 78,6 % en 2011 à champ constant [1].

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

Second degré

Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges (premier cycle), dans les lycées (second cycle) et les établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea).

Premier cycle

Outre les classes de la sixième à la troisième, il comprend les classes préprofessionnelles qui ont évolué au cours du temps : actuellement, les dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (Dima), et, auparavant, les classes d'initiation préprofessionnelle en alternance (Clipa), les classes préprofessionnelles de niveau (CPPN) et les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA). Il comprend également les unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis), qui regroupent des adolescents présentant un handicap compatible avec une scolarisation en collège, et les dispositifs relais, qui accueillent momentanément des collégiens en difficulté dans un but de resocialisation et de réinsertion durable dans un parcours de formation.

Second cycle général et technologique

Classes de seconde, première et terminale préparant au baccalauréat général, au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien.

Second cycle professionnel

Classes préparant au CAP, au BEP, au baccalauréat professionnel et au brevet des métiers d'arts (BMA). Sont également incluses diverses formations professionnelles de niveaux IV et V.

Enseignement adapté du second degré

Section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa).

Avertissement

Les effectifs des classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et des sections de techniciens supérieurs (STS) dans les établissements du second degré ne sont pas comptabilisés ici.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 11.27, 10.03, 09.08, 08.02, 07.06.

[1] Évolution des effectifs du second degré (milliers)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011, Public + Privé)

	1990	2 000	2005	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte
Premier cycle	3 253,5	3 290,9	3 139,0	3 084,0	3 088,5	3 107,2	3 126,4	3 165,9	3 185,2
Public	2 596,6	2 621,8	2 479,8	2 422,8	2 426,2	2 441,3	2 454,1	2 481,3	2 500,6
Privé	656,9	669,0	659,2	661,2	662,3	665,9	672,3	684,5	684,6
Part du Public (%)	79,8	79,7	79,0	78,6	78,6	78,6	78,5	78,4	78,5
6 ^e à 3 ^e	3 190,5	3 287,0	3 129,6	3 071,8	3 073,7	3 089,2	3 105,3	3 143,0	3 162,2
CPA/Clipa/Dima/apprentissage junior (1)	63,0	2,4	1,2	0,9	0,8	1,4	2,0	1,8	1,8
Ulis-Upi/dispositifs relais (2)	-	1,5	8,2	11,3	14,0	16,6	19,1	21,1	21,2
Second cycle professionnel (3)	733,5	705,4	724,0	713,4	703,1	694,3	705,5	691,1	694,7
Public	568,2	556,7	569,1	559,2	551,0	542,9	552,4	543,9	547,4
Privé	165,3	148,6	154,8	154,2	152,1	151,3	153,1	147,2	147,2
Part du Public (%)	77,5	78,9	78,6	78,4	78,4	78,2	78,3	78,3	78,8
Second cycle général et technologique	1 607,4	1 501,5	1 512,9	1 470,0	1 446,9	1 431,3	1 425,7	1 433,1	1 440,0
Public	1 276,7	1 199,6	1 204,0	1 160,4	1 137,3	1 122,0	1 116,0	1 119,0	1 125,9
Privé	330,8	301,9	308,9	309,7	309,6	309,4	309,7	314,1	314,1
Part du Public (%)	79,4	79,9	79,6	78,9	78,6	78,4	78,3	78,1	78,2
Total hors Segpa	5 594,5	5 497,8	5 375,9	5 267,4	5 238,4	5 232,8	5 257,7	5 290,0	5 319,8
Public	4 441,5	4 378,2	4 252,9	4 142,3	4 114,4	4 106,2	4 122,5	4 144,2	4 173,9
Privé	1 153,0	1 119,6	1 123,0	1 125,1	1 124,0	1 126,6	1 135,1	1 145,8	1 145,9
Part du Public (%)	79,4	79,6	79,1	78,6	78,5	78,5	78,4	78,3	78,5
Enseignement adapté (Segpa)	(4) 114,6	116,6	109,5	104,0	101,3	98,9	95,6	94,5	95,8
Public	112,2	112,9	105,5	99,9	97,2	94,8	91,4	90,2	91,5
Privé	2,5	3,7	4,0	4,0	4,0	4,1	4,2	4,3	4,3
Part du Public (%)	97,9	96,8	96,3	96,1	96,0	95,8	95,6	95,4	95,5
Total avec Segpa	5 709,1	5 614,4	5 485,4	5 371,4	5 339,7	5 331,7	5 353,2	5 384,5	5 415,6
Public	4 553,7	4 491,1	4 358,4	4 242,2	4 211,7	4 201,0	4 213,9	4 234,4	4 265,4
Privé	1 155,4	1 123,4	1 127,0	1 129,2	1 128,0	1 130,7	1 139,3	1 150,1	1 150,2
Part du Public (%)	79,8	80,0	79,5	79,0	78,9	78,8	78,7	78,6	78,8

(1) Les Clipa ont été créées en 1994, l'apprentissage junior en 2006 et les Dima en 2008.

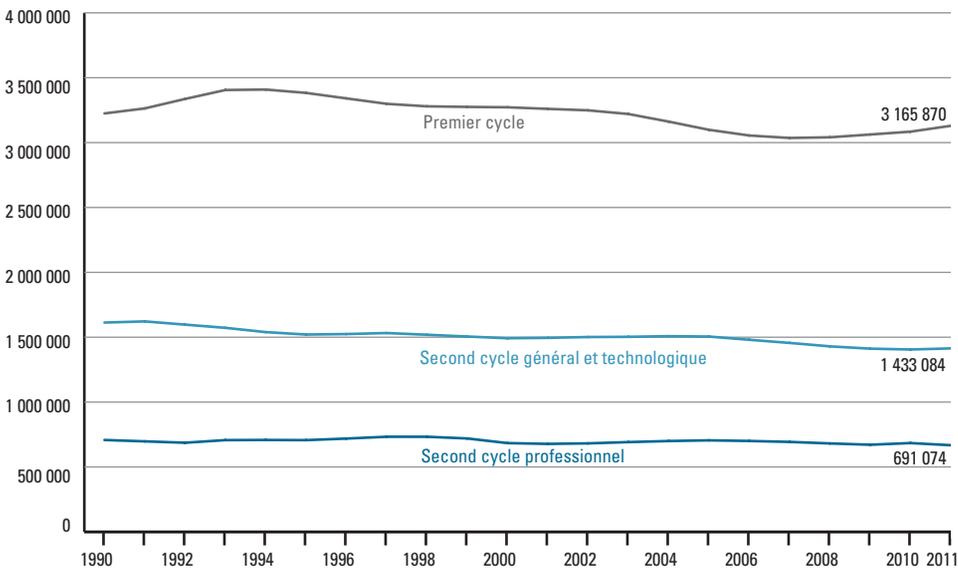
(2) Les dispositifs relais comptabilisent 217 élèves à la rentrée 2011.

(3) À partir de la rentrée 1995, le second cycle professionnel comprend les formations complémentaires et les préparations diverses de niveaux IV et V.

(4) En 1990, inclut les effectifs des Erea, quelle que soit la formation dispensée.

[2] Évolution des effectifs d'élèves du second degré

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



Présentation

À la rentrée 2011, 5 415 600 élèves suivent un enseignement du second degré en France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte. La part de chaque académie est extrêmement variable : on passe ainsi de 8,8 % des effectifs nationaux scolarisés dans l'académie de Versailles à seulement 0,4 % pour l'académie de Corse. La hausse des effectifs de 0,6 % (à champ constant, c'est à dire hors Mayotte) poursuit celle de la rentrée précédente, première hausse observée depuis la rentrée 1993. Sept académies de France métropolitaine voient leur effectif augmenter de plus de 1,0 % : Nantes, Grenoble, Bordeaux, Montpellier, Poitiers, Toulouse et Rennes. Seules les académies de Dijon, Nice, Reims et Nancy-Metz ont des effectifs scolaires en baisse par rapport à l'an dernier.

Dans les DOM, alors que les effectifs de la Guyane continuent à augmenter (+ 4,1 %), ceux de La Réunion évoluent peu (+ 0,5 %). La Guadeloupe et la Martinique voient, elles, leurs effectifs diminuer (respectivement de - 0,6 % et de - 2,7 %). Les effectifs de Mayotte (devenue un DOM en 2011) sont en forte hausse (+ 1 800 élèves à la rentrée 2011, soit + 6,3 %).

La part du secteur public est stable au niveau national. En 2011, les établissements publics accueillent 78,1 % des élèves en France métropolitaine, et dans les DOM cette part est de 92,7 %. La part du secteur public est très inégale d'une académie à l'autre : elle n'atteint pas 60,0 % pour les académies de Rennes et de Nantes et approche voire dépasse 90,0 % dans les DOM, en Corse ou à Limoges.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

Second degré

Enseignement secondaire, faisant suite à l'enseignement préélémentaire et élémentaire (premier degré), et dispensé dans les collèges (premier cycle), les lycées (second cycle) et les établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea).

Pour le détail des formations, voir la page 4.1.

Avertissement

Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de techniciens supérieurs (STS) ne sont pas traitées ici.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.27.

[1] Effectifs d'élèves du second degré à la rentrée 2011 (France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Départements, académies	Effectifs			Part du Public (%)	Départements, académies	Effectifs			Part du Public (%)
	Public	Privé	Total			Public	Privé	Total	
Alpes-de-Haute-Provence	12 479	831	13 310	93,8	Meurthe-et-Moselle	47 845	10 294	58 139	82,3
Hautes-Alpes	10 499	858	11 357	92,4	Meuse	13 057	2 130	15 187	86,0
Bouches-du-Rhône	127 228	40 104	167 332	76,0	Moselle	71 117	13 091	84 208	84,5
Vaucluse	39 072	10 265	49 337	79,2	Vosges	26 849	4 634	31 483	85,3
Aix-Marseille	189 278	52 058	241 336	78,4	Nancy-Metz	158 868	30 149	189 017	84,0
Aisne	40 339	6 269	46 608	86,5	Loire-Atlantique	64 943	44 479	109 422	59,4
Oise	60 672	10 248	70 920	85,5	Maine-et-Loire	35 361	29 902	65 263	54,2
Somme	35 892	11 002	46 894	76,5	Mayenne	15 214	9 532	24 746	61,5
Amiens	136 903	27 519	164 422	83,3	Sarthe	36 127	10 559	46 686	77,4
Doubs	36 545	6 163	42 708	85,6	Vendée	23 261	26 327	49 588	46,9
Jura	17 594	3 956	21 550	81,6	Nantes	174 906	120 799	295 705	59,1
Haute-Saône	16 386	1 883	18 269	89,7	Alpes-Maritimes	70 449	13 677	84 126	83,7
Territoire de Belfort	9 549	2 669	12 218	78,2	Var	68 717	10 533	79 250	86,7
Besançon	80 074	14 671	94 745	84,5	Nice	139 166	24 210	163 376	85,2
Dordogne	24 579	3 478	28 057	87,6	Cher	19 797	2 417	22 214	89,1
Gironde	95 675	21 710	117 385	81,5	Eure-et-Loir	28 545	5 697	34 242	83,4
Landes	25 652	2 908	28 560	89,8	Indre	14 819	1 661	16 480	89,9
Lot-et-Garonne	20 562	3 785	24 347	84,5	Indre-et-Loire	37 597	8 892	46 489	80,9
Pyrénées-Atlantiques	36 735	15 542	52 277	70,3	Loir-et-Cher	20 229	4 454	24 683	82,0
Bordeaux	203 203	47 423	250 626	81,1	Loiret	46 656	7 988	54 644	85,4
Calvados	44 671	12 857	57 528	77,7	Orléans-Tours	167 643	31 109	198 752	84,3
Manche	30 498	9 213	39 711	76,8	Paris	104 582	59 170	163 752	63,9
Orne	17 370	5 155	22 525	77,1	Charente	22 046	3 867	25 913	85,1
Caen	92 539	27 225	119 764	77,3	Charente-Maritime	41 060	5 010	46 070	89,1
Allier	21 132	3 168	24 300	87,0	Deux-Sèvres	21 675	6 168	27 843	77,8
Cantal	7 683	1 691	9 374	82,0	Vienne	26 624	5 672	32 296	82,4
Haute-Loire	10 621	7 035	17 656	60,2	Poitiers	111 405	20 717	132 122	84,3
Puy-de-Dôme	37 500	9 053	46 553	80,6	Ardennes	20 604	2 511	23 115	89,1
Clermont-Ferrand	76 936	20 947	97 883	78,6	Aube	19 797	4 317	24 114	82,1
Corse-du-Sud	9 372	646	10 018	93,6	Marne	35 975	10 248	46 223	77,8
Haute-Corse	10 338	734	11 072	93,4	Haute-Marne	12 485	2 012	14 497	86,1
Corse	19 710	1 380	21 090	93,5	Reims	88 861	19 088	107 949	82,3
Seine-et-Marne	110 871	16 477	127 348	87,1	Côtes-d'Armor	30 435	15 753	46 188	65,9
Seine-Saint-Denis	112 214	17 597	129 811	86,4	Finistère	40 692	31 224	71 916	56,6
Val-de-Marne	87 479	17 089	104 568	83,7	Ille-et-Vilaine	51 181	34 495	85 676	59,7
Créteil	310 564	51 163	361 727	85,9	Morbihan	28 844	29 337	58 181	49,6
Côte-d'Or	33 340	7 496	40 836	81,6	Rennes	151 152	110 809	261 961	57,7
Nièvre	13 228	2 087	15 315	86,4	Eure	43 988	5 968	49 956	88,1
Saône-et-Loire	36 512	5 401	41 913	87,1	Seine-Maritime	89 500	20 102	109 602	81,7
Yonne	23 207	2 812	26 019	89,2	Rouen	133 488	26 070	159 558	83,7
Dijon	106 287	17 796	124 083	85,7	Bas-Rhin	76 311	11 826	88 137	86,6
Ardèche	17 043	9 538	26 581	64,1	Haut-Rhin	51 026	10 776	61 802	82,6
Drôme	31 591	9 477	41 068	76,9	Strasbourg	127 337	22 602	149 939	84,9
Isère	84 965	18 526	103 491	82,1	Ariège	10 424	1 186	11 610	89,8
Savoie	29 609	5 488	35 097	84,4	Aveyron	12 397	7 067	19 464	63,7
Haute-Savoie	46 854	16 813	63 667	73,6	Haute-Garonne	83 461	15 760	99 221	84,1
Grenoble	210 062	59 842	269 904	77,8	Gers	11 639	2 214	13 853	84,0
Nord	158 040	76 551	234 591	67,4	Lot	10 434	1 713	12 147	85,9
Pas-de-Calais	108 748	22 451	131 199	82,9	Hautes-Pyrénées	14 284	3 219	17 503	81,6
Lille	266 788	99 002	365 790	72,9	Tarn	22 911	6 179	29 090	78,8
Corrèze	14 565	2 788	17 353	83,9	Tarn-et-Garonne	15 423	3 393	18 816	82,0
Creuse	7 536	76	7 612	99,0	Toulouse	180 973	40 731	221 704	81,6
Haute-Vienne	23 350	2 539	25 889	90,2	Yvelines	105 402	25 530	130 932	80,5
Limoges	45 451	5 403	50 854	89,4	Essonne	97 833	15 291	113 124	86,5
Ain	40 865	8 422	49 287	82,9	Hauts-de-Seine	93 125	29 912	123 037	75,7
Loire	43 566	17 629	61 195	71,2	Val d'Oise	95 642	16 506	112 148	85,3
Rhône	99 371	49 401	148 772	66,8	Versailles	392 002	87 239	479 241	81,8
Lyon	183 802	75 452	259 254	70,9	France métropolitaine	4 027 966	1 131 483	5 159 449	78,1
Aude	24 236	3 103	27 339	88,6	Guadeloupe	45 601	5 409	51 010	89,4
Gard	46 234	12 868	59 102	78,2	Guyane	29 738	2 166	31 904	93,2
Hérault	71 861	13 865	85 726	83,8	Martinique	36 759	3 914	40 673	90,4
Lozère	3 833	2 674	6 507	58,9	Mayotte	31 029	65	31 094	99,8
Pyrénées-Orientales	29 822	6 399	36 221	82,3	La Réunion	94 309	7 148	101 457	93,0
Montpellier	175 986	38 909	214 895	81,9	DOM	237 436	18 702	256 138	92,7
Total	4 265 402	1 150 185	5 415 587	78,8					

Présentation

Alors que, dans l'ensemble des établissements publics et privés du second degré, plus d'un élève sur trois est enfant d'ouvrier, de retraité ou d'inactifs (36 %), cette proportion s'élève à plus d'un élève sur deux dans le second cycle professionnel (52,5 %) et à sept sur dix dans l'enseignement adapté (71,8 %) [1].

La part des élèves de milieu enseignant est proportionnellement plus élevée dans le second cycle général et beaucoup plus faible dans l'enseignement professionnel. Il en est de même pour les enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. Les enfants d'ouvriers ou d'inactifs sont en revanche surreprésentés dans le second cycle professionnel ainsi que, dans une moindre mesure, les enfants d'employés.

Les élèves de première et de terminale générales sont au moins deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales ou cadres) que ceux des classes de première et de terminale technologiques (30,4 % et 14,6 % respectivement). Ces dernières formations rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales favorisées que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (7,1 %).

Les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées [2]. Si la structure sociale des établissements privés est d'une façon générale tirée vers le haut, elle se démarque de celle des établissements publics avant tout pour l'accueil des enfants des catégories sociales favorisées et défavorisées : surreprésentation des élèves d'origine sociale favorisée (35,9 % de filles et fils de chefs d'entreprise, de cadres et professions intellectuelles supérieures, d'instituteurs, contre 20,5 % dans le public), sous-représentation des élèves issus des catégories sociales défavorisées (20 % d'enfants d'ouvriers ou d'inactifs, cette proportion s'élevant à 39,5 % dans les établissements publics).

Définitions

Champ

Établissements du second degré sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

L'origine sociale de l'élève fait référence à la PCS

(Profession et catégorie socioprofessionnelle) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, profession commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

Regroupements des professions et catégories socioprofessionnelles en quatre postes

- Favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Les élèves du second degré selon l'origine sociale en 2011-2012 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Prof. libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)
Premier cycle général	2,1	10,8	18,0	13,0	3,2
Ulis, Dima, dispositifs relais	1,7	6,9	7,2	8,2	1,4
Segpa	1,2	5,7	1,9	5,3	0,3
Total premier cycle (y compris Segpa)	2,1	10,6	17,5	12,7	3,1
Seconde générale et technologique	1,9	11,2	25,2	14,7	4,6
Première et terminale générales	2,1	10,8	30,4	15,1	5,8
Première et terminale technologiques	1,9	10,9	14,6	15,2	2,2
Total second cycle général et techno	2,0	11,0	25,6	15,0	4,7
CAP	1,1	7,0	4,0	7,9	0,6
BEP	2,0	8,3	5,8	12,2	0,9
Bac pro, BMA	1,4	9,6	7,1	11,5	1,0
MC et divers niveaux IV et V	1,9	7,4	6,9	11,5	1,1
Total second cycle professionnel	1,4	9,1	6,6	10,9	0,9
Ensemble	2,0	10,5	18,3	13,1	3,3

suite	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total	Effectifs d'élèves
Premier cycle général	17,0	26,8	1,4	7,7	100,0	3 162 171
Ulis, Dima, dispositifs relais	15,3	35,9	2,6	20,8	100,0	22 993
Segpa	13,8	44,2	2,3	25,3	100,0	95 755
Total premier cycle (y compris Segpa)	16,9	27,4	1,4	8,3	100,0	3 280 919
Seconde générale et technologique	16,2	19,3	2,1	4,8	100,0	511 191
Première et terminale générales	14,5	15,0	2,4	3,8	100,0	652 661
Première et terminale technologiques	18,5	26,3	3,3	7,1	100,0	276 155
Total second cycle général et techno	15,9	18,7	2,5	4,8	100,0	1 440 007
CAP	17,0	38,6	3,4	20,3	100,0	122 250
BEP	20,9	37,1	2,8	10,1	100,0	26 339
Bac pro, BMA	18,8	35,5	3,6	11,4	100,0	536 108
MC et divers niveaux IV et V	19,6	29,7	4,3	17,6	100,0	9 964
Total second cycle professionnel	18,6	36,0	3,6	12,9	100,0	694 661
Ensemble	16,8	26,1	2,0	7,9	100,0	5 415 587

(1) Non compris professeurs.

(2) Non compris instituteurs.

(3) Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

[2] Les élèves du second degré selon l'origine sociale regroupée en 2011-2012 (%) (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Public				Privé					
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total
Premier cycle général	19,9	13,0	27,2	39,9	100,0	35,7	14,2	30,5	19,6	100,0
Ulis, Dima, dispositifs relais	7,8	8,1	22,2	61,9	100,0	21,2	11,2	29,3	38,3	100,0
Segpa	2,3	5,3	19,9	72,5	100,0	9,3	8,6	30,8	51,3	100,0
Total premier cycle (y compris Segpa)	19,2	12,7	27,0	41,1	100,0	35,4	14,2	30,5	19,9	100,0
Seconde générale et technologique	28,8	15,5	26,9	28,8	100,0	46,2	14,7	26,3	12,7	100,0
Première et terminale générales	35,7	16,5	24,9	22,9	100,0	51,7	14,1	23,9	10,3	100,0
Première et terminale technologiques	16,7	15,5	28,9	38,9	100,0	27,9	17,2	32,4	22,5	100,0
Total second cycle général et techno	29,5	16,0	26,4	28,1	100,0	45,7	14,8	26,2	13,3	100,0
CAP	4,2	7,2	22,9	65,7	100,0	10,1	12,8	32,3	44,8	100,0
BEP	6,0	10,9	27,7	55,4	100,0	11,0	15,7	35,6	37,6	100,0
Bac pro, BMA	7,8	11,2	27,6	53,5	100,0	16,3	14,9	34,4	34,4	100,0
MC et divers niveaux IV et V	8,6	11,7	27,2	52,5	100,0	10,5	13,0	30,6	45,9	100,0
Total second cycle professionnel	7,1	10,5	26,8	55,5	100,0	14,9	14,6	34,1	36,4	100,0
Ensemble	20,5	13,3	26,8	39,5	100,0	35,9	14,4	29,7	20,0	100,0

(1) Voir les regroupements définis page ci-contre.

Lecture - 39,9 % des élèves du premier cycle scolarisés dans le secteur public sont issus d'une catégorie sociale défavorisée.

Présentation

L'âge théorique d'entrée des élèves au collège est de 11 ans. À la rentrée 2011, huit élèves de sixième sur dix sont âgés de 11 ans, 3,1 % sont en avance d'un an, 14,3 % en retard d'un an [1]. Enfin, près de 1 % des élèves est âgé d'au moins 13 ans, accumulant ainsi deux ans de retard. La part des élèves dits « à l'heure » diminue avec le déroulement de la scolarité au collège. Ils ne sont plus que 70,4 % en classe de troisième (y compris la troisième d'insertion). Néanmoins, du fait de la baisse des redoublements, la part des élèves « à l'heure » progresse d'une rentrée sur l'autre. Les élèves sont plus jeunes dans le secteur privé que dans le secteur public, et les filles sont plus jeunes que les garçons dans les deux secteurs.

Après une année de stabilité en 2006, les taux de redoublement reprennent la tendance à la baisse observée depuis le début des années deux mille à chacun des niveaux. Ils sont désormais de 3,3 % en sixième, 1,9 % en cinquième, 3 % en quatrième et 4,3 % pour la classe de troisième [2]. La baisse des redoublements dans ce cycle, ajoutée à celle connue dans le primaire, a fait progresser régulièrement depuis 1997 la proportion des jeunes d'une génération « à l'heure » ou en avance.

Parmi les élèves inscrits en troisième à la rentrée 2010, 60,0 % se sont orientés en second cycle général et technologique, à la rentrée 2011, et 25,5 % en second cycle professionnel. Une progression des orientations vers la voie générale et technologique de près de 1 point est observée à cette rentrée. Par ailleurs, 4,3 % ont redoublé et 10,2 % sont sortis du champ des formations scolaires relevant du ministère de l'éducation nationale. Cette proportion englobe à la fois des sorties du système éducatif et des inscriptions dans des formations relevant d'autres ministères ou dans des formations par alternance.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

Dispositifs relais

Les dispositifs relais accueillent momentanément des collégiens en difficulté pour les resocialiser et les réinsérer durablement dans un parcours de formation (circulaires du 16 mai 2003 et du 21 août 2006). Les dispositifs sont de deux ordres : les classes relais et les ateliers relais créés en complément.

Dima

Dispositifs d'initiation aux métiers en alternance.

Ulis

Unités localisées pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommées Upi).

L'âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 11 ans à la rentrée 2011 sont nés durant l'année 2000.

L'âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 11 ans en sixième, 12 ans en cinquième, 13 ans en quatrième et 14 ans en troisième. Un élève dans ce cas est dit « à l'heure ».

Taux de redoublement

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui restent scolarisés dans cette classe l'année n.

Taux de passage

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui passent dans une classe supérieure l'année n.

Taux de sortie

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères (ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire notamment) ; ceux qui s'orientent vers l'apprentissage, s'ils ont 16 ans ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ; et enfin, ceux qui arrêtent leurs études.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 11.27, 10.03, 09.08, 08.02, 07.06.

[1] Répartition des élèves du premier cycle selon l'âge et le sexe en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

		Public		Privé		Public + Privé		Pu + Pr hors Mayotte
		Total	dont filles	Total	dont filles	Total	%	
Sixième	10 ans ou moins	16 961	8 383	8 483	3 870	25 444	3,1	25 230
	11 ans	528 844	266 272	148 116	72 597	676 960	81,7	674 412
	12 ans	98 807	42 727	19 397	7 531	118 204	14,3	116 427
	13 ans ou plus	6 077	2 528	1 473	490	7 550	0,9	6 758
	Total	650 689	319 910	177 469	84 488	828 158	100,0	822 827
Cinquième	11 ans ou moins	17 730	8 681	8 904	4 240	26 634	3,4	26 405
	12 ans	482 593	246 125	134 481	66 433	617 074	78,7	614 999
	13 ans	108 378	46 627	22 827	8 937	131 205	16,7	129 824
	14 ans ou plus	6 960	2 848	2 007	728	8 967	1,1	8 088
	Total	615 661	304 281	168 219	80 338	783 880	100,0	779 316
Quatrième	12 ans ou moins	17 749	8 736	8 841	4 238	26 590	3,4	26 377
	13 ans	458 203	235 954	129 135	65 098	587 338	75,6	585 579
	14 ans	121 486	52 661	27 965	11 392	149 451	19,2	147 958
	15 ans ou plus	10 362	4 361	2 824	1 109	13 186	1,7	12 067
	Total	607 800	301 712	168 765	81 837	776 565	100,0	771 981
Troisième (y compris insertion)	13 ans ou moins	17 712	8 923	8 881	4 277	26 593	3,4	26 452
	14 ans	425 706	220 766	119 056	60 717	544 762	70,4	543 185
	15 ans	146 146	65 125	35 184	15 111	181 330	23,4	179 830
	16 ans ou plus	16 770	7 884	4 113	1 786	20 883	2,7	19 368
	Total	606 334	302 698	167 234	81 891	773 568	100,0	768 835
Ulis (1)	12 ans ou moins	4 635	1 793	523	206	5 158	24,6	5 139
	13 ans	4 666	1 728	469	195	5 135	24,4	5 114
	14 ans	4 070	1 586	451	186	4 521	21,5	4 513
	15 ans ou plus	5 247	2 117	949	450	6 196	29,5	6 162
	Total	18 618	7 224	2 392	1 037	21 010	100,0	20 928
Dima, dispositifs relais	14 ans ou moins	65	20	121	31	186	9,4	186
	15 ans	897	222	262	71	1 159	58,4	1 159
	16 ans ou plus	530	187	108	44	638	32,2	638
	Total	1 492	429	491	146	1 983	100,0	1 983
Total	2 500 594	1 236 254	684 570	329 737	3 185 164		3 165 870	

(1) Les Ulis scolarisent les élèves de tous niveaux. Il n'y a donc pas d'âge de référence.

[2] Évolution des taux de redoublement et de passage

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011, Public + Privé)

	2000	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 yc Mayotte
Redoublements											
Sixième	9,4	8,3	7,8	7,2	7,6	6,4	5,5	4,5	3,9	3,3	3,3
Cinquième	5,0	4,2	3,9	3,6	3,6	3,1	2,7	2,6	2,3	1,9	1,9
Quatrième	8,8	7,5	7,0	6,3	6,1	5,2	4,5	4,1	3,6	3,0	3,0
Troisième	6,6	6,3	6,5	6,1	6,2	5,8	5,4	5,0	4,9	4,3	4,3
Passages											
Sixième - cinquième	90,0	91,4	91,8	92,7	92,8	93,4	94,3	94,9	95,4	96,1	96,1
Cinquième - quatrième	92,9	93,9	94,2	94,6	94,5	95,1	95,7	95,9	96,3	96,8	96,8
Quatrième - troisième	88,1	90,2	90,6	91,4	91,5	92,5	93,4	93,7	94,3	95,2	95,2
Troisième - seconde GT	56,7	56,5	56,3	56,6	56,5	56,7	57,2	58,8	59,1	60,0	60,0
Troisième - second cycle pro	26,3	26,8	26,8	26,8	26,4	26,5	26,4	25,8	25,9	25,4	25,5

Présentation

Depuis la rentrée 1990, les effectifs du second cycle professionnel ont diminué régulièrement. Une hausse conjoncturelle à la rentrée 2010 ne freine cependant pas cette baisse. À la rentrée 2011, on compte une diminution de 50 600 élèves depuis plus de 20 ans, et de 14 500 élèves depuis la rentrée 2010 (soit - 2,0 % en France métropolitaine et DOM hors Mayotte) [1].

À la rentrée 2011, les préparations au CAP en 2 ans diminuent un peu (environ - 2,0 %) après avoir profité depuis deux ans de la fermeture progressive des préparations au BEP. Il ne reste que deux spécialités ouvertes en terminale BEP en 2011, ce qui explique la chute de 52,4 % des effectifs. Il n'y aura plus de classe de BEP à la rentrée 2012. Le report des effectifs du BEP se fait essentiellement au profit du baccalauréat professionnel en 3 ans, conformément à la rénovation de la voie professionnelle déployée en 2008 après quelques années d'expérimentation.

Le baccalauréat professionnel a connu un essor spectaculaire depuis sa création au milieu des années quatre-vingt. Le cursus s'effectuait en deux ans après un BEP, jusqu'à la mise en place du cursus en trois ans après la troisième dont la généralisation a débuté en 2008 [2]. Depuis 1990, les effectifs sont ainsi passés de moins de 100 000 élèves à plus de 530 000.

La part des spécialités de formation dans le secteur des services augmente légèrement, interrompant la baisse observée à la rentrée 2010 (voir aussi 4.9) [3].

Définitions

Champ

Établissements du second degré sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

Second cycle professionnel

Les formations de second cycle professionnel sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Le second cycle professionnel comprend les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires).

Depuis la rentrée 2008, le second cycle professionnel est en pleine mutation avec l'abandon progressif du parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en 2 ans au profit du déploiement du baccalauréat professionnel en 3 ans après la troisième.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP

Brevet d'études professionnelles.

MC

Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

BMA

Brevet des métiers d'art.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

- « L'enseignement professionnel », *Éducation & formations*, n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

[1] Évolution des effectifs d'élèves du second cycle professionnel

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011, Public + Privé)

	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte
CAP 1 an	3 670	4 866	6 509	6 039	6 570	6 481	6 470	6 333	6 340	6 340
CAP 2 ans										
1 ^{re} année	22 799	34 841	49 469	50 749	51 190	53 646	63 945	63 220	61 990	62 779
2 ^e année	19 593	28 521	40 625	41 211	42 348	42 857	45 331	53 757	52 450	53 131
Total CAP 2 ans (1)	42 392	63 362	90 094	91 960	93 538	96 503	109 276	116 977	114 440	115 910
CAP 3 ans	28 424	8 730	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)		
BEP										
Seconde BEP	245 551	224 859	218 618	214 199	207 117	138 523	29 672	27 131	(3)	(3)
Terminale BEP (2)	235 216	220 397	209 163	205 875	200 843	190 653	122 472	27 958	26 243	26 339
Total BEP	480 767	445 256	427 781	420 074	407 960	329 176	152 144	55 089	26 243	26 339
Bac professionnel/BMA										
Seconde professionnelle	475	10	2 631	4 343	5 577	66 788	162 718	167 354	189 300	190 026
Première professionnelle	85 222	92 134	99 897	99 543	101 813	103 484	161 400	207 971	161 405	162 019
Terminale professionnelle	76 783	83 107	88 916	89 313	89 235	91 518	92 698	141 949	183 395	184 063
Total bac professionnel/BMA	162 480	175 251	191 444	193 199	196 625	261 790	416 816	517 274	534 100	536 108
MC niveaux IV et V	4 852	6 716	6 413	6 284	6 346	6 444	6 757	6 680	6 533	6 546
Formations diverses de niveaux IV et V	2 716	1 180	1 712	2 110	2 342	2 696	2 819	3 183	3 418	3 418
Total	725 301	705 361	723 953	719 666	713 381	703 090	694 282	705 536	691 074	694 661

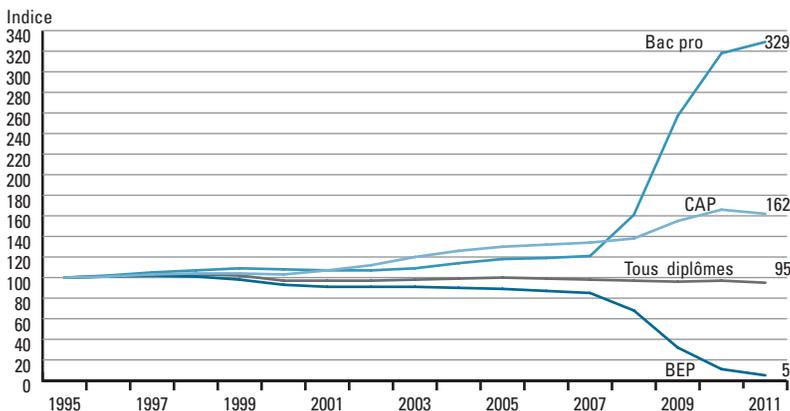
(1) Entre 2005 et 2010, les CAP 3 ans résiduels sont inclus dans les CAP 2 ans.

(2) Y compris BEP 1 an.

(3) Les derniers BEP ont été fermés à la rentrée 2011 en classe de seconde. Seuls sont encore ouverts en 2011 quelques BEP en classe de terminale.

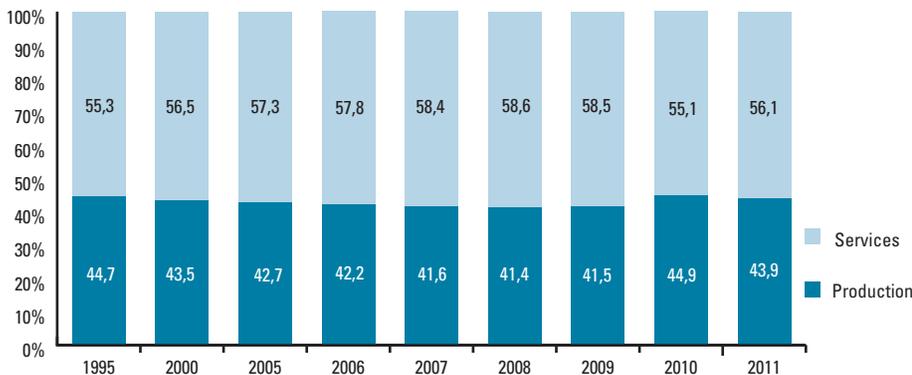
[2] Évolution des effectifs depuis 1995 selon le diplôme préparé (base 100 en 1995)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



[3] Évolution de la répartition des effectifs d'élèves du second cycle professionnel selon le secteur de formation

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



Présentation

À la rentrée 2011, en France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte, 694 700 élèves sont inscrits dans une formation scolaire de second cycle professionnel dans un lycée sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (hors apprentissage). À champ constant (c'est-à-dire hors Mayotte), l'effectif est en baisse de 2,0 %. Les formations au CAP rassemblent 17,6 % des élèves scolarisés en cycle professionnel et les formations au BEP en accueillent 3,8 %. Cette faible part des BEP est due à leur fermeture progressive au profit du baccalauréat professionnel en trois ans introduite par la réforme du second cycle professionnel depuis 2008 : les élèves inscrits en baccalauréat professionnel représentent ainsi 77,2 % des élèves de ce cycle [1].

À la rentrée 2011, 78,8 % des élèves du second degré professionnel sont scolarisés dans le secteur public. La part du secteur public varie quelque peu selon la formation : 76,5 % pour les préparations au CAP, 65,9 % pour les préparations au BEP et 80,1 % pour les préparations au baccalauréat professionnel [2]. Contrairement à la situation du second cycle général et technologique, les garçons sont plus nombreux que les filles : 386 900 garçons (55,7 %) pour 307 800 filles [1]. Ils sont notamment surreprésentés dans les préparations au CAP en 2 ans (54,7 %) et dans les préparations au baccalauréat professionnel (58,7 %). Inversement, les filles sont surreprésentées dans le secteur privé, qui forme majoritairement à des métiers « tertiaires » (domaine des services).

Les diplômes du second cycle professionnel peuvent également se préparer par apprentissage ou dans des établissements relevant d'autres ministères (voir 4.23 et chapitre 5).

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea.)

Second cycle professionnel

Les formations de second cycle professionnel sont principalement dispensées dans les lycées professionnels (LP), les lycées polyvalents et dans certains lycées d'enseignement général et technologique (LEGT). Le second cycle professionnel comprend les préparations au CAP, au BEP et au baccalauréat professionnel (bac pro), ainsi que diverses formations professionnelles de niveaux IV et V (principalement les mentions complémentaires). Depuis la rentrée 2008, l'abandon progressif du parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en 2 ans pour une partie des effectifs se fait au profit du déploiement du baccalauréat professionnel en 3 ans après la troisième.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP

Brevet d'études professionnelles.

MC

Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

BMA

Brevet des métiers d'art.

 Sources : MEN-MESR DEPP

- Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des élèves du second cycle professionnel selon le sexe et le diplôme préparé à la rentrée 2011

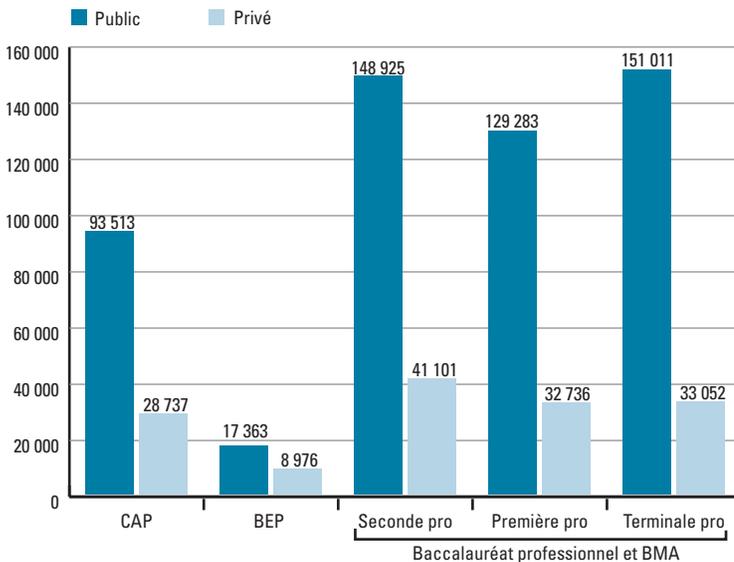
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Public			Privé			Public + Privé		Pu + Pr hors Mayotte
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	Part de filles (%)	Total
CAP 1 an	988	804	1 792	438	4 110	4 548	6 340	77,5	6 340
1 ^{re} année	30 481	19 501	49 982	5 314	7 483	12 797	62 779	43,0	61 990
2 ^e année	25 027	16 712	41 739	4 588	6 804	11 392	53 131	44,3	52 450
Total CAP 2 ans	55 508	36 213	91 721	9 902	14 287	24 189	115 910	43,6	114 440
Total BEP (1)	2 121	15 242	17 363	787	8 189	8 976	26 339	89,0	26 243
Seconde professionnelle	86 623	62 302	148 925	18 929	22 172	41 101	190 026	44,5	189 300
Première professionnelle	79 945	49 338	129 283	17 739	14 997	32 736	162 019	39,7	161 405
Terminale professionnelle	93 002	58 009	151 011	18 328	14 724	33 052	184 063	39,5	183 395
Total bac pro/BMA	259 570	169 649	429 219	54 996	51 893	106 889	536 108	41,3	534 100
Mentions complémentaires	1 757	2 963	4 720	338	1 488	1 826	6 546	68,0	6 533
Formations diverses de niv. IV et V	358	2 259	2 617	154	647	801	3 418	85,0	3 418
Ensemble	320 302	227 130	547 432	66 615	80 614	147 229	694 661	44,3	691 074

(1) À la rentrée 2011, seules deux spécialités de terminale BEP sont encore ouvertes.

[2] Effectifs d'élèves des secteurs public et privé à la rentrée 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



Présentation

Alors que la majorité des élèves de seconde générale et technologique sont « à l'heure » par rapport à l'âge théorique, la plupart des élèves scolarisés en première année de CAP en 2 ans et en seconde professionnelle ont un an ou deux ans de retard [1].

Cependant, ces retards scolaires sont de moins en moins nombreux. En effet, la part des élèves entrant en cycle professionnel âgés de 15 ans et moins a augmenté entre 2005 et 2011, passant de 26,2 % à 40,3 % pour les classes d'entrée en cycle professionnel (1^{re} année de CAP et seconde professionnelle) [2]. Ce phénomène de rajeunissement est largement dû à la baisse des redoublements en premier cycle.

À presque tous les niveaux, les élèves sont en moyenne moins âgés dans les établissements publics que dans les établissements privés [1].

Contrairement à la situation du second cycle général et technologique, les filles sont minoritaires dans l'ensemble des formations professionnelles : elles sont moins nombreuses que les garçons en CAP (45,3 %) et en baccalauréat professionnel (41,3 %). Aucune différence notable ne distingue les deux sexes pour le retard scolaire dans le second cycle professionnel.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

Âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2011. Ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2011 sont nés durant l'année 1996.

Âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique à l'entrée en second cycle professionnel est 15 ans.

MC

Mention complémentaire. Il s'agit d'une année supplémentaire de spécialisation, sanctionnée par un diplôme.

BMA

Brevet des métiers d'art.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

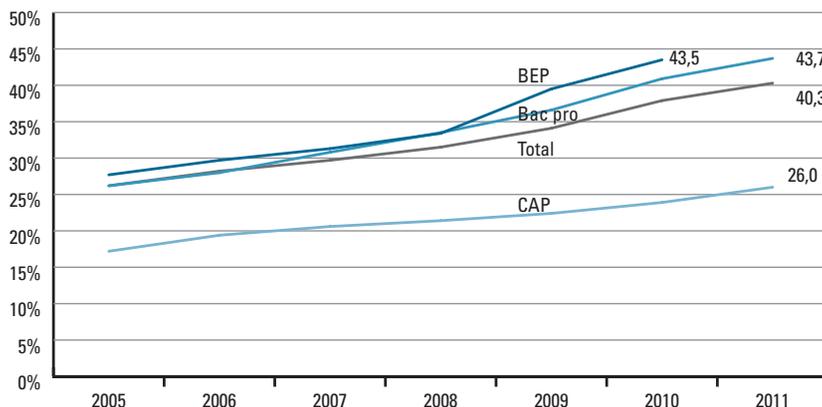
[1] Répartition des élèves du second cycle professionnel selon l'âge et le sexe à la rentrée 2011

(France métropolitaine + DOM, y compris Mayotte)

		Public			Privé			Public + Privé		Pu + Pr hors Mayotte
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	%	Total
CAP en 1 an	17 ans et moins	176	152	328	94	474	568	896	14,1	896
	18 ans	277	200	477	71	775	846	1 323	20,9	1 323
	19 ans et plus	535	452	987	273	2 861	3 134	4 121	65,0	4 121
	Total	988	804	1 792	438	4 110	4 548	6 340	100,0	6 340
CAP en 2 ans : 1^{re} année	15 ans et moins	4 823	3 301	8 124	1 184	1 837	3 021	11 145	17,8	11 094
	16 ans	19 030	12 166	31 196	2 524	3 532	6 056	37 252	59,3	37 047
	17 ans et plus	6 628	4 034	10 662	1 606	2 114	3 720	14 382	22,9	13 849
	Total	30 481	19 501	49 982	5 314	7 483	12 797	62 779	100,0	61 990
CAP en 2 ans : 2^e année	16 ans et moins	3 739	2 634	6 373	981	1 547	2 528	8 901	16,8	8 873
	17 ans	14 665	9 734	24 399	2 171	3 053	5 224	29 623	55,8	29 514
	18 ans et plus	6 623	4 344	10 967	1 436	2 204	3 640	14 607	27,5	14 063
	Total	25 027	16 712	41 739	4 588	6 804	11 392	53 131	100,0	52 450
BEP en 2 ans : terminale	16 ans et moins	877	6 274	7 151	236	2 993	3 229	10 380	39,4	10 370
	17 ans	899	6 560	7 459	330	3 448	3 778	11 237	42,7	11 207
	18 ans et plus	345	2 408	2 753	221	1 748	1 969	4 722	17,9	4 666
	Total	2 121	15 242	17 363	787	8 189	8 976	26 339	100,0	26 243
Bac pro : seconde pro	15 ans et moins	36 145	26 349	62 494	6 245	7 734	13 979	76 473	40,2	76 346
	16 ans	38 926	27 495	66 421	8 570	9 372	17 942	84 363	44,4	84 128
	17 ans et plus	11 552	8 458	20 010	4 114	5 066	9 180	29 190	15,4	28 826
	Total	86 623	62 302	148 925	18 929	22 172	41 101	190 026	100,0	189 300
Bac pro/BMA : première pro	16 ans et moins	28 553	16 615	45 168	4 906	3 703	8 609	53 777	33,2	53 702
	17 ans	33 978	20 998	54 976	7 363	5 815	13 178	68 154	42,1	67 981
	18 ans et plus	17 414	11 725	29 139	5 470	5 479	10 949	40 088	24,7	39 722
	Total	79 945	49 338	129 283	17 739	14 997	32 736	162 019	100,0	161 405
Bac pro/BMA : terminale pro	17 ans et moins	21 687	13 297	34 984	3 633	2 622	6 255	41 239	22,4	41 178
	18 ans	37 165	23 176	60 341	7 172	5 486	12 658	72 999	39,7	72 841
	19 ans et plus	34 150	21 536	55 686	7 523	6 616	14 139	69 825	37,9	69 376
	Total	93 002	58 009	151 011	18 328	14 724	33 052	184 063	100,0	183 395
Mentions complémentaires	Total	1 757	2 963	4 720	338	1 488	1 826	6 546	-	6 533
Formations diverses de niveaux IV et V	Total	358	2 259	2 617	154	647	801	3 418	-	3 418
Total		320 302	227 130	547 432	66 615	80 614	147 229	694 661		691 074

[2] Évolution de la part des élèves de 15 ans et moins dans les entrants en cycle professionnel (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



Présentation

Avec la rénovation de la voie professionnelle amorcée à la rentrée 2008, l'orientation vers le second cycle professionnel en fin de classe de troisième se fait désormais soit vers une seconde professionnelle (première année de baccalauréat professionnel en trois ans), soit vers une première année de CAP en deux ans. Plus de 25 % des élèves de troisième générale ont intégré la voie professionnelle à la rentrée 2011 sous statut scolaire : 20,7 % en seconde professionnelle et 4,7 % en première année de CAP [1]. Les élèves issus de troisième constituent 84,0 % des élèves qui entrent en seconde professionnelle et seulement 58,2 % de ceux qui intègrent un CAP en deux ans. Près d'un élève de CAP sur quatre est issu d'une troisième de Segpa (23,4 %) [2].

Les passages en second cycle professionnel après une classe de troisième baissent légèrement à la rentrée 2011, après la stabilité observée en 2010 à près de 26 % [1]. L'orientation vers le baccalauréat en trois ans continue de progresser (+ 2,7 points), tandis que l'orientation vers le BEP est définitivement éteinte (fermeture des dernières secondes BEP à la rentrée 2011). La poursuite d'études vers le CAP est en diminution pour les élèves originaires de troisième de Segpa (- 4,4 points). Cette diminution intervient après la forte augmentation observée à la rentrée 2010 suite à la suppression des formations qualifiantes de Segpa.

Les taux de redoublement restent faibles dans le second cycle professionnel. Ceux des années terminales demeurent légèrement supérieurs à ceux des premières années, exceptés pour le baccalauréat professionnel en trois ans [3].

Les sorties en première année de voie professionnelle sont fréquentes : elles concernent un élève sur cinq en CAP et un sur sept en seconde professionnelle. Ces sorties des formations dispensées par le MEN incluent des arrêts d'études, des passages en apprentissage et dans des systèmes de formation relevant d'autres ministères.

En 2011, après une terminale BEP, 28,2 % des élèves poursuivent vers un baccalauréat technologique (contre 10 % en moyenne les années antérieures), alors que l'entrée en baccalauréat professionnel concerne un élève sur cinq (contre plus de 40 % par le passé). Ces évolutions atypiques des orientations post-BEP sont liées aux spécificités des spécialités encore ouvertes en terminale BEP à la rentrée 2010 (essentiellement, « Carrières sanitaires et sociales », « Restauration-hôtellerie » qui conduisent vers le baccalauréat technologique).

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale.

Première d'adaptation

La classe de première d'adaptation permet aux élèves titulaires d'un CAP ou d'un BEP de préparer un baccalauréat technologique ou un brevet de technicien, dans le même champ professionnel.

Seconde BEP

Première année de BEP en 2 ans.

Terminale BEP

Seconde année de BEP en 2 ans.

Bac pro en 3 ans

Baccalauréat professionnel en 3 ans préparé à l'issue de la classe de troisième.

Seconde professionnelle

Première année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

Première professionnelle

Deuxième année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

Terminale professionnelle

Troisième année de baccalauréat professionnel en 3 ans.

Taux de redoublement

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui restent dans la même classe l'année n.

Taux de passage

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui passent dans une classe supérieure l'année n.

Taux de sortie

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère en charge de l'agriculture ; ceux qui s'orientent vers une formation en alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ; enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Évolution des principaux passages vers le 2nd cycle professionnel (%)

(France métro. + DOM hors Mayotte avant 2011, Public + Privé)

Passages	2005	2007	2008	2009	2010	2011 (1)
Vers 1^{re} année de CAP 2 ans						
3 ^e - 1CAP2	3,4	3,6	3,9	5,0	4,8	4,7
3 ^e Segpa - 1CAP2	42,9	47,0	49,7	53,9	58,4	56,9
Vers 2^{de} BEP						
3 ^e - 2 ^{de} BEP	23,0	22,2	15,4	3,3	3,0	0,0
2 ^{de} GT - 2 ^{de} BEP	2,9	2,7	1,6	0,5	0,4	0,0
Vers 2^{de} pro (bac pro 3 ans)						
3 ^e - 2 ^{de} pro	0,2	0,5	7,0	17,4	18,0	20,7
2 ^{de} GT - 2 ^{de} pro	0,1	0,1	1,3	2,6	2,4	2,3

(1) Les passages pour France métro. + DOM avec ou sans Mayotte sont identiques.

Lecture - 4,7 % des élèves inscrits en troisième (y compris insertion) en 2010 sont passés en 1^{re} année de CAP en 2 ans à la rentrée 2011.

[2] Répartition des élèves en début de 2nd cycle professionnel en 2011 selon l'origine scolaire (%)

(France métro. + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Origine	CAP2 1 ^{re} année	2 ^{de} pro
3 ^e (y compris insertion)	58,2	84,0
3 ^e Segpa	23,4	0,2
2 ^{de} GT	1,7	6,2
Redoublants	3,9	4,3
Autres	12,7	5,4
Total	100,0	100,0
Effectif	62 779	190 026

Lecture - 58,2 % des élèves inscrits en 1^{re} année de CAP en 2 ans à la rentrée 2011 viennent de la classe de troisième (y compris insertion).

[3] Évolution des redoublements, passages et sorties (1) (%) (France métro. + DOM hors Mayotte avant 2011, Public + Privé)

	2003	2004	2005	2006	2007	2008 (2)	2009 (2)	2010 (2)	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte
CAP 2 ans : première année										
Redoublement	3,9	3,6	3,5	4,0	3,7	4,0	4,3	4,1	3,9	3,9
Passage en 2 ^e année	77,6	77,1	77,2	76,3	75,9	76,3	76,3	76,1	74,6	74,8
Passage en BEP	2,5	2,5	2,5	2,6	2,6	1,9	0,5	0,3	0,0	0,0
Autres orientations	0,9	0,8	0,4	0,5	0,7	1,3	2,8	3,0	2,9	2,9
Sorties du MEN	15,1	16,0	16,3	16,5	17,0	16,6	16,1	16,5	18,5	18,4
CAP 2 ans : deuxième année										
Redoublement	6,9	6,6	5,8	5,3	5,6	5,5	5,3	5,1	5,0	5,0
Passage en BEP	13,6	12,4	12,7	12,0	11,5	8,8	3,1	1,0	0,2	0,2
Passage en bac pro	8,3	8,7	10,0	10,0	10,7	13,5	20,5	23,9	22,3	22,0
Autres orientations	7,5	7,1	7,4	7,6	7,5	7,8	8,8	7,9	7,0	7,0
Sorties du MEN	63,8	65,2	64,1	65,1	64,7	64,4	62,4	62,0	65,4	65,8
Seconde BEP										
Redoublement	4,6	4,6	4,6	4,9	4,6	3,2	0,7	1,8	0,0	0,0
Passage en terminale BEP	84,1	84,1	83,7	82,2	81,2	81,5	80,0	88,6	90,1	90,2
Passage en bac pro			0,1	0,1	0,1	1,8	5,2	3,4	3,2	3,2
Autres orientations	1,1	1,1	1,2	1,3	2,3	1,4	1,9	1,8	1,8	1,8
Sorties du MEN	10,2	10,2	10,3	11,5	11,9	12,3	12,2	4,4	4,9	4,9
Terminale BEP										
Redoublement	8,2	8,0	7,6	8,7	8,3	7,5	4,7	0,8	4,8	4,8
Passage en bac pro	40,1	41,0	41,8	41,5	42,4	43,9	49,1	50,2	20,3	20,3
Passage en bac techno	14,1	13,6	13,0	11,6	10,7	10,3	10,3	10,6	28,3	28,2
Autres orientations	3,6	3,7	3,6	3,7	3,9	3,4	3,3	4,6	13,1	13,0
Sorties du MEN	34,1	33,7	34,0	34,6	34,7	34,9	32,6	33,8	33,6	33,7
Bac pro/BMA 2 ans : première										
Redoublement	1,6	1,6	1,6	1,8	1,6	1,9	0,0	2,3	1,7	1,7
Passage en bac pro/BMA : terminale	83,7	84,6	84,6	83,3	83,7	84,0	84,6	84,9	85,3	85,3
Autres orientations	0,7	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7	2,6	7,6	6,7	6,7
Sorties du MEN	14,0	13,3	13,2	14,2	14,0	13,6	12,8	5,3	6,3	6,3
Bac pro/BMA 2 ans : terminale										
Redoublement	5,7	5,5	6,0	5,3	5,0	5,1	2,9	0,1	4,6	4,6
Autres orientations	3,2	3,2	3,1	2,8	3,0	2,8	2,8	5,5	66,0	66,0
Orientations formations et sorties du MEN	91,1	91,4	90,9	91,9	91,9	92,1	94,3	94,4	29,4	29,4
Bac pro 3 ans : seconde pro										
Redoublement						8,3	5,6	5,0	4,9	4,9
Passage en bac pro 3 ans : première pro						74,4	80,2	78,3	79,6	79,6
Autres orientations						9,2	3,2	3,1	1,9	1,9
Sorties du MEN						8,1	10,9	13,6	13,7	13,6
Bac pro 3 ans : première pro										
Redoublement							7,9	2,3	2,0	2,0
Passage en bac pro 3 ans : terminale pro							82,2	84,9	84,7	84,7
Autres orientations								0,5	0,5	0,5
Sorties du MEN								12,2	12,8	12,8
Bac pro 3 ans : terminale pro										
Redoublement								7,8	4,3	4,3
Autres orientations et sorties du MEN								92,2	95,7	95,7

(1) Avec la suppression progressive depuis 2008 des BEP et bacs pro en 2 ans, certaines évolutions doivent être interprétées avec précaution.

(2) Certains taux sur la période 2008 à 2011 ont été révisés.

Présentation

À la rentrée 2011, les lycées professionnels de France métropolitaine et des DOM, y compris Mayotte, préparent 122 250 élèves à un CAP, 26 300 à un BEP (non inclus dans le tableau [1]) et 536 100 élèves à un baccalauréat professionnel ou à un BMA. Seules deux spécialités de BEP sont encore ouvertes en deuxième année, « Carrières sanitaires et sociales » et « Restauration hôtellerie ». En CAP, la répartition entre les secteurs de formation est de 52,1 % pour la production et de 47,9 % pour les services. Au total, les élèves préparant un CAP se concentrent dans cinq spécialités majeures qui représentent 55,7 % des élèves : « Commerce, vente », « Accueil, hôtellerie, tourisme », « Coiffure, esthétique » pour les services, ainsi que « Agroalimentaire, alimentation cuisine » et les spécialités du bâtiment pour la production. Les filles représentent 72,1 % des effectifs du secteur des services et sont très peu présentes dans les spécialités de la production, à l'exception toutefois des spécialités « Textile-habillement » où elles sont majoritaires (autour de 90 %).

À la rentrée 2011, 536 100 élèves sont inscrits en baccalauréat professionnel ou BMA, dont 2 000 en BMA. La répartition entre les deux secteurs de formation est à l'inverse de celle des CAP, en faveur cette fois des services avec 56,2 % des élèves. Trois spécialités des services représentent 39,1 % des élèves : « Commerce, vente », « Comptabilité, gestion » et « Secrétariat, bureautique ». Dans les spécialités de la production, la spécialité « Électricité, électronique » concentre à elle seule 14,6 % des élèves. Dans ces spécialités, 11,1 % des élèves de baccalauréat professionnel sont des filles. La part du secteur privé dans la préparation aux métiers des services est beaucoup plus forte pour les CAP (36,7 %) que pour les baccalauréats professionnels (25,6 %).

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

Les spécialités de formation

Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n° 94-522 du 21 Juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en « 47 Groupes » du ministère en charge de l'éducation nationale et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP

Brevet d'études professionnelles.

Bac pro

Baccalauréat professionnel.

BMA

Brevet des métiers d'art.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des élèves préparant un diplôme professionnel selon la spécialité de formation à la rentrée 2011 (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Groupes de spécialités de formation	CAP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	% du total	% Privé	% de filles	Effectifs	% du total	% Privé	% de filles
200 Technologies industrielles fondamentales	664	0,5	16,9	5,3	2 272	0,4	11,3	6,3
201 Techno. commandes des transformations industrielles	-	-	-	-	1 205	0,2	3,8	3,7
210 Spéc. plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	111	0,1	-	19,8	-	-	-	-
211 Productions végétales, cultures spécialisées	387	0,3	2,6	41,6	126	€	€	54,8
212 Productions animales, élevages spécialisés	-	-	-	-	154	€	€	10,4
213 Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	102	0,1	-	18,6	34	€	€	8,8
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts ...	656	0,5	-	12,3	342	0,1	€	18,4
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	356	0,3	19,7	64,3	3 249	0,6	7,6	36,1
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	13 646	11,2	15,8	47,5	9 190	1,7	20,7	31,3
222 Transformations chimiques et apparentées	44	€	-	22,7	44	€	€	61,4
223 Métallurgie	842	0,7	19,8	58,8	679	0,1	9,0	42,9
224 Matériaux de construction, verre, céramique	383	0,3	10,2	58,0	455	0,1	10,3	48,4
225 Plasturgie, matériaux composites	227	0,2	9,7	5,3	1 323	0,2	2,0	12,5
226 Papier, carton	44	€	22,7	6,8	46	€	32,6	30,4
227 Énergie, génie climatique	1 948	1,6	10,5	0,5	11 372	2,1	11,8	0,5
230 Spécialités pluritechno génie civil, construction, bois	1 394	1,1	30,2	1,9	9 582	1,8	12,9	27,0
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 157	0,9	21,0	0,8	4 421	0,8	7,6	6,2
232 Bâtiment : construction et couverture	3 201	2,6	3,1	2,0	5 098	1,0	2,7	1,9
233 Bâtiment : finitions	6 810	5,6	5,6	7,1	5 844	1,1	5,5	24,5
234 Travail du bois et de l'ameublement	7 402	6,1	11,5	7,5	15 195	2,8	12,1	5,8
240 Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	813	0,7	-	89,7	164	€	€	91,5
241 Textile	93	0,1	-	87,1	94	€	20,2	68,1
242 Habillement	3 099	2,5	7,4	91,6	12 348	2,3	10,8	93,8
243 Cuir et peaux	327	0,3	3,7	68,8	645	0,1	1,9	82,6
250 Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	301	0,2	22,3	1,3	24 654	4,6	12,5	2,4
251 Mécanique générale et de précision, usinage	411	0,3	-	18,7	9 058	1,7	10,4	3,3
252 Moteurs et mécanique auto	5 212	4,3	11,6	1,6	25 642	4,8	10,6	2,7
253 Mécanique aéronautique et spatiale	18	€	-	-	788	0,1	7,9	4,4
254 Structures métalliques	6 962	5,7	8,0	2,2	12 950	2,4	6,7	2,5
255 Électricité, électronique	7 103	5,8	13,9	1,3	78 102	14,6	16,7	1,8
Total spécialités de la production	63 713	52,1	11,4	20,7	235 076	43,8	12,7	11,1
311 Transport, manutention, magasinage	3 299	2,7	20,7	9,6	13 445	2,5	15,8	18,2
312 Commerce, vente	17 726	14,5	21,2	62,1	111 658	20,8	26,9	58,6
314 Comptabilité, gestion	-	-	-	-	50 012	9,3	21,8	55,9
321 Journalisme et communication	478	0,4	61,7	44,1	2 820	0,5	52,1	50,7
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	1 137	0,9	19,8	47,6	3 657	0,7	13,1	36,9
323 Tech. image et son, métiers connexes du spectacle	398	0,3	63,8	66,6	2 523	0,5	45,3	63,3
324 Secrétariat, bureautique	-	-	-	-	48 079	9,0	16,5	93,6
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	-	-	-	-	29 294	5,5	36,9	92,4
331 Santé	82	0,1	-	48,8	2 488	0,5	40,9	53,9
332 Travail social	4 220	3,5	48,3	97,4	-	-	-	-
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	11 876	9,7	19,0	81,4	21 160	3,9	18,5	41,9
335 Animation culturelle, sportive et de loisirs	38	€	100,0	-	-	-	-	-
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	14 823	12,1	72,1	95,0	10 073	1,9	63,3	99,7
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	138	0,1	38,4	54,3	-	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 735	1,4	2,9	72,1	3 234	0,6	6,0	69,5
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2 587	2,1	44,8	24,6	2 589	0,5	22,6	26,3
Total spécialités des services	58 537	47,9	36,7	72,1	301 032	56,2	25,6	64,9
Ensemble	122 250	100,0	23,5	45,3	536 108	100,0	19,9	41,3
Ensemble hors Mayotte	120 780	100,0	23,8	45,3	534 100	100,0	20,0	41,3

(1) Suite à la rénovation de la voie professionnelle, les BEP sont en voie d'extinction. Les deux spécialités qui perdurent en 2011, en attendant la création des baccalauréats professionnels correspondants, ne figurent pas dans le tableau.

Lecture - 47,9 % des élèves de CAP se forment dans les spécialités des services. 36,7 % des élèves en CAP des services fréquentent un établissement privé. 72,1 % des élèves en CAP des services sont des filles.

Présentation

Mise en place en 1992, l'organisation du second cycle général et technologique connaît une nouvelle réforme qui a débuté en classe de seconde à la rentrée 2010 et verra son achèvement avec le baccalauréat de la session 2013. La classe de seconde générale et technologique (GT) est réaffirmée comme étant une « classe de détermination ». À la rentrée 2011, la réforme atteint la classe de première : les contenus des séries sont rénovés pour mieux préparer à la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur, la série STI étant transformée de façon importante avec la création de deux nouvelles séries (STI2D, STD2A).

À la rentrée 2011, en France métropolitaine et dans les DOM, y compris Mayotte, le second cycle général et technologique compte 1 440 000 élèves [1]. Les séries générales accueillent plus des deux tiers des élèves de terminale et les séries technologiques un peu moins des tiers. Entre 1994 et 2000, l'évolution s'est faite au profit de la voie technologique (+ 4 points), avec notamment le développement des séries tertiaires STT/STG et SMS/ST2S, et au détriment de la série littéraire L. Entre 2004 et 2008, la tendance s'inverse à nouveau au profit de la voie générale, par la hausse de la série S [2]. À la rentrée 2011, la série littéraire reste autour de 11 %, la part de la série S dépasse le tiers (35 %), celle de la série ES dépasse le cinquième (23 %). Enfin, 8,5 % des élèves de terminale sont scolarisés dans les séries technologiques de la production (STI et STL) et 22,1 % dans les séries technologiques des services (essentiellement STG et ST2S).

Pour l'ensemble du second cycle général et technologique, les filles, globalement majoritaires (54,3 %), se répartissent inégalement entre les séries : elles sont nettement majoritaires dans les séries littéraire (78,9 % en terminale L) et tertiaires (55,5 % en terminale STG, 92,3 % en ST2S) et sous-représentées dans les séries à caractère scientifique (40 % dans l'ensemble des classes terminales des séries S, STI et STL). Mais d'importantes disparités existent entre ces dernières (44,9 % pour la série S, 11,3 % pour la série STI, 55,6 % pour la série STL). En définitive, compte tenu de l'importance de la série S, les filles sont plus présentes en terminale S (73 000) qu'en terminale L (41 500) [1].

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

Secondes générales et technologiques

En classe de seconde GT de détermination, la réforme instaure notamment un accompagnement personnalisé et introduit deux enseignements d'exploration pour aider les élèves à préparer leurs choix d'orientation futurs.

Il existe également des classes de seconde spécifiques préparant aux baccalauréats technologiques « Techniques de la musique et de la danse » (TMD) et « Hôtellerie », ainsi qu'à quelques brevets de technicien (diplôme en voie d'extinction relayé par le baccalauréat professionnel).

Premières et terminales générales et technologiques

Les classes de première et terminale préparant au baccalauréat comportent :

- des séries générales :

- S : Scientifique ;
- L : Littéraire ;
- ES : Économique et sociale.

- des séries technologiques :

- STI : Sciences et technologies industrielles (y compris la spécialité Arts appliqués), série maintenue en classe de terminale, et rénovée en classe de première à la rentrée 2011, avec la création des séries STI2D et STD2A ;
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (en première à la rentrée 2011) ;
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués (en première à la rentrée 2011) ;
- STG : Sciences et technologies de la gestion (ex-STT) ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social (ex-SMS) ;
- STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, série préparée dans les lycées agricoles ;
- TMD : Techniques de la musique et de la danse ;
- Hôtellerie.

Il existe en outre des classes préparant aux brevets de technicien (BT), ainsi que des premières d'adaptation au baccalauréat technologique ou au BT qui accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.27
- « Vœux, stratégies et orientations réelles des bacheliers technologiques », *Éducation & formations*, L'orientation, n° 77, MEN-DEPP, novembre 2008.
- BO spécial n° 1 du 4 février 2010.

[1] Le second cycle général et technologique : répartition selon le sexe et la série à la rentrée 2011

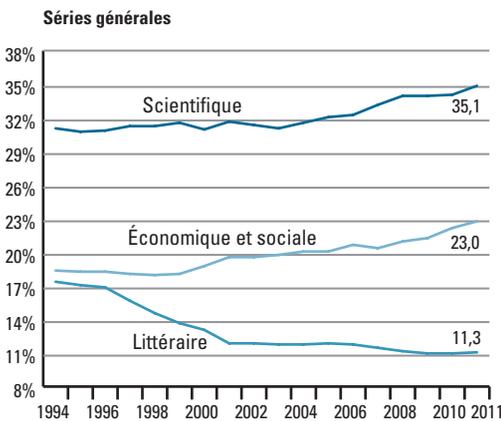
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Séries	Public			Privé			Public + Privé		Pu + Pr hors Mayotte	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% de filles	Total	% de filles
Secondes										
GT de détermination	183 099	214 504	397 603	52 033	58 526	110 559	508 162	53,7	505 624	53,7
Techno TMD et Hôtellerie, BT	1 260	1 312	2 572	234	223	457	3 029	50,7	3 029	50,7
Total secondes	184 359	215 816	400 175	52 267	58 749	111 016	511 191	53,7	508 653	53,7
Premières										
S	71 637	60 742	132 379	23 304	17 667	40 971	173 350	45,2	172 986	45,2
L	9 163	34 727	43 890	2 223	8 022	10 245	54 135	79,0	53 828	79,0
ES	29 794	47 786	77 580	10 609	15 193	25 802	103 382	60,9	102 948	60,9
STI2D (1)	22 311	1 629	23 940	2 872	182	3 054	26 994	6,7	26 963	6,7
STD2A	458	1 559	2 017	250	609	859	2 876	75,4	2 876	75,4
STG	24 670	30 990	55 660	5 796	5 773	11 569	67 229	54,7	66 470	54,6
STL	2 695	3 613	6 308	604	633	1 237	7 545	56,3	7 545	56,3
ST2S	1 082	12 540	13 622	803	7 388	8 191	21 813	91,4	21 763	91,4
TMD et Hôtellerie	1 057	1 099	2 156	250	204	454	2 610	49,9	2 610	49,9
D'adaptation	263	2 798	3 061	128	879	1 007	4 068	90,4	4 068	90,4
Brevet de technicien	109	173	282	23	33	56	338	60,9	338	60,9
Total premières	163 239	197 656	360 895	46 862	56 583	103 445	464 340	54,8	462 395	54,7
Terminales										
S	69 100	57 256	126 356	20 531	15 783	36 314	162 670	44,9	162 256	44,9
L	8 784	33 786	42 570	2 280	7 667	9 947	52 517	78,9	52 218	78,9
ES	30 817	50 192	81 009	10 678	14 920	25 598	106 607	61,1	106 138	61,1
STI (1)	24 719	2 890	27 609	3 588	707	4 295	31 904	11,3	31 874	11,3
STG	27 095	34 912	62 007	6 157	6 557	12 714	74 721	55,5	73 612	55,4
STL	2 687	3 440	6 127	615	691	1 306	7 433	55,6	7 433	55,6
ST2S	1 160	15 213	16 373	786	8 141	8 927	25 300	92,3	25 181	92,3
TMD et Hôtellerie	1 248	1 094	2 342	239	213	452	2 794	46,8	2 794	46,8
Brevet de technicien	140	311	451	47	32	79	530	64,7	530	64,7
Total terminales	165 750	199 094	364 844	44 921	54 711	99 632	464 476	54,6	462 036	54,6
Ensemble	513 348	612 566	1 125 914	144 050	170 043	314 093	1 440 007	54,3	1 433 084	54,3

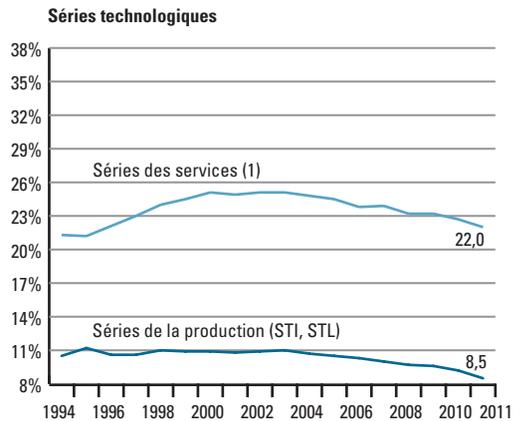
(1) Inclut la série STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant) : 26 élèves en première, 58 en terminale.

[2] Évolution du poids des séries de terminale générale et technologique (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



Lecture - En 2011, 11,3 % des élèves de terminale GT sont inscrits en terminale littéraire. Cette proportion s'élevait à 17,6 % en 1994.



(1) STI/STG, SMS/ST2S, TMD, Hôtellerie.

Présentation

Les élèves scolarisés dans le second cycle général et technologique (GT) arrivent souvent « à l'heure », à 15 ans en seconde (75,3 %), à 16 ans en première (69,3 %) et à 17 ans en terminale (61,0 %), âges « théoriques » correspondant aux élèves qui seraient entrés au cours préparatoire (CP) à 6 ans et n'auraient jamais redoublé ensuite. Ces parts ont fortement augmenté depuis la fin des années quatre-vingts, où moins de la moitié des élèves étaient « à l'heure » en seconde, avec une reprise marquée depuis 2000 [1] et [2]. De ce fait, la part des élèves ayant accumulé un retard scolaire diminue. Ces évolutions s'expliquent, en premier lieu, par la baisse générale des redoublements dans le primaire et au collège.

Mais les taux de redoublement ont également diminué dans les classes du second cycle général et technologique, en seconde et en première avec la mise en place de la rénovation pédagogique de 1992, et en terminale avec la hausse du taux de réussite au baccalauréat (la session 2010 exceptée) [3]. Cette tendance perdure à la rentrée 2011, rentrée qui connaît la mise en place de la réforme du lycée en première.

C'est pour autant en classe de seconde que les redoublements restent les plus fréquents : 9,5 % contre 5,6 % en première et 8,3 % en terminale à la rentrée 2011. Les élèves de seconde sont par ailleurs 3,8 % à s'orienter vers le second cycle professionnel et 1,7 % à sortir du système scolaire sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, ce chiffre englobant des arrêts d'études, mais également des inscriptions dans d'autres systèmes de formation (relevant d'autres ministères ou de la voie de l'apprentissage) [3].

Entre établissements publics et privés, les différences d'âge moyen des lycéens ont aujourd'hui quasiment disparu. Les situations particulières (1 an d'avance ou 2 ans de retard) restent toutefois surreprésentées dans le secteur privé, même si les écarts sur les élèves en retard se sont réduits à cette rentrée. Ceci s'explique par une forte hétérogénéité de l'enseignement privé : certains établissements accueillent un public particulièrement favorisé socialement et d'un bon niveau scolaire, alors que d'autres accueillent une proportion élevée d'élèves ayant un retard scolaire important. Quel que soit le secteur d'enseignement, les filles arrivent toujours plus souvent « à l'heure » que les garçons [1]. Cette différence augmente surtout en classe terminale, dans la mesure où les filles redoublent moins fréquemment que les garçons.

Définitions

Champ

Établissements du second degré sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

L'âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de la rentrée scolaire considérée ; ainsi, les élèves de 15 ans à la rentrée 2011 sont nés durant l'année 1996.

L'âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré en CP à 6 ans, parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe : 15 ans en seconde, 16 ans en première et 17 ans en terminale. Un élève qui est dans ce cas est dit « à l'heure ».

Taux de redoublement

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui restent dans la même classe l'année n.

Taux de passage

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe qui passent dans une classe supérieure l'année n.

Taux de sortie

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui poursuivent dans l'enseignement supérieur ou qui s'inscrivent dans un établissement du second degré relevant d'autres ministères, et notamment du ministère en charge de l'agriculture ; ceux qui s'orientent vers une formation en alternance (apprentissage) s'ils ont 16 ans ou qui s'inscrivent dans une classe préparatoire à l'apprentissage dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ; enfin, ceux qui ne poursuivent pas d'études.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

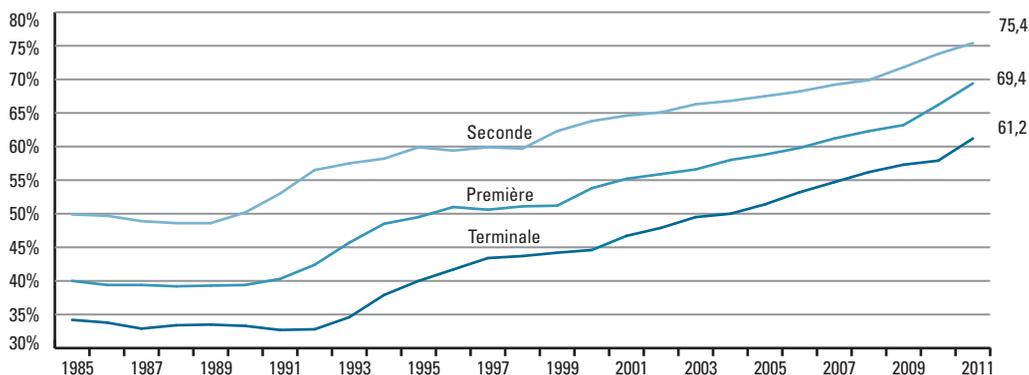
[1] Le second cycle général et technologique : répartition par âge selon le sexe en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Public		Privé		Public + Privé		Pu + Pr hors Mayotte
	Total	dont filles	Total	dont filles	Effectifs	%	
Seconde							
14 ans ou moins	17 400	8 624	7 441	3 578	24 841	4,9	24 761
15 ans	303 100	166 624	81 643	44 429	384 743	75,3	383 713
16 ans	69 038	35 193	19 312	9 471	88 350	17,3	87 554
17 ans ou plus	10 637	5 375	2 620	1 271	13 257	2,6	12 625
Total seconde	400 175	215 816	111 016	58 749	511 191	100,0	508 653
Première							
15 ans ou moins	16 338	8 512	6 610	3 367	22 948	4,9	22 854
16 ans	254 681	142 755	67 081	37 571	321 762	69,3	320 925
17 ans	74 235	37 511	23 560	11 986	97 795	21,1	97 212
18 ans ou plus	15 641	8 878	6 194	3 659	21 835	4,7	21 404
Total première	360 895	197 656	103 445	56 583	464 340	100,0	462 395
Terminale							
16 ans ou moins	14 707	7 676	5 833	2 999	20 540	4,4	20 470
17 ans	224 617	128 121	58 639	33 450	283 256	61,0	282 536
18 ans	91 979	46 428	25 218	12 960	117 197	25,2	116 518
19 ans ou plus	33 541	16 869	9 942	5 302	43 483	9,4	42 512
Total terminale	364 844	199 094	99 632	54 711	464 476	100,0	462 036
Ensemble	1 125 914	612 566	314 093	170 043	1 440 007		1 433 084

[2] Évolution des pourcentages d'élèves « à l'heure » depuis 1985

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



[3] Évolution des redoublements, passages, sorties (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011, Public + Privé)

	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte
Redoublements										
Seconde	16,7	15,4	14,7	14,4	13,3	12,2	11,6	10,9	9,5	9,5
Première	8,4	7,6	7,8	7,9	7,4	7,0	6,8	6,5	5,6	5,6
Terminale	17,2	13,3	11,8	10,0	9,1	8,7	8,6	9,0	8,3	8,3
Passages										
Seconde vers 2 nd cycle pro	3,7	3,7	4,2	4,4	4,3	4,2	4,0	4,0	3,8	3,8
Seconde vers première	77,7	78,7	79,2	79,0	80,1	81,7	82,4	83,4	85,0	85,0
Première vers terminale	89,1	89,3	89,2	88,8	89,5	90,1	90,3	90,8	91,9	92,0
Sorties										
Seconde	1,9	2,2	1,9	2,2	2,3	1,9	2,0	1,7	1,7	1,7
Première	2,1	2,6	2,4	2,7	2,6	2,5	2,4	2,2	2,0	2,0
Terminale	82,5	86,2	87,6	89,4	90,3	90,7	90,8	90,5	91,3	91,2

Présentation

À la rentrée 2011, les classes de seconde générales et technologiques accueillent 511 200 élèves (France métropolitaine et DOM, y compris Mayotte). Ils sont quasiment tous (508 200 élèves, soit 99,4 %) inscrits en seconde générale et technologique de détermination (GT) et 53,7 % sont des filles. L'enseignement privé scolarise 21,7 % d'entre eux [1].

La mise en place d'une nouvelle classe de seconde à la rentrée 2010 a constitué la première étape de la réforme des lycées, laquelle verra son achèvement avec le baccalauréat de la session 2013. La seconde générale et technologique (GT) est réaffirmée comme étant une classe de détermination permettant un choix ouvert de la série menant au baccalauréat.

La découverte de deux enseignements d'exploration y est proposée, dont l'un au moins est un enseignement d'économie (voir « Définitions »). 85,1 % des élèves ont opté pour les sciences économiques et sociales (SES) et 20,3 % pour les principes fondamentaux de l'économie et de la gestion (PFEG) [2]. Parmi eux, 7,1 % suivent les deux enseignements. Au titre du second enseignement d'exploration, un lycéen sur trois a opté pour « méthodes et pratiques scientifiques » (MPS), un sur six pour « littérature et société ».

On peut classer les enseignements d'exploration en quatre grands profils [3]. Le profil « économie et gestion », fondé sur l'association SES+PFEG, concerne 7,1 % des élèves, à part égale pour les garçons et les filles. Le profil basé sur les lettres, les langues et les arts concerne 33,2 % des élèves, en nette majorité des lycéennes. Le profil « scientifique ou technologique » regroupe 59,1 % des élèves. C'est le profil largement dominant pour les garçons (70 % d'entre eux), tandis que les filles se répartissent à peu près équitablement entre ce profil (49,7 %) et le profil « lettres, langues et arts » (43,2 %). Le profil « EPS » est marginal, il concerne moins de 1 % des élèves.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

La nouvelle classe de seconde générale et technologique

La classe de seconde générale et technologique (GT), commune aux élèves destinés à s'orienter vers la voie générale et la voie technologique, comprend des enseignements communs à tous les élèves dont un accompagnement personnalisé de deux heures hebdomadaires, deux enseignements d'exploration, (à titre dérogatoire, les lycéens peuvent en suivre un seul ou bien trois) et un enseignement facultatif. Un des enseignements d'exploration est nécessairement un enseignement d'économie, « SES » ou « PFEG ». Le second enseignement peut être un de ces enseignements, s'il n'a pas déjà été pris, ou l'un des suivants : « MPS », « littérature et société », troisième langue vivante, langues anciennes, « arts », « sciences de l'ingénieur », « sciences et laboratoire », « biotechnologies », « santé et social », « création et innovation technologiques », « éducation physique et sportive ».

Les langues anciennes (latin et grec) et la troisième langue vivante peuvent être choisies comme enseignement facultatif, s'ils n'ont pas été pris comme enseignement d'exploration.

L'apprentissage d'une deuxième langue vivante est devenu obligatoire.

Options ou enseignements au choix

Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque classe, nécessite un choix de la part des élèves. Ces options peuvent faire partie des enseignements obligatoires (enseignements d'exploration en seconde GT) ou facultatifs.

SES - Sciences économiques et sociales.

PFEG - Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.

MPS - Méthodes et pratiques scientifiques.

Arts, enseignement d'exploration

Regroupe les cinq enseignements d'exploration au choix : patrimoine, arts visuels, arts du son, arts du spectacle, arts du cirque.

Arts, enseignement facultatif

Regroupe les six options facultatives au choix : musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre, histoire des arts, danse.

① Pour en savoir plus

- RERS 4.10.

- F. Defresne, F. Rosenwald, « Le choix des options en seconde générale et technologique : un choix anticipé de la série de première ? », *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEPP, décembre 2004.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des élèves de seconde à la rentrée 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	2 nd e GT	Hôtellerie	TMD	BT	Total
Public	397 603	2 232	257	83	400 175
Privé	110 559	398	9	50	111 016
Ensemble	508 162	2 630	266	133	511 191
Répartition	99,4	0,5	0,1	0,0	100,0
% de filles	53,7	49,8	59,0	50,4	53,7

[2] Les enseignements d'exploration et les enseignements facultatifs à la rentrée 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Enseignements d'exploration										
SES	PFEG	Littérature et société	Arts (1)	MPS	Sciences de l'ing.	Sciences et labo.	Biotechno	Santé et social	Créa. innov. techno	EPS (5h)
432 635	103 144	80 496	40 358	165 501	46 892	42 890	15 500	21 824	28 693	3 139
85,1%	20,3%	15,8%	7,9%	32,6%	9,2%	8,4%	3,1%	4,3%	5,6%	0,6%

Enseignements d'exploration (2)			Enseignements facultatifs				Effectif de 2 nd e GT
Latin	Grec ancien	LV3	EPS (3h)	Arts	Atelier artistique	Autres (3)	
27 518	6 853	49 154	14 570	33 678	943	522	508 162
5,4%	1,3%	9,7%	2,9%	6,6%	0,2%	0,1%	(4)

(1) Y compris création et culture design (3 043 élèves).

(2) Ces trois enseignements d'exploration peuvent aussi être proposés comme enseignement facultatif.

(3) Autres : pratiques sociales et culturelles, pratiques professionnelles, hippologie et équitation.

(4) La somme des pourcentages est supérieure à 100 puisque chaque élève suit deux, voire trois enseignements d'exploration.

[3] Répartition des élèves de seconde GT selon le profil des enseignements d'exploration suivis à la rentrée 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Public	Privé	Total	% total	Garçons	% garçons	Filles	% filles	Part des filles (%)
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	26 869	9 051	35 920	7,1	17 611	7,5	18 309	6,7	51,0
Profil lettres, langues, arts	132 680	35 081	167 761	33,2	50 288	21,5	117 473	43,2	70,0
<i>dont lettres-langues-arts avec SES</i>	<i>115 866</i>	<i>30 233</i>	<i>146 099</i>	<i>28,9</i>	<i>42 799</i>	<i>18,3</i>	<i>103 300</i>	<i>38,0</i>	<i>70,7</i>
<i>dont lettres-langues-arts avec PFEG</i>	<i>14 550</i>	<i>3 539</i>	<i>18 089</i>	<i>3,6</i>	<i>6 499</i>	<i>2,8</i>	<i>11 590</i>	<i>4,3</i>	<i>64,1</i>
Littérature et société	61 331	19 069	80 400	15,9	23 253	9,9	57 147	21,0	71,1
LV3	29 892	5 474	35 366	7,0	10 345	4,4	25 021	9,2	70,7
Arts (1)	33 375	6 654	40 029	7,9	12 029	5,1	28 000	10,3	69,9
Latin/grec (avec ou sans LV3)	8 082	3 884	11 966	2,4	4 661	2,0	7 305	2,7	61,0
Profil scientifique ou technologique	233 945	64 934	298 879	59,1	163 663	70,0	135 216	49,7	45,2
<i>dont scientifiques ou techno avec SES</i>	<i>195 547</i>	<i>54 278</i>	<i>249 825</i>	<i>49,4</i>	<i>132 099</i>	<i>56,5</i>	<i>117 726</i>	<i>43,3</i>	<i>47,1</i>
<i>dont scientifiques ou techno avec PFEG</i>	<i>38 332</i>	<i>10 653</i>	<i>48 985</i>	<i>9,7</i>	<i>31 537</i>	<i>13,5</i>	<i>17 448</i>	<i>6,4</i>	<i>35,6</i>
<i>dont choix de deux enseignements techno</i>	<i>18 459</i>	<i>4 073</i>	<i>22 532</i>	<i>4,5</i>	<i>14 708</i>	<i>6,3</i>	<i>7 824</i>	<i>2,9</i>	<i>34,7</i>
Méthodes et pratiques scientifiques	124 122	41 378	165 500	32,7	85 328	36,5	80 172	29,5	48,4
Sciences de l'ingénieur	27 974	4 329	32 303	6,4	27 121	11,6	5 182	1,9	16,0
Sciences et laboratoire	32 362	7 369	39 731	7,9	19 424	8,3	20 307	7,5	51,1
Santé et social	11 562	4 483	16 045	3,2	2 055	0,9	13 990	5,1	87,2
Création et innovation technologiques	13 256	1 266	14 522	2,9	11 663	5,0	2 859	1,1	19,7
Biotechnologies	5 980	1 971	7 951	1,6	3 191	1,4	4 760	1,8	59,9
Sciences de l'ingénieur + créa. innov. techno	12 114	1 697	13 811	2,7	12 548	5,4	1 263	0,5	9,1
Santé et social + biotechnologies	3 290	1 994	5 284	1,0	558	0,2	4 726	1,7	89,4
Sciences et laboratoire + biotechnologies	1 691	286	1 977	0,4	817	0,3	1 160	0,4	58,7
Autres profils scientifiques/technologiques	1 594	161	1 755	0,3	958	0,4	797	0,3	45,4
Profil EPS de détermination	2 812	327	3 139	0,6	2 160	0,9	979	0,4	31,2
Total des profils connus	396 306	109 393	505 699	100,0	233 722	100,0	271 977	100,0	53,8
Profil inconnu	1 297	1 166	2 463		1 410		1 053		42,8
Ensemble	397 603	110 559	508 162		235 132		273 030		53,7

(1) Y compris création et culture design.

Lecture - 7,1 % des élèves de 2nde GT suivent deux enseignements d'exploration en « économie gestion ». Cette proportion s'élève à 7,5 % pour les garçons et à 6,7 % pour les filles.

Présentation

Parmi les 499 300 élèves de seconde générale et technologique (GT) des lycées publics et privés à la rentrée 2010, 490 400 poursuivent leurs études dans le même périmètre de scolarisation (voir « Champ ») en 2011 : 64,8 % ont intégré une première générale, 22,3 % une première technologique, 9,4 % redoublent et 3,5 % se sont réorientés vers la voie professionnelle. Les 8 900 élèves restants sont scolarisés dans d'autres systèmes de formation ou à l'étranger ; ils ont aussi pu quitter le système éducatif [1].

Les flux vers les différentes orientations dépendent en partie des choix d'enseignements d'exploration retenus en seconde GT, enseignements qui permettent un choix avant de se déterminer pour une des séries menant au baccalauréat général ou technologique.

Lorsque les élèves ont choisi des enseignements d'exploration « Économie et gestion » en seconde, ils s'orientent soit vers une première STG (35,5 %) soit vers une première ES (29,7 %). Les élèves qui ont choisi un enseignement littéraire se dirigent à quasi parité vers une première ES ou L, à l'exception des élèves étudiant le latin ou le grec ancien, qui intègrent plutôt une première S.

Lorsque les élèves ont choisi des enseignements d'exploration avec un profil scientifique ou technologique, ils s'orientent pour les deux tiers d'entre eux vers une première générale. Les élèves qui suivaient « MPS », « Sciences de l'ingénieur » ou « Sciences de laboratoire » se dirigent majoritairement vers une première S. Ceux qui ont choisi « Santé et social » s'orientent dans près d'un cas sur deux vers une première ST2S. Enfin, lorsqu'ils ont couplé deux enseignements scientifiques ou technologiques, les lycéens se dirigent prioritairement vers une première technologique : 41,5 % des élèves ayant associé « Sciences de laboratoire » et « Biotechnologies » en seconde ont intégré une première STL.

Face à ces orientations selon les profils d'options de seconde, garçons et filles ont des comportements très différenciés : sur 100 filles, 67 s'orientent vers une première générale (29 en S, 23 en ES et 15 en L), 21 vers une première technologique, le plus souvent en STG (13). Sur 100 garçons, 62 s'orientent vers une première générale, surtout vers une première S (40), tandis que 24 entrent en première technologique, dont 12 en première STG et 10 en première STI2D [2].

Définitions

Champ

Élèves inscrits en seconde GT à la rentrée 2010, dans les lycées publics et privés sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, en France métropolitaine et dans les DOM, qui sont restés scolarisés en 2011 dans ce périmètre (établissements du MEN de France métropolitaine et des DOM).

Profils d'enseignements d'exploration

Les enseignements d'exploration ont été regroupés en quatre grands profils :

- profil économie et gestion : SES associé à PFEG ;
- profil « lettres, langues et arts » : SES ou PFEG associé à un enseignement littéraire ou artistique ;
- profil scientifique ou technologique : SES ou PFEG associé à un ou deux enseignements scientifiques ou technologiques.
- profil « EPS de détermination » : profil à part quoique marginal (0,5 % des élèves).

Séries du baccalauréat

- S : Scientifique ;
- L : Littéraire ;
- ES : Économique et sociale ;
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (en première à la rentrée 2011) ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
- STG : Sciences et technologies de la gestion (ex-STT) ;
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliquées (en première à la rentrée 2011).

📌 Pour en savoir plus

- RERS 4.10 : « Le second cycle général et technologique par série ».
- RERS 4.12 : « Les options de seconde générale et technologique ».
- F. Defresne, F. Rosenwald, « Le choix des options en seconde générale et technologique : un choix anticipé de la série de première ? », *Éducation & formations*, n° 70, MEN-DEP, décembre 2004.

📁 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Flux d'élèves après la seconde générale et technologique selon les enseignements d'exploration suivis dans cette classe

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Profils d'enseignement d'exploration en 2 nd e GT à la rentrée 2010	Situation à la rentrée 2011 (%)										Effectif		
	Entrants en 1 ^{re} générale			Entrants en 1 ^{re} technologique						Orient. vers pro		Redoub. 2 nd e GT	
	S	L	ES	STI2D	STL	STG	ST2S	STD2A	Autres techno				
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	8,8	5,0	29,7	1,5	0,3	35,5	1,3			0,1	6,6	11,2	43 887
Profil lettres, langues, arts	17,6	26,1	27,6	0,8	0,2	11,8	1,0	1,8			3,0	10,1	137 694
Littérature et société	11,5	28,5	30,8	0,6	0,2	13,1	1,1	0,1			3,2	10,9	66 719
LV3	22,4	20,7	29,2	0,8	0,4	12,8	1,1				2,9	9,7	30 275
Arts (1)	17,3	28,5	20,5	1,2	0,3	10,2	0,9	7,6	0,1		3,3	10,1	32 252
Latin/grec (avec ou sans LV3)	50,2	17,2	22,1	0,5	0,2	3,7	0,6	0,1			0,6	4,8	8 448
Profil scientifique ou technologique	47,6	2,9	15,0	7,7	2,1	7,9	5,0				3,1	8,7	271 257
Méthodes et pratiques scientifiques	57,6	2,9	17,4	2,9	1,1	7,1	1,3				1,8	7,9	150 596
Sciences de l'ingénieur	44,0	2,0	11,0	19,6	1,0	8,2	0,5				4,2	9,5	32 209
Sciences et laboratoire	48,6	3,8	16,4	2,5	4,5	9,0	2,7				2,7	9,8	34 998
Santé et social	10,4	3,8	12,9	0,5	0,7	12,2	43,7				6,3	9,5	13 645
Création et innovation technologiques	18,6	3,0	13,0	27,9	0,6	15,4	0,9	0,1			8,5	12	11 633
Biotechnologies	31,5	3,9	15,5	2,3	12,9	8,9	11,5		0,1		3,7	9,7	6 426
Sciences de l'ingénieur + créa-innov. techno.	32,5	0,8	3,7	43,3	0,6	4,3	0,3	0,1			6,5	7,9	13 634
Santé et social + biotechnologies	6,7	1,9	5,4	0,3	1,7	5,9	62,5				6,2	9,4	5 547
Sciences et laboratoire + biotechnologies	28,6	1,7	5,4	1,3	41,5	4,7	5,7				4	7,1	2 440
Autres profils scientifiques/technologiques	33,2	5,4	21,7	1,6	0,8	12,4	0,8		7,8		5,4	10,9	129
Profil EPS de détermination	35,7	4,6	23,0	5,1	0,6	15,2	1,4				4,3	10,1	2 654
Profil incomplet (2)	15,8	21,5	17,7	1,2	0,4	24,8	1,0	0,1	0,3		5,6	11,6	15 637
Total profils connus (%)	34,1	10,5	20,2	4,9	1,3	12,2	3,3	0,6	0,0		3,5	9,4	471 129
Effectifs	160 600	49 433	94 984	22 978	6 319	57 560	15 639	2 655	211	16 397	44 353	471 129	
Profil inconnu (%)	17,3	8,9	13,9	5,6	1,8	18,1	3,4	0,6	0,8		14,0	15,6	19 268
Ensemble (3)	163 938	51 144	97 669	24 064	6 669	61 048	16 285	2 768	365	19 087	47 360	490 397	

(1) Y compris création et culture design.

(2) SES ou PFEG seul.

(3) Champ : élèves inscrits en seconde GT à la rentrée 2010, dans les lycées publics et privés de France métropolitaine et des DOM, qui sont restés scolarisés dans ce périmètre à la rentrée 2011.

Lecture - Sur 100 élèves qui ont choisi des enseignements d'exploration scientifiques ou technologiques en seconde GT, 47,6 se sont orientés vers la première scientifique à la rentrée suivante.

[2] Flux d'élèves selon le sexe et les profils d'enseignements d'exploration en seconde générale et technologique

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Profils d'enseignement d'exploration en 2 nd e GT à la rentrée 2010	Situation à la rentrée 2011 (%)										Effectif		
	Entrants en 1 ^{re} générale			Entrants en 1 ^{re} technologique						Orient. vers pro		Redoub. 2 nd e GT	
	S	L	ES	STI2D	STL	STG	ST2S	STD2A	Autres techno				
Garçons													
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	11,0	2,8	29,1	2,8	0,3	34,8	0,3	0,0	0,0		6,9	12,0	20 690
Profil lettres, langues, arts	23,7	17,3	26,9	2,3	0,3	12,3	0,3	1,5	0,1		3,5	11,8	38 449
Profil scientifique ou technologique	49,5	1,4	12,3	13,3	1,7	7,9	0,8	0,0	0,0		3,5	9,5	148 663
Profil EPS de détermination	36,0	3,0	21,7	7,0	0,7	15,8	0,9	0,1	0,0		4,9	9,9	1 822
Total profils connus (%) (1)	40,4	4,7	16,8	10,0	1,3	11,8	0,6	0,3	0,0		3,9	10,0	215 000
Effectifs	86 826	10 094	36 030	21 454	2 777	25 273	1 395	630	87	8 429	22 005	215 000	
Filles													
Profil économie-gestion (SES + PFEG)	7,0	6,9	30,3	0,3	0,4	36,0	2,1	0,1	0,1		6,3	10,6	23 197
Profil lettres, langues, arts	15,3	29,6	27,7	0,2	0,2	11,6	1,3	2,0	0,0		2,8	9,4	99 245
Profil scientifique ou technologique	45,2	4,7	18,2	1,0	2,6	8,0	10,0	0,0	0,0		2,6	7,7	122 594
Profil EPS de détermination	34,7	7,9	26,0	1,0	0,5	14,1	2,5	0,0	0,0		3,0	10,3	832
Total profils connus (%) (1)	28,8	15,4	23,0	0,6	1,4	12,6	5,6	0,8	0,0		3,1	9,0	256 129
Effectifs	73 774	39 339	58 954	1 524	3 542	32 287	14 244	2 025	124	7 968	22 348	256 129	

(1) Y compris profil incomplet, avec SES ou PFEG seul.

Lecture - Sur 100 garçons ayant choisi le profil d'enseignements d'exploration économie et gestion en seconde GT en 2010, 11 se sont orientés vers la première scientifique à la rentrée suivante.

Présentation

À la rentrée 2011, 464 300 élèves sont scolarisés en première générale et technologique de France métropolitaine et des DOM (secteurs public et privé) : 71,3 % en première générale (S, ES, L) et 28,7 % en première technologique [1].

À cette rentrée, la réforme du lycée de 2010 atteint la classe de première : les enseignements obligatoires au choix des élèves dans les séries générales sont maintenus en S et en L, mais pas en ES ; les enseignements facultatifs restent proposés dans toutes les séries [2].

En première scientifique (S), la majorité des élèves choisit « Sciences et vie de la Terre » comme enseignement obligatoire (90,4 %), loin devant « Sciences de l'ingénieur » (9,6 %). Le choix de l'enseignement « Écologie agronomie et territoires » est très marginal, cet enseignement étant assuré presque exclusivement dans des établissements relevant du ministère en charge de l'agriculture.

En première littéraire (L), le choix des élèves porte essentiellement sur l'approfondissement de la première ou de la deuxième langue vivante (47,8 %), et dans une moindre mesure sur un enseignement artistique (22,1 %) ou sur les mathématiques (17,8 % contre 8,5 % en 2010). Les élèves de première générale sont autorisés à suivre une ou deux options facultatives (arts, langues vivantes ou anciennes, EPS). La part des élèves concernés varie beaucoup d'une série à l'autre (près d'un lycéen sur trois en série L et moins d'un sur quatre en série ES) et selon le secteur d'enseignement (un lycéen sur cinq environ dans le public et un sur trois dans le privé) [3].

En première technologique, la poursuite d'une option facultative concerne quatre élèves sur dix contre deux sur dix en 2010. Cette évolution est liée à l'importance qu'occupe la deuxième langue vivante qui deviendra obligatoire en 2015 et qui est, de fait, déjà imposée dans nombre d'établissements : ainsi, neuf élèves sur dix suivent un enseignement facultatif en STI2D, ST2A et STL. Dans la série STG, où la seconde langue vivante fait partie des enseignements obligatoires, moins d'un élève sur dix suit une option facultative.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

Classes de première générale et technologique :

- S : première générale scientifique ;
- L : première générale littéraire ;
- ES : première générale économique et sociale ;
- STG : première technologique, Sciences et technologies de la gestion ;
- STI2D : nouvelle première technologique, Sciences et technologie de l'industrie et du développement durable ;
- STD2A : nouvelle première technologique, Sciences et technologie du design et des arts appliqués ;
- ST2S : première technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STL : première technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtel. : première technologique, Hôtellerie ;
- TMD : première technologique, Techniques de la musique et de la danse.

Les premières d'adaptation

Elles préparent au baccalauréat technologique ou au brevet de technicien (BT) les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

Options ou enseignements au choix

Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires ou des enseignements facultatifs.

LV renf.

Langue vivante renforcée (ou langue de complément).

Arts 5 heures en L

Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

Sc. de l'ing.

Sciences de l'ingénieur.

Éco. agro.

Écologie, agronomie et territoires.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

RERS 4.10 : « Le second cycle général et technologique par série ».

[1] Répartition des élèves de première par série à la rentrée 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Premières générales			Premières technologiques								Total
	S	L	ES	STG	STI2D (1)	STD2A	ST2S	STL	TMD	Hôtel-lerie	Adapta-tion, BT	
Public	132 379	43 890	77 580	55 660	23 940	2 017	13 622	6 308	232	1 924	3 343	360 895
Privé	40 971	10 245	25 802	11 569	3 054	859	8 191	1 237	5	449	1 063	103 445
Ensemble	173 350	54 135	103 382	67 229	26 994	2 876	21 813	7 545	237	2 373	4 406	464 340
Répartition (%)	37,3	11,7	22,3	14,5	5,8	0,6	4,7	1,6	0,1	0,5	0,9	100,0
Part des filles (%)	45,2	79,0	60,9	54,7	6,7	75,4	91,4	56,3	53,6	49,6	88,1	54,8

(1) Y compris 26 élèves de 1^{re} STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

[2] Les enseignements au choix suivis en 2011 par les élèves de première selon la série

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Premières	Enseignements obligatoires au choix ou enseignements facultatifs										Ens. facultatifs		Effectif de première
	Latin	Grec ancien	LV2	LV3	LV renf.	Arts 5H en L	Maths	Sc.vie & Terre	Sc. de l'ing.	Éco. agro.	Arts facult.	EPS (2)	
Générales													
S	13 657	2 924	(1)	10 040	-	-	-	156 718	16 615	17	11 414	7 440	173 350
L	3 570	1 059	(1)	8 860	25 869	11 977	9 648	.	.	.	10 333	725	54 135
ES	3 617	763	(1)	9 126	-	-	-	-	-	-	8 121	4 035	103 382
Technologiques													
STG	-	-	(1)	604	-	-	-	-	-	-	2 788	2 419	67 229
STI2D	-	-	24 287	-	-	-	-	-	-	-	713	1 249	26 994
STD2A	-	-	2 623	-	-	-	-	-	-	-	434	50	2 876
ST2S	-	-	11 019	-	-	-	-	-	-	-	389	411	21 813
STL	-	-	6 735	-	-	-	-	-	-	-	157	197	7 545

(1) La deuxième langue vivante fait partie des enseignements obligatoires de tronc commun.

(2) Option facultative ou enseignement de complément.

[3] Les enseignements facultatifs en première selon la série en 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Séries	Au moins un enseignement facultatif					Effectif de première
	Public	Privé	Total	%	dont deux	
S	29 459	13 558	43 017	24,8	2 122	173 350
L	13 253	3 824	17 077	31,5	983	54 135
ES	17 183	7 376	24 559	23,8	994	103 382
Séries générales	59 895	24 758	84 653		4 099	330 867
%	23,6	32,1		25,6	1,2	
STG	4 869	831	5 700	8,5	51	67 229
STI2D	21 813	2 607	24 420	90,5	1 568	26 994
STD2A	1 833	788	2 621	91,1	319	2 876
ST2S	7 312	4 229	11 541	52,9	262	21 813
STL	5 687	1 060	6 747	89,4	330	7 545
Séries technologiques (1)	41 514	9 515	51 029		2 530	126 457
%	40,9	38,2		40,4	4,4	
Ensemble	101 409	34 273	135 682		6 629	(2) 457 324
%	28,5	33,6		29,7	1,4	

(1) Dans les séries technologiques (hors STG), la deuxième langue vivante fait partie des enseignements facultatifs avant de devenir obligatoire en 2015 (réforme du lycée).

(2) Hors premières TMD, hôtellerie adaptation et BT.

Lecture - 29,7 % des élèves de première suivent une ou deux options facultatives. Ils sont seulement 1,4 % à en suivre deux.

Présentation

À la rentrée 2011, 464 500 élèves sont scolarisés en classe de terminale générale et technologique de France métropolitaine et des DOM (secteurs public et privé), dont 69,3 % en terminale générale [1].

Selon les séries, les programmes d'enseignement prévoient, en plus du tronc commun imposé, des enseignements au choix des élèves [2]. En série générale, les élèves ont un enseignement obligatoire au choix. Dans toutes les séries, des options facultatives sont par ailleurs proposées.

Dans les séries générales L (littéraire) et ES (économique et sociale), les enseignements obligatoires au choix de première sont relayés par des enseignements de spécialité en terminale [3]. En série S (scientifique), seuls les élèves en dominante SVT (Sciences de la vie et de la Terre) se voient imposer un enseignement de spécialité, lequel revêt un caractère facultatif pour les élèves en dominante SI (Sciences de l'ingénieur).

En terminale S, neuf élèves sur dix optent pour la dominante SVT. Les choix d'enseignement de spécialité restent stables : le choix des mathématiques s'établit autour de 20,0 %, l'approfondissement de SVT et la physique-chimie concernent 33,0 à 37,0 % des élèves.

En terminale L, la hiérarchie des choix observée aux rentrées précédentes se maintient : langues vivantes pour deux élèves sur trois, « Arts » pour un élève sur quatre, langues anciennes pour une minorité. Les mathématiques attirent près d'un élève sur dix.

Jusqu'en 2009, les élèves de terminale ES optaient majoritairement pour les sciences économiques et sociales (36,0 %). Depuis, ce choix diminue au profit de l'approfondissement des première et deuxième langues vivantes (33,3 %) ; le choix des mathématiques reste stable (31,1 %).

Les élèves de terminale générale sont par ailleurs autorisés à poursuivre une ou deux options facultatives. Un élève sur quatre exerce ce choix [4]. Comme en première, la part des élèves concernés varie beaucoup d'une série à l'autre et selon le secteur de scolarisation : de un sur cinq en ES à un sur trois en L.

En terminale technologique, les options facultatives offertes au choix des élèves varient selon les séries. Au choix commun à toutes les séries (arts et éducation physique et sportive), s'ajoutent des options spécifiques, telle la deuxième langue vivante en STI, STL et ST2S [2]. Ainsi, la part des élèves concernés par un apprentissage facultatif varie de 7,3 % en STG, série où la deuxième langue vivante fait partie des enseignements obligatoires, à 28,1 % en STL et 29,4 % en STI [4].

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

Classes de terminale générale et technologique

- S : terminale scientifique ;
- L : terminale littéraire ;
- ES : terminale économique et sociale ;
- STG : terminale technologique, Sciences et technologies de la gestion ;
- STI : terminale technologique, Sciences et technologies industrielles (y compris arts appliqués) ;
- ST2S : terminale technologique, Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STL : terminale technologique, Sciences et technologies de laboratoire ;
- Hôtellerie : terminale technologique ;
- TMD : terminale technologique, Techniques de la musique et de la danse.

Options ou enseignements au choix

Le terme d'option fait référence à tout enseignement qui, dans le programme de chaque série, nécessite un choix de la part des élèves. Ces enseignements au choix peuvent faire partie des enseignements obligatoires (dans lesquels sont inclus les enseignements de spécialité) ou des enseignements facultatifs.

LV renf.

Langue vivante renforcée (ou langue de complément).

Arts 5 heures en L

Musique, arts plastiques, cinéma-audiovisuel, théâtre-expression dramatique, histoire des arts, danse, arts du cirque.

EPS

Éducation physique et sportive.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

- RERS 4.10 : « Le second cycle général et technologique par série ».

[1] Répartition des élèves de terminale par série à la rentrée 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Terminales générales			Terminales technologiques							Total
	S	L	ES	STG	STI (1)	ST2S	STL	Hôtellerie	TMD	BT	
Public	126 356	42 570	81 009	62 007	27 609	16 373	6 127	2 111	231	451	364 844
Privé	36 314	9 947	25 598	12 714	4 295	8 927	1 306	442	10	79	99 632
Ensemble	162 670	52 517	106 607	74 721	31 904	25 300	7 433	2 553	241	530	464 476
Répartition (%)	35,0	11,3	23,0	16,1	6,9	5,4	1,6	0,5	0,1	0,1	100,0
Part des filles (%)	44,9	78,9	61,1	55,5	11,3	92,3	55,6	46,1	54,4	64,7	54,6

(1) Y compris 58 élèves de terminale STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

[2] Options suivies en 2011 par les élèves de terminale selon la série

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Terminales	Enseignements obligatoires au choix (y compris spécialité) et options facultatives							
	Latin	Grec ancien	LV2	LV3	LV renf.	Arts 5H en L	SES	Maths
S	13 142	2 897	(1)	8 300	.	.	.	37 155
L	3 622	1 111	(1)	9 017	28 555	13 079	.	4 385
ES	3 373	572	(1)	5 658	37 705	.	35 321	33 581
STG	.	.	(1)	321
STI	.	.	8 156
ST2S	.	.	7 810
STL	.	.	1 874

(suite) Terminales	Physique chimie	Sc.de la vie et Terre (2) dominante	Sc. de l'ingénieur spécialité	Biologie écologie	Arts facult	EPS (3)	Effectif de terminale	
S	57 112	147 009	59 064	15 645	16	12 157	7 148	162 670
L	11 917	677	52 517
ES	8 229	4 029	106 607
STG	2 535	2 614	74 721
STI	890	1 184	31 904
ST2S	64	62	25 300
STL	127	148	7 433

(1) La deuxième langue vivante fait partie des enseignements obligatoires de tronc commun. En série L, le latin peut lui être substitué (moins d'une centaine d'élèves).

(2) Cet enseignement peut être suivi comme dominante et/ou comme spécialité. Certains élèves sont donc comptés deux fois pour cette matière.

(3) Option facultative ou enseignement de complément.

[3] L'enseignement de spécialité en terminale générale en 2011 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Séries	Enseignement de spécialité	Public	Privé	Total	Part des filles (%)
S	SVT - Maths (1)	18,8	25,6	20,3	37,2
	SVT - Physique-chimie	32,9	35,4	33,4	45,5
	SVT - Sc.de la vie et Terre	37,1	34,8	36,6	57,1
	Sc. ingénieur (2)	11,2	4,2	9,7	13,1
	Total terminale S	100,0	100,0	100,0	44,9
L	LV renforcée	51,9	64,2	54,2	79,0
	LV3	11,6	7,4	10,8	84,8
	Langues anciennes	1,4	1,2	1,4	73,3
	Arts	27,3	15,9	25,2	76,9
	Mathématiques	7,8	11,3	8,5	79,9
	Total terminale L	100,0	100,0	100,0	79,1
	ES	LV renforcée	36,5	32,6	35,6
Sc. éco et sociales		34,9	28,2	33,3	55,5
Mathématiques		28,6	39,3	31,1	59,5
Total terminale ES		100,0	100,0	100,0	61,2

(1) Dominante « Sciences de la vie et de la Terre », enseignement de spécialité « Mathématiques ».

(2) La dominante « Sciences de l'ingénieur » est assimilée à un enseignement de spécialité.

[4] Les options facultatives en terminale selon la série en 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Séries	Au moins une option facultative					Effectif de term.
	Public	Privé	Total	%	dont deux	
S	33 962	12 969	46 931	28,9	3 458	162 670
L	14 280	4 187	18 467	35,2	1 278	52 517
ES	14 224	6 846	21 070	19,8	776	106 607
Séries générales	62 466	24 002	86 468		5 512	321 794
%	25,0	33,4		26,9	1,7	
STG	4 583	853	5 436	7,3	62	74 721
STI	7 928	1 462	9 390	29,4	462	31 904
ST2S	149	43	192	<1	10	25 300
STL	1 806	285	2 091	28,1	56	7 433
Séries techno	14 466	2 643	17 109		590	139 358
%	12,9	9,7		12,3	<1	
Ensemble	76 932	26 645	103 577		6 102	(1) 461 152
%	21,2	26,9		22,5	1,3	

(1) Hors terminales TMD, hôtellerie et BT.

Lecture - 22,5 % des élèves de terminale suivent une ou deux options facultatives. Ils sont seulement 1,3 % à en suivre deux.

Présentation

La quasi-totalité des élèves du second degré apprend une première langue vivante, conformément aux programmes d'enseignement [1]. L'infime minorité qui ne bénéficie pas de cet enseignement relève vraisemblablement d'adaptations des programmes liées à des situations particulières.

L'anglais est étudié par 5 128 200 élèves, soit 95 % de ceux qui étudient une première langue vivante. Il est un peu plus choisi dans les établissements privés (96,1 %) que dans les établissements publics (94,7 %). L'allemand est choisi par 6,8 % des élèves ; les autres premières langues concernent deux élèves sur cent. Le « bilanguisme » dès la sixième (voir « Définitions ») se développe régulièrement avec 13,9 % des élèves de cette classe qui apprennent deux langues en 2011. Ils étaient 13,5 % en 2010, 12,1 % en 2009, 11 % en 2008, 5,4 % en 2004.

La part des élèves qui suivent un enseignement de deuxième langue vivante est de 85,3 % [2]. L'espagnol augmente légèrement (72,1 % contre 71 % les années précédentes). Il est plus appris dans le secteur privé (74,2 %) que dans le secteur public (71,6 %). L'allemand, comme deuxième langue, reste relativement stable (14,6 % en 2011). Il est davantage enseigné au lycée général et technologique (18 %) qu'au collège (12,4 % en quatrième-troisième).

7,1 % des élèves du lycée général et technologique étudient une troisième langue vivante. Près de quatre sur dix apprennent l'italien, un sur six l'espagnol. Viennent ensuite, par ordre décroissant, le chinois (13,4 %), le russe (6,6 %), le portugais (4,1 %), puis l'allemand (2,6 %), chacune de ces langues concernant tout au plus quelques milliers d'élèves. Le choix de la troisième langue peut également porter sur une langue régionale, comme c'est le cas pour 4,3 % des lycéens qui étudient trois langues.

Le bilan de l'apprentissage des langues vivantes dans le second degré montre que, quelle que soit la place qu'elles occupent dans le choix des élèves (première, deuxième ou troisième langue), l'anglais est enseigné à 98,4 % des élèves, l'espagnol à 44,2 %, l'allemand à 15,3 %, l'italien venant ensuite loin derrière (4,3 %) [3].

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

Étude des langues vivantes

L'étude d'une première langue est obligatoire pour tous dès l'entrée dans l'enseignement du second degré. Le « bilanguisme » est l'apprentissage à part égale de deux premières langues dès la sixième. Ce démarrage d'une deuxième langue vivante, dès l'entrée au collège, est une anticipation de ce qui relève actuellement de la classe de quatrième et est à mettre en relation avec le développement de l'apprentissage des langues dans le premier degré.

La deuxième langue vivante est un enseignement obligatoire en classe de quatrième, optionnel en troisième. En seconde générale et technologique, elle est devenue obligatoire à la rentrée 2010. En première et en terminale générales, elle est obligatoire pour les séries scientifique et économique. En première, elle est devenue obligatoire en série littéraire à la rentrée 2011. Dans les autres classes du second cycle général et technologique, elle continue de faire partie des enseignements optionnels (obligatoires ou facultatifs) et elle deviendra obligatoire à la rentrée 2015.

La troisième langue est également un enseignement optionnel offert aux élèves des classes de seconde, première et terminale générales et technologiques.

Les formations

- Collège : classes de sixième à troisième, Dima, Ulis (ex-Upi) et dispositifs-relais.
- Lycée général et technologique : classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien.
- Lycée professionnel : classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 05.26.

[1] Effectifs d'élèves du second degré selon la première langue vivante étudiée à la rentrée 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Effectif total	Élèves étudiant une LV1		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (2)
		Effectif	%					
Sixième	828 158	(3) 827 283	99,9	95 908	808 397	28 176	5 238	4 953
Cinquième	783 880	(3) 783 335	99,9	91 933	764 102	36 112	5 571	4 447
Quatrième	776 565	776 062	99,9	46 127	720 528	7 365	801	1 241
Troisième	773 568	772 868	99,9	46 628	716 846	7 473	722	1 199
Dima, Ulis, dispositif relais	22 993	21 650	94,2	551	20 753	223	64	59
Total collège hors Segpa (1)	3 185 164	3 181 198	99,9	281 147	3 030 626	79 349	12 396	11 899
Segpa	95 755	95 413	99,6	3 002	91 373	909	36	93
Seconde	511 191	510 812	99,9	25 214	480 303	3 984	381	930
Première	464 340	464 212	100,0	22 061	436 465	4 424	335	927
Terminale	464 476	464 315	100,0	22 894	434 081	5 815	453	1 072
Total lycée GT (1)	1 440 007	1 439 339	100,0	70 169	1 350 849	14 223	1 169	2 929
Total lycée professionnel (1)	694 661	682 346	98,2	12 904	655 346	13 326	415	355
Ensemble	5 415 587	5 398 296	99,7	367 222	5 128 194	107 807	14 016	15 276
%				6,8	95,0	2,0	0,3	0,3
dont Public	4 265 402	4 254 923	99,8	307 477	4 029 929	83 945	12 658	11 669
Pu + Pr hors Mayotte	5 384 493	5 367 215	99,7	367 217	5 097 124	107 807	14 016	15 242

(1) Voir « Définitions ». (2) Y compris langues apprises par correspondance.

Une partie de ces élèves étudient deux premières langues vivantes. Le « bilinguisme » concerne 115 389 élèves de sixième (13,9 %), et 118 830 élèves de cinquième (15,2 %).
Lecture - En 2011, 99,7 % des élèves du second degré apprennent une première langue vivante. Parmi eux, 6,8 % apprennent l'allemand.

[2] Effectifs d'élèves du second degré selon la deuxième langue vivante étudiée à la rentrée 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Effectif total	Élèves étudiant une LV2		Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Autres (2)	dont langues régionales
		Effectif	%						
Quatrième	776 565	775 215	99,8	94 580	54 546	572 494	45 122	8 473	205
Troisième	773 568	744 239	96,2	93 632	54 160	544 502	43 700	8 245	254
Total 4^e + 3^e	1 550 133	1 519 454	98,0	188 212	108 706	1 116 996	88 822	16 718	459
Seconde	511 191	509 850	99,7	87 472	30 045	358 885	27 280	6 568	235
Première	464 340	445 718	96,0	83 079	26 508	306 253	23 666	6 212	189
Terminale	464 476	416 134	89,6	76 041	28 175	283 394	22 462	6 062	314
Total lycée GT (1)	1 440 007	1 371 702	95,3	246 592	84 728	948 132	73 408	18 842	738
Total lycée professionnel (1)	694 661	253 346	36,5	23 666	9 258	203 495	13 306	3 621	160
Ensemble	3 684 801	3 144 502	85,3	458 470	202 692	2 268 623	175 536	39 181	1 357
%				14,6	6,4	72,1	5,6	1,2	
dont Public	2 887 480	2 461 903	85,3	349 698	170 531	1 762 004	150 754	28 916	1 049
Pu + Pr hors Mayotte	3 664 974	3 127 279	85,3	458 365	202 686	2 253 298	175 536	36 037	1 357

(1) Voir « Définitions ».

(2) Y compris langues régionales et langues apprises par correspondance.

Lecture - En 2011, 85,3 % des élèves du second degré apprennent une deuxième langue vivante. Parmi eux, 14,6 % apprennent l'allemand.

[3] Synthèse des langues vivantes étudiées dans le second degré à la rentrée 2011 (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Effectif total	Allemand	Anglais	Espagnol	Italien	Russe	Portugais	Chinois	Arabe	Hébreu	Japonais	Langues régio	Autres (3)
Collège hors Segpa	3 185 164	468 430	3 139 393	1 197 140	101 281	3 451	6 934	6 670	3 309	3 155	134	32 073	4 178
Segpa	95 755	3 002	91 373	909	36	.	87	126	6
Lycée GT (2)	1 440 007	319 375	1 435 718	979 397	115 130	9 940	7 014	17 198	5 518	3 825	3 051	6 874	11 472
Lycée pro (2)	694 661	36 570	664 604	216 821	13 721	29	868	83	355	136	1	572	2 344
Total	5 415 587	828 377	5 331 088	2 394 267	230 168	13 420	14 903	23 951	9 182	7 116	3 186	39 645	18 000
%		15,3	98,4	44,2	4,3	0,2	0,3	0,4	0,2	0,1	0,1	0,7	0,3
dont Public	4 265 402	658 990	4 200 581	1 859 056	194 632	12 030	14 250	16 456	8 488	453	2 225	31 876	14 108
Pu + Pr hors Mayotte	5 384 493	828 184	5 300 012	2 378 942	230 168	13 420	14 903	23 951	7 319	7 116	3 186	39 645	18 000

(1) Il s'agit du cumul des première, deuxième et troisième langues vivantes étudiées, ainsi que de toute autre modalité mise en place dans les académies. Certaines académies peuvent ponctuellement développer l'apprentissage de langues « surnuméraires », notamment les langues régionales au collège.

(2) Voir « Définitions ».

(3) Y compris langues apprises par correspondance.

Lecture - En 2011, 828 377 élèves, soit 15,3 % des élèves du second degré, apprennent l'allemand au titre de la première, deuxième ou troisième langue.

Présentation

Les sections européennes ou internationales scolarisent 324 300 élèves en 2011, soit 6,1 % des élèves du second degré de France métropolitaine et des DOM [1]. Au collège, elles concernent peu les élèves de sixième et de cinquième (moins de 1 %) et démarrent en classes de quatrième et de troisième (9,7 % des élèves) pour se prolonger au lycée général (11,5 % en seconde GT). Dans l'enseignement technologique ou professionnel, les sections linguistiques sont marginales. Pour l'ensemble du second degré, les filles sont surreprésentées dans ces classes (59,4 %).

Les sections européennes sont beaucoup plus répandues que les sections internationales (respectivement 95 % et 5 % des sections linguistiques), principalement en raison des critères d'ouverture plus simples à mettre en œuvre pour les premières [2]. Elles se différencient également par les langues qui y sont enseignées, une plus grande diversité s'observant dans les sections internationales. Dans ces dernières, les sections de langues orientales et de langues d'Europe du Nord (danois, suédois, norvégien,...) sont plus fréquentes, de même que les sections d'espagnol, d'italien et de portugais. Dans les établissements privés, qui n'ont quasiment que des sections européennes, l'anglais est surreprésenté (81,8 % contre 63,6 % dans le public).

Dans les académies, le développement des sections européennes reflète la mise en œuvre des politiques locales. La part des élèves du second degré accueillis dans ces structures est inférieure à 3 % en Corse, à Mayotte et en Guyane, supérieure à 7 % à Caen, Clermont-Ferrand, Lille, Montpellier, La Réunion et Strasbourg [3]. La diversité des langues est également facteur de différenciation. L'anglais prédomine partout sauf en Corse et à Nice où le choix de l'italien est important, à Nancy-Metz et à Strasbourg où près d'un élève sur deux est inscrit en sections d'allemand. Ces dernières sont plus répandues dans les académies de l'Est, celles d'espagnol dans les académies du Sud (Montpellier et Nice), du Sud-Ouest (Bordeaux et Toulouse) ainsi qu'en Martinique et en Guadeloupe. Les sections de langues orientales sont avant tout développées dans l'académie de Paris où leurs effectifs sont proches des sections d'espagnol.

À la rentrée 2011, les sections européennes scolarisent 27 200 élèves de plus qu'en 2010, soit une progression de 9,7 %. Les sections internationales, avec un gain de 1 000 élèves, ont augmenté de 6,3 %.

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

Sections linguistiques

Les sections linguistiques regroupent les sections européennes et internationales.

Sections européennes

Créées en 1992, les sections européennes proposent l'enseignement, dans la langue de la section, de disciplines non linguistiques fondamentales. La scolarité y est sanctionnée par une mention sur le diplôme du baccalauréat (mention « section européenne » ou « section de langue orientale »). La scolarité débute en quatrième, exceptionnellement en sixième, avec pendant deux ans un renforcement horaire de la langue, suivi du passage à l'enseignement partiel d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL) dans la langue de la section. Les décisions d'ouverture de ces sections ont été confiées aux recteurs et, dans les établissements, ces sections font partie intégrante du projet d'établissement.

La notion de section européenne est ici étendue aux sections binationales qui comprennent les sections abibac/franco-allemandes, bachibac/franco-espagnoles et esabac/franco-italiennes.

Sections internationales

Les sections internationales ont été conçues notamment pour accueillir des élèves étrangers (ils doivent réglementairement représenter entre 25 % et 50 % de l'effectif de ces sections) et faciliter leur insertion dans le système scolaire français.

L'enseignement commence à l'école élémentaire. Dans le second degré, l'enseignement de l'histoire-géographie se fait pour partie dans la langue de la section et sur la base d'un programme établi en commun avec les autorités du pays intéressé. S'y ajoute un programme de lettres étrangères dans la langue concernée. Le diplôme national du brevet ainsi que le baccalauréat peuvent porter la mention « option internationale ».

Les formations

- Lycée d'enseignement général et technologique : classes préparant aux baccalauréats généraux et technologiques, ou au brevet de technicien.

- Lycée professionnel : classes préparant au CAP, BEP, baccalauréat professionnel, brevet des métiers d'art, ou à toute autre formation professionnelle de niveaux IV et V.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.27.

[1] Élèves du second degré en section européenne ou internationale à la rentrée 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Public		Privé		Public + Privé			Part des filles (%)	
	Total	En section	Total	En section	Total	En section	% en section	Total	En section
6 ^e -5 ^e	1 266 350	9 313	345 688	2 670	1 612 038	11 983	0,7	48,9	54,0
4 ^e -3 ^e	1 214 134	119 800	335 999	30 919	1 550 133	150 719	9,7	49,6	58,7
Total 6^e à 3^e	2 480 484	129 113	681 687	33 589	3 162 171	162 702	5,1	49,2	58,4
2 nd générale et technologique	400 175	45 936	111 016	12 804	511 191	58 740	11,5	53,7	60,5
1 ^{re} et terminale générale	503 784	66 204	148 877	17 134	652 661	83 338	12,8	55,7	61,7
1 ^{re} et terminale technologique	221 955	3 367	54 200	1 020	276 155	4 387	1,6	52,3	53,7
Total lycée général et technologique	1 125 914	115 507	314 093	30 958	1 440 007	146 465	10,2	54,3	61,0
Lycée professionnel	547 432	12 271	147 229	2 863	694 661	15 134	2,2	44,3	54,9
Ensemble	4 153 830	256 891	1 143 009	67 410	5 296 839	324 301	6,1	50,0	59,4

Lecture - 324 301 élèves sont inscrits dans une section européenne ou internationale, soit 6,1 % des élèves du second degré. Les filles représentent 59,4 % des effectifs de ces sections, alors qu'elles ne constituent que 50,0 % des effectifs totaux du second degré.

[2] Répartition des élèves en section linguistique selon la langue de la section à la rentrée 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et langues o.	Autres	Ensemble
Public	163 284	37 909	37 942	12 923	1 165	2 983	685	256 891
Privé	55 169	5 282	6 115	588		256		67 410
Total	218 453	43 191	44 057	13 511	1 165	3 239	685	324 301
%	67,4	13,3	13,6	4,2	0,4	1,0	0,2	100,0
Sections européennes	208 448	41 688	41 620	12 355	513	2 301	95	307 020
Sections internationales	10 005	1 503	2 437	1 156	652	938	590	17 281
Part des filles (%)	59,2	56,7	63,3	60,2	55,6	54,9	58,4	59,4

Lecture : Les sections d'espagnol accueillent 13,6 % des élèves scolarisés en section linguistique. 63,3 % des élèves des sections d'espagnol sont des filles.

[3] Scolarisation en section européenne par académie à la rentrée 2011

(Public + Privé)

	Effectif de référence (1)	Sections européennes		Répartition en % selon la langue de la section							Ensemble
		Effectif	%	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Russe et langues o.	Autres (2)		
Aix-Marseille	236 935	9 888	4,2	57,8	15,7	10,7	15,3	0,6	-	100,0	
Amiens	159 258	7 040	4,4	77,4	18,5	3,0	0,7	-	0,4	100,0	
Besançon	92 536	5 033	5,4	71,5	14,4	12,5	1,6	-	-	100,0	
Bordeaux	244 682	13 374	5,5	65,7	7,6	23,9	1,5	1,1	0,2	100,0	
Caen	116 917	9 153	7,8	84,1	7,1	8,3	0,5	-	-	100,0	
Clermont-Ferrand	95 450	7 160	7,5	72,7	8,2	16,0	3,0	-	-	100,0	
Corse	20 613	327	1,6	53,2	0,9	-	45,9	-	-	100,0	
Créteil	355 415	12 679	3,6	76,7	16,3	5,4	1,0	0,5	-	100,0	
Dijon	120 562	4 105	3,4	82,3	9,5	7,1	1,1	-	-	100,0	
Grenoble	264 876	16 560	6,3	71,1	3,9	4,5	20,6	-	-	100,0	
Lille	356 018	25 819	7,3	81,1	9,3	8,5	1,0	-	0,1	100,0	
Limoges	49 746	2 913	5,9	89,6	4,5	5,3	-	0,6	-	100,0	
Lyon	254 025	17 809	7,0	64,7	19,3	7,6	8,0	0,3	-	100,0	
Montpellier	210 398	15 996	7,6	64,1	7,3	27,3	1,2	0,1	-	100,0	
Nancy-Metz	184 772	10 145	5,5	33,5	43,7	15,3	7,5	-	-	100,0	
Nantes	289 371	16 222	5,6	79,6	8,0	11,1	1,3	-	-	100,0	
Nice	160 469	7 868	4,9	41,1	6,8	20,3	31,8	-	-	100,0	
Orléans-Tours	193 620	10 586	5,5	83,7	5,4	10,6	0,3	-	-	100,0	
Paris	162 059	10 568	6,5	48,4	19,1	13,5	3,0	14,8	1,2	100,0	
Poitiers	128 548	5 925	4,6	71,1	12,1	14,8	1,7	-	0,3	100,0	
Reims	105 150	5 190	4,9	63,2	25,1	11,7	-	-	-	100,0	
Rennes	256 551	16 933	6,6	79,7	5,1	14,2	0,6	0,3	-	100,0	
Rouen	156 067	10 720	6,9	79,6	9,4	7,8	2,0	0,6	0,6	100,0	
Strasbourg	146 156	10 346	7,1	54,2	42,2	3,3	0,2	-	0,2	100,0	
Toulouse	217 346	13 427	6,2	52,1	8,5	37,0	2,1	0,2	-	100,0	
Versailles	471 962	30 078	6,4	64,8	18,6	15,8	0,3	-	0,6	100,0	
Guadeloupe	49 473	1 808	3,7	73,2	-	26,8	-	-	-	100,0	
Guyane	30 492	567	1,9	64,2	-	15,5	-	-	20,3	100,0	
Martinique	39 394	1 165	3,0	52,7	-	47,3	-	-	-	100,0	
Mayotte	29 722	65	0,2	100,0	-	-	-	-	-	100,0	
La Réunion	98 256	7 551	7,7	54,7	23,5	19,0	-	2,8	-	100,0	
Total	5 296 839	307 020	5,8	67,9	13,6	13,6	4,0	0,7	0,2	100,0	

(1) Total des élèves scolarisés dans les classes de 6^e à 3^e et dans celles du lycée général, technologique, et professionnel.

(2) Y compris portugais.

Lecture : 5,8 % des élèves du second degré sont scolarisés dans une section européenne. Pour 13,6 % d'entre eux, il s'agit d'une section d'allemand.

Présentation

Au collège, l'option latin est offerte depuis la rentrée 1996 aux élèves à partir de la cinquième. En France métropolitaine et dans les DOM, 21,4 % des élèves de cinquième ont choisi cette option à la rentrée 2011, mais ils ne sont plus que 15,7 % de latinistes en classe de troisième [1]. L'étude du latin, qui s'était stabilisée dans l'ensemble du premier cycle autour de 20,0 % au début des années deux mille, baisse depuis 2006 et atteint à peine 19,0 % en 2011, avec une perte d'intérêt pour son apprentissage tout au long des « années collège » (de la cinquième à la troisième) [2]. L'apprentissage de cette langue ancienne reste plus fréquent dans les établissements privés (22,8 %) que dans ceux du secteur public (17,3 %).

L'option de grec ancien ne peut être étudiée qu'à partir de la classe de troisième. Elle reste toujours très faiblement suivie, par 1,6 % des élèves des établissements publics et privés [1].

Au lycée, l'étude des langues anciennes est peu suivie : 5,4 % de latinistes en seconde générale et technologique contre 16,0 % en troisième à la rentrée précédente. En effet, en seconde générale et technologique, classe de détermination qui ouvre la voie aux baccalauréats généraux et technologiques, l'éventail des options offertes au choix des élèves est important et les langues anciennes y figurent au même titre que d'autres enseignements (enseignements artistiques, langues vivantes, enseignements technologiques, ...), avec lesquels elles peuvent se trouver en concurrence. En classes de première et de terminale, l'étude du latin concerne avant tout les lycéens des séries littéraire et scientifique (7,7 % d'entre eux). Elle ne figure pas au programme des séries technologiques, à l'exception de la série Techniques de la musique et de la danse, série qui attire néanmoins très peu de latinistes.

Le bilan de l'apprentissage des langues anciennes dans le second degré montre que 14,0 % des élèves en étudient au moins une (le latin ou le grec, ou les deux). Il existe cependant de fortes disparités entre le collège, où 19,1 % des collégiens sont dans ce cas, et le lycée, où les lycéens généraux et technologiques ne sont plus que 5,7 % à étudier une langue ancienne [3].

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

Étude du latin et du grec ancien

L'enseignement du latin débute en classe de cinquième. L'étude du grec ancien ne commence qu'en classe de troisième. Les élèves ont alors la possibilité d'étudier à la fois le latin et le grec ancien.

En classes de seconde générale et technologique, de première ou de terminale générale, le latin et le grec ancien sont, selon les programmes, des enseignements au choix, obligatoires ou facultatifs.

En terminale littéraire, une langue ancienne peut être choisie comme enseignement de spécialité. Les élèves préparant un baccalauréat technologique ne peuvent pas être formés aux langues anciennes, à l'exception de ceux inscrits dans la série Techniques de la musique et de la danse (TMD).

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des élèves étudiant le latin et le grec ancien dans le second degré à la rentrée 2011

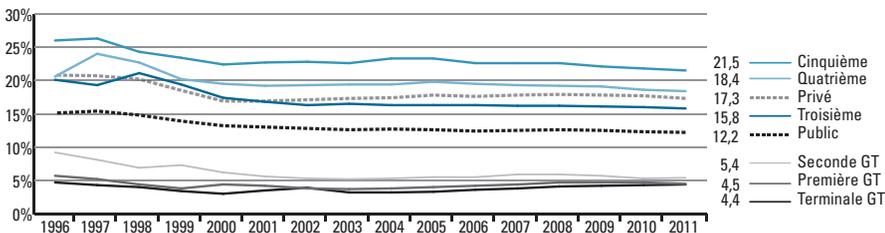
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

		Effectif total	Latin		Grec ancien		Latin hors Mayotte	
			Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Public	Cinquième	615 661	122 957	20,0	.	.	122 693	20,1
	Quatrième	607 800	104 866	17,3	.	.	104 693	17,4
	Troisième	606 334	88 933	14,7	14 997	2,5	88 762	14,8
	Total cinquième à troisième	1 829 795	316 756	17,3	14 997	2,5	316 148	17,4
	Seconde générale et technologique	400 175	16 719	4,2	4 878	1,2	16 681	4,2
	Première générale et technologique	360 895	12 550	3,5	3 233	0,9	12 520	3,5
	Terminale générale et technologique	364 844	12 299	3,4	3 163	0,9	12 271	3,4
	Total second cycle général et technologique	1 125 914	41 568	3,7	11 274	1,0	41 472	3,7
	Total Public	2 955 709	358 324	12,1	26 271	1,5	357 620	12,2
	Privé	Cinquième	168 219	44 810	26,6	.	.	44 810
Quatrième		168 765	37 731	22,4	.	.	37 731	22,4
Troisième		167 234	32 452	19,4	3 317	2,0	32 452	19,4
Total cinquième à troisième		504 218	114 993	22,8	3 317	2,0	114 993	22,8
Seconde générale et technologique		111 016	10 799	9,7	1 975	1,8	10 799	9,7
Première générale et technologique		103 445	8 294	8,0	1 513	1,5	8 294	8,0
Terminale générale et technologique		99 632	7 838	7,9	1 417	1,4	7 838	7,9
Total second cycle général et technologique		314 093	26 931	8,6	4 905	1,6	26 931	8,6
Total Privé		818 311	141 924	17,3	8 222	1,7	141 924	17,3
Public + Privé		Cinquième	783 880	167 767	21,4	.	.	167 503
	Quatrième	776 565	142 597	18,4	.	.	142 424	18,4
	Troisième	773 568	121 385	15,7	18 314	2,4	121 214	15,8
	Total cinquième à troisième	2 334 013	431 749	18,5	18 314	2,4	431 141	18,6
	Seconde générale et technologique	511 191	27 518	5,4	6 853	1,3	27 480	5,4
	Première générale et technologique	464 340	20 844	4,5	4 746	1,0	20 814	4,5
	Terminale générale et technologique	464 476	20 137	4,3	4 580	1,0	20 109	4,4
	Total second cycle général et technologique	1 440 007	68 499	4,8	16 179	1,1	68 403	4,8
	<i>dont : première et terminale S</i>	<i>336 020</i>	<i>26 799</i>	<i>8,0</i>	<i>5 821</i>	<i>1,7</i>	<i>26 759</i>	<i>8,0</i>
	<i>première et terminale L</i>	<i>106 652</i>	<i>7 192</i>	<i>6,7</i>	<i>2 170</i>	<i>2,0</i>	<i>7 185</i>	<i>6,8</i>
<i>première et terminale ES</i>	<i>209 989</i>	<i>6 990</i>	<i>3,3</i>	<i>1 335</i>	<i>0,6</i>	<i>6 979</i>	<i>3,3</i>	
Total Public + Privé	3 774 020	500 248	13,3	34 493	(1) 1,6	499 544	13,3	

(1) Ces pourcentages sont calculés hors classes de 5^e et de 4^e puisque le grec n'y est pas proposé. Cette matière n'est pas enseignée à Mayotte.

[2] Évolution de l'étude du latin dans le second degré depuis 1996 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



Lecture - En 2011, 4,4 % des élèves de terminale GT étudient le latin.

[3] Répartition des élèves selon le nombre de langues anciennes étudiées à la rentrée 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Effectif total de la classe	Une seule		Les deux	Ensemble	
		Latin	Grec	Latin + grec	Effectif	%
Cinquième	783 880	167 767	.	.	167 767	21,4
Quatrième	776 565	142 597	.	.	142 597	18,4
Troisième	773 568	116 037	12 966	5 348	134 351	17,4
Total cinquième à troisième	2 334 013	426 401	12 966	5 348	444 715	19,1
Seconde générale et technologique	511 191	26 607	5 942	911	33 460	6,5
Première générale et technologique	464 340	20 185	4 087	659	24 931	5,4
Terminale générale et technologique	464 476	19 431	3 874	706	24 011	5,2
Total second cycle général et technologique	1 440 007	66 223	13 903	2 276	82 402	5,7
<i>dont : première et terminale S</i>	<i>336 020</i>	<i>26 154</i>	<i>5 176</i>	<i>645</i>	<i>31 975</i>	<i>9,5</i>
<i>première et terminale L</i>	<i>106 652</i>	<i>6 558</i>	<i>1 536</i>	<i>634</i>	<i>8 728</i>	<i>8,2</i>
<i>première et terminale ES</i>	<i>209 989</i>	<i>6 904</i>	<i>1 249</i>	<i>86</i>	<i>8 239</i>	<i>3,9</i>
Ensemble	3 774 020	492 624	26 869	7 624	527 117	14,0

Présentation

Pour l'année scolaire 2011-2012, 95 800 élèves sont scolarisés dans une section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa) dans un établissement de France métropolitaine ou des DOM y compris Mayotte. À champ constant (c'est-à-dire hors Mayotte), on observe une baisse de 1,1 % par rapport à la rentrée précédente. Depuis la création des Segpa à la rentrée 1996 en remplacement des anciennes sections d'éducation spécialisée (SES), les effectifs de l'enseignement adapté ont diminué de presque 25 000 élèves [1]. Alors que les élèves inscrits en SES suivaient le plus souvent un cycle de deux ans en collège suivi de quatre ans de formation professionnelle, les élèves inscrits en Segpa suivent une scolarité de quatre ans en collège (6^e à 3^e), suivie de deux ans de formation qualifiante en CAP. La fermeture progressive de ces formations qualifiantes, au profit d'une scolarité en lycée professionnel, s'est achevée à la rentrée 2010, et aujourd'hui seules restent ouvertes les classes de Segpa de la 6^e à la 3^e.

Si les élèves de premier cycle hors Segpa sont majoritairement « à l'heure » (80,1 %), les élèves de Segpa ont presque tous un an de retard par rapport à l'âge théorique : à peine plus de 1,0 % des élèves de Segpa de premier cycle sont « à l'heure » [2].

La proportion d'élèves inscrits en Segpa varie d'une académie à l'autre. Ainsi, l'académie de Paris compte 1,2 % de collégiens dans ces sections, contre 4,4 % pour l'académie d'Amiens. Les académies d'outre-mer, comme la Guyane (5,2 %) et Mayotte (6,3 %), comptent également des proportions assez fortes d'élèves inscrits en Segpa [3].

Définitions

Champ

Établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

Âge théorique

C'est l'âge de l'élève qui, entré au cours préparatoire à 6 ans, effectue sa scolarité sans redoublement ni saut de classe. De ce fait, l'âge théorique est 11 ans à l'entrée en sixième, et 15 ans à l'entrée dans le second cycle professionnel. Les élèves qui sont dans ce cas sont dits « à l'heure ».

Enseignements adaptés du second degré

Dispensés dans des structures (Segpa, Erea) du ministère de l'éducation nationale, ils peuvent être également assurés par des établissements sous tutelle du ministère en charge de la santé.

Sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa)

Depuis la circulaire du 20 juin 1996 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale.

Établissements régionaux d'enseignement adapté (Erea)

Créés par le décret n° 54-46 du 4 janvier 1954, ils reçoivent les élèves qui ne peuvent fréquenter utilement les classes ordinaires d'enseignement général ou professionnel. Le décret du 30 août 1985 relatif à l'organisation administrative et financière des établissements publics locaux d'enseignement (lycées, collèges et établissements d'éducation spécialisée) en fait des établissements du second degré.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

Pour en savoir plus

- Note d'Information, 07.23.

- « La scolarisation des enfants et adolescents en situation de handicap », Données sociales 2002-2003, Insee.

[1] Évolution des effectifs de Segpa

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011, Public + Privé)

	1995 (1)	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte
6 ^e à 3 ^e	(1) 46 768	105 663	101 976	99 640	97 298	95 348	93 187	91 960	90 990	92 280
Formation professionnelle	(1) 65 933	5 354	1 692	1 274	1 042	796	684	(2)	(2)	(2)
Total hors Erea	112 701	111 017	103 668	100 914	98 340	96 144	93 871	91 960	90 990	92 280
Segpa en Erea	6 221	5 628	5 876	5 683	5 614	5 127	5 021	3 594	3 475	3 475
Total Segpa	118 922	116 645	109 544	106 597	103 954	101 271	98 892	95 554	94 465	95 755

(1) Effectifs des sections d'éducation spécialisée (deux années de type collège [6^e-5^e], suivies de deux à quatre années de formation professionnelle).

(2) Fermeture des préparations au CAP de Segpa à la rentrée 2010, les élèves étant orientés en lycée professionnel.

[2] Répartition des élèves de Segpa selon le sexe et l'âge en 2011

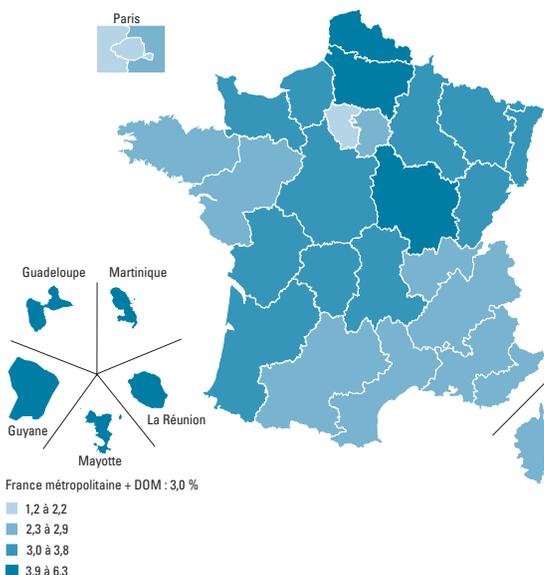
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

		Segpa				6 ^e à 3 ^e hors Segpa % (1)	Total Segpa hors Mayotte
		Garçons	Filles	Total	%		
Sixième	11 ans	95	59	154	0,8	84,8	153
	12 ans	11 655	7 464	19 119	95,8	14,3	19 002
	13 ans ou plus	436	239	675	3,4	0,9	669
	Total	12 186	7 762	19 948	100,0	100,0	19 824
Cinquième	12 ans	169	97	266	1,1	82,1	262
	13 ans	14 099	8 973	23 072	93,9	16,7	22 964
	14 ans ou plus	737	498	1 235	5,0	1,1	841
	Total	15 005	9 568	24 573	100,0	100,0	24 067
Quatrième	13 ans	218	116	334	1,3	79,1	333
	14 ans	14 736	9 086	23 822	93,1	19,2	23 732
	15 ans ou plus	924	497	1 421	5,6	1,7	1 152
	Total	15 878	9 699	25 577	100,0	100,0	25 217
Troisième	14 ans	193	107	300	1,2	73,9	299
	15 ans	14 676	8 982	23 658	92,2	23,4	23 612
	16 ans ou plus	1 014	685	1 699	6,6	2,7	1 446
	Total	15 883	9 774	25 657	100,0	100,0	23 357
Total Segpa		58 952	36 803	95 755			94 465

(1) Voir RERS 4.4.

[3] Proportion de collégiens en Segpa (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)



Présentation

Au cours de l'année 2011-2012, 79 900 élèves en situation de handicap fréquentent un établissement scolaire du second degré (71 % en classe ordinaire et 29 % en Ulis) [1].

76 % des élèves handicapés scolarisés dans le second degré sont âgés de douze à quinze ans alors que cette proportion est de 56 % pour l'ensemble du second degré. Ils sont sous-représentés dans la classe d'âge des 11 ans et moins, conséquence d'un retard scolaire plus fréquent, et sont moins nombreux au-delà de l'âge de 15 ans, fin de la scolarité obligatoire (19 % contre 30 % pour les autres élèves du second degré).

Un tiers des élèves handicapés sont des filles (33 %). Ce taux est plus élevé en Ulis (39 %).

L'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire individuel est un élément important dans la scolarisation des élèves handicapés. 14 000 élèves (18 %) bénéficient d'un dispositif de ce type, le plus souvent pour un accompagnement à temps partiel [2]. Dans 62 % des cas, il s'agit d'un accompagnement par un assistant d'éducation. Ce type d'aide concerne principalement les élèves souffrant de troubles moteurs (38 % d'entre eux), de troubles visuels (29 %), de troubles viscéraux (27 %) et de troubles du langage et de la parole (26 %).

Outre l'accompagnement par un auxiliaire de vie scolaire, d'autres mesures peuvent être prises afin de faciliter la scolarisation des enfants et adolescents handicapés : l'aide par un enseignant spécialisé ou le financement de matériel pédagogique adapté [3].

L'aide par un enseignant spécialisé concerne 15 % des élèves scolarisés en classe ordinaire. Ce sont ainsi 32 % des élèves souffrant de déficiences intellectuelles et cognitives, et 20 % des élèves déficients auditifs qui en bénéficient.

L'attribution de matériel pédagogique adapté (clavier braille, périphériques adaptés, logiciels spécifiques,...) concerne deux tiers des élèves présentant des troubles visuels, un tiers des déficients auditifs et la moitié des élèves handicapés moteur.

Ces différentes mesures font partie du projet personnalisé de scolarisation (PPS) de l'élève handicapé.

Définitions

Champ

Établissements scolaires sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

Classification des principales déficiences présentées par les élèves

- Les troubles intellectuels et cognitifs concernent les déficiences intellectuelles.
- Les troubles psychiques recouvrent les troubles de la personnalité, les troubles du comportement.
- Les troubles du langage et de la parole ont remplacé les troubles spécifiques des apprentissages et comprennent la dyslexie, la dysphasie...
- Les troubles auditifs concernent non seulement l'oreille mais aussi ses structures annexes et leurs fonctions. La subdivision la plus importante des déficiences auditives concerne les déficiences de la fonction de l'ouïe.
- Les troubles visuels regroupent les cécités, les autres déficiences de l'acuité visuelle ainsi que les troubles de la vision (champ visuel, couleur, poursuite oculaire).
- Les troubles moteurs sont une limitation plus ou moins grave de la faculté de se mouvoir ; ils peuvent être d'origine cérébrale, spinale, ostéo-articulaire ou musculaire. Les dyspraxies doivent y être répertoriées.
- Les troubles viscéraux sont des déficiences des fonctions cardio-respiratoires, digestives, hépatiques, rénales, urinaires, ou de reproduction, déficiences métabolique, immuno-hématologique, les troubles liés à une pathologie cancéreuse, toutes les maladies chroniques entraînant la mise en place d'aménagements ou l'intervention de personnels.
- Plusieurs troubles : association de plusieurs déficiences de même importance.

PPS

Projet personnalisé de scolarisation (voir « Définitions » en 4.21).

AVS-I et EVS-I

L'auxiliaire de vie scolaire individuel (AVS-I) a pour mission exclusive l'aide à l'accueil et à la scolarisation d'un seul élève handicapé. Les fonctions sont exercées par un assistant d'éducation (AVS-I dans le tableau [2]) ou par une personne recrutée dans le cadre d'un contrat aidé (EVS-I, emploi de vie scolaire dans le tableau [2]). Voir 3.6.

Ulis

Unité localisée pour l'inclusion scolaire (voir « Définitions » en 4.21).

Segpa et Erea

Sections d'enseignement général et professionnel adapté et établissements régionaux d'enseignement adapté (voir « Définitions » en 4.19).

 Sources : MEN-MESR DEPP et MEN DGESCO

Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

[1] Répartition selon l'âge et le type de scolarisation des élèves handicapés scolarisés dans le second degré en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

	Scolarisation en classe ordinaire (y compris Segpa et Erea)			Scolarisation en ULIS			Ensemble		
	Total	%	% de filles	Total	%	% de filles	Total	%	% de filles
11 ans ou moins	4 103	7,2	25,9	265	1,1	34,0	4 368	5,5	26,4
12 ans	11 906	21,0	29,1	5 286	22,8	38,1	17 192	21,5	31,9
13 ans	11 613	20,5	29,1	5 468	23,6	36,6	17 081	21,4	31,5
14 ans	9 766	17,2	29,4	4 778	20,6	38,5	14 544	18,2	32,4
15 ans	7 958	14,0	30,3	3 810	16,5	38,8	11 768	14,7	33,1
16 ans	4 622	8,1	33,5	1 663	7,2	41,8	6 285	7,9	35,7
17 ans	3 307	5,8	36,3	1 034	4,5	42,9	4 341	5,4	37,9
18 ans	1 865	3,3	38,5	511	2,2	44,6	2 376	3,0	39,8
19 ans	952	1,7	41,3	246	1,1	47,6	1 198	1,5	42,6
20 ans ou plus	627	1,1	42,9	98	0,4	46,9	725	0,9	43,4
Total	56 719	100,0	30,5	23 159	100,0	38,7	79 878	100,0	32,9

Lecture - 21,5 % des élèves handicapés dans le second degré sont âgés de 12 ans. 31,9 % de ces élèves de 12 ans sont des filles.

[2] Répartition selon la déficience et le type d'accompagnement individuel en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Déficiences	Accompagnement individuel				Pas d'accompagnement individuel	Total
	AVS-I (1)		EVS-I (1)			
	Temps plein	Temps partiel	Temps plein	Temps partiel		
Troubles intellectuels et cognitifs	124	675	115	636	28 595	30 145
Troubles du psychisme	278	1 194	103	813	11 192	13 580
Troubles du langage et de la parole	82	2 390	45	1 540	11 486	15 543
Troubles auditifs	41	251	22	98	3 053	3 465
Troubles visuels	138	318	53	148	1 620	2 277
Troubles viscéraux	95	157	42	95	1 049	1 438
Troubles moteurs	886	1 484	279	905	5 781	9 335
Plusieurs troubles associés	116	383	47	249	2 361	3 156
Autres troubles	16	75	11	70	767	939
Total	1 776	6 927	717	4 554	65 904	79 878
%	2,2	8,7	0,9	5,7	82,5	100,0

(1) Voir « Définitions ».

[3] Accompagnement par un enseignant spécialisé, financement de matériel pédagogique et utilisation de transport spécifique selon la déficience en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Déficiences	Part des élèves bénéficiant (%)		
	d'un enseignant spécialisé (1)	de matériel adapté	de transport spécifique
Troubles intellectuels et cognitifs	32,3	3,9	32,2
Troubles du psychisme	13,9	5,8	14,2
Troubles du langage et de la parole	5,8	31,7	9,9
Troubles auditifs	20,3	33,1	23,1
Troubles visuels	13,4	69,8	25,9
Troubles viscéraux	3,9	17,6	26,7
Troubles moteurs	6,6	54,2	35,3
Plusieurs troubles associés	13,4	26,1	27,4
Autres troubles	10,1	11,6	11,0
Total	15,3	19,9	24,0

(1) Ne concerne que les élèves scolarisés en classe ordinaire.

Présentation

Au cours de l'année scolaire 2011-2012, 79 900 élèves handicapés fréquentent un établissement scolaire du second degré. Sept sur dix bénéficient d'une scolarisation individuelle et trois sur dix d'une scolarisation collective en Ulis.

Les collèges, Segpa comprises, accueillent 80 % des élèves handicapés scolarisés, les 20 % restant se répartissant de la manière suivante : 9 % sont accueillis en lycée professionnel, 8 % en lycée général et technologique et 3 % en établissement régional d'enseignement adapté (Erea) [1].

Les élèves souffrant de troubles intellectuels et cognitifs rencontrent le plus de difficultés à suivre un cursus ordinaire : ils sont moins scolarisés individuellement et moins présents dans les établissements du second cycle. Leur présence dans une classe ordinaire en collège tient surtout à leur scolarisation en Segpa.

À l'opposé, les élèves souffrant de troubles physiques (troubles viscéraux, troubles sensoriels et troubles moteurs) sont les plus en mesure de suivre une scolarité ordinaire. Leur part augmente avec l'avancée de la scolarité : ils représentent 29 % des élèves handicapés en classe ordinaire de collège (hors Segpa), 35 % en lycée professionnel et 56 % en lycée général et technologique.

Lors de la dernière rentrée scolaire, les Ulis ont accueilli 23 200 élèves en situation de handicap ; neuf élèves sur dix sont scolarisés dans le secteur public [2]. Les Ulis accueillent 2 900 élèves de plus que l'année passée (+ 15 %). Un peu plus d'un quart (29 %) des élèves handicapés scolarisés dans le second degré relèvent de ce mode de scolarisation, contre 34 % pour le premier degré.

Neuf élèves handicapés scolarisés en Ulis sur dix fréquentent un collège, un peu moins de un sur dix en lycée professionnel. La scolarisation en Ulis en lycée général est marginale [1].

Au collège, ce type de scolarisation concerne un tiers (31 %) des élèves handicapés, mais seulement 0,6 % des collégiens. La part de la scolarisation collective par rapport à l'ensemble des effectifs de collège est de 0,62 %. Ce sont dans les académies de Guyane et de Guadeloupe que l'on observe les taux les plus élevés, respectivement 1,64 % et 1,36 % et les taux les plus bas concernent les académies de Toulouse, Rouen, Créteil, Rennes, Versailles, Aix-Marseille et Lille (entre 0,49 % et 0,52 %) [3].

Définitions

Champ

Établissements scolaires sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea).

Classification des principales déficiences présentées par les élèves

Voir « Définitions » en 4.20.

Segpa, Erea

Voir « Définitions » en 4.19.

La scolarisation individuelle

Dans une classe ordinaire d'un établissement scolaire du second degré. Elle peut se faire sans aucune aide particulière ou s'accompagner d'aménagements divers lorsque la situation de l'élève l'exige.

La scolarisation collective

Lorsque l'exigence d'une scolarité dans une classe ordinaire est incompatible avec la situation ou l'état de santé du jeune, il peut être scolarisé dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis). Encadré par un enseignant spécialisé, l'élève y reçoit un enseignement adapté à ses besoins spécifiques et correspondant aux objectifs de son PPS.

L'orientation vers une Ulis se fait sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) qui siège au sein de la maison départementale du handicap (MDPH). Elle se fait sur la base du PPS de l'élève.

Projet personnalisé de scolarisation (PPS)

Élaboré par une équipe pluridisciplinaire de la maison départementale du handicap (MDPH) regroupant des professionnels des secteurs de la santé et de l'éducation, il organise le déroulement de la scolarité de l'élève handicapé et précise, le cas échéant, les actions éducatives, médicales, paramédicales répondant à ses besoins spécifiques.

 Sources : MEN-MESR DEPP et MEN DGESCO

Enquête n° 12 relative aux élèves porteurs de maladies invalidantes ou de handicaps scolarisés dans le second degré.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.10.

[1] Scolarisation des élèves handicapés selon le type de déficience et le type d'établissement en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Déficiences	Collège			LP		LEGT		Erea (1)	Total
	Cl ordinaire	Segpa	Ulis	Cl ordinaire	Ulis	Cl ordinaire	Ulis		
Troubles intellectuels et cognitifs	2 537	9 173	14 139	969	1 708	312	525	782	30 145
Troubles du psychisme	6 249	3 611	1 754	750	207	536	93	380	13 580
Troubles du langage et de la parole	9 335	1 501	1 757	1 243	50	1 462	55	140	15 543
Troubles auditifs	1 517	202	456	482	35	653	54	66	3 465
Troubles visuels	1 076	87	140	270	6	568	17	113	2 277
Troubles viscéraux	727	115	56	182	14	325	6	13	1 438
Troubles moteurs	4 772	364	950	849	81	1 726	64	529	9 335
Plusieurs troubles associés	1 173	578	732	235	77	195	29	137	3 156
Autres troubles	457	157	33	73	4	110	4	101	939
Total	27 843	15 788	20 017	5 053	2 182	5 887	847	2 261	79 878

(1) Dont 113 jeunes scolarisés en Ulis.

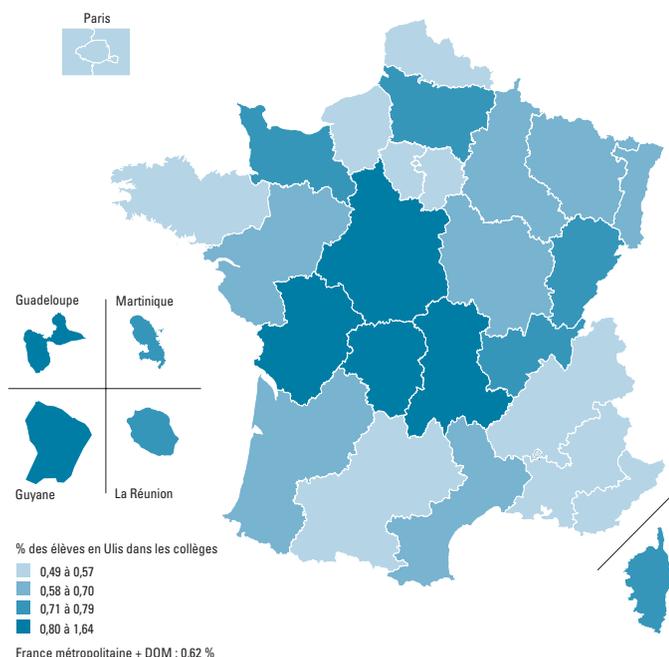
[2] Évolution des effectifs des Ulis

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	2001	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2011	2012
	2002	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2011	2012	
Public	1 937	5 332	6 973	8 523	10 570	13 138	15 457	18 136	20 742		
Privé	174	656	792	827	1 004	1 356	1 728	2 093	2 417		
Total	2 111	5 988	7 765	9 350	11 574	14 494	17 185	20 229	23 159		
Part du public (%)	91,8	89,0	89,8	91,2	91,3	90,6	89,9	89,7	89,6		

[3] Part des effectifs en Ulis par rapport aux effectifs scolarisés en collège en 2011-2012 (%)

(Public + privé)



Présentation

Depuis la création des dispositifs relais, le nombre d'élèves pris en charge ne cesse d'augmenter, pour atteindre, en 2010-2011, 9 200 élèves dans les 454 dispositifs. Environ 5 900 élèves sont scolarisés dans les 310 classes relais et 3 300 élèves dans les 144 ateliers relais [1]. Alors que le nombre moyen d'élèves accueillis dans l'année par classe relais baisse légèrement (de 19,4 à 19,1 élèves), il augmente sensiblement par atelier (de 21,4 à 22,9 élèves) [2].

Les élèves de sixième sont assez rarement scolarisés en dispositif (ils constituent 11,0 % des élèves des dispositifs, contre 25,0 % au niveau national) [3]. Ils commencent à l'être plus souvent en cinquième, et le sont surtout en quatrième, niveau auquel ils sont très surreprésentés (39,0 % contre 25,0 % au niveau national). Les élèves de troisième, comme ceux de cinquième, constituent environ un quart des effectifs des dispositifs, ce qui correspond à leur part au niveau national. Les autres formations (Segpa, Ulis, autres dispositifs d'insertion...) accueillent 3,0 % des élèves en dispositif.

En 2010-2011 comme les autres années, les élèves accueillis en dispositifs présentent de nombreuses difficultés : 68,0 % d'entre eux ont un retard scolaire d'un an ou deux (voire plus), 31,0 % sont déscolarisés ou absents, et 30,0 % sont sous mesure éducative [4]. Plus ces élèves sont âgés, plus ils sont nombreux à présenter chacune de ces difficultés, et plus ils les cumulent, ce qui accroît leur risque de décrochage scolaire.

Les élèves ne sont pas orientés indistinctement en classe ou en atelier relais : 58,0 % des élèves accueillis en classe relais ont 14 ans ou plus (contre 49,0 % en atelier), 34,0 % sont absents ou déscolarisés (contre 23,0 % en atelier), 35,0 % sont sous mesure éducative (contre 20,0 % en atelier). Les classes relais prennent en charge pour des séjours plus longs que les ateliers, plutôt moins d'élèves, mais en plus grande difficulté. Les ateliers, qui accueillent des élèves « jeunes » qui n'ont pas encore vraiment décroché, semblent avoir plutôt pour fonction principale de sortir les élèves perturbateurs de leur classe habituelle, durant de courtes périodes.

Les filles sont beaucoup moins nombreuses (25,0 %) en dispositif relais que les garçons (75,0 %), mais présentent en moyenne plus de difficultés qu'eux. Elles y sont orientées plus tard : entre 11 ans et 13 ans, elles sont proportionnellement moins nombreuses que les garçons, mais plus nombreuses entre 14 ans et 16 ans et plus probablement parce que leurs difficultés sont plus tardivement visibles [5].

Définitions

Les dispositifs relais

Les classes et les ateliers relais accueillent temporairement des élèves en voie de marginalisation, qui risquent de sortir sans qualification du système scolaire. Ils les aident à reprendre pied pour qu'ils rejoignent le système scolaire ordinaire et se réinsèrent durablement dans un parcours de formation (circulaire du 21 août 2006).

Les dispositifs relais sont rattachés administrativement à un collège (ils peuvent être implantés en son sein ou dans des locaux distincts), et s'appuient sur un partenariat mené par les services de l'État (ministère de l'éducation nationale, ministère de la justice...) et les collectivités territoriales. Les équipes d'encadrement sont constituées d'enseignants, d'éducateurs et de personnels associatifs qui travaillent en relation étroite avec les personnels sociaux et de santé.

Les classes relais

Créées en 1998, elles peuvent s'appuyer sur le secteur associatif.

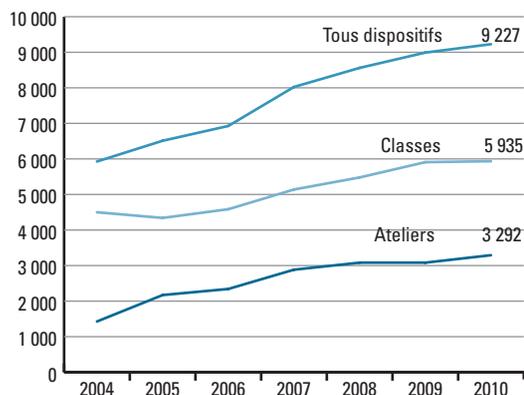
Les ateliers relais

Créés en 2002 pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves en grande difficulté, ils travaillent systématiquement en partenariat avec une association (mouvement d'éducation populaire, fondation bénéficiant d'une reconnaissance d'utilité publique...).

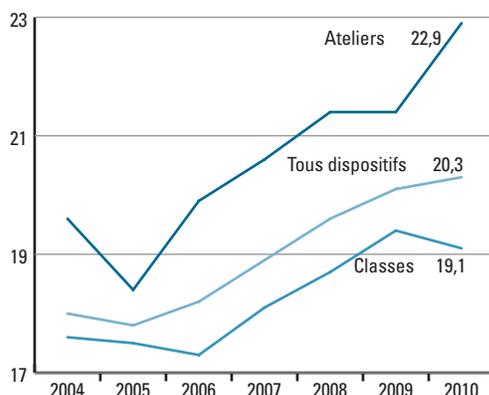
L'âge

L'âge indiqué est le nombre d'années révolues au 31 décembre de l'année considérée. Ainsi, les élèves ayant 11 ans en 2010-2011 sont nés au cours de l'année 1999.

[1] Nombre d'élèves pris en charge par les dispositifs relais (France métropolitaine + DOM)

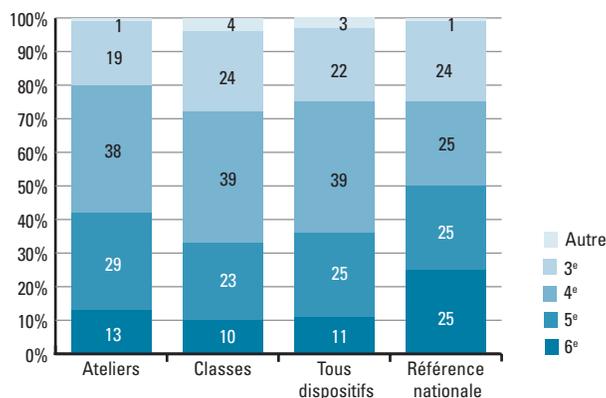


[2] Nombre moyen d'élèves accueillis dans l'année par dispositif relais (France métropolitaine + DOM)



[3] Répartition des élèves accueillis en dispositif relais selon leur niveau (%)

(France métropolitaine + DOM)



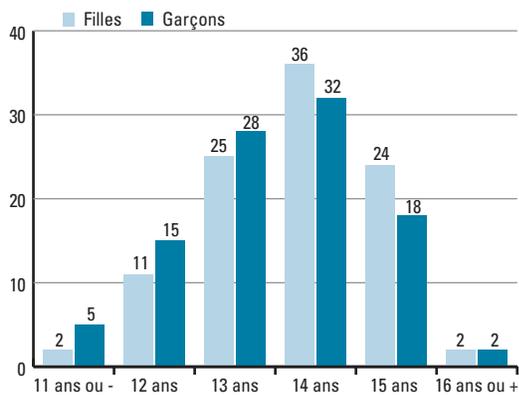
Remarque - La référence nationale correspond aux élèves scolarisés dans les collèges publics en France métropolitaine + DOM

[4] Principales caractéristiques des élèves accueillis en dispositif relais en 2010-2011 (%)

	Ateliers	Classes	Tous dispositifs
Garçon	77	74	75
Fille	23	26	25
11 ans ou -	5	4	4
12 ans	17	13	14
13 ans	29	26	27
14 ans	31	34	33
15 ans	16	22	20
16 ans ou +	2	2	2
À l'heure (ou en avance)	33	30	31
Retard d'un an	60	60	59
Retard de deux ans ou +	7	10	9
Scolarisé	77	66	69
Absentéiste	18	23	22
Déscolarisé	5	11	9
Pas de mesure	48	43	45
Sous mesure(s)	20	35	30
Ne sait pas ou non réponse	32	22	25

[5] Répartition des élèves accueillis en dispositif relais en 2010-2011 selon le sexe et l'âge (%)

(France métropolitaine + DOM)



Présentation

À la rentrée 2011, en France métropolitaine et dans les DOM, y compris Mayotte, 153 800 élèves du second degré sont scolarisés dans les établissements sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture [1]. Les deux tiers des élèves suivent une formation dans un établissement privé. Par rapport à la rentrée 2010, l'effectif global est en hausse de 2,3 % à champ constant (c'est-à-dire hors Mayotte), dont + 3,1 % dans le public et + 2,1 % dans le privé. Il s'agit de la première hausse des effectifs agricoles depuis la baisse enclenchée à la rentrée 2007.

La part du second cycle professionnel dans l'enseignement agricole est prépondérante avec 64,3 % du total des élèves [2]. Le second cycle général et technologique représente 15,6 % et le premier cycle 20,1 %. Cette répartition varie toutefois selon le secteur d'enseignement. Ainsi, si l'importance du professionnel se constate dans le privé (66,5 %) comme dans le public (59,9 %), les deux secteurs diffèrent par la répartition entre le premier cycle et le second cycle général et technologique. Dans le public, le poids du second cycle général et technologique est de 33,6 % contre 6,6 % dans le privé. Ce contraste se reflète en creux sur le premier cycle qui représente 6,4 % dans le public contre 26,9 % dans le privé. Au sein du second cycle professionnel, les diplômes préparés sont également très différents entre les deux secteurs. Dans le secteur public, les formations au Capa scolarisent 5,2 % des élèves du second cycle professionnel, contre 14,6 % dans le privé. À l'inverse, les élèves préparant un baccalauréat professionnel sont plus représentés dans le secteur public (le poids de cette formation est de 89,2 % pour le public contre 72,3 % pour le privé).

Les établissements agricoles privés sont plus féminisés que ceux du public. Les filles représentent 56,5 % des effectifs scolaires du privé contre 44,2 % de ceux du public.

L'enseignement agricole est dispensé dans plus de 800 établissements répartis sur le territoire national [3]. Ces établissements relèvent majoritairement du secteur privé (72 %).

Lors de la session 2011, le taux de réussite au Bepa a augmenté (+ 3,4 points), tout comme la réussite aux baccalauréats scientifique (+ 3,8 points) et technologique (+ 5,1 points). À l'inverse, le taux de succès des candidats au BTA est en baisse. Les taux de réussite au baccalauréat professionnel et au Capa sont stables (respectivement + 0,1 et - 0,2 point) [4].

Définitions

L'enseignement agricole

Il est sous la tutelle du ministère en charge de l'agriculture. Les données présentées ici concernent les élèves qui suivent des formations agricoles par voie scolaire (hors apprentissage) dans le second degré. Elles sont établies à partir de données individuelles sur les élèves (système Safran).

Capa

Certificat d'aptitude professionnelle agricole.

Bepa

Brevet d'études professionnelles agricoles.

BTA

Brevet de technicien agricole.

Le baccalauréat général série S

Il concerne la spécialité « biologie-écologie-agronomie ».

Le baccalauréat technologique

Il concerne la série STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant).

Sources :

- [1] [2] Système d'information Safran du MAAF – Traitements MEN-MESR DEPP.

- [3] [4] Statistiques communiquées par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire, et de la forêt.

① Pour en savoir plus

Site Internet : www.educagri.fr

[1] Évolution des effectifs d'élèves du second degré de l'enseignement agricole

(France métropolitaine + DOM, hors Mayotte avant 2011)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte
Premier cycle	34 570	34 184	33 852	32 942	31 784	31 403	30 437	30 743	30 883
Second cycle pro	80 512	87 974	93 651	94 164	93 183	94 180	94 309	98 834	98 990
Second cycle GT	37 706	32 974	27 752	26 569	26 898	26 511	25 187	23 976	23 976
Total	152 788	155 132	155 255	153 675	151 865	152 094	149 933	153 553	153 849
<i>dont privé</i>	<i>99 643</i>	<i>101 499</i>	<i>102 401</i>	<i>101 877</i>	<i>100 343</i>	<i>101 526</i>	<i>100 515</i>	<i>102 617</i>	<i>102 757</i>

[2] Effectifs d'élèves selon le secteur d'enseignement à la rentrée 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Public			Privé			Public + Privé		Pu + Pr hors Mayotte
	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Total	Part des filles (%)	Répartition des effectifs (%)	Ensemble	Part des filles (%)	
Quatrième	759	21,5	1,5	10 966	36,1	10,7	11 725	35,2	11 617
Troisième	1 834	28,3	3,6	16 554	42,1	16,1	18 388	40,8	18 356
Dima	689	23,1	1,3	81	24,7	0,1	770	23,2	770
Total premier cycle	3 282	25,6	6,4	27 601	39,7	26,9	30 883	38,2	30 743
1 ^{re} année de Capa	889	61,0	2,0	6 075	68,1	5,9	6 964	67,1	6 940
2 ^e année de Capa	710	55,0	1,0	3 902	62,5	3,8	4 612	61,3	4 595
Total Capa	1 599	58,1	3,1	9 977	65,9	9,7	11 576	64,8	11 535
Terminale Bepa	1 718	92,4	3,4	8 987	91,3	8,7	10 705	91,5	10 685
Seconde professionnelle	9 196	42,8	18,0	19 786	64,3	19,3	28 982	57,5	28 942
Première professionnelle	7 997	41,4	15,7	13 972	58,2	13,6	21 969	52,1	21 929
Terminale professionnelle	10 117	37,9	19,8	15 641	52,1	15,2	25 758	46,5	25 743
Total bac professionnel	27 310	40,5	53,5	49 399	58,7	48,1	76 709	52,2	76 614
Total second cycle pro	30 627	44,4	59,9	68 363	64,0	66,5	98 990	58,0	98 834
Seconde GT	5 958	48,5	11,7	2 402	47,6	2,3	8 360	48,3	8 360
Première S	1 530	54,0	3,0	449	52,6	0,4	1 979	53,7	1 979
Première STL	156	59,6	0,3	.	.	.	156	59,6	156
Première STAV	3 876	43,4	7,6	1 653	50,1	1,6	5 529	45,4	5 529
Première BTA	23	87,0	0,0	.	.	.	23	87,0	23
Total première GT	5 585	46,9	10,9	2 102	50,6	2,0	7 687	48,0	7 687
Terminale S	1 445	57,9	2,8	422	49,5	0,4	1 867	56,0	1 867
Terminale STL	152	62,5	0,3	.	.	.	152	62,5	152
Terminale STAV	4 021	41,7	7,9	1 867	46,2	1,8	5 888	43,1	5 888
Terminale BTA	22	59,1	0,0	.	.	.	22	59,1	22
Total terminale GT	5 640	46,5	11,0	2 289	46,8	2,2	7 929	46,6	7 929
Total second cycle GT	17 183	47,3	33,6	6 793	48,3	6,6	23 976	47,6	23 976
Total second degré	(1) 51 092	44,2	100,0	102 757	56,5	100,0	153 849	52,4	153 553

(1) Dont 215 élèves scolarisés dans des établissements sous double tutelle (ministère en charge de l'éducation nationale et ministère en charge de l'agriculture).

[3] Nombre d'établissements du second degré de l'enseignement agricole

(France métropolitaine + DOM, hors Mayotte avant 2011)

	1985	1990	1995	2000	2005	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte
Public	266	258	220	212	214	215	233	231	226	228	229
Privé	769	738	628	628	614	612	606	606	602	596	597
Total	1 035	996	848	840	828	827	839	837	828	824	826

[4] Résultats aux examens, session 2011

(France métropolitaine + DOM, hors Mayotte, Public + Privé)

	Capa	Bepa	BTA	Bac pro agricole	Bac S	Bac techno agricole
Présentés	6 947	25 997	811	16 017	1 702	6 558
Admis	5 883	22 829	607	14 410	1 535	5 240
Taux de réussite (%)	84,7	87,8	74,8	90,0	90,2	79,9
Rappel 2010 (%)	84,9	84,4	78,9	89,9	86,4	74,8

Présentation

Quatre ans après le début de leurs études secondaires, 86 % des élèves entrés en sixième (y compris Segpa) à la rentrée 2007 sont parvenus en classe de troisième et ont donc accompli leur scolarité secondaire sans avoir redoublé depuis leur entrée en sixième [1]. La quasi-totalité des élèves du panel 2007 sont scolarisés dans le premier cycle de l'enseignement secondaire ; 3 % d'entre eux fréquentent une classe de Segpa.

Au cours de la décennie précédente, les redoublements ont fortement baissé puisque 70 % des élèves entrés en sixième en 1995 avaient atteint la troisième sans avoir redoublé au collège. Quatre ans après leur entrée en sixième, 24 % des élèves du panel 1995 étaient scolarisés en classe de quatrième, contre seulement 10 % des élèves du panel 2007.

De fortes disparités sociales de réussite subsistent : seulement 63 % des enfants d'inactifs et 80 % des enfants d'ouvriers accèdent en troisième générale sans avoir redoublé depuis leur entrée en sixième, contre 95 % des enfants de cadres et enseignants [2]. De même, plus le diplôme de leur mère est élevé et plus les élèves parviennent en troisième générale sans avoir redoublé : 95 % des élèves ayant une mère diplômée de l'enseignement supérieur connaissent un tel parcours, contre les trois quarts des élèves dont la mère n'a aucun diplôme. Les filles continuent d'avoir des scolarités plus fluides que les garçons : 88 % d'entre elles, contre 82 % des seconds, atteignent la troisième générale sans redoubler. La réussite scolaire au début des études secondaires n'est pas non plus indépendante des situations familiales : les enfants qui vivent avec leurs parents atteignent plus souvent la troisième générale sans avoir redoublé que les collégiens confrontés à une rupture familiale. Par ailleurs, à partir du troisième enfant, les chances de parvenir en troisième générale sans redoublement déclinent de manière linéaire avec l'accroissement du nombre de frères et sœurs.

Si ces écarts sont encore importants, ils traduisent néanmoins une réduction des inégalités sociales de réussite par rapport à ce qui pouvait être observé quinze ans plus tôt. Ainsi, dans le panel 1995, 30 points séparaient le taux d'accès en troisième générale sans redoublement des enfants de cadres et d'enseignants de celui des enfants d'ouvriers ; cet écart n'est plus que de 15 points dans le panel 2007.

Définitions

Les panels utilisés

- Le panel 2007, représentatif au 1/22^e de la population scolarisée en sixième (y compris Segpa) en septembre 2007, a été constitué par tirage au sort dans les bases académiques d'élèves scolarisés à ce niveau dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine et des départements d'outre-mer.

- Le panel 1995, représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième (y compris Segpa) en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés à ce niveau dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine.

Segpa

Section d'enseignement général et professionnel adapté.

La population étudiée

Il s'agit des entrants en sixième (y compris Segpa) de ces deux panels, dont la scolarité a pu être observée pendant les quatre premières années d'études. Afin de ne pas fausser la comparaison, les élèves du panel 2007 recrutés dans un département d'outre-mer n'ont pas été retenus.

Pour en savoir plus

- J.-P. Caille : « Les cours particuliers en première année de collège : un entrant en sixième sur dix bénéficie de soutien scolaire payant », *Éducation & formations*, n° 79.
- N. Le Donné, T. Rocher : « Une meilleure mesure du contexte socio-éducatif des élèves et des écoles - construction d'un indice de position sociale à partir des professions des parents », *Éducation & formations*, n° 79.

[1] Situation scolaire des élèves quatre ans après leur entrée en sixième (%)

(France métropolitaine, Public + Privé)

	Élèves entrés en 6 ^e en 2007 Situation en 2010-2011			Élèves entrés en 6 ^e en 1995 Situation en 1998-1999		
	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles
Premier cycle (hors Segpa)	96	95	96	95	93	97
Troisième	86	83	89	70	65	77
<i>dont : troisième générale</i>	<i>85</i>	<i>82</i>	<i>88</i>	<i>65</i>	<i>59</i>	<i>73</i>
<i>autres troisièmes</i>	<i>1</i>	<i>2</i>	<i>1</i>	<i>5</i>	<i>6</i>	<i>4</i>
Quatrième	10	12	8	24	28	20
<i>dont : quatrième générale</i>	<i>9</i>	<i>11</i>	<i>8</i>	<i>21</i>	<i>24</i>	<i>18</i>
<i>autres quatrièmes</i>	<i>1</i>	<i>1</i>	<i>ε</i>	<i>3</i>	<i>4</i>	<i>2</i>
Segpa	3	4	2	3	4	2
Autres situations (1)	1	1	1	2	3	1
Ensemble	100	100	100	100	100	100

(1) Y compris les éventuelles sorties du système éducatif.

Lecture - Sur 100 élèves entrés en 6^e (Segpa inclus) en 2007, 86 sont scolarisés en classe de 3^e quatre ans plus tard (soit au cours de l'année scolaire 2010-2011).

[2] Proportion d'élèves de sixième accédant en troisième générale sans redoublement au collège selon diverses caractéristiques (%)

(France métropolitaine, Public + Privé)

		Élèves entrés en 6 ^e	
		en 2007	en 1995
Origine social de l'élève (1)	Agriculteur exploitant	86	71
	Artisan, commerçant, chef d'entreprise	86	68
	Cadre, enseignant	95	87
	Profession intermédiaire	89	77
	Employé	82	61
	Ouvrier	80	55
	Inactif	63	38
Diplôme de la mère	Aucun diplôme	75	49
	CEP ou brevet	83	63
	CAP BEP	81	66
	Baccalauréat	89	81
	Diplôme du supérieur	95	88
	Inconnu	77	53
Structure familiale	Père et mère	88	69
	Garde alternée	86	ns
	Monoparentale	78	56
	Recomposée	79	58
	Autre situation	74	39
Taille de la famille	Enfant unique	82	72
	2 enfants	88	67
	3 enfants	85	59
	4 enfants	82	55
	5 enfants	79	49
	6 enfants ou plus	75	50
Ensemble		85	66

(1) Profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) de la personne de référence du ménage.

Lecture - 85 % des élèves entrés en 6^e (Segpa inclus) en 2007 parviennent en classe de troisième générale sans avoir redoublé au cours de leur scolarité au collège ; 66 % des élèves entrés en sixième en 1995 sont parvenus en troisième générale sans avoir redoublé depuis leur entrée en sixième.

Présentation

Quatorze ans après leur entrée au cours préparatoire (CP) en 1997, plus de la moitié des élèves poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur [1]. 7 % des élèves sont scolarisés en classe de terminale générale ou technologique, avec deux ans de retard. 15 % des élèves sont scolarisés dans le second cycle professionnel : 3 % des élèves fréquentent une classe de première professionnelle, 10 % sont en terminale professionnelle, et 2 % en CAP ou BEP. 16 % des élèves ont quitté le système éducatif.

Les filles poursuivent plus souvent leurs études dans l'enseignement supérieur : c'est le cas de 66 % d'entre elles, contre 56 % des garçons. Ces derniers sont en revanche plus nombreux à s'orienter vers les filières professionnelles, ou à avoir mis fin à leurs études.

Le déroulement des études secondaires reste marqué par de fortes disparités sociales de réussite : 53 % des enfants d'ouvriers accèdent à la terminale, contre 93 % des élèves dont le père est cadre ou enseignant [2]. Ce phénomène résulte de différences de réussite scolaire, mais aussi de choix d'orientation. De même, plus le diplôme de la mère est élevé et plus le taux d'accès en terminale augmente : 90 % des élèves dont la mère est diplômée de l'enseignement supérieur accèdent en terminale contre seulement 45 % des jeunes dont la mère n'a aucun diplôme.

Les filles continuent d'avoir des parcours scolaires plus fluides que les garçons : 52 % d'entre elles, contre 40 % des garçons, parviennent en terminale générale ou technologique sans redoublement dans l'enseignement secondaire. On observe également des différences de réussite scolaire selon la composition de la famille. Les enfants vivant avec leur père et leur mère sont plus nombreux à parvenir en classe de terminale générale ou technologique. Par ailleurs, plus le nombre de frères et sœurs augmente, plus le taux d'accès en terminale diminue (à l'exception des enfants uniques), notamment quand la famille comporte quatre enfants ou plus.

Si les taux d'accès en terminale sans redoublement depuis l'entrée en sixième augmentent dans toutes les catégories sociales, les écarts restent comparables à ceux qui pouvaient être observés dans la décennie précédente. Parmi les entrants en sixième en 1995, 21 % des enfants d'ouvriers accédaient en terminale sans avoir redoublé, alors que c'était le cas de 61 % des enfants dont le père est cadre ou enseignant. Pour les élèves entrés au CP en 1997, ces proportions sont respectivement de 31 % et 71 %.

Définitions

Les panels utilisés

Le panel 1997 est un échantillon au 1/81^e des élèves entrés pour la première fois au cours préparatoire à la rentrée scolaire 1997 dans une école publique ou privée de France métropolitaine. Il est issu d'un sondage à deux degrés. Un échantillon aléatoire d'écoles a d'abord été constitué en retenant quatre critères de stratification : la taille de l'école, appréciée par le nombre d'élèves scolarisés au CP, le secteur, l'appartenance ou non à une zone d'éducation prioritaire et la taille de l'unité urbaine. Dans chaque école, les élèves ont été ensuite tirés aléatoirement selon des modalités qui diffèrent selon le nombre de classes de CP et le nombre d'élèves scolarisés à ce niveau.

Le panel 1995, représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième (enseignement adapté compris) en septembre 1995, a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième (enseignement adapté compris) dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine.

La population étudiée

Pour le panel 1997, elle comprend les élèves de l'échantillon dont la scolarité a pu être observée au cours des quatorze premières années d'études.

Pour le panel 1995, elle comporte les élèves entrés en sixième en 1995 dont la scolarité a pu être observée au cours des neuf premières années d'études secondaires. Ces jeunes étaient donc entrés au cours préparatoire aux rentrées 1990 ou 1989.

① Pour en savoir plus

- Note d'Information, 06.11.
- CAILLE J. P., ROSENWALD F., « Les inégalités de réussite à l'école élémentaire : construction et évolution », *France, portrait social*, novembre 2006.
- COSNEFROY O., ROCHER T., « Le redoublement au cours de la scolarité obligatoire : nouvelles analyses, mêmes constats », *Éducation & Formations*, n° 70, décembre 2004.

 Sources : MEN-MESR DEPP

- [1] Panel 1997.

- [2] Panel 1995 et panel 1997.

[1] Situation scolaire des élèves quatorze ans après leur entrée au CP (%)

(France métropolitaine, Public + Privé)

	Situation des élèves entrés au CP en 1997 (%) année scolaire 2010-2011				
	Ensemble	Garçons	Filles	Enfants de cadres	Enfants d'ouvriers
Départ dans l'enseignement supérieur	61	56	66	87	46
Second cycle général et techno	8	7	8	5	8
Terminale	7	7	7	5	7
Première	1	ε	1	ε	1
Second cycle professionnel	15	17	13	4	22
Terminale professionnelle	10	12	8	3	14
Première professionnelle	3	4	3	1	6
BEP	1	1	1	0	1
CAP	1	1	1	0	2
Sortie du système scolaire	16	19	13	4	24
Ensemble	100	100	100	100	100

Lecture - 7 % des garçons entrés au CP en 1997 sont scolarisés en terminale générale ou technologique quatorze ans plus tard.

[2] Proportion d'élèves de sixième accédant en terminale générale ou technologique

(France métropolitaine, Public + Privé)

Taux d'accès en terminale	Panel d'élèves entrés au CP en 1997 (%)		Panel d'élèves entrés en 6 ^e en 1995 (%)	
	Ensemble	Sans redoublement depuis l'entrée en 6 ^e	Ensemble	Sans redoublement depuis l'entrée en 6 ^e
Origine social de l'élève (1)				
Agriculteur exploitant	67	47	56	38
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	69	48	59	34
Cadre, enseignant	93	71	87	61
Profession intermédiaire	77	53	68	43
Employé	65	41	48	27
Ouvrier	53	31	37	21
Inactif	47	28	20	8
Diplôme de la mère				
Aucun diplôme	45	24	30	17
CEP ou brevet	59	37	48	28
CAP BEP	59	36	54	30
Baccalauréat	79	56	76	50
Diplôme du supérieur	90	69	87	63
Inconnu	64	40	37	20
Sexe de l'élève				
Garçon	62	40	47	26
Fille	73	52	62	41
Structure familiale				
Père et mère	69	48	58	36
Monoparentale	60	31	42	24
Recomposée	62	38	43	22
Autre situation	47	27	25	11
Taille de la famille				
Enfant unique	69	44	62	39
2 enfants	70	48	55	34
3 enfants	68	48	46	28
4 enfants	61	38	37	20
5 enfants	57	32	32	20
6 enfants ou plus	59	30	30	17
Ensemble	68	46	54	33

(1) Profession et catégorie socioprofessionnelle (PCS) de la personne de référence du ménage.

Lecture - 68 % des élèves entrés au CP à la rentrée scolaire 1997 parviennent en terminale générale ou technologique et 46 % y parviennent sans avoir redoublé au cours de leur scolarité secondaire ; 54 % des élèves entrés à l'heure ou en avance en sixième en 1995 sont parvenus en terminale générale ou technologique, et 33 % sans avoir redoublé dans l'enseignement secondaire.

Présentation

La quasi-totalité des élèves entrés en sixième en 1995 (96,0 %) a atteint la classe de troisième (y compris 3^e de l'enseignement adapté) [1]. Au cours du second cycle, les trajectoires scolaires sont plus différenciées. Un peu plus de la moitié des élèves a accompli tout le second cycle dans l'enseignement général ou technologique, tandis que près du tiers a préparé un diplôme de l'enseignement professionnel (y compris en apprentissage). Les passages entre enseignement général et technologique et enseignement professionnel sont très minoritaires : 8,0 % d'élèves ont changé d'orientation au cours du second cycle.

Les destins scolaires restent très différenciés selon l'origine sociale. Ainsi, le risque de quitter l'enseignement secondaire sans diplôme – ou avec seulement le brevet – croît au fur et à mesure que l'on descend dans l'échelle sociale : la moitié des enfants d'inactifs et le tiers des enfants d'ouvriers non qualifiés sont dans cette situation, qui préfigure souvent d'importantes difficultés sur le marché du travail. À l'opposé, plus des deux tiers des enfants de cadres et d'enseignants ont obtenu un baccalauréat général : c'est le cas de moins d'un enfant d'ouvrier qualifié sur quatre et d'un enfant d'ouvrier non qualifié ou d'inactif sur dix.

Au total, 62,0 % des élèves entrés en sixième en 1995 sont devenus bacheliers dans une série générale, technologique ou professionnelle et 44,0 % ont eu un diplôme de l'enseignement supérieur. Ce taux atteint 75,0 % parmi les enfants de cadres ou d'enseignants, tandis qu'il est de 20,0 % chez les enfants d'ouvriers non qualifiés. Les disparités sont particulièrement importantes dans l'accès à un diplôme de niveau bac+5.

La meilleure réussite des filles se constate tout au long de la scolarité [2]. Les garçons sortent plus souvent avec un diplôme de niveau V (CAP, BEP) ou sans aucun diplôme. Au bout du compte, les filles, plus souvent lauréates d'un baccalauréat général, sont aussi plus souvent diplômées de l'enseignement supérieur (50,0 %, contre 38,0 % des garçons). La différence se fait surtout sur l'obtention d'un diplôme de niveau bac+3 ou bac+4. Le parcours scolaire dans le secondaire est déterminant pour la poursuite d'études supérieures et leur réussite [3]. Le taux d'accès à un diplôme de l'enseignement supérieur varie ainsi de 89,0 % pour les bacheliers généraux à 64,0 % pour les bacheliers technologiques et 19,0 % pour les bacheliers professionnels. Si les bacheliers généraux sont parvenus le plus souvent à un diplôme de niveau bac+5 (43,0 %, et même 54,0 % des seuls bacheliers S), la majorité des bacheliers technologiques ou professionnels sortis diplômés ont obtenu un diplôme de niveau bac+2.

Définitions

Le panel 1995

Représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième (enseignement adapté compris) en septembre 1995, il a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine. Les élèves ont été suivis tout au long de leur scolarité secondaire.

Les parcours des bacheliers dans l'enseignement supérieur ont été observés aussi longtemps que le jeune poursuivait des études supérieures et au plus jusqu'à l'obtention d'un diplôme de niveau bac+5.

Population étudiée

Ensemble des entrants en sixième (enseignement adapté compris) de France métropolitaine.

📌 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 10.13, 08.16 et Note d'Information (enseignement supérieur et recherche), 12.05.
- J.-P. Caille et S. Lemaire, « Les bacheliers de « première génération » : des trajectoires scolaires et des parcours dans l'enseignement supérieur « bridés » par de moindres ambitions? », *France, portrait social - édition 2009*.
- J.-P. Caille, « Perception du système éducatif et projets d'avenir des enfants d'immigrés », *Éducation & formations*, n° 74, mars 2007.
- « Les représentations des élèves du panel 1995, sept ans après leur entrée en sixième », *Éducation & formations*, n° 72 (n° spécial), septembre 2005.

[1] Trajectoire scolaire et diplômes obtenus par les élèves du panel 1995 selon l'origine sociale (%)

(France métropolitaine, Public + Privé)

	Enseignant	Cadre supérieur	Prof. interm.	Agric. culteur	Artisan, commerçant	Employé	Ouvrier qualifié	Ouvrier non qualifié	Inactif	Ensemble
Trajectoire dans l'enseignement secondaire										
N'ont pas atteint la 3^e (1)	0,4	0,7	1,4	3,1	4,2	3,9	4,6	5,6	12,7	3,6
<i>dont : orientés en professionnel (2)</i>	0,2	0,6	1,2	2,9	3,1	3,2	4,0	4,3	7,0	2,9
<i>non orientés en professionnel (2)</i>	0,2	0,1	0,2	0,2	1,1	0,7	0,6	1,3	5,7	0,8
Ont atteint la 3^e	99,6	99,3	98,6	96,9	95,8	96,1	95,4	94,4	87,3	96,4
<i>dont : sortie en fin de 3^e</i>	0,0	0,8	1,2	1,1	2,6	3,6	3,2	5,3	11,4	2,9
<i>tout 2^e cycle en professionnel</i>	6,0	7,1	21,0	33,3	30,2	34,7	43,0	51,6	48,1	31,5
<i>tout 2^e cycle en général et techno</i>	88,9	87,0	68,6	54,2	54,7	48,1	40,7	28,0	21,6	54,1
<i>professionnel en fin de 2^{de} GT</i>	2,8	2,2	3,7	2,3	3,2	4,7	3,7	3,7	2,3	3,5
<i>2^{de} cycle GT en fin de BEP</i>	1,9	2,2	4,2	6,0	5,1	5,1	4,8	5,8	3,9	4,4
Diplôme le plus élevé obtenu en fin d'études secondaires										
Aucun	1,9	2,7	5,7	6,5	12,2	14,8	15,3	24,6	40,4	12,8
Brevet des collèges	3,8	5,8	6,2	4,6	7,1	9,0	8,1	8,8	10,0	7,5
CAP ou BEP	3,3	4,1	10,7	16,0	15,4	17,8	22,6	24,8	21,4	16,0
Bac pro, BT, BP, BMA (3)	4,3	4,0	10,8	19,2	11,7	12,6	14,8	14,1	10,6	11,5
Bac général	71,7	68,2	44,4	30,9	31,4	26,0	20,1	13,0	9,2	33,7
<i>dont bac S</i>	40,2	39,7	22,9	17,7	13,4	9,5	8,7	4,6	3,7	16,6
Bac technologique	14,9	15,2	22,2	22,8	22,2	19,8	19,0	14,7	8,4	18,5
Ont eu le baccalauréat	90,6	86,8	76,1	68,3	62,5	57,1	52,2	40,2	26,2	62,2
Diplôme dans l'enseignement supérieur										
Ont accédé à l'enseignement supérieur	86,8	83,0	67,0	57,2	54,6	47,3	42,0	29,3	17,3	53,6
Ont obtenu un diplôme du supérieur	76,4	75,7	56,9	51,6	42,7	35,3	31,1	19,8	12,2	43,7
<i>dont diplôme de niveau bac+5</i>	37,7	41,3	20,1	17,0	14,7	9,4	7,1	3,9	3,7	16,1

(1) Toutes classes de troisième : 3^e générale, technologique, insertion, Segpa.

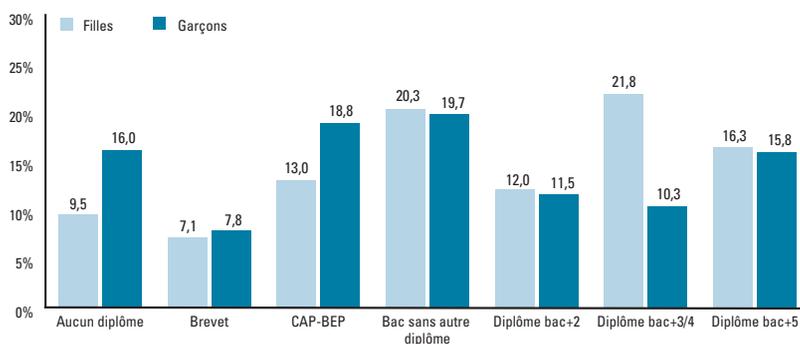
(2) Y compris apprentissage.

(3) Bac pro : baccalauréat professionnel ; BT : brevet de technicien ; BP : brevet professionnel ; BMA : brevet des métiers d'art.

Lecture - 0,4 % des enfants d'enseignants entrés en 6^e en 1995 n'ont pas atteint la classe de 3^e.

[2] Diplôme le plus élevé obtenu par les élèves entrés en sixième en 1995

(France métropolitaine, Public + Privé)



Lecture - 9,5 % des filles et 16,0 % des garçons entrés en 6^e en 1995 ont quitté le système éducatif sans aucun diplôme.

[3] Bilan du parcours des bacheliers du panel 1995 selon les principales séries de bac (%)

(France métropolitaine, Public + Privé)

	Poursuite dans le supérieur	Obtention d'un diplôme de l'enseignement supérieur				Sortie sans diplôme	
		Diplôme bac+2	Diplôme bac+3/bac+4	Diplôme bac+5	Ensemble		
Bacheliers généraux	Série ES	97	15	38	33	86	11
	Série L	96	11	45	26	82	14
	Série S	98	9	29	54	92	6
	Ensemble	98	11	35	43	89	9
Bacheliers technologiques	Série STG	91	38	16	7	61	30
	Série STI	92	43	21	12	76	16
	Ensemble	90	35	21	8	64	26
Bacheliers professionnels	Production	38	15	2	1	18	20
	Services	47	17	3	-	20	27
	Ensemble	43	16	2	1	19	24
Ensemble bacheliers	86	19	25	26	70	16	

Présentation

Le surpoids et l'obésité constituent un problème majeur de santé publique, en raison de leur retentissement potentiel sur la santé.

Au cours de l'année scolaire 2003-2004, 7 229 adolescents scolarisés en classe de troisième ont fait l'objet, dans le cadre du cycle triennal d'une enquête réalisée en milieu scolaire par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère chargé de la santé, la direction de l'enseignement scolaire (DESCO, maintenant DGESCO) et la direction de l'évaluation et de la prospective (DEP, maintenant DEPP) du ministère chargé de l'éducation nationale, et de l'Institut de veille sanitaire (InVS).

En France métropolitaine, la prévalence du surpoids (obésité incluse) en classe de troisième s'élève à 16,7 %. Elle comprend le surpoids, qui concerne 12,4 % des adolescents, et l'obésité dont la part est de 4,3 %. Ces pourcentages ne diffèrent pas selon le sexe. En revanche, les facteurs socio-économiques, approchés dans l'enquête par la profession des parents et la scolarisation dans un collège situé ou non en zone d'éducation prioritaire (ZEP), apparaissent particulièrement discriminants : les prévalences du surpoids et de l'obésité sont plus élevées dans les milieux socialement peu favorisés.

Ainsi, 23,4 % des enfants dont le père est « ouvrier non qualifié » sont en surpoids contre 9,8 % de ceux dont le père est « cadre » [1]. La prévalence du surpoids est plus élevée pour les élèves scolarisés dans un collège situé en ZEP (20,9 % contre 16,1 % hors ZEP [2]). Des disparités géographiques sont également observées, avec des prévalences de surpoids variant de 22,1 % dans la zone d'étude et d'aménagement du territoire (ZEAT) « Est » à 13,8 % dans la ZEAT « Centre-Est » [3].

Une augmentation de la surcharge pondérale est observée entre la grande section de maternelle et le collège, avec des prévalences du surpoids global et de l'obésité qui sont respectivement passées de 13,6 % et 3,3 % en maternelle à 16,5 % et 4,3 % en classe de troisième pour ces mêmes enfants.

Sources :

Enquêtes triennales en milieu scolaire organisées par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère du travail, de l'emploi et de la santé, la direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) et la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'éducation nationale ; et l'InVS.

Définitions

Surpoids et obésité

L'indicateur utilisé pour évaluer la corpulence est l'indice de masse corporelle (IMC) qui correspond au rapport poids/taille² exprimé en kg/m².

À la différence des adultes, pour lesquels il existe une valeur unique de l'IMC pour définir le surpoids et l'obésité, les seuils chez l'enfant évoluent selon l'âge et le sexe du fait des variations de corpulence au cours de la croissance. Les seuils utilisés pour le surpoids et l'obésité sont ceux établis pour les enfants par un groupe de travail réuni sous l'égide de l'OMS, l'International Obesity Task Force (IOTF). Ces seuils sont fournis pour chaque sexe et pour chaque tranche d'âge de 6 mois, et ont été définis par les courbes de corpulence, reposant sur l'IMC, qui rejoignent, à 18 ans, les valeurs de 25 et 30 qui correspondent respectivement au surpoids et à l'obésité chez l'adulte.

ZEAT

Les zones d'études et d'aménagement du territoire (ZEAT) ont été définies en 1967 par l'Insee en relation avec le Commissariat général au plan et la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (Datar). Au niveau européen, le découpage en ZEAT correspond au niveau 1 de la Nomenclature des unités territoriales statistiques (NUTS 1).

La politique de l'éducation prioritaire

Elle a été initiée en 1981 avec la création des zones d'éducation prioritaire (ZEP), l'objectif premier étant « d'obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves, notamment des plus défavorisés » (circulaire n° 90-028 parue au BO n° 3 de février 1990). Depuis, la politique de l'éducation prioritaire a évolué, avec la mise en place de nouveaux dispositifs. À la rentrée 1999, la carte de l'éducation prioritaire a été redéfinie et une nouvelle structure ajoutée : le réseau d'éducation prioritaire (REP). À la rentrée 2006, en lieu et place des réseaux existants dans l'éducation prioritaire (ZEP et REP), ont été constitués les réseaux « ambition réussite » (RAR) et les autres réseaux dits « de réussite scolaire » (RRS). Enfin, depuis la rentrée 2011, le programme « écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (Éclair) est devenu le « centre des politiques de l'éducation nationale en faveur de l'égalité des chances » (vademecum programme Éclair). Voir 2.15.

Avertissement

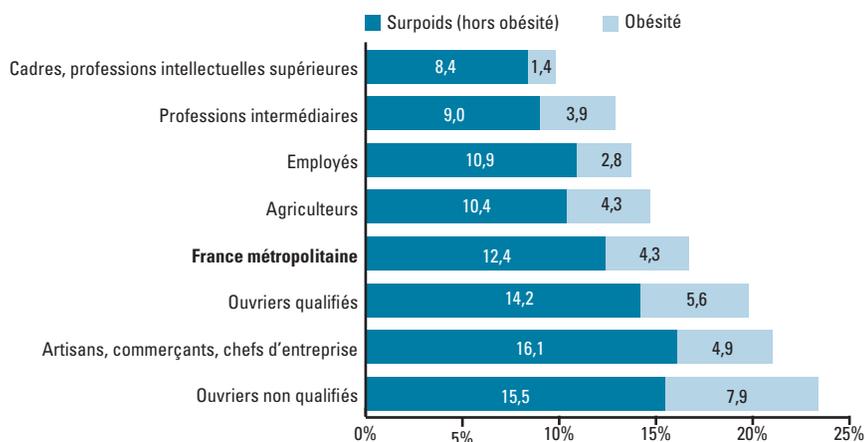
Les données présentées ici, qui datent de 2003-2004, ne prennent pas en compte les transformations récentes de l'éducation prioritaire. Les résultats de la nouvelle enquête menée en 2008-2009 seront disponibles dans la prochaine édition.

Pour en savoir plus

- N. Guignon, avec la collaboration de J.-B. Herbet et S. Danet (DREES), L. Fonteneau (InVS), « La santé des adolescents scolarisés en classe de troisième en 2003-2004. Premiers résultats », *Études et résultats*, n° 573, DREES, mai 2007.

[1] Prévalence du surpoids et de l'obésité des adolescents en classe de troisième selon la catégorie socioprofessionnelle du père en 2003-2004 (%)

(France métropolitaine)



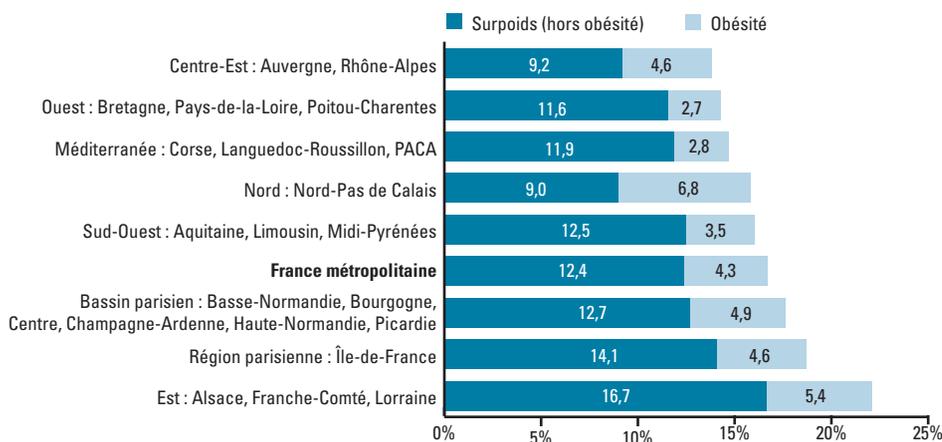
[2] Surpoids et obésité chez les adolescents en classe de troisième en ZEP et hors ZEP en 2003-2004 (%)

(France métropolitaine)

	ZEP	Hors ZEP	Ensemble
Surpoids (obésité incluse)	20,9	16,1	16,7
Surpoids seul	15,0	12,0	12,4
Obésité	5,9	4,1	4,3

[3] Prévalence du surpoids et de l'obésité des adolescents en classe de troisième selon la ZEAT (%)

(France métropolitaine)



5.1	Les effectifs des centres de formation d'apprentis : évolution	152
5.2	Les apprentis par région et académie	154
5.3	L'apprentissage dans le second cycle professionnel	156
5.4	Les origines scolaires des apprentis du second degré	158
5.5	Les apprentis par spécialité de formation	160
5.6	L'apprentissage dans le supérieur	162
5.7	Les apprentis en 2011-2012	164

Présentation

Après une période de croissance rapide du nombre d'apprentis amorcée en 2004-2005, l'effectif est à la stagnation depuis la rentrée scolaire 2008-2009. Il atteint en 2010-2011, 426 300 apprentis contre 424 700 l'année précédente, soit une progression de 0,4 % [1].

Le niveau V accueille près d'un apprenti sur deux (45,0 %) et 92,2 % des jeunes de ce niveau préparent un CAP. Le niveau IV forme 28,9 % des apprentis, répartis entre le baccalauréat professionnel (67 000 apprentis) et le brevet professionnel (47 800). Les niveaux du supérieur en comptabilisent 26,1 %, dont près de la moitié suivent une formation de BTS.

Les évolutions d'effectifs sont très différentes selon le niveau du diplôme préparé. La réforme de la voie professionnelle, mise en place à la rentrée 2009 pour l'apprentissage, a supprimé un grand nombre de BEP au profit du baccalauréat professionnel en 3 ans, et entraîne ainsi des modifications de l'évolution des niveaux V et IV. En 2010-2011, le niveau V est en recul de 8,5 % lié à la perte de 18 200 apprentis en BEP, le niveau IV est en progression de 9,9 % (contre 13,6 % l'année précédente) liée à la croissance des apprentis en baccalauréat professionnel (+ 16,3 % par rapport à l'année précédente). Les niveaux du supérieur augmentent de 8,1 % par rapport à l'an dernier : + 3,9 % pour le BTS et + 11,7 % pour les autres diplômes du supérieur. Les formations du supérieur autres que le BTS accueillaient moins de 3 % des apprentis il y a quinze ans, elles en accueillent désormais plus de 14 %.

Les filles sont toujours largement minoritaires dans l'apprentissage, dont elles ne représentent que 31 % des effectifs [2]. Cette proportion reste relativement stable d'une année à l'autre. À chaque niveau de formation, elle varie en fonction de l'importance des spécialités des services. Les filles représentent 25 % des effectifs au niveau V, 33 % au niveau IV et 40 % au niveau III. Au niveau II, leur proportion est la plus forte, avec 46 %. Au niveau I, elles sont 35 %.

Les centres de formation d'apprentis sont gérés pour l'essentiel par des organismes privés (50,1 %), des chambres de métiers ou de commerce et d'industrie (27,5 %), des établissements d'enseignement (lycées, universités, sections d'apprentissage) (15,8 %) [3].

Parmi l'ensemble des jeunes âgés de 16 à 25 ans (âge théorique des apprentis), 5,0 % suivent une formation en apprentissage [4]. Liés au développement de l'apprentissage dans le supérieur, les taux de scolarisation en apprentissage augmentent entre 2009-2010 et 2010-2011 pour les âges supérieurs à 18 ans.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

Définitions

Apprentis

Les apprentis sont théoriquement des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

Centres de formation d'apprentis (CFA)

Les CFA sont des établissements d'enseignement dispensant une formation générale, technologique et pratique qui doit compléter la formation reçue en entreprise et s'articuler avec elle. La tutelle pédagogique est en général exercée par le ministère de l'éducation nationale, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ou par le ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt. Ils sont créés pour la plupart à la suite de la conclusion de conventions entre les régions et des organismes pour une durée de cinq ans renouvelable. Ainsi, les CFA peuvent être distingués selon les types d'organismes qui les gèrent : municipalités, chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers, organismes privés, établissements publics d'enseignement. Un petit nombre de CFA, dits « à convention nationale », sont créés à la suite d'une convention passée avec l'État.

Pré-apprentis

Sous statut scolaire, ils suivent leur formation dans des classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), classes d'initiation préprofessionnelle par alternance (Clipa), ou dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (Dima). Ces classes sont implantées en CFA ou en lycées.

Niveau V

Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel, type CAP ou BEP.

Niveau IV

Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat professionnel.

Niveau III

Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

Niveaux II et I

Préparation d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

Taux de scolarisation en apprentissage

Pourcentage de jeunes d'un âge donné scolarisés en apprentissage par rapport à la population totale du même âge.

Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.01.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Référence, juin 2009.

[1] Évolution des effectifs dans les centres de formation d'apprentis

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	1995 1996	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
CAP et autres diplômes niveau V	189 591	185 843	180 389	176 087	173 263	174 540	177 140	182 417	185 734	180 916	181 882	182 276
BEP	36 129	52 974	51 244	50 395	47 490	46 467	46 554	48 254	48 604	45 600	22 539	4 320
MC niveau V	6 415	6 516	5 813	5 684	4 582	4 267	4 919	4 720	4 956	5 143	5 346	5 261
Total Niveau V	232 135	245 333	237 446	232 166	225 335	225 274	228 613	235 391	239 294	231 659	209 767	191 857
BP et autres diplômes niveau IV	25 695	35 951	37 511	39 755	41 462	43 511	46 789	49 242	50 758	51 586	54 262	55 998
Bac professionnel	15 632	33 404	34 317	35 047	35 900	37 112	39 820	42 709	44 995	46 884	57 638	67 020
Total Niveau IV	41 327	69 355	71 828	74 802	77 362	80 623	86 609	91 951	95 753	98 470	111 900	123 018
BTS	12 539	27 800	28 982	29 639	30 245	31 435	35 345	40 611	45 000	47 249	48 093	49 965
Autres diplômes d'enseignement supérieur	7 511	23 386	24 672	26 869	29 024	31 656	35 292	39 856	45 115	50 272	54 982	61 440
Total enseignement supérieur	20 050	51 186	53 654	56 508	59 269	63 091	70 637	80 467	90 115	97 521	103 075	111 405
Total apprentis	293 512	365 874	362 928	363 476	361 966	368 988	385 859	407 809	425 162	427 650	424 742	426 280
Préapprentissage	10 409	10 184	10 300	10 052	9 254	9 771	9 718	9 936	8 547	7 583	7 344	7 243
Total apprentis + pré-apprentis	303 921	376 058	373 228	373 528	371 220	378 759	395 577	417 745	433 709	435 233	432 086	433 523

[2] Répartition des apprentis par niveau de formation et par année en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	1 ^{re} année	2 ^e année	3 ^e année	Cursus 1 an	Total	Part des filles %
Niveau V	95 266	80 323	960	15 308	191 857	25
Niveau IV	49 682	62 505	7 788	3 043	123 018	33
Niveau III	30 666	28 077	1 031	2 300	62 074	40
Niveau II	2 160	2 875	909	13 245	19 189	46
Niveau I	9 414	8 617	5 027	7 084	30 142	35
Total	187 188	182 397	15 715	40 980	426 280	31

[3] Répartition des apprentis par niveau et selon l'organisme gestionnaire en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	V	IV	III	II	I	Total
Association mixte consulaire	7 362	2 605	995	159	356	11 477
Chambre d'agriculture	1 501	792	219	-	-	2 512
Chambre de commerce et d'industrie	14 105	13 420	11 306	3 323	4 516	46 670
Chambre des métiers	49 120	19 542	2 024	70	6	70 762
CFA résultant d'une convention nationale	935	529	249	-	55	1 768
Association, organisme pro, entreprise, groupement	87 949	58 898	32 444	12 057	22 007	213 355
Collectivités locales et territoriales	5 051	2 577	199	-	-	7 827
EPLFPPA (1)	10 395	10 141	4 395	204	116	25 251
Établissement de formation ou recherche	16	93	1 445	2 519	2 350	6 423
Établissement public local enseignement	10 815	9 420	5 558	607	303	26 703
Établissement scolaire privé sous contrat	2 783	2 100	1 160	178	85	6 306
Section d'apprentissage	335	972	908	72	348	2 635
Groupement d'intérêt public	1 490	1 929	1 172	-	-	4 591
Total	191 857	123 018	62 074	19 189	30 142	426 280

(1) Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.

[4] Taux de scolarisation par âge en apprentissage (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Âge	Effectif d'apprentis 2010	Taux de scolarisation en apprentissage	
		2010	Rappel 2009
15 ans ou moins	14 712	1,9	1,7
16 ans	54 376	7,1	7,2
17 ans	66 783	8,7	9,1
18 ans	64 646	8,0	8,2
19 ans	58 872	7,2	7,1
20 ans	50 410	6,1	5,9
21 ans	39 829	4,8	4,6
22 ans	30 695	3,7	3,5
23 ans	20 909	2,6	2,3
24 ans	12 791	1,6	1,4
25 ans	7 441	0,9	0,8
26 ans ou plus	4 816	ns	ns

ns : non significatif.

Lecture - En 2010, parmi l'ensemble des jeunes âgés de 17 ans, 8,7 % suivent une formation en apprentissage.

Présentation

La répartition géographique de l'apprentissage, qui est liée à l'environnement économique local (notamment à l'existence d'entreprises aptes à accueillir les jeunes), fait apparaître de grandes disparités régionales. La concentration des effectifs dans certaines régions ne reflète pas pour autant pas l'importance que revêt l'apprentissage dans le système de formation professionnelle des régions (voir 5.3).

Tous niveaux de formation confondus, l'apprentissage est fortement développé en termes d'effectifs dans les régions de l'Ouest, du Sud, du Sud-Ouest et en Île-de-France. Cette dernière région concentre 18,5 % de l'ensemble des apprentis de France. Au niveau académique, Versailles et Nantes sont les académies qui en accueillent le plus grand nombre.

Bien que la tendance nationale soit à la stagnation de l'effectif global d'apprentis (+0,4 % par rapport à l'année précédente), les évolutions sont différentes selon les académies. En 2010, les académies de Paris, Grenoble, Créteil, Montpellier et Lille connaissent une croissance de leur effectif comprise entre 2,5 % et 4,0 %. La hausse est plus forte pour La Réunion (6,2 %) et pour la Guyane (24,7 %). À l'inverse, les académies d'Amiens, de Nancy-Metz, Aix-Marseille, Rouen, Limoges, Dijon et de Guadeloupe perdent des apprentis, avec des baisses comprises entre 2,0 % et 8,4 %.

Par ailleurs, l'évolution du nombre d'apprentis est très différente selon les niveaux de formation : le niveau V perd des apprentis du fait de la réforme de la voie professionnelle (suppression de la plupart des BEP), alors que les autres niveaux continuent d'en accueillir un nombre croissant. Sept académies (Paris, Limoges, Versailles, Dijon, Nantes, Créteil et la Martinique) enregistrent une baisse du nombre d'apprentis de niveau V comprise entre 10 et 15 %. Au niveau IV, les académies de Guyane, Corse, Martinique et Créteil enregistrent les plus fortes croissances (respectivement 141,7 %, 23,8 %, 23,7 % et 20,9 %).

Définitions

Niveau V

Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel, type CAP ou BEP.

Niveau IV

Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat professionnel.

Niveau III

Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

Niveaux II et I

Préparation d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.01.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Référence, juin 2009.

[1] Effectifs des centres de formation d'apprentis par niveau de formation en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Régions	Académies	Niveau V	Niveau IV	Niveau III	Niveau II	Niveau I	Total	Rappel 2009-2010
Alsace	Strasbourg	7 036	4 251	2 305	764	685	15 041	14 918
Aquitaine	Bordeaux	9 604	4 936	2 111	457	988	18 096	18 026
Auvergne	Clermont-Ferrand	5 042	2 280	642	297	334	8 595	8 515
Basse-Normandie	Caen	6 089	3 203	952	166	427	10 837	11 029
Bourgogne	Dijon	6 018	3 631	1 194	147	292	11 282	11 916
Bretagne	Rennes	9 414	5 403	1 819	582	955	18 173	18 352
Centre	Orléans-Tours	9 719	5 988	2 792	512	747	19 758	19 462
Champagne-Ardenne	Reims	4 644	2 393	855	170	468	8 530	8 571
Corse	Corse	1 181	385	229	94	82	1 971	1 936
Franche-Comté	Besançon	4 416	3 290	1 915	263	254	10 138	10 024
Haute-Normandie	Rouen	6 953	3 830	1 732	505	819	13 839	14 236
Île-de-France	Créteil	8 352	6 039	3 752	2 291	2 684	23 118	22 474
	Paris	5 023	6 004	4 854	2 982	4 479	23 342	22 765
	Versailles	8 690	7 649	6 541	3 856	5 840	32 576	31 823
	Total Île-de-France	22 065	19 692	15 147	9 129	13 003	79 036	77 062
Languedoc-Roussillon	Montpellier	8 014	3 966	1 876	394	1 020	15 270	14 721
Limousin	Limoges	1 889	1 284	370	114	85	3 742	3 855
Lorraine	Nancy-Metz	7 344	4 987	2 730	515	413	15 989	16 318
Midi-Pyrénées	Toulouse	9 061	4 283	2 485	537	1 068	17 434	17 414
Nord-Pas-de-Calais	Lille	8 949	6 492	3 533	530	1 984	21 488	20 668
Pays de la Loire	Nantes	12 699	11 081	4 149	477	913	29 319	29 441
Picardie	Amiens	6 114	3 703	1 818	431	867	12 933	13 195
Poitou-Charentes	Poitiers	6 685	4 296	2 051	344	568	13 944	13 925
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Aix-Marseille	9 886	5 550	2 690	530	1 099	19 755	20 181
	Nice	7 193	3 170	1 090	256	624	12 333	12 568
	Total PACA	17 079	8 720	3 780	786	1 723	32 088	32 749
Rhône-Alpes	Grenoble	9 231	6 221	2 720	619	781	19 572	19 082
	Lyon	8 325	6 814	3 954	1 115	1 630	21 838	22 100
	Total Rhône-Alpes	17 556	13 035	6 674	1 734	2 411	41 410	41 182
	France métropolitaine	187 571	121 129	61 159	18 948	30 106	418 913	417 515
Guadeloupe	Guadeloupe	1 037	216	245	60	-	1 558	1 701
Guyane	Guyane	310	58	-	-	-	368	295
Martinique	Martinique	721	558	249	58	-	1 586	1 600
La Réunion	La Réunion	2 218	1 057	421	123	36	3 855	3 631
	DOM	4 286	1 889	915	241	36	7 367	7 227
France métropolitaine + DOM		191 857	123 018	62 074	19 189	30 142	426 280	424 742

Présentation

Les formations du second cycle professionnel (principalement CAP pour le niveau V et brevet professionnel ou baccalauréat professionnel pour le niveau IV) sont accessibles par apprentissage (formation en CFA) ou par la voie scolaire (formation en lycée). L'apprentissage représente, en 2010, 28,3 % des formations du second degré professionnel (niveaux IV et V) avec de fortes disparités entre les deux niveaux : 46,7 % des effectifs de niveau V sont des apprentis, contre 17,6 % des effectifs de niveau IV [1]. Le poids de l'apprentissage dans les formations professionnelles du second degré reste stable entre 2009 et 2010 (- 0,7 point) mais présente de fortes évolutions pour chacun des niveaux : + 7,5 points pour le niveau V et - 1,9 point pour le niveau IV. Ces évolutions contraires résultent du décalage dans le calendrier de mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle entre les lycées et les CFA. En effet, le développement des baccalauréats professionnels en 3 ans (niveau IV), et la fermeture progressive des BEP (niveau V) suite à la rénovation, a débuté un an plus tôt dans les lycées.

Le poids de l'apprentissage dans les formations du second degré professionnel est très variable selon les académies et les niveaux de formation [2].

La diversité observée d'une académie à l'autre, pour un niveau de formation donné, traduit un engagement régional différent en matière de développement de l'apprentissage. Son poids varie (DOM mis à part) pour le niveau V de 34,0 % dans l'académie de Lille à 62,6 % dans l'académie de Nice et, pour le niveau IV, de 12,2 % dans l'académie de Lille à 31,2 % dans l'académie de Paris.

Définitions

Statut scolaire

Élèves dans les établissements du second degré publics et privés préparant un CAP, un BEP ou une mention complémentaire pour le niveau V.

Pour le niveau IV, élèves préparant un baccalauréat professionnel ou un brevet des métiers d'arts.

Apprentis

Jeunes âgés de 16 à 25 ans préparant un diplôme de niveau V (CAP, BEP, MC ou autres diplômes de niveau V) ou de niveau IV (baccalauréat professionnel, brevet professionnel, brevet de maîtrise ou autres diplômes de niveau IV) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier associant formation en entreprise et enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa).
Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.01.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Référence, juin 2009.

[1] Évolution du poids de l'apprentissage dans le second cycle professionnel (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011
Niveau V	28,5	27,6	28,4	29,1	31,4	39,2	46,7
Niveau IV	26,4	28,8	29,4	29,9	25,4	19,5	17,6
Ensemble	28,0	27,9	28,7	29,3	29,3	29,0	28,3

[2] Poids de l'apprentissage dans le second cycle professionnel par région et académie en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Régions	Académies	Effectifs du second cycle professionnel				Poids de l'apprentissage (%) (1)		
		Statut scolaire		Statut apprenti		Niveau V	Niveau IV	Ensemble
		Niveau V (2)	Niveau IV (3)	Niveau V	Niveau IV			
Alsace	Strasbourg	5 435	14 542	7 036	4 251	56,4	22,6	36,1
Aquitaine	Bordeaux	10 784	27 250	9 604	4 936	47,1	15,3	27,7
Auvergne	Clermont-Ferrand	4 345	11 537	5 042	2 280	53,7	16,5	31,6
Basse-Normandie	Caen	5 903	14 123	6 089	3 203	50,8	18,5	31,7
Bourgogne	Dijon	5 139	14 902	6 018	3 631	53,9	19,6	32,5
Bretagne	Rennes	11 594	29 669	9 414	5 403	44,8	15,4	26,4
Centre	Orléans-Tours	7 359	20 113	9 719	5 988	56,9	22,9	36,4
Champagne-Ardenne	Reims	4 920	13 702	4 644	2 393	48,6	14,9	27,4
Corse	Corse	932	1 712	1 181	385	55,9	18,4	37,2
Franche-Comté	Besançon	4 886	11 271	4 416	3 290	47,5	22,6	32,3
Haute-Normandie	Rouen	5 838	17 082	6 953	3 830	54,4	18,3	32,0
Île-de-France	Créteil	11 182	38 705	8 352	6 039	42,8	13,5	22,4
	Paris	5 315	13 213	5 023	6 004	48,6	31,2	37,3
	Versailles	11 779	42 293	8 690	7 649	42,5	15,3	23,2
	Total Île-de-France	28 276	94 211	22 065	19 692	43,8	17,3	25,4
Languedoc-Roussillon	Montpellier	8 752	24 244	8 014	3 966	47,8	14,1	26,6
Limousin	Limoges	2 682	6 020	1 889	1 284	41,3	17,6	26,7
Lorraine	Nancy-Metz	8 074	22 924	7 344	4 987	47,6	17,9	28,5
Midi-Pyrénées	Toulouse	9 360	23 880	9 061	4 283	49,2	15,2	28,6
Nord-Pas-de-Calais	Lille	17 372	46 936	8 949	6 492	34,0	12,2	19,4
Pays de la Loire	Nantes	12 254	31 372	12 699	11 081	50,9	26,1	35,3
Picardie	Amiens	8 684	19 077	6 114	3 703	41,3	16,3	26,1
Poitou-Charentes	Poitiers	6 066	14 441	6 685	4 296	52,4	22,9	34,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Aix-Marseille	10 943	23 813	9 886	5 550	47,5	18,9	30,8
	Nice	4 297	16 088	7 193	3 170	62,6	16,5	33,7
	Total PACA	15 240	39 901	17 079	8 720	52,8	17,9	31,9
Rhône-Alpes	Grenoble	10 845	25 886	9 231	6 221	46,0	19,4	29,6
	Lyon	11 284	24 010	8 325	6 814	42,5	22,1	30,0
	Total Rhône-Alpes	22 129	49 896	17 556	13 035	44,2	20,7	29,8
	France métropolitaine	206 024	548 805	187 571	121 129	47,7	18,1	29,0
Guadeloupe	Guadeloupe	2 397	7 203	1 037	216	30,2	2,9	11,5
Guyane	Guyane	2 294	3 229	310	58	11,9	1,8	6,2
Martinique	Martinique	2 175	6 222	721	558	24,9	8,2	13,2
La Réunion	La Réunion	5 999	12 156	2 218	1 057	27,0	8,0	15,3
	DOM	12 865	28 810	4 286	1 889	25,0	6,2	12,9
France métropolitaine + DOM		218 889	577 615	191 857	123 018	46,7	17,6	28,3

(1) Apprentis/ensemble du second cycle professionnel (%).

(2) Niveau V statut scolaire : CAP, BEP, mention complémentaire.

(3) Niveau IV statut scolaire : bac pro, BMA (brevet des métiers d'art).

Présentation

En 2010-2011, 61,9 % des apprentis inscrits en première année d'apprentissage de niveau IV ou V arrivent de la voie scolaire (formation en collège ou lycée), 25,2 % étaient déjà apprentis l'année précédente et 12,8 % étaient dans une autre situation (emploi par exemple, ou origine scolaire non renseignée). La proportion des apprentis en provenance de la voie scolaire augmente cette année (60,5 % en 2009-2010) au détriment des entrées en provenance de l'apprentissage (27,2 % en 2009).

Parmi les apprentis inscrits en première année de formation de niveau V (principalement CAP, BEP, MC), 42,9 % arrivent en apprentissage après une classe de troisième. En 2010, le nombre d'apprentis venant de cinquième, quatrième ou de l'enseignement spécial est en diminution par rapport à 2009 (5,4 % contre 6,1 %).

En ce qui concerne les apprentis inscrits en formation de niveau IV, la plupart sont issus d'une formation de niveau V sous statut d'apprenti (43,4 %) ou du second cycle professionnel sous statut scolaire (21,5 %). L'effectif d'apprentis de niveau IV originaires de troisième est de nouveau en progression passant de 0,9 % en 2008 à 7,1 % en 2009 et à 9,5 % en 2010. Cela s'explique par la réforme de la voie professionnelle qui a créé le baccalauréat professionnel en 3 ans, diplôme de niveau IV qui recrute les sortants de troisième et qui s'est mise en place en 2009 dans les CFA.

Parmi les apprentis préparant en 2010-2011 un diplôme de niveau IV, près de la moitié d'entre eux (47,2 %) suivaient déjà une formation en apprentissage l'année précédente. Ceci montre que l'apprentissage est une filière professionnelle à part entière associant emploi et formation, aux cotés des filières sous statut scolaire.

Définitions

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP

Brevet d'études professionnelles.

MC

Mention complémentaire.

CFA

Centre de formations d'apprentis.

Pré-apprentissage

Formations sous statut scolaire dans les classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), classes d'initiation préprofessionnelle par alternance (Clipa), dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (Dima).

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.01.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Référence, juin 2009.

[1] Origine des apprentis de première année en 2010-2011 (cursus 2 et 3 ans)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Origine (année 2009-2010)		Année 2010-2011					
		Niveau V		Niveau IV		Total	
		Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Scolaires	5 ^e , 4 ^e , enseignement spécial	5 104	5,4	82	0,2	5 186	3,6
	3 ^e	40 853	42,9	4 707	9,5	45 560	31,4
	Pré-apprentissage	4 795	5,0	169	0,3	4 964	3,4
	2 nd cycle pro	11 663	12,2	10 684	21,5	22 347	15,4
	2 nd cycle G & T	6 296	6,6	4 011	8,1	10 307	7,1
	Autres scolaires	39	ε	-	-	39	ε
	Supérieur	424	0,4	960	1,9	1 384	1,0
Total scolaires		69 174	72,6	20 613	41,5	89 787	61,9
Apprentis	Niveau V	11 774	12,4	21 554	43,4	33 328	23,0
	Niveau IV	1 190	1,2	1 794	3,6	2 984	2,1
	Niveau III	74	0,1	72	0,1	146	0,1
	Niveaux I et II	18	ε	29	0,1	47	ε
	Total apprentis		13 056	13,7	23 449	47,2	36 505
Ni scolaire, ni apprenti		8 475	8,9	4 188	8,4	12 663	8,7
Origine inconnue		4 561	4,8	1 432	2,9	5 993	4,1
Ensemble		95 266	100,00	49 682	100,00	144 948	100,00

Lecture - 43,4 % des apprentis de première année de niveau IV étaient l'année précédente en apprentissage de niveau V.

Présentation

En 2010-2011, l'apprentissage en France métropolitaine et dans les DOM, tous niveaux de formation confondus, reste orienté vers les domaines de la production (59,3 %). Il y a un contraste entre le secondaire (niveaux IV et V), relevant majoritairement des domaines de la production (67,1 %), et le supérieur (niveaux I, II et III), relevant majoritairement de ceux des services (61,0 %).

Au niveau V, près de trois apprentis sur quatre (73,0 %) préparent leur diplôme dans les domaines de la production. Les effectifs les plus nombreux se concentrent dans les spécialités du génie civil et de la construction, et dans celles des transformations.

Les formations de niveau IV relevant des domaines de la production concentrent elles aussi un grand nombre d'apprentis (58,4 %).

Au niveau III, les formations relevant des domaines des services accueillent 60,3 % des apprentis, principalement dans celui des échanges et de la gestion (39,8 %), et plus particulièrement dans les spécialités « Commerce et vente », « Comptabilité et gestion ».

Les apprentis suivant une formation de niveau II et de niveau I relèvent majoritairement des domaines des services (respectivement 74,2 % et 54,0 %).

Tous niveaux confondus, les filles sont toujours minoritaires (31,5 %) dans l'apprentissage, mais leur part est en légère progression (+ 0,2 point par rapport à l'année dernière). La part des filles reste la plus élevée au niveau II mais augmente au niveau I (35,4 % en 2010-2011 contre 33,8 % en 2009-2010). Plus globalement, la part des filles à chaque niveau est liée à l'importance de l'offre de formation dans les spécialités des services.

Les domaines de la production sont à dominante fortement masculine (90,7 % sont des garçons). Les filles sont majoritaires en revanche dans les formations relevant du domaine « Services aux personnes » (75,3 %), « Échanges et gestion » (60,1 %) et « Matériaux souples » (68,4 %).

Définitions

Spécialités de formations

La nomenclature utilisée est celle des spécialités de formations, établie par le Conseil national de l'information statistique (Cnis) en décembre 1993. Le niveau de classement retenu est le niveau 17, dit des « domaines de spécialités ».

Niveau V

Préparation d'un diplôme de second cycle court professionnel, type CAP ou BEP.

Niveau IV

Préparation d'un diplôme type brevet professionnel ou baccalauréat.

Niveau III

Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

Niveaux II et I

Préparation d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire ou équivalent.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

Pour en savoir plus

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Référence, juin 2009.

- Note d'Information, 11.01.

[1] Effectifs des apprentis par domaine de spécialités et niveau de formation en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Domaines de spécialités	Niveau V			Niveau IV			Niveau III		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences							216	38,9	0,3
12 - Sciences humaines et droit									
13 - Lettres et arts				33	66,7	0,0	20	50,0	0,0
Domaines disciplinaires				33	66,7	0,0	236	39,8	0,4
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	6	0,0	0,0	468	8,1	0,4	6 337	5,3	10,2
21 - Agriculture, pêche, forêt	12 593	15,0	6,6	12 514	17,4	10,2	5 234	24,9	8,4
22 - Transformations	50 391	15,3	26,3	13 519	12,4	11,0	3 134	25,7	5,0
23 - Génie civil, constructions, bois	50 583	2,5	26,4	14 240	6,0	11,6	2 634	10,6	4,2
24 - Matériaux souples	607	61,6	0,3	211	75,8	0,2	75	96,0	0,1
25 - Mécanique, électricité, électronique	25 783	1,2	13,4	30 833	1,9	25,1	7 009	4,2	11,3
Domaines de la production	139 963	8,3	73,0	71 785	7,6	58,4	24 423	12,6	39,3
30 - Spécialités plurivalentes des services									
31 - Échanges et gestion	18 214	70,1	9,5	18 410	59,2	15,0	24 728	58,0	39,8
32 - Communication et information	850	34,2	0,4	2 883	65,6	2,3	5 426	46,7	8,7
33 - Services aux personnes	32 049	74,3	16,7	29 132	77,5	23,7	6 460	71,2	10,4
34 - Services à la collectivité	781	36,1	0,4	775	31,4	0,6	801	35,2	1,3
Domaines des services	51 894	71,6	27,0	51 200	69,6	41,6	37 415	58,2	60,3
Total	191 857	25,4	100,0	123 018	33,4	100,0	62 074	40,2	100,0

Domaines de spécialités	Niveau II			Niveau I			Ensemble		
	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)	Effectifs	Part des filles (%)	Répartition (%)
11 - Mathématiques et sciences	139	50,4	0,7	525	42,9	1,7	880	43,1	0,2
12 - Sciences humaines et droit	296	59,5	1,5	914	66,5	3,0	1 210	64,8	0,3
13 - Lettres et arts	30	40,0	0,2	102	77,5	0,3	185	66,5	0,0
Domaines disciplinaires	465	55,5	2,4	1 541	59,2	5,1	2 275	56,5	0,5
20 - Spécialités pluritechnologiques de la production	1 455	27,4	7,6	4 190	15,7	13,9	12 456	11,5	2,9
21 - Agriculture, pêche, forêt	304	26,3	1,6	533	40,7	1,8	31 178	18,2	7,3
22 - Transformations	1 611	46,2	8,4	1 248	38,0	4,1	69 903	16,3	16,4
23 - Génie civil, constructions, bois	472	13,8	2,5	1 394	15,2	4,6	69 323	3,8	16,3
24 - Matériaux souples	32	87,5	0,2	118	66,9	0,4	1 043	68,4	0,2
25 - Mécanique, électricité, électronique	613	8,6	3,2	4 842	9,2	16,1	69 080	2,4	16,2
Domaines de la production	4 487	30,5	23,4	12 325	16,9	40,9	252 983	9,3	59,3
30 - Spécialités plurivalentes des services	22	40,9	0,1	20	40,0	0,1	42	40,5	0,0
31 - Échanges et gestion	10 675	54,9	55,6	11 631	55,5	38,6	83 658	60,1	19,6
32 - Communication et information	2 570	27,8	13,4	3 505	17,0	11,6	15 234	39,6	3,6
33 - Services aux personnes	622	69,3	3,2	417	71,0	1,4	68 680	75,3	16,1
34 - Services à la collectivité	348	42,2	1,8	703	47,1	2,3	3 408	37,7	0,8
Domaines des services	14 237	50,3	74,2	16 276	47,2	54,0	171 022	63,9	40,1
Total	19 189	45,8	100,0	30 142	35,4	100,0	426 280	31,5	100,0

Lecture - 14 237 apprentis de niveau II préparent un diplôme dans les domaines des services. 50,3 % sont des filles. 74,2 % des apprentis de niveau II se forment dans les spécialités des services.

Présentation

Poursuivant la tendance observée depuis 1993, l'apprentissage continue de se développer dans l'enseignement supérieur [1]. En 2010, 111 400 jeunes ont préparé un diplôme d'enseignement supérieur par la voie de l'apprentissage, soit une hausse de 8,1 % par rapport à l'année précédente. Le niveau III représente 55,7 % des apprentis du supérieur, le niveau II 17,2 %, et le niveau I 27,1 %. Tous les niveaux enregistrent une évolution positive par rapport à 2009 : 4,3 % pour le niveau III, 10,4 % pour le niveau II et 15,2 % pour le niveau I.

Le BTS occupe toujours une place prépondérante, puisqu'il regroupe encore 44,8 % des apprentis du supérieur, mais sa part est en diminution.

L'effectif d'apprentis préparant un DUT se stabilise autour de 5 500 jeunes.

Quant aux effectifs d'apprentis préparant une licence ou un master professionnels, ils sont toujours en progression.

12 700 apprentis préparent un diplôme d'ingénieur (contre 11 500 l'an passé), principalement dans les spécialités de la mécanique, des technologies industrielles, de l'électricité et de l'électronique, spécialités à faible taux de féminisation (14,5 % de filles).

Les autres effectifs se répartissent entre des diplômes très variés, essentiellement dans le secteur du commerce, vente, comptabilité, gestion.

47,2 % des jeunes inscrits en niveau III par apprentissage sont issus d'une terminale de lycée ; la part de ceux venant de terminale générale comme celle des jeunes venant de terminale technologique et agricole ou celle des jeunes venant de terminale professionnelle varient faiblement d'une année sur l'autre. Ils sont peu nombreux (9,7 % en 2010) à intégrer une formation de niveau III par apprentissage après un parcours dans un autre cursus du supérieur. En 2010, le nombre de jeunes inscrits dans ce niveau de formation et déjà apprentis l'an passé est stable (22,2 %) [2].

30,2 % des jeunes préparant un diplôme d'ingénieur par apprentissage poursuivaient des études en IUT sous statut étudiant l'année précédente, 25,9 % suivaient déjà une formation par apprentissage [3].

27,3 % des apprentis en première année de niveau I ou II (hors ingénieurs) étaient déjà sous ce statut l'année précédente, et ils sont également 27,3 % à venir d'un BTS ou d'un DUT sous statut étudiant [4].

Définitions

Niveau III

Préparation d'un diplôme bac + 2, type BTS ou DUT.

BTS

Brevet de technicien supérieur.

DUT

Diplôme universitaire de technologie.

Niveaux II et I

Préparation d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information sur la formation des apprentis (Sifa). Situation au 31 décembre de l'année scolaire.

Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.01.

- « L'apprentissage entre formation et insertion professionnelle », *Formation et emploi*, Insee-Référence, juin 2009.

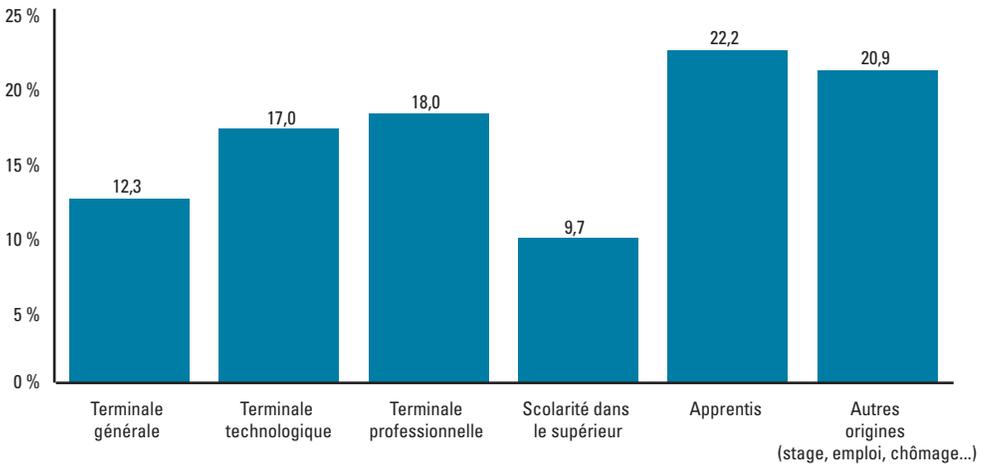
[1] Évolution des effectifs d'apprentis préparant un diplôme d'enseignement supérieur

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	1995 1996	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	Part des filles (%)
BTS/BTSA	12 539	27 800	28 982	29 639	30 245	31 435	35 345	40 611	45 000	47 249	48 093	49 965	38,2
DUT	2 067	4 285	4 490	4 397	4 325	4 188	4 717	5 157	5 552	5 795	5 390	5 548	38,2
Autres niveau III	667	3 468	3 762	3 715	3 647	3 937	4 171	4 548	5 025	5 528	6 049	6 561	56,9
Total niveau III	15 273	35 553	37 234	37 751	38 217	39 560	44 233	50 316	55 577	58 572	59 532	62 074	40,2
Licence	56	692	1 298	2 203	3 004	3 945	5 392	7 129	8 580	9 983	10 663	11 943	44,3
Maitrise	577	1 837	2 031	2 034	2 068	1 989	1 489	861	339	-	-	-	-
Autres niveau II	2 196	6 919	6 239	7 006	7 602	8 190	8 182	8 471	8 279	6 038	6 724	7 246	48,3
Total niveau II	2 829	9 448	9 568	11 243	12 674	14 124	15 063	16 461	17 198	16 021	17 387	19 189	45,8
Diplômes ingénieurs	1 734	4 644	5 086	5 514	6 218	6 631	7 153	7 891	9 147	10 279	11 489	12 706	14,5
DESS	193	1 162	1 461	1 614	1 772	1 464	411	-	-	-	-	-	-
Master					11	802	2 999	4 639	5 992	7 023	8 083	9 522	53,5
Autres niveau I	21	379	305	386	377	510	778	1 160	2 201	5 626	6 584	7 914	47,3
Total niveau I	1 948	6 185	6 852	7 514	8 378	9 407	11 341	13 690	17 340	22 928	26 156	30 142	35,4
Ensemble	20 050	51 186	53 654	56 508	59 269	63 091	70 637	80 467	90 115	97 521	103 075	111 405	39,9

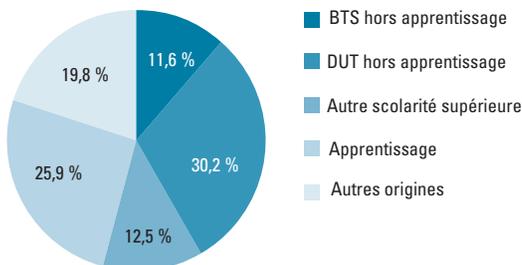
[2] Origine des apprentis de première année de niveau III en 2010-2011 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



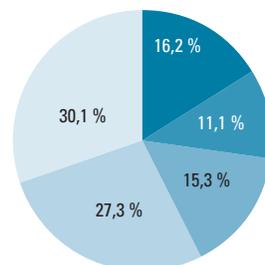
[3] Origine des apprentis ingénieurs en première année en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



[4] Origine des apprentis de niveaux II et I (hors ingénieurs) en première année en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



Présentation

Selon les résultats provisoires pour l'année scolaire 2011-2012, 448 900 jeunes sont en formation dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage (SA) de France métropolitaine et des DOM. 436 100 sont apprentis (97,1 %), 7 100 sont pré-apprentis (1,6 % en CPA, Clipa ou Dima) et 5 700 sont en contrat de professionnalisation (1,3 %) [1].

Les CFA et SA, sous contrôle pédagogique du ministère en charge de l'agriculture, accueillent un effectif constant d'apprentis (34 500, soit 0,2 % de moins qu'en 2010).

Les CFA et SA sous contrôle pédagogique des autres ministères accueillent 401 500 apprentis. Dans ces CFA, les effectifs d'apprentis sont en augmentation (+ 2,2 % à champ constant c'est-à-dire hors Mayotte).

Tous ministères confondus, les formations de niveau V accueillent près d'un apprenti sur deux (190 600 apprentis, soit 42,7 % de l'effectif total d'apprentis) [2].

96 % des jeunes de ce niveau préparent un CAP ou une certification. Les formations de niveau IV accueillent 123 400 apprentis (28,3 %), répartis presque à part égale entre le baccalauréat professionnel et le BP. Au niveau III, 67 500 jeunes suivent une formation par la voie de l'apprentissage (15,5 %), la formation la plus fréquente étant le BTS (54 000). Ils sont 21 100 au niveau II (4,8 %) parmi lesquels 13 900 préparent une licence. 33 500 apprentis préparent un diplôme de niveau I (7,7 %), les diplômes d'ingénieur et les masters accueillant respectivement 14 500 et 13 200 apprentis.

Les évolutions d'effectifs par rapport à 2010-2011 sont très différentes selon le niveau du diplôme préparé. La réforme de la voie professionnelle, mise en place à la rentrée 2009 pour l'apprentissage, a supprimé un grand nombre de BEP au profit du développement du baccalauréat professionnel en 3 ans, entraînant ainsi des modifications de l'évolution des niveaux IV et V. En 2011-2012, le niveau V est en recul de 1,4 % lié à la perte de 2 900 apprentis en BEP, le niveau IV reste stable (+ 0,2 %) malgré la croissance des apprentis en baccalauréat professionnel (+ 2,6 %).

Le niveau III enregistre une croissance de 7,8 %, le niveau II de 13,4 % avec une progression de 7,8 % pour la licence, et le niveau I augmente de 14,0 %.

Le développement de l'apprentissage varie selon les régions. Cette année, trois académies voient leur effectif d'apprentis décroître. Dix académies voient leur effectif stagner et dix-sept le voient augmenter, parmi lesquelles six enregistrent une progression supérieure à 5 % (La Réunion, Guyane, Montpellier, Grenoble, Nantes et Versailles).

Définitions

Champ de l'enquête

Ensemble des personnes inscrites (apprentis, pré-apprentis et contrats de professionnalisation) dans un centre de formation des apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage (SA), y compris les CFA « agriculture ».

Les apprentis

Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique (ou une certification) dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise (sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage) et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

CFA

Centre de formation d'apprentis.

SA

Section d'apprentissage d'un lycée ou d'une université.

Pré-apprentis

Sous statut scolaire, ils suivent leur formation dans des classes préparatoires à l'apprentissage (CPA), classes d'initiation préprofessionnelle par alternance (Clipa), ou dispositifs d'initiation aux métiers en alternance (Dima). Ces classes sont implantées en CFA ou en lycées.

CAP(A)

Certificat d'aptitude professionnelle (agricole).

BEP(A)

Brevet d'études professionnelles (agricole).

BP(A)

Brevet professionnel (agricole).

MC

Mention complémentaire.

BTS(A)

Brevet de technicien supérieur (agricole).

DUT

Diplôme universitaire de technologie.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête n° 10 (Enquête rapide sur les effectifs en CFA et sections d'apprentissage – résultats provisoires au 31 décembre 2011).

[1] Effectifs dans les centres de formation d'apprentis et les sections d'apprentissage par région et académie en 2011-2012 (résultats provisoires) (1)

Régions	Académies	Sous contrôle pédagogique autre que l'agriculture				Sous contrôle pédagogique de l'agriculture			Total
		Apprentis en CFA	Apprentis en SA	Pré-apprentis en CFA/SA	Contrats de prof. en CFA (2)	Apprentis en CFA/SA	Pré-apprentis CFA/SA	Contrats de prof. en CFA/SA (2)	
Alsace	Strasbourg	14 691	-	244	379	885	32	-	16 231
Aquitaine	Bordeaux	16 892	25	147	-	2 210	135	-	19 409
Auvergne	Clermont-ferrand	7 966	43	48	189	999	28	6	9 279
Basse-Normandie	Caen	9 569	-	16	323	1 325	-	-	11 233
Bourgogne	Dijon	9 535	-	175	454	1 498	48	42	11 752
Bretagne	Rennes	16 723	-	122	573	1 705	14	18	19 155
Centre	Orléans-Tours	18 372	254	261	-	1 621	70	-	20 578
Champagne-Ardenne	Reims	7 887	-	214	187	757	42	-	9 087
Corse	Corse	1 933	-	40	15	103	-	-	2 091
Franche-Comté	Besançon	9 066	22	192	50	1 161	56	-	10 547
Haute-Normandie	Rouen	12 561	20	185	236	1 241	35	1	14 279
Île-de-France	Paris	26 775	-	305	1 150	638	69	-	28 937
	Créteil	19 676	-	382	-	440	13	-	20 511
	Versailles	33 024	-	788	632	426	-	-	34 870
	Total Île-de-France	79 475	-	1 475	1 782	1 504	82	-	84 318
Languedoc-Roussillon	Montpellier	14 554	159	58	183	1 301	-	3	16 258
Limousin	Limoges	3 326	-	108	24	535	-	2	3 995
Lorraine	Nancy-Metz	14 945	-	439	327	1 541	111	-	17 363
Midi-Pyrénées	Toulouse	16 169	422	643	-	1 423	110	-	18 767
Nord-Pas-de-Calais	Lille	19 707	-	-	-	2 230	-	-	21 937
Pays-de-la-Loire	Nantes	27 019	-	255	161	2 672	9	11	30 127
Picardie	Amiens	11 352	-	602	-	1 419	88	-	13 461
Poitou-Charentes	Poitiers	12 579	231	108	177	1 708	-	-	14 803
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Aix-Marseille	19 098	194	-	-	1 506	-	-	20 798
	Nice	9 424	20	-	150	1 375	-	-	10 969
	Total PACA	28 522	214	-	150	2 881	-	-	31 767
Rhône-Alpes	Grenoble	14 285	-	118	345	-	-	-	14 748
	Lyon	25 453	-	506	-	3 102	8	-	29 069
	Total Rhône-Alpes	39 738	-	624	345	3 102	8	-	43 817
France métropolitaine		392 581	1 390	5 956	5 555	33 821	868	83	440 254
Guadeloupe	Guadeloupe	1 419	-	88	69	138	13	-	1 727
Guyane	Guyane	484	-	-	13	34	-	-	531
Martinique	Martinique	1 563	-	126	26	167	11	-	1 893
Mayotte	Mayotte	307	-	-	-	-	-	-	307
La Réunion	La Réunion	3 803	-	-	10	375	-	-	4 188
DOM		7 576		214	118	714	24		8 646
France métropolitaine + DOM		400 157	1 390	6 170	5 673	34 535	892	83	448 900

(1) Résultats de l'enquête rapide au 31 décembre 2011. (2) Contrats de professionnalisation.

[2] Effectifs d'apprentis en CFA et SA par niveau et diplôme (résultats provisoires)

(France métropolitaine + DOM)

	2010-2011 hors Mayotte	2011-2012 hors Mayotte	2011-2012 y compris Mayotte	Évolution (%) hors Mayotte
CAP + certifications	182 646	182 769	183 040	0,1
BEP	5 097	2 171	2 171	-57,4
Mentions complémentaires	5 636	5 399	5 399	-4,2
Niveau V	193 379	190 339	190 610	-1,6
BP + certifications	56 461	55 012	55 012	-2,6
Bac pro	66 591	68 308	68 344	2,6
Niveau IV	123 052	123 320	123 356	0,2
BTS	50 041	54 038	54 038	8,0
DUT + certifications	12 570	13 461	13 461	7,1
Niveau III	62 611	67 499	67 499	7,8
Licence	12 926	13 928	13 928	7,8
Autres	5 679	7 163	7 163	26,1
Niveau II	18 605	21 091	21 091	13,4
Ingénieur	12 493	14 540	14 540	16,4
Master	12 394	13 209	13 209	6,6
Autres	4 530	5 777	5 777	27,5
Niveau I	29 417	33 526	33 526	14,0
Total	427 064	435 775	436 082	2,0

6.1	Les effectifs du supérieur : évolution	168
6.2	Les effectifs du supérieur par académie	170
6.3	Les étudiants dans les formations scientifiques	172
6.4	Les étudiants des universités	174
6.5	La population universitaire par établissement et académie	176
6.6	Les universités : disciplines, cursus, âge et sexe	178
6.7	Les Instituts universitaires de technologie [IUT]	180
6.8	Les étudiants des filières d'ingénieurs	182
6.9	Les écoles de commerce, gestion et vente	184
6.10	Les classes préparatoires aux grandes écoles [CPGE]	186
6.11	Les sections de techniciens supérieurs [et assimilés]	188
6.12	Les sections de techniciens supérieurs [et assimilés] par spécialité	190
6.13	Les femmes dans l'enseignement supérieur	192
6.14	L'origine sociale des étudiants français	194
6.15	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur	196
6.16	Les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur par nationalité	198
6.17	Les étudiants étrangers dans les universités	200
6.18	Les flux de nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	202
6.19	Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur	204
6.20	Les entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire : provenance et devenir un an après	206
6.21	Le devenir des bacheliers 2008	208
6.22	Les bacheliers 2008 entrés dans l'enseignement supérieur après le bac : devenir deux ans plus tard	210
6.23	Les stages effectués dans les universités	212

Présentation

À la rentrée 2011, 2 347 800 étudiants étaient inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM, soit une hausse de 1,2 % par rapport à la rentrée 2010 (+ 28 000 étudiants) [1]. Les effectifs inscrits dans l'enseignement supérieur en France ont ainsi augmenté pour la troisième année consécutive. Les étudiants n'ont jamais été aussi nombreux en France.

Entre 2010 et 2011, la hausse du nombre d'étudiants étrangers ne représente qu'un dixième de la croissance du nombre total d'inscrits. Cette évolution diffère de celle constatée depuis dix ans. En effet, depuis 2001, le nombre d'étudiants étrangers a augmenté de près de 50 % et a contribué fortement à la hausse de l'évolution des inscriptions dans l'enseignement supérieur.

L'enseignement supérieur privé (18 % des effectifs) poursuit son essor à la rentrée 2011 avec une hausse de 2,7 %, après celle de 2,5 % en 2010 et de 8 % en 2009. Sa croissance est plus rapide que celle de l'enseignement supérieur public, dont le nombre d'étudiants augmente de 0,9 % entre 2010 et 2011. Depuis 2005, les inscriptions dans l'enseignement supérieur privé ont augmenté de 27 %, soit 88 000 étudiants supplémentaires. Dans le même temps, elles ont légèrement diminué de 1,2 % dans l'enseignement supérieur public, soit 24 000 étudiants en moins.

En 2011, le nombre d'étudiants dans les disciplines générales et de santé augmente de 0,9 % à champ constant, c'est-à-dire en excluant des inscriptions de l'année 2010 les effectifs de l'université de Lorraine, devenue désormais un grand établissement [2]. Dans les IUT, le nombre d'étudiants diminue légèrement de 0,6 %, après une baisse de 1,4 % en 2010. Le nombre d'étudiants progresse de 1,6 % en STS et de 0,7 % en CPGE.

Entre 2010 et 2011, les inscriptions dans les formations d'ingénieurs ont augmenté de 3,9 %. Depuis les années quatre-vingt-dix, elles ont connu une progression importante (+ 127 % entre 1990 et 2011). À la rentrée 2011, le nombre d'étudiants augmente fortement dans les établissements privés d'enseignement universitaire (+ 7,1 %) et dans les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité (+ 4,4 %). Comme les formations d'ingénieurs, les écoles de commerce et de gestion ont connu un essor important depuis les années quatre-vingt-dix (+ 174 % entre 1990 et 2011).

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

Système d'information Sise, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Définitions

L'enseignement supérieur à Mayotte - Depuis le 31 mars 2011, Mayotte est devenu département d'outre-mer. À partir de cette date, ses effectifs d'étudiants sont dénombrés avec ceux de France métropolitaine et des DOM. En octobre 2011 a été créé le CUFR (centre universitaire de formation et de recherche) de Mayotte, mais en 2011, comme les années précédentes, les étudiants universitaires de Mayotte sont comptabilisés dans les établissements d'autres DOM (La Réunion notamment), à travers des conventions. Les autres formations de l'enseignement supérieur (CPGE, écoles de commerce...) n'existent pas à Mayotte, hormis les STS qui accueillent moins de 300 étudiants. L'intégration de Mayotte comme département français a donc très peu d'incidence sur l'évolution des effectifs de l'enseignement supérieur.

Champ - Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Universités - En 2011, l'université de Lorraine (créée par fusion des universités de Metz, Nancy I et II et de l'INP de Lorraine), en sa qualité de grand établissement, est sortie du champ « universités ». Depuis 2008, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ne sont plus comptabilisées dans le champ « universités », de même que Paris-Dauphine (grand établissement) depuis 2004. Voir « Définitions » en 6.2.

Grands établissements - Voir « Définitions » en 6.3.

Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) - Établissements responsables de la formation des futurs enseignants du premier degré et du second degré. En 2008 et 2009, les IUFM de France métropolitaine et de La Réunion ont été intégrés dans une université de rattachement. Ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique l'ont été en 2010. Depuis 2010, les étudiants préparant un concours d'enseignement primaire ou secondaire doivent désormais s'inscrire en master à l'université et les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés dans les effectifs étudiants.

Sections de techniciens supérieurs (STS), instituts universitaires de technologie (IUT), écoles d'ingénieurs - Voir « Définitions » en 6.2.

Formations comptables - Elles regroupent le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG).

 Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7146.

[1] Évolution du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

	1990 1991	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012
Universités (y compris IUT)	1 159 937	1 421 719	1 399 177	1 363 750	1 404 376	1 444 583	1 437 104	1 400 387
dont IUFM rattachés aux universités (1)					62 544	58 518		
IUFM non rattachés aux universités (1)		81 565	74 161	70 100	1 493	1 435		
Grands établissements	15 536	25 944	25 776	29 726	31 121	33 187	33 993	87 463
STS (2)	199 333	230 403	228 329	230 877	234 164	240 322	242 247	(8) 246 025
Public MEN	108 262	149 849	147 948	147 305	147 592	149 832	150 771	152 431
Public autres ministères	9 343	12 202	11 826	11 543	11 079	11 388	11 527	11 336
Privé	81 728	68 352	68 555	72 029	75 493	79 102	79 949	82 258
CPGE	64 427	74 790	76 160	78 072	80 003	81 135	79 874	80 411
Public MEN	52 572	61 938	62 904	64 157	66 021	66 652	65 403	66 013
Public autres ministères	1 419	1 708	1 677	1 680	1 694	1 747	1 872	1 785
Privé	10 436	11 144	11 579	12 235	12 288	12 736	12 599	12 613
Formations comptables non universitaires	5 587	7 499	7 430	7 871	8 377	9 076	9 002	8 731
Public MEN	3 951	4 979	4 910	5 151	5 280	5 557	5 645	5 554
Privé	1 636	2 520	2 520	2 720	3 097	3 519	3 357	3 177
Préparations intégrées	3 965	3 058	3 162	3 835	4 066	4 352	4 514	4 621
INP et universités de technologie	11 407	19 853	20 049	15 674	15 011	15 612	16 104	12 643
Formations d'ingénieurs (3)	57 653	108 057	108 846	108 773	114 086	121 398	126 156	131 015
Public MESR	32 786	63 407	62 926	62 143	64 769	71 484	74 201	76 176
Public autres ministères	10 865	17 458	18 420	17 357	16 922	16 234	16 797	17 328
Privé	14 002	27 192	27 500	29 273	32 395	33 680	35 158	37 511
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	46 128	88 437	87 333	95 835	100 609	116 303	121 317	126 698
Établissements privés d'enseignement universitaire	19 971	21 306	21 024	22 225	23 219	26 138	26 567	28 450
Écoles normales d'instituteurs	16 500							
Écoles normales supérieures	2 675	3 191	3 658	3 680	4 122	4 339	4 730	4 815
Écoles juridiques et administratives	7 328	10 477	10 425	8 617	7 707	8 378	8 121	9 088
Écoles supérieures artistiques et culturelles (4)	41 988	64 598	64 531	61 834	61 617	66 479	67 986	67 363
Écoles paramédicales et sociales (5)	74 435	131 654	131 100	134 407	137 165	136 164	137 370	137 370
Autres écoles et formations (6)	7 515	30 692	33 255	34 072	38 242	42 410	42 811	42 424
Ensemble (7)	1 717 060	2 283 267	2 253 832	2 231 495	2 234 162	2 314 116	2 319 627	2 347 807
dont privé	224 063	333 689	336 094	354 820	371 084	400 772	410 962	422 132

(1) À partir de 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique (intégrés en 2010). Depuis 2010-2011, les étudiants en première année d'IUFM doivent s'inscrire en master à l'université (mastérisation). Les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés comme étudiants de l'enseignement supérieur.

(2) Y compris post-BTS et DSAA en 1990-1991.

(3) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat, soit 8 443 étudiants en 2011.

(4) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication.

(5) Données provisoires en 2011-2012 pour les formations paramédicales et sociales (reconduction des données 2010-2011).

(6) Groupe non homogène (écoles vétérinaires, autres écoles dépendant d'autres ministères...).

(7) Ensemble hors double compte des formations d'ingénieurs. En effet, les formations d'ingénieurs des universités, INP, UT et grands établissements ne sont comptabilisées qu'une fois dans le total mais apparaissent deux fois dans ce tableau : une première fois dans le type d'établissement (université, INP et UT, grand établissement) et une seconde fois dans les formations d'ingénieurs publiques du MESR. Elles représentent 39 697 étudiants en 2011.

(8) Y compris 275 étudiants à Mayotte, devenu un DOM en 2011.

[2] Étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur depuis 1960 (en milliers) (France métropolitaine + DOM)

	1960 1961 (1)	1970 1971 (1)	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012
Universités (disciplines générales et de santé)	214,7	637,0	804,4	1 085,6	1 277,5	1 247,5	1 223,7	1 267,9	1 320,6	1 289,9
Évolution annuelle (%)					0,4	-2,9	(3) -1,3	3,6	4,2	(5) 0,9
IUT		24,2	53,7	74,3	119,2	116,2	118,1	118,1	116,5	115,7
Évolution annuelle (%)					1,6	2,2	1,6	0,0	-1,4	(6) -0,6
STS	(2) 8,0	(2) 26,8	67,9	199,3	238,9	230,9	234,2	240,3	242,2	(7) 246,0
Évolution annuelle (%)					0,0	1,1	1,4	2,6	0,8	1,6
CPGE (4)	(2) 21,0	(2) 32,6	40,1	64,4	70,3	78,1	80,0	81,1	79,9	80,4
Évolution annuelle (%)					-0,8	2,5	2,5	1,4	-1,6	0,7
Autres établissements et formations	(2) 66,0	(2) 130,0	215	293,4	454,3	558,8	578,2	606,5	560,4	621,0
Évolution annuelle (%)					4,1	1,6	3,5	4,9	-7,6	(8) 1,4
Ensemble	309,7	850,6	1 181,1	1 717,1	2 160,3	2 231,5	2 234,2	2 314,0	2 319,6	2 347,8
Évolution annuelle (%)					1,1	-1,0	0,1	3,6	0,2	1,2

(1) Chiffres France métropolitaine pour 1960-1961 et 1970-1971.

(2) Estimation.

(3) Évolution à champ constant, c'est-à-dire en excluant les étudiants d'IUFM en 2008-2009 et ceux des 17 écoles d'ingénieurs sorties du champ universitaire en 2007-2008. L'évolution entre 2008-2009 et 2007-2008 pour les universités (hors IUT et hors IUFM) est de -1,3 % au lieu de -1,9 %.

(4) Les effectifs d'étudiants en diplôme d'études comptables et financières ont été comptés en CPGE avant 1990 et avec les autres établissements et formations ensuite.

(5) Évolution à champ constant, c'est-à-dire en retirant des effectifs 2010-2011 les étudiants des établissements qui composent l'université de Lorraine, sortie du champ universitaire en 2011-2012.

(6) Y compris IUT de l'université de Lorraine.

(7) Y compris les 275 étudiants de Mayotte, devenu un DOM en 2011.

(8) Évolution à champ constant, c'est-à-dire en rajoutant dans les effectifs 2010-2011 les étudiants des établissements qui composent l'université de Lorraine, entrée dans le champ des grands établissements en 2011-2012.

Présentation

À la rentrée 2011, le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en France métropolitaine et dans les DOM s'élève à 2 347 800 [1]. Plus du quart (26,6 %) des effectifs se concentre en Île-de-France, dont 13,8 % à Paris. Les principales académies en province sont celles de Lyon, Lille, Toulouse et Nantes qui accueillent, à elles quatre, 23,7 % des étudiants. Les plus petites académies métropolitaines sont celles de Corse, Limoges et Besançon, qui ne regroupent que 2,5 % des effectifs totaux.

À la rentrée 2011, les effectifs d'étudiants augmentent par rapport à 2010 dans les trois quarts des académies. À Paris, les effectifs augmentent de 1,2 %. Les effectifs croissent de façon importante dans quatre académies : Clermont-Ferrand (+ 3,4 %), Dijon (+ 2,9 %), Orléans-Tours (+ 2,8 %) et Rennes (+ 2,7 %). Les effectifs augmentent de 1,2 % dans les DOM.

Les différentes académies métropolitaines présentent des structures très variées selon les types de formations suivies. Dans certaines petites académies (Amiens, Besançon, Limoges) et celle d'Orléans-Tours, la part des STS est très élevée (plus de 14 %, contre 10,3 % pour la moyenne métropolitaine) compensant partiellement, pour celle d'Amiens, la faiblesse des effectifs à l'université (52,5 % contre 59,6 % pour la moyenne métropolitaine). La part des effectifs universitaires est également en dessous de la moyenne à Paris (52,2 %), Reims (53,3 %) et à Nantes (54,0 %). À l'inverse, dans d'autres académies (Strasbourg et Corse), elle est au moins égale à 73 %, alors que celles des autres formations, des écoles de commerce et d'ingénieurs sont inférieures à la moyenne nationale.

La part des IUT dans l'ensemble des effectifs de l'enseignement supérieur est la plus élevée dans les académies de Corse, de Grenoble et de Limoges (plus de 8 %, contre 5 % pour la moyenne métropolitaine). À Paris, les poids de l'université, des IUT et des STS sont parmi les plus faibles de France. À l'inverse, ils sont très élevés pour les CPGE, pour les écoles de commerce et surtout pour la catégorie « autres écoles et formations ». Les deux autres académies franciliennes ont des profils opposés : à Créteil, le poids de l'université est prépondérant, alors qu'il est légèrement inférieur à la moyenne métropolitaine à Versailles, au profit des écoles de commerce et d'ingénieurs.

La part de l'université dans l'ensemble des DOM est supérieure à la moyenne nationale. Le poids des STS y est plus élevé qu'en France métropolitaine.

Définitions

Enseignement supérieur à Mayotte

Voir « Définitions » en 6.1.

Champ

Voir « Définitions » en 6.1.

Localisation des établissements

À partir de 2005-2006, la localisation des établissements par académie a été homogénéisée sur l'ensemble du champ du supérieur : à présent, l'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. Cela se traduit par des transferts d'effectifs d'une académie à l'autre (en particulier à l'intérieur de l'Île-de-France et entre la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique), et explique les différences d'effectifs pour certaines académies entre ceux présentés ici et ceux affichés en 6.5.

Universités

Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y assimile également le CUFR d'Albi, appelé à devenir une université. Voir « Définitions » en 6.3.

Instituts universitaires de technologie (IUT)

Les effectifs recensés comprennent les préparations au diplôme universitaire de technologie (DUT), au diplôme national de technologie spécialisée (DNST) et les formations post-DUT.

Sections de techniciens supérieurs (STS)

Le diplôme des métiers d'art (DMA) et les classes de mise à niveau pour BTS font partie de cette rubrique. Les formations complémentaires post-BTS et le diplôme supérieur des arts appliqués (DSAA) sont classés en « autres écoles et formations ».

Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

Voir « Définitions » en 6.10.

Écoles d'ingénieurs

Voir « Définitions » en 6.3.

Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité

Sont présentes dans ce groupe toutes les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, reconnues ou non. Le champ est plus large que celui affiché en 6.9. En effet, outre la formation initiale, la formation continue et l'apprentissage sont ici pris en compte.

Autres écoles et formations

Grands établissements, INP, universités de technologie, formations comptables, écoles normales supérieures, facultés privées, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES
Système d'information Sise et autres enquêtes (voir 6.1).

 Pour en savoir plus
- Tableaux statistiques, n° 7146.

[1] Effectifs de l'enseignement supérieur par académie en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM)

Académies	Universités		STS	CPGE	Formations d'ingénieurs (2)	Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	Autres écoles et formations (3)	Ensemble (4)	Évolution 2011/2010 (%)
	Total (1)	dont IUT							
Aix-Marseille	69 541	4 356	11 062	3 252	2 958	5 783	11 250	102 848	-0,2
Amiens	22 757	2 913	6 207	1 143	5 097	1 352	9 376	43 340	2,0
Besançon	19 629	2 506	4 689	950	2 999	476	5 698	32 280	0,9
Bordeaux	71 281	5 374	11 982	3 033	4 199	8 387	12 882	109 285	1,4
Caen	23 439	2 870	5 081	1 117	1 437	1 316	4 148	36 255	-1,2
Clermont-Ferrand	31 487	2 730	5 193	1 312	2 154	1 966	5 268	46 437	3,4
Corse	3 732	405	522	87	26	97	601	5 039	-2,2
Créteil	90 200	8 643	12 682	3 397	6 871	1 429	15 536	129 197	2,1
Dijon	26 551	2 651	5 648	1 735	1 758	1 983	5 021	41 880	2,9
Grenoble	53 654	7 355	10 193	2 424	5 514	4 799	12 285	83 383	-1,2
Lille	95 841	7 415	19 125	5 249	9 274	7 895	23 288	158 079	0,9
Limoges	13 996	1 674	3 288	460	1 068	110	2 536	20 994	0,1
Lyon	100 912	7 330	12 683	5 754	12 582	8 658	26 457	166 107	1,9
Montpellier	68 930	3 822	11 205	2 430	2 710	3 678	9 000	96 964	2,2
Nancy-Metz	(5)	(5)	8 653	2 251	6 855	2 014	60 154	75 341	-0,1
Nantes	62 365	5 565	15 869	3 998	8 942	5 578	20 263	115 503	1,0
Nice	34 877	3 684	5 866	2 202	1 699	5 419	6 084	55 095	0,7
Orléans-Tours	36 982	4 208	7 718	2 160	2 720	1 900	6 379	56 199	2,8
Paris	169 468	2 059	17 249	14 664	10 159	25 205	88 569	324 552	1,2
Poitiers	30 333	2 967	5 616	1 150	2 026	3 784	4 134	46 695	1,0
Reims	20 865	3 046	5 408	1 120	2 363	5 292	5 813	39 114	-0,5
Rennes	70 558	6 504	14 335	3 833	7 309	3 259	15 355	113 740	2,7
Rouen	31 040	4 089	6 119	1 340	4 127	5 138	5 874	53 240	1,2
Strasbourg	50 830	3 963	6 470	2 389	3 361	517	7 136	69 009	1,4
Toulouse	73 806	6 383	11 320	3 707	9 571	5 070	16 921	117 867	1,4
Versailles	103 010	7 059	13 932	7 952	13 064	15 343	19 184	171 843	0,7
France métro.	1 376 084	109 571	238 115	79 109	130 843	126 448	399 212	2 310 286	1,2
Guadeloupe	6 047	139	1 896	382	-	-	788	9 113	4,1
Guyane	2 034	167	454	53	-	-	179	2 720	5,5
Martinique	4 629	99	2 057	344	-	98	813	7 941	-1,0
Mayotte	-	-	275	-	-	-	-	275	3,4
La Réunion	11 593	553	3 228	523	172	152	1 976	17 472	0,1
DOM	24 303	958	7 910	1 302	172	250	3 756	37 521	(6) 1,2
France métro. + DOM	1 400 387	110 529	246 025	80 411	131 015	126 698	402 968	2 347 807	1,2

(1) À partir de 2008-2009, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique en 2008-2009 et 2009-2010. Ceux-ci ont intégré l'université d'Antilles-Guyane en 2010-2011. Depuis 2010-2011, les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés dans les universités (masterisation).

(2) Ensemble des écoles et formations d'ingénieurs (universitaires ou non), y compris les formations d'ingénieurs en partenariat. Voir la rubrique « Définitions ».

(3) Grands établissements, INP, universités de technologie, formations comptables, écoles normales supérieures, facultés privées, écoles juridiques et administratives, écoles supérieures artistiques et culturelles, écoles paramédicales et sociales, préparations intégrées, autres écoles. Pour les formations paramédicales et sociales, données 2010.

(4) Sans double compte des écoles d'ingénieurs dépendant des universités, des universités de technologie, des INP et des grands établissements.

(5) L'université de Lorraine étant devenue un grand établissement en 2011, ses effectifs sont comptés en totalité dans la catégorie « Autres écoles et formations ».

(6) L'évolution des DOM est calculée à champ constant, c'est-à-dire en rajoutant les effectifs des STS de Mayotte pour l'année 2010-2011.

Présentation

Depuis la rentrée 2004, le nombre d'étudiants en formation scientifique a progressé plus rapidement que celui de l'ensemble de l'enseignement supérieur (+ 9,8 %, contre + 3,4 %) [1]. Leur poids dans l'ensemble a donc gagné 2 points en sept ans pour atteindre 32,3 % en 2011. De 2004 à 2010, la part des formations scientifiques a augmenté chaque année passant de 30,4 % à 32,2 %. Cette hausse est particulièrement soutenue en 2006 et en 2007 (environ + 0,5 point chaque année). En 2011, la part des étudiants en formation scientifique est stable. Si la part des étudiants scientifiques dans l'enseignement supérieur continue à progresser, cette croissance tient pour beaucoup aux formations de santé à l'université. Ces dernières, qui concentraient en 2011 26,3 % des étudiants scientifiques, ont vu leurs effectifs croître de 19,7 % en sept ans.

Hors formations de santé, le poids des formations scientifiques a augmenté de 0,7 point (+ 35 000 étudiants) depuis 2004. Les effectifs d'étudiants en STS production et dans les formations universitaires scientifiques et d'ingénieurs ont reculé (respectivement - 2,3 % et - 5,6 %). En 2011, l'université de Lorraine, issue de la fusion des universités de Metz, Nancy I, Nancy II et de l'INP de Lorraine, a obtenu le statut de grand établissement : cela se traduit, entre 2010 et 2011, par une diminution des effectifs en formations universitaires scientifiques et d'ingénieurs, en IUT production, en INP et en UT, et, mécaniquement, par une augmentation des effectifs des grands établissements.

Le nombre d'étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles scientifiques (CPGE) augmente cette année de 1,4 %. Au final, le poids des CPGE dans le total des formations scientifiques a quasiment stagné depuis 2003 (6,6 % en 2011). En sept ans, les effectifs se sont fortement accrues dans les formations d'ingénieurs hors université (+ 38,3 %).

En 2011, la part des étudiants en formations scientifiques dans les écoles publiques du ministère de l'enseignement supérieur (90,1 %) est en très légère diminution par rapport à 2010. Celle du secteur privé (7,5 % en 2011) augmente légèrement ; elle était de 9,4 % en 2004.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

Système d'information Sise, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Définitions

Enseignement supérieur à Mayotte

Voir « Définitions » en 6.1.

Universités

Les universités, établissements publics d'enseignement, sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y assimile également le CUFR d'Albi. En 2011, l'université de Lorraine (créée par fusion des universités de Metz, Nancy I et II et de l'INP de Lorraine), en sa qualité de grand établissement, est sortie du champ « universités ». Depuis 2008, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ne sont plus comptabilisées dans le champ « universités », de même que Paris-Dauphine (grand établissement) depuis 2004.

Grands établissements

Regroupe les établissements suivants : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris-Dauphine, l'INP de Grenoble, l'INP de Bordeaux, l'université de Lorraine.

Instituts universitaires de technologie (IUT)

Voir « Définitions » en 6.2.

Universités de technologie (UT)

Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) qui ont pour mission principale la formation des ingénieurs, le développement de la recherche et de la technologie. Il en existe trois, situés à Belfort, Compiègne et Troyes.

Instituts nationaux polytechniques (INP)

Établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) assimilés aux universités mais constitués uniquement d'écoles. La plupart sont devenus des grands établissements. Seul l'INP de Toulouse a conservé son statut initial.

Sections de techniciens supérieurs (STS), Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

Voir « Définitions » en 6.11 et 6.10.

Écoles d'ingénieurs

Établissements habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur. Les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP) sont incluses ici ; par contre, elles ne sont pas prises en compte dans les effectifs affichés en 6.8.

 Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7146.

[1] Évolution des effectifs d'étudiants dans les formations scientifiques depuis la rentrée 2004

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

	2004 (1)	2005	2006	2007 (2)	2008	2009	2010 (3)	2011 (4)	Poids en 2011 dans le total des formations scientifiques (%)	Évolution (%) 2004/2011
Université hors IUT	430 491	439 377	443 252	441 598	433 023	449 058	460 674	448 580	59,2	4,2
Université (formations scientifiques + ingénieurs)	264 171	263 164	257 880	250 732	239 869	247 980	257 758	249 504	32,9	-5,6
Sciences fondamentales et applications	174 760	169 158	165 377	158 689	148 203	152 926	158 310	153 244	20,2	-12,3
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	73 791	72 389	71 320	69 742	69 282	71 709	73 783	71 041	9,4	-3,7
Pluri-sciences	15 620	21 617	21 183	22 301	22 384	23 345	25 665	25 219	3,3	61,5
Université (santé)	166 320	176 213	185 372	190 866	193 154	201 078	202 916	199 076	26,3	19,7
Médecine, odontologie	138 532	146 589	154 076	158 995	161 933	170 228	125 134	123 931	16,4	ns
Pharmacie	27 788	29 624	31 296	31 871	31 221	30 850	22 796	22 469	3,0	ns
Pluri-santé (PACES)							54 986	52 676	6,9	
Grands établissements	1 240	1 392	1 439	6 067	6 248	5 839	5 871	29 240	3,9	ns
INP et universités de technologie	19 259	19 624	19 763	15 402	14 714	15 319	15 845	12 407	1,6	-35,6
IUT production	55 366	55 691	55 928	56 600	57 183	57 859	56 988	55 914	7,4	1,0
Formations d'ingénieur hors université, INP et UT (5)	67 455	68 081	68 262	70 920	82 870	85 908	89 766	93 321	12,3	38,3
Publique MESR	23 525	23 431	22 342	24 290	33 553	35 811	37 811	38 482	5,1	63,6
Publique hors MESR	17 178	17 458	18 420	17 357	16 922	16 291	16 797	17 328	2,3	0,9
Privée	26 752	27 192	27 500	29 273	32 395	33 806	35 158	37 511	4,9	40,2
CPGE scientifique	45 947	46 858	47 285	47 851	48 731	49 326	49 053	49 747	6,6	8,3
Publique MEN	39 013	39 968	40 269	40 559	41 455	41 928	41 501	41 635	5,5	6,7
Publique hors MEN	846	814	808	797	779	815	822	1 391	0,2	64,4
Privée	6 088	6 076	6 208	6 495	6 497	6 583	6 730	6 721	0,9	10,4
STS production	70 322	69 487	67 292	67 135	66 803	68 479	68 363	68 728	9,1	-2,3
Publique MEN	58 599	58 124	56 164	55 760	55 240	56 237	56 285	56 458	7,4	-3,7
Privée	11 723	11 363	11 128	11 375	11 563	12 242	12 078	12 270	1,6	4,7
Total formations scientifiques	690 080	700 510	703 221	705 573	709 572	731 788	746 560	757 937	100,0	9,8
<i>dont formations scientifiques hors santé</i>	<i>523 760</i>	<i>524 297</i>	<i>517 849</i>	<i>514 707</i>	<i>516 418</i>	<i>530 710</i>	<i>543 644</i>	<i>558 861</i>	<i>73,7</i>	<i>6,7</i>
Total enseignement supérieur	2 269 797	2 283 267	2 253 832	2 231 495	2 234 162	2 314 032	2 319 627	2 347 807		3,4
Poids des formations scientifiques	30,4	30,7	31,2	31,6	31,8	31,6	32,2	32,3		
Poids des formations scientifiques hors santé	23,1	23,0	23,0	23,1	23,1	22,9	23,4	23,8		
Poids du public dans total des formations scientifiques	90,6	90,6	93,6	93,3	92,9	92,8	92,8	92,5		
Poids du public MESR-MEN dans total des formations scientifiques	88,0	88,0	90,9	90,7	90,4	90,5	90,4	90,1		

(1) Année de passage de Paris IX du champ des universités à celui des grands établissements.

(2) Année de passage de l'INP Grenoble du champ des INP à celui des grands établissements.

(3) Les disciplines générales des universités intègrent les étudiants précédemment inscrits dans les IUUFM.

(4) En 2011, l'université de Lorraine a été créée par fusion des universités de Metz et de Nancy I et II, ainsi que de l'INPL. Elle acquiert le statut de grand établissement et sort du champ des universités. Mayotte est devenu un DOM.

(5) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

Présentation

En 2011-2012, 1 400 400 étudiants sont inscrits dans les universités en France métropolitaine et des départements d'outre-mer [1]. Suite à l'adoption du statut de grand établissement par l'université de Lorraine (voir « Définitions »), le nombre d'inscrits dans les universités baisse mécaniquement de 37 000 par rapport à 2010-2011. À champ comparable (c'est-à-dire, hors université de Lorraine), les effectifs sont en hausse de 0,8 %, prolongeant la tendance observée en 2010 (+ 0,8 %) [3].

À champ constant, le nombre de nouveaux entrants en première année du cursus L (y compris les disciplines de santé et les IUT) augmente en 2011-2012 (+ 1,5 %), après une baisse de 0,3 % en 2010-2011. Cette progression du nombre des nouveaux entrants à l'université est liée à la hausse du nombre de bacheliers à la session 2011 (+ 6,7 %). Les inscriptions de bacheliers en IUT et dans les disciplines de santé sont en baisse (respectivement - 0,4 % et - 0,9 %) alors qu'elles sont en hausse dans les disciplines générales.

Les effectifs sont globalement en hausse dans les disciplines générales (+ 0,7 %), mais baissent dans toutes les pluridisciplines.

Les effectifs progressent dans les disciplines de santé de 2,1 % après une augmentation de 0,9 % en 2010-2011. Les disciplines médecine-odontologie et pharmacie sont à l'origine de cette hausse (respectivement 3,0 % et 2,2 %). En revanche, la PACES, première année commune aux études de santé (médecine, odontologie, pharmacie, maïeutique), mise en place à la rentrée 2010 ne contribue pas à cette augmentation : on dénombre 52 700 étudiants en PACES, soit une baisse de 0,2 % par rapport à la précédente rentrée.

Les effectifs baissent en IUT (- 0,5 %), en particulier dans le secteur « production » (- 1,0 %) et nettement moins dans le secteur « services » (- 0,1 %). En 2010-2011, les effectifs dans les IUT diminuaient pour la première fois depuis quatre ans (+ 1,0 % en 2006-2007, + 2,2 % en 2007-2008, + 1,6 % en 2008-2009, stabilité en 2009-2010 et - 1,4 % en 2011-2012).

Les effectifs augmentent en cursus licence (+ 1,4 %), stagnent en cursus master (+ 0,1 %), et diminuent en cursus doctorat (- 1,2 %) [2].

Définitions

Champ - Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Universités

Entrent dans le champ les 73 universités publiques, le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi et les PRES (Pôles de recherche et d'enseignement supérieur) de Paris-Est et Grenoble.

En 2011-2012, le grand établissement « université de Lorraine » a été créé (fusion des universités de Nancy I, Nancy II, Metz et de l'INPL (Institut national polytechnique de Lorraine)). En sa qualité de grand établissement, l'université de Lorraine ne fait pas partie du champ « universités » pour 2011. Les évolutions entre 2010 et 2011 sont calculées « hors effectifs des établissements composant l'université de Lorraine », pour raisonner à champ constant. Par ailleurs, l'université d'Aix-Marseille a été créée par fusion des universités d'Aix I, Aix II et Aix III. Le CUFR de Mayotte, créé en octobre 2011, ne fait pas partie du champ « universités » en 2011. Toutefois, des étudiants de Mayotte sont comptabilisés, comme les années précédentes, dans des établissements d'autres DOM, notamment La Réunion, à travers des conventions. Depuis 2008, les IUFM de France métropolitaine et de La Réunion sont intégrés dans une université de rattachement, de même que ceux des autres DOM en 2010. Leurs effectifs sont donc pris en compte dans les effectifs universitaires. Depuis 2008 également, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ne sont dorénavant plus comptabilisées dans le champ « universités », de même que ceux de Paris-Dauphine (grand établissement) depuis 2004.

Formation LMD, IUT

Voir « Définitions » en 6.6.

Les évolutions du tableau [3] sont présentées en ancien cycle pour pouvoir effectuer des comparaisons sur le passé.

- **Premier cycle** Cycle de formation fondamentale et d'orientation ouvert aux titulaires du baccalauréat et d'une durée de deux ans, sanctionné par un Deug.

- **Deuxième cycle** Cycle d'approfondissement, de formation générale scientifique et technique d'une durée d'un à deux ans après le Deug, sanctionné par une licence puis une maîtrise.

- **Troisième cycle** Cycle conduisant soit à la recherche (DEA, doctorat), soit à une plus grande spécialisation (DESS).

📄 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.15.

- Tableaux statistiques, n° 7147, 7148, 7149.

[1] Répartition des effectifs des universités françaises selon le cursus et la discipline en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM) (1)

Disciplines	Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble		Nouveaux entrants (2)	
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	% variation annuelle (3)	Effectifs	% variation annuelle (3)
Droit, sciences politiques	114 999	72 336	7 753	195 088	0,8	35 908	1,5
Sciences économiques, gestion	81 019	60 844	3 667	145 530	1,4	17 924	8,1
AES	32 145	6 627	19	38 791	1,1	9 937	9,7
Pluri-droit, sciences économiques, AES		39		39	-4,9		
Lettres, sciences du langage	62 749	24 832	5 711	93 292	1,3	17 643	-0,6
Langues	80 170	19 866	2 596	102 632	0,9	26 817	1,4
Sciences humaines et sociales	123 844	81 189	13 452	218 485	0,0	35 280	0,1
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	1 957	6 308	46	8 311	-23,7	864	40,3
Sciences fondamentales et application	75 343	61 219	16 682	153 244	1,1	14 539	-1,8
Sciences de la nature et de la vie	40 094	20 961	9 986	71 041	-0,4	8 763	-3,8
Staps	31 668	6 973	469	39 110	9,6	12 340	17,9
Pluri-sciences	22 172	2 865	182	25 219	-1,7	9 852	0,2
Total disciplines générales	666 160	364 059	60 563	1 090 782	0,7	189 867	2,5
Médecine-odontologie	14 066	108 633	1 232	123 931	3,0	1 775	6,1
Pharmacie	1 787	20 345	337	22 469	2,2	50	0,0
Pluri-santé	52 670			52 676	-0,2	31 622	
Total disciplines de santé	68 523	128 984	1 569	199 076	2,1	33 447	-0,9
IUT	110 529			110 529	-0,5	47 088	-0,4
Total	845 212	493 043	62 132	1 400 387	0,8	270 402	1,5

(1) Données pour les DOM-TOM, voir 12.9.

(2) Nouveaux entrants en première année.

(3) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en retirant des effectifs 2010-2011 les étudiants des établissements qui composent l'université de Lorraine.

[2] Évolution en cursus des effectifs universitaires depuis 2004-2005 (France métropolitaine + DOM)

	Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Total
2004-2005	897 069	460 426	67 041	1 424 536
2005-2006	900 196	453 333	68 190	1 421 719
2006-2007	878 053	452 886	68 238	1 399 177
2007-2008	848 111	449 249	66 390	1 363 750
2008-2009	832 140	(1) 506 817	65 419	1 404 376
2009-2010	851 646	(2) 527 947	64 990	1 444 583
2010-2011	863 762	509 063	64 279	1 437 104
2011-2012	845 212	493 043	62 132	1 400 387

(1) Dont 62 544 en IUFM.

(2) Dont 58 518 en IUFM.

[3] Évolution des effectifs universitaires par cycle depuis 1985-1986

(France métropolitaine + DOM)

	Premier cycle	Deuxième cycle	Troisième cycle	Total	Évolution annuelle (%)
1985-1986	497 573	288 579	159 599	945 751	
1990-1991	615 751	366 250	177 936	1 159 937	6,3
2000-2001	708 648	472 565	215 547	1 396 760	0,5
2001-2002	685 368	467 422	221 574	1 374 364	-1,6
2002-2003	683 067	479 521	229 943	1 392 531	1,3
2003-2004	692 169	491 634	241 862	1 425 665	2,4
2004-2005	689 689	486 677	248 170	1 424 536	(1) 0,5
2005-2006	683 726	476 741	261 252	1 421 719	-0,2
2006-2007	668 110	466 050	265 017	1 399 177	-1,6
2007-2008	646 410	452 477	264 863	1 363 750	-2,5
2008-2009	635 714	503 894	264 768	1 404 376	(2) -1,1
2009-2010	656 470	514 558	273 555	1 444 583	2,9
2010-2011	664 904	471 779	300 421	1 437 104	(3) 0,8
2011-2012	646 916	447 912	305 559	1 400 387	(4) 0,8
Évolution 1985-2011	0,3	0,6	0,9	0,5	

(1) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en incluant les étudiants de Paris-Dauphine.

(2) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en retirant les étudiants d'IUFM et les 17 écoles d'ingénieurs sorties du champ des universités.

(3) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en retirant les stagiaires IUFM.

(4) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en retirant des effectifs 2010-2011 les étudiants des établissements qui composent l'université de Lorraine.

Présentation

En 2011-2012, suite à la fusion des universités d'Aix-Marseille et à la création du grand établissement de l'université de Lorraine, on compte 76 universités (en y incluant le CUFR d'Albi et les PRES Paris-Est et Grenoble). À champ constant (c'est-à-dire hors université de Lorraine), le nombre d'étudiants dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer (IUT et écoles d'ingénieurs inclus) augmente pour la troisième année consécutive : + 0,8 % en 2011-2012, + 0,8 % en 2010-2011 après + 2,9 % en 2009-2010.

En 2011-2012, les effectifs sont en hausse dans la moitié des académies. Dans six académies, cette hausse est supérieure à 2,0 %. Seules cinq académies enregistrent des baisses supérieures à 1,0 %.

Le cursus licence englobe 60,5 % des étudiants sur l'ensemble du territoire. C'est à Paris que son poids est le plus faible (51,5 %), et dans les DOM, il dépasse 70 %.

Concernant les établissements, les effectifs augmentent dans 40 des 75 universités françaises. La hausse est supérieure à 4 % dans neuf universités, en particulier à Bordeaux IV, Rennes II et Clermont I où elle dépasse 8 %. Ces hausses sont parfois dues à la création de nouveaux diplômes, comme à Clermont I où un diplôme universitaire IFSI (Institut de formation en soins infirmiers) est réservé aux élèves infirmiers des IFSI. *A contrario*, douze établissements voient leurs effectifs baisser de plus de 2 %. C'est le cas en particulier des universités de Perpignan, du Littoral, de Paris VII et d'Artois.

Définitions

Champ

Voir « Définitions » en 6.4.

Académie

Chaque étudiant est associé à l'académie d'appartenance de l'établissement, même si la composante dans laquelle il est inscrit se situe dans une autre académie. Les effectifs présentés ici par académie peuvent différer dans certains cas de ceux présentés en 6.2 (voir « Définitions », localisation des établissements).

Formation licence-master-doctorat (LMD)

Depuis la rentrée 2007, l'ensemble des universités offrent des formations LMD.

- Cursus licence. Il s'agit globalement des trois premières années d'études supérieures.
- Cursus master. Il s'agit globalement des formations amenant à un diplôme de niveau bac+4 ou bac+5.
- Cursus doctorat. À vocation recherche, il conduit à la thèse.

CUFR

Centre universitaire de formation et de recherche.

PRES

Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.

[1] Population universitaire par établissement et académie en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM)

Universités et académies	Effectifs Totaux	Évolution par rapport à 2009-2010 (%)	Premières inscriptions	Poids du cursus licence (%)	Universités et académies	Effectifs Totaux	Évolution par rapport à 2009-2010 (%)	Premières inscriptions	Poids du cursus licence (%)
Aix-Marseille (1)	62 905	-1,2	10 838	53,9	Angers	19 090	0,9	3 565	58,7
Avignon	6 636	-0,4	1 710	79,6	Le Mans	10 258	-0,1	2 424	72,9
Aix-Marseille	69 541	-1,1	12 548	56,3	Nantes	33 017	-0,5	6 848	60,3
Amiens	22 757	2,3	5 124	64,8	Nantes	62 365	0,0	12 837	61,9
Amiens	22 757	2,3	5 124	64,8	Nice	25 821	-1,4	5 203	58,7
Besançon	19 629	0,3	4 102	63,3	Toulon	9 056	-0,7	2 217	74,9
Besançon	19 629	0,3	4 102	63,3	Nice	34 877	-1,3	7 420	62,9
Bordeaux I	9 401	-0,6	1 963	63,5	Orléans	14 433	2,5	3 126	67,5
Bordeaux II	17 649	-1,0	2 432	46,2	Tours	22 549	3,2	4 839	60,7
Bordeaux III	14 770	-4,5	3 066	74,5	Orléans-Tours	36 982	2,9	7 965	63,3
Bordeaux IV	18 662	9,3	3 580	53,6	Paris I	39 224	3,5	5 766	55,3
Pau	11 437	0,3	2 745	70,8	Paris II	15 371	-1,5	2 111	49,3
Bordeaux	71 919	1,0	13 786	60,1	Paris III	17 836	1,7	3 463	63,3
Caen	23 439	-2,0	4 743	62,1	Paris IV	20 905	-0,9	3 481	52,9
Caen	23 439	-2,0	4 743	62,1	Paris V	31 794	-4,3	4 582	44,8
Clermont-Ferrand I	16 909	8,0	3 302	61,0	Paris VI	31 372	2,2	4 694	49,6
Clermont-Ferrand II	14 578	4,0	2 858	65,5	Paris VII	24 901	-5,7	3 795	48,4
Clermont-Ferrand	31 487	6,1	6 160	63,1	Paris	181 403	-0,6	27 892	51,5
Corse	3 732	-2,3	775	68,8	La Rochelle	7 528	2,2	1 700	71,9
Corse	3 732	-2,3	775	68,8	Poitiers	22 805	-1,5	4 406	55,6
PRES Paris-Est	1 388	-3,6			Poitiers	30 333	-0,6	6 106	59,6
Marne-la-Vallée	10 691	1,6	1 981	69,3	Reims	20 865	-1,2	4 409	66,4
Paris XII	26 726	-0,1	5 337	63,8	Reims	20 865	-1,2	4 409	66,4
Paris XIII	21 920	3,0	4 704	65,5	Brest	16 683	-2,2	3 492	62,4
Paris VIII	22 521	3,2	3 839	63,0	Bretagne-Sud	8 487	-1,1	1 879	77,4
Créteil	83 246	1,8	15 861	63,6	Rennes I	25 892	3,0	4 817	52,9
Dijon	26 551	1,7	5 276	59,5	Rennes II	19 478	9,2	5 107	73,6
Dijon	26 551	1,7	5 276	59,5	Rennes	10 540	2,8	15 295	63,8
PRES Grenoble	3 597	6,5			Le Havre	6 895	-0,3	1 558	73,6
Chambéry	11 890	2,1	2 581	72,6	Rouen	24 145	0,8	5 244	63,7
Grenoble I	15 172	-1,1	2 991	57,8	Rouen	31 040	0,6	6 802	65,9
Grenoble II	17 417	-1,2	3 453	66,0	Mulhouse	7 754	-2,8	1 597	69,2
Grenoble III	5 578	-4,8	1 103	63,4	Strasbourg	43 076	1,5	7 000	55,5
Grenoble	53 654	-0,4	10 128	60,4	Strasbourg	50 830	0,8	8 597	57,6
Artois	10 818	-5,1	2 464	68,1	CUFR d'Albi	2 980	5,0	942	90,0
Lille I	19 397	1,1	3 284	60,2	Toulouse I	20 276	0,8	3 732	58,0
Lille II	26 616	2,4	5 045	48,3	Toulouse II	22 259	2,0	3 816	67,1
Lille III	18 814	3,7	4 690	75,4	Toulouse III	27 653	0,8	5 749	60,0
Littoral	10 145	-6,5	2 205	73,7	Toulouse	73 168	1,3	14 239	62,9
Valenciennes	10 051	-1,3	2 190	70,4	Cergy-Pontoise	13 846	-1,4	2 917	66,6
Lille	95 841	0,1	19 878	63,3	Evry-Val-d'Essonne	9 685	1,6	2 461	77,1
Limoges	13 996	-0,6	2 810	63,2	Paris X	31 807	6,5	5 892	62,4
Limoges	13 996	-0,6	2 810	63,2	Paris XI	27 289	-0,1	4 314	56,0
Lyon I	32 784	1,8	5 420	48,7	Versailles-St-Quentin	15 420	1,8	3 090	58,3
Lyon II	27 863	-1,6	4 494	60,6	Versailles	98 047	2,2	18 674	62,0
Lyon III	24 189	4,5	4 529	65,9	France métro.	1 376 084	0,8	263 328	60,3
Saint Etienne	16 076	3,8	3 767	68,8	Antilles-Guyane	12 710	0,4	3 138	70,5
Lyon	100 912	1,8	18 210	59,3	La Réunion	11 593	-0,5	3 936	77,2
Montpellier I	23 503	5,0	3 711	48,3	DOM	24 303	-0,1	7 074	73,7
Montpellier II	15 211	3,7	2 410	57,9	Total (2)	1 400 387	0,8	270 402	60,5
Montpellier III	18 072	5,8	4 722	68,9					
Nîmes	3 362	-1,5	1 167	95,5					
Perpignan	8 782	-10,8	1 681	69,8					
Montpellier	68 930	2,3	13 691	60,9					

(1) L'université Aix-Marseille est issue de la fusion des universités d'Aix I, Aix II et Aix III.

(2) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en retirant des effectifs 2010-2011 les étudiants des établissements qui composent l'université de Lorraine.

Présentation

En 2011-2012, 1 400 400 étudiants sont inscrits dans les universités de France métropolitaine et des départements d'outre-mer [1]. 60,4 % des étudiants à l'université sont inscrits en cursus licence (contre 60,1 % en 2010-2011), 35,2 % en cursus master (contre 35,4 %) et 4,4 % en cursus doctorat (contre 4,5 %).

Les femmes représentent 57,2 % de la population universitaire. Si elles sont majoritaires en cursus licence (56,5 %) et en cursus master (59,6 %), elles sont légèrement minoritaires en cursus doctorat (48,0 %).

La répartition hommes/femmes par discipline varie très peu par rapport à l'année universitaire 2010-2011. Les femmes restent majoritaires en langues (74,1 %), en lettres-sciences du langage (70,8 %) et en sciences humaines et sociales (68,1 %). Elles restent en revanche minoritaires en sciences fondamentales et applications (28,2 %) et en Staps (30,4 %).

En 2011-2012, 57,4 % des nouveaux entrants ont 18 ans ou moins, 23,1 % ont 19 ans, 9,7 % ont 20 ans et 9,8 % ont 21 ans ou plus [2]. Comme les années précédentes, les femmes sont plus jeunes que les hommes à leur entrée à l'université. Elles sont en effet 60,0 % à avoir 18 ans ou moins contre 53,9 % chez les hommes lors de leur première inscription à l'université.

Les nouveaux entrants à l'université se dirigent principalement vers les IUT (17,4 %), les disciplines juridiques (13,3 %), les sciences humaines et sociales (13,0 %) et les disciplines médicales (12,4 %).

Parmi ces nouveaux entrants, la plupart (83 %) sont des nouveaux bacheliers [3]. Ces derniers se décomposent en 78,5 % de bacheliers généraux, 15,6 % de bacheliers technologiques et 5,9 % de bacheliers professionnels. Le nombre de bacheliers à la session de 2011 avait augmenté de 6,7 %. *De facto*, les nouveaux bacheliers s'inscrivant à l'université sont en hausse (+ 1,5 %) à la rentrée 2011. Cette augmentation est principalement due aux nouveaux bacheliers professionnels (+ 53,2 % de nouveaux inscrits). Ces nouveaux inscrits font plus que compenser la diminution des inscriptions de nouveaux bacheliers technologiques (- 3,8 %) consécutive à la baisse du nombre de lauréats de ce diplôme (- 3,5 %). Les bacheliers généraux semblent moins attirés par l'université car leurs effectifs sont stables alors qu'ils étaient plus nombreux à avoir réussi au baccalauréat (+ 1,2 %).

Définitions

Champ

Voir « Définitions » en 6.4.

Formation licence-master-doctorat (LMD)

Depuis la rentrée 2007, l'ensemble des universités offrent des formations LMD :

- cursus licence. Il s'agit globalement des trois premières années d'études supérieures ;
- cursus master. Il s'agit globalement des formations amenant à un diplôme de niveau bac+4 ou bac+5 ;
- cursus doctorat. À vocation recherche, il conduit à la thèse.

Instituts universitaires de technologie (IUT)

Il regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi qu'aux formations post-DUT. Les licences professionnelles en IUT sont comptabilisées dans les disciplines générales de l'université.

Les nouveaux entrants en première année de premier cycle

Ce sont les étudiants inscrits pour la première fois dans une université publique française en première année de premier cycle ou cursus licence (capacité en droit et DAEU non compris).

[1] Répartition des étudiants en université selon le sexe, le cursus et la discipline en 2011-2012 (1)

(France métropolitaine + DOM)

Disciplines	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Ensemble	
	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes
Droit, sciences politiques	114 999	64,3	72 336	65,4	7 753	49,5	195 088	64,1
Sciences économiques, gestion	81 019	51,5	60 844	54,0	3 667	44,2	145 530	52,4
AES	32 145	60,1	6 627	61,5	19	52,6	38 791	60,3
Pluri-droit, sciences économiques, AES	-	-	39	74,4	-	-	39	74,4
Lettres, sciences du langage	62 749	69,5	24 832	75,2	5 711	66,6	93 292	70,8
Langues	80 170	73,5	19 866	77,4	2 596	67,4	102 632	74,1
Sciences humaines et sociales	123 844	67,8	81 189	70,9	13 452	54,6	218 485	68,1
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	1 957	73,9	6 308	82,6	46	41,3	8 311	80,3
Sciences fondamentales et application	75 343	28,0	61 219	28,1	16 682	29,7	153 244	28,2
Sciences de la nature et de la vie	40 094	62,0	20 961	58,7	9 986	54,4	71 041	60,0
Staps	31 668	29,1	6 973	35,8	469	35,2	39 110	30,4
Pluri-sciences	22 172	45,1	2 865	61,4	182	28,0	25 219	46,9
Médecine-odontologie	14 066	76,8	108 633	60,2	1 232	50,2	123 931	62,0
Pharmacie	1 787	64,0	20 345	66,5	337	61,4	22 469	66,2
Pluri-santé	52 670	63,9	ns	-	-	-	52 676	63,9
IUT	110 529	39,9	-	-	-	-	110 529	39,9
Total	845 212	56,5	493 043	59,6	62 132	48,0	1 400 387	57,2
Pourcentage par cursus		60,4		35,2		4,4		100,0

(1) Pour en savoir plus sur les DOM, les COM et la Nouvelle-Calédonie, voir 12.9.

[2] Répartition des nouveaux entrants à l'université selon le sexe, l'âge et la discipline en 2011-2012 (1)

(France métropolitaine + DOM)

Disciplines	18 ans ou moins		19 ans		20 ans		21 ans ou plus		Ensemble	
	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes
Droit, sciences politiques	21 648	68,9	8 379	60,9	2 919	58,9	2 962	55,7	35 908	65,2
Sciences économiques, gestion	9 518	51,5	4 471	41,0	2 038	41,9	1 897	47,2	17 924	47,3
AES	3 579	63,4	2 877	56,2	1 798	57,9	1 683	62,2	9 937	60,1
Lettres, sciences du langage	8 381	76,0	3 780	67,8	2 061	68,3	3 421	66,0	17 643	71,4
Langues	13 395	81,2	5 922	71,1	3 026	65,0	4 474	65,2	26 817	74,5
Sciences humaines et sociales	16 852	72,4	8 775	66,7	4 362	63,2	5 291	61,4	35 280	68,2
Pluri-lettres, langues, sciences humaines	278	73,7	127	73,2	236	73,7	223	75,8	864	74,2
Sciences fondamentales et application	9 007	30,1	3 019	27,7	1 372	26,7	1 141	21,7	14 539	28,6
Sciences de la nature et de la vie	5 238	65,7	2 010	63,3	885	65,4	630	61,9	8 763	64,8
Staps	6 071	30,4	3 670	23,6	1 604	19,5	995	17,7	12 340	26,0
Pluri-sciences	6 556	45,4	1 960	40,6	770	36,2	566	34,8	9 852	43,1
Médecine-odontologie	549	71,4	467	83,7	270	81,9	489	82,2	1 775	79,2
Pharmacie	ns	-	ns	-	-	-	47	91,5	50	90,0
Pluri-santé	25 541	65,5	4 170	59,7	1 096	62,7	815	67,2	31 622	64,6
IUT	28 534	41,3	12 735	35,4	3 851	33,9	1 968	35,0	47 088	38,8
Total	155 149	59,1	62 363	52,0	26 288	52,0	26 602	55,9	270 402	56,4
Pourcentage par âge		57,4		23,1		9,7		9,8		100,0

(1) Nouveaux entrants en première année de cursus licence.

[3] Filière universitaire et filière du baccalauréat des nouveaux bacheliers inscrits à l'université en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM)

	IUT		Université hors IUT		Ensemble	
	Effectifs	% variation annuelle (1)	Effectifs	% variation annuelle (1)	Effectifs	% variation annuelle (1)
Baccalauréats généraux	29 014	1,5	147 794	-0,2	176 808	0,1
Baccalauréats technologiques	11 942	-5,3	23 214	-3,0	35 156	-3,8
Baccalauréats professionnels	1 267	46,0	12 099	54,0	13 366	53,2
Total	42 223	0,4	183 107	1,8	225 330	1,5

(1) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en retirant des effectifs 2010-2011 les étudiants des établissements qui composent l'université de Lorraine.

Présentation

En 2011-2012, 115 000 étudiants préparent un diplôme universitaire de technologie (DUT) en France métropolitaine et dans les DOM [1]. En tenant compte de la population préparant un diplôme post-DUT (800) ou une licence professionnelle (29 400), les effectifs des instituts universitaires de technologie atteignent 145 200. Pour la troisième année consécutive, le nombre d'étudiants inscrits en DUT diminue, très légèrement cette année (- 0,6 %), confortant cependant la baisse plus marquée de la rentrée 2010 (- 1,4 %). Cette baisse concerne surtout le secteur « production » (- 1,3 %), alors que le secteur « services » reste stable (- 0,1 %).

La capacité d'accueil des IUT a peu varié en 2011-2012 avec une seule création (un département « Génie civil »). La capacité d'accueil est stable, le nombre de nouveaux entrants l'est également (- 0,6 %). Cette stagnation masque la progression du nombre de bacheliers généraux (+ 0,2 %), mais surtout celle exceptionnelle du nombre de bacheliers professionnels (+ 39,3 %) en raison de l'afflux de ces bacheliers à la session du baccalauréat 2011. Le nombre de bacheliers technologiques poursuivant en IUT baisse de 5,2 %. La part de bacheliers généraux de la session 2011 parmi les nouveaux entrants en IUT en 2011 augmente légèrement (66,4 % contre 65,9 % en 2010) [2]. La part des bacheliers professionnels progresse de 0,9 point et atteint 3,1 %. En conséquence, celle des bacheliers technologiques baisse (- 1,3 point) pour atteindre 27,3 % en 2011.

Globalement, les effectifs d'IUT se répartissent à 58,7 % dans le domaine des services et 41,3 % dans celui de la production [3]. Parmi le secteur des services, 60 % des effectifs se concentrent dans deux spécialités : « Gestion des entreprises et des administrations » et « Techniques de commercialisation ».

Les femmes représentent 39,8 % de l'ensemble des effectifs préparant un DUT. Elles sont quasiment à parité avec les hommes dans le secteur des services (50,9 %), mais elles ne représentent que 24,0 % des effectifs du secteur de la production. Dans ce secteur, elles sont cependant majoritaires dans les spécialités « Chimie » (53,9 %) et « Génie biologique » (65,5 %). Globalement, depuis 2001-2002, la proportion de femmes dans les spécialités du secteur « production » s'est accrue de 3,4 points et elle a baissé de 3,7 points dans le secteur « services ». L'écart de 0,3 point correspond à la baisse de la part des femmes entre 2001 (40,1 %) et 2011 (39,8 %).

Définitions

IUT

Les instituts universitaires de technologie, rattachés aux universités, ont été créés en 1965. 115 IUT fonctionnent à la rentrée 2011 en France métropolitaine et dans les DOM (il n'y a pas d'IUT à Mayotte).

Les IUT préparent aux diplômes universitaires de technologie (DUT), aux diplômes post-DUT (formation d'un an à temps plein après deux années d'enseignement supérieur) et aux licences professionnelles. Les licences professionnelles sont aussi dispensées dans d'autres établissements mais les effectifs mentionnés dans le tableau [1] ne concernent que ceux des IUT.

Les effectifs comprennent l'ensemble des formations diplômantes (initiales, permanentes, continues et par apprentissage).

DUT

Diplôme universitaire de technologie.

Département d'IUT

Un département d'IUT correspond à une spécialité dans un IUT.

Spécialités

Les spécialités des diplômes universitaires de technologie sont définies dans le cadre de l'espace européen, notamment par l'arrêté du 10 août 2005 relatif au DUT dans l'espace européen de l'enseignement supérieur. L'enseignement dispensé est assuré dans 25 spécialités. En seconde année, le choix est encore plus large avec des options proposées dans certaines spécialités.

Licence professionnelle

Dans le cadre de l'espace européen de l'enseignement supérieur, la licence professionnelle est venue modifier l'offre de formation, au moins dans les universités, y compris les IUT. Prolongement des formations professionnelles en deux ans (DUT et BTS), la licence professionnelle est toutefois ouverte à tous les titulaires d'un diplôme de niveau bac + 2, professionnel ou généraliste, dans la mesure où le domaine étudié est compatible avec celui de la licence demandée. Elle a été créée en 2000.

[1] Évolution des effectifs dans les IUT selon le diplôme préparé

(France métropolitaine + DOM)

	DUT				Licence professionnelle	Diplôme post-DUT	Total IUT
	Secteur de la production	Secteur des services	Total	Nombre de départements d'IUT			
1975-1976 (1)	21 246	22 090	43 336	nd			
1985-1986 (1)	28 166	32 548	60 714	nd			
1990-1991 (1)	34 957	37 387	72 344	nd			
1995-1996 (1)	45 321	50 837	96 158	nd			
2000-2001 (2)	50 465	65 630	116 095	582	2 179	2 357	120 631
2005-2006 (2)	47 103	64 193	111 296	643	19 816	1 234	132 346
2006-2007 (2)	47 138	65 342	112 480	653	23 326	1 289	137 095
2007-2008 (2)	47 932	67 428	115 360	662	24 886	863	141 109
2008-2009 (2)	48 395	68 949	117 344	667	26 444	771	144 559
2009-2010 (2)	48 743	68 596	117 339	675	28 759	800	146 898
2010-2011 (2)	48 118	67 579	115 697	684	29 437	779	145 913
2011-2012 (2)	47 502	67 516	115 018	685	29 395	779	145 192

(1) Hors formation continue mais y compris année spéciale.

(2) Toutes formations confondues pour les effectifs et le nombre de départements.

[2] Origine scolaire des étudiants entrant en première année d'IUT en 2011-2012 (%)

(France métropolitaine + DOM)

Domaines de spécialité	Bacs généraux				Bacs technologiques				Bacs pro	Autres origines (1)	Total	Effectif d'entrants 2011-2012	Progression annuelle des entrants (%)
	S	ES	L	Total	STI	STG	Autres	Total					
Production	64,3	1,0	0,1	65,4	21,4	0,5	5,6	27,5	2,5	4,6	100,0	20 548	-1,6
Services	23,3	40,0	3,9	67,2	3,5	22,6	1,1	27,2	3,6	2,0	100,0	28 620	0,1
Total	40,4	23,7	2,3	66,4	11,0	13,4	3,0	27,3	3,1	3,1	100,0	49 168	-0,6

(1) Capacité en droit, titre étranger admis nationalement en équivalence, titre français admis nationalement en dispense, promotion sociale, validation d'études, d'expériences professionnelles, d'acquis personnels, autres cas.

[3] Répartition des effectifs préparant un DUT en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM)

Spécialités	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (%)	Départements d'IUT	Rappel 2010-2011	
						Effectifs	Départements d'IUT
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile	10	45	55	81,8	1	48	1
Chimie	1 605	1 876	3 481	53,9	19	3 566	19
Génie biologique	2 270	4 318	6 588	65,5	39	6 505	39
Génie chimique - génie des procédés	709	460	1 169	39,3	12	1 217	12
Génie civil	4 291	823	5 114	16,1	23	5 100	22
Génie du conditionnement et de l'emballage	139	135	274	49,3	5	279	5
Génie électrique et informatique industrielle	7 342	512	7 854	6,5	53	7 789	53
Génie industriel et maintenance	1 728	129	1 857	6,9	25	1 899	25
Génie mécanique et productique	6 372	531	6 903	7,7	46	7 006	46
Génie thermique et énergie	2 005	222	2 227	10,0	18	2 359	18
Hygiène, sécurité et environnement	1 310	558	1 868	29,9	17	1 886	17
Mesures physiques	3 597	862	4 459	19,3	30	4 613	30
Qualité, logistique industrielle et organisation (1)	1 354	511	1 865	27,4	23	1 996	23
Réseaux et télécommunications	2 505	225	2 730	8,2	29	2 761	29
Science et génie des matériaux	851	207	1 058	19,6	12	1 094	12
Total du secteur de la production	36 088	11 414	47 502	24,0	352	48 118	351
Carrières juridiques	508	1 866	2 374	78,6	9	2 298	9
Carrières sociales	686	2 583	3 269	79,0	21	3 129	21
Gestion des entreprises et des administrations	8 882	11 487	20 369	56,4	78	20 244	78
Gestion administrative et commerciale	689	1 223	1 912	64,0	13	1 853	13
Gestion, logistique et transport	1 779	919	2 698	34,1	22	2 723	22
Information - communication	778	3 093	3 871	79,9	19	3 923	19
Informatique	7 685	705	8 390	8,4	45	8 584	45
Services et réseaux de communications	2 310	1 146	3 456	33,2	31	3 465	31
Statistiques et informatique décisionnelle (2)	729	388	1 117	34,7	12	1 189	12
Techniques de commercialisation	9 071	10 989	20 060	54,8	83	20 171	83
Total du secteur des services	33 117	34 399	67 516	50,9	333	67 579	333
Ensemble	69 205	45 813	115 018	39,8	685	115 697	684

(1) Fusion de « Organisation et génie de la production » et de « Métrologie contrôle qualité ».

(2) Statistiques et traitements informatique des données (STID) avant la rentrée 2009.

Présentation

En 2011-2012, 121 600 étudiants suivent une formation dans une école d'ingénieurs, soit 3,4 % de plus par rapport à la rentrée précédente [1].

La plus forte augmentation du nombre d'étudiants inscrits provient, cette année encore, des écoles privées (+ 6,2 %). Le nombre d'étudiants des écoles publiques sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et celui des écoles sous tutelle d'un autre ministère progressent aussi, mais de façon plus modérée (respectivement 2,2 % et 2,9 %).

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche forme toujours plus de la moitié des futurs ingénieurs (près de six sur dix), 35 % de ces étudiants étant inscrits dans une école interne ou rattachée à une université [2]. La baisse de 1,7 point de ce pourcentage par rapport à 2010 s'explique par la création de l'université de Lorraine devenue grand établissement et de son changement de classification (voir « Définitions »). Les formations d'ingénieurs internes à l'université de Lorraine sont comptabilisées dans la rubrique « Autres écoles publiques du MESR ».

À la rentrée 2011, dans les écoles d'ingénieurs, le nombre de filles continue d'augmenter (+ 4,6 %) et le taux de féminisation est en légère hausse par rapport à l'année précédente (27,8 % contre 27,5 % l'année dernière). La part des filles est très variable selon le type d'école.

La proportion de filles à l'Enam augmente cette année, avec 13,2 % de filles (soit + 0,8 point par rapport à 2010). Cette école reste la moins féminisée de toutes, à l'inverse des écoles d'ingénieurs sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture qui accueillent davantage de filles que de garçons (66,7 %, en hausse de + 0,5 point).

Le flux de nouveaux inscrits poursuit sa hausse cette année avec 41 800 nouveaux inscrits, soit 6,4 % de plus qu'en 2010 [3]. Cette hausse est plus marquée dans les écoles publiques sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (+ 9,8 %). Elle est plus modérée dans les écoles publiques sous tutelle des autres ministères (+ 1,7 %) et dans les écoles privées (+ 2 %).

La voie d'intégration la plus fréquente reste celle des classes préparatoires aux grandes écoles avec 39,1 % des élèves intégrant une école, soit une baisse de 2,9 points. En 2011, les admissions à la suite d'un baccalauréat augmentent (27,6 % des nouveaux inscrits, en hausse de 1,5 point), alors que celles consécutives à un DUT ou un BTS stagnent (14,1 % des entrants, soit - 0,2 point par rapport à la rentrée précédente).

Définitions

Champ

Tous les étudiants inscrits dans un cycle ingénieur ou ingénieur spécialisé, d'une école habilitée à délivrer un diplôme reconnu, sont recensés par l'enquête, quel que soit le régime d'inscription.

Écoles d'ingénieurs

Ensemble des établissements publics et privés, quel que soit le ministère de rattachement, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Établissements de France métropolitaine et des DOM (il n'y a pas d'école d'ingénieurs à Mayotte).

Formations d'ingénieurs en partenariat (FIP)

Les étudiants inscrits dans ces formations ne figurent pas dans les tableaux. Il s'agit d'une formation par alternance sur trois ans, sous statut étudiant ou en apprentissage reconnue par la commission des titres d'ingénieur (CTI).

Insa

Instituts nationaux de sciences appliquées.

Ensam

École nationale supérieure des arts et métiers.

[1] Évolution des effectifs des écoles d'ingénieurs (1) (France métropolitaine + DOM) (2)

Types d'écoles	1980 1981	1990 1991	2000 2001	2005 2006	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	Évolution 2011/2010 (%)
Écoles publiques sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	20 650	34 475	52 537	59 503	63 294	64 993	67 353	68 808	2,2
Écoles internes ou rattachées aux universités	nd	12 234	19 887	23 419	25 173	24 062	24 657	24 068	(4) 1,8
Autres écoles publiques du MESR (3)	nd	22 241	32 650	36 084	38 121	40 931	42 696	44 740	(4) 2,4
Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	8 127	10 865	14 670	16 607	16 164	16 447	17 643	18 147	2,9
Agriculture, pêche	2 506	3 078	4 010	4 386	4 434	4 791	4 637	4 823	4,0
Défense	2 347	3 238	3 803	4 009	4 309	4 080	4 186	4 091	-2,3
Industrie	1 083	1 571	3 201	3 818	3 111	3 228	4 226	4 456	5,4
Mer								175	
Télécommunications	666	1 302	1 760	2 076	1 919	1 990	2 013	2 000	-0,6
Équipement, transport, logement	1 246	1 338	1 509	1 537	1 638	1 610	1 808	1 828	1,1
Santé	25	18	8	27	18	21	23	18	-21,7
Économie et Finances				294	222	220	211	225	6,6
Ville de Paris	254	320	379	460	513	507	539	531	-1,5
Écoles privées	8 490	14 002	22 106	25 268	26 891	30 226	32 586	34 616	6,2
Ensemble des écoles d'ingénieurs	37 267	59 342	89 313	101 378	108 678	112 253	117 582	121 571	3,4

(1) Hors formations d'ingénieurs en partenariat (FIP).

(2) Il n'y a pas d'écoles d'ingénieurs à Mayotte.

Lorraine, devenue grand établissement.

(3) Y compris les formations d'ingénieurs de l'université de

d'ingénieurs de l'université de Nancy I dans la rubrique « Écoles internes ou rattachées aux universités » et en les ajoutant dans « Autres écoles publiques du MESR ».

(4) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en retirant des effectifs 2010-2011 les formations

[2] Répartition des effectifs des écoles d'ingénieurs en 2011-2012 (1) (France métropolitaine + DOM)

	Nb implan- tations géo- graphiques	Inscrits en 2011	Répartition (%)	Évolution des effectifs 2011/2010	dont étudiantes	Part des femmes (%)	Évolution effectif femmes 2011/2010
Écoles publiques sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	128	68 808	56,6	2,2	18 524	26,9	2,8
Écoles internes ou rattachées aux universités	69	24 068	19,8	(2) 1,8	6842	28,4	(2) 1,1
Autres écoles publiques du MESR	59	44 740	36,8	(2) 2,4	11 682	26,1	(2) 3,9
Universités de technologie	5	5 982	4,9	0,9	1 382	23,1	3,1
Insa	6	11 395	9,4	2,6	3 479	30,5	2,8
Ensam	8	4 091	3,4	4,7	539	13,2	10,9
Écoles centrales	6	6 429	5,3	1,4	1 494	23,2	3,2
Autres écoles (3)	34	16 843	13,9	(4) 2,6	4 788	28,4	(4) 4,4
Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	46	18 147	14,9	2,9	6 452	35,6	4,4
Agriculture, pêche	11	4 823	4,0	4,0	3 215	66,7	4,7
Défense	9	4 091	3,4	-2,3	666	16,3	-0,3
Industrie	9	4 456	3,7	5,4	1 223	27,4	7,9
Mer	3	175	0,1	-	18	10,3	-
Télécommunications	5	2 000	1,6	-0,6	495	24,8	4,0
Équipement, transport, logement	5	1 828	1,5	1,1	527	28,8	-0,8
Santé	1	18	0,0	-21,7	14	77,8	-12,5
Économie et Finances	1	225	0,2	6,6	90	40,0	11,1
Ville de Paris	2	531	0,4	-1,5	204	38,4	-0,5
Écoles privées	73	34 616	28,5	6,2	8 873	25,6	8,6
Ensemble des écoles d'ingénieurs	247	121 571	100,0	3,4	33 849	27,8	4,6

(1) Hors formations d'ingénieurs en partenariat (FIP).

(2) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en retirant des effectifs 2010-2011 les formations

d'ingénieurs de l'université de Nancy I dans la rubrique « Écoles internes ou rattachées aux universités » et en les ajoutant dans « Autres écoles publiques du MESR ».

(3) Y compris L'INP de Toulouse et les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine, devenue grand établissement.

(4) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en ajoutant aux effectifs 2010-2011 les étudiants de l'INP de Toulouse et de Lorraine ainsi que les formations d'ingénieurs de l'université de Nancy I.

[3] Origine scolaire des nouveaux inscrits dans les écoles d'ingénieurs en 2011-2012 (%)

(France métropolitaine + DOM)

Niveau de l'étudiant à l'entrée	Bac	CPGE	Université (1)	DUT-BTS	Autres (2)	Total (3)	Effectif 2011
Écoles publiques sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche	26,1	37,8	6,8	16,1	13,2	100,0	24 785
Écoles publiques sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale	8,8	63,7	6,4	7,4	13,7	100,0	6 202
Écoles privées	41,3	28,5	5,0	13,2	12,0	100,0	10 815
Ensemble	27,6	39,1	6,2	14,1	13,0	100,0	41 802
Rappel 2010	26,1	42,0	6,0	14,3	11,7	100,0	39 284

(1) Comprend les anciens Deug, maîtrise, DEA, DESS, licence LMD et master LMD. d'ingénieurs sont comptabilisés également dans cette catégorie.

(2) Tous les autres diplômes, essentiellement diplômes étrangers. Les diplômes

(3) Hors origines non déclarées.

Présentation

À la rentrée 2011, 205 écoles forment 118 000 étudiants aux métiers du commerce, de la gestion et de la vente [1]. Les effectifs des écoles de commerce et de gestion augmentent de 5,0 % par rapport à ceux de 2010. Seul le groupe d'écoles I (voir « Définitions ») accueille un nombre plus élevé d'étudiants : les effectifs progressent de 6,3 % [2]. Les effectifs du groupe II chutent de 4,2 % et ceux du groupe III reculent de 0,3 %.

Avec 99 300 étudiants, les 90 établissements du groupe I (84 en 2009, 90 en 2010) constituent le contingent le plus important en termes d'effectifs. Ces écoles recrutent leurs étudiants en premier lieu chez les bacheliers 2011 (20,7 %) puis dans les classes préparatoires aux grandes écoles (19,3 %) [3]. Au nombre de 33 (35 en 2010), les écoles du groupe II comptent 6 200 étudiants. Elles accueillent une forte proportion de bacheliers 2011 (26,4 %) et d'étudiants provenant de STS ou d'IUT (14,3 %).

Alors qu'il comporte un grand nombre d'établissements (82, après 84 en 2010), le groupe III forme seulement 10,6 % des étudiants en 2011. Ses écoles intègrent moins de 1 % d'étudiants issus de CPGE mais accueillent en nombre des bacheliers de l'année (24,2 %), des étudiants issus de l'université (23,2 %) et des titulaires d'un BTS ou d'un DUT (24,5 %).

En 2011-2012, la part des étudiantes en écoles de commerce ayant augmenté de 0,4 point (de 49,5 % en 2010 à 49,9 % en 2011), elles représentent désormais la moitié des effectifs [2].

La part d'étudiants étrangers augmente légèrement et atteint 13,8 % ; elle s'élevait à 13,5 % à la rentrée 2010. C'est dans le groupe I qu'ils sont proportionnellement les moins nombreux (13,2 %), et dans le groupe II proportionnellement les plus nombreux (19,8 %).

Définitions

Champ

Étudiants en formation initiale sous statut scolaire en écoles de commerce et de gestion en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (il n'y a pas d'école de commerce à Mayotte).

Dans les écoles couvertes par le système d'information Sise (soit 112 écoles), sont inscrits en outre 4 800 étudiants en apprentissage et 3 900 en formation continue (financée ou non), non comptabilisés dans les statistiques présentées ici.

Les écoles de commerce et de gestion sont des établissements privés ou consulaires

Au nombre de 205 en 2011 (d'après les listes arrêtées au 1^{er} septembre 2011 de la direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle), elles sont classées en trois groupes :

- les écoles du groupe I (90) sont reconnues par l'État et au moins l'un de leurs diplômes est visé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- les écoles du groupe II (33, contre 35 en 2010) sont également reconnues par l'État, mais aucun de leurs diplômes n'est visé par le ministère ;
- les écoles du groupe III (82, contre 84 en 2010) ne sont pas reconnues par l'État et aucun de leurs diplômes n'est visé par le ministère.

BTS, DUT

Brevets de techniciens supérieurs, diplômes universitaires de technologie.

CPGE

Classes préparatoires aux grandes écoles.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

- Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités.
- Système d'information Sise.

Pour en savoir plus

- Note d'Information, 08.30, 10.10.
- Tableaux statistiques, n° 7146, 7147.

[1] Évolution des effectifs inscrits en école de commerce, gestion, vente

(France métropolitaine + DOM)

	1990 1991	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012
Effectifs	46 128	63 905	85 092	83 333	90 838	95 968	109 109	112 371	117 967
Évolution annuelle en %	-	-	-	-2,1	9,0	5,6	13,7	3,0	5,0
Nombre d'écoles	193	230	220	219	207	208	211	209	205

[2] Effectifs selon le type d'école en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM)

Types d'écoles	Nombre d'écoles	Hommes	Femmes	Total	Part des femmes (%)	Part des étrangers (%)	Rappel effectif 2010-2011	Évolution annuelle en % (1)
Groupe I	90	50 433	48 822	99 255	49,2	13,2	93 354	6,3
Groupe II	33	2 795	3 376	6 171	54,7	19,8	6 441	-4,2
Groupe III	82	5 819	6 722	12 541	53,6	14,8	12 576	-0,3
Total	205	59 047	58 920	117 967	49,9	13,8	112 371	5,0

(1) Sur les variations du champ concernant les groupes, voir la rubrique « Définitions » page ci-contre.

[3] Niveaux de formation des étudiants à leur entrée dans une école de commerce et gestion en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM)

Origine	Groupe I		Groupe II		Groupe III		Total		Rappel 2010-2011
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Niveau terminale	-	-	-	-	12	0,2	12	0,0	14
Baccalauréat 2011	6 895	20,7	705	26,4	1 346	24,2	8 946	21,6	8 767
CPGE	6 426	19,3	14	0,5	43	0,8	6 483	15,6	6 499
BTS-DUT	3 665	11,0	381	14,3	1 363	24,5	5 409	13,0	5 806
Université	4 133	12,4	232	8,7	1 295	23,2	5 660	13,6	5 363
École d'ingénieurs	604	1,8	2	0,1	9	0,2	615	1,5	663
École de commerce	2 660	8,0	259	9,7	250	4,5	3 169	7,6	2 213
Autre origine (1)	8 250	24,8	922	34,6	1 120	20,1	10 292	24,8	8 883
Non déclarés	639	1,9	151	5,7	132	2,4	922	2,2	2 265
Total	33 272	100,0	2 666	100,0	5 570	100,0	41 508	100,0	40 473

(1) Dont baccalauréat antérieur à 2011.

Présentation

En 2011-2012, 80 400 étudiants sont inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) [1]. Après une année de baisse, la seule depuis la réforme de 1995, les effectifs sont à nouveau en hausse de 0,7 % par rapport à 2010-2011, mais n'atteignent pas le niveau de 2009. Cette croissance est plus prononcée pour le secteur public (+ 0,8 %) que pour le secteur privé (+ 0,1 %). L'enseignement public assure la formation de 84 % des étudiants inscrits en CPGE.

L'augmentation des effectifs en classes préparatoires s'observe dans toutes les filières. Les effectifs des classes scientifiques augmentent très légèrement (+ 0,1 %) en 2011-2012. La hausse se ressent essentiellement en seconde année (+ 0,9 % par rapport à 2010), alors que les inscriptions en première année baissent (- 0,6 %) [2]. Les effectifs des classes économiques et commerciales croissent également cette année (+ 0,6 %), résultat d'une forte hausse en première année (+ 4,4 %) et d'une baisse importante en seconde année (- 3,5 %). Enfin, le nombre d'inscrits dans la filière littéraire augmente de façon conséquente (+ 3,1 %) en première (+ 2,5 %) et en seconde année (+ 3,8 %).

33 700 femmes, soit deux étudiants sur cinq, sont inscrites en classes préparatoires. En classes littéraires, la prépondérance des femmes semble bien implantée : avec trois inscrites sur quatre, elles y sont largement majoritaires. Inversement, dans les préparations scientifiques, les filles sont présentes en faible proportion (29,7 %), alors qu'on est proche de la parité dans les classes économiques et commerciales (53,8 % d'étudiantes).

À la rentrée 2011, le nombre d'étudiants entrant en CPGE augmente (+ 1,0 %), mais baisse en filière scientifique (- 0,6 %) [3]. Sur 39 700 nouveaux étudiants inscrits en première année, 94,1 % viennent d'obtenir un baccalauréat général, 5,0 % un baccalauréat technologique et 0,9 % proviennent d'autres filières de l'enseignement supérieur.

Les bacheliers scientifiques sont les plus nombreux (70,6 %). Ils représentent presque la totalité des inscrits dans les classes scientifiques, près de la moitié dans les classes économiques et moins d'un quart dans les classes littéraires.

La proportion de bacheliers littéraires parmi les entrants en CPGE est en très légère hausse (9,1 % cette année contre 9,0 % à la rentrée 2010). La part des bacheliers économiques augmente, elle aussi, de 0,7 point cette année. Seule la part des bacheliers scientifiques diminue de 0,8 point en 2011.

Définitions

Champ

Les étudiants des établissements publics ou privés, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (il n'y a pas de CPGE à Mayotte).

CPGE

Les classes préparatoires aux grandes écoles constituent des formations de premier cycle de l'enseignement supérieur. Elles se répartissent en trois filières :

- la filière scientifique prépare aux écoles d'ingénieurs, aux écoles normales supérieures et aux écoles nationales vétérinaires ;
- la filière économique et commerciale prépare aux écoles supérieures de commerce et de gestion, aux écoles normales supérieures et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques ;
- la filière littéraire prépare aux écoles normales supérieures, à l'École nationale des chartes, aux instituts d'études politiques et au groupe des écoles nationales d'économie et de statistiques.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

- Système d'information Scolarité.

- Système d'information Safran du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire, et de la forêt.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 08.20.

- Tableaux statistiques, n° 7117.

[1] Évolution des effectifs d'étudiants en CPGE

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé) (1)

	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012
Filière scientifique	45 385	46 467	47 369	47 772	48 361	49 279	49 909	49 678	49 747
Évolution annuelle en %	0,7	2,4	1,9	0,9	1,2	1,9	1,3	-0,5	0,1
Filière économique et commerciale	16 127	15 792	16 177	17 092	18 323	19 202	19 447	18 490	18 598
Évolution annuelle en %	-1,5	-2,1	2,4	5,7	7,2	4,8	1,3	-4,9	0,6
Filière littéraire	10 541	10 888	11 244	11 296	11 388	11 522	11 779	11 706	12 066
Évolution annuelle en %	-0,4	3,3	3,3	0,5	0,8	1,2	2,2	-0,6	3,1
Total	72 053	73 147	74 790	76 160	78 072	80 003	81 135	79 874	80 411
Évolution annuelle en %	0,1	1,5	2,2	1,8	2,5	2,5	1,4	-1,6	0,7

(1) Il n'y a pas de CPGE à Mayotte.

[2] Effectifs d'étudiants en CPGE par année et par sexe en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé) (1)

	Public			Privé			Public + Privé			Part des filles (%)
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	
Éducation nationale	37 639	28 374	66 013	7 913	4 658	12 571	45 552	33 032	78 584	42,0
Filière scientifique	28 940	12 695	41 635	5 156	1 565	6 721	34 096	14 260	48 356	29,5
Première année	13 626	6 219	19 845	2 530	749	3 279	16 156	6 968	23 124	30,1
Deuxième année	15 314	6 476	21 790	2 626	816	3 442	17 940	7 292	25 232	28,9
Filière économique et commerciale	5 971	7 679	13 650	2 412	2 255	4 667	8 383	9 934	18 317	54,2
Première année	3 218	4 165	7 383	1 269	1 177	2 446	4 487	5 342	9 829	54,3
Deuxième année	2 753	3 514	6 267	1 143	1 078	2 221	3 896	4 592	8 488	54,1
Filière littéraire	2 728	8 000	10 728	345	838	1 183	3 073	8 838	11 911	74,2
Première année	1 403	4 617	6 020	233	536	769	1 636	5 153	6 789	75,9
Deuxième année	1 325	3 383	4 708	112	302	414	1 437	3 685	5 122	71,9
Autres ministères	1 154	631	1 785	19	23	42	1 173	654	1 827	35,8
Filière scientifique	858	533	1 391	-	-	-	858	533	1 391	38,3
Première année	426	164	590	-	-	-	426	164	590	27,8
Deuxième année	432	369	801	-	-	-	432	369	801	46,1
Filière économique et commerciale	187	52	239	19	23	42	206	75	281	26,7
Première année	107	32	139	12	7	19	119	39	158	24,7
Deuxième année	80	20	100	7	16	23	87	36	123	29,3
Filière littéraire	109	46	155	-	-	-	109	46	155	29,7
Première année	44	25	69	-	-	-	44	25	69	36,2
Deuxième année	65	21	86	-	-	-	65	21	86	24,4
Total	38 793	29 005	67 798	7 932	4 681	12 613	46 725	33 686	80 411	41,9
Filière scientifique	29 798	13 228	43 026	5 156	1 565	6 721	34 954	14 793	49 747	29,7
Première année	14 052	6 383	20 435	2 530	749	3 279	16 582	7 132	23 714	30,1
Deuxième année	15 746	6 845	22 591	2 626	816	3 442	18 372	7 661	26 033	29,4
Filière économique et commerciale	6 158	7 731	13 889	2 431	2 278	4 709	8 589	10 009	18 598	53,8
Première année	3 325	4 197	7 522	1 281	1 184	2 465	4 606	5 381	9 987	53,9
Deuxième année	2 833	3 534	6 367	1 150	1 094	2 244	3 983	4 628	8 611	53,7
Filière littéraire	2 837	8 046	10 883	345	838	1 183	3 182	8 884	12 066	73,6
Première année	1 447	4 642	6 089	233	536	769	1 680	5 178	6 858	75,5
Deuxième année	1 390	3 404	4 794	112	302	414	1 502	3 706	5 208	71,2

(1) Il n'y a pas de CPGE à Mayotte.

[3] Origine scolaire des étudiants entrant en première année de CPGE en 2011-2012 (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé) (1)

	Bacs généraux			Bacs techno	Autres origines (2)	Total	Effectif d'entrants 2011-2012	Progression annuelle d'entrants (%)
	S	ES	L					
Filière scientifique	94,6	0,0	0,0	4,5	0,9	100,0	23 221	-0,6
Filière économique et commerciale	46,4	42,6	0,5	9,8	0,7	100,0	9 757	4,2
Filière littéraire	22,9	23,3	52,6	0,0	1,2	100,0	6 754	2,3
Total	70,6	14,4	9,1	5,0	0,9	100,0	39 732	1,0

(1) Il n'y a pas de CPGE à Mayotte.

(2) Université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.

Présentation

À la rentrée 2011, 246 000 étudiants sont inscrits en sections de techniciens supérieurs (STS) (97,0 %), en préparation au diplôme des métiers d'art (0,6 %) et en classes de mise à niveau (2,4 %).

L'effectif de ces formations augmente plus fortement qu'en 2010 (1,4 % à champ constant, c'est-à-dire sans tenir compte de Mayotte, contre 0,8 % en 2010). L'effectif du secteur public augmente (0,7 %) mais moins que celui du secteur privé (2,9 %) [1].

Les établissements publics relevant du ministère de l'éducation nationale et de celui de l'enseignement supérieur et de la recherche comptent 225 700 étudiants et forment plus de neuf étudiants sur dix inscrits en STS [2]. Le ministère en charge de l'agriculture (18 100 étudiants) forme 7,4 % des étudiants. Le nombre d'inscrits en STS agricoles décroît de 1,5 % à la rentrée 2011, faisant suite à deux augmentations (+ 1,0 % en 2010 et + 4,8 % en 2009).

Depuis plusieurs années déjà, on dénombre autant de femmes que d'hommes en STS et assimilés. Les établissements de l'enseignement public sont moins féminisés que ceux du secteur privé (48,4 % contre 56,5 %) car ils offrent plus souvent des formations industrielles, davantage suivies par les hommes. Les formations dépendant du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (STS agricoles) ont le taux de féminisation le moins élevé (43,0 %).

Les sections de techniciens supérieurs et assimilés restent majoritairement fréquentées par les bacheliers technologiques, même si leur part est en légère baisse (- 3,2 points). Ils représentent 41,5 % des effectifs totaux des entrants alors qu'ils constituent seulement 22,7 % des admis au baccalauréat 2011 [3]. Parmi ces bacheliers technologiques, 30,2 % de ceux qui s'inscrivent dans le domaine de la production détiennent un baccalauréat STI (sciences et technologies industrielles) et 32,9 % de ceux qui s'inscrivent dans le domaine des services ont un baccalauréat STG (sciences et technologies de la gestion).

La part des bacheliers professionnels augmente nettement par rapport à 2010 : 21,7 % contre 16,6 %. Celle des bacheliers généraux diminue (- 0,8 point) et, est inférieure de 2,8 points à celle des bacheliers professionnels.

Définitions

Champ

Les étudiants des établissements publics ou privés sous tutelle du ministère de l'éducation nationale ; du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ; du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, ou dépendant d'autres ministères, sous statut scolaire, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer (y compris Mayotte en 2011).

STS et assimilés

Ces termes désignent les étudiants inscrits en STS, DMA ou classes de mise à niveau.

STS

Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS).

Classes de mise à niveau

Ces classes s'adressent aux étudiants des BTS « Arts appliqués » et « Hôtellerie-restauration » qui ne sont pas titulaires de ces baccalauréats.

DMA

Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

- Système d'information Scolarité.

- Système d'information Safran du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire, et de la forêt.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.04, 10.04.

- Tableaux statistiques, n° 7118.

[1] Évolution des effectifs d'étudiants dans les STS, classes de mise à niveau et DMA

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012 hors Mayotte	2011 2012 y c. Mayotte
Public	163 904	162 170	162 051	159 774	158 848	158 671	161 220	162 298	163 492	163 767
Évolution annuelle en %	-0,4	-1,1	-0,1	-1,4	-0,6	-0,1	1,6	0,7	0,7	0,9
% par rapport à l'effectif total	70,0	70,4	70,3	70,0	68,8	67,8	67,1	67,0	66,5	66,6
Privé	70 291	68 105	68 352	68 555	72 029	75 493	79 102	79 949	82 258	82 258
Évolution annuelle en %	-0,7	-3,1	0,4	0,3	5,1	4,8	4,8	1,1	2,9	2,9
% par rapport à l'effectif total	30,0	29,6	29,7	30,0	31,2	32,2	32,9	33,0	33,5	33,4
Public + Privé	234 195	230 275	230 403	228 329	230 877	234 164	240 322	242 247	245 750	246 025
Évolution annuelle en %	-0,5	-1,7	0,1	-0,9	1,1	1,4	2,6	0,8	1,4	1,6
% par rapport à l'effectif total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

[2] Effectifs d'étudiants en STS, classes de mise à niveau et DMA par année et par sexe en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Public			Privé			Public + Privé			Part des filles (%)	Pu + Pr hors Mayotte
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total		
Éducation nationale et enseignement supérieur	78 147	74 284	152 431	31 083	42 223	73 306	109 230	116 507	225 737	51,6	225 462
Classes de mise à niveau	635	1 769	2 404	1 112	2 082	3 194	1 747	3 851	5 598	68,8	5 576
STS en 1, 2 et 3 ans	77 166	71 749	148 915	29 855	40 036	69 891	107 021	111 785	218 806	51,1	218 553
DMA en 1 et 2 ans	346	766	1 112	116	105	221	462	871	1 333	65,3	1 333
Agriculture	6 398	4 938	11 336	3 935	2 866	6 801	10 333	7 804	18 137	43,0	18 137
STS en 1, 2 et 3 ans	6 398	4 938	11 336	3 935	2 866	6 801	10 333	7 804	18 137	43,0	18 137
Autres ministères	-	-	-	744	1 407	2 151	744	1 407	2 151	65,4	2 151
Classes de mise à niveau	-	-	-	104	199	303	104	199	303	65,7	303
STS en 1, 2 et 3 ans	-	-	-	620	1 180	1 800	620	1 180	1 800	65,6	1 800
DMA en 1 et 2 ans	-	-	-	20	28	48	20	28	48	58,3	48
Total	84 545	79 222	163 767	35 762	46 496	82 258	120 307	125 718	246 025	51,1	245 750

[3] Origine scolaire des étudiants entrant en première année de STS, classes de mise à niveau et DMA en 2011-2012 (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Domaines de spécialité	Bacs généraux			Bacs technologiques			Bacs pro	Autres origines (1)	Total	Effectif d'entrants 2011-2012	Progression annuelle des entrants (%)
	S	ES	L	STI	STG	Autres					
Disciplinaires (lettres et arts)	3,0	0,0	0,0	19,4	0,0	3,0	0,0	74,6	100,0	67	ns
De la production	11,0	2,1	3,4	30,2	1,6	10,7	26,8	14,2	100,0	44 003	2,1
Des services	5,6	10,7	3,8	2,2	32,9	6,0	19,1	19,7	100,0	85 355	4,1
Total	7,4	7,8	3,7	11,7	22,2	7,6	21,7	17,9	100,0	129 425	3,4

(1) Brevet de technicien, université, IUT, vie active, étudiants étrangers et autres.
ns : Valeur non significative.

Présentation

À la rentrée 2011, 246 000 étudiants sont inscrits en sections de techniciens supérieurs (97,0 %), en préparation au diplôme des métiers d'art (0,6 %) et en classes de mises à niveau (2,4 %) [1]. Un tiers des étudiants est inscrit dans les spécialités de la production. Dans ce domaine, près d'un étudiant sur trois est inscrit en « Technologies de commandes des transformations industrielles » ou en « Technologies industrielles fondamentales ».

Dans les spécialités des services, les formations de « Commerce, vente » et « Comptabilité, gestion » regroupent près de la moitié des étudiants.

Les établissements privés forment 33 % des étudiants avec une part plus élevée dans les spécialités des services (39 %) que dans les spécialités de production (23 %).

La spécialité « Musique, arts du spectacle », seule spécialité disciplinaire, compte 136 étudiants qui préparent un DMA.

Les spécialités des services (64 %) sont plus féminisées que celles de la production (26 %). Les spécialités « Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes », « Travail social » et « Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples » sont presque exclusivement composées de filles, alors que les spécialités « Moteurs et mécanique auto », « Énergie, génie climatique », « Électricité, électronique », « Structures métalliques » et « Technologies de commandes des transformations industrielles » attirent presque exclusivement des garçons.

Définitions

Champ

Les étudiants des établissements publics ou privés sous tutelle du ministère de l'éducation nationale ; du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ; du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, ou dépendant d'autres ministères, sous statut scolaire, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, y compris Mayotte.

STS et assimilés

Ces termes désignent les étudiants inscrits en STS, DMA ou classes de mise à niveau.

STS

Les sections de techniciens supérieurs sont des classes qui préparent, après le baccalauréat, au brevet de technicien supérieur (BTS).

Classes de mise à niveau

Ces classes s'adressent aux étudiants des BTS « Arts appliqués » et « Hôtellerie-restauration » qui ne sont pas titulaires de ces baccalauréats.

DMA

Le diplôme des métiers d'art se prépare en deux ans après le baccalauréat.

Les spécialités de formation

Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) approuvée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités disciplinaires, spécialités de la production et spécialités des services fait référence à l'agrégat le plus haut. À partir de ce cadre général de classement, chaque ministère formateur peut élaborer un niveau de description plus fin en fonction de ses besoins. Ainsi, en est-il de la nomenclature des formations-diplômes par spécialités détaillées (plusieurs centaines de spécialités) du ministère de l'éducation nationale.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

- Système d'information Scolarité.
- Système d'information Safran du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire, et de la forêt.

Pour en savoir plus

- Note d'Information, 11.04, 10. 04.
- Tableaux statistiques, n° 7118.

[1] Les étudiants inscrits en STS, classes de mise à niveau ou DMA par spécialité de formation en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Groupes de spécialités de formation		Effectifs	Répartition (%)	Part du Privé (%)	Part des femmes (%)
133	Musique, arts du spectacle	136	.	19,1	66,2
Total des spécialités disciplinaires		136	.	19,1	66,2
200	Technologies industrielles fondamentales	11 586	4,7	33,9	38,6
201	Technologies de commandes des transformations industrielles	12 680	5,2	15,8	3,8
210	Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	5 799	2,4	46,6	36,4
211	Productions végétales, cultures spécialisées, protection des cultures	2 143	.	31,0	33,7
212	Productions animales, élevages spécialisés, soins aux animaux	1 637	.	30,9	56,3
213	Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	2 534	1,0	36,0	38,9
214	Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts, terrains de sport	1 890	.	34,8	33,1
220	Spécialités pluritechnologiques des transformations	376	.	23,9	30,9
221	Agroalimentaire, alimentation, cuisine	3 691	1,5	19,2	63,4
222	Transformations chimiques et apparentées	3 568	1,5	31,4	63,1
223	Métallurgie	848	.	7,2	17,7
224	Matériaux de construction, verre, céramique	161	.	-	69,6
225	Plasturgie, matériaux composites	379	.	-	6,6
226	Papier, carton	15	.	-	-
227	Énergie, génie climatique	2 202	.	12,6	3,1
230	Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	5 428	2,2	26,1	38,2
231	Mines et carrières, génie civil, topographie	1 990	.	11,7	11,3
232	Bâtiment : construction et couverture	308	.	-	11,4
233	Bâtiment : finitions	439	.	11,2	54,0
234	Travail du bois et de l'ameublement	1 301	.	13,4	9,8
240	Spécialités pluritechnologiques des matériaux souples	1 149	.	7,1	95,6
241	Textile	351	.	6,0	88,9
242	Habillement	830	.	40,8	90,2
250	Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	4 361	1,8	11,4	6,6
251	Mécanique générale et de précision, usinage	27	.	-	33,3
252	Moteurs et mécanique auto	2 429	1,0	16,1	3,0
253	Mécanique aéronautique et spatiale	255	.	19,6	10,2
254	Structures métalliques	1 474	.	5,4	3,7
255	Électricité, électronique	11 665	4,7	12,9	3,6
Total des spécialités de la production		81 516	33,1	22,7	25,9
311	Transport, manutention, magasinage	1 901	.	24,5	30,7
312	Commerce, vente	42 476	17,3	36,2	53,9
313	Finances, banque, assurances	7 774	3,2	37,7	61,1
314	Comptabilité, gestion	32 230	13,1	29,6	62,4
320	Spécialités plurivalentes de la communication	7 515	3,1	68,4	72,7
321	Journalisme et communication	293	.	16,0	80,2
322	Techniques de l'imprimerie et de l'édition	869	.	4,8	55,1
323	Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle	5 363	2,2	47,4	55,1
324	Secrétariat, bureautique	12 669	5,1	23,4	86,0
326	Informatique, traitement de l'information, transmission des données	8 817	3,6	33,9	9,8
330	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	4 292	1,7	45,3	92,1
331	Santé	10 112	4,1	55,4	74,5
332	Travail social	7 121	2,9	53,0	96,4
334	Accueil, hôtellerie, tourisme	15 631	6,4	38,2	71,7
336	Coiffure, esthétique, autres spécialités des services aux personnes	3 470	1,4	81,9	99,5
343	Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 811	.	28,1	31,8
345	Application des droits et statuts des personnes	2 029	.	52,6	83,0
Total des spécialités des services		164 373	66,8	38,8	63,6
Ensemble		246 025	100,0	33,4	51,1

L'utilisation du point (.) représente un pourcentage inférieur à 1 ; l'utilisation du tiret (-) rend compte d'une valeur nulle.

Lecture - 66,8 % des étudiants en STS, DMA ou classes de mise à niveau sont inscrits dans le secteur des services. Les établissements privés scolarisent 38,8 % d'entre eux. Les filles représentent 63,6 % des étudiants formés dans ce secteur.

Présentation

La scolarisation des filles dans l'enseignement supérieur s'est plus fortement développée que celle des garçons [1]. En 2010, 10,9 % des filles de 25 ans sont scolarisées dans l'enseignement supérieur contre 9,5 % des garçons, soit un écart de 1,4 point en faveur des filles. En 1990, les taux respectifs étaient de 6,5 % et 6,7 %, soit une légère avance des garçons.

En 2011, 55,5 % des étudiants de l'enseignement supérieur sont des filles [2]. Depuis 1980, le nombre d'étudiantes dépasse celui des étudiants en France. La proportion d'étudiantes n'a ensuite que très modérément progressé (+ 0,9 point sur les dix dernières années). Elle varie de surcroît considérablement selon le type d'études. Dès l'expression des choix d'orientation en classe de terminale, les filles, quels que soient leurs origines sociales et leurs parcours scolaires, se portent moins que les garçons vers des filières sélectives telles que les classes préparatoires aux grandes écoles, les IUT ou les études de santé. Largement majoritaires dans les formations paramédicales ou sociales (83,3 %), les filles sont minoritaires dans les filières à caractère scientifique (26,1 % des effectifs des écoles d'ingénieurs, 29,5 % des étudiants de CPGE en filière scientifique). En onze ans, la part des étudiantes augmente dans la plupart des formations. La progression est la plus importante dans les écoles d'ingénieurs (+ 3,8 points en onze ans), et surtout dans les formations universitaires de santé (médecine, odontologie et pharmacie) (+ 5,3 points).

Ces clivages se retrouvent à l'université où les jeunes femmes représentent globalement 58,7 % de la population étudiante. Les étudiantes sont proportionnellement plus nombreuses en cursus master (59,6 %) et en cursus licence (56,5 %) qu'en cursus doctorat où elles sont minoritaires, même si leur part augmente (48,0 % en 2011) (voir 6.6). C'est également dans les disciplines plus littéraires que la part des femmes est la plus élevée : en langues (74,1 %) ou en lettres-sciences du langage (70,8 %). Elles restent très minoritaires en sciences fondamentales et applications (28,2 %). Les femmes représentent désormais 62,0 % des étudiants de médecine-odontologie, part qui s'élève à 79,2 % parmi les nouveaux entrants dans cette discipline à la rentrée 2011. En IUT, elles sont majoritaires dans le secteur des services (50,9 % des étudiants), mais minoritaires dans le secteur de la production (24,0 % des étudiants) (voir 6.7).

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES et MEN-MESR DEPP

- Système d'information Sise, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

- Insee-DEPP/estimation démographique.

Définitions

Champ

Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Universités

Depuis 2011, l'université de Lorraine (créée par fusion des universités de Metz, Nancy I et II et de l'INP de Lorraine), en sa qualité de grand établissement, est sortie du champ « universités ». Depuis 2008, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ne sont plus comptabilisées dans le champ « universités », de même que Paris-Dauphine (grand établissement) depuis 2004. Voir définition en 6.2.

Instituts universitaires de technologie (IUT)

Les effectifs recensés comprennent les formations post-DUT et les diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNTS).

Sections de techniciens supérieurs (STS)

Voir « Définitions » en 6.2.

Écoles d'ingénieurs

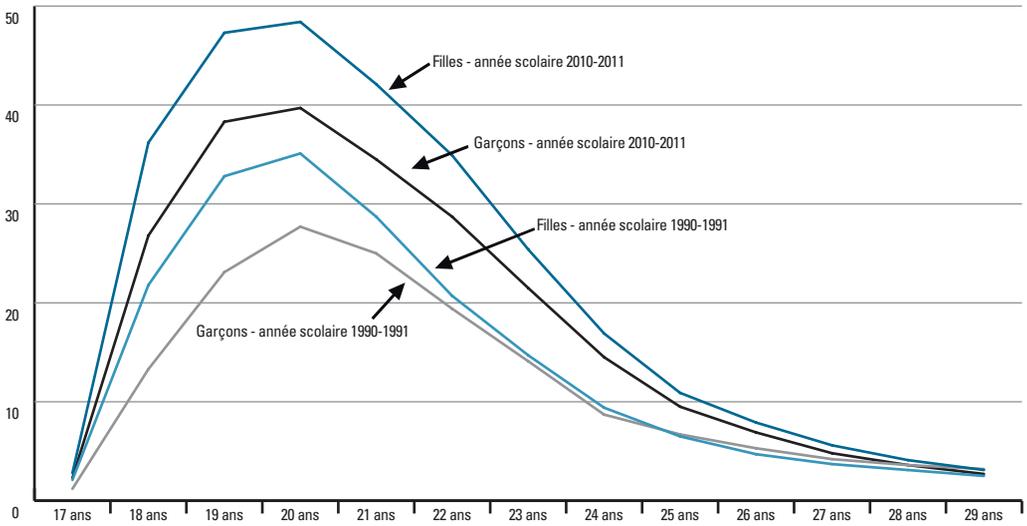
Voir « Définitions » en 6.2.

 Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7146.

[1] Taux de scolarisation des filles et des garçons dans l'enseignement supérieur (1)

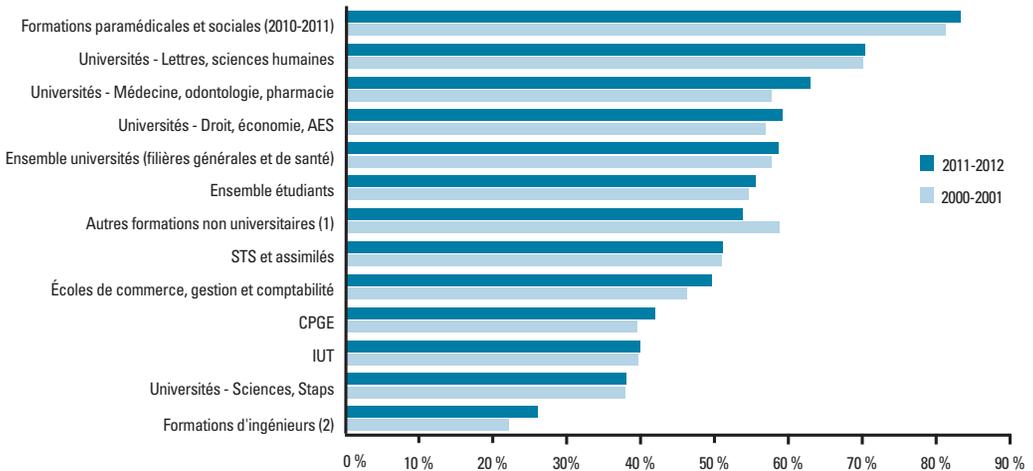
(France métropolitaine + DOM)



(1) Y compris l'apprentissage.

[2] Part des filles dans les différentes formations d'enseignement supérieur (%)

(France métropolitaine + DOM)



(1) Groupe non homogène : grands établissements, ENS, UT et INP hors ingénieurs, préparations intégrées, formations comptables non universitaires, écoles artistiques et culturelles, d'architecture, juridiques et administratives, de journalisme, vétérinaires...

(2) Y compris les formations d'ingénieurs dépendant des universités, des INP, des universités de technologies et les formations d'ingénieurs en partenariat.

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, l'origine sociale des étudiants français évolue très peu d'une année à l'autre. Les étudiants des catégories sociales les plus favorisées continuent à être fortement surreprésentés par rapport aux jeunes de catégories sociales plus modestes : toutes formations confondues, 30,3 % des étudiants ont des parents cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale tandis que 11,2 % sont enfants d'ouvriers [1].

Ce constat global est très contrasté selon le type de formation. Les enfants de cadres représentent une part très forte des étudiants en classes préparatoires et dans les écoles normales supérieures (ENS) où ils dépassent 50 % des effectifs. Ils sont en revanche peu nombreux en formations comptables et en STS (moins de 17 %). Les enfants d'ouvriers sont surreprésentés en STS (21,3 %), en IUT (14,5 %) et dans les formations comptables (14,7 %). Ils sont proportionnellement moins nombreux dans la plupart des autres filières de l'enseignement supérieur, particulièrement dans les ENS et les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité. La part des enfants de professions intermédiaires et d'employés est relativement plus homogène d'une filière à l'autre, malgré une légère surreprésentation en IUT et en STS, et, dans le cas des enfants d'employés, une surreprésentation dans les écoles paramédicales et sociales.

L'université est caractéristique de la composition de la population étudiante française. Les enfants de cadres représentent plus de 30 % des effectifs alors que les catégories défavorisées y sont bien moins présentes. Cependant, les répartitions ne sont pas homogènes dans toutes les filières. Les enfants de cadres sont surreprésentés en santé et en droit [2]. En effet, ils représentent 41,3 % des effectifs étudiants en santé et 35,5 % en droit contre respectivement 5,7 % et 8,9 % pour les enfants d'ouvriers. Les enfants de cadres sont en revanche moins représentés en économie ou en lettres (autour de 25 %).

La poursuite d'études longues à l'université est plus le fait de jeunes dont les parents sont cadres supérieurs ou exerçant une profession libérale : leur part passe de 28,5 % en cursus licence à 35,9 % en cursus doctorat. Inversement, alors que les enfants d'ouvriers représentent 12,2 % des étudiants inscrits à l'université en cursus licence, leur part est de 4,6 % en cursus doctorat [3].

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI-SIES

Système d'information Sise, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Définitions

L'origine sociale

Elle fait référence à la profession et catégorie sociale (PCS) du chef de famille. Nomenclature des professions et catégories sociales de l'Insee de 1989. Pour le tableau [1], les agriculteurs exploitants ont été intégrés aux artisans, commerçants, chefs d'entreprises, du fait de la faiblesse de leurs effectifs.

Universités

Voir « Définitions » en 6.4.

IUT

Voir « Définitions » en 6.7.

Grands établissements

Regroupent les grands établissements délivrant des formations du supérieur : l'Institut d'études politiques de Paris, l'École nationale des chartes, l'École pratique des hautes études, l'École des hautes études en sciences sociales, l'Institut national des langues et civilisations orientales, l'Observatoire de Paris, l'Institut de physique du Globe, l'École nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques, Paris IX, l'INP de Grenoble, l'INP de Bordeaux, l'université de Lorraine (depuis 2011).

STS et CPGE

Sections de techniciens supérieurs (STS) et classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) publiques et privées sous contrat, quel que soit le ministère de tutelle. Voir « Définitions » en 6.10 et 6.11.

Formations comptables

Regroupent le diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) et le diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG).

Universités de technologie (UT)

Les universités de technologie sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel qui ont pour mission principale la formation des ingénieurs, le développement de la recherche et de la technologie.

Instituts nationaux polytechniques (INP)

Les INP sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP).

Autres formations d'ingénieurs

Sont incluses les formations d'ingénieurs non rattachées aux universités et les formations d'ingénieurs en partenariat (FIP). Les préparations intégrées sont exclues. Voir 6.8 pour plus de détails.

[1] Origine sociale des étudiants français en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM)

	Agriculteurs, artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Cadres et professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Retraités et inactifs	Non renseigné	Ensemble
Universités	9,2	30,6	12,7	12,2	10,4	13,2	11,7	100,0
Disciplines générales et de santé	8,9	30,8	12,4	11,9	10,0	13,6	12,4	100,0
IUT	11,9	28,6	16,3	14,8	14,5	9,1	4,8	100,0
Grands établissements	8,7	36,2	12,5	10,3	11,3	13,3	7,8	100,0
STS (1)	12,7	16,0	14,4	17,1	21,3	13,8	4,8	100,0
CPGE	10,9	50,9	12,7	9,4	6,3	6,3	3,4	100,0
Formations comptables non universitaires	11,0	15,7	11,6	14,1	14,7	13,6	19,3	100,0
Universités de technologie et INP	10,3	48,0	12,9	7,4	6,9	9,2	5,2	100,0
Autres formations d'ingénieurs non universitaires (2)	11,8	47,1	11,1	6,4	5,1	7,2	11,3	100,0
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	14,9	37,9	7,2	6,0	2,2	4,7	27,1	100,0
Établissements privés d'enseignement universitaire	16,0	39,7	10,0	7,7	6,0	8,5	12,1	100,0
Écoles normales supérieures	8,0	55,9	9,7	5,5	2,5	4,5	14,0	100,0
Écoles supérieures artistiques et culturelles (3)	11,6	31,0	10,7	9,3	3,3	5,5	28,5	100,0
Écoles paramédicales et sociales	11,9	18,9	12,1	19,0	17,6	2,1	18,4	100,0
Total	10,3	30,3	12,5	12,3	11,2	11,3	12,0	100,0

(1) Y compris Mayotte.

(2) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

(3) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication.

Remarque - Les données concernant les formations comptables non universitaires, les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité, les écoles supérieures artistiques et culturelles et les écoles paramédicales et sociales sont celles de 2007.

[2] Origine sociale des étudiants français dans les principales filières universitaires (y compris IUT) en 2011-2012 (1)

(France métropolitaine + DOM)

	Droit	Économie	Lettres	Sciences	Santé	IUT	Université avec IUT
Agriculteurs	1,5	1,9	1,5	2,0	1,7	2,7	1,8
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	9,0	8,6	6,4	7,0	6,5	9,2	7,4
Professions libérales, cadres supérieurs	35,5	24,9	25,5	30,7	41,3	28,6	30,6
Professions intermédiaires	10,5	10,5	13,4	14,1	11,5	16,3	12,7
Employés	11,7	12,3	13,3	12,9	7,8	14,8	12,2
Ouvriers	8,9	11,8	10,9	11,5	5,7	14,5	10,4
Retraités, inactifs	14,2	15,3	16,3	11,6	8,9	9,1	13,2
Non renseigné	8,7	14,8	12,6	10,0	16,6	4,8	11,7
Ensemble	100,0						
Effectifs	171 061	140 205	356 882	234 627	181 553	103 435	1 187 763

(1) À partir de la rentrée 2011, l'université de Lorraine est sortie du champ des universités pour rejoindre celui des grands établissements. Les étudiants qui y sont inscrits ne sont donc plus pris en compte dans ce tableau.

[3] Origine sociale des étudiants français dans les universités par sexe et par cursus LMD en 2011-2012 (1)

(France métropolitaine + DOM)

	Cursus licence			Cursus master			Cursus doctorat			Ensemble	
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Agriculteurs	1,6	2,0	1,8	1,4	1,9	1,7	1,3	1,4	1,3	1,5	2,0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	8,1	8,0	8,1	6,2	6,6	6,4	4,5	5,0	4,7	7,3	7,5
Professions libérales, cadres supérieurs	30,6	27,0	28,5	36,0	32,6	33,9	35,8	36,0	35,9	32,5	29,2
Professions intermédiaires	13,6	13,1	13,4	12,1	11,6	11,8	10,1	10,3	10,2	13,0	12,5
Employés	13,4	14,0	13,7	9,5	9,8	9,7	7,2	7,3	7,2	11,9	12,3
Ouvriers	11,7	12,7	12,2	7,1	7,7	7,5	4,7	4,6	4,6	10,0	10,7
Retraités, inactifs	11,7	13,2	12,6	13,6	14,0	13,8	19,8	19,7	19,8	12,6	13,6
Non renseigné	9,3	10,0	9,7	14,1	15,8	15,1	16,7	15,7	16,2	11,1	12,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectifs	326 732	423 377	750 109	155 573	245 629	401 202	18 701	17 751	36 452	501 006	686 757

(1) À partir de la rentrée 2011, l'université de Lorraine est sortie du champ des universités pour rejoindre celui des grands établissements. Les étudiants qui y sont inscrits ne sont donc plus pris en compte dans ce tableau.

Présentation

Le nombre d'étudiants étrangers en France métropolitaine et dans les DOM a connu un essor considérable depuis la fin des années quatre-vingt-dix. Entre 1998 et 2005, il a progressé de 74,8 %. En 2006 et en 2007, les effectifs d'étudiants étrangers ont baissé avant d'augmenter à nouveau en 2008 (+ 1,9 %) et même fortement en 2009 (+ 4,8 %) et en 2010 (+ 2,5 %). Ils augmentent encore en 2011 de 1,3 % pour atteindre 288 500 : ils n'ont jamais été aussi nombreux [1]. Leur part dans l'enseignement supérieur est stable à 12,3 %.

Depuis 2004, le nombre d'étudiants étrangers a presque doublé dans les formations d'ingénieurs ou les écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité. Il a augmenté de près de 5 % dans les disciplines universitaires générales et de santé, de plus de 8 % dans les IUT et de près de 10 % dans les CPGE. En revanche, il a diminué de plus d'un tiers dans les STS.

C'est dans les instituts nationaux polytechniques (INP) et les universités de technologie que la proportion d'étudiants étrangers est la plus forte (23,3 %). En revanche, les proportions d'étudiants étrangers en écoles paramédicales et sociales, formations comptables non universitaires, instituts universitaires de technologie (IUT), sections de techniciens supérieurs (STS) et classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) sont faibles (entre 0,6 % et 6,4 %).

À l'université, les étudiants étrangers représentent 15,2 % des inscrits [2]. Cette proportion augmente fortement avec le cursus : ils représentent 11,3 % des inscriptions en cursus licence, 18,6 % en cursus master et 41,3 % en cursus doctorat. La part de non-bacheliers parmi les étudiants étrangers augmente avec le degré d'études de la formation universitaire : elle est de 70,0 % pour le cursus licence, 85,0 % en cursus master et 89,9 % en cursus doctorat.

À l'université, près d'un étudiant étranger sur cinq est originaire de l'Union européenne (18,6 %), près d'un sur deux est originaire d'Afrique (46,5 %) et un sur cinq (21,4 %) est asiatique. L'origine géographique varie avec le degré d'études de la formation à l'université. Ainsi, on constate une plus forte représentation des étudiants originaires d'Asie en cursus doctorat, où ils représentent plus de 30,4 % des étudiants étrangers inscrits, contre 21,3 % en cursus licence et 19,0 % en cursus master.

Définitions

Champ

Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage).

Filières de l'enseignement supérieur

Voir « Définitions » en 6.1 et 6.2.

Étudiants étrangers

Sont pris en compte dans les différentes enquêtes de recensement des étudiants inscrits en France, les étudiants se déclarant de nationalité étrangère, ce qui inclut ceux ayant effectué leur scolarité du secondaire dans le système scolaire français. Il est possible de distinguer ceux qui ne sont pas titulaires du baccalauréat pour l'université uniquement.

Non-bacheliers

Les étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat sont des étudiants n'ayant pas suivi une scolarité classique dans le système secondaire français. Ils correspondent à une population venant suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine, validée par une équivalence du baccalauréat qui leur permet de s'inscrire à l'université.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES et MEN-MESR DEPP
Système d'information Sise, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par la DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

① Pour en savoir plus

- Note d'Information (enseignement supérieur et recherche), 09.02.

- Tableaux statistiques, n° 7146.

[1] Évolution du nombre d'étudiants étrangers inscrits dans l'enseignement supérieur (France métropolitaine + DOM)

	1990 1991	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2011 2012 (8)
Universités (1)	131 901	202 836	209 523	208 007	204 290	206 475	214 252	218 364	212 624	15,2
Disciplines générales et de santé	128 843	196 290	202 933	201 838	198 013	199 559	206 868	210 940	205 530	15,9
<i>dont formations d'ingénieurs universitaires (2)</i>	490	2 653	2 879	3 271	3 533	2 798	2 910	2 983	3 038	15,0
IUT	3 058	6 546	6 590	6 169	6 277	6 916	7 384	7 424	7 094	6,4
IUFM		712	752	833	777	674	791			
STS (3)	5 969	8 746	8 134	6 514	5 593	5 122	5 419	5 831	(7) 5 697	2,3
CPGE	1 310	2 822	2 961	2 392	2 153	2 440	2 875	3 176	3 097	3,9
Formations comptables non universitaires	234	609	461	404	351	316	347	354	315	3,6
INP et universités de technologie	2 138	3 299	3 645	3 805	3 031	3 169	3 447	3 589	2 944	23,3
<i>dont formations d'ingénieurs (2)</i>	470	1 638	1 930	2 036	1 635	1 784	1 968	2 097	1 751	20,5
Autres formations d'ingénieurs non universitaires (2)	1 789	6 138	6 748	7 151	7 653	8 966	9 853	10 984	12 034	12,9
Écoles de commerce, gestion, vente et comptabilité	2 519	9 944	11 047	10 570	12 538	13 483	15 882	17 164	18 239	14,4
Écoles supérieures artistiques et culturelles (4)	5 328	7 762	8 459	8 606	7 972	7 772	7 964	8 103	7 786	18,6
Écoles paramédicales et sociales (5)	1 289	1 231	1 823	1 791	1 717	657	592	892	892	0,6
Autres écoles et formations (6)	8 671	11 486	12 157	13 021	14 447	16 312	16 572	16 488	24 916	12,4
Ensemble	161 148	255 585	265 710	263 094	260 522	265 386	277 994	284 945	288 544	12,3
En % du nombre total d'étudiants	9,4	11,3	11,6	11,7	11,7	11,9	12,0	12,3	12,3	

(1) Depuis 2008, les étudiants inscrits dans les IUFM intégrés dans une université de rattachement ne sont pas comptabilisés. Avec les IUFM, on dénombre 215 034 étudiants étrangers en 2009, représentant 14,9 % des étudiants à l'université.

(2) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

(3) Y compris post-BTS et DSAA en 1990-1991.

(4) Y compris écoles supérieures d'architecture, de journalisme et de communication.

(5) Reconstitution des données 2010 en 2011.

(6) Groupe non homogène. Comprend notamment les grands établissements. Depuis 2009, les étudiants inscrits dans une formation d'ingénieurs sont exclus de ces derniers et comptabilisés dans « Autres formations d'ingénieurs non universitaires ».

(7) Y compris Mayotte, devenu un DOM en 2011.

(8) En % du nombre total d'étudiants.

[2] Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités par origine et cursus en 2011-2012 (France métropolitaine + DOM)

	Cursus licence		Cursus master		Cursus doctorat		Total	
	Total	Part des non-bacheliers (%)	Total	Part des non-bacheliers (%)	Total	dont % non-bacheliers	Total	Part des non-bacheliers (%)
Union européenne (UE)	19 065	67,1	15 813	84,0	4 667	90,7	39 545	76,6
Europe hors UE	5 166	67,3	4 095	85,0	1 020	92,0	10 281	76,8
Afrique	42 635	63,8	46 976	83,1	9 325	86,3	98 936	75,1
Amérique	7 672	72,9	7 365	86,5	2 816	92,3	17 853	81,5
Asie	20 258	85,2	17 477	90,5	7 803	92,8	45 538	88,5
Océanie	257	84,0	90	87,8	32	90,6	379	85,5
Apatriotes ou non déclarés	50	50,0	25	36,0	17	88,2	92	53,3
Ensemble	95 103	70,0	91 841	85,0	25 680	89,9	212 624	78,9
En % du nombre d'étudiants	11,3		18,6		41,3		15,2	

Présentation

Dans l'enseignement supérieur français (hors établissements relevant des ministères en charge de l'agriculture, de la santé et des affaires sociales), près d'un étudiant étranger sur deux est issu du continent africain à la rentrée 2011 : 24 % d'entre eux viennent du Maghreb et 19 % du reste de l'Afrique. Moins d'un quart (24 %) est issu d'Europe, dont 19 % de l'Union européenne. Enfin, 24 % sont originaires d'Asie, du Moyen-Orient ou d'Océanie et 9 % du continent américain [1]. La moitié des étudiants étrangers possède une des dix nationalités suivantes : marocaine, chinoise, algérienne, tunisienne, sénégalaise, allemande, italienne, camerounaise, vietnamienne ou espagnole.

Les étudiants marocains demeurent les étrangers les plus représentés en France en 2011 (32 500 personnes) [2]. Leur nombre a augmenté de 1,4 % par rapport à 2010. Le nombre d'étudiants chinois est reparti à la hausse (+ 2,0 %), alors qu'il était resté stable en 2010 après une longue période d'augmentation importante (notamment + 7,2 % entre 2008 et 2009). Les étudiants chinois constituent le deuxième contingent d'étudiants étrangers en France (29 700). Ils devancent les Algériens (23 700), dont les effectifs ont progressé de 4,0 %.

Parmi les étudiants étrangers les plus représentés, les Sénégalais (- 2,9 %), les Tunisiens (- 4,9 %), les Libanais (- 5,2 %) et les Vietnamiens (- 8,2 %) sont moins nombreux en 2011 qu'en 2010. En revanche, en 2011, les Russes (+ 3,7 %) deviennent plus nombreux que les Libanais (11^e et 12^e rangs). Les hausses ont aussi été particulièrement élevées pour les Brésiliens (+ 4,0 %), les Roumains (+ 4,5 %) ou les Italiens (+ 7,3 %).

Les étudiants marocains sont en proportion moins nombreux à l'université (56 %), mais plus présents en formations d'ingénieurs non universitaires (10 % contre 4 % pour l'ensemble des étudiants étrangers), en CPGE (4 % contre 1 %) et en IUT (5 % contre 2 %). Les étudiants chinois vont moins souvent à l'université (61 %) que l'ensemble des étudiants étrangers, mais un peu plus fréquemment dans les écoles d'ingénieurs non universitaires (7 %) et dans les écoles de commerce, gestion et comptabilité (10 %, contre 6 % pour l'ensemble des étudiants étrangers). Les étudiants algériens étudient en très large majorité dans les universités (hors IUT et formations d'ingénieurs) : 86 %, contre 70 % pour l'ensemble des étudiants étrangers.

Définitions

Champ

Voir « Définitions » en 6.1.

Universités

Voir « Définitions » en 6.3.

Grands établissements

Voir « Définitions » en 6.3.

Instituts universitaires de technologie (IUT)

Voir « Définitions » en 6.2.

Sections de techniciens supérieurs (STS)

Voir « Définitions » en 6.2.

Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)

Voir « Définitions » en 6.10.

Formations comptables

Voir « Définitions » en 6.1.

Écoles d'ingénieurs

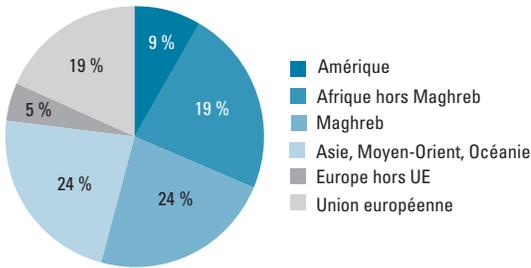
Voir « Définitions » en 6.3.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

Système d'information Sise, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR DEPP, enquête spécifique au ministère en charge de la culture.

[1] Répartition des étrangers dans l'enseignement supérieur par origine en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)



[2] Orientation des étudiants étrangers selon leur pays d'origine en 2011-2012 (1) (%)

(France métropolitaine + DOM, Public + Privé)

Origine	Universités hors IUT et ingénieurs	IUT	Formations d'ingénieurs des universités	Formations d'ingénieurs autres hors universités (2)	STS et assimilés	CPGE
Allemagne	68	2	0	3	1	1
Italie	71	1	0	3	1	1
Autres Union européenne (UE)	73	2	0	3	2	1
Europe hors UE	75	2	0	2	2	1
Maroc	56	5	3	10	3	4
Algérie	86	1	0	1	2	1
Tunisie	75	1	2	6	2	1
Autres Maghreb	87	1	0	2	1	0
Sénégal	74	5	3	5	2	1
Cameroun	68	2	2	8	3	1
Autres Afrique	79	3	1	2	3	1
Liban	69	0	1	6	0	1
Autres Moyen-Orient	80	1	0	1	3	0
Chine	61	4	2	7	0	0
Vietnam	76	2	0	5	1	0
Autres Asie	63	3	0	2	2	1
Amérique du Sud	69	1	1	9	1	0
Amérique du Nord	71	1	0	1	0	1
Antilles - Amérique centrale	73	1	0	4	3	1
Océanie	63	1	0	10	1	1
Total	70	2	1	4	2	1

(suite)	Écoles de commerce, gestion et comptabilité	Écoles supérieure artistiques et culturelles	Autres écoles de spécialités diverses (3)	Total	Effectifs	Évolution (%) 2011/2010
Allemagne	11	1	13	100	8 800	3,7
Italie	7	3	13	100	7 954	7,3
Autres Union européenne (UE)	6	3	10	100	36 982	1,5
Europe hors UE	6	3	9	100	13 285	2,0
Maroc	9	2	9	100	32 482	1,4
Algérie	2	1	6	100	23 735	4,0
Tunisie	4	1	9	100	12 976	-4,9
Autres Maghreb	1	0	7	100	1 829	-1,0
Sénégal	4	0	7	100	9 555	-2,9
Cameroun	8	0	9	100	7 483	1,7
Autres Afrique	3	1	7	100	38 207	0,6
Liban	6	1	15	100	4 935	-5,2
Autres Moyen-Orient	3	2	9	100	10 355	0,1
Chine	10	4	11	100	29 696	2,0
Vietnam	2	2	12	100	6 115	-8,2
Autres Asie	9	9	11	100	15 433	4,3
Amérique du Sud	4	3	12	100	13 102	3,8
Amérique du Nord	12	3	11	100	6 345	-1,8
Antilles - Amérique centrale	7	2	10	100	5 428	3,4
Océanie	9	5	10	100	590	7,7
Total	6	3	10	100		

(1) Hors formations paramédicales et sociales et établissements dépendant du ministère en charge de l'agriculture.

(2) Y compris les formations d'ingénieurs en partenariat.

(3) Groupe non homogène.

Présentation

À la rentrée 2011, 212 600 étudiants des universités de France métropolitaine et des DOM sont étrangers, soit 0,3 % de plus qu'en 2010-2011, à champ comparable (hors université de Lorraine, voir « Définitions ») [1]. Ces effectifs augmentent moins que les trois années précédentes et la part des étudiants étrangers est stable à 15,2 %. Les étudiants étrangers représentent 11,2 % des étudiants inscrits en cursus licence, 18,6 % des inscrits en cursus master et 41,3 % des inscrits en cursus doctorat.

La proportion d'étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat est également en baisse et représente 78,9 % de l'ensemble des étudiants étrangers (79,6 % en 2010-2011) [2]. Cette part a augmenté de 7 points en huit années. Ce sont des étudiants n'ayant pas suivi une scolarité classique dans le système secondaire français. Ils viennent suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine, validée par une équivalence du baccalauréat qui leur permet de s'inscrire à l'université.

Les étudiants africains représentent près d'un étudiant étranger sur deux en université (46,5 %), suivis des étudiants européens (23,4 %) et asiatiques (21,4 %), les étudiants américains constituant 8,4 % des étudiants étrangers.

Les étudiants algériens sont les plus nombreux (20 800), devant les marocains (20 700) et les chinois (19 700). Le nombre d'étudiants marocains est en baisse (-4,5 % par rapport à 2010-2011), tout comme celui des chinois (-5,3 % par rapport à 2010-2011 après -1,3 % en 2010-2011). Les étudiants algériens sont en hausse de 0,9 %.

Parmi les étudiants européens, les étudiants allemands sont les plus représentés (6 100 soit 12,3 % des européens), suivi des étudiants italiens (5 700 soit 11,5 %), espagnols (4 000 soit 8,0 %), roumains (3 900 soit 7,9 %) et russes (3 800 soit 7,6 %). Près de quatre étudiants européens sur cinq sont originaires de l'Union européenne. 52 900 étudiants étrangers (soit 24,9 % des étudiants étrangers) sont originaires d'un état actuellement engagé dans le processus de Bologne (voir « Définitions »).

Les étudiants africains se dirigent davantage vers les disciplines scientifiques et sportives (31,5 % contre 25,4 % pour la population étrangère tous continents confondus) ou économiques (23,9 % contre 20,8 %) que littéraires (19,4 % contre 31,0 %). Parmi les étudiants africains, 75,1 % sont des non-bacheliers.

Les femmes sont majoritaires (53,9 %) parmi les étudiants venant de tous les continents excepté de l'Afrique où elles ne représentent que 43,9 % des étudiants. À l'opposé, les étudiantes représentent plus des deux tiers des étudiants européens (68,7 %).

Définitions

Champ

Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Entrent dans le champ les 75 universités publiques et le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi. Toutes les unités administratives sont considérées.

En 2011-2012, le grand établissement « Université de Lorraine » a été créé (fusion des universités de Nancy I, Nancy II, Metz et de l'INPL (Institut national polytechnique de Lorraine)). En sa qualité de grand établissement, l'université de Lorraine ne fait pas partie du champ « universités » pour 2011. Les évolutions entre 2010 et 2011 sont calculées « hors effectifs des établissements composant l'université de Lorraine », pour raisonner à champ constant. Par ailleurs, l'université Aix-Marseille a été créée par fusion des universités d'Aix I, Aix II et Aix III. Le CUFR de Mayotte, créé en octobre 2011, ne fait pas partie du champ « universités » en 2011. Toutefois, des étudiants de Mayotte sont comptabilisés, comme les années précédentes, dans des établissements d'autres DOM, notamment La Réunion, à travers des conventions. Depuis 2008, les IUFM de France métropolitaine et de La Réunion sont intégrés dans une université de rattachement, de même que ceux des autres DOM en 2010. Leurs effectifs sont donc pris en compte dans les effectifs universitaires. Depuis 2008 également, 17 écoles d'ingénieurs rattachées à une université ne sont dorénavant plus comptabilisées dans le champ « universités », de même que ceux de Paris-Dauphine (grand établissement) depuis 2004.

Le processus de Bologne

Il a pour finalité la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur (EES). L'objectif est double : faire du continent européen un vaste espace « sans frontières », où la mobilité des étudiants et des enseignants chercheurs est naturelle, et rendre cet espace européen lisible et attractif vis-à-vis du reste du monde.

Non-bacheliers

Les étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat sont des étudiants n'ayant pas suivi une scolarité classique dans le système secondaire français. Ils correspondent à une population venant suivre des études supérieures en France après une scolarité dans leur pays d'origine, validée par une équivalence du baccalauréat qui leur permet de s'inscrire à l'université.

[1] Évolution des effectifs d'étudiants de nationalité étrangère dans les universités (hors IUFM) (France métropolitaine + DOM)

	1985 1986	1990 1991	1995 1996	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012
Effectifs	128 141	131 901	126 366	137 505	209 523	208 007	204 290	206 475	214 252	218 364	212 624
dont non-bacheliers	79 487	84 990	74 746	83 987	158 689	160 701	159 368	162 687	169 896	173 761	167 759
Variation annuelle (%)	-	-	-	-	-	-0,7	-1,8	(1) 1,5	3,8	1,9	(3) 0,3
Proportion d'étudiants étrangers (%)	13,5	11,4	8,7	9,8	14,7	14,9	15,0	15,4	(2) 15,5	15,2	15,2

(1) La variation est calculée à champ constant, en excluant les IUFM et les écoles d'ingénieurs sorties du champ en 2008-2009.

(2) La proportion est calculée en excluant les IUFM. La proportion d'étudiants étrangers dans la population étudiante totale est de 14,9 %.

(3) L'évolution est calculée à champ constant, c'est-à-dire en retirant des effectifs 2010-2011 les étudiants des établissements qui composent l'université de Lorraine. (Voir « Définitions »).

[2] Répartition des étudiants de nationalité étrangère dans les universités par origine et par discipline en 2011-2012 (France métropolitaine + DOM)

	Droit	Sciences éco., AES	Lettres, sciences	Sciences et Staps	Médecine, odontologie, pharmacie	IUT	Total	Répartition par nationalité (%)	Part des femmes (%)	Part des non-bacheliers (%)
Europe	7 485	6 878	22 588	7 437	4 302	1 136	49 826	23,4	68,7	76,7
Union européenne	6 142	4 491	18 313	6 002	3 753	844	39 545	18,6	67,8	76,6
dont : Allemagne	1 029	657	3 048	837	425	151	6 147	2,9	69,2	81,4
Italie	682	377	3 102	1 043	475	65	5 744	2,7	63,9	84,0
Espagne	447	398	2 202	726	334	84	4 009	1,9	65,2	81,1
Roumanie	629	589	1 229	551	903	38	3 939	1,9	75,7	88,4
Royaume-Uni	477	170	1 630	322	130	91	2 820	1,3	64,1	60,9
Belgique	380	276	1 055	454	457	87	2 709	1,3	58,1	59,0
Portugal	359	358	1 048	455	214	204	2 638	1,2	62,4	26,0
Pologne	359	351	1 062	421	137	25	2 355	1,1	77,6	83,7
Grèce	466	98	874	316	124	13	1 891	0,9	69,3	90,9
Bulgarie	318	407	610	164	104	15	1 618	0,8	73,2	88,4
Luxembourg	231	206	327	122	174	2	1 062	0,5	53,7	87,2
Europe hors UE	1 343	2 387	4 275	1 435	549	292	10 281	4,8	71,9	76,8
dont Russie	455	890	1 817	425	129	52	3 768	1,8	80,2	85,1
Afrique	11 141	23 619	19 158	31 163	9 893	3 962	98 936	46,5	43,9	75,1
dont : Algérie	1 544	3 599	5 213	6 840	3 285	321	20 802	9,8	44,6	77,5
Maroc	1 410	6 226	2 448	7 018	2 001	1 562	20 665	9,7	44,3	71,5
Tunisie	490	1 341	1 883	4 973	1 187	159	10 033	4,7	48,7	81,4
Sénégal	1 246	1 911	1 487	2 436	224	452	7 756	3,6	37,5	81,8
Cameroun	802	1 297	897	1 594	596	170	5 356	2,5	48,1	68,4
Guinée	547	1 356	498	1 069	163	89	3 722	1,8	28,3	88,0
Madagascar	444	1 079	640	790	400	149	3 502	1,6	57,9	62,3
Côte d'Ivoire	748	1 138	601	602	277	73	3 439	1,6	46,1	62,5
Gabon	559	726	718	851	91	393	3 338	1,6	50,8	78,4
Congo	502	562	462	652	217	174	2 569	1,2	42,4	62,6
Mali	500	668	417	440	105	31	2 161	1,0	31,4	86,5
Comores	248	366	554	450	67	41	1 726	0,8	45,9	63,3
Bénin	274	421	251	377	188	37	1 548	0,7	35,7	81,6
Asie	3 112	11 408	14 254	12 314	2 670	1 780	45 538	21,4	56,6	88,5
dont : Chine	604	6 245	6 089	5 471	195	1 097	19 701	9,3	61,7	94,8
Vietnam	205	2 032	588	1 631	215	139	4 810	2,3	53,3	90,8
Liban	292	389	547	1 580	681	18	3 507	1,6	45,8	77,6
Turquie	403	346	809	370	86	78	2 092	1,0	61,6	66,4
Syrie	109	91	517	493	527	4	1 741	0,8	32,9	90,3
Iran	185	212	725	455	101	7	1 685	0,8	57,0	88,1
Corée du Sud	105	103	1 203	142	62	19	1 634	0,8	74,3	84,1
Japon	77	48	941	69	17	17	1 169	0,5	70,5	92,0
Amérique	2 220	2 224	9 565	3 002	632	209	17 853	8,4	61,3	81,5
dont : États-Unis	337	227	2 351	308	49	27	3 300	1,6	71,7	89,2
Brésil	394	370	1 605	551	86	23	3 029	1,4	63,7	88,1
Colombie	312	326	1 374	345	67	25	2 449	1,2	61,3	83,0
Mexique	191	187	843	355	45	21	1 642	0,8	59,7	86,5
Haïti	270	376	571	293	66	46	1 622	0,8	42,8	60,2
Canada	185	86	700	175	95	26	1 267	0,6	63,1	80,9
Océanie	52	15	243	53	12	4	379	0,2	67,5	85,5
Apatrides ou non déclarés	17	11	29	18	14	3	92	0,0	52,2	53,3
Ensemble	24 027	44 155	65 837	53 987	17 523	7 094	212 624	100,0	53,9	78,9
Proportion d'étrangers	12,3	24,0	15,6	18,7	8,8	6,4	15,2			

Présentation

Si la quasi-totalité des bacheliers généraux poursuit des études supérieures l'année suivant l'obtention du baccalauréat, ils sont un peu plus de trois lauréats sur quatre des séries technologiques à entreprendre un tel cursus. Plus d'un bachelier professionnel sur quatre poursuit des études supérieures.

À la session 2011, les effectifs de bacheliers dans les séries générales ont augmenté (+ 1,5 %). De même, le nombre de ces nouveaux bacheliers inscrits à la rentrée 2011 dans les différentes formations de l'enseignement supérieur augmente mais de façon plus limitée (+ 0,3 %), entraînant une baisse du taux d'inscription (- 1,1 point). Les effectifs de bacheliers technologiques ont diminué (- 3 %), baisse également plus marquée pour ceux poursuivant dans le supérieur (- 4 %). Cet effet ne peut qu'entraîner une baisse du taux d'inscription (- 0,8 point).

En 2011, sous l'effet de la réforme de la voie professionnelle, le nombre de bacheliers professionnels a fortement augmenté (+ 31,6 %). En même temps, le nombre de ces nouveaux bacheliers poursuivant dans l'enseignement supérieur (hors formations en alternance) croît plus fortement (+ 40,1 %). Ces évolutions font progresser le taux d'inscription (+ 1,8 point) qui atteint 28,5 % à la rentrée 2011.

L'université demeure la filière privilégiée de poursuite d'études des nouveaux bacheliers généraux. Cependant, en 2011, le taux d'inscription immédiate des bacheliers généraux à l'université (hors IUT) baisse et s'établit à 52,1 %. Dans les filières courtes, il est stable : il atteint 10,7 % en IUT et 8,7 % en STS. Ce taux ne tient pas compte des inscriptions en STS dans le cadre de l'apprentissage, ni des poursuites d'études sous contrat de professionnalisation, ni des bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger.

L'orientation en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) concerne 13,2 % des bacheliers généraux, pourcentage stable par rapport à l'année précédente.

42,0 % des bacheliers technologiques s'inscrivent en STS, soit une baisse de 0,7 point par rapport à l'année précédente. Le taux d'inscription vers les disciplines générales de l'université, où s'orientent 17,9 % des bacheliers technologiques, est stable.

Malgré un taux d'inscription en hausse, les bacheliers professionnels demeurent peu nombreux en proportion à poursuivre leurs études l'année suivant l'obtention du baccalauréat. Les STS constituent la filière qui accueille la plus grande part d'entre eux (18,8 %), avant les disciplines générales de l'université hors IUT (7,8 %).

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

- Systèmes d'informations Scolarité et Sise.
- Enquêtes sur les effectifs et diplômes des écoles de commerce et des autres écoles (juridiques, etc.), des établissements d'enseignement supérieur privés (n° 26), des écoles de formation sanitaire et sociale (n° 39) et des écoles d'enseignement supérieur artistique (n° 48).
- Système d'information Safran du ministère en charge de l'agriculture.

Définitions

Le champ « universités »

Il prend en compte les 75 universités et le centre universitaire de formation et de recherche d'Albi. Il ne prend plus en compte :

- Les 3 universités de technologies, l'institut national polytechnique de Toulouse, l'institut polytechnique de Grenoble et l'école nationale supérieure de la nature et du paysage de Blois, comptabilisés avec les effectifs des écoles d'ingénieurs non universitaires (cycle prépa ou formation ingénieurs).

- Les 5 établissements spécifiques à la région parisienne (IEP, Inalco, l'Observatoire de Paris, l'Institut physique du Globe de Paris et Paris-Dauphine) comptabilisés avec les effectifs des « formations et autres écoles de spécialités diverses ».

- Cette année, l'université de Lorraine (regroupant les universités de Nancy I, Nancy II, Metz et l'INP de Lorraine) est devenue « grand établissement » et ne figure plus dans les effectifs universitaires, à l'exception des IUT. Les formations d'ingénieurs sont comptabilisées dans la rubrique « écoles d'ingénieurs non universitaires » et les autres diplômes de cette université sont répertoriés dans la rubrique « formations et autres écoles de spécialités diverses ».

Nouveaux bacheliers

Il s'agit des bacheliers inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur l'année suivant l'obtention du baccalauréat.

Accès à l'enseignement supérieur

Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plus d'une filière, les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur (ce qui explique que le taux puisse être supérieur à 100 %). Les « doubles inscriptions CPGE-université » concernent les bacheliers généraux, essentiellement les bacheliers scientifiques et constituent la majorité des doubles inscriptions.

Formations et autres écoles de spécialités diverses

Cette rubrique regroupe des établissements, essentiellement privés, qui recrutent au niveau du baccalauréat.

STS

Sections de techniciens supérieurs. Voir « Définitions » en 6.11.

CPGE

Classes préparatoires aux grandes écoles.

Formations d'ingénieurs en partenariat (ex NFI)

Voir « Définitions » en 6.8.

Pour en savoir plus

- Note d'Information (enseignement supérieur et recherche), 12.04.

[1] Taux d'inscription immédiate des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur en 2011-2012 (%) (France métropolitaine + DOM)

Établissements	Baccalauréat général					Baccalauréat technologique					Bac professionnel	
	L	ES	S	Total	Rappel 2010 (9)	STI	STG	Autres (3)	Total	Rappel 2010 (9)	Total	Rappel 2010 (9)
Universités hors IUT (1)	64,7	50,0	49,5	52,1	52,9	8,5	22,1	17,8	17,9	17,9	7,8	6,6
IUT	2,1	12,0	12,5	10,7	10,7	17,7	9,4	3,6	9,6	9,9	0,9	0,8
IUT production	0,0	0,2	8,3	4,3	4,4	14,6	0,1	3,0	4,1	4,2	0,3	0,2
IUT services	2,1	11,8	4,2	6,4	6,3	3,2	9,2	0,7	5,5	5,7	0,6	0,5
STS (2)	10,6	11,0	6,7	8,7	8,9	55,6	45,0	25,9	42,0	42,7	18,8	18,4
STS production	3,3	1,0	3,4	2,6	2,7	48,8	1,1	11,8	14,5	15,2	8,0	8,3
STS services	7,2	10,0	3,3	6,1	6,2	6,8	43,9	14,1	27,5	27,5	10,9	10,1
CPGE (2)	7,9	6,2	19,3	13,2	13,2	3,0	1,5	0,6	1,5	1,5	0,0	0,0
CPGE économiques	0,1	4,5	3,1	3,1	3,0	0,0	1,5	0,0	0,7	0,7	0,0	0,0
CPGE lettres	7,8	1,7	1,1	2,4	2,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
CPGE sciences	0,0	0,0	15,1	7,7	7,9	3,0	0,0	0,6	0,8	0,8	0,0	0,0
Autres formations	11,7	14,6	14,6	14,1	14,1	4,3	5,0	8,7	5,9	5,9	1,0	0,9
Écoles d'ingénieurs non universitaires (4)	0,1	0,0	5,1	2,6	2,5	1,0	0,0	0,1	0,2	0,2	0,0	0,0
Cycle prépa intégré	0,1	0,0	1,8	0,9	0,9	0,4	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Formation ingénieurs et FIP (5)	0,0	0,0	3,3	1,7	1,5	0,6	0,0	0,1	0,2	0,2	0,0	0,0
Écoles de commerce, gestion, vente, comptabilité	0,7	5,3	1,8	2,8	2,7	0,5	1,3	0,3	0,9	0,7	0,1	0,1
Facultés privées	2,0	2,0	0,8	1,4	1,3	0,1	0,2	0,3	0,2	0,2	0,0	0,0
Écoles de notariat	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Écoles d'architecture	0,2	0,3	0,9	0,6	0,5	0,4	0,0	0,0	0,1	0,1	0,0	0,0
Écoles supérieures artistiques et culturelles	3,7	1,1	0,7	1,3	1,5	1,0	0,4	0,4	0,5	0,5	0,2	0,2
Écoles paramédicales (6)	0,5	1,2	1,2	1,1	1,1	0,1	0,3	6,0	1,8	1,8	0,0	0,1
Écoles préparant aux fonctions sociales (6)	0,3	0,3	0,0	0,2	0,2	0,0	0,1	0,5	0,2	0,2	0,1	0,1
Formations et autres écoles de spécialités diverses (7)	4,1	4,4	4,0	4,2	4,3	1,3	2,7	1,1	1,9	2,0	0,6	0,5
Taux d'inscription	97,0	93,7	(8) 102,5	98,7	99,8	89,2	83,0	56,6	77,0	77,8	28,5	26,7
Inscriptions des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur	44 165	86 981	149 108	280 254	279 286	25 162	53 977	20 515	99 654	103 823	44 438	31 708
Bacheliers 2011	45 535	92 856	145 430	283 821	279 751	28 217	65 036	36 219	129 472	133 431	156 063	118 586

(1) Uniquement les 75 universités et le centre universitaire de formation et de recherche d'Albi.

(2) Y compris les CPGE ou les STS dépendant du ministère en charge de l'agriculture.

(3) STL, ST2S (sciences et technologies de la santé et du social ex-SMS), Hôtellerie, STAV (Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant), TMD (Techniques de la musique et de la danse).

(4) Y compris les 3 universités de technologie, l'INP Toulouse, l'institut polytechnique de Grenoble, l'ENS nature et paysage de Blois et les formations d'ingénieurs de l'université de Lorraine.

(5) Formation d'ingénieurs en partenariat.

(6) Données de l'année 2010-2011.

(7) Y compris les 5 établissements parisiens (IEP, Inalco, observatoire et institut physique du globe, établissement Paris-Dauphine), les formations hors IUT et hors ingénieurs de l'université de Lorraine, les diplômes de comptabilité et gestion (ex-DPECF) et les classes préparatoires aux études supérieures (CPES)

(8) Voir « Définitions », « Accès à l'enseignement supérieur ».

(9) Rappel 2010 à champ constant. En 2011-2012, l'université de Lorraine est devenue « grand établissement » et ne figure plus dans les effectifs universitaires (à l'exception des IUT). Voir « Définitions », le champ universités.

Présentation

75 % des bacheliers 2011 s'inscrivent dès la rentrée suivante dans l'enseignement supérieur français hors apprentissage, soit une baisse de 3,5 points par rapport à l'année dernière. La hausse considérable du nombre de bacheliers professionnels à la session 2011 (+ 31,6 %), qui poursuivent moins que les autres dans l'enseignement supérieur, amène mécaniquement une baisse du taux d'inscription moyen. Le taux d'inscription en formations générales de l'université (hors IUT) baisse [1]. Les taux d'inscription dans les formations sélectives (CPGE, IUT, STS), qui sont plus contingentées et liées à leur capacité d'accueil, sont aussi en légère baisse. Ainsi, à la rentrée 2011, 38,9 % des bacheliers généraux et technologiques se sont orientés vers les filières sélectives, soit une diminution de 0,7 point par rapport à 2010. Les taux d'inscription dans les « autres formations » sont relativement stables cette année.

La quasi-totalité des bacheliers généraux accède immédiatement à l'enseignement supérieur [2]. Leur taux d'accès à l'université hors IUT (rapport du nombre de bacheliers nouvellement inscrits sur le nombre de nouveaux bacheliers) diminue à la rentrée 2011, passant de 52,9 % à 52,1 % (à champ constant, c'est-à-dire hors université de Lorraine), sous l'effet conjugué de la hausse de leur nombre (+ 1,5 %) et de la baisse du nombre de ceux d'entre eux nouvellement inscrits dans les disciplines universitaires (- 0,1). Les bacheliers scientifiques (série S) se distinguent par une orientation diversifiée, fortement tournée vers les classes préparatoires (19,3 %).

Le taux d'inscription des bacheliers technologiques est en baisse cette année et s'établit à 76,9 % (- 1 point par rapport à 2010). La baisse du nombre de nouveaux bacheliers technologiques poursuivant en 2011 (- 4 %) dans l'enseignement supérieur est plus forte que celle des lauréats du baccalauréat technologique (- 3 %). Les filières professionnelles courtes, et particulièrement les STS, sont les principales filières où s'inscrivent les bacheliers technologiques. Les bacheliers STI s'y orientent majoritairement (55,6 %).

La part des bacheliers professionnels qui entreprennent immédiatement des études supérieures sous statut scolaire s'établit à 28,5 %, la majorité d'entre eux intégrant une STS.

Définitions

Champ

Les statistiques présentées ici ne tiennent pas compte des inscriptions dans l'enseignement supérieur en alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation), ni des bacheliers étudiant dans l'enseignement supérieur à l'étranger.

Nouveaux bacheliers

Un même étudiant pouvant s'inscrire dans plusieurs filières, les taux d'accès élémentaires par filière ne sont pas additifs. Les données présentées ici se rapportent non pas à des individus mais à des inscriptions de nouveaux bacheliers dans le supérieur (en additionnant les cinq taux d'une colonne du tableau, on peut trouver un résultat supérieur à 100 %. Les « doubles inscriptions CPGE - université » concernent les bacheliers généraux, essentiellement les bacheliers scientifiques et constituent la majorité des doubles inscriptions). Des conventions de coopération pédagogique sont passées entre lycées et établissements de poursuite d'études, suite au décret n° 2007-692 du 3 mai 2007, relatif à l'organisation et au fonctionnement des classes préparatoires aux grandes écoles dans le cadre de l'architecture européenne des études. Ces conventions devaient faciliter la validation de crédits et l'intégration d'étudiants de CPGE en licence et ainsi faire baisser le nombre de « doubles inscriptions » (CPGE-université).

Autres formations

Elles correspondent aux écoles d'ingénieurs non universitaires, aux formations d'ingénieurs en partenariat non universitaires, aux établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités (commerce, gestion, vente, comptabilité, notariat, architecture, spécialités diverses), aux écoles d'arts et de la culture, aux facultés privées, aux écoles paramédicales et de formations sociales.

Cette année, l'université de Lorraine est devenue « grand établissement » et ne figure plus dans les effectifs universitaires, à l'exception des IUT. Les autres diplômes de cette université sont répertoriés dans la rubrique « Autres formations ».

Pour les écoles paramédicales et les formations sociales, les données sont celles de 2010-2011.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

- Systèmes d'informations Scolarité et Sise.
- Enquêtes sur les effectifs et diplômes des écoles de commerce et des autres écoles (juridiques, etc...), des établissements d'enseignement supérieur privés (n° 26), des écoles de formation sanitaire et sociale (n° 39) et des écoles d'enseignement supérieur artistique (n° 48).
- Système d'information Safran du ministère en charge de l'agriculture.

Pour en savoir plus

- Note d'Information (enseignement supérieur et recherche), 12.04.

[1] Évolution des taux d'inscription dans l'enseignement supérieur (1)

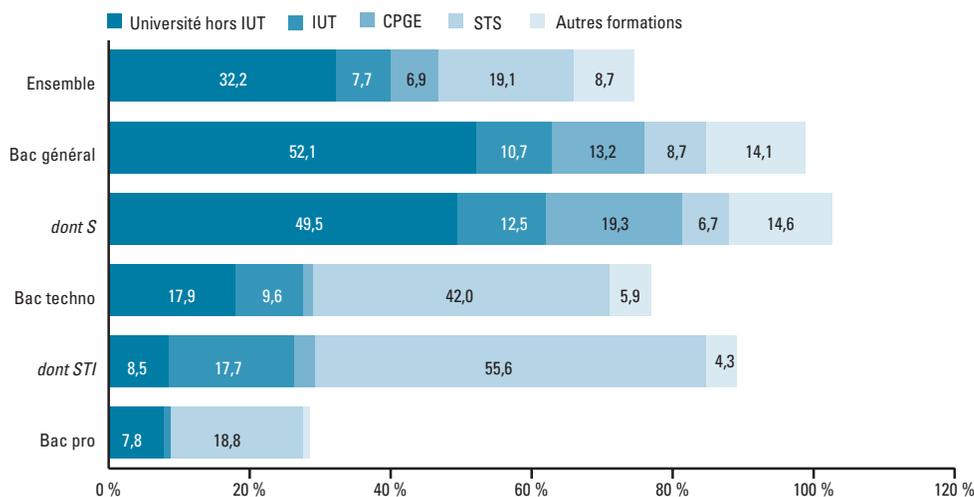
(France métropolitaine + DOM)

		2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2010(2)	2011
Bac général	Université hors IUT	61,8	61,3	58,8	55,6	53,6	53,8	54,8	52,9	52,1
	IUT	11,2	10,4	10,5	10,7	11,0	10,8	10,7	10,7	10,7
	CPGE	12,6	13,3	13,2	13,3	13,8	13,3	13,2	13,2	13,2
	STS	9,0	7,7	7,8	8,3	8,9	8,9	8,9	8,9	8,7
	Autres formations	9,1	11,1	10,8	11,4	12,3	12,2	12,3	14,1	14,1
<i>dont Bac S</i>	Université hors IUT	57,1	57,7	55,6	53,1	50,6	50,9	52,0	50,3	49,5
	IUT	14,6	13,2	12,9	13,1	13,0	12,7	12,5	12,5	12,5
	CPGE	19,1	20,0	19,2	20,0	20,1	19,5	19,3	19,3	19,3
	STS	7,0	5,9	6,1	6,2	6,5	6,7	6,8	6,8	6,7
	Autres formations	10,1	11,4	10,7	11,8	12,8	12,5	12,6	14,4	14,6
Bac technologique	Université hors IUT	19,1	18,1	17,4	15,8	15,8	17,9	18,7	17,9	17,9
	IUT	9,1	10,4	9,9	9,5	9,8	10,1	9,9	9,9	9,6
	CPGE	1,0	1,1	1,1	1,3	1,4	1,4	1,5	1,5	1,5
	STS	44,5	44,0	42,5	42,3	43,1	44,0	42,7	42,7	42,0
	Autres formations	3,9	5,0	5,0	5,4	5,5	5,6	5,1	5,9	5,9
<i>dont Bac STI</i>	Université hors IUT	7,3	8,2	7,9	6,7	6,1	7,6	8,6	8,2	8,5
	IUT	16,2	18,5	17,9	16,5	17,5	17,9	17,6	17,6	17,7
	CPGE	2,1	2,2	2,4	2,3	2,5	2,7	2,9	2,9	3,0
	STS	60,5	59,8	57,9	56,3	58,9	59,3	56,6	56,6	55,6
	Autres formations	2,3	2,5	2,8	2,8	3,8	4,1	3,7	4,1	4,3
Ensemble général et techno	Université hors IUT	46,4	46,5	45,0	42,5	41,3	42,5	43,1	41,6	41,4
	IUT	10,5	10,4	10,3	10,4	10,6	10,6	10,4	10,4	10,3
	CPGE	8,4	9,1	9,2	9,4	9,7	9,6	9,4	9,4	9,5
	STS	21,8	20,1	19,3	19,4	20,1	19,9	19,8	19,8	19,1
	Autres formations	7,2	9,0	8,9	9,4	10,1	10,1	10,0	11,4	11,5
Bac professionnel	Université hors IUT	6,4	5,9	5,8	5,0	4,7	6,9	6,9	6,6	7,8
	IUT	0,5	0,8	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9
	CPGE	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	STS	9,7	15,7	15,5	15,6	17,4	17,7	18,4	18,4	18,8
	Autres formations	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,9	1,0
Ensemble tous bacs	Université hors IUT	39,2	39,1	37,5	35,0	34,0	34,6	35,0	33,8	32,2
	IUT	8,7	8,7	8,4	8,4	8,6	8,4	8,3	8,3	7,7
	CPGE	6,9	7,4	7,4	7,5	7,8	7,5	7,3	7,3	6,9
	STS	19,6	19,3	18,6	18,7	19,6	19,4	19,5	19,5	19,1
	Autres formations	6,0	7,5	7,3	7,6	8,2	8,0	7,9	9,1	8,7

(1) Voir la rubrique « Définitions ».

(2) Calculs à champ constant c'est-à-dire en retirant du champ « université hors IUT » les nouveaux bacheliers des universités de Nancy I, Nancy II, Metz et de l'INP Lorraine et en les mettant dans « Autres formations ».

[2] Taux d'inscription immédiate des bacheliers 2011 dans les différentes filières de l'enseignement supérieur (%) (1) (France métropolitaine + DOM)



(1) La somme des taux peut être supérieure à 100 % (voir rubrique « Définitions »).

Présentation

Les bacheliers généraux constituent près des trois quarts des entrants de 2010-2011 en première année de l'enseignement supérieur universitaire (73,1 %) [1]. Si la part des bacheliers technologiques est plus modérée (16,8 %), celle des lauréats d'une série professionnelle est très faible (4,2 %). Les bénéficiaires d'une dispense du baccalauréat représentent 5,9 % des entrants.

La proportion de bacheliers généraux est particulièrement élevée parmi les entrants en filière santé (93,7 %) et en filière ingénieur (93,3 %). Très nombreux également dans les disciplines scientifiques (79,0 %) et en droit-sciences politiques (78,5 %), les bacheliers généraux sont en revanche moins représentés en AES (47,6 %), filière dans laquelle près du tiers des entrants sont titulaires d'un baccalauréat technologique et où les bacheliers professionnels sont les plus représentés (15,0 % des nouveaux inscrits).

Près de deux tiers des entrants de 2010-2011 en première année de l'enseignement supérieur universitaire poursuivent dans la même discipline l'année suivante (63,4 %), qu'il s'agisse d'un redoublement en première année ou d'un passage en deuxième année [2]. Un entrant sur dix se réoriente vers une autre filière universitaire, tandis qu'un quart de ces étudiants quitte, provisoirement ou définitivement, le système universitaire. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils arrêtent leurs études. Certains d'entre eux poursuivent dans d'autres filières du supérieur. Les taux de poursuite dans la même filière les plus élevés sont en filière ingénieur (81,9 %) et en IUT (81,8 %). Au sein des disciplines universitaires générales, ce taux de poursuite varie fortement. Important en droit-sciences politiques (67,6 %), il est plus modéré en lettres-sciences du langage-arts (50,8 %). C'est en AES qu'il est le plus faible, moins d'un étudiant sur deux poursuivant ses études dans cette discipline.

Les réorientations vers une autre discipline universitaire sont plus fréquentes pour les entrants dans les filières ingénieur (14,2 %) et santé (14,2 %), qu'en IUT (4,8 %) et en Staps (6,3 %).

Les taux de sortie de l'université sont plus élevés en AES (38,1 %), qu'en droit-sciences politiques (23,1 %). Ils sont très faibles en filière ingénieur (3,9 %), demeurent modérés en IUT (13,4 %), et en santé (18,2 %).

Définitions

Champ

Entrants en première année d'enseignement universitaire en 2010-2011 en France métropolitaine et DOM.

Première année de l'enseignement supérieur universitaire

Sont prises en compte les formations dispensées à l'université ou dans un établissement assimilé, d'une durée d'au moins un an, donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université et ouvertes aux titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence.

Entrants

Étudiants s'inscrivant pour la première fois en première année de l'enseignement supérieur à l'université (y compris en IUT, écoles d'ingénieurs universitaires internes ou rattachées, ou en diplômes d'université) ou dans un établissement assimilé.

Non-bacheliers

Parmi les non-bacheliers sont regroupées différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat (en particulier les étudiants étrangers), les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires). Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

Taux de poursuite dans la discipline

Proportion d'entrants de 2010-2011 inscrits dans la même discipline l'année suivante, en 2011-2012. Il peut s'agir soit d'un passage en deuxième année, soit d'un redoublement en première année de l'enseignement supérieur à l'université.

Taux de réorientation vers une autre discipline

Proportion d'entrants de 2010-2011 inscrits l'année suivante, en 2011-2012, dans une discipline universitaire différente de celle choisie initialement.

Taux de sortie

Proportion d'entrants de 2010-2011 non réinscrits à l'université l'année suivante.

AES

Filière administrative, économique et sociale des universités.

Staps

Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

Santé

La première année commune aux études de santé (PACES) regroupe les étudiants de médecine, pharmacie, odontologie et maïeutique depuis la rentrée 2010-2011.

Les entrants en première année de l'enseignement supérieur universitaire : provenance et devenir un an après

6.20

[1] Répartition des entrants de 2010-2011 en première année d'enseignement supérieur universitaire selon la filière et la série de baccalauréat (%)

(France métropolitaine + DOM)

	Baccalauréat général				Baccalauréat technologique			Bac pro	Dispensés sur titre	Total général
	L	ES	S	Total	STG	Autres	Total			
Droit - sciences politiques	17,4	44,1	17,0	78,5	10,8	1,7	12,5	4,3	4,7	100,0
Sciences économiques - gestion (hors AES)	1,5	43,9	23,7	69,1	11,6	2,2	13,8	5,7	11,4	100,0
AES	3,0	39,0	5,5	47,6	28,2	3,9	32,2	15,0	5,3	100,0
Lettres - sciences du langage - arts	45,9	12,7	12,9	71,6	5,1	4,7	9,8	4,7	14,0	100,0
Langues	34,4	22,8	10,3	67,4	14,2	3,3	17,5	5,2	9,9	100,0
Sciences humaines et sociales	26,0	28,1	13,7	67,8	11,5	8,4	20,0	7,2	5,1	100,0
Sciences fondamentales et applications	0,4	2,8	76,2	79,4	1,8	7,5	9,2	2,3	9,0	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	0,9	2,4	74,8	78,1	1,2	15,3	16,6	1,6	3,7	100,0
Staps	3,3	23,3	36,4	63,0	16,2	11,4	27,6	8,2	1,2	100,0
Santé	0,6	2,0	91,1	93,7	0,4	3,9	4,3	0,3	1,8	100,0
Ingénieurs	0,1	0,5	92,8	93,3	0,0	2,7	2,7	0,1	3,8	100,0
IUT	2,3	22,8	40,7	65,9	14,0	14,6	28,6	2,2	3,3	100,0
Total	13,1	22,5	37,5	73,1	9,8	7,0	16,8	4,2	5,9	100,0

[2] Devenir un an après des entrants de 2010-2011 en première année d'enseignement supérieur universitaire (%)

(France métropolitaine + DOM)

	Poursuite dans la même discipline	Réorientation vers une autre filière universitaire	Non réinscription à l'université	Total
Droit - sciences politiques	67,6	9,4	23,1	100,0
Sciences économiques - gestion (hors AES)	58,8	9,6	31,6	100,0
AES	48,6	13,3	38,1	100,0
Lettres - sciences du langage - arts	50,8	12,3	36,9	100,0
Langues	51,0	12,0	37,0	100,0
Sciences humaines et sociales	55,8	9,4	34,8	100,0
Sciences fondamentales et applications	59,9	13,7	26,4	100,0
Sciences de la vie, de la santé, de la Terre et de l'Univers	55,5	13,8	30,7	100,0
Staps	64,0	6,3	29,7	100,0
Santé	67,6	14,2	18,2	100,0
Ingénieurs	81,9	14,2	3,9	100,0
IUT	81,8	4,8	13,4	100,0
Total	63,4	10,2	26,4	100,0

Présentation

En 2008, près de neuf nouveaux bacheliers sur dix poursuivent leurs études après leur baccalauréat : 85,0 % rejoignent l'enseignement supérieur et une minorité (4,0 %) se dirige vers d'autres voies [1]. Si, en 2008, les bacheliers les plus nombreux s'inscrivent toujours à l'université, ils ne représentent plus que trois nouveaux bacheliers sur dix, contre quatre sur dix en 1996. Cette évolution se fait non pas au profit des filières sélectives traditionnelles (CPGE, IUT, STS), mais au profit d'écoles très variées (écoles de commerce, d'ingénieurs, artistiques, paramédicales).

L'évolution des choix d'orientation des bacheliers S indique que la baisse des inscriptions à l'université n'affecte que la licence, et particulièrement les disciplines scientifiques : seul un bachelier S sur dix s'inscrit dans une licence de sciences en 2008, alors que c'était le cas d'un quart d'entre eux en 1996 [2]. Dans le même temps, ils se dirigent plus souvent en médecine ou en pharmacie (PCEM ou PCEP). Les différences dans les choix d'orientation faits par les filles et les garçons restent très fortes : une majorité des garçons s'orientent dans une filière scientifique traditionnelle, tandis que près de quatre bacheliers S sur dix optent pour une formation dans le domaine de la santé.

Comme les bacheliers généraux, les bacheliers technologiques s'inscrivent de moins en moins à l'université et les lauréats sans mention restent les plus nombreux à y poursuivre leurs études [1]. L'évolution se fait non pas au profit des filières technologiques courtes (STS et IUT), leurs principales structures d'accueil dans l'enseignement supérieur, mais d'écoles recrutant après le baccalauréat.

Les bacheliers professionnels poursuivent de plus en plus souvent leurs études : 47,0 % d'entre eux (et même 58,0 % des lauréats avec mention) rejoignent l'enseignement supérieur, soit une hausse de près de vingt points depuis 1996. Les plus nombreux s'inscrivent en STS : quatre bacheliers professionnels sur dix préparent un BTS à la rentrée suivante, une fois sur deux par la voie de l'alternance, avec un contrat d'apprentissage ou le plus souvent de professionnalisation.

Les nouveaux étudiants envisagent de plus en plus de faire des études longues [3]. Près de la moitié d'entre eux souhaitent poursuivre au moins jusqu'au niveau master, contre un tiers en 2002. Sur la même période, les intentions de sorties à bac+2 et à bac+4 s'effondrent. Ces évolutions résultent des changements induits par l'harmonisation européenne des diplômes.

Définitions

Le panel 1989 est représentatif au 1/30^e de la population scolarisée en septembre 1989 en sixième et dans l'enseignement spécialisé dans les établissements publics ou privés de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer. Les élèves sont parvenus au baccalauréat en 1996 pour le plus grand nombre et entre 1997 et 1999 pour les autres ; leurs parcours ont été suivis pour la première fois après le baccalauréat, sauf pour les élèves qui étaient scolarisés dans les départements d'outre-mer.

Le panel 1995 est représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en septembre 1995 en sixième et dans l'enseignement spécialisé dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine. Les élèves ont obtenu leur baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2006 pour les autres.

Le panel 2008 a été constitué en sélectionnant dans les fichiers du baccalauréat un échantillon de 12 000 bacheliers 2008 qui étaient scolarisés en 2007-2008 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine (hors ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire) sur la base des critères suivants : série de baccalauréat, âge et mention au baccalauréat, sexe. Comme dans les précédents panels, ils ont été interrogés sur leur situation à la rentrée suivant l'obtention de leur baccalauréat, le choix de leur orientation, leurs motivations, la façon dont ils vivent leur première année d'études supérieures, les difficultés qu'ils peuvent rencontrer, leurs projets. Le taux de réponse global à la première interrogation a été de 85 % ; les redressements ont été faits sur la base de la série de bac, de l'âge et de la mention au bac, du sexe, de l'origine sociale, ainsi que des principales caractéristiques de l'établissement de terminale.

CPGE

Classes préparatoires aux grandes écoles.

IUT

Instituts universitaires de technologie.

STS

Sections de techniciens supérieurs.

PCEM ou PCEP

Premiers cycles d'études médicales ou pharmaceutiques.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

- MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES/Panels 1989 et 1995.

- MESR-DGESIP-DGRI SIES/Panel de bacheliers 2008.

Pour en savoir plus

Note d'Information (enseignement supérieur et recherche), 10.03.

[1] Poursuite d'études des bacheliers 2008 selon le type de bac et la mention (%)

(France métropolitaine)

		CPGE	1 ^{er} cycle universitaire.	IUT	STS	Autres formations sup. (2)	Total études sup.	dont études en alternance	Formations non sup.	Non poursuite d'études
Bacheliers généraux	Avec mention	23	42	10	4	18	97	1	2	1
	Sans mention	2	50	12	12	16	92	2	3	5
	Ensemble 2008	13	46	11	8	17	95	1	2	3
	Rappel 1996 (1)	12	56	10	9	9	96	1	2	2
Bacheliers techno	Avec mention	5	9	17	47	15	93	9	3	4
	Sans mention	-	15	7	46	13	81	10	5	14
	Ensemble 2008	2	13	10	46	14	85	8	4	11
	Rappel 1996 (1)	1	20	11	49	6	87	5	4	9
Bacheliers pro	Avec mention	-	3	2	51	2	58	30	7	35
	Sans mention	-	6	1	29	2	38	19	8	54
	Ensemble 2008	-	5	1	39	2	47	20	8	45
	Rappel 1996 (1)	-	6	1	21	1	29	12	8	63
Ensemble bacheliers	Ensemble 2008	8	31	9	23	14	85	6	4	11
	Rappel 1996 (1)	8	40	9	21	7	85	4	3	12

(1) Élèves entrés en 6^e en 1989, parvenus au baccalauréat en 1996 pour le plus grand nombre, et entre 1997 et 1999 pour les autres (panel 1989).

(2) Écoles de commerce, d'ingénieurs, paramédicales, artistiques ...

[2] Choix d'orientation des bacheliers et bachelières S à l'entrée dans l'enseignement supérieur (%)

(France métropolitaine)

	Garçons	Filles	Ensemble bacheliers 2008	Rappel bacheliers	
				2002 (1)	1996 (2)
Licences de sciences	10	12	11	17	24
CPGE scientifiques	18	9	14	14	16
1 ^{ers} cycles d'écoles d'ingénieurs	9	3	6	6	5
IUT secondaires ou STS industrielles	16	7	11	12	16
Formations scientifiques (hors santé)	53	31	42	49	61
PCEM / PCEP	15	28	21	15	13
Écoles paramédicales (et préparations)	3	9	6	4	4
Formations du domaine de la santé	18	37	27	19	17
CPGE commerciales et littéraires	3	6	5	4	3
Licences non scientifiques	10	12	11	14	12
Autres formations (3)	16	14	15	14	7
Formations non scientifiques	29	32	31	32	22

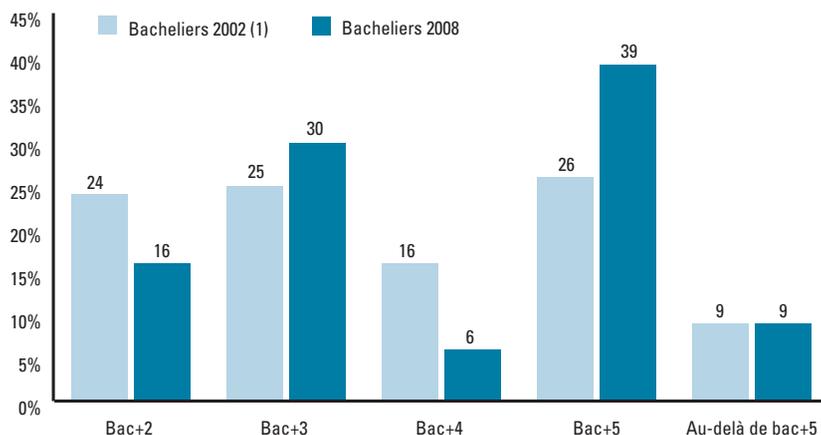
(1) Élèves entrés en 6^e en 1995, parvenus au baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2005 pour les autres (panel 1995).

(2) Élèves entrés en 6^e en 1989, parvenus au baccalauréat en 1996 pour le plus grand nombre, et entre 1997 et 1999 pour les autres (panel 1989).

(3) IUT et STS tertiaires, écoles de commerce, artistiques ...

[3] Niveau d'études envisagé par les bacheliers à l'entrée des principales filières (%)

(France métropolitaine)



(1) Élèves entrés en 6^e en 1995, parvenus au baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2005 pour les autres (panel 1995).

Présentation

Près de huit bacheliers 2008 sur dix, qui avaient rejoint l'enseignement supérieur à la rentrée suivant l'obtention de leur baccalauréat (voir 6.21), y sont toujours inscrits deux ans plus tard. Leur parcours au cours de ces deux premières années d'études diffère selon l'orientation qu'ils avaient prise après leur baccalauréat et fait apparaître, par rapport au précédent panel de bacheliers 2002 (voir « Définitions » panel 1995), des évolutions contrastées selon les filières.

Ainsi, on constate un léger tassement de l'accès en L3 sans redoublement, en particulier chez les bacheliers généraux : 41 % des bacheliers 2008 qui s'étaient inscrits en L1 sont parvenus en L3 en 2010, contre 43 % dans le précédent panel, tandis que la part des redoublements reste stable [1]. Dans le même temps, les réorientations vers un IUT et surtout une STS, filières qui étaient souvent initialement souhaitées par les jeunes concernés, sont plus fréquentes.

Les parcours en STS s'améliorent : le taux de réussite au BTS en deux ans des bacheliers 2008 qui s'étaient inscrits dans cette filière est en hausse de quatre points par rapport au précédent panel, et même de six points pour les seuls bacheliers technologiques [2]. Les poursuites d'études à l'issue du BTS sont désormais majoritaires parmi ceux qui l'ont décroché en deux ans (53 % contre 46 % il y a six ans).

Près de sept sur dix de ceux qui s'étaient orientés en IUT obtiennent leur diplôme deux ans plus tard [3]. Cependant les redoublements augmentent, particulièrement chez les bacheliers technologiques : leur taux de réussite en deux ans au DUT baisse de 7 points. Les poursuites d'études se généralisent : 85 % des lauréats d'un DUT obtenu deux ans après leur baccalauréat continuent leurs études, en licence professionnelle, en licence générale ou dans une école.

Les parcours en classes préparatoires sont très différents selon les filières [4]. Seule une moitié des élèves des classes scientifiques des lycées intègre une école d'ingénieurs en deux ans ; un quart d'entre eux refait une année, souvent parce qu'ils n'ont pas obtenu l'école qu'ils souhaitaient, le quart restant s'est souvent réorienté à l'issue de la première année. À l'inverse, les redoublements sont rares parmi les élèves des classes commerciales, dont près des trois quarts intègrent une grande école au bout de deux ans. Les élèves des classes littéraires, dans leur majorité, ont rejoint l'université en L3 mais ils sont de plus en plus nombreux à être admis dans une grande école, en particulier de commerce.

Définitions

Le panel 2008 a été constitué en sélectionnant dans les fichiers du baccalauréat un échantillon de 12 000 bacheliers 2008 qui étaient scolarisés en 2007-2008 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine (hors ministère de l'agriculture) sur la base des critères suivants : série de baccalauréat, âge et mention au baccalauréat, sexe. Les bacheliers sont interrogés individuellement chaque année jusqu'à ce qu'ils déclarent deux années consécutives qu'ils ne font plus d'études. Le questionnaire comporte des informations sur leur situation effective à la date du 31 octobre, quelle que soit la formation suivie, ainsi que des données qualitatives sur le déroulement de leur parcours.

Le panel 1995 est représentatif au 1/40^e de la population scolarisée en sixième et dans l'enseignement spécialisé en septembre 1995 ; il a été constitué en retenant tous les élèves nés le 17 de chaque mois (à l'exception des mois de mars, juillet et octobre) et scolarisés en sixième dans les établissements publics ou privés de France métropolitaine. Les élèves ont obtenu leur baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2006 pour les autres.

STS

Sections de techniciens supérieurs.

IUT

Instituts universitaires de technologie.

CPGE

Classes préparatoires aux grandes écoles.

PCEM ou PCEP

Premiers cycles d'études médicales ou pharmaceutiques.

L1-L2-L3

Première, deuxième et troisième année de licence.

Sources :

- MESR-DGESIP-DGRI SIES/Panel de bacheliers 2008.
- MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES/Panel 1995.

📄 Pour en savoir plus

- Notes d'Information (enseignement supérieur et recherche), 12.04, 11.08, 10.03.

[1] Devenir deux ans plus tard des bacheliers 2008 inscrits en licence après leur bac (%)

(France métropolitaine)

	Panel de bacheliers 2008				Rappel bacheliers 2002 (1)			
	Ensemble	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Bacheliers professionnels	Ensemble	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Bacheliers professionnels
Sont toujours inscrits en licence	65	71	34	21	67	74	37	5
En 3 ^e année	41	46	12	6	43	49	13	-
En 1 ^{re} ou 2 ^e année	24	25	22	15	24	25	24	5
Ont changé d'orientation	25	22	43	24	22	20	37	18
Sont en IUT ou STS	14	12	27	15	11	10	23	9
Sont dans d'autres formations	11	10	16	9	11	10	14	9
Ont arrêté leurs études	10	7	23	55	11	6	25	67
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100

(1) Élèves entrés en 6^e en 1995, parvenus au baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2005 pour les autres (panel 1995).

[2] Devenir deux ans plus tard des bacheliers 2008 inscrits en sections de techniciens supérieures après leur bac (%)

(France métropolitaine)

	Panel de bacheliers 2008				Rappel bacheliers 2002 (1)			
	Ensemble	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Bacheliers professionnels	Ensemble	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Bacheliers professionnels
Ont eu le BTS en 2 ans	60	76	63	42	56	77	57	38
Poursuivent leurs études	32	49	34	14	26	50	25	8
Ont arrêté leurs études	28	27	29	28	30	27	32	30
N'ont pas eu le BTS	40	24	37	58	44	23	43	62
Sont toujours en STS	17	12	18	20	17	11	18	20
Se sont réorientés	6	8	6	4	5	2	5	4
Sont sortis sans diplôme	17	4	13	34	22	10	20	38
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100

(1) Élèves entrés en 6^e en 1995, parvenus au baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2005 pour les autres (panel 1995).

[3] Devenir deux ans plus tard des bacheliers 2008 inscrits en instituts universitaires de technologie après leur bac (%)

(France métropolitaine)

	Panel de bacheliers 2008			Rappel bacheliers 2002 (1)		
	Ensemble	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques	Ensemble	Bacheliers généraux	Bacheliers technologiques
Ont eu le DUT en 2 ans	68	73	58	72	76	65
Poursuivent leurs études	58	65	43	58	64	53
Ont arrêté leurs études	10	8	15	14	13	13
N'ont pas eu le DUT	32	27	42	28	24	35
Sont toujours en IUT	16	14	20	13	12	14
Se sont réorientés	12	11	17	11	10	16
Sont sortis sans diplôme	4	2	5	4	3	5
Ensemble	100	100	100	100	100	100

(1) Élèves entrés en 6^e en 1995, parvenus au baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2005 pour les autres (panel 1995).

[4] Devenir deux ans plus tard des bacheliers 2008 inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) après leur bac (%)

(France métropolitaine)

	Panel de bacheliers 2008				Rappel bacheliers 2002 (1)			
	Ensemble	CPGE scientifiques	CPGE commerciales	CPGE littéraires	Ensemble	CPGE scientifiques	CPGE commerciales	CPGE littéraires
Sont entrés dans une grande école	50	49	72	23	48	52	65	15
Sont toujours en CPGE	18	27	7	9	22	30	7	16
Sont à l'université	20	10	16	59	24	13	20	65
Sont dans une autre formation	11	13	5	7	5	4	8	4
Ont arrêté leurs études	1	1	-	2	1	-	1	1
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100

(1) Élèves entrés en 6^e en 1995, parvenus au baccalauréat en 2002 pour le plus grand nombre, et entre 2003 et 2005 pour les autres (panel 1995).

Présentation

En 2010-2011, 32 % des étudiants inscrits en formation initiale dans une université française en licences professionnelles, en licences LMD, en masters LMD, en formations d'ingénieurs et en instituts universitaires de technologie ont suivi un stage [1]. Cette proportion est stable par rapport à l'année précédente.

La proportion de stagiaires augmente à mesure que l'on progresse dans les cursus. Les stages sont fréquents dans les formations professionnelles et émergents dans les formations générales.

62 % durent deux mois ou plus [2]. Un stage sur deux est gratifié ; dans 69 % des cas, la gratification mensuelle se situe entre 417 euros et 600 euros. Les stages effectués à l'étranger demeurent rares (9 %), sauf en cursus ingénieur. Un stage sur quatre se déroule en dehors de la région administrative de l'université.

En licence professionnelle, neuf stages sur dix durent au moins deux mois. 82 % des stages sont gratifiés et, parmi eux, 83 % le sont entre 417 et 600 euros.

En licence LMD, 12 % des étudiants font un stage : 3 % en L1, 10 % en L2 et 31 % en L3. Les stages de deux mois ou plus sont minoritaires. 22 % des stages sont gratifiés. Parmi eux, 69 % le sont entre 417 et 600 euros, 10 % au-delà de 600 euros.

En master LMD, 42 % des étudiants font un stage en première année et 61 % en seconde année. Trois stages sur quatre (76 %) durent deux mois ou plus. Pratiquement un stage sur deux (49 %) est gratifié en première année et trois stages sur quatre en seconde année. 17 % des stages gratifiés dépassent 600 euros en M1 et 29 % en M2. Un stage sur dix se déroule à l'étranger, un sur quatre hors région.

En formations d'ingénieurs, la proportion de stagiaires est de 62 % en première année, de 85 % en deuxième année et de 94 % en dernière année. 20 % des stages durent deux mois ou plus en première année, 81 % en deuxième année et 92 % en troisième année. La proportion de stages gratifiés croît avec l'avancée dans le cursus, ainsi que la part des stages gratifiés au-delà de 600 euros. S'agissant des stages à l'étranger, ils représentent 1 stage sur 5 sur l'ensemble du cursus (21 %), et 1 stage sur 3 en deuxième année (34 %). Les stages hors région, et c'est une spécificité de cette filière, atteignent 43 %.

En institut universitaire de technologie, 62 % des étudiants font un stage. Le stage de deux mois ou plus est rare en première année (6 %) et quasiment la règle en seconde année (79 %). 12 % des stages sont gratifiés en première année et 68 % en seconde année. Le montant de la gratification est de 417 à 600 euros pour 86 % des stages gratifiés.

Définitions

Champ

En 2010-2011, dans les 79 établissements concernés (France métropolitaine et DOM), est pris en compte, en formation initiale et en inscription principale, l'ensemble des étudiants inscrits en licences professionnelles, en licences et masters LMD, en formations d'ingénieurs et en instituts universitaires de technologie. Les autres formations (études de médecines, diplôme d'université, doctorat, etc.) ne sont pas comptabilisées. Les étudiants inscrits dans les écoles rattachées aux universités qui ont le statut d'établissement public à caractère administratif selon l'article 43 de la loi n° 84-52 du 26 janvier 1984 ou L 719-10 du code de l'éducation qui leur conservent la personnalité morale et l'autonomie financière, les étudiants inscrits dans les instituts d'études politiques rattachés à une université et enfin les étudiants inscrits dans les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) n'entrent pas dans le champ.

Universités

En 2010-2011, 79 universités (établissements publics d'enseignement) sont organisées en unités de formation et de recherche (UFR). On y a assimilé le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi.

Stage

Période de formation, d'apprentissage ou de perfectionnement dans une entreprise, un service ou une association. Il a pour objet, d'une part, l'application pratique en milieu professionnel de l'enseignement théorique dispensé à l'étudiant dans le cadre de son cursus, et, d'autre part, de faciliter la transition entre le monde de l'enseignement supérieur et celui du travail.

Gratification

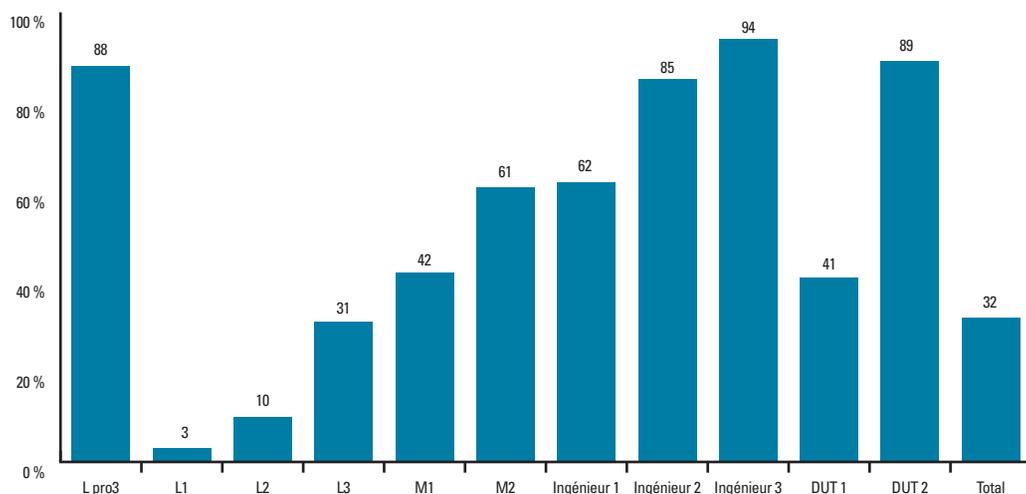
Elle est au minimum de 417,09 euros net lorsque la durée du stage excède deux mois consécutifs.

L1, L2, L3

Licence LMD première, deuxième et troisième année.

[1] Proportion d'étudiants ayant fait un stage selon le cursus à l'université en 2010-2011 (%)

(France métropolitaine + DOM)



[2] Indicateurs sur les stages effectués selon le cursus des étudiants en 2010-2011 (%)

(France métropolitaine + DOM)

		Stagiaires (%) (1)	Stages ≥ 2 mois (%) (2)	Stages gratifiés (%) (2)	Gratification entre 417 et 600 € (%) (2)	Gratification Supérieure à 600 € (%) (2)	Stages effectués à l'étranger (%)	Stages effectués hors région (%)
Licence pro	L pro3	88	93	82	83	6	8	30
Licence LMD	L1	3	22	9	54	10	7	14
	L2	10	22	11	63	7	4	15
	L3	31	39	28	70	10	9	21
	Ensemble	12	33	22	69	10	8	19
Master LMD	M1	42	61	49	69	17	10	22
	M2	61	88	76	62	29	11	27
	Ensemble	51	76	65	64	25	10	25
Ingénieur	Ingénieur 1 ^{re} année	62	20	43	53	30	14	49
	Ingénieur 2^e année	85	81	68	53	34	34	31
	Ingénieur 3 ^e année	94	92	97	40	57	14	50
	Ensemble	79	68	74	46	46	21	43
DUT	DUT 1 ^{re} année	41	6	12	60	6	3	28
	DUT 2 ^e année	89	79	68	88	4	8	27
	Ensemble	62	53	48	86	5	7	28
Tous cursus		32	62	53	69	19	9	25

(1) Pourcentage calculé sur l'ensemble des inscrits.

(2) Pourcentage calculé sur les données renseignées, dans l'hypothèse où les non-répondants se comportent comme les répondants. Il doit s'interpréter comme une estimation.
 Lecture - 88 % des inscrits en 3^e année de licence professionnelle ont effectué un stage. Pour 93 % des stagiaires, le stage a duré deux mois ou plus. 82 % des stagiaires ont perçu une gratification. 83 % des stagiaires gratifiés ont reçu entre 417 et 600 euros et 6 % ont touché plus de 600 euros. 8 % des stages se déroulent à l'étranger et 30 % en dehors de la région administrative de l'université.

7.1	La formation continue : évolution	216
7.2	La formation continue dans les Greta	218
7.3	La formation continue dans l'enseignement supérieur	220

Présentation

En 2009, soit quatre ans après la mise en place de la loi du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie, la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage s'élève à 31,3 milliards d'euros [1]. Elle s'accroît de 4,1 % par rapport à 2008 alors que le PIB (produit intérieur brut) diminue. Principaux financeurs de la formation professionnelle continue, les entreprises engagent 41 % de la dépense totale. Les dépenses de formation de l'État et celles des régions sont très voisines avec respectivement 16 et 14 % de l'ensemble. Les dépenses supportées par les ménages pour financer leur formation continue représente 4 % de la dépense globale. Les dépenses des trois fonctions publiques pour la formation de leur personnel représentent 19 % de la dépense totale. Le reste de la dépense est pris en charge par les administrations publiques et Pôle emploi (6 %) et marginalement par les collectivités locales autres que la région. Les sommes engagées par les administrations publiques et par Pôle emploi (et l'Unedic auparavant) ont fortement augmenté (+ 23,9 %)

Les jeunes bénéficient de 25 % de la dépense de formation professionnelle [2]. Les régions leur consacrent toujours une part importante de leurs dépenses (59 %). Les demandeurs d'emploi bénéficient de 13 % de la dépense de formation. Les personnes en emploi (dans le secteur public ou privé) sont les principaux bénéficiaires des dépenses de formation continue, avec 61 % de la dépense totale.

L'ensemble des établissements de l'éducation nationale réalise en 2009 un chiffre d'affaires de 811 millions d'euros au titre des activités de formation continue, soit une hausse de 5 % par rapport à 2008 [3]. L'activité a augmenté dans les Greta (+ 7 %) et dans les établissements d'enseignement supérieur (+ 3 %). Le nombre de stagiaires suit la même tendance que le chiffre d'affaires dans les établissements de l'enseignement supérieur, et augmente plus fortement dans les Greta (+ 5 %).

Le nombre global d'heures-stagiaires progresse (+ 2 %). Il augmente fortement dans les établissements d'enseignement supérieur (+ 5 %) mais baisse dans les Greta (- 2 %).

Définitions

Formation continue

La formation continue est une obligation légale depuis 1971. Elle a pour but d'assurer aux salariés, employés ou demandeurs d'emploi, une formation destinée à conforter, améliorer ou acquérir des connaissances professionnelles.

Marché de la formation professionnelle

Le marché de la formation professionnelle est constitué par l'ensemble des organismes remettant chaque année à l'administration un bilan pédagogique et financier. Il recouvre non seulement les organismes dont la formation des adultes et la formation continue est l'activité principale (NAF 804C), mais aussi d'autres organismes d'enseignement, dont ce n'est pas l'activité principale.

Financement de l'État

Fonds provenant surtout du fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS) ; y contribuent les fonds national pour l'emploi (FNE), Pôle emploi, le fonds social européen (FSE) et le budget de formation des agents de la fonction publique.

Financement des collectivités territoriales

Depuis 25 ans, la décentralisation de l'apprentissage et de la formation professionnelle se met en œuvre progressivement. La loi du 7 janvier 1983 a donné aux régions la compétence générale en matière d'apprentissage et de formation professionnelle, puis la loi du 20 décembre 1993 leur a donné la charge de la formation continue des jeunes. La loi du 27 février 2002 a étendu aux adultes la compétence des régions pour l'organisation des formations à travers le plan régional de développement des formations (PRDF). Enfin, la loi du 13 août 2004 a organisé la décentralisation de l'organisation et du financement d'une partie des stages de l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA).

Financement des entreprises

Depuis 1993, les entreprises de 10 salariés et plus sont assujetties à une obligation de participer au financement de la formation professionnelle. Cette obligation s'élève en 2008 à 1,6 % de la masse salariale pour les entreprises de 20 salariés et plus, et à 1,05 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés. En 2008, elles doivent acquitter une contribution égale à 0,55 % des salaires versés.

Stagiaires, heures-stagiaires, Greta

Voir 7.2.

Sources :

- [1] [2] DARES, ministère en charge du travail et de l'emploi.
- [3] MEN-MESR DEPP/Enquêtes n° 63 sur l'activité des Greta et n° 6 sur l'activité de formation continue des établissements d'enseignement supérieur.

📄 Pour en savoir plus

- « DARES Analyses, novembre 2011 », n° 082, DARES.
- Notes d'Information, 11.08, 11.04.

[1] Dépense globale par financeur final (y compris investissement) (en millions d'euros)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte).

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Structure 2009 (en %)	Évolution 2009/2008 (en %)
État	4 596	4 470	4 655	4 403	4 821	4 996	16	3,6
Autres administrations publiques, Unedic et Pôle emploi	1 456	1 325	1 180	1 293	1 410	1 747	6	23,9
<i>dont : autres administrations publiques</i>	160	157	171	197	212	284	1	34,0
<i>Unedic et Pôle emploi</i>	1 296	1 168	1 009	1 096	1 198	1 463	5	22,1
Régions	2 715	3 410	3 793	4 144	4 217	4 408	14	4,5
Autres collectivités territoriales	45	44	48	49	62	60	€	-3,2
Entreprises	10 060	10 530	11 174	11 999	12 778	12 950	41	1,3
Ménages	960	970	1 029	1 080	1 160	1 103	4	-4,9
Total (hors fonctions publiques pour leurs propres agents)	19 832	20 749	21 879	22 968	24 448	25 264	81	3,3
Fonctions publiques pour leurs propres agents	4 909	4 885	4 991	5 320	5 638	6 051	19	7,3
Total	24 741	25 634	26 870	28 288	30 086	31 315	100	4,1

[2] Dépense globale par public bénéficiaire (en millions d'euros)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte).

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Structure 2009 (en %)	Évolution 2009/2008 (en %)
Jeunes	5 967	6 370	6 808	7 359	7 502	7 907	25	5,4
Apprentissage	3 843	4 048	4 447	4 752	4 954	5 471	17	10,4
Alternance/professionnalisation	1 270	1 300	1 234	1 365	1 374	1 196	4	-13,0
Formation et accompagnement des jeunes	854	1 022	1 127	1 242	1 174	1 240	4	5,6
Demandeurs d'emploi	3 623	3 551	3 447	3 194	3 475	3 801	13	9,4
Agents du secteur public	4 790	4 803	4 944	5 263	5 607	6 024	19	7,4
Personnes en emploi du secteur privé	9 970	10 582	11 420	12 167	13 101	13 208	42	0,8
Investissement	391	343	288	359	401	375	1	-6,4
Total	24 741	25 649	26 907	28 342	30 086	31 315	100	4,1

[3] L'activité de formation continue de l'éducation nationale (1)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte).

	Chiffre d'affaires (en millions d'euros)		Nombre de stagiaires		Nombre d'heures-stagiaires (en milliers)	
	2008	2009	(2) 2008	2009	2008	2009
Greta	422,4	(3) 450,7	479 000	(3) 504 500	53 000	(3) 51 900
Enseignement supérieur	349,0	360,0	434 000	448 000	61 000	64 000
<i>dont universités et grandes écoles</i>	241,0	252,0	351 000	362 000	46 000	49 000
Total éducation nationale	771,4	810,7	913 000	952 500	114 000	115 900

(1) Ministère de l'éducation nationale et ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

(2) Le nombre de stagiaires a été corrigé en 2008 par rapport à l'édition précédente pour tenir compte du changement de mode de gestion des publics inter-âge à l'université entre 2008 et 2009.

(3) Données révisées par rapport à l'édition précédente.

Présentation

En 2010, plus de 2 000 établissements secondaires publics regroupés au sein de 216 groupements d'établissements (Greta) ont mis en commun leurs moyens en personnels, en locaux et en équipements pour répondre aux besoins de formation continue. Ils ont accueilli au total 542 200 stagiaires pour une durée moyenne de prestations d'un peu moins d'une centaine d'heures par individu.

Les effectifs de stagiaires sont repartis à la hausse depuis 2006 et celle-ci s'accélère un peu en 2010 (+ 7 % entre 2009 et 2010, + 5 % entre 2008 et 2009) [1]. Dans le même temps, le nombre total des heures qui leur sont consacrées a diminué, entraînant une baisse de plus d'une trentaine d'heures de la durée moyenne de prestation par stagiaire (95 en 2010 contre 132 en 2006). Entre 2009 et 2010, le nombre des heures-stagiaires est resté stable.

Le volume financier généré par les Greta a atteint 483 millions d'euros en 2010, en progression de 7 % par rapport à l'année précédente [2]. Cette progression concerne les trois quarts des académies : entre 2009 et 2010, le chiffre d'affaires diminue dans les académies de Corse et de Lille (- 6 %), de Bordeaux (- 5 %), de Nancy-Metz et de Strasbourg (- 4 %), de Paris et de La Réunion (- 1 %). Il augmente partout ailleurs, le plus fortement dans les académies des Antilles, de Dijon et de Poitiers (+ 28 % et plus).

On constate un renforcement des produits financiers d'origine publique : entre 2009 et 2010, les fonds publics augmentent de 15 % alors que les fonds d'origine privée diminuent (- 1 %). Cette tendance générale peut être rapprochée de la montée du chômage engendrée par la crise économique, les demandeurs d'emploi constituant un public cible pour les actions de formation continue des Greta. En 2010, 55 % du financement global des actions des Greta est d'origine publique contre 51 % en 2009. Quatre académies seulement sont financées pour plus de 50 % par des fonds privés contre une dizaine en 2009 : les académies de Nice et de Lyon, mais surtout les académies de Bordeaux et de Paris dont le chiffre d'affaire dépend pour 70 % de fonds privés (entreprises, Opca ou individus) [3]. À l'opposé, en Guyane et en Guadeloupe, ainsi que dans les académies de Corse, de Limoges et d'Amiens, le financement des actions des Greta est assuré pour plus de 70 % par des fonds d'origine publique.

Définitions

Le réseau des Greta

C'est le réseau de la « formation continue » des établissements du second degré du ministère de l'éducation nationale (MEN). Le réseau des Greta s'est mis en place progressivement à la suite des lois de 1971 qui font obligation aux employeurs de financer la formation continue de leurs salariés. Ce réseau permet de mettre le potentiel éducatif du MEN au service de la formation continue des adultes. Dans les années récentes, l'offre du réseau des Greta s'est élargie à de nouvelles prestations : orientation, bilan de compétences, validation des acquis de l'expérience, qui entrent dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue du code du travail (art. L 6313-1). Des relations partenariales avec de grands groupes privés et publics se sont également développées. Elles ont donné lieu à des conventions nationales au service de la formation continue de leurs salariés.

Depuis 2002, chaque académie s'est aussi progressivement dotée d'un groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle (GIPFCIP) pour développer des coopérations qui complètent l'offre de service des Greta. Les GIP académiques construisent des dispositifs sur mesure et ont notamment intégré les missions de conseil, d'ingénierie et de formation des acteurs des Cafoc (centres académiques de formation continue).

Stagiaires

Un stagiaire peut être compté autant de fois que de participations à des actions de formation continue pendant l'année civile.

Heures-stagiaires

(Stagiaires) X (durée en heures des prestations).

Sources :

- MEN-MESR DEPP

Enquête n° 63 « Bilan des actions de formation continue dans les Greta et les Cafoc ».

- MEN DGESCO pour les données 2008.

 Pour en savoir plus

- <http://eduscol.education.fr/>

[1] Évolution du nombre des stagiaires et du volume des heures-stagiaires dans les Greta

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Heures-stagiaires (en millions)	69,9	66,1	65,6	64,6	62,3	57,9	58,1	55,7	53,0	51,9	51,8
Stagiaires (en milliers)	518	506,1	484,9	478,3	472,9	446,1	439,4	456,5	479,0	(1) 504,5	542,2

(1) Donnée révisée.

[2] Évolution du chiffre d'affaires des Greta selon l'origine du financement (en milliers d'euros)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	(1) 2009	2010
Fonds publics	196,2	194,7	201,5	205,2	206,3	211,4	208,1	208,8	210,8	229,5	264,2
Fonds privés	206,9	215,3	217,8	200,1	199,8	188,6	190,0	192,6	211,6	221,2	219,0
Total	403,1	410,0	419,3	405,3	406,1	400,0	398,1	401,4	422,4	450,7	483,2

(1) Données révisées.

[3] Répartition du chiffre d'affaires (CA) par académie selon l'origine du financement en 2010 (en milliers d'euros)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	CA fonds publics	CA fonds privés	Total CA	% fonds publics	% CA total	CA hors GIP FCI
Aix-Marseille	11 720	10 267	21 987	53,3	4,6	21 895
Amiens	11 415	4 268	15 683	72,8	3,2	15 186
Besançon	3 873	2 942	6 814	56,8	1,4	6 643
Bordeaux	5 509	12 809	18 319	30,1	3,8	16 782
Caen	8 887	4 376	13 262	67,0	2,7	13 188
Clermont-Ferrand	8 847	5 985	14 832	59,6	3,1	14 366
Corse	1 160	468	1 629	71,2	0,3	1 515
Créteil	21 331	16 317	37 648	56,7	7,8	37 113
Dijon	6 568	5 992	12 560	52,3	2,6	12 510
Grenoble	18 082	16 204	34 286	52,7	7,1	29 510
Lille	14 274	9 837	24 111	59,2	5,0	23 075
Limoges	5 224	2 041	7 266	71,9	1,5	6 924
Lyon	7 556	11 337	18 893	40,0	3,9	17 884
Montpellier	11 832	8 447	20 278	58,3	4,2	19 010
Nancy-Metz	15 057	7 580	22 637	66,5	4,7	19 849
Nantes	8 506	8 656	17 162	49,6	3,6	16 328
Nice	5 991	6 942	12 933	46,3	2,7	12 345
Orléans-Tours	9 239	6 741	15 980	57,8	3,3	13 955
Paris	8 265	18 898	27 163	30,4	5,6	22 397
Poitiers	7 299	4 336	11 635	62,7	2,4	11 171
Reims	6 588	4 894	11 482	57,4	2,4	10 849
Rennes	10 551	7 933	18 484	57,1	3,8	17 384
Rouen	11 947	7 472	19 419	61,5	4,0	19 120
Strasbourg	8 502	6 985	15 486	54,9	3,2	11 745
Toulouse	12 065	11 410	23 475	51,4	4,9	22 551
Versailles	14 418	12 306	26 724	54,0	5,5	26 244
Guadeloupe	1 965	511	2 476	79,4	0,5	2 226
Guyane	2 837	149	2 986	95,0	0,6	2 710
Martinique	2 806	1 357	4 163	67,4	0,9	3 808
La Réunion	1 929	1 506	3 435	56,2	0,7	2 836
France métró + DOM	264 242	218 966	483 207	54,7	100,0	451 117

Présentation

En 2010, les universités, les écoles d'ingénieurs publiques et le Cnam ont formé 446 400 stagiaires contre 448 200 en 2009 [1]. Cette relative stabilité s'obtient malgré la diminution des stagiaires dans les universités (- 3 %) car les écoles et les grands établissements (+ 15 % si l'on ne tient pas compte en 2010 d'Agrosup Dijon, voir « Définitions ») et le Cnam (+ 3 %) gagnent des stagiaires et des auditeurs par rapport à 2009. Dans les universités, si les effectifs de salariés et de demandeurs d'emploi augmentent de 1 %, le public des conférences interâge et les professions libérales diminuent respectivement de 15 et de 10 % en 2010. Continuant sa progression, le nombre des stagiaires sous contrat de professionnalisation augmente de 10 % (14 200 contrats en alternance signés). Le volume d'heures-stagiaires dispensées dans les universités augmente de 9 %. La durée moyenne des stages gagne 17 heures en une année et s'établit à 153 heures. On peut noter notamment l'allongement de la durée moyenne des stages proposés par les entreprises à leurs salariés au titre du plan de formation de l'entreprise qui passe de 91 à 94 heures.

Le chiffre d'affaires de la formation continue dans l'enseignement supérieur atteint 388 millions d'euros en 2010, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2009 [2]. Les recettes des universités qui représentent 63 % de l'ensemble progressent de 7 %, le Cnam de 8 % et les écoles et les grands établissements de 19 %, (principalement en raison de la participation d'Agrosup Dijon à l'enquête de 2010). L'origine privée des ressources de la formation continue dans le chiffre d'affaires des universités se confirme avec un ratio de 66,9 % des fonds privés dont 43,5 % en provenance des entreprises et des Opca, et 23 % en provenance des individuels payants. En 2010, la part des contributions financée par les stagiaires s'accroît de 1,9 % en 2009 à 3,1 % en 2010. Parmi les ressources publiques qui diminuent légèrement et représentent 23,1 % de l'ensemble des financements, la part des subventions régionales (12,7 %) perd un point et demi. Les autres ressources des universités (contrats avec des prestataires et ressources propres) passent de 7,0 % à 9,9 % de l'ensemble du chiffre d'affaires de la formation continue.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête n° 6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

Définitions

Champ

Tous les établissements sous tutelle du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dont la mission est de faire de l'enseignement supérieur. Ces établissements sont classés en fonction de leur catégorie juridique telle que définie par la loi du 26 janvier 1984. On regroupe, sous la catégorie « universités », les universités et leurs composantes, les trois INP et les deux centres interuniversitaires de formation continue (CUEFA de Grenoble et CUCES de Nancy), les universités de technologie et Paris-Dauphine. La seconde catégorie « grands établissements et écoles » comprend l'Inalco, l'IEP de Paris, les écoles rattachées aux universités (IEP, IAE, ingénieurs), les écoles normales supérieures et quelques grands établissements, les écoles et instituts extérieurs aux universités et, pour la première fois, Agrosup Dijon. La dernière catégorie du champ de l'enquête se compose du Cnam et des centres régionaux associés de l'Arcnam.

À la suite des instituts de promotion sociale du travail (IPST) créés dans les universités au début des années cinquante, la loi d'orientation sur l'enseignement supérieur introduit, pour la première fois en 1968, la formation continue comme une mission fondamentale des universités, laquelle sera placée par la loi Savary de 1984 au même rang que la formation initiale. La loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (dite loi LRU) offre plus d'autonomie et de souplesse aux universités pour développer la formation continue notamment à travers la création de fondations.

INP

Institut national polytechnique.

Opca

Organismes paritaires agréés qui collectent les fonds des entreprises pour la formation continue des salariés des PME.

DAEU

Diplôme d'accès aux études universitaires successeur de l'ESEU. Créé en 1957, il permet à des personnes d'entrer à l'université sans posséder le baccalauréat.

DIF

Créé par la loi du 4 mai 2004, relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social, le droit individuel à la formation (DIF) a pour objectif de permettre à tout salarié de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an, cumulé sur six ans dans la limite de 120 heures.

Pour en savoir plus

Note d'Information, 12.07, 11.08, 11.02, 10.05, 09.06.

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html>
<http://www.education.gouv.fr/pid53/evaluation-et-statistiques.html>

[1] Répartition des stagiaires (en milliers) et heures-stagiaires (en millions) par type de dispositif, année civile 2010 (France métropolitaine + DOM + COM)

	Universités, INP et UT (1)			Grands établissements et écoles (1)		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	102,4	9,7	94	13,1	1,2	93
Crédit individuel de formation	13,4	4,2	312	0,4	0,1	332
Sous contrat de professionnalisation	14,2	7,9	558	0,1	0,0	501
Total salariés	130,0	21,8	167	13,6	1,4	102
Demandeurs d'emploi	38,8	10,5	271	1,1	0,7	657
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	<i>29,0</i>	<i>7,4</i>	<i>254</i>	<i>1,1</i>	<i>0,1</i>	<i>622</i>
Particuliers inscrits à leur initiative	137,3	16,7	122	4,3	1,9	446
<i>dont interâges</i>	<i>56,3</i>	<i>4,9</i>	<i>86</i>	-	-	-
Prof. libérales, commerçants, artisans	30,9	2,5	81	1,9	0,1	36
Ensemble	337,1	51,5	153	20,9	4,1	197

(suite)	Cnam (1)			Total		
	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)	Stagiaires	Heures-stagiaires	Durée moyenne de formation (en heures)
Plan de formation	16,9	3,2	189	132,4	14,1	106
Crédit individuel de formation	0,3	0,1	377	14,1	4,4	314
Sous contrat de professionnalisation	1,2	0,4	366	15,5	8,4	543
Total salariés	18,3	3,7	203	161,9	26,9	166
Demandeurs d'emploi	8,8	2,0	222	48,8	13,2	271
<i>dont demandeurs d'emploi aidés</i>	<i>4,0</i>	<i>0,9</i>	<i>228</i>	<i>34,1</i>	<i>8,4</i>	<i>245</i>
Particuliers inscrits à leur initiative	58,4	10,0	172	200,0	28,6	143
<i>dont interâge</i>	<i>0,6</i>	<i>0,1</i>	<i>204</i>	<i>56,9</i>	<i>5,0</i>	<i>88</i>
Prof. libérales, commerçants, artisans	2,9	0,4	135	35,7	3,0	83
Ensemble	88,5	16,1	182	446,4	71,7	161

(1) Voir « Champ » dans la rubrique « Définitions ».

[2] Les ressources de la formation continue dans l'enseignement supérieur en 2010 (en millions d'euros) (France métropolitaine + DOM + COM)

	Universités, INP et UT (1)	Part (%)	Grands établissements et écoles (1)	Total (hors Cnam)	Cnam (1)	Ensemble	Part (%)
Entreprises							
Pour la formation des salariés	63,7	26,2	8,4	72,0	39,6	111,6	28,8
Pour la formation des travailleurs privés d'emploi	0,3	0,1	0,4	0,7	0,0	0,7	0,2
Total entreprises	64,0	26,3	8,7	72,7	39,6	112,4	29,0
Organismes collecteurs des fonds (Opcv)	41,8	17,2	2,2	44,0	6,2	50,2	12,9
Contrats avec particuliers	49,5	20,3	4,2	53,7	13,9	67,7	17,5
Contrats des stagiaires	7,6	3,1	0,7	8,3	2,9	11,3	2,9
Total particuliers et stagiaires	57,1	23,5	4,9	62,1	16,9	78,9	20,4
Ensemble des fonds privés	162,9	66,9	15,8	178,8	62,7	241,5	62,3
Pouvoirs publics : État et collectivités territoriales							
Pour la formation de leurs agents	13,6	5,6	3,4	17,0	0,6	17,5	4,5
Pour la formation de publics spécifiques							
- des instances européennes	1,1	0,4	1,4	2,5	0,7	3,2	0,8
- de l'État	5,3	2,2	0,7	6,0	0,5	6,5	1,7
- des régions	31,0	12,7	0,6	31,6	37,8	69,4	17,9
- Pôle Emploi	1,0	0,4	0,1	1,1	3,4	4,4	1,1
Autres ressources publiques	4,3	1,8	0,1	4,4	3,3	7,7	2,0
Ensemble des fonds publics	56,2	23,1	6,3	62,5	46,3	108,8	28,1
Autres organismes de formation	12,8	5,2	3,0	15,7	3,2	19,0	4,9
Autres ressources de la formation continue	11,5	4,7	3,2	14,7	3,6	18,3	4,7
Ensemble	243,4	100,0	28,3	271,7	115,8	387,5	100,0

(1) Voir « Champ » dans la rubrique « Définitions ».

8.1	Les compétences de base en fin d'école et en fin de collège	224
8.2	Les compétences en langues en fin d'école élémentaire	226
8.3	Les compétences en langues en fin de collège	228
8.4	Les compétences en lecture des jeunes	230
8.5	Le second degré : accès au niveau IV	232
8.6	Le diplôme national du brevet	234
8.7	La réussite au diplôme national du brevet : sexe, âge et origine sociale	236
8.8	La réussite au baccalauréat selon la série	238
8.9	La réussite au baccalauréat : sexe, âge et origine sociale	240
8.10	La proportion de bacheliers dans une génération	242
8.11	Les diplômes technologiques et professionnels du second degré	244
8.12	La réussite au CAP et BEP : sexe et âge	246
8.13	La réussite au CAP et BEP par spécialité	248
8.14	Les diplômes du BTS : présentation générale	250
8.15	Les diplômes du BTS par spécialité	252
8.16	Les diplômes universitaires de technologie [DUT]	254
8.17	La réussite en IUT	256
8.18	Les diplômes universitaires : évolution	258
8.19	Les diplômes universitaires par discipline	260
8.20	La réussite en cursus licence	262
8.21	Les diplômes d'ingénieurs et de commerce	264
8.22	Le niveau d'étude à la sortie du système éducatif	266
8.23	L'emploi à la sortie du lycée	268
8.24	L'emploi des sortants d'apprentissage	270
8.25	La situation professionnelle quelques années après la fin de la formation initiale	272
8.26	La validation des acquis de l'expérience : diplômes technologiques et professionnels	274
8.27	La validation des acquis de l'expérience : enseignement supérieur	276
8.28	Les diplômes à l'issue de la formation continue dans l'enseignement supérieur	278
8.29	L'Europe face aux objectifs de Lisbonne	280

Présentation

En 2011, pour la cinquième année consécutive, l'acquisition par les élèves des compétences de base en français et en mathématiques a été mesurée en fin d'école et en fin de collège. La définition des compétences de base a été élaborée en référence aux programmes, dans la perspective de mesurer l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences. Un ensemble d'épreuves, sous forme de QCM (questions à choix multiple), a été mis au point et expérimenté par des groupes d'experts de chaque discipline associés aux experts en évaluation de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP). Les compétences retenues ne comprennent pas celles liées à l'expression orale et à l'expression écrite.

Après analyse des résultats de l'expérimentation, un niveau d'exigence a été fixé, seuil à partir duquel on peut considérer que les élèves maîtrisent les compétences de base.

En fin de CM2, 87,9 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 90,1 % des élèves maîtrisent les compétences de base en mathématiques [1]. En fin de troisième, 77,7 % des élèves maîtrisent les compétences de base en français et 88,5 % des élèves maîtrisent les compétences de base en mathématiques [2].

En français, à l'école, les filles sont plus nombreuses à maîtriser les compétences de base que les garçons (85,6 % des garçons contre 90,3 % des filles). La différence est plus marquée au collège qu'à l'école (72,4 % des garçons contre 83,2 % des filles).

En mathématiques, les pourcentages de garçons et de filles maîtrisant les compétences de base ne sont pas significativement différents, en fin de CM2 (91,0 % des garçons contre 89,4 % des filles) comme en fin de collège (89,1 % des garçons contre 87,8 % des filles).

Les élèves en retard représentent 14,0 % des élèves de l'échantillon en fin de CM2 et 33,0 % en troisième. Que ce soit en fin d'école ou en fin de collège, la proportion d'élèves qui maîtrisent les compétences de base, en français ou en mathématiques, est nettement moins élevée parmi les élèves en retard que parmi les élèves « à l'heure ».

Si l'on tient compte des marges d'incertitude inhérentes à ce type d'enquêtes procédant par échantillonnage, aucune différence significative n'apparaît entre les résultats de 2011 et ceux des années précédentes.

Définitions

Champ

Élèves de CM2 et de troisième scolarisés en France métropolitaine et dans les DOM (y compris Mayotte) en mars 2011.

Échantillons

En mars 2011, des échantillons représentatifs d'environ 8 000 élèves de CM2 et 8 000 élèves de troisième ont passé des épreuves d'une heure de français et d'une heure de mathématiques. Les indicateurs sont présentés avec leur intervalle de confiance à 95,0 %, indiquant la marge d'incertitude liée à l'échantillonnage.

Épreuves

Les épreuves diffèrent d'un niveau à l'autre et les niveaux d'exigence retenus sont spécifiques à chaque discipline et à chaque niveau scolaire. C'est pourquoi il n'est pas possible de comparer directement les résultats entre eux. De même, il ne serait pas légitime de comparer ces résultats avec ceux d'autres évaluations sans tenir compte des exigences de ces diverses évaluations. Par exemple, les tests de la journée défense et citoyenneté (ex-JAPD, journée d'appel de préparation à la défense) reposent sur une conception moins exigeante de la compréhension de textes que celle retenue ici en fin de troisième.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Évaluations en français et en mathématiques des élèves de CM2 et de troisième, mars 2011.

 Pour en savoir plus

Note d'Information, 08.37.

[1] Proportion d'élèves de CM2 qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2011)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

En français, environ 88 % des élèves de fin de CM2 sont capables :

Lecture de chercher des informations en se référant à l'organisation d'un dictionnaire ; de comprendre globalement un texte littéraire ou documentaire court et d'y prélever des informations ponctuelles explicites.

Maîtrise des outils de la langue de maîtriser partiellement l'automatisation de la correspondance grapho-phonologique ; d'identifier les principaux temps de l'indicatif pour les verbes les plus fréquents ; de reconnaître les règles les plus simples d'orthographe lexicale et grammaticale.

En mathématiques, environ 90 % des élèves de fin de CM2 sont capables :

Exploitation de données numériques de prélever une information dans un tableau ; de résoudre des problèmes simples relevant de l'addition et de la soustraction.

Connaissance des nombres et calcul de passer d'une écriture en lettres à une écriture en chiffres (ou le contraire) ; de comparer, d'additionner et de soustraire des nombres entiers naturels ; de reconnaître le double ou la moitié d'un nombre entier « familier » ; de passer d'une écriture en lettres à une écriture sous forme fractionnaire (ou le contraire) de fractions simples.

Espace et géométrie de reconnaître visuellement un triangle, un triangle rectangle, un rectangle, un carré ; de reconnaître par une représentation en perspective un cube ou un parallélépipède rectangle.

Grandeurs et mesures de mesurer la longueur d'un segment ; d'utiliser les unités de mesure des durées (sans calculs).

[2] Proportion d'élèves de 3^e qui maîtrisent les compétences de base en français et en mathématiques (mars 2011)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

En français, environ 78 % des élèves de fin de 3^e sont capables :

Compréhension des textes de reconnaître un texte explicatif ; de distinguer les principaux genres de textes ; de prélever des informations explicites ; de faire des inférences simples ; de donner une interprétation d'un texte sans difficulté de compréhension, à partir d'éléments simples.

Maîtrise des outils de la langue d'identifier les structures syntaxiques fondamentales ; d'analyser les principales formes verbales ; de faire un emploi pertinent du vocabulaire courant ; de repérer différents niveaux de langue ; de reconnaître les règles d'orthographe et de ponctuation d'usage courant...

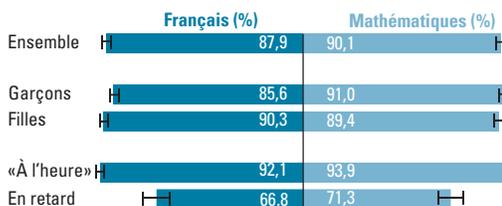
En mathématiques, environ 89 % des élèves de fin de 3^e sont capables :

Organisation et gestion de données, fonctions d'utiliser une représentation graphique dans des cas simples (lecture des coordonnées d'un point, lien avec un tableau numérique dans une situation de proportionnalité, détermination des données d'une série statistique) ; de calculer la moyenne d'une série statistique ; de traiter des problèmes simples de pourcentages.

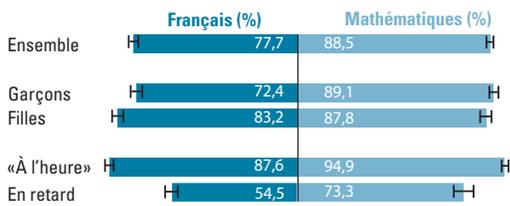
Nombres et calculs de comparer des nombres décimaux relatifs écrits sous forme décimale ; d'utiliser les opérations élémentaires dans une situation concrète.

Grandeurs et mesures d'effectuer pour des grandeurs (durée, longueur, contenance) un changement d'unités de mesure (h min en min, km en m, L en cL) ; de calculer le périmètre d'un triangle dont les longueurs des côtés sont données ; de calculer l'aire d'un carré, d'un rectangle dont les longueurs des côtés sont données dans la même unité.

Géométrie d'identifier des figures simples à partir d'une figure codée et d'en utiliser les éléments caractéristiques (triangle équilatéral, cercle, rectangle) ; d'écrire et d'utiliser le théorème de Thalès dans un cas simple ; de reconnaître un patron de cube ou de parallélépipède rectangle.



Lecture - 90,1 % des élèves de CM2 maîtrisent les compétences de base en mathématiques. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 1,7$ %



Lecture - 77,7 % des élèves de 3^e maîtrisent les compétences de base en français. L'intervalle de confiance de cet indicateur est $\pm 2,6$ %

Présentation

Le cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) a pour finalité de mesurer les atteintes des objectifs fixés par les programmes. La reprise, en 2010, de l'évaluation de 2004 portant sur les langues vivantes (anglais et allemand) permet de comparer les performances des élèves de fin d'école élémentaire à six ans d'intervalle et de mesurer leur évolution. L'évaluation a été proposée dans trois des cinq activités de communication langagière : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit et l'expression écrite. Les compétences propres à l'expression orale n'ont pas été évaluées. On présente ici deux aspects des résultats obtenus pour l'anglais, langue la plus enseignée en fin d'école primaire [1].

En compréhension de l'oral, les performances des élèves ont augmenté entre 2004 et 2010, avec un score moyen supérieur de 18 points entre les deux évaluations [1]. L'enquête de 2010 révèle une hausse de la proportion des élèves dans les hauts niveaux (groupes 4 et 5) ainsi qu'une augmentation de la dispersion : les élèves les plus performants étant plus nombreux qu'en 2004, l'écart avec les plus faibles augmente de façon importante.

Comme en compréhension de l'oral, les performances des élèves en compréhension de l'écrit sont en hausse : + 22 points entre les scores moyens enregistrés en 2004 et 2010 [2]. La part des élèves dans les groupes de niveau faible est moins importante (baisse significative de 6 points dans les groupes 0 et 1). À l'autre extrémité de l'échelle, la proportion des élèves dans les groupes de niveau élevé (groupes 4 et 5) a augmenté de 17 points entre 2004 et 2010.

Les élèves de CM2 de 2010 ont commencé l'étude de l'anglais plus tôt : plus de 90 % l'ont débutée en CE2 ou avant contre un peu moins de 43 % des élèves de 2004 [3]. D'une manière générale, plus cet apprentissage est précoce, meilleurs sont les résultats en fin de CM2. Pour une même classe de début d'apprentissage, le score moyen des élèves de 2010 en compréhension de l'oral est plus élevé que celui des élèves de 2004. Mais, si le score moyen a augmenté de 18 points, deux de ces points seulement sont liés à la classe de début d'apprentissage. L'évolution nette est donc de 16 points [4]. Des observations similaires sont faites en compréhension de l'écrit. L'amélioration des performances s'explique donc principalement par d'autres facteurs que la classe initiale d'apprentissage.

Définitions

Le cadre de l'enquête

Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations-bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés, et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels. L'enquête présentée a pour objectif d'évaluer des compétences en anglais attendues en fin d'école primaire. Au sein du dispositif Cedre, un champ disciplinaire différent est évalué chaque année : maîtrise du langage (2003 et 2009), langues vivantes étrangères (2004 et 2010), attitudes à l'égard de la vie en société (2005), histoire, géographie et éducation civique (2006), sciences (2007) et mathématiques (2008).

Les situations d'évaluation

L'évaluation menée en 2010 reprend en partie des situations de l'évaluation de 2004, et permet ainsi de mesurer l'évolution des performances des élèves. L'évaluation a porté sur 113 questions ou items dont 66 étaient repris à l'identique de l'épreuve passée en 2004.

Les groupes et l'échelle de performance

En 2004, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes 0 et 1). Le groupe 0 correspond aux élèves de très faible niveau parmi ces élèves. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4). L'estimation conjointe des modèles de réponse à l'item, à partir des données de 2004 et de 2010, et la présence d'items communs entre les deux évaluations permettent de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2004. On peut ainsi mesurer l'évolution dans la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

L'échantillon

Pour répondre aux finalités du dispositif, un échantillon d'environ 6 000 élèves, représentatif au niveau national des écoles, a été constitué (écoles publiques et privées sous contrat de France métropolitaine).

① Pour en savoir plus

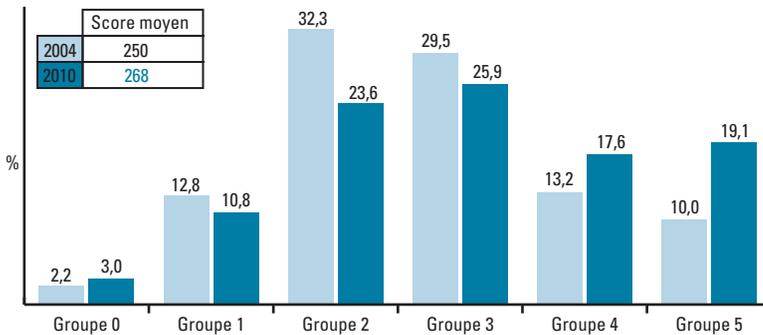
Note d'Information, 12.04 « Les compétences des élèves en compréhension des langues vivantes étrangères en fin d'école ».

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquêtes Cedre, Compétences en anglais en fin d'école primaire 2004/2010.

[1] Évolution du score moyen en compréhension de l'oral en anglais et répartition des élèves par groupe de niveau en 2004 et en 2010

(France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)

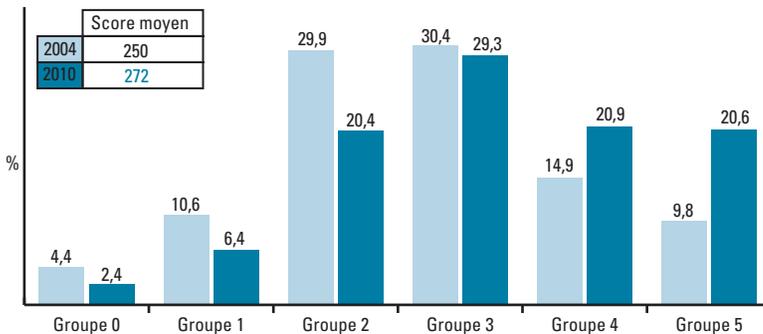


Lecture : En 2010, 25,9 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 3 contre 29,5 % en 2004.

Note - Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche, et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

[2] Évolution du score moyen en compréhension de l'écrit en anglais et répartition des élèves par groupe de niveau en 2004 et en 2010

(France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)



Lecture : En 2010, 29,3 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 3 contre 30,4 % en 2004.

Note - Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche, et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

[3] Répartition des élèves selon la classe de début d'apprentissage d'anglais en 2004 et 2010 (%)

(France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)

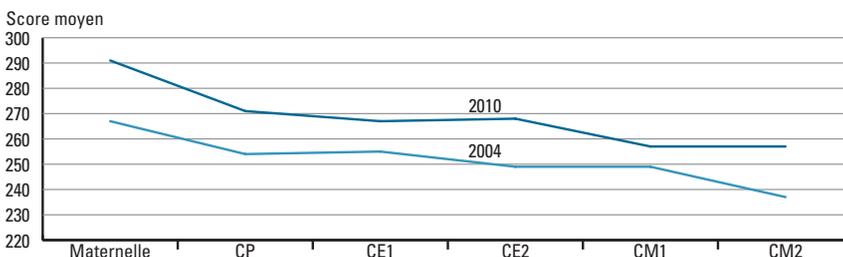
	Maternelle	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
2004	3,7	5,6	12,7	20,9	49,4	7,7
2010	5,6	12,4	26,6	46,1	7,6	1,7

Lecture : En 2010, 46,1 % des élèves évalués ont débuté l'apprentissage de l'anglais en CE2 contre 20,9 % en 2004.

Note - Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche, et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

[4] Score en compréhension de l'oral en anglais selon la classe de début d'apprentissage

(France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)



Lecture - Le score moyen des élèves ayant commencé l'apprentissage de l'anglais en CE2 a augmenté entre 2004 et 2010, passant de 249 à 268.

Présentation

Le cycle des évaluations disciplinaires réalisées sur échantillon (Cedre) a pour finalité de mesurer les atteintes des objectifs fixés par les programmes. La reprise, en 2010, de l'évaluation de 2004 portant sur les langues vivantes (anglais, espagnol et allemand), permet de comparer les performances des élèves de fin de collège à six ans d'intervalle et de mesurer leur évolution. L'évaluation a été proposée dans trois activités de communication langagière : la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit et l'expression écrite. Les compétences propres à l'expression orale n'ont pas été évaluées. On présente ici deux aspects des résultats obtenus pour l'anglais, langue la plus enseignée en fin de collège [1].

En compréhension de l'oral, les performances des élèves ont diminué, avec un score moyen inférieur de 14 points entre 2004 et 2010 [1]. En 2010, la part des élèves situés dans les niveaux les plus faibles (groupes 0 et 1) augmente, passant de 15,0 % à 20,4 % ; à l'autre extrémité de l'échelle, la part des élèves dans les niveaux les plus élevés (groupes 4 et 5) diminue de manière significative, évoluant de 23,9 % à 15,7 %.

En compréhension de l'écrit, le score moyen est stable mais l'écart s'accroît entre les plus faibles et les plus performants : la part des élèves augmente dans les groupes de niveau faible (groupes 0 et 1), passant de 15,0 % à 22,1 %, ainsi que dans le groupe 5 (de 10,0 % en 2004 à 14,3 % en 2010) [2].

Les élèves de troisième de 2010 ont commencé plus tôt l'apprentissage de l'anglais : plus de 44 % d'entre eux l'ont débuté en CE2 ou avant contre un peu moins de 18 % des élèves de 2004 [3]. Plus cet apprentissage a débuté tôt, meilleures sont les performances en fin de troisième. Cependant, la situation diffère selon l'activité langagière.

En compréhension de l'oral, pour une même classe de début d'apprentissage, les élèves de troisième de 2010 ont de moins bonnes performances que les élèves de 2004 malgré un apprentissage plus précoce [4].

En compréhension de l'écrit, l'écart entre les deux cohortes est moins important : le fait que les élèves de troisième de 2010 aient bénéficié d'un apprentissage plus précoce semble avoir permis de limiter la baisse du score moyen entre 2004 et 2010.

Définitions

Le cadre de l'enquête

Depuis l'année 2003, la DEPP a mis en place un dispositif d'évaluations-bilans destiné à répondre à un objectif très général : confronter les résultats du fonctionnement pédagogique du système éducatif aux objectifs qui lui sont assignés, et contribuer ainsi au pilotage de la politique pédagogique en fournissant des indicateurs permettant d'apprécier l'évolution des compétences des élèves dans des domaines essentiels. L'enquête présentée a pour objectif d'évaluer des compétences en anglais attendues en fin de collège. Au sein du dispositif Cedre, un champ disciplinaire différent est évalué chaque année : compétences générales (2003 et 2009), langues vivantes étrangères (2004 et 2010), attitudes à l'égard de la vie en société (2005), histoire, géographie et éducation civique (2006), sciences (2007) et mathématiques (2008).

Les situations d'évaluation

L'évaluation menée en 2010 reprend en partie des situations de l'évaluation de 2004, et permet ainsi de mesurer l'évolution des performances des élèves. L'évaluation a porté sur 291 questions ou items dont 117 étaient repris à l'identique de l'épreuve passée en 2004.

Les groupes et l'échelle de performance

En 2004, la partie la plus basse de l'échelle est constituée des scores obtenus par les 15 % d'élèves ayant les résultats les plus faibles (groupes 0 et 1). Le groupe 0 correspond aux élèves de très faible niveau parmi ces élèves. À l'opposé, la partie supérieure, constituée des scores les plus élevés, rassemble 10 % des élèves (groupe 5). Entre les groupes 1 et 5, l'échelle est scindée en trois parties d'amplitude de scores égale correspondant à trois groupes intermédiaires (groupes 2, 3 et 4). L'estimation conjointe des modèles de réponse à l'item, à partir des données de 2004 et de 2010, et la présence d'items communs entre les deux évaluations permettent de garder une échelle aux caractéristiques identiques, dont le découpage en tranches de scores est le même qu'en 2004. On peut ainsi mesurer l'évolution dans la répartition des élèves selon les niveaux de l'échelle.

L'échantillon

En 2010, 217 classes de 3^e ont été sélectionnées aléatoirement en vue d'une représentativité nationale. Cela représente environ 5 300 élèves. Les réponses de 4 195 élèves ont pu être analysées dans les 197 classes répondantes.

 Sources : MEN-MESR DEPP

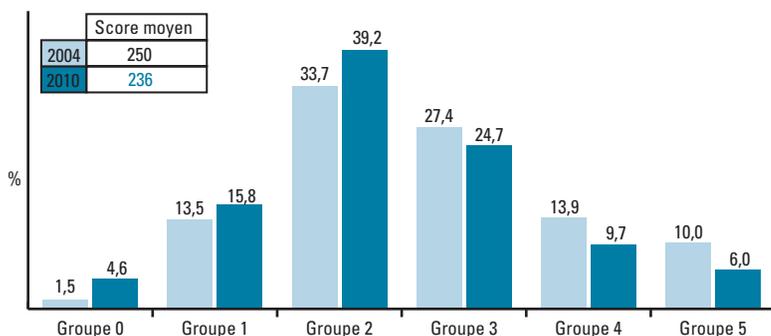
Enquêtes Cedre, Compétences en anglais en fin de collège 2004/2010.

Pour en savoir plus

Note d'Information, 12.05 « Les compétences des élèves en compréhension des langues vivantes étrangères en fin de collège ».

[1] Évolution du score moyen en compréhension de l'oral en anglais et répartition des élèves par groupe de niveau en 2004 et en 2010

(France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)

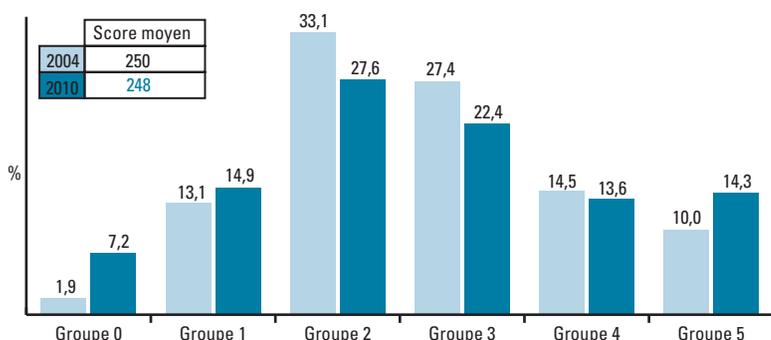


Lecture - En 2010, 24,7 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 3 contre 27,4 % en 2004.

Note - Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche, et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

[2] Évolution du score moyen en compréhension de l'écrit en anglais et répartition des élèves par groupe de niveau en 2004 et en 2010

(France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)



Lecture - En 2010, 22,4 % des élèves appartiennent au groupe de niveau 3 contre 27,4 % en 2004.

Note - Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche, et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

[3] Répartition des élèves selon la classe de début d'apprentissage de l'anglais en 2004 et 2010 (%)

(France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)

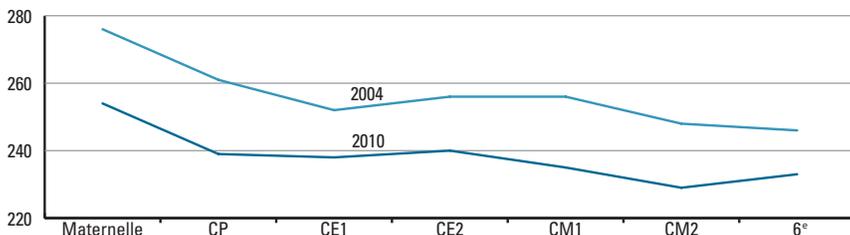
	Maternelle	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	6 ^e
2004	1,7	2,3	6,5	7,1	14,6	34,8	33
2010	2,9	4,9	11,5	25,0	22,3	17,6	15,8

Lecture - En 2010, 25 % des élèves évalués ont débuté l'apprentissage de l'anglais en CE2 contre 7,1 % en 2004.

Note - Les valeurs sont arrondies à la décimale la plus proche, et de manière à obtenir des sommes égales à 100 %.

[4] Score en compréhension de l'oral en anglais selon la classe de début d'apprentissage

(France métropolitaine, Public + Privé sous contrat)



Lecture - Le score moyen des élèves ayant commencé l'apprentissage de l'anglais en CE2 a diminué entre 2004 et 2010, passant de 256 à 240.

Présentation

En 2011, près de 750 000 jeunes hommes et femmes de 17 ans ou plus, de nationalité française, ont participé à la *Journée défense et citoyenneté (JDC)* au cours de laquelle ils ont passé un test de compréhension de l'écrit.

Le test vise à évaluer trois dimensions spécifiques : l'automatisme de la lecture, les connaissances lexicales, des traitements complexes de supports écrits. Pour chacune d'entre elles, un seuil de maîtrise a été fixé : en-deçà d'un certain niveau, on peut considérer que les jeunes éprouvent des difficultés sur la compétence visée (-), au-delà, la compétence est jugée maîtrisée (+). À partir de la combinaison des résultats, huit profils de lecteurs ont été déterminés [1].

Les jeunes les plus en difficulté (profils 1 et 2), qui représentent 4,8 % de l'ensemble, voient leurs faiblesses s'expliquer par un déficit important de vocabulaire. De surcroît, les jeunes du profil 1 (2,8 %) n'ont pas installé les mécanismes de base de traitement du langage écrit. Parmi eux, certains sont sans doute non-lecteurs. En revanche, les jeunes des profils 3 et 4 (5,6 %) ont un niveau lexical correct, mais ils ne parviennent pas à traiter les écrits complexes.

L'épreuve permet également d'identifier des profils particuliers de lecteurs : 9,3 % des jeunes (profils 5a et 5b) parviennent à compenser leurs difficultés pour accéder à un certain niveau de compréhension. Le profil 5c (10,3 % de l'ensemble des jeunes) désigne une population de lecteurs qui, malgré des déficits importants des processus automatisés impliqués dans l'identification des mots, réussit les traitements complexes de l'écrit, et cela en s'appuyant sur une compétence lexicale avérée. Enfin, le profil 5d décrit les jeunes ayant tout réussi, soit 70,0 % de la population totale.

Les garçons sont plus souvent en difficulté que les filles [1]. Ils réussissent moins bien les épreuves de compréhension et sont majoritaires dans chacun des profils 1, 2, 3 et 4. Ils sont aussi caractérisés par un déficit des mécanismes de base de traitement du langage, ce qui explique leur présence plus importante dans les profils 1, 3, 5a et 5c [2].

Les résultats varient sensiblement selon les académies [3]. En France métropolitaine, dix-huit académies affichent un pourcentage de jeunes en difficulté allant de 6,9 % à 10 %. Sept académies ont un taux compris entre 10 % et 12 %. Pour l'académie d'Amiens, le taux atteint 13,3 %. Concernant l'outre-mer, les pourcentages sont nettement plus élevés : autour de 30 % pour la Guadeloupe, la Martinique et La Réunion, 50 % en Guyane et 70 % à Mayotte.

Définitions

Champ

Jeunes françaises et français ayant participé à la *Journée défense et citoyenneté (JDC ex-JAPD)* en 2011 en France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte.

Procédures de passation

À partir de 2009, les épreuves de lecture ont été adaptées à un nouveau mode de passation. Les jeunes doivent répondre, grâce à un boîtier électronique, aux questions qui défilent sur un grand écran. Leurs réponses, et dans certains cas, leurs temps de réaction, sont enregistrés. À la fin de la session d'évaluation, les différents scores sont calculés de manière automatique.

Épreuves

Les épreuves de la *Journée défense et citoyenneté* ont pour objectif de repérer, chez les faibles lecteurs, trois ensembles majeurs de difficultés d'inégales natures :

- une mauvaise automatisme des mécanismes responsables de l'identification des mots : plutôt que de pouvoir consacrer leur attention à la construction du sens, les lecteurs laborieux doivent consacrer à la reconnaissance de mots, ce qui devrait se faire sans y réfléchir ;
- une compétence langagière insuffisante : il s'agit essentiellement de la pauvreté des connaissances lexicales ;
- une pratique défaillante des traitements complexes requis par la compréhension d'un document : nombre de jeunes seront peu efficaces dans le traitement de l'écrit, soit par défaut d'expertise, soit par difficulté de maintien de l'attention, bien que ni leur capacité à identifier des mots, ni leur compétence langagière ne soient prises en défaut.

Comparaisons académiques

Les informations recueillies permettent de fournir des indications régionales, mais les comparaisons entre régions doivent tenir compte de réserves importantes. En effet, ces résultats concernent des jeunes de nationalité française, qui représentent environ 96 % des générations scolarisées en France, cette proportion pouvant être sensiblement différente d'une région à l'autre. De plus, les jeunes participants à la JDC n'ont pas tous le même âge. Certains jeunes, en proportion variable selon les régions, ne se sont pas encore présentés à la JDC, et on sait, de par les précédentes enquêtes, qu'ils auront globalement de moins bons résultats que les autres. Néanmoins, le nouveau dispositif permet d'avoir des estimations plus précises du pourcentage de jeunes en difficulté selon le département ou la région du domicile.

Sources :

Ministère de la défense et des anciens combattants, DSN et MEN-MESR DEPP.

Pour en savoir plus

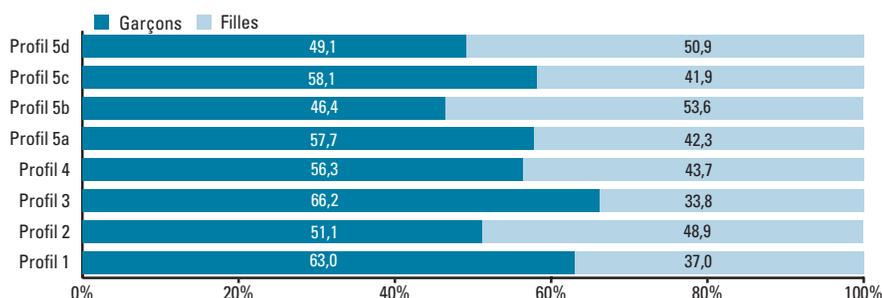
- Note d'Information, 11.28.

[1] Les profils de lecteurs (JDC 2011) (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Profil	Traitements complexes	Automaticité de la lecture	Connaissances lexicales	Garçons	Filles	Ensemble	
5d	+	+	+	67,2	72,8	70,0	Lecteurs efficaces 80,3
5c	+	-	+	11,7	8,9	10,3	
5b	+	+	-	6,2	7,5	6,8	Lecteurs médiocres 9,3
5a	+	-	-	2,9	2,2	2,5	
4	-	+	+	3,5	2,8	3,2	Très faibles capacités de lecture 5,6
3	-	-	+	3,1	1,7	2,4	
2	-	+	-	2,0	2,0	2,0	Difficultés sévères 4,8
1	-	-	-	3,5	2,1	2,8	

Lecture - La combinaison des trois dimensions de l'évaluation permet de définir huit profils. Les profils numérotés de 1 à 4 concernent les jeunes n'ayant pas la capacité de réaliser des traitements complexes (très faible compréhension en lecture suivie, très faible capacité à rechercher des informations). Ils sont en deçà du seuil de lecture fonctionnelle. Les profils 5a, 5b, 5c, 5d sont au-delà de ce même seuil, mais avec des compétences plus ou moins solides, ce qui peut nécessiter des efforts de compensation relativement importants..

[2] Répartition de chaque profil de lecteurs selon le sexe (%) (JDC 2011) (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



[3] Répartition des lecteurs selon l'académie (%) (JDC 2011)

	En difficulté [Profils 1, 2, 3, 4]	Difficultés sévères [Profils 1 et 2]	Très faibles capacités de lecture [Profils 3 et 4]	Lecteurs médiocres [Profils 5a et 5b]	Lecteurs efficaces [Profils 5c et 5d]
Aix-Marseille	8,9	4,3	4,5	10,8	80,3
Amiens	13,3	5,8	7,6	9,8	76,9
Besançon	8,9	3,8	5,1	9,2	82,0
Bordeaux	8,6	3,6	5,0	8,4	83,0
Caen	10,3	4,2	6,1	8,0	81,7
Clermont-Ferrand	8,9	4,1	4,9	8,6	82,5
Corse	7,9	3,8	4,1	10,8	81,3
Créteil	11,2	5,0	6,2	10,4	78,3
Dijon	9,8	4,0	5,8	7,8	82,4
Grenoble	7,3	3,2	4,2	8,8	83,9
Lille	11,6	5,5	6,1	10,8	77,5
Limoges	10,2	4,7	5,5	7,9	81,9
Lyon	7,0	3,0	3,9	8,7	84,3
Montpellier	8,2	3,9	4,3	9,8	82,0
Nancy-Metz	10,0	4,3	5,7	8,8	81,2
Nantes	8,5	3,7	4,8	9,9	81,6
Nice	6,9	3,1	3,9	8,7	84,4
Orléans-Tours	10,2	4,6	5,6	9,1	80,7
Paris	7,0	3,1	4,0	5,9	87,0
Poitiers	10,3	4,7	5,7	9,2	80,5
Reims	11,8	5,2	6,6	9,8	78,5
Rennes	7,3	3,1	4,2	8,6	84,1
Rouen	10,0	4,6	5,4	10,6	79,4
Strasbourg	9,4	4,1	5,3	9,9	80,7
Toulouse	8,6	3,9	4,7	8,0	83,4
Versailles	7,8	3,4	4,4	7,8	84,5
Guadeloupe	34,4	20,1	14,3	16,2	49,4
Guyane	50,0	28,7	21,3	11,5	38,5
Martinique	30,5	17,1	13,4	16,2	53,3
Mayotte	70,4	44,3	26,1	9,8	19,8
La Réunion	28,7	15,5	13,2	13,5	57,8
Total	10,4	4,8	5,6	9,3	80,3

Présentation

L'évolution du taux d'accès au niveau IV de formation sous statut scolaire assurée par le ministère de l'éducation nationale (MEN) est marquée par trois grandes phases [1]. Jusqu'au milieu des années quatre-vingt, l'accès progresse lentement, de 10 % à la fin des années cinquante, à 35 % au début des années quatre-vingt. À partir de 1985, l'accès augmente fortement, avec la création du baccalauréat professionnel, mais aussi avec l'afflux de jeunes de plus en plus nombreux en terminale générale. Ce dernier mouvement s'arrête en 1994. Jusqu'en 2009, le taux d'accès au niveau IV fluctue aux alentours de 63 %.

La rentrée 2010 marque sans doute l'entrée dans une nouvelle phase : le taux d'accès au niveau IV de formation sous statut scolaire assurée par le MEN a fortement augmenté, pour atteindre 71,5 % en 2010 et 77,5 % en 2011 (38,3 % pour la filière générale, 16,4 % pour la filière technologique et 22,8 % pour la filière professionnelle) [2]. Cette augmentation est principalement due à la voie professionnelle qui est en période de réforme : à la rentrée 2011, comme en 2010, accèdent en terminale professionnelle, à la fois les élèves issus de l'ancien cursus (BEP, suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans pour une partie d'entre eux) et les élèves issus du nouveau cursus (baccalauréat professionnel en trois ans après la classe de troisième). Ainsi, le taux d'accès au niveau IV de la voie professionnelle augmente de 11,7 points entre 2009 et 2011 et dépasse celui de la voie technologique.

La prise en compte des autres voies (apprentissage et formations du ministère en charge de l'agriculture) porte le taux à 87,3 % en 2011, soit 16,1 points au-dessus de celui observé en 1994 (71,2 %).

Le taux d'accès des filles s'établit à 80,1 %, contre 75,2 % pour les garçons, pour les formations sous statut scolaire assurées par le MEN [3]. Cet écart provient bien plus des séries générales (11,3 points) que des séries technologiques (2,3 points). Les voies de formation professionnelles sont nettement plus fréquentées par les garçons que par les filles. Pour l'ensemble des voies de formation, les filles accèdent à peine plus que les garçons au niveau du baccalauréat en 2011 (+ 0,6 point) alors que l'écart était notable jusqu'en 2010 : les garçons ont beaucoup plus profité que les filles des effets de la réforme de la voie professionnelle, leur taux d'accès dans cette filière (toutes voies confondues) ayant augmenté de près de 9 points contre 4 pour les filles.

Définitions

Niveau IV de formation

Formations du niveau baccalauréat. Le niveau IV comprend les années terminales des baccalauréats général, technologique et professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art. Le ministère en charge de l'éducation (MEN) et celui en charge de l'agriculture (MAAF) offrent des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

Taux d'accès d'une génération au niveau IV de formation

Il rapporte les entrées au niveau IV de formation à l'effectif des générations concernées. Pour une génération (enfants nés une année donnée), on fait la somme des taux d'accès au niveau IV enregistrés au cours de rentrées scolaires successives. La première colonne du tableau [2] donne l'année de naissance de la génération et, en dessous, le nombre de personnes dans cette génération à la première rentrée où la génération intervient de manière perceptible (lorsqu'elle atteint 16 ans).

Taux d'accès conjoncturel au niveau IV de formation

Le taux d'accès conjoncturel est celui d'une génération fictive qui aurait à chaque âge les taux d'accès par âge observés une année donnée. Il est obtenu en faisant la somme des différents taux par âge observés l'année donnée.

Données démographiques

La population par âge est issue du bilan démographique publié chaque année par l'Insee pour la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte. Le bilan démographique de 2012, utilisé ici, fournit les populations légales jusqu'à la rentrée 2008, et des estimations pour 2009 à 2011.

Avertissement

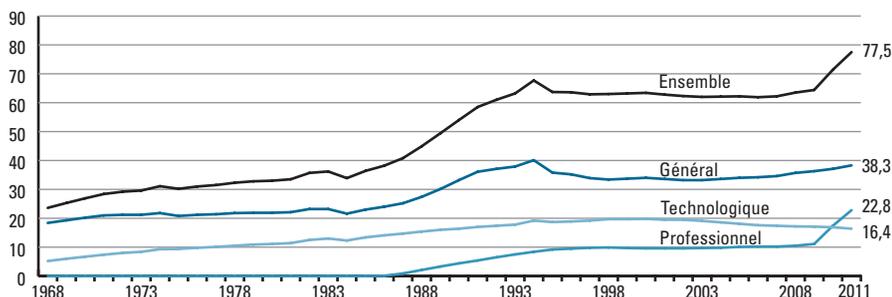
La DEPP établit chaque année une estimation de l'accès au niveau IV en apprentissage pour la dernière rentrée. Or, la rénovation de la voie professionnelle perturbe encore en 2011 les flux vers ce niveau et la projection de la DEPP risque d'être sous-estimée.

 Sources : MEN-MESR DEPP

- MEN DEPP/Système d'information Scolarité et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
- MEN DEPP/Système d'information sur les apprentis (Sifa).
- MAAF/Système d'information Safran, traitements DEPP.
- MEN-Insee/Estimations démographiques.

[1] Évolution des taux d'accès au niveau IV de formation (%)

(France métropolitaine jusqu'en 1994, France métropolitaine + DOM hors Mayotte depuis 1995, MEN - scolaire, Public + Privé)



[2] Calendrier d'accès au niveau IV de formation (France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Génération (effectifs à 16 ans)	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Total entrants MEN-scolaire
1979 :	entrants	11 100												(1) 492 900
796 893	%	1,5												61,9
1980 :	entrants	31 600	10 400											(1) 512 800
839 985	%	3,9	1,3											61,1
1981 :	entrants	81 100	30 100	9 800										(1) 511 700
838 379	%	9,8	3,7	1,2										61,0
1982 :	entrants	146 600	78 700	27 600	9 500									(1) 505 500
826 618	%	17,7	9,5	3,4	1,2									61,0
1983 :	entrants	223 000	135 400	72 600	25 300	8 200								(1) 481 000
779 372	%	28,5	17,3	9,3	3,2	1,1								61,5
1984 :	entrants	17 300	229 000	139 300	72 200	24 800	8 000							490 600
794 782	%	2,2	28,7	17,4	9,0	3,1	1,0							61,4
1985 :	entrants		18 400	235 000	143 400	72 500	24 400	7 700						501 400
809 676	%		2,3	28,8	17,5	8,8	3,0	0,9						61,3
1986 :	entrants			18 400	241 400	145 000	73 600	23 200	7 100					508 700
828 337	%			2,2	29,0	17,3	8,7	2,8	0,8					60,8
1987 :	entrants				17 600	247 000	143 600	70 400	21 500	7 200				507 300
823 690	%				2,1	29,8	17,2	8,5	2,6	0,9				61,1
1988 :	entrants					17 500	254 600	142 800	68 700	20 900	6 800			511 300
834 877	%					2,1	30,3	17,0	8,2	2,5	0,8			60,9
1989 :	entrants						17 200	256 400	142 000	66 200	20 300	7 600		509 700
832 926	%						2,1	30,7	17,0	8,0	2,5	1,0		61,3
1990 :	entrants							17 400	260 700	141 400	65 000	21 500	6 900	512 900
828 236	%							2,1	31,3	17,0	7,8	2,6	0,8	61,6
1991 :	entrants								17 800	267 700	139 400	71 800	17 900	(2) 521 500
812 219	%								2,2	32,5	16,9	8,7	2,2	63,3
1992 :	entrants									18 200	270 700	157 100	64 600	(2) 535 400
800 588	%									2,2	33,4	19,4	8,0	66,0
1993 :	entrants										18 700	284 600	170 100	
766 045	%										2,4	37,0	22,1	
1994 :	entrants											19 600	323 000	
769 921	%											2,5	41,8	
1995 :	entrants												20 800	
792 001	%												2,6	
MEN-scolaire (3)														
Total entrants		510 800	502 100	502 700	509 200	514 900	521 500	517 900	517 800	521 600	520 900	562 200	603 300	
Taux d'accès		63,4	62,8	62,3	62,0	62,1	62,2	61,9	62,1	63,1	63,9	71,2	77,5	
Taux d'accès (toutes formations)		69,8	69,1	68,5	68,2	68,2	68,6	68,8	69,1	70,3	71,7	79,1	87,3 (4)	

(1) Total, compte tenu des jeunes de la génération qui ont accédé au niveau du bac avant la rentrée 2000.

(2) Total estimé, compte tenu des jeunes de la génération susceptibles d'accéder au niveau du bac lors des prochaines rentrées. (3) Total, compte tenu des élèves nés avant 1979.

(4) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

Lecture - Le taux d'accès au niveau IV (MEN-scolaire) de la génération 1989 vaut 61,3%. Il est calculé en faisant la somme des taux d'accès de la génération 1989 pour les années scolaires 2005-2006 à 2010-2011 (soit : 2,1 + 31,3 + 17,0 + 7,8 + 2,6 + 0,8 = 61,3). Le taux d'accès au niveau IV (MEN-scolaire) en 2010 est de 71,2%. Il est calculé en faisant la somme des taux d'accès des générations 1989 à 1994 pour l'année scolaire 2010-2011 (soit : 1,0 + 2,6 + 8,7 + 19,4 + 37,0 + 2,5 = 71,2).

[3] Taux d'accès au niveau IV par type de formation et par sexe en 2011-2012 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Type de formation	Éducation nationale			Ensemble des voies de formation		
	Filles	Garçons	Ensemble	Filles	Garçons	Ensemble
Général	44,1	32,8	38,3	44,3	33,0	38,5
Technologique	17,6	15,3	16,4	18,3	16,0	17,1
Professionnel	18,4	27,1	22,8	(1) 25,0	(1) 37,9	(1) 31,6
Ensemble	80,1	75,2	77,5	(1) 87,6	(1) 87,0	(1) 87,3

(1) Chiffre basé sur une estimation provisoire concernant la formation en apprentissage.

Présentation

Toutes séries confondues, 780 500 candidats se sont présentés à la session 2012 de l'examen du diplôme national du brevet (DNB) en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer y compris Mayotte ; parmi eux, 659 500 ont été admis, selon les résultats provisoires [1]. Le taux de réussite global s'établit ainsi à 84,5 %. Il serait en hausse par rapport à la session 2011 (+ 1,1 point).

La série collège, très largement majoritaire, rassemble 90 % des élèves présentés, la série technologique 4 % et la série professionnelle 6 %. Le taux de succès diffère selon les séries : la série collège enregistre toujours le taux le plus élevé (86,0 %), devant la série technologique (78,6 %) et la série professionnelle (65,7 %). Par rapport à la session 2011, les résultats de la série collège sont en hausse (+ 1,6 point). En revanche, ceux des séries technologique et professionnelle sont en baisse, respectivement de 1,2 et 1 point ; en l'espace de six sessions, la série professionnelle perd ainsi 8 points. Les écarts entre les séries continuent de s'accroître, passant de 17,8 à 20,3 points.

Dans la série collège, 88,8 % des filles et 83,2 % des garçons ont réussi lors de la session 2012, soit un écart de 5,6 points. Dans une moindre mesure, cet écart en faveur des filles est visible également dans les séries technologique (4,1 points) et professionnelle (1,3 point). En France métropolitaine, les résultats restent très hétérogènes selon les académies et des écarts importants persistent lors de cette session : toutes séries confondues, le taux de réussite varie de 81,1 % pour l'académie de Créteil, à 90,2 % pour celle de Rennes, soit une différence de 9,1 points, au lieu de 10,1 points à la session précédente [2]. Les écarts entre les académies extrêmes sont par ailleurs plus élevés dans la série professionnelle (45,6 points) ou technologique (31,8 points) que dans la série collège (9,6 points). Dans les DOM, les résultats restent généralement inférieurs à ceux observés en France métropolitaine, excepté pour la série professionnelle. Dans les séries collège et technologique, la proportion de lauréats est en hausse, et atteint respectivement 78,7 % et 67,9 %. Dans la série professionnelle, les résultats diminuent légèrement et atteignent 69,7 %. Les résultats varient également selon les académies d'outre-mer ; ainsi, toutes séries confondues, le taux de réussite varie de 69,5 % pour Mayotte, à 82,5 % pour La Réunion. Pour l'ensemble des DOM, il atteint 77,7 %, en augmentation par rapport à la session 2011.

Définitions

Champ

Ensemble des candidats au DNB de France métropolitaine et des DOM y compris Mayotte. Résultats provisoires (session de juin 2012).

Diplôme national du brevet (DNB)

Diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième, et attestant de la maîtrise des sept compétences du socle commun de connaissances et de compétences, depuis la session 2011. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus du contrôle continu en classe de troisième. Il comporte trois séries : la série collège, accessible aux élèves des classes de troisième des collèges ; les séries technologique et professionnelle, accessibles notamment aux élèves des lycées professionnels et aux candidats relevant de l'enseignement agricole.

Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des candidats présents à l'examen.

Présent

Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve finale.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête n° 61 sur les résultats au DNB auprès des inspections académiques ou des rectorats, juillet 2012.

[1] Taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe et la série, session 2012 (résultats provisoires) (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Ensemble		
	Présents	% admis	Présents	% admis	Présents	% admis	Présents	Admis	% admis
Garçons	347 279	83,2	16 990	77,0	28 783	65,2	393 052	320 697	81,6
Filles	357 156	88,8	10 615	81,1	19 711	66,5	387 482	338 839	87,4
Ensemble	704 435	86,0	27 605	78,6	48 494	65,7	780 534	659 536	84,5

[2] Les résultats au diplôme national du brevet par académie, session 2012 (résultats provisoires)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Ensemble		
	Présents	% admis	Présents	% admis	Présents	% admis	Présents	Admis	% admis
Aix-Marseille	29 731	83,7	751	72,2	2 485	62,5	32 967	26 991	81,9
Amiens	21 268	83,9	1 136	78,9	737	59,4	23 141	19 187	82,9
Besançon	12 362	86,7	1 196	75,2	197	69,5	13 755	11 758	85,5
Bordeaux	32 363	87,7	1 244	86,4	2 680	74,4	36 287	31 446	86,7
Caen	15 675	85,8	1 386	74,1	817	65,4	17 878	15 006	83,9
Clermont-Ferrand	12 938	88,3	315	71,1	1 461	60,7	14 714	12 530	85,2
Corse	2 706	87,4	43	ns	159	88,7	2 908	2 540	87,3
Créteil	47 373	82,4	204	75,0	2 931	61,0	50 508	40 975	81,1
Dijon	16 500	83,0	1 411	73,1	298	61,4	18 209	14 904	81,8
Grenoble	35 535	87,8	1 418	78,1	2 891	65,0	39 844	34 182	85,8
Lille	45 307	85,7	1 251	83,9	3 639	60,4	50 197	42 069	83,8
Limoges	6 640	86,0	473	75,1	513	43,1	7 626	6 286	82,4
Lyon	33 999	88,2	1 235	85,0	1 733	85,1	36 967	32 520	88,0
Montpellier	27 153	84,5	1 233	80,9	2 153	73,4	30 539	25 516	83,6
Nancy-Metz	23 993	83,6	2 169	79,7	489	50,3	26 651	22 022	82,6
Nantes	39 118	88,8	2 290	73,3	4 148	68,1	45 556	39 234	86,1
Nice	22 743	84,3	1 39	55,4	2 056	53,5	24 938	20 358	81,6
Orléans-Tours	26 705	84,4	1 334	77,1	1 586	61,9	29 625	24 542	82,8
Paris	19 898	86,7	42	ns	1 257	52,6	21 197	17 925	84,6
Poitiers	17 114	86,8	1 251	77,1	1 799	67,7	20 164	17 045	84,5
Reims	13 853	83,7	856	78,7	1 003	70,4	15 712	12 979	82,6
Rennes	34 672	92,0	2 598	87,2	2 595	70,1	39 865	35 968	90,2
Rouen	21 280	87,0	557	86,5	1 501	69,3	23 338	20 029	85,8
Strasbourg	19 765	87,0	488	66,0	822	71,9	21 075	18 102	85,9
Toulouse	28 917	88,8	1 355	82,5	2 190	72,3	32 462	28 372	87,4
Versailles	65 279	87,7	996	74,5	2 817	57,8	69 092	59 599	86,3
France métropolitaine	672 887	84,7	27 371	78,7	44 957	65,4	745 215	632 085	84,8
Guadeloupe	6 496	78,2	ns	ns	728	54,5	7 225	5 475	75,8
Guyane	3 384	75,1	201	67,2	202	55,3	3 787	2 789	73,6
Martinique	4 986	78,8	32	ns	329	60,8	5 347	4 150	77,6
Mayotte	4 601	69,7	-	-	41	ns	4 642	3 224	69,5
La Réunion	12 081	83,4	-	-	2 237	77,6	14 318	11 813	82,5
DOM	31 548	78,7	234	67,9	3 537	69,7	35 319	27 451	77,7
Ensemble	704 435	86,0	27 605	78,6	48 494	65,7	780 534	659 536	84,5

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM (y compris Mayotte), avec 764 600 candidats présents et 637 600 admis, le taux de réussite au diplôme national du brevet 2011 s'établit à 83,4 %. Pour la cinquième année consécutive, il dépasse la barre des 80 % [1]. Entre les sessions des années 1995 à 2000, après une nette amélioration (plus de 4 points), le taux de succès a plafonné jusqu'en 2006, autour de 79 %.

À la session 2011, 90 % des candidats se sont inscrits à la série collège. Avec une proportion de lauréats égale à 84,5 %, elle arrive toujours en tête, devant la série technologique (79,8 %) et assez loin de la série professionnelle (66,7 %). Alors que dans les séries collège et technologique, le taux de réussite se stabilise, les résultats dans la série professionnelle sont en baisse depuis 2007 et perdent plus de 7 points en l'espace de cinq sessions. Comme les années passées, les filles réussissent davantage que les garçons à obtenir le brevet. La série collège montre les différences les plus importantes, avec 5,5 points d'écart, contre 3,1 points pour la série technologique et 1,4 point pour la série professionnelle.

Les candidats de la série collège sont plus jeunes que ceux des autres séries : l'âge le plus fréquent est 15 ans. Du fait de parcours scolaires plus lents, il est de 16 ans dans les séries technologique et professionnelle [2]. Au sein de chaque série, les candidats les plus jeunes réussissent généralement mieux : la quasi-totalité des candidats ayant un an d'avance est reçue, contre deux sur trois parmi les candidats ayant un an de retard.

Globalement, les enfants de cadres supérieurs ou d'agriculteurs exploitants ont de meilleurs taux de réussite (respectivement 95,1 % et 92,1 %) que ceux de professions intermédiaires (88,9 %) ou d'employés (82,6 %) [3]. Cependant, parmi les cadres supérieurs et les professions intermédiaires, les enfants d'enseignants ont des taux de réussite plus élevés que la moyenne de leur groupe.

Les enfants d'ouvriers, de retraités ou de parents sans activité professionnelle comptent parmi ceux qui ont les taux les plus faibles (moins de 79 %). Toutes séries confondues, près de trente points séparent les valeurs extrêmes : les chances de réussite varient ainsi de 67,9 % chez les enfants d'inactifs, à 96,6 % chez les enfants de professeurs.

Définitions

Champ

Ensemble des candidats au DNB de France métropolitaine et des DOM y compris Mayotte.

Série du DNB

Le diplôme national du brevet (DNB) comporte trois séries : la série collège, accessible aux élèves des classes de troisième des collèges ; les séries technologique et professionnelle accessibles aux élèves des lycées professionnels et aux candidats relevant des établissements agricoles.

Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents à l'examen.

Présent

Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve finale.

Âge

L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2011, un candidat âgé de 15 ans est, par définition, né en 1996. Son âge réel à la session de juin peut aller de 14 ans et demi, s'il est né en décembre 1996, à 15 ans et demi, s'il est né en janvier 1996.

[1] Évolution du taux de réussite au diplôme national du brevet selon le sexe (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

		1992 (1)	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte
Série collège	Garçons	75,1	nd	nd	76,2	75,6	79,0	79,7	80,3	81,5	81,8	81,7
	Filles	77,8	nd	nd	82,9	82,4	85,5	86,3	86,9	87,4	87,3	87,2
	Ensemble	76,5	75,3	78,4	79,7	79,1	82,3	83,1	83,6	84,5	84,6	84,5
Série technologique	Garçons	66,2	nd	nd	76,1	76,2	79,0	77,6	80,8	78,2	78,6	78,6
	Filles	67,9	nd	nd	79,8	79,3	83,3	81,7	84,3	82,1	81,7	81,7
	Ensemble	66,8	65,2	73,4	77,5	77,3	80,6	79,2	82,1	79,6	79,8	79,8
Série professionnelle	Garçons	53,4	nd	nd	71,1	74,3	73,9	69,3	68,1	67,6	66,1	66,1
	Filles	54,6	nd	nd	72,3	73,4	73,4	69,3	67,9	68,3	67,6	67,6
	Ensemble	53,9	59,8	73,6	71,7	73,9	73,7	69,3	68,0	67,9	66,7	66,7
Total	Garçons	73,0	nd	nd	75,9	75,5	78,7	78,9	79,5	80,5	80,7	80,6
	Filles	76,3	nd	nd	82,3	81,8	84,7	85,2	85,9	86,4	86,2	86,2
	Ensemble	74,7	73,5	77,9	79,1	78,7	81,7	82,1	82,7	83,5	83,4	83,4

(1) Le champ est restreint aux candidats en classe de troisième, en France métropolitaine.

[2] Réussite au diplôme national du brevet selon l'âge, session 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
13 ans ou moins	772	97,6	2	50,0	6	66,7	780	97,0
14 ans	24 950	98,5	21	87,5	10	90,9	24 981	98,5
15 ans	469 203	91,0	6 931	86,9	4 303	82,0	480 437	90,8
16 ans	82 188	60,8	17 205	79,4	14 737	71,5	114 130	64,3
17 ans	6 746	50,7	3 000	72,6	5 300	54,7	15 046	55,5
18 ans	427	43,5	193	56,8	854	43,9	1 474	45,1
19 ans	59	43,7	37	49,3	181	42,6	277	43,6
20-24 ans	20	22,7	37	38,1	165	48,8	222	42,4
25 ans ou plus	24	27,9	119	56,4	150	56,6	293	52,1
Ensemble	584 389	84,5	27 545	79,8	25 706	66,7	637 640	83,4
<i>dont filles</i>	<i>351 402</i>	<i>87,2</i>	<i>13 048</i>	<i>81,7</i>	<i>16 210</i>	<i>67,6</i>	<i>380 660</i>	<i>86,2</i>

[3] Répartition des lauréats au diplôme national du brevet selon l'origine sociale, session 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Série collège		Série technologique		Série professionnelle		Total	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	13 189	93,0	1 123	88,4	475	78,4	14 787	92,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	55 439	87,1	2 439	81,8	2 060	71,6	59 938	86,2
Cadres, professions intellectuelles supérieures	137 334	95,4	1 471	85,3	1 388	77,3	140 193	95,1
<i>dont professeurs et assimilés</i>	<i>19 957</i>	<i>96,9</i>	<i>111</i>	<i>85,4</i>	<i>120</i>	<i>75,9</i>	<i>20 188</i>	<i>96,6</i>
Professions intermédiaires	92 709	89,5	2 709	84,0	2 575	74,7	97 993	88,9
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	<i>6 354</i>	<i>95,5</i>	<i>89</i>	<i>84,0</i>	<i>88</i>	<i>80,0</i>	<i>6 531</i>	<i>95,1</i>
Employés	111 140	83,4	5 565	81,3	5 464	70,3	122 169	82,6
Ouvriers	115 983	77,7	8 610	79,9	7 492	66,3	132 085	77,1
Retraités	8 073	79,3	406	79,1	413	64,6	8 892	78,5
Inactifs	37 031	68,5	2 774	71,1	3 439	60,1	43 244	67,9
Indéterminé	13 491	69,1	2 448	74,5	2 400	54,8	18 339	67,4
Ensemble	584 389	84,5	27 545	79,8	25 706	66,7	637 640	83,4

Présentation

Avec 664 600 candidats et 569 400 lauréats, le taux de réussite au baccalauréat 2011 atteint 85,7 % [1]. Par rapport à la session 2010, il augmente dans les voies générale (88,3 %) et technologique (82,3 %), tandis qu'il est en recul dans la voie professionnelle (84,0 %).

La série S se démarque des autres séries générales par son plus fort taux de réussite (3,7 points au-dessus de la série L, 1,7 point au-dessus de la série ES). Au baccalauréat technologique, les taux de réussite des séries TMD, Hôtellerie et STL sont les plus élevés. Le taux de réussite des spécialités des services du baccalauréat professionnel dépasse de 2,4 points celui des spécialités de la production.

Dans les trois voies, les filles réussissent mieux que les garçons. L'écart de réussite en faveur des filles est de 3,9 points dans le professionnel, de 3 points dans le général et le technologique. L'écart est particulièrement important dans la série générale L (+ 4,2 points), dans les séries technologiques ST1 (+ 7,2 points) et Hôtellerie (+ 4 points), et dans les spécialités professionnelles de la production (+ 5 points). La série STAV est la seule où les garçons réussissent presque aussi bien que les filles (+ 0,4 point en faveur des filles).

Depuis 1995, en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, le taux de réussite a gagné 13,2 points dans la voie générale en progressant régulièrement jusqu'en 2009 [2]. L'augmentation est un peu moins marquée pour la série S (+ 11 points) que pour les séries ES (+ 14,8 points) et L (+ 14,5 points), même si cette dernière série a perdu 26 000 bacheliers sur la période. Le taux de réussite de la voie technologique a connu une progression plus faible (+ 7 points), surtout du fait des séries du secteur tertiaire. Dans la voie professionnelle, le taux de réussite a fortement augmenté, notamment en 2009, suite à l'instauration d'une « épreuve de contrôle ». Cette évolution est un peu plus marquée dans le secteur de la production que dans celui des services. Le nombre de bacheliers professionnels a plus que doublé depuis 1995 avec, notamment, la généralisation de la réforme de la voie professionnelle. À la session 2011, pour 100 bacheliers, on compte 50 généralistes, 23 technologiques et 27 professionnels, contre respectivement 58, 28 et 14 en 1995, la répartition des bacheliers s'étant modifiée en faveur de la voie professionnelle sous l'effet de l'instauration d'une « épreuve de contrôle » et de la mise en place du baccalauréat professionnel en trois ans (voir définitions).

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

Définitions

Les trois voies ou filières du baccalauréat

- **Le baccalauréat général** sanctionne une formation générale, à dominante scientifique (S), économique et sociale (ES) ou littéraire (L), organisée autour d'un noyau cohérent de disciplines dominantes dans le cadre d'une formation générale.

- **Le baccalauréat technologique** associe une formation générale à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble.

-STI : Sciences et technologies industrielles.

-STL : Sciences et technologies de laboratoire.

-STG : Sciences et technologies de la gestion, en remplacement de la série STT depuis la session 2007.

-ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social, en remplacement de la série SMS depuis la session 2009.

-STAV : Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant, en remplacement des séries STAE et STPA depuis la session 2008.

-TMD : Techniques de la musique et de la danse.

-Hôtellerie.

- **Le baccalauréat professionnel** sanctionne une formation plus concrète débouchant sur un métier permettant l'entrée dans la vie active même si, comme tout baccalauréat, il donne le droit de poursuivre des études supérieures. À sa création en 1985, il constituait une voie de poursuite d'études pour les jeunes titulaires d'un BEP ou d'un CAP. Avec la réforme de la voie professionnelle, ce baccalauréat est obtenu à l'issue d'un cursus de trois ans après la troisième.

La voie professionnelle est composée de « spécialités » qui peuvent être regroupées en « spécialités de la production » et « spécialités des services ».

Depuis la session 2009, les candidats ayant obtenu une moyenne entre 8 et 10 sur 20 aux épreuves du premier groupe et une note au moins égale à 10 sur 20 à l'épreuve professionnelle pratique, peuvent se présenter à une épreuve de rattrapage dite « épreuve de contrôle ».

Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents. Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.03, 11.07, 10.06, 09.10, 08.19 (baccalauréat, résultats définitifs).

- Tableaux statistiques, n° 7075, 7100 (général), 7076, 7101 (technologique), 7077, 7102 (professionnel).

[1] Évolution de la réussite au baccalauréat depuis 1995

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011, Public + Privé)

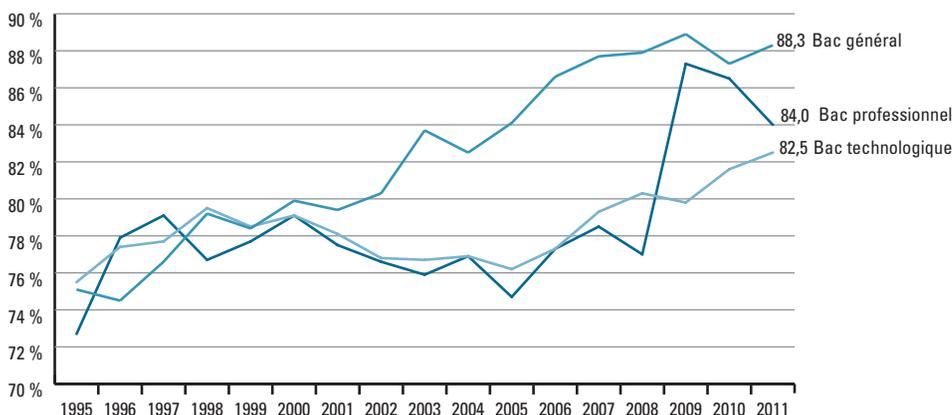
Séries	1995		2000		2005		2009		2010	
	Admis	Taux de réussite (%)								
L	71 460	71,3	59 642	80,2	49 434	81,9	47 765	87,2	45 692	85,1
ES	76 555	73,0	75 299	78,2	86 201	84,2	90 466	88,6	88 220	86,1
S	139 031	78,5	136 214	80,7	136 877	84,8	148 531	89,6	145 839	88,7
Bac général	287 046	75,1	271 155	79,9	272 512	84,1	286 762	88,9	279 751	87,3
STI (1)	36 364	67,2	36 940	75,8	34 567	76,4	30 281	78,8	30 022	80,0
STL	4 840	74,6	6 327	81,8	6 426	83,2	6 976	86,7	6 851	87,1
STT/STG	78 896	80,5	82 221	80,5	73 565	75,1	67 918	81,3	68 043	83,8
SMS/ST2S	13 337	73,3	18 469	79,4	18 689	76,6	18 542	74,1	20 622	76,1
Hôtellerie	2 284	81,5	2 623	89,0	2 201	86,8	2 533	88,4	2 578	89,8
TMD	299	92,3	370	85,1	273	89,8	304	92,1	311	94,5
STAE/STPA/STAV	2 247	69,1	5 828	73,9	5 107	78,0	5 048	75,4	5 004	74,5
Bac technologique	138 267	75,5	152 778	79,1	140 828	76,2	131 602	79,8	133 431	81,6
Production	26 218	69,3	42 029	78,5	43 586	75,6	52 845	87,1	52 951	85,6
Services	40 878	75,0	50 588	79,7	49 682	73,8	67 883	87,5	65 635	87,3
Bac professionnel	67 096	72,7	92 617	79,1	93 268	74,7	120 728	87,3	118 586	86,5
Ensemble	492 409	74,9	516 550	79,5	506 608	79,9	539 092	86,2	531 768	85,6

Séries (suite)	2011 hors Mayotte		2011 y compris Mayotte					
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis			Taux de réussite (%)		
			Garçons	Filles	Ensemble	Garçons	Filles	Ensemble
L	45 341	85,8	9 383	36 152	45 535	82,4	86,6	85,7
ES	92 579	87,8	35 195	57 661	92 856	85,2	89,3	87,7
S	145 201	89,5	78 111	67 319	145 430	87,8	91,4	89,4
Bac général	283 121	88,3	122 689	161 132	283 821	86,6	89,6	88,3
STI (1)	28 191	80,4	25 014	3 203	28 217	79,6	86,8	80,4
STL	6 508	87,2	2 807	3 701	6 508	85,9	88,2	87,2
STT/STG	64 501	83,6	27 851	37 185	65 036	81,3	84,9	83,3
SMS/ST2S	21 565	80,7	1 508	20 136	21 644	78,9	80,7	80,6
Hôtellerie	2 539	88,5	1 354	1 185	2 539	86,7	90,7	88,5
TMD	288	94,1	135	153	288	92,5	95,6	94,1
STAE/STPA/STAV	5 240	79,9	2 978	2 262	5 240	79,7	80,1	79,9
Bac technologique	128 832	82,5	61 647	67 825	129 472	80,8	83,8	82,3
Production	64 834	82,6	57 553	7 375	64 928	82,0	87,0	82,6
Services	90 668	85,1	29 846	61 289	91 135	82,8	86,1	85,0
Bac professionnel	155 502	84,0	87 399	68 664	156 063	82,3	86,2	84,0
Ensemble	567 455	85,7	271 735	297 621	569 356	83,8	87,4	85,7

(1) Y compris les spécialités « Arts appliqués » et « Génie optique », séries à part entière avant 1999.

[2] Évolution des taux de réussite au baccalauréat selon la filière depuis 1995 (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM (y compris Mayotte), avec 664 600 candidats et 569 400 admis, le taux de réussite au baccalauréat 2011 est de 85,7 % [1]. Il est stable par rapport à la session 2010 (+ 0,1 point).

Quelle que soit la voie, les filles réussissent mieux que les garçons (87,5 % contre 83,9 % tous baccalauréats confondus). À champ constant (c'est-à-dire hors Mayotte), l'écart entre filles et garçons s'amplifie par rapport à 2010 dans les trois voies. Il reste le plus important dans la voie professionnelle : 4 points en 2011 contre 3,6 en 2010. Dans la voie technologique, il augmente fortement : 3,1 points en 2011 contre 2,3 en 2010. L'évolution est plus modérée pour le baccalauréat général : 2,9 points en 2011 contre 2,4 en 2010.

La réforme de la voie professionnelle, avec la généralisation du cursus en trois ans menant au baccalauréat, a pour effet de rajeunir la population des candidats et donc des bacheliers de cette voie, même s'ils sont en moyenne plus âgés que les autres bacheliers [2]. Les âges les plus fréquents sont 19 et 20 ans pour les bacheliers professionnels en 2011. Comme pour les bacheliers généraux, l'âge le plus fréquent est 18 ans pour les bacheliers technologiques, qui sont néanmoins presque aussi nombreux à être âgés de 19 ans.

Le taux de réussite des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures est le plus élevé, suivi de près par celui des enfants d'agriculteurs exploitants [3]. Le taux de réussite des enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures reste toujours en tête pour le baccalauréat général. Pour les baccalauréats technologique et professionnel, celui des enfants d'agriculteurs est le plus élevé. C'est au baccalauréat général que l'écart de taux de réussite entre les enfants des cadres et professions intellectuelles supérieures et ceux d'ouvriers est le plus important : 9,5 points. Il diminue de 1,1 point par rapport à l'année passée. À l'inverse, l'écart entre ces deux classes sociales est minimal au baccalauréat professionnel (5,2 points), et augmente fortement par rapport à 2010 (+ 2,1 points à champ constant), conséquence d'une baisse du taux de réussite plus marquée chez les enfants d'ouvriers (- 3,6 points) que chez les enfants de cadres et professions intellectuelles supérieures (- 1,5 point).

Définitions

Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis au nombre de candidats présents.

Présent

Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé au moins à une épreuve.

Âge

L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date d'anniversaire. Pour la session 2011, un candidat âgé de 18 ans est, par définition, un candidat né en 1993. Son âge réel à la session de juin peut aller de 17 ans et demi, s'il est né en décembre 1993, à 18 ans et demi, s'il est né en janvier 1993.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.03, 11.07, 10.06, 09.10, 08.19 (baccalauréat, résultats définitifs).
- Tableaux statistiques, n° 7075, 7100 (général), 7076, 7101 (technologique), 7077, 7102 (professionnel).

[1] Évolution de la réussite au baccalauréat selon la filière et le sexe (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011, Public + Privé)

	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y c. Mayotte
Baccalauréat général													
Garçons	64,5	66,2	73,9	73,9	77,4	82,1	85,9	86,5	86,5	87,2	85,9	86,7	86,6
Filles	66,9	68,9	76,6	76,0	81,8	85,5	87,0	88,6	89,0	90,2	88,3	89,6	89,6
Ensemble	65,9	67,8	75,4	75,1	79,9	84,1	86,6	87,7	87,9	88,9	87,3	88,3	88,3
Baccalauréat technologique													
Garçons	57,9	65,0	68,5	71,8	76,2	74,2	74,8	79,1	78,2	79,1	80,4	80,9	80,8
Filles	60,2	65,8	68,3	79,3	81,9	78,2	79,7	79,5	82,4	80,5	82,7	84,0	83,8
Ensemble	59,2	65,4	68,4	75,5	79,1	76,2	77,3	79,3	80,3	79,8	81,6	82,5	82,3
Baccalauréat professionnel													
Garçons			73,6	70,4	78,2	73,9	76,0	77,7	76,2	86,4	85,0	82,3	82,3
Filles			75,3	75,3	80,5	75,7	79,2	79,6	78,0	88,5	88,6	86,3	86,2
Ensemble			74,3	72,7	79,1	74,7	77,3	78,5	77,0	87,3	86,5	84,0	84,0
Tous baccalauréats													
Garçons	62,5	65,6	72,1	72,7	77,2	77,7	80,2	82,1	81,5	84,8	84,2	83,9	83,8
Filles	64,9	68,2	73,9	76,8	81,6	81,9	83,7	84,6	85,3	87,4	86,9	87,5	87,4
Ensemble	63,9	67,2	73,1	74,9	79,5	79,9	82,1	83,4	83,5	86,2	85,6	85,7	85,7

[2] Réussite au baccalauréat selon la filière et l'âge, session 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	643	96,5	16	80,0	4	80,0	663	95,9
17 ans	17 073	96,8	1 205	92,9	108	88,5	18 386	96,5
18 ans	197 146	92,7	53 313	89,1	14 502	84,6	264 961	91,5
19 ans	54 307	79,5	49 218	81,6	51 775	85,6	155 300	82,1
20 ans	12 047	69,2	19 360	74,9	52 771	84,6	84 178	79,7
21 ans	1 918	57,8	4 821	68,2	21 598	81,9	28 337	77,1
22 ans	413	49,8	1 051	60,2	7 101	78,6	8 565	73,8
23 ans	143	43,9	255	50,3	2 696	76,5	3 094	71,0
24 ans	41	31,5	96	42,3	1 275	76,9	1 412	70,1
25-29 ans	52	26,1	75	40,1	1 933	79,9	2 060	73,4
30 ans ou plus	38	22,6	62	44,3	2 300	86,2	2 400	80,6
Ensemble	283 821	88,3	129 472	82,3	156 063	84,0	569 356	85,7

[3] Réussite au baccalauréat selon la filière et l'origine sociale, session 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Origine sociale	Baccalauréat général		Baccalauréat technologique		Baccalauréat professionnel		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	5 907	92,4	2 363	90,6	2 528	88,9	10 798	91,1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	26 175	88,6	11 821	85,1	15 193	85,9	53 189	87,0
Cadres, professions intellectuelles supérieures	99 611	93,0	19 055	87,0	12 367	87,9	131 033	91,6
<i>dont professeurs et assimilés</i>	<i>13 976</i>	<i>93,7</i>	<i>1 938</i>	<i>85,2</i>	<i>799</i>	<i>87,9</i>	<i>16 713</i>	<i>92,3</i>
Professions intermédiaires	46 276	89,4	19 438	85,0	13 880	86,2	79 594	87,7
<i>dont instituteurs et assimilés</i>	<i>4 533</i>	<i>92,7</i>	<i>942</i>	<i>87,3</i>	<i>433</i>	<i>86,3</i>	<i>5 908</i>	<i>91,3</i>
Employés	42 120	86,5	24 578	82,5	19 712	85,1	86 410	85,0
Ouvriers	32 051	83,5	25 816	81,4	40 083	82,7	97 950	82,6
Retraités	5 377	85,4	3 212	79,0	5 560	80,8	14 149	82,0
Autres personnes sans activité professionnelle	18 442	79,7	12 518	75,4	11 916	77,4	42 876	77,8
Indéterminé	7 862	76,6	10 671	77,3	34 824	84,4	53 357	81,7
Ensemble	283 821	88,3	129 472	82,3	156 063	84,0	569 356	85,7

Présentation

Les résultats de la session 2011 conduisent, pour la France métropolitaine et les DOM (hors Mayotte), à une proportion de bacheliers de 71,6 % dans une génération : 36,3 % dans une série générale, 16,2 % dans une série technologique, 19,1 % dans une série professionnelle [1]. Depuis 1970, le nombre annuel de diplômés du baccalauréat a plus que triplé et la proportion de bacheliers dans une génération a gagné plus de 50 points. Cette forte progression résulte surtout de la croissance du nombre de bacheliers généraux et de l'important essor des bacheliers professionnels à partir de 1987. Entre 1995 et 2008, en contraste avec la longue période de croissance qui a précédé, la proportion de bacheliers dans une génération atteint un palier et oscille autour de 62 %, puis elle augmente de 3 points en 2009 suite à l'instauration de la session de rattrapage du baccalauréat professionnel. Stable en 2010, elle augmente de 6,5 points en 2011 avec l'arrivée des premiers bacheliers professionnels ayant suivi le cursus en trois ans qui s'ajoutent aux bacheliers passés par le cursus BEP suivi d'un baccalauréat en deux ans.

L'écart entre filles et garçons reste élevé, mais il s'amoindrit depuis 2000 pour atteindre 9,8 points en 2011.

Par ailleurs, les disparités géographiques d'accès au baccalauréat ont évolué [2]. L'opposition Nord-Sud, sensible en 1975, prévalait encore au milieu des années quatre-vingt. Ensuite, et jusqu'en 2010, les académies de Paris, Rennes, Grenoble et de Versailles se sont progressivement installées en tête des académies les plus diplômées. En 2011, si on répartit les candidats selon leur lieu de scolarisation, les académies de Paris, Rennes, Dijon et Nice obtiennent les meilleurs résultats (respectivement 84,6 %, 81,3 %, 77,9 % et 77,2 %). À l'opposé, dans les académies de Corse et Lyon, à peine 65 % des jeunes d'une génération scolarisés dans l'académie obtiennent le baccalauréat. En répartissant les bacheliers selon leur lieu de résidence, les académies de Versailles, Rennes et Nice sont en tête. Par contre, la proportion de bacheliers parisiens dans une génération n'est alors plus que de 66,0 %, en-dessous de la valeur nationale, la capitale bénéficiant d'importantes migrations en provenance des académies voisines. Dans les académies de Créteil et Versailles, en considérant les bacheliers sur leur lieu de résidence, cette même proportion est alors, respectivement, de 71,6 % et 79,5 %.

Définitions

Proportion de bacheliers dans une génération

Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux par âge.

Pour les résultats par académie, on rapporte habituellement les candidats scolarisés dans une académie aux jeunes résidant dans cette académie (colonnes « Scolarisation » du tableau [2]). On peut aussi rapporter les candidats résidant dans une académie aux jeunes résidant dans cette même académie (colonnes « Résidence » du tableau [2]). Ceci permet d'éviter d'introduire un biais pour les académies qui accueillent beaucoup de candidats résidant dans une autre académie, ou inversement, ce qui est le cas notamment pour les académies d'Île-de-France. Toutefois, deux phénomènes liés à l'âge des candidats au baccalauréat (autour de 18 ans) peuvent fragiliser les estimations (voir « Données démographiques »).

Données démographiques

La population par âge est issue des estimations publiées chaque année par l'Insee pour la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte. La population connue en mars 2012 a été utilisée ici. Elle permet le calcul de proportions provisoires de bacheliers dans une génération pour les sessions 2010 et 2011, et définitives pour la session 2009. Cependant à partir de 18 ans, les jeunes sont recensés à leur lieu de résidence et non plus au domicile de leurs parents. C'est également un âge où commencent les migrations vers les lieux de formation dans l'enseignement supérieur. Ces migrations peuvent entraîner une sous-estimation de ce calcul dans les académies accueillant beaucoup d'étudiants, à l'inverse il sera surestimé dans les académies de forte émigration. Les proportions de bacheliers dans une génération par académie doivent donc être utilisées avec prudence.

 Sources : MEN-MESR DEPP

- Système d'information Ocean et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

- MEN-Insee/Estimations démographiques.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.03, 11.07, 10.06, 09.10, 08.19 (baccalauréat, résultats définitifs).

- Tableaux statistiques, n° 7075, 7100 (général), 7076, 7101 (technologique), 7077, 7102 (professionnel).

[1] Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération selon la filière et le sexe (%)

(Public + Privé)

	France métropolitaine				France métropolitaine + DOM hors Mayotte							
	1980	1990	2000	2001	2001	2005	2006	2007	2008	2009	2010p	2011p
Bac général												
Garçons	26,5	26,3	26,5	27,8	27,3	27,7	29,0	29,1	30,7
Filles	39,1	38,9	39,2	39,8	40,3	39,7	40,8	40,1	42,2
Ensemble	18,6	27,9	32,9	32,7	32,5	32,8	33,7	33,7	33,6	34,8	34,5	36,3
Bac technologique												
Garçons	16,9	16,8	16,0	15,7	16,0	15,1	15,2	15,3	15,1
Filles	19,7	19,6	18,0	18,0	16,9	17,5	16,6	17,4	17,3
Ensemble	7,3	12,8	18,5	18,2	18,2	17,0	16,8	16,4	16,3	15,9	16,3	16,2
Bac professionnel												
Garçons	12,7	12,7	13,1	13,8	14,1	13,9	16,1	16,0	21,0
Filles	9,7	9,8	9,7	10,4	11,1	10,9	13,0	12,6	17,1
Ensemble	-	2,8	11,4	11,2	11,2	11,4	12,1	12,6	12,4	14,6	14,3	19,1
Tous baccalauréats												
Garçons	56,9	56,0	55,8	55,6	57,3	57,4	56,7	60,3	60,4	66,8
Filles	69,1	68,4	68,3	67,0	68,2	68,3	68,2	70,4	70,1	76,6
Ensemble	25,9	43,5	62,8	62,1	61,9	61,2	62,6	62,7	62,3	65,2	65,1	71,6

[2] Proportion de bacheliers dans une génération selon les académies de résidence et de scolarisation (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Académies	2011p		2010p		2009	
	Scolarisation	Résidence	Scolarisation	Résidence	Scolarisation	Résidence
Aix-Marseille	67,3	65,7	64,2	62,3	64,5	61,9
Amiens	66,2	67,2	58,4	59,6	58,0	59,2
Besançon	73,1	73,0	65,7	65,5	65,5	65,5
Bordeaux	70,1	70,1	64,2	64,6	65,3	65,5
Caen	68,1	67,8	64,3	63,9	63,8	63,4
Clermont-Ferrand	70,4	71,1	62,4	62,9	63,8	64,1
Corse	64,7	64,7	60,3	60,3	60,5	61,6
Créteil	66,8	71,6	60,3	64,7	60,2	64,6
Dijon	77,9	75,3	65,4	63,9	65,4	63,9
Grenoble	70,6	70,5	70,8	70,5	69,4	69,3
Lille	70,1	69,7	61,2	60,8	61,1	60,8
Limoges	69,7	64,8	64,6	60,9	64,3	61,2
Lyon	65,0	65,5	61,9	62,3	63,0	63,1
Montpellier	71,6	72,6	62,8	63,7	61,6	63,4
Nancy-Metz	75,8	75,6	66,1	66,0	65,9	65,7
Nantes	72,8	73,1	67,5	67,7	67,5	67,6
Nice	77,2	78,6	65,5	66,9	64,4	66,0
Orléans-Tours	70,2	71,0	63,9	64,7	63,6	64,0
Paris	84,6	66,0	80,8	62,7	80,9	63,3
Poitiers	70,5	71,5	63,1	63,8	62,9	63,5
Reims	69,6	68,6	63,7	62,6	63,6	62,5
Rennes	81,3	80,3	73,1	72,4	72,9	72,1
Rouen	70,9	70,0	64,3	63,7	66,6	66,0
Strasbourg	72,8	72,9	64,4	64,5	64,6	64,7
Toulouse	70,7	71,1	62,5	62,9	63,2	63,5
Versailles	75,1	79,5	69,9	73,9	70,0	73,9
France métropolitaine	71,8	71,8	65,3	65,3	65,3	65,3
DOM (1)	68,7	68,7	60,9	60,9	63,2	63,2
France métr. + DOM	71,6	71,6	65,1	65,1	65,2	65,2

(1) Dans les DOM, le détail par académie n'est pas disponible.

Présentation

En 2011, 622 600 diplômes technologiques et professionnels ont été délivrés aux niveaux IV et V, dont 29 % en CAP, 20 % en BEP, 25 % en baccalauréat professionnel et 21 % en baccalauréat technologique [1]. Au cours des dix dernières années, la part des BEP a perdu 9,6 points, celle des baccalauréats professionnels en a gagné 11,9, tandis que celle des autres diplômes est restée stable. Cette évolution découle de la réforme de la voie professionnelle mise en place progressivement depuis 2008 : fermeture des BEP au profit du cursus baccalauréat professionnel en trois ans après la classe de troisième. Cette réforme vise à augmenter le nombre de diplômés au niveau IV qui passe ainsi de 38 % en 2000 à 50 % en 2011, entraînant mécaniquement la baisse des diplômés au niveau V (62 % en 2000, 50 % en 2011). Entre les deux dernières sessions, le nombre de CAP et de baccalauréats professionnels délivrés a augmenté (respectivement, + 24 500 et + 36 900), tandis que le nombre de BEP a diminué de 20 % (- 31 900). Sur les 125 500 BEP délivrés en 2011, les deux tiers ont été obtenus par des jeunes engagés dans la préparation au baccalauréat professionnel, ainsi que le prévoit la réforme (délivrance d'un diplôme intermédiaire).

Entre les sessions 2010 et 2011, le taux de réussite au CAP progresse de 1,3 point, tandis que la réussite au BEP baisse légèrement (- 0,3 point) [2]. Le taux de réussite aux mentions complémentaires de niveau V diminue de 2,1 points, et poursuit ainsi la baisse entamée en 2008. Les candidats aux diplômes de niveaux IV et V sont principalement des candidats sous statut scolaire, à l'exception de ceux qui se présentent au CAP (où les apprentis sont plus nombreux) et au brevet professionnel (ce diplôme ne se prépare pas par la voie scolaire) [3]. Le taux de réussite au diplôme varie selon le statut du candidat. Les candidats sous statut scolaire ont de meilleurs résultats que les apprentis au CAP et aux mentions complémentaires de niveau V (écart de 2,5 points au CAP, de 7,1 points aux mentions complémentaires). C'est l'inverse pour le BEP et le baccalauréat professionnel où l'écart de réussite est en faveur des apprentis.

Définitions

Taux de réussite

Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

Diplôme de niveau V

Diplôme de second cycle court professionnel, CAP et BEP pour l'essentiel.

Diplôme de niveau IV

Diplôme du type brevet professionnel ou baccalauréat.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP

Brevet d'études professionnelles.

MC4

Mention complémentaire de niveau IV.

MC5

Mention complémentaire de niveau V.

Bac pro

Baccalauréat professionnel.

Bac techno

Baccalauréat technologique.

BP

Brevet professionnel.

BT

Brevet de technicien.

BMA

Brevet des métiers d'art.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.

 Pour en savoir plus

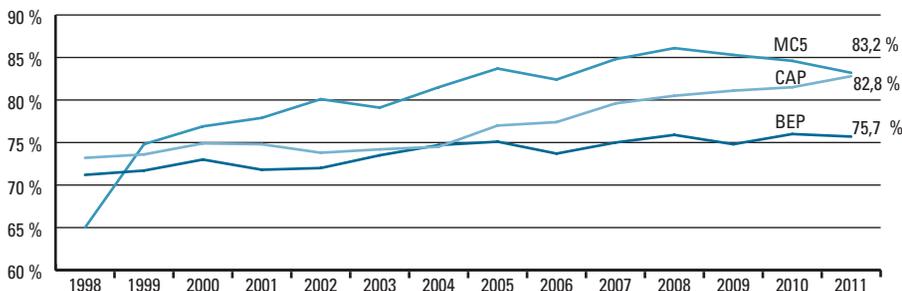
- Notes d'Information, 09.28.

- *Éducation & formations*, n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

[1] Évolution du nombre de diplômes par niveau (France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011, Public + Privé)

Session	Niveau V				Niveau IV					Ensemble	
	CAP	BEP	MC5	Total	BP	BT, BMA	Bac techno	Bac pro	MC4		Total
1990	273 237	161 140	9 518	443 895	12 267	8 348	115 808	24 602	-	161 025	604 920
1995	265 730	188 531	11 531	465 792	13 133	2 963	138 267	67 096	-	221 459	687 251
2000	215 812	208 559	10 882	435 253	16 060	2 027	152 778	92 617	454	263 936	699 189
2001	202 826	193 626	9 924	406 376	17 514	1 724	147 944	92 499	920	260 601	666 977
2002	168 092	186 966	9 187	364 245	18 234	2 022	141 983	93 579	972	256 790	621 035
2003	159 339	189 652	8 600	357 591	17 058	1 848	142 799	91 537	1 316	254 558	612 149
2004	139 972	191 055	8 391	339 418	19 376	2 080	143 277	93 958	1 490	260 181	599 599
2005	145 913	188 961	8 229	343 103	18 798	1 677	140 828	93 268	1 496	256 067	599 170
2006	132 192	182 131	8 247	322 570	19 942	1 953	140 707	100 562	1 436	264 600	587 170
2007	137 977	181 638	8 947	328 562	19 037	1 880	137 605	104 975	1 537	265 034	593 596
2008	143 155	180 382	9 095	332 632	19 446	1 645	135 886	103 311	1 814	262 102	594 734
2009	146 855	170 536	9 358	326 749	20 594	1 625	131 602	120 728	2 000	276 549	603 298
2010	154 265	156 980	9 552	320 797	20 186	1 005	133 431	118 586	1 709	274 917	595 714
2011 hors Mayotte	178 751	125 072	9 465	313 288	19 745	1 136	128 832	155 502	1 705	306 920	620 208
2011 y.c. Mayotte	179 564	125 499	9 465	314 528	19 745	1 136	129 472	156 063	1 705	308 121	622 649

[2] Évolution des taux de réussite aux diplômes de niveau V depuis 1998 (France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



[3] Réussite aux diplômes selon le statut des candidats, session 2011 (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Niveau V			Niveau IV					
	CAP	BEP	MC5	BP	BT, BMA	Bac techno	Bac pro	MC4	
Formation sous statut scolaire									
Présents	76 439	145 953	5 068	-	1 267	151 800	151 929	914	
Admis	64 488	113 385	4 434	-	1 065	126 587	128 036	722	
Taux de réussite	84,4	77,7	87,5	-	84,1	83,4	84,3	79,0	
<i>dont établissements publics</i>									
présents	55 343	114 672	3 529	-	1 094	120 997	111 029	686	
admis	45 819	86 416	3 104	-	910	99 050	90 992	538	
taux de réussite	82,8	75,4	88,0	-	83,2	81,9	82,0	78,4	
Formation sous statut d'apprenti									
Présents	79 423	5 747	5 188	19 724	79	-	22 289	590	
Admis	65 051	4 531	4 170	14 360	58	-	19 094	513	
Taux de réussite	81,9	78,8	80,4	72,8	73,4	-	85,7	86,9	
Enseignement à distance									
Présents	2 626	241	ns	213	ns	895	501	-	
Admis	2 040	128	ns	146	ns	480	324	-	
Taux de réussite	77,7	53,1	ns	68,5	ns	53,6	64,7	-	
Formation continue									
Présents	24 978	2 867	893	5 850	11	60	8 373	499	
Admis	21 848	2 102	706	4 289	8	49	7 015	447	
Taux de réussite	87,5	73,3	79,1	73,3	72,7	81,7	83,8	89,6	
Autres (candidats libres,...)									
Présents	33 278	11 168	224	1 921	ns	4 484	2 732	70	
Admis	26 137	5 353	153	950	ns	2 356	1 594	23	
Taux de réussite	78,5	47,9	68,3	49,5	ns	52,5	58,3	32,9	
Total des candidats									
Présents	216 744	165 976	11 376	27 708	1 365	157 239	185 824	2 073	
Admis	179 564	125 499	9 465	19 745	1 136	129 472	156 063	1 705	
Taux de réussite	82,8	75,6	83,2	71,3	83,2	82,3	84,0	82,2	

ns : non significatif

Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte, à la session 2011, le taux de réussite au CAP est de 82,8 % et de 75,6 % au BEP [1]. Le taux de réussite au CAP continue sa progression (+ 1,3 point par rapport à 2010 hors Mayotte) tandis que celui du BEP baisse légèrement (- 0,3 point). Les filles réussissent mieux que les garçons. En CAP, l'écart des taux de réussite est de 4,1 points à la session 2011, relativement stable depuis 2008. En BEP, l'écart de réussite s'est nettement réduit cette année, il n'est que de 0,8 point en faveur des filles, après avoir atteint 6,7 points en 2010.

Les candidats au CAP présentent des profils par âge qui diffèrent selon le mode de formation [2]. Ceux qui viennent d'établissements scolaires, et qui intègrent le CAP après la classe de troisième, devraient avoir 17 ans au moment du passage de l'examen. Mais près de la moitié des élèves ont un an de retard et ont déjà 18 ans. Les élèves « à l'heure » ont une meilleure réussite que ceux qui sont en retard d'un an : le taux de réussite par voie scolaire à 17 ans s'établit à 90,1 % contre 82,9 % à 18 ans. En revanche à partir de 20 ans, le taux de réussite s'améliore pour atteindre 93,1 % à 24 ans.

89 % des apprentis candidats au CAP sont âgés de 16 à 21 ans au moment où ils passent leur examen. Les candidats « à l'heure » obtiennent également de meilleurs résultats ; l'écart de réussite entre les jeunes de 17 et ceux de 18 ans est de 10,7 points (respectivement 89,4 % et 78,7 %). À partir de 20 ans, la réussite s'améliore avec l'âge. À 25 ans, le taux de réussite est de 89,8 %.

Les autres candidats (individuels, en formation continue ou provenant de l'enseignement à distance) sont en moyenne plus âgés que les scolaires et les apprentis. Plus de la moitié d'entre eux sont âgés de 30 ans ou plus. Ils sont plus de 11 000 trentenaires en 2011 à obtenir un CAP et leur taux de réussite est de 5,5 points supérieur à la moyenne.

Les candidats au BEP ont également un profil par âge différent selon le mode de formation [3]. Ceux qui sont inscrits dans un établissement scolaire, tout comme ceux qui passent cet examen par voie d'apprentissage, ont souvent déjà un an de retard au moment de l'examen. 44 % des candidats scolaires ont 18 ans, 36 % sont âgés de 17 ans. Les élèves « à l'heure » ont un meilleur taux de réussite que ceux qui sont en retard d'un an. À 17 ans, le taux de réussite des scolaires est de 84,8 %, soit un écart de 8,4 points avec ceux âgés de 18 ans. En 2011, les apprentis « à l'heure » ont un taux de réussite de 87,4 %. À 18 ans, ce taux chute de 9,6 points.

Définitions

Taux de réussite

Nombre d'admis au diplôme par rapport au nombre de candidats présents.

Présent

Est considéré comme présent à l'examen tout candidat qui a participé à chacune des épreuves obligatoires.

Admis

Est considéré comme admis à l'examen tout candidat qui a obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 sur 20 aux épreuves obligatoires.

Âge

L'âge est défini par la différence de millésime entre l'année d'observation et l'année de naissance, quelle que soit la date anniversaire. Pour la session 2011, un candidat âgé de 17 ans est par définition, un candidat né en 1994. Son âge réel à la session, qui a lieu l'été, peut aller de 16 ans et demi, s'il est né en décembre 1994, à 17 ans et demi, s'il est né en début d'année 1994.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 09.28.

- *Éducation & formations*, n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

[1] Évolution des taux de réussite au CAP et au BEP selon le sexe (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2011)

	1995	2000	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte
CAP												
Garçons	69,9	73,4	73,9	73,8	76,3	76,6	78,5	78,6	79,0	79,5	81,1	81,1
Filles	74,2	77,6	75,0	75,8	78,2	78,4	81,1	83,0	83,7	84,0	85,2	85,2
Ensemble	71,7	74,9	74,2	74,5	77,0	77,4	79,6	80,5	81,1	81,5	82,8	82,8
BEP												
Garçons	64,4	69,1	70,0	71,1	71,4	70,7	70,9	73,8	73,3	73,0	75,3	75,2
Filles	68,2	78,0	78,1	79,5	80,0	77,6	80,5	78,8	76,6	79,7	76,1	76,0
Ensemble	66,1	73,0	73,5	74,7	75,1	73,7	75,0	75,9	74,8	76,0	75,7	75,6

[2] Répartition des lauréats au diplôme du CAP selon l'âge, session 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Scolaires (1)		Apprentis (1)		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	162	85,3	17	85,0	7	63,6	186	84,2
17 ans	12 693	90,1	8 314	89,4	258	76,3	21 265	89,6
18 ans	30 258	82,9	24 275	78,7	2 096	73,7	56 629	80,6
19 ans	11 411	81,2	13 677	79,4	3 919	73,5	29 007	79,3
20 ans	4 298	84,8	7 624	83,6	4 011	76,5	15 933	82,0
21 ans	1 855	86,0	4 241	84,7	3 689	79,1	9 785	82,7
22 ans	934	89,3	2 526	86,6	3 117	80,5	6 577	83,9
23 ans	534	90,5	1 562	87,0	2 512	81,0	4 608	84,0
24 ans	309	93,1	1 040	89,0	2 158	81,8	3 507	84,7
25 ans	250	91,6	730	89,8	1 945	82,8	2 925	85,2
26-29 ans	505	90,5	786	88,5	6 161	84,6	7 452	85,3
30-39 ans	631	86,7	141	88,1	11 812	87,7	12 584	87,7
40 ans ou plus	367	87,0	71	86,6	8 275	85,6	8 713	85,7
Âge inconnu	281	69,0	47	59,5	65	86,7	393	70,1
Total	64 488	84,4	65 051	81,9	50 025	82,2	179 564	82,8
<i>dont filles</i>	<i>29 279</i>	<i>87,7</i>	<i>16 312</i>	<i>85,8</i>	<i>31 919</i>	<i>82,8</i>	<i>77 510</i>	<i>85,2</i>

(1) Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution notamment aux âges élevés.

[3] Répartition des lauréats au diplôme du BEP selon l'âge, session 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Scolaires (1)		Apprentis (1)		Autres		Ensemble	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
16 ans ou moins	307	86,2	ns	ns	ns	ns	311	85,9
17 ans	40 615	84,8	655	87,4	199	65,5	41 469	84,7
18 ans	49 659	76,4	1 250	77,8	1 329	54,6	52 238	75,7
19 ans	16 814	71,3	1 038	76,5	1 960	43,9	19 812	67,3
20 ans	4 351	66,8	718	77,6	1 082	46,1	6 151	62,9
21 ans	1 043	61,4	363	75,3	585	51,2	1 991	59,9
22 ans	315	64,8	221	78,6	382	59,0	918	64,9
23 ans	103	62,4	105	77,2	263	63,7	471	66,0
24 ans	40	66,7	86	81,9	164	58,6	290	65,2
25 ans	16	84,2	45	90,0	138	63,6	199	69,6
26-29 ans	25	86,2	44	88,0	346	70,9	415	73,2
30-39 ans	30	85,7	1	ns	574	73,9	605	74,4
40 ans ou plus	67	81,7	2	ns	560	73,7	629	74,5
Total	113 385	77,7	4 531	78,8	7 583	53,1	125 499	75,6
<i>dont filles</i>	<i>55 237</i>	<i>78,2</i>	<i>1 621</i>	<i>78,0</i>	<i>3 619</i>	<i>52,7</i>	<i>60 477</i>	<i>76,0</i>

(1) Le statut des candidats est déclaratif. Il est à prendre avec précaution notamment aux âges élevés.

Présentation

À la session 2011, 382 700 jeunes se sont présentés aux épreuves du CAP (216 700) ou du BEP (166 000) en France métropolitaine et dans les DOM y compris Mayotte. En un an, hors Mayotte, le nombre de candidats présents en CAP a augmenté de 26 500, tandis qu'en BEP, il a chuté de 41 400.

En CAP, l'augmentation des candidats présents est plus sensible dans le secteur de la production (+ 20 200) que dans celui des services (+ 6 300). Avec 57,2 % des candidats, le secteur de la production accroît sa prépondérance. Au total, 62 % des candidats présents au CAP se concentrent dans six groupes de spécialités : métiers de bouche (« Agroalimentaire, alimentation cuisine »), métiers des services aux personnes (« Coiffure, esthétique »), CAP Petite enfance, mécanique automobile et métiers du bâtiment. Le taux de réussite au CAP (82,8 %) est plus élevé dans les spécialités des services que dans celles de la production : 84,5 % contre 81,6 %. Il varie de 69,0 % pour le groupe « Santé » (CAP de prothésiste dentaire) à 92,4 % pour le groupe « Mines et carrières, génie civil » où sont formés les conducteurs d'engins de travaux publics.

En BEP, la baisse du nombre de candidats s'explique par l'extinction progressive de la filière BEP, même si l'épreuve est maintenue en tant que diplôme intermédiaire à l'issue de la première professionnelle. Parmi les candidats présents au BEP, 125 500 ont été admis. Le taux de réussite atteint 75,6 % et est plus élevé dans le secteur de production que dans celui des services. L'écart de réussite entre les deux secteurs (1 point) s'est réduit (7,8 points à la session 2010). Avec 65,4 % des candidats, le secteur des services est prépondérant en BEP, situation inverse du CAP. Cinq groupes de spécialités de BEP concentrent à eux seuls les trois quarts des candidats présents. Dans le secteur des services, les métiers du commerce et de la vente regroupent 34 400 candidats (près de 21 % de l'ensemble), les métiers des services administratifs (secrétariat, bureautique) 29 600, les spécialités sanitaires et sociales en comptent 25 000, et les métiers de l'accueil, de l'hôtellerie et du tourisme 11 500. Dans le secteur de la production, le groupe majeur est celui des métiers de l'électrotechnique et de l'électricité avec 23 100 présents à l'examen.

Définitions

Les spécialités de formation

Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la Nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée dans le décret interministériel n° 94-522 du 21 Juin 1994. Cette nomenclature a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

Taux de réussite

Nombre d'admis par rapport au nombre de candidats présents.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP

Brevet d'études professionnelles.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens de l'enseignement technologique et professionnel du second degré.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 09.28.

- *Éducation & formations*, n° 75, MEN-DEPP, octobre 2007.

[1] Répartition des candidats au CAP ou au BEP selon la spécialité du diplôme, session 2011

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Groupes de spécialités		CAP			BEP		
		Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
200	Technologies industrielles fondamentales	-	-	-	781	657	84,1
213	Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche	6	6	100,0	-	-	-
220	Spécialités pluritechnologiques des transformations	186	143	76,9	-	-	-
221	Agroalimentaire, alimentation, cuisine	33 064	26 886	81,3	233	179	76,8
222	Transformations chimiques et apparentées	27	23	85,2	951	786	82,6
223	Métallurgie	1 020	845	82,8	-	-	-
224	Matériaux de construction, verre, céramique	420	365	86,9	28	23	82,1
225	Plasturgie, matériaux composites	167	138	82,6	368	295	80,2
226	Papier, carton	65	57	87,7	-	-	-
227	Énergie, génie climatique	5 943	4 952	83,3	5 278	3 768	71,4
230	Spécialités pluritechno génie civil, construction, bois	1 275	1 052	82,5	2 964	2 232	75,3
231	Mines et carrières, génie civil, topographie	2 496	2 306	92,4	1 334	1 066	79,9
232	Bâtiment : construction et couverture	9 954	7 810	78,5	1 570	1 138	72,5
233	Bâtiment : finitions	15 476	12 232	79,0	1 617	1 186	73,3
234	Travail du bois et de l'ameublement	11 575	9 121	78,8	4 204	3 209	76,3
240	Spécialités pluritechno. des matériaux souples	526	437	83,1	48	31	64,6
241	Textile	144	116	80,6	-	-	-
242	Habillement	2 172	1 810	83,3	3 314	2 585	78,0
243	Cuirs et peaux	433	342	79,0	159	126	79,2
250	Spécialités pluritechnologiques en mécanique-électricité	695	587	84,5	7 075	5 553	78,5
251	Mécanique générale et de précision, usinage	672	544	81,0	2 930	2 170	74,1
252	Moteurs et mécanique auto	16 954	14 581	86,0	693	372	53,7
253	Mécanique aéronautique et spatiale	166	143	86,1	-	-	-
254	Structures métalliques	12 323	10 174	82,6	754	489	64,9
255	Électricité, électronique	8 146	6 487	79,6	23 055	17 887	77,6
Total spécialités de la production		123 905	101 157	81,6	57 356	43 752	76,3
311	Transport, maintenance, magasinage	3 799	3 261	85,8	4 389	3 350	76,3
312	Commerce, vente	17 011	14 664	86,2	34 384	27 259	79,3
314	Comptabilité, gestion	-	-	-	1 574	402	25,5
321	Journalisme et communication	1 365	1 159	84,9	-	-	-
322	Techniques de l'imprimerie et de l'édition	920	768	83,5	1 187	959	80,8
323	Techniques image et son, métiers connexes du spectacle	1 501	1 129	75,2	-	-	-
324	Secrétariat, bureautique	-	-	-	29 580	20 425	69,1
330	Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	-	-	-	25 019	19 919	79,6
331	Santé	1 092	753	69,0	-	-	-
332	Travail social	25 843	21 825	84,5	-	-	-
334	Accueil, hôtellerie, tourisme	9 796	8 046	82,1	11 547	8 780	76,0
335	Animation culturelle, sportive et de loisirs	165	101	61,2	-	-	-
336	Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	26 686	22 684	85,0	-	-	-
340	Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	381	351	92,1	-	-	-
343	Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	1 597	1 288	80,7	940	653	69,5
344	Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	2 683	2 378	88,6	-	-	-
Total spécialités des services		92 839	78 407	84,5	108 620	81 747	75,3
Ensemble des spécialités		216 744	179 564	82,8	165 976	125 499	75,6
Session 2011 hors Mayotte, toutes spécialités		215 822	178 751	82,8	165 277	125 072	75,7
Spécialités de la production		123 444	100 746	81,6	57 168	43 615	76,3
Spécialités des services		92 378	78 005	84,4	108 109	81 457	75,3
Session 2010 hors Mayotte, toutes spécialités		189 277	154 265	81,5	206 684	156 980	76,0
Spécialités de la production		103 200	82 553	80,0	84 132	60 018	71,3
Spécialités des services		86 077	71 712	83,3	122 552	96 962	79,1

Lecture - 84,5 % des candidats au CAP dans une spécialité des services ont obtenu leur diplôme à la session 2011.

Présentation

À la session 2011, 160 000 candidats se sont présentés à l'examen du brevet de technicien supérieur (BTS) et 114 900 ont été admis [1]. Les effectifs d'inscrits continuent de diminuer (- 1,5 % par rapport à la session précédente) ; ils n'avaient baissé que légèrement (- 0,3 %) l'an dernier.

Pour la deuxième année consécutive, le taux de réussite (71,8 %) augmente de 2 points, ces hausses faisant suite à une baisse en 2009. La hausse du taux de réussite compense la baisse du nombre de candidats et le nombre de diplômés augmente de 1,2 %.

Comme les années précédentes, les spécialités des services regroupent plus des trois quarts des candidats et le domaine des échanges et de la gestion accueille à lui seul près de la moitié de l'ensemble des BTS.

Les femmes sont largement minoritaires parmi les diplômés des spécialités de la production (15,2 %), mais leur part continue d'augmenter (0,1 point par rapport à 2010 et 2 points par rapport à la session 2005). Elles sont fortement représentées dans les spécialités des services, bien que leur prééminence se réduise d'année en année (64,2 % en 2011 contre 70 % en 1999).

Les candidats scolaires demeurent les plus nombreux (60,8 %) mais les apprentis poursuivent leur progression et leur part dépasse 12,6 % en 2011. La proportion de candidats en formation continue diminue (17,6 % en 2011 contre 18,9 % en 2010) [2].

Depuis la session 2005, la prédominance des bacheliers technologiques parmi les diplômés s'effrite (53,7 % en 2005, 46,5 % en 2010 et 45,0 % en 2011) au profit des bacheliers généraux et des bacheliers professionnels [3]. La part de ces derniers n'a cessé de croître depuis 1999 (10 % en 1999, 19 % en 2010 et 21 % en 2011).

Au total, sur les dix dernières années, le nombre de BTS délivrés a augmenté de 18,3 % [4].

Définitions

Champ

Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2011, hors BTS agricole, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer hors Mayotte (données non disponibles).

BTS

Brevet de technicien supérieur, diplôme de niveau III préparé généralement en deux ans.

STS

Section de techniciens supérieurs (voir 6.11).

CFA

Centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

Greta

Groupement d'établissements publics locaux d'enseignement (voir 7.2).

Séries du baccalauréat, BT, BMA

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

Apprentissage

Les apprentis sont des jeunes âgés de 16 à 25 ans qui préparent un diplôme (ou un titre) de l'enseignement professionnel ou technologique dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier, associant une formation en entreprise – sous la responsabilité d'un maître d'apprentissage – et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis (voir 5.1).

Formation continue

Elle permet à des salariés ou demandeurs d'emploi d'acquérir ou d'améliorer des connaissances et/ou compétences professionnelles au-delà de leur formation initiale (voir 7.1).

Candidats individuels

Il s'agit de candidats inscrits à l'examen du BTS sans l'avoir préparé dans un établissement. La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à certains candidats d'obtenir le diplôme.

[1] Candidats au BTS selon la spécialité, session 2011

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Domaines de spécialité	Hommes			Femmes			Total			% de femmes/présents
	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Présentes	Admises	Taux de réussite (%)	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	
20 Spécialités pluritechnologiques de production	11 100	8 651	77,9	971	823	84,8	12 071	9 474	78,5	8,0
22 Transformations	3 394	2 584	76,1	1 787	1 473	82,4	5 181	4 057	78,3	34,5
23 Génie civil, construction et bois	4 602	3 451	75,0	1 470	1 073	73,0	6 072	4 524	74,5	24,2
24 Matériaux souples	80	75	93,8	877	731	83,4	957	806	84,2	91,6
25 Mécanique, électricité, électronique	12 417	9 892	79,7	5 444	4 321	79,4	12 961	10 324	79,7	4,2
Total domaines de la production	31 593	24 653	78,0	5 649	4 532	80,2	37 242	29 185	78,4	15,2
31 Échanges et gestion	29 692	19 422	65,4	44 508	30 693	69,0	74 200	50 115	67,5	60,0
<i>dont : 31209 Management des unités commerciales</i>	10 074	6 251	62,1	11 486	8 100	70,5	21 560	14 351	66,6	53,3
<i>31210 Négociation et relation client</i>	5 811	4 069	70,0	5 448	4 140	76,0	11 259	8 209	72,9	48,4
<i>31406 Comptabilité et gestion des organismes</i>	5 351	3 498	65,4	7 728	5 109	66,1	13 079	8 607	65,8	59,1
<i>31407 Assistant de gestion PME PMI à réf. euro</i>	2 180	1 290	59,2	11 107	6 770	61,0	13 287	8 060	60,7	83,6
32 Communication et information	9 225	6 248	67,7	14 062	10 733	76,3	23 287	16 981	72,9	60,4
33 Services aux personnes	4 439	3 197	72,0	18 825	14 049	74,6	23 264	17 246	74,1	80,9
34 Services à la collectivité	616	378	61,4	1 390	1 009	72,6	2 006	1 387	69,1	69,3
Total domaines des services	43 972	29 245	66,5	78 785	56 484	71,7	122 757	85 729	69,8	64,2
Total	75 565	53 898	71,3	84 434	61 016	72,3	159 999	114 914	71,8	52,8

[2] Réussite au BTS selon le mode de formation, session 2011

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Scolaires (STS)	97 348	77 709	79,8
Public	64 702	52 903	81,8
Privé sous contrat	20 492	17 321	84,5
Privé hors contrat	12 154	7 485	61,6
Apprentissage (CFA)	20 196	14 791	73,2
Formation continue (Greta...)	27 982	17 024	60,8
Enseignement à distance	3 748	1 419	37,9
Individuels	10 725	3 971	37,0
Total	159 999	114 914	71,8

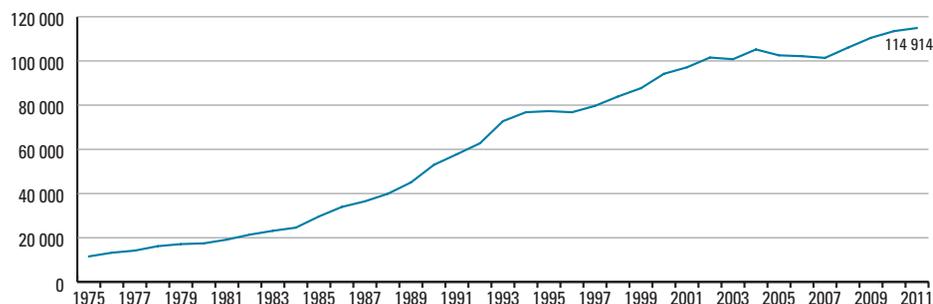
[3] Réussite au BTS selon le diplôme initial, session 2011

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Baccalauréat général	47 417	39 181	82,6
Série L	10 357	8 190	79,1
Série ES	20 297	16 896	83,2
Série S	16 763	14 095	84,1
Baccalauréat technologique	71 937	53 471	74,3
Série STT, STG	42 276	30 143	71,3
Série STI	19 774	15 884	80,3
Série STL	3 400	2 520	74,1
Série SMS	3 697	2 660	72,0
Série hôtellerie	1 662	1 346	81,0
Autres séries	1 128	918	81,4
Baccalauréat professionnel	32 780	17 874	54,5
Domaines de la production	11 753	7 701	65,5
Domaines des services	21 027	10 173	48,4
Autres diplômes (BT, BMA, étrangers...)	7 865	4 388	55,8
Total	159 999	114 914	71,8

[4] Évolution du nombre de BTS délivrés

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)



Présentation

Comme les années précédentes, les spécialités des services regroupent, à la session 2011, près des trois quarts des admis au BTS. Deux groupes de spécialités, « Commerce, vente » et « Comptabilité, gestion », concentrent à eux seuls pratiquement 40 % des lauréats. Dans les spécialités de la production, deux groupes dominent également : « Commandes de transformations industrielles » et « Électricité, électronique ».

Par rapport à la session 2010, les effectifs de diplômés augmentent dans le domaine des services (+ 1,7 %) et stagnent dans le domaine de la production. Dans le domaine des services, les spécialités « Santé », « Coiffure, esthétique et autres soins », « Secrétariat, bureautique » et « Spécialités plurivalentes de la communication » voient leur effectif augmenter fortement (plus de 7,5 % de hausse). Après une hausse à la session précédente, les groupes « Comptabilité, gestion » et « Finances, banque, assurance » connaissent une forte baisse. Dans le domaine de la production, les effectifs augmentent dans la plupart des groupes de spécialités. Parmi les groupes de spécialités ayant un nombre significatif de diplômés, les deux spécialités « Technologies de commandes des transformations industrielles », « Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité » et « Transformations chimiques et apparentées » connaissent une baisse.

Les taux de réussite sont toujours plus élevés dans le domaine de la production que dans celui des services (78,4 % contre 69,8 %), mais l'écart entre les deux se réduit. En effet, par rapport à la session 2010, le taux de réussite du domaine des services a progressé de 2,5 points et celui de la production a légèrement baissé (- 0,3 point).

Toutes spécialités confondues, les femmes sont majoritaires parmi les admis (53,1 %). Leur part dépasse 90 % dans des spécialités relevant du domaine des services (« Coiffure, esthétique et autres soins », « Secrétariat, bureautique », « Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales » et « Travail social »), mais également dans deux spécialités de la production (« Spécialités pluritechnologiques matériaux souples » et « Textile »). Inversement, elles représentent moins de 15 % des effectifs dans la plupart des groupes du secteur de la production ainsi qu'en « Informatique, traitement de l'information ».

Les femmes obtiennent des taux de réussite supérieurs à ceux des hommes dans pratiquement toutes les spécialités. Elles enregistrent d'ailleurs, pour la première fois, un taux de réussite global plus élevé que celui des hommes (+ 1 point). L'écart, également de 1 point, était en leur défaveur en 2010.

Définitions

Champ

Tous les candidats présents à l'examen du BTS en 2011, hors BTS agricole, en France métropolitaine et dans les départements d'outre-mer, hors Mayotte (données non disponibles).

BTS

Brevet de technicien supérieur, diplôme de niveau III préparé généralement en deux ans.

STS

Section de techniciens supérieurs (voir 6.12).

[1] Répartition des admis au BTS selon la spécialité de la formation, sessions 2010 et 2011

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Groupes de spécialités de formation	2010		2011					
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	% admis par spécialité	Taux de réussite (%)	Part des femmes (%)	Taux de réussite hommes (%)	Taux de réussite femmes (%)
200 Technologies industrielles fondamentales	3 109	79,4	3 107	2,7	79,1	18,8	77,8	85,4
201 Technologies de commandes des transformations industrielles	6 534	76,6	6 367	5,5	78,2	3,8	78,0	83,3
210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture	13	65,0	-	-	-	-	-	-
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	145	87,9	174	€	89,2	35,6	87,5	92,5
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	485	79,2	490	€	81,4	69,0	72,0	86,4
222 Transformations chimiques et apparentées	1 503	81,1	1 464	1,3	78,8	65,5	75,9	80,3
223 Métallurgie	394	78,5	386	€	78,1	8,5	78,1	78,6
224 Matériaux de construction, verre, céramique	32	78,0	42	€	89,4	64,3	88,2	90,0
225 Plasturgie, matériaux composites	238	83,2	232	€	80,0	9,1	79,0	91,3
226 Papier, carton	25	75,8	9	€	47,4	-	50,0	-
227 Énergie, génie climatique	1 209	78,4	1 260	1,1	75,2	2,6	75,0	84,6
230 Spécialités pluritechnologiques génie civil, construction, bois	2 358	72,7	2 401	2,1	72,8	33,6	73,8	70,8
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	1 215	75,4	1 215	1,1	75,8	10,6	75,7	77,2
232 Bâtiment : construction et couverture	125	76,2	103	€	70,1	7,8	69,9	72,7
233 Bâtiment : finitions	187	78,9	221	€	83,4	42,1	82,1	85,3
234 Travail du bois et de l'ameublement	525	78,1	584	€	76,9	6,3	76,5	84,1
240 Spécialités pluritechnologiques matériaux souples	418	81,0	416	€	86,3	95,0	87,5	86,2
241 Textile	97	89,8	113	€	97,4	90,3	91,7	98,1
242 Habillement	252	78,5	277	€	77,2	84,5	97,7	74,3
243 Cuir et peaux	-	-	-	-	-	-	-	-
250 Spécialités pluritechnologiques mécanique-électricité	2 426	84,0	2 220	1,9	79,3	6,9	78,9	85,5
252 Moteurs et mécanique auto	1 464	78,1	1 548	1,3	76,7	2,1	76,8	73,3
253 Mécanique aéronautique et spatiale	110	69,6	164	€	92,1	4,9	92,9	80,0
254 Structures métalliques	738	73,5	784	€	79,1	5,1	79,0	81,6
255 Électricité, électronique	5 584	82,4	5 608	4,9	80,4	3,5	80,6	75,9
Total des spécialités de la production	29 186	78,7	29 185	25,4	78,4	15,5	78,0	80,2
311 Transport, manutention, magasinage	982	59,6	1 011	€	67,3	33,5	66,5	69,0
312 Commerce, vente	25 528	66,4	26 601	23,1	70,4	55,4	66,3	74,1
313 Finances, banque, assurances	6 898	69,9	5 836	5,1	68,3	64,0	64,4	70,7
314 Comptabilité, gestion	17 960	63,5	16 667	14,5	63,2	71,3	63,6	63,1
320 Spécialités plurivalentes de la communication	3 210	72,3	3 455	3,0	74,1	78,6	64,7	77,1
321 Journalisme et communication	102	93,6	109	€	94,8	88,1	86,7	96,0
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	427	75,8	421	€	80,8	55,8	73,5	87,7
323 Techniques de l'image, du son, métiers du spectacle	2 090	67,5	2 211	1,9	70,8	55,2	68,3	73,0
324 Secrétariat, bureautique	6 123	70,7	6 600	5,7	76,4	91,5	76,1	76,4
326 Informatique, traitement de l'information	4 266	67,6	4 185	3,6	67,2	10,1	66,8	71,0
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	884	74,3	1 623	1,4	80,1	95,4	69,8	80,6
331 Santé	3 983	61,3	4 415	3,8	65,5	73,3	65,1	65,7
332 Travail social	2 986	71,0	3 240	2,8	82,2	97,2	77,1	82,4
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	6 467	78,6	6 754	5,9	80,5	72,6	77,2	81,8
336 Coiffure, esthétique et autres soins	1 118	55,2	1 214	1,1	56,0	99,7	44,4	56,1
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	409	66,4	404	€	65,3	33,9	65,1	65,6
345 Application des droits et statuts des personnes	886	79,2	983	€	70,9	88,7	53,9	73,8
Total des spécialités des services	84 319	67,3	85 729	74,6	69,8	65,9	66,5	71,7
Ensemble	113 505	69,9	114 914	100,0	71,8	53,1	71,3	72,3

Présentation

À la session 2010, en France métropolitaine et dans les DOM, le nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés est de 47 300 dont 28 700 dans le secteur des services (60,7 %) et 18 600 dans le secteur de la production (39,3 %) [1]. Deux spécialités des services, « Gestion des entreprises et des administrations » et « Techniques de communication » regroupent 37,0 % des diplômes délivrés.

Le nombre de diplômes délivrés, qui progressait depuis 2007, diminue de 1,4 % en 2010 par rapport à 2009.

L'évolution du nombre de diplômes délivrés diffère selon le secteur : dans le secteur de la production, on observe une baisse de 4,1 % alors que dans le secteur des services, on note une augmentation de 0,5 % par rapport à 2009.

La proportion de femmes diplômées en 2010 est de 43,7 %, c'est le taux le plus élevé depuis 2000. En 2010, cette proportion augmente par rapport à 2009 (+ 1,1 point).

Les étudiantes représentent seulement 26,5 % des diplômés du secteur de la production, où leur part, assez stable entre 2002 et 2007, a augmenté de 3,9 points depuis 2007 [2]. Elles sont en revanche majoritaires parmi les diplômés d'un DUT dans le secteur des services (54,8 %). Après avoir diminué entre 2003 et 2008, la part des femmes diplômées de ce secteur progresse de 1,7 point en 2010 par rapport à 2008.

Définitions

Champ

L'enquête recense les diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés en France métropolitaine et départements d'outre-mer (il n'y a pas d'IUT à Mayotte). Les diplômes post-DUT, les DNTS (Diplôme national de technologie spécialisée) ne sont pas comptabilisés. En 2010, 900 diplômes post-DUT ont été délivrés.

Les spécialités de formation

La formation est assurée dans 25 spécialités, conformément à l'arrêté du 10 août 2005 du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités. En 2008-2009, s'est ajouté la spécialité « Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile ».

[1] Évolution du nombre de diplômes universitaires de technologie (DUT) délivrés depuis la session 2004

(France métropolitaine + DOM)

	2004		2005	2006	2007	2008	2009	2010	
	Total	dont femmes	Total	Total	Total	Total	Total	Total	dont femmes
Aide et assistance pour le monitoring et le maintien à domicile (1)								18	13
Chimie	1 408	811	1 377	1 407	1 268	1 427	1 456	1 390	782
Génie biologique	2 722	1 820	2 646	2 710	2 701	2 758	2 861	2 831	1 945
Génie chimique - génie des procédés	380	149	390	383	419	423	492	489	212
Génie civil	1 542	165	1 619	1 923	1 778	2 114	2 104	1 997	296
Génie des télécommunications et réseaux	1 273	87	1 137	872					
Génie du conditionnement et de l'emballage	79	38	85	80	88	93	125	115	66
Génie électrique et informatique industrielle	3 743	210	3 541	3 442	3 195	2 995	2 964	2 786	177
Génie industriel et maintenance	865	44	774	794	746	705	787	669	52
Génie mécanique et productique	2 852	149	2 664	2 782	2 744	2 678	2 617	2 603	200
Génie thermique et énergie	490	44	559	650	674	839	952	985	108
Hygiène, sécurité et environnement	606	187	605	697	706	743	785	778	296
Mesures physiques	1 770	353	1 791	1 903	1 838	1 892	1 902	1 779	413
Métrologie, contrôle, qualité	41	13	37	43					
Organisation et génie de la production	798	134	690	576					
Qualité, logistique industrielle et organisation (2)				118	737	754	879	826	240
Réseaux et télécommunications (3)				354	1 187	1 113	1 105	992	78
Science et génie des matériaux	312	38	322	316	355	346	375	361	59
Total secteur de la production	18 881	4 242	18 237	19 050	18 436	18 880	19 404	18 619	4 937
Carrières juridiques	924	779	829	936	945	921	939	900	738
Carrières sociales	1 102	863	1 259	1 147	1 208	1 255	1 312	1 366	1 129
Gestion des entreprises et des administrations	8 642	5 540	8 479	8 463	8 023	8 541	8 665	8 531	5 050
Gestion administrative et commerciale	527	359	574	605	718	690	775	712	473
Gestion, logistique et transport	1 181	477	1 170	1 172	1 180	1 231	1 266	1 286	505
Information-communication	2 018	1 591	2 030	1 914	1 945	1 916	1 938	1 967	1 612
Informatique	3 671	450	3 303	3 107	2 844	2 966	2 943	3 174	341
Services et réseaux de communications	1 231	322	1 187	1 257	1 232	1 248	1 354	1 276	406
Statistique et traitement informatique des données	561	274	525	509	512	459	507	452	176
Techniques de commercialisation	8 280	5 027	8 206	7 943	8 398	8 607	8 881	9 048	5 308
Total secteur des services	28 137	15 682	27 562	27 053	27 005	27 834	28 580	28 712	15 738
Ensemble	47 018	19 924	45 799	46 103	45 441	46 714	47 984	47 331	20 675

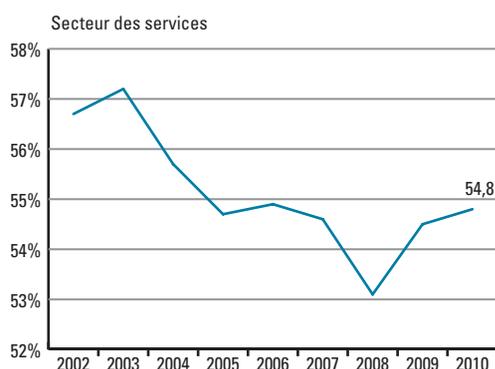
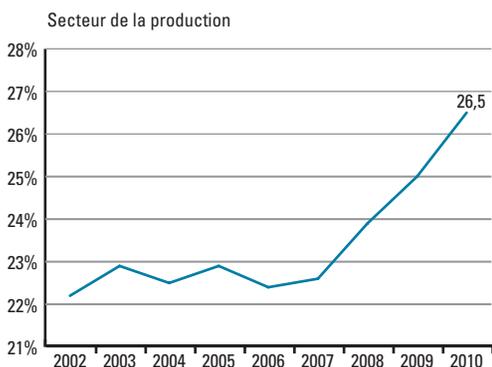
(1) Depuis l'année universitaire 2008-2009.

(2) Fusion de « Organisation et génie de la production » et de « Métrologie contrôle qualité ».

(3) Spécialité appelée « Génie des télécommunications et réseaux » avant 2005-2006.

[2] Part des femmes parmi les diplômés d'un DUT : évolution depuis la session 2002 (%)

(France métropolitaine + DOM)



Présentation

Parmi les étudiants inscrits pour la première fois en IUT à la rentrée universitaire 2007, 77,7 % obtiennent le DUT dans les trois années qui suivent, dont 67,2 % en deux ans [1]. Une année supplémentaire est nécessaire pour 10,5 % d'entre eux.

Les inscrits qui changent de spécialités de formation ou d'établissements durant les deux premières années sont plus nombreux que ceux de la cohorte précédente (2,6 % des inscrits contre 1,0 % en 2006) et augmentent plus fortement le nombre de diplômés (+ 1,8 point). Les redoublants sont aussi nombreux à se réorienter (2,8 % des inscrits). Ils contribuent également autant à l'augmentation du nombre de diplômés (+ 1,6 point) que la cohorte 2006.

La réussite au DUT en deux ans des étudiants qui ne se sont pas réorientés est plus élevée dans le secteur des services (67,2 %). En particulier, les chances de succès en « Information communication » (83,1 %) sont très élevées. Elles sont beaucoup plus modérées en « Informatique » (49,5 %). Ces fortes disparités de réussite entre spécialités sont également présentes dans le secteur de la production où les chances de succès en « Génie biologique » sont de 73,9 %, alors qu'elles s'élèvent à 52,3 % en « Génie civil ». La réussite en deux ans de l'ensemble des étudiants est plus forte dans le secteur des services (68,9 %) que dans celui de la production (64,9 %). Concernant la réussite cumulée en trois ans, les chances de succès demeurent plus élevées dans les services, mais l'écart entre les deux secteurs s'atténue (respectivement 77,9 % et 77,4 %).

Dans le secteur des services, la réussite en deux ans des bacheliers généraux atteint 75,0 %, et les bacheliers économiques et littéraires y ont les résultats les plus élevés (76,4 % et 74,7 %) [2]. Dans le secteur de la production, le succès des bacheliers généraux, représentés presque exclusivement par des bacheliers scientifiques, est également important (71,4 %). La réussite cumulée en trois ans des bacheliers généraux est presque identique dans le secteur des services (83,2 %) et dans celui de la production (82,7 %). Plus modérées pour les bacheliers technologiques, les chances de succès en deux ans sont néanmoins plus élevées dans les services (57,2 %) que dans la production (51,9 %). Cumulée en trois ans, leur réussite est sensiblement la même dans les deux secteurs (68,0 %). La réussite des bacheliers professionnels est beaucoup plus limitée : 42,5 % d'entre eux peuvent espérer obtenir le DUT en deux ans dans le secteur des services et 29,5 % dans celui de la production. Cumulées en trois ans, ces proportions demeurent assez faibles (51,7 % et 37,9 %).

Définitions

Champ

IUT de France métropolitaine et des DOM (il n'y a pas d'IUT à Mayotte).

Méthodologie

L'étude de la réussite en IUT en deux ans et trois ans est faite à partir d'une approche longitudinale : une cohorte d'étudiants (57 200 inscrits) entrant pour la première fois en IUT à la rentrée universitaire 2007 est suivie pendant trois années consécutives. La méthode retenue prend en compte les réorientations que ce soit en termes de changement de spécialité comme de changement d'établissement.

Non-bacheliers

Parmi les non-bacheliers sont regroupés différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires). Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

Les spécialités de formation

La formation est assurée dans 24 spécialités, conformément à l'arrêté du 10 août 2005 du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche relatif à l'organisation des études conduisant au diplôme universitaire de technologie de certaines spécialités.

[1] Réussite en IUT en deux et trois ans selon le secteur et la spécialité de formation (%)

(cohorte 2007) (France métropolitaine + DOM)

Spécialité	Effectif total	Réussite en deux ans (%)		Réussite en trois ans (%)		Cumulée en trois ans (%)	
		Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation	Total	dont sans réorientation
Chimie	1 816	64,9	61,6	17,0	15,1	81,9	76,8
Génie biologique	3 208	77,1	73,9	8,1	7,1	85,1	81,0
Génie chimique-génie des procédés	638	65,7	65,5	14,9	13,6	80,6	79,2
Génie civil	2 498	56,2	52,3	12,3	10,9	68,5	63,2
Génie du conditionnement et de l'emballage	142	ns	ns	ns	ns	81,7	81,0
Génie électrique et informatique industrielle	3 901	59,1	58,0	13,8	11,7	72,9	69,8
Génie industriel et maintenance	919	69,5	64,2	10,4	8,7	80,0	72,9
Génie mécanique et productique	3 295	62,0	61,8	13,1	11,5	75,1	73,2
Génie thermique et énergie	1 180	70,1	69,9	11,5	10,2	81,6	80,1
Hygiène sécurité environnement	957	70,8	70,2	9,7	8,4	80,6	78,6
Mesures physiques	2 345	64,8	62,2	16,0	13,1	80,8	75,4
Qualité, logistique industrielle et organisation	992	71,8	69,0	6,8	6,3	78,5	75,2
Réseaux et télécommunications	1 413	57,0	56,3	15,9	13,3	72,9	69,6
Sciences et génie des matériaux	469	65,7	65,0	9,0	7,7	74,6	72,7
Total du secteur de la production	23 773	64,9	62,9	12,5	10,9	77,4	73,7
Carrières juridiques	1 222	68,2	67,8	8,4	7,3	76,7	75,0
Carrières sociales	1 324	81,6	81,3	5,4	5,2	87,1	86,5
Gestion administrative et commerciale	917	70,2	69,5	6,3	5,5	76,6	74,9
Gestion des entreprises et des administrations	10 246	65,2	63,8	10,1	8,6	75,3	72,3
Gestion logistique et transport	1 484	62,9	61,6	9,3	8,4	72,2	69,9
Information communication	1 815	87,3	83,1	2,5	2,4	89,8	85,5
Informatique	4 185	51,0	49,5	17,8	13,8	68,8	63,3
Services et réseaux de communication	1 605	70,5	67,5	8,0	7,0	78,6	74,5
Statistiques et traitement informatique des données	637	60,0	59,8	13,7	11,5	73,6	71,3
Techniques de commercialisation	10 009	76,4	74,3	5,9	5,4	82,3	79,7
Total du secteur des services	33 444	68,9	67,2	9,0	7,6	77,9	74,8
Ensemble	57 217	67,2	65,4	10,5	8,9	77,7	74,3

ns : la part des diplômés correspondant à de faibles populations d'inscrits n'est pas significative et n'est pas publiée.

[2] Réussite en IUT en deux et trois ans selon le secteur de formation et la filière de baccalauréat (%)

(cohorte 2007) (France métropolitaine + DOM)

Filière de baccalauréat	IUT secteur de la production				IUT secteur des services			
	Effectifs	Réussite en deux ans (%)	Réussite en trois ans (%)	Cumulée en trois ans (%)	Effectifs	Réussite en deux ans (%)	Réussite en trois ans (%)	Cumulée en trois ans (%)
Littéraire	38	ns	ns	ns	2 041	74,7	5,4	80,2
Économique	276	68,5	9,8	78,3	12 971	76,4	7,4	83,7
Scientifique	15 681	71,5	11,3	82,8	8 105	73,0	10,0	83,0
Baccalauréat général	15 995	71,4	11,3	82,7	23 117	75,0	8,1	83,2
Techno STI	5 185	51,4	15,6	67,0	1 068	49,2	14,3	63,5
Techno STG	112	ns	ns	ns	7 297	58,1	10,3	68,5
Autres technos	1 186	54,0	17,3	71,2	293	63,1	8,9	72,0
Baccalauréat technologique	6 483	51,9	15,8	67,7	8 658	57,2	10,8	68,0
Baccalauréat professionnel	264	29,5	8,3	37,9	636	42,5	9,3	51,7
Ensemble des bacheliers	22 742	65,4	12,5	77,9	32 411	69,6	8,9	78,5
Non-bacheliers	1 031	53,2	12,4	65,6	1 033	46,9	12,7	59,5
Total	23 773	64,9	12,5	77,4	33 444	68,9	9,0	77,9

ns : la part des diplômés correspondant à de faibles populations d'inscrits n'est pas significative et n'est pas publiée.

Présentation

Depuis 2006, toutes les universités de France métropolitaine et des DOM délivrent des diplômes LMD (licences LMD et masters LMD). Les diplômes de l'ancien système ont pratiquement disparu : les licences, DEA et DESS ne sont plus délivrés depuis 2009.

En 2010, 117 000 licences LMD ont été délivrées. Ce nombre est en baisse pour la quatrième année consécutive (- 3,8 % en 2010, après - 1,5 % en 2009, - 3,0 % en 2008 et - 0,7 % en 2007).

Depuis leur création en 2000-2001, le nombre de licences professionnelles délivrées n'a cessé d'augmenter, passant de 3 600 à la session 2001 à 44 200 à la session 2010, soit une augmentation de plus de 32,0 % en moyenne annuelle. Le rythme d'accroissement ralentit mais reste soutenu (+ 9,2 % à la session 2010 par rapport à la session précédente).

En six ans, le nombre de masters recherche et de masters professionnels délivrés est passé respectivement de 2 200 et 2 400 en 2004 à 18 900 et 60 100 en 2010. Depuis 2008, le nombre de masters recherche et de masters professionnels délivrés a diminué, la baisse étant légèrement plus prononcée en 2010 qu'en 2009 (respectivement - 8,5 % et - 4,2 %). *A contrario*, avec 24 500 diplômés en 2010, le nombre de masters indifférenciés délivrés, qui avait déjà fortement augmenté l'année précédente, double quasiment par rapport à 2009.

Le nombre de doctorats augmente moins qu'en 2009, avec 1,4 % de diplômés en plus. L'augmentation concerne les doctorats de sciences économiques (+ 6,2 %) et de droit et sciences politiques (+ 7,1 %). Le nombre de thèses soutenues en médecine et en pharmacie a diminué de 14,1 %.

Définitions

Champ

Sont pris en compte l'ensemble des diplômes délivrés dans les 78 universités publiques de France métropolitaine et des DOM (Antilles - Guyane et La Réunion), ainsi que ceux délivrés par le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi.

Diplômes de la session 2010 non mentionnés dans le tableau

La capacité en droit (478 diplômés), le DAEU (5 285 diplômés), les magistères (465 diplômés) et les maîtrises (6 diplômés). Les diplômes d'IUP, les licences, les DEA et DESS ont disparu en 2009. Les DUT apparaissent dans les pages 8.16 et 8.17.

Formations licence-master-doctorat (LMD)

Depuis 2005-2006, tous les établissements délivrent des diplômes LMD. En 2004-2005, seulement 72 d'entre eux en avaient délivrés. Les évolutions entre 2004-2005 et 2005-2006 sont donc difficilement interprétables.

Diplômes d'ingénieurs

Voir 8.21.

Diplômes intermédiaires (Deug et maîtrises intermédiaires)

Les étudiants inscrits en licence LMD validant les deux premières années obtiennent un Deug intermédiaire (63 200 en 2005, 96 400 en 2006, 90 300 en 2007, 83 200 en 2008, 81 000 en 2009, 75 800 en 2010). Les étudiants inscrits en première année de master LMD, validant leur première année, obtiennent une maîtrise intermédiaire (54 100 en 2005, 88 000 en 2006, 88 200 en 2007, 85 400 en 2008, 87 900 en 2009, 93 500 en 2010).

HDR

Habilitation à diriger des recherches.

[1] Évolution du nombre des principaux diplômes de l'enseignement supérieur universitaire

(France métropolitaine + DOM)

		Droit, sciences politiques	Sciences économiques	AES	Lettres	Sciences	Staps	Médecine, pharmacie	Ensemble
Licences LMD	2004	1 202	918	359	5 926	3 825	1 763		13 993
	2005	10 085	7 095	4 140	35 991	19 691	5 698		82 700
	2006	17 267	12 174	6 557	59 539	25 254	7 323	54	128 168
	2007	17 441	13 314	6 576	57 741	25 567	6 427	166	127 232
	2008	17 934	14 635	5 929	54 948	24 375	5 474	170	123 465
	2009	18 035	15 529	6 066	52 761	24 235	4 716	250	121 592
	2010	18 971	16 493	5 782	46 970	24 518	3 933	329	116 996
Licences professionnelles	2004	462	4 933	571	2 212	8 757	141	83	17 159
	2005	704	6 856	1 080	3 221	11 674	273	101	23 909
	2006	829	9 405	1 520	3 963	13 847	335	191	30 090
	2007	1 034	11 152	1 804	4 494	15 601	342	488	34 915
	2008	950	12 787	2 013	4 826	16 304	399	386	37 665
	2009	1 196	13 762	2 446	5 216	17 013	495	392	40 520
	2010	1 251	15 248	2 438	5 804	18 509	588	397	44 235
Masters recherche	2004	726	150		217	1 031	89	34	2 247
	2005	2 449	1 177	118	4 645	7 608	144	457	16 598
	2006	4 342	1 682	48	9 259	8 373	192	490	24 386
	2007	4 150	1 456	60	9 660	7 282	199	411	23 218
	2008	3 584	1 204	82	8 981	7 738	184	360	22 133
	2009	3 420	1 048	50	8 245	7 368	154	384	20 669
	2010	3 077	963	47	8 621	5 653	162	386	18 909
Masters professionnels	2004	23	361		387	1 486	115	71	2 443
	2005	7 218	12 314	739	8 229	10 081	591	689	39 861
	2006	11 291	18 791	1 604	14 759	13 929	895	902	62 171
	2007	11 637	20 722	1 891	15 565	13 853	843	815	65 326
	2008	11 033	20 715	1 826	15 761	13 986	979	811	65 111
	2009	11 040	21 427	1 205	15 304	12 075	987	728	62 766
	2010	10 982	20 127	1 212	15 184	10 906	1 046	689	60 146
Masters indifférenciés	2005	186	35		51	299	10	66	647
	2006	447	211		1 012	1 207	12	96	2 985
	2007	487	373		1 267	2 708	23	162	5 020
	2008	1 777	1 519	19	1 355	2 226	25	148	7 069
	2009	2 337	2 982	303	2 978	3 930	142	182	12 854
		2010	3 818	5 780	394	5 783	8 149	275	349
Doctorats (y c. HDR)	2004	859	487	3	2 530	5 611	84	563	10 137
	2005	710	477		2 571	6 048	86	485	10 377
	2006	682	561		2 883	6 582	83	630	11 421
	2007	796	685		3 040	6 793	95	597	12 006
	2008	889	619	3	3 091	7 082	84	588	12 356
	2009	867	664	1	3 035	7 437	98	601	12 703
	2010	921	746	4	3 084	7 511	101	516	12 883

Présentation

Environ 161 000 licences (117 000 licences LMD et 44 000 licences professionnelles) et 105 000 masters (61 000 masters professionnels, 19 000 masters recherche et 25 000 masters indifférenciés) ont été délivrées à la session 2010 [1]. En cursus licence et master, c'est en lettres, langues et sciences humaines que le nombre de diplômes délivrés a été le plus élevé en 2010 dans les universités de France métropolitaine et des DOM, ce qui s'inscrit dans la continuité des résultats 2009. En cursus licence, plus de quatre diplômes sur dix ont été délivrés dans ces filières. Les licences professionnelles font figure d'exception puisque plus de quatre sur dix ont été délivrées en sciences. En cursus master, près de trois diplômes sur dix ont été délivrés en lettres, langues et sciences humaines en 2010.

Les femmes sont, en proportion, plus nombreuses parmi les lauréats des diplômes de licence et master. Leur part varie selon la discipline. Les femmes sont minoritaires parmi les diplômés en sciences et techniques des activités physiques et sportives (Staps) et en sciences ; elles sont majoritaires dans les autres disciplines, particulièrement en lettres, langues et sciences humaines et en médecine, pharmacie, odontologie. La part des femmes, parmi les diplômés de la session 2010, est supérieure à celle des inscrites en année terminale de préparation à ces différents diplômes la même année, à l'exception des masters recherche. Enfin, en licence professionnelle, les femmes représentent 47,2 % des diplômés.

En 2010, 11 100 thèses de doctorat ont été soutenues, dont plus de la moitié en sciences. Les femmes ont soutenu 4 900 thèses (43,9 % des thèses). Les femmes sont minoritaires dans toutes les disciplines, excepté en lettres, langues et sciences humaines et en médecine, pharmacie où elles représentent respectivement 57,2 % et 54,3 % des diplômés. En sciences, leur part est de 37,7 %. Près de 1 800 habilitations à diriger des recherches ont été délivrées, dont plus de 6 sur dix en sciences.

Dans les formations de santé, plus d'un diplôme sur deux a été délivré à une femme en 2010 [2].

Définitions

Champ

Sont pris en compte l'ensemble des diplômes délivrés dans les 78 universités publiques de France métropolitaine et des DOM (Antilles - Guyane et La Réunion) ainsi que ceux délivrés par le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) d'Albi.

Cursus LMD

Licence-master-doctorat. Correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur.

Diplômes d'ingénieurs

Voir 8.21.

Diplômes de la session 2010 non mentionnés dans le tableau

La capacité en droit (478 diplômés), le DAEU (5 285 diplômés), les magistères (465 diplômés) et les maîtrises (6 diplômés). Les diplômes d'IUP, les licences, les DEA et DESS ont disparu en 2009. Les DUT apparaissent en 8.16 et 8.17.

HDR

Habilitation à diriger des recherches.

[1] Principaux diplômes universitaires délivrés à la session 2010

(France métropolitaine + DOM)

Cursus licence	Deug - Deust		Licences LMD		Licences professionnelles	
	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes
Droit, sciences politiques	104	67,3	18 971	68,3	1 251	68,1
Économie, gestion	172	62,2	16 493	55,0	15 248	62,0
Administration économique et sociale	27	55,6	5 782	65,8	2 438	60,8
Lettres, langues et sciences humaines	281	68,3	46 970	76,0	5 804	61,9
Sciences	368	31,0	24 518	42,8	18 509	26,5
Staps	377	42,7	3 933	38,7	588	50,0
Médecine, pharmacie, odontologie	30	80,0	329	69,0	397	75,1
Total	1 359	50,3	116 996	63,0	44 235	47,2
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2010	1 593	47,3	160 935	60,9	48 388	46,3

Cursus master	Masters recherche		Masters professionnels		Masters indifférenciés	
	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes
Droit, sciences politiques	3 077	63,4	10 982	68,1	3 818	69,4
Économie, gestion	963	45,0	20 127	54,6	5 780	54,8
Administration économique et sociale	47	61,7	1 212	64,3	394	58,9
Lettres, langues et sciences humaines	8 621	66,7	15 184	73,4	5 783	73,7
Sciences	5 653	41,5	10 906	37,7	8 149	36,7
Staps	162	39,5	1 046	40,0	275	26,9
Médecine, pharmacie, odontologie	386	63,7	689	69,4	349	64,8
Total	18 909	57,2	61 146	58,9	24 548	55,4
Inscriptions en année diplômante au 15 janvier 2010	28 071	57,9	70 046	56,9	31 285	54,3

Cursus doctorat	Doctorat		HDR	
	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes
Droit, sciences politiques	842	43,8	79	39,2
Économie, gestion et administration économique et sociale	677	45,2	73	39,7
Lettres, langues et sciences humaines	2 797	57,2	287	36,6
Sciences	6 415	37,7	1 096	27,9
Staps	88	31,8	13	30,8
Médecine, pharmacie, odontologie	300	54,3	216	38,9
Total	11 119	43,9	1 764	31,7

[2] Principaux diplômes délivrés par les universités dans les disciplines médicales à la session 2010

(France métropolitaine + DOM)

	Médecine		Odontologie		Pharmacie		Total	
	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes	Effectifs	% de femmes
Diplôme de docteur	3 740	60,0	966	57,3	2 649	73,3	7 355	64,5
Diplôme de fin de deuxième cycle	5 912	62,6			2 065	67,1	7 977	63,8
Capacité en médecine	1 442	43,4					1 442	43,4
DES, DIS, DESC	4 624	58,7	14	50,0	165	75,8	4 803	59,3
AFS, AFSA	691	34,2			18	61,1	709	34,8
DE sage-femme	798	93,6					798	93,6
Deust					30	80,0	30	80,0
Doctorats (y c. HDR)	385	44,7	17	47,1	114	58,8	516	47,9
Licence LMD	268	67,2			61	77,0	329	69,0
Master LMD	874	64,3			550	70,5	1 424	66,7
Total	18 734	59,7	997	57,1	5 652	70,6	25 383	62,0

Présentation

28,0 % des étudiants inscrits pour la première fois en L1 en 2006-2007 ont obtenu leur diplôme trois ans plus tard à la session 2009. Une année supplémentaire a été nécessaire pour 11,5 % des inscrits. Au total, 39,5 % des étudiants inscrits en 2006 ont obtenu leur licence en trois ou quatre ans [1]. Les étudiants inscrits en 2007-2008 ont un taux de réussite en trois ans inférieur de 0,9 point à celui de la cohorte 2006. Entre la cohorte 2004 et la cohorte 2007, le taux de réussite en trois ans a perdu deux points, notamment sous l'effet de la moindre réussite des titulaires d'un baccalauréat général sur la période (- 2,7 points pour les bacheliers littéraires, - 3,9 pour la série ES et - 2,6 points pour les scientifiques). Le taux de réussite en quatre ans est stable sur la période 2004-2006, il était de 11,5 % pour la cohorte d'étudiants inscrits en 2004 et de 11,8 % en 2005.

La réussite en licence varie fortement selon les caractéristiques de l'étudiant [2]. L'écart entre le taux de réussite en trois ans des hommes et celui des femmes de la cohorte 2006 est de 10,3 points, en faveur de ces dernières (31,9 %). La scolarité antérieure joue également considérablement, puisque les titulaires d'un baccalauréat professionnel ont un taux de réussite à la licence en trois ans de 2,2 % (4,1 % en trois ou quatre ans), alors que plus du tiers des bacheliers généraux ont obtenu le diplôme trois ans après leur première inscription (près de la moitié l'ont obtenu en trois ou quatre ans). Moins de 10,0 % des bacheliers technologiques y parviennent en trois ans. Les étudiants non bacheliers, qui sont pour la plupart titulaires d'un titre étranger admis en équivalence, ont un taux de réussite en trois ans de 21,8 %. Obtenir son baccalauréat en retard est également très discriminant puisque 37,4 % de ceux qui sont bacheliers à l'heure ou en avance sont diplômés en trois ans, contre 17,7 % en cas de retard d'un an, et 8,8 % en cas de retard supérieur à un an. On note enfin un écart de 11,7 points entre le taux de réussite des étudiants issus de familles socialement « très favorisées » (33,1 %) et celui des étudiants appartenant à des familles « défavorisées » (21,4 %).

Les écarts selon le domaine disciplinaire d'inscription sont bien moindres, puisque le taux de réussite en trois ans varie de 30,0 % en lettres - langues - arts - sciences humaines à 26,5 % en sciences - Staps et 26,1 % en droit - sciences économiques - AES.

Définitions

Méthodologie

Le taux de réussite en licence en trois et quatre ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de cursus licence à la rentrée universitaire 2006-2007 (170 700 inscrits). Ces étudiants ont été suivis pendant quatre années consécutives afin d'observer leurs résultats au diplôme des sessions 2009 (réussite en trois ans) et 2010 (réussite en quatre ans). Les inscrits aux classes préparatoires aux grandes écoles ont été retirés de la cohorte, afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. La méthode retenue prend en compte les réorientations, que ce soit en termes de changement de discipline comme de changement d'établissement pour un étudiant de la cohorte. Les étudiants diplômés de la licence en trois ans, qui ont obtenu un autre diplôme de licence 3 la quatrième année, ne sont pas comptabilisés dans la réussite en quatre ans.

Non-bacheliers

Parmi les non-bacheliers sont regroupés différentes catégories d'étudiants : ceux qui ont obtenu une dispense ou une équivalence du baccalauréat, les titulaires d'une capacité en droit ou du DAEU (Diplôme d'accès aux études universitaires). Les étudiants qui se sont inscrits à l'université après avoir bénéficié d'une validation de leurs acquis sont également dans ce groupe.

Origine sociale

Regroupements des professions et catégories socioprofessionnelles en quatre postes :

- Très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires.
- Assez défavorisée : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

L1

Première année du cursus licence LMD.

[1] Cursus licence : évolution de la réussite en trois ans et quatre ans (%)

(France métropolitaine + DOM)

	Effectif de la cohorte	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite cumulée en 4 ans (%)
Cohorte 2004	177 837	29,1	11,5	40,6
Cohorte 2005	177 454	28,1	11,8	39,9
Cohorte 2006	170 684	28,0	11,5	39,5
Cohorte 2007	158 661	27,1	(1)	(1)

(1) Les résultats aux diplômes de la session 2011 n'étant pas encore connus, les données ne sont pas disponibles.

[2] Cursus licence : réussite en trois ans et quatre ans des étudiants issus de la cohorte 2006 (%)

(France métropolitaine + DOM)

	Caractéristiques des étudiants	Part parmi les inscrits (%)	Réussite en 3 ans (%)	Réussite en 4 ans (%)	Réussite cumulée en 4 ans (%)
Sexe	Homme	38,0	21,6	11,6	33,2
	Femme	62,0	31,9	11,5	43,4
	Total	100,0	28,0	11,5	39,5
Âge au baccalauréat	À l'heure ou en avance	57,1	37,4	13,4	50,8
	En retard d'un an	25,4	17,7	10,4	28,1
	En retard de plus d'un an	12,7	8,8	6,0	14,8
	Non-bachelier	4,8	21,8	8,9	30,7
	Total	100,0	28,0	11,5	39,5
Ancienneté d'obtention du baccalauréat	Bac obtenu dans l'année	85,7	29,2	12,3	41,5
	Bac obtenu un an avant	4,5	25,8	7,1	32,9
	Bac obtenu plus d'un an avant	5,0	13,7	3,4	17,1
	Non-bachelier	4,8	21,8	8,9	30,7
	Total	100,0	28,0	11,5	39,5
Origine sociale	Très favorisé	30,3	33,1	12,6	45,7
	Favorisé	14,1	31,3	12,1	43,4
	Assez défavorisé	24,7	28,3	11,6	39,9
	Défavorisé	23,0	21,4	10,4	31,8
	Non-reponse	8,0	20,8	9,1	29,9
	Total	100,0	28,0	11,5	39,5
Groupe disciplinaire d'inscription en L1	Droit- sciences économiques - AES	31,8	26,1	12,5	38,6
	Lettres - langues - arts - sciences humaines	46,6	30,0	10,0	40,0
	Sciences - Staps	21,6	26,5	13,3	39,8
	Total	100,0	28,0	11,5	39,5
Série du baccalauréat	Littéraire	21,3	32,5	12,4	44,9
	Economique	27,9	35,6	14,0	49,6
	Scientifique	25,8	34,3	13,6	47,9
	Technologique STG	10,8	6,2	5,5	11,7
	Autre technologique	5,3	9,2	6,2	15,4
	Professionnel	4,0	2,2	1,9	4,1
	Non-bachelier	4,8	21,8	8,9	30,7
	Total	100,0	28,0	11,5	39,5

Lecture - 62,0 % des inscrits en première année de cursus licence en 2006 sont des femmes. 43,4 % d'entre elles ont réussi leur licence en 3 ou 4 ans (31,9 % en 3 ans, 11,5 % en 4 ans).

Présentation

À la session 2010, 28 900 diplômes d'ingénieurs ont été délivrés contre 24 600 en 2000, soit une hausse de 17,5 % en dix ans [1]. Après une augmentation continue entre 1987 et 2001, le nombre de diplômes délivrés stagne avant de croître en 2008. Après une baisse de 1,3 % en 2009, le contingent de diplômés croît à nouveau en 2010 (+ 2,4 % par rapport à l'année précédente).

Cette hausse par rapport à 2009 concerne tous les diplômés sauf ceux des écoles universitaires (- 3,5 %). L'augmentation touche d'abord les écoles publiques indépendantes des universités (+ 7,9 %), puis les écoles privées (+ 6,1 %) et les écoles publiques d'autres ministères (+ 4,5 %).

La répartition des diplômés se modifie peu par rapport à 2009. Plus de la moitié sont issus d'un établissement relevant du MESR (56,1 %, soit - 1,2 point). Ils sont plus d'un sur six à être diplômés d'une école sous tutelle d'un autre ministère ou d'une collectivité locale (18,5 % soit + 0,4 point) et plus d'un sur quatre d'une école privée (25,4 % soit + 0,9 point).

La part de femmes diplômées d'un titre d'ingénieur continue d'augmenter en 2010 (+ 0,3 % par rapport à 2009). Elles représentent plus d'un quart des diplômés (27,3 %). Les écoles universitaires et les écoles publiques des autres ministères sont les écoles délivrant le plus de titres à des femmes (respectivement 27,6 % et 34,7 % de l'ensemble des diplômés délivrés).

En 2010, 28 900 diplômes et titres ont été délivrés par les écoles de commerce et de gestion alors que le nombre d'étudiants diplômés s'élevait à 7 300 en 1985 [2]. Le nombre de diplômes attribués continue d'augmenter en 2010 (+ 2,5 %). Les diplômés visés par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche représentent le contingent le plus important des titres délivrés (56,5 %). Comme pour les inscrits, le nombre de femmes dans les effectifs des diplômés des écoles de commerce est important : 49,9 % des diplômés 2010 sont des femmes ; elles ne représentaient que 38,1 % en 1985.

Définitions

Diplômes d'ingénieurs

Ensemble des diplômés des établissements publics et privés, relevant de tous les ministères, habilités à délivrer un diplôme d'ingénieur reconnu par la commission des titres d'ingénieurs (CTI). Ne sont pas comptabilisés les diplômes décernés au titre de la formation continue, à l'exception des centres d'études supérieures industrielles (Ei.CESI), de l'école des transmissions de Rennes (ESAT) et l'école du génie d'Angers (EG). Les diplômes obtenus par les élèves du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam) ne sont pas comptabilisés ni ceux relevant des formations en partenariat (FIP, voir ci-dessous).

Diplômes des formations d'ingénieur en partenariat (FIP)

Anciennement intitulées « Nouvelles formations d'ingénieurs » (NFI), ces formations ont été mises en place à la rentrée 1990. En 2010, 3 700 élèves ont été diplômés *via* ce type de formation assurée conjointement avec une entreprise.

Trois diplômés sur quatre sont issus de la formation initiale par apprentissage ; le quart des diplômés restants sont issus pour moitié de la formation initiale et pour moitié de la formation continue. Le diplôme d'ingénieur est reconnu par la CTI.

Visa du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Une école de commerce reconnue par l'État peut demander au ministre chargé de l'enseignement supérieur l'autorisation à délivrer un diplôme visé. Le visa est un label de qualité garantissant la participation effective de l'école dans le service public de l'enseignement supérieur, dont la durée ne peut excéder six ans, après l'avis de la commission d'évaluation des formations et diplômes de gestion. Le référentiel de qualité prend en compte notamment l'organisation des conditions d'admission et de scolarité (études et stages), les collaborations avec les universités et les laboratoires de recherche, l'ouverture à l'international, l'insertion professionnelle des diplômés. Pour les formations de niveau bac + 5, le visa conditionne l'obtention du grade de master dans le cadre de la réforme LMD.

MBA

Master of business administration. Il s'agit d'un diplôme de spécialisation souvent préparé conjointement avec un établissement d'enseignement supérieur à l'étranger [2].

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

- [1] Enquête n° 27 auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées, système d'information Sise.

- [1] Enquête n° 27 bis auprès des écoles d'ingénieurs publiques et privées – les formations d'ingénieurs en partenariat, système d'information Sise.

- [2] Enquête n° 26 auprès des établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités et système d'information Sise.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 10.10, 08.30, 06.22.

[1] Évolution du nombre de diplômés des écoles d'ingénieurs depuis 1985 (1)

(France métropolitaine + DOM)

	1985	1990	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Écoles universitaires (2)	3 551	5 044	8 881	10 373	10 604	9 975	10 410	10 967	10 578
% de femmes			25,7	27,7	27,9	28,1	28,9	28,3	27,6
Écoles indépendantes des universités	3 314	3 891	5 237	5 316	5 441	5 538	5 670	5 245	5 660
% de femmes			17,6	21,1	20,8	20,4	21,9	22,6	24,5
Total public MESR	6 865	8 935	14 118	15 689	16 045	15 513	16 080	16 212	16 238
% de femmes	15,1	18,3	22,7	25,5	25,4	25,3	26,8	26,4	26,5
Écoles publiques autres ministères	3 250	3 624	4 621	5 107	5 161	4 743	5 127	5 105	5 333
% de femmes	16,9	20,2	27,6	30,9	31,7	32,7	32,7	34,6	34,7
Écoles privées	2 888	3 521	5 885	6 842	6 470	7 264	7 412	6 936	7 357
% de femmes	16,0	17,9	19,5	21,0	21,4	22,5	23,7	22,9	23,9
Total	13 003	16 080	24 624	27 638	27 676	27 520	28 619	28 253	28 928
% de femmes	15,7	18,7	22,8	25,4	25,6	25,9	26,8	27,0	27,3

(1) Voir « Définitions ».

(2) Par souci de cohérence des séries statistiques, les universités de technologie ont été classées parmi les écoles universitaires.

[2] Évolution du nombre de diplômés des écoles de commerce depuis 1985

(France métropolitaine + DOM)

	1985	1990	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Diplômes visés	4 071	5 580	8 825	13 219	14 307	12 925	11 729	14 309	16 303
% de femmes	40,2	45,2	46,4	48,8	48,3	49,0	49,1	48,3	48,3
Certificats d'école	3 254	6 571	9 517	12 847	11 319	11 472	10 517	13 833	12 549
dont : mastères	-	-	1 730	2 624	2 754	1 679	1 885	3 536	2 739
MBA	-	-	1 303	1 925	1 690	2 647	2 063	2 777	2 852
autres (1)	429	791	1 166	2 004	1 257	1 038	1 052	1 452	1 569
Total	7 325	12 151	18 342	26 066	25 626	24 397	22 246	28 142	28 852
% de femmes	38,1	44,2	45,4	47,3	47,4	50,1	49,3	49,2	49,9

(1) Attestations d'école et diplômes de spécialisation.

Présentation

Le niveau de sortie du système éducatif peut se mesurer soit en flux, sur les sorties définitives de formation initiale ou sur les interruptions dans l'enseignement secondaire, ou bien en stock sur une tranche d'âge.

Parmi les 713 000 jeunes sortis du système éducatif en France métropolitaine, en moyenne sur les années 2008-2009-2010, 17 % n'ont pas obtenu un diplôme de fin d'enseignement secondaire du second cycle [1]. La moitié des diplômés possèdent comme plus haut diplôme un diplôme du second cycle du secondaire et l'autre moitié un diplôme de l'enseignement supérieur. Plus précisément, 16 % des sortants possèdent un CAP, un BEP, ou équivalent, tandis que 25 % quittent le cycle de formation initiale avec un baccalauréat général, technologique ou professionnel. Par ailleurs, 15 % des jeunes sortants de formation initiale sont diplômés de l'enseignement supérieur court et 27 % de l'enseignement supérieur long. Ces répartitions sont stables par rapport à la moyenne des trois années précédentes. Les jeunes hommes sont plus nombreux à sortir du système éducatif initial sans être diplômés du second cycle du secondaire, les jeunes femmes décrochent plus souvent un diplôme du supérieur.

La mise en place progressive de la rénovation de la voie professionnelle à partir de la rentrée 2008 s'est traduite deux ans après par une modification de la structure des flux de sortants de l'enseignement secondaire. Ainsi, entre 2008 et 2010, la part des sorties au niveau du baccalauréat a gagné près de 3 points (73 %) alors que celle des sorties au niveau CAP-BEP en a perdu 5 (17,5 %) [2]. La proportion de jeunes qui ont interrompu leurs études secondaires avant la dernière année du second cycle, stable aux alentours de 7,5 % depuis 2005, a augmenté de 2 points en 2010. Cette augmentation est due aux sorties de première professionnelle classées dans cette rubrique puisque ces jeunes ne sont pas allés jusqu'au bout de leur cursus en trois ans. Cependant, certains d'entre eux ont obtenu une certification intermédiaire (BEP ou CAP) et sont donc proches, en termes de niveau d'études, des sortants de première année de baccalauréat professionnel en deux ans, classés eux parmi les sortants de niveau CAP ou BEP.

Un des objectifs de Lisbonne est de réduire la part des sortants précoces à 10 % (voir 8.29) [3]. En 2011, 11,9 % des français âgés de 18 à 24 ans ont quitté leurs études initiales sans diplôme ou avec seulement le brevet et ne sont pas en situation de formation. Cette part, en très légère diminution, est cependant relativement stable depuis 2003. Là encore, le taux de sortants précoces est plus important chez les hommes que chez les femmes. La part de sortants précoces baisse assez sensiblement entre 2010 et 2011 chez les jeunes hommes tandis qu'elle stagne chez les jeunes femmes.

Sources :

- MEN-MESR DEPP/Systèmes d'information Scolarité (effectifs scolaires du MEN) et Sifa (effectifs des CFA).
- Système d'information Safran (effectifs scolaires du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt).
- Enquêtes Emploi de l'Insee sur le champ de l'ensemble des ménages de France métropolitaine.

Définitions

Diplômes les plus élevés

Ce sont ceux que déclarent les individus aux enquêtes Emploi de l'Insee [1].

Sortie de formation initiale [1]

C'est la première interruption de plus d'un an du parcours scolaire. Les reprises d'études après plus d'un an d'interruption ne sont donc pas comptabilisées ici comme de la formation initiale. Pour les jeunes entreprenant un apprentissage sous contrat dans la foulée de leur scolarité, c'est l'interruption de plus d'un an après la fin de celui-ci.

L'enseignement supérieur court et long [1]

L'enseignement supérieur court correspond au Deug, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau Bac + 2. L'enseignement supérieur long, quant à lui, correspond à la licence, à la maîtrise (M1), au master (recherche ou professionnel), DEA, DESS, doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

Sorties de l'enseignement secondaire [2]

Elles sont réparties selon la classe atteinte et non selon le diplôme acquis. Les sorties d'une classe « c » l'année « n » sont estimées à partir du reliquat entre l'effectif inscrit dans la classe « c » l'année scolaire « n-1/n » et l'effectif originaire de cette classe poursuivant des études secondaires l'année scolaire « n/n+1 ». Ces effectifs sont issus de recensements effectués auprès des établissements d'enseignement secondaire (y compris apprentis et lycées agricoles).

La réforme de la voie professionnelle [2]

Depuis la rentrée 2008, l'abandon progressif du parcours BEP suivi d'un baccalauréat professionnel en deux ans se fait au profit du déploiement du baccalauréat professionnel en trois ans après la troisième.

Sortants précoces [3]

Ce sont les individus âgés de 18-24 ans qui n'ont pas suivi de formation au cours des quatre semaines précédant l'enquête et n'ont pas terminé avec succès un enseignement secondaire du second cycle. Ils sont estimés ici à partir de l'enquête emploi de l'Insee.

① Pour en savoir plus

- Note d'Information, 10.12.
- S. Durier, P. Poulet-Coulibando, « Formation initiale, orientations et diplômes de 1985 à 2002 », *Éducation & Formations*, n° 74, ministère de l'éducation nationale, avril 2007.

[1] Répartition des sortants de formation initiale en fonction du diplôme le plus élevé

(France métropolitaine, données provisoires)

	Année de sortie de formation initiale							
	2005-2006-2007				2008-2009-2010			
	Ensemble		Ensemble		Hommes		Femmes	
	En milliers	En %	En milliers	En %	En %	En %		
DEA, DESS, master, doctorat	59	9	79	11	10	12		
Écoles supérieures	42	6	37	5	6	5		
Licence, maîtrise	72	10	75	11	8	13		
Deug, BTS, DUT et équivalents	92	13	85	12	12	11		
Paramédical et social	23	3	21	3	1	5		
Total diplômés des études supérieures	289	41	298	42	37	46		
Baccalauréat général	60	9	57	8	7	9		
Baccalauréat technologique, professionnel et assimilé	103	15	125	17	17	18		
CAP, BEP ou équivalent	122	17	112	16	17	14		
Total diplômés des seconds cycles du secondaire	286	41	294	41	41	41		
Brevet seul	59	8	57	8	9	7		
Aucun diplôme	73	10	65	9	13	6		
Total brevet et aucun diplôme	132	18	122	17	22	13		
Total sortants de formation initiale	707	100	713	100	100	100		

Lecture - En moyenne sur 2008, 2009 et 2010, 713 000 jeunes sont sortis de formation initiale. 42 % sont sortis diplômés de l'enseignement supérieur.

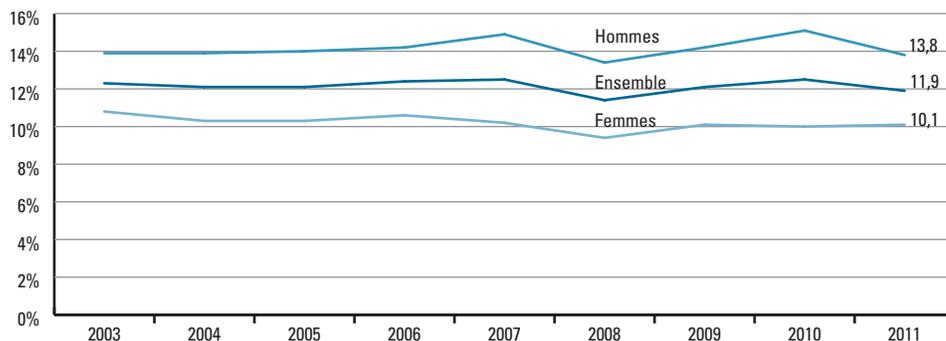
[2] Les sorties de l'enseignement secondaire par classe (%)

(France métropolitaine, données provisoires)

Classe atteinte	Année de sortie de l'enseignement secondaire								
	2000	2005	2006	2007	2008	2009	2010		
							Garçons	Filles	Total
Terminales générales et technologiques	53,8	55,5	55,5	54,1	53,8	54,4	49,0	61,2	55,0
Terminales professionnelles (bac pro et BP)	13,1	14,4	14,7	16,0	16,2	17,1	20,1	15,5	17,8
Total sorties au niveau du baccalauréat	66,9	69,9	70,2	70,1	70,0	71,5	69,1	76,7	72,8
Première année de bac pro en deux ans et BP	2,4	2,6	2,9	2,6	2,6	2,1	0,6	0,8	0,7
Année terminale de CAP ou BEP	21,3	19,9	19,7	19,7	19,9	18,8	19,7	13,8	16,8
Total sorties au niveau du CAP ou BEP	23,7	22,5	22,6	22,3	22,5	20,9	20,3	14,6	17,5
Seconde ou première générales et technologiques	2,4	2,0	2,1	2,2	1,8	1,8	0,7	1,8	1,3
Première professionnelle	-	-	-	-	-	-	2,6	2,0	2,3
Seconde professionnelle	-	-	-	-	-	-	3,0	1,8	2,4
Premier cycle, première année de CAP ou BEP	7,0	5,6	5,1	5,4	5,7	5,1	4,3	3,1	3,7
Total sorties avant la fin du second cycle du secondaire	9,4	7,6	7,2	7,6	7,5	7,6	10,6	8,7	9,7
Total des élèves finissant l'enseignement secondaire	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

[3] Les sorties précoces par sexe (%)

(France métropolitaine, données provisoires)



Lecture - En 2011, le taux de sortant précoce est de 11,9 %.

Remarque - S'agissant de données provisoires revues régulièrement, les chiffres affichés ici peuvent être légèrement différents de ceux diffusés par Eurostat (8.29).

Présentation

Au 1^{er} février 2011, 48 % des lycéens sortants d'une année terminale de formation professionnelle ou technologique exercent un emploi sept mois après la fin de leur formation initiale, soit autant qu'en 2009-2010 [1]. Les taux d'emploi ont peu varié pour tous les diplômes. La répartition des contrats évolue, avec moins de CDI et d'emplois aidés, et plus de CDD et de contrats d'intérim. 39 % des sortants sont au chômage (- 1 point) et 13 % inactifs (+ 1 point). Le taux d'emploi dépend du diplôme : 66 % des diplômés de BTS sont en emploi, alors que seuls 39 % des diplômés de BEP ou de CAP et 23 % des non diplômés le sont.

Sept mois après la fin des études, les filles sont globalement aussi souvent en emploi que les garçons [2]. Mais à diplôme et spécialité de formation donnés, les filles sont moins souvent en emploi que les garçons, avec une exception toutefois pour les titulaires d'un BTS du secteur des services. Les filles ont plus de difficultés à trouver un emploi après une formation dans la production (où elles sont peu présentes) qu'après une formation dans les services, et ce quel que soit le diplôme. Ce constat varie selon le diplôme pour les garçons : plus d'emploi après une formation dans les services qu'après une formation en production pour les diplômés au plus d'un BEP, et l'inverse pour les titulaires d'un BTS.

Dans le secteur de la production, le taux d'emploi est le plus élevé pour le domaine de spécialités « pluri-technologiques de la production » [3]. Ce domaine comprend des diplômés du baccalauréat ou du BTS, qui ne trouvent pas plus facilement un emploi que les autres bacheliers ou BTS de la production, mais plus facilement que des jeunes moins diplômés. Le fait qu'ils sont globalement plus diplômés explique le taux d'emploi élevé dans ce domaine. Le taux d'emploi est le plus faible dans le domaine « matériaux souples ». Les formations de niveau IV et V y sont surreprésentées, et les taux d'emploi y sont faibles pour tous les diplômes.

Dans le secteur des services, le taux d'emploi est le plus élevé pour les domaines « transport, maintenance, magasinage », « accueil, hôtellerie, tourisme », « finances comptabilité et gestion du personnel » et « services aux personnes ». Il est le plus bas pour les « services à la collectivité » (formations en nettoyage et assainissement).

Définitions

Champ

L'enquête IVA interroge chaque année au 1^{er} février les sortants des formations professionnelles et technologiques en lycée (sous tutelle de l'éducation nationale uniquement), en France métropolitaine et dans les DOM. De 2003 à 2010, seule la moitié des formations a été couverte chaque année. Il faut donc cumuler deux années d'enquêtes pour exploiter les données. Depuis 2011, on interroge de nouveau toutes les formations. Des académies n'ont pas réalisé l'enquête en 2011 du fait du passage à l'exhaustivité. Les données ont donc été repondérées pour permettre la comparaison avec les données de 2009-2010.

Depuis 2006, l'exploitation nationale des enquêtes comprend uniquement les années terminales des formations, et la première professionnelle.

Les jeunes sortants de classes terminales de formations en lycée ayant pour plus haut diplôme un diplôme de niveau I ou II (licence ou plus), peu nombreux, sont exclus de l'analyse.

Sortants de lycée

Sont considérés comme sortants les jeunes inscrits dans un lycée une année scolaire donnée et non repérés comme inscrits l'année suivante, et déclarant lors de l'enquête menée au 1^{er} février de l'année suivante ne pas poursuivre d'études (que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti).

Taux d'emploi

Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs). Les stagiaires sont ici considérés comme inactifs).

Emplois non aidés

Contrats à durée déterminée (CDD, aides familiaux), indéterminée (CDI, fonctionnaires, engagés dans l'armée et personnes installées à leur compte), et intérim.

Emplois aidés

Contrats de professionnalisation (CP) et autres contrats aidés : contrats initiative-emploi (CIE), contrat insertion revenu minimum d'activité (CI-RMA), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat d'avenir (CAV), contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis), volontariat international en entreprise (VIE), volontariat international en administration (VIA), ...

Plus haut diplôme obtenu

Il s'agit du plus haut diplôme obtenu quelle que soit la dernière classe fréquentée. Ce n'est donc pas toujours le dernier diplôme préparé, si le jeune a échoué à l'examen.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête « IVA » menées aux 1^{er} février 2009, 2010 et 2011 auprès des sortants de lycée.

[1] Situation au 1^{er} février 2011 des sortants de classes terminales de formations professionnelle ou technologique des lycées, selon le plus haut diplôme obtenu (%) (1)

(France métropolitaine + DOM hors Guadeloupe et Mayotte)

Plus haut diplôme obtenu	Total emploi	Parmi les sortants en emploi				Chômage	Inactivité	Répartition (%)
		CDI (4)	Intérim	CDD (4)	Emploi aidé			
Non diplômés	23,1	34,7	18,5	38,0	8,8	52,7	24,2	6,1
DNB, CFG (1)	31,4	39,2	15,9	35,7	9,2	47,3	21,3	8,0
CAP ou BEP	38,7	35,3	14,5	37,7	12,5	47,0	14,4	30,1
Bac pro, BT, BM, BP (2)	54,5	35,1	16,8	33,1	14,9	36,3	9,2	23,7
Bac technologique	55,7	35,4	11,3	35,3	18,0	28,8	15,5	12,1
BTS, DUT	65,7	37,2	13,1	36,6	13,1	27,4	6,9	20,1
Ensemble	48,4	36,0	14,4	35,8	13,8	38,7	12,9	100,0
Rappel moyenne aux 1 ^{ers} février 2009 et 2010 (3)	48,4	38,4	11,9	33,4	16,3	40,0	11,6	100,0

(1) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

(2) BT, BM, BP : brevet de technicien, brevet de maîtrise, brevet professionnel.

(3) Données révisées depuis l'édition 2011 de RERS.

(4) Voir « Définitions ».

[2] Taux d'emploi au 1^{er} février 2011 selon le secteur de formation, le sexe et le plus haut diplôme obtenu (%)

(France métropolitaine + DOM hors Guadeloupe et Mayotte)

Plus haut diplôme obtenu	Ensemble				Filles		Garçons		Ensemble
	Filles	Garçons	Production	Services	Production	Services	Production	Services	
Non diplômés	21,7	24,0	21,7	24,6	14,3	23,4	22,8	26,8	23,1
DNB, CFG (1)	28,7	33,2	29,7	32,5	22,0	29,7	30,8	37,1	31,4
CAP ou BEP	36,8	40,7	37,4	39,5	28,2	38,0	39,2	43,4	38,7
Bac pro, BT, BM, BP (2)	51,4	57,0	56,1	53,4	47,7	51,9	57,4	56,4	54,5
Bac technologique	55,4	56,1	54,9	55,9	47,6	56,0	56,6	55,8	55,7
BTS, DUT	66,6	64,7	65,0	66,0	61,4	67,1	65,6	63,6	65,7
Ensemble	47,7	49,0	46,0	49,7	38,3	48,9	47,4	51,4	48,4

(1) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

(2) BT, BM, BP : brevet de technicien, brevet de maîtrise, brevet professionnel.

[3] Taux d'emploi au 1^{er} février 2011 selon le domaine de spécialité de formation et le plus haut diplôme obtenu (%)

(France métropolitaine + DOM hors Guadeloupe et Mayotte)

	Non diplômés	DNB, CFG (1)	CAP ou BEP	Bac pro, BT, BM, BP (2)	Bac techno	BTS, DUT	Ensemble
Spécialités pluritechno. des transformations, agroalimentaire	13,2	19,2	32,8	60,8	ns	62,5	39,1
Transformations chimiques et apparentées	ns	ns	ns	ns	44,9	60,2	50,6
Métallurgie, matériaux de construction, verre	ns	ns	ns	ns	ns	55,3	52,1
Plasturgie, matériaux composites, énergie, génie climatique	24,4	21,8	44,0	58,5	ns	71,4	49,2
Génie civil, construction, bois	20,0	26,1	34,8	59,6	57,7	72,6	44,0
Matériaux souples (textile, habillement, cuirs et peaux)	14,6	18,7	24,8	44,8	ns	60,5	32,7
Mécanique et structures métalliques	21,8	32,4	41,0	60,6	59,5	74,2	46,1
Spécialités pluritechno. mécanique-électricité, électronique	24,5	34,8	40,8	52,5	52,8	63,4	47,2
Spécialités pluritechnologiques de la production	ns	ns	ns	57,4	58,4	61,4	59,2
Ensemble domaines de la production	21,7	29,7	37,4	56,1	54,9	65,0	46,0
Transport, manutention, magasinage	27,2	34,3	52,5	61,2	ns	58,0	52,6
Commerce, vente	20,1	24,2	32,5	53,9	63,1	65,7	47,7
Finances, comptabilité et gestion du personnel	23,8	26,2	37,3	50,2	60,9	66,3	53,2
Communication et information	22,5	23,1	27,8	44,5	55,7	60,5	44,2
Services aux personnes (coiffure, travail social, santé, animation)	37,7	37,1	47,9	58,3	56,5	73,7	53,4
Accueil, hôtellerie, tourisme	20,3	30,0	37,7	68,6	65,7	67,0	52,9
Services à la collectivité	21,9	18,8	28,8	58,7	ns	68,2	38,2
Spécialités plurivalentes des services	42,9	41,5	48,0	ns	52,1	ns	49,3
Ensemble domaines des services	24,6	32,5	39,5	53,4	55,9	66,0	49,7

(1) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

(2) BT, BM, BP : brevet de technicien, brevet de maîtrise, brevet professionnel.

Présentation

Au 1^{er} février 2011, 64 % des sortants de formation en apprentissage l'année scolaire 2009-2010 sont en emploi, contre 61 % l'année précédente [1]. Le taux d'emploi a augmenté pour tous les diplômés, sauf pour les titulaires d'un baccalauréat technologique (stabilité). La répartition des contrats évolue, avec moins de CDI et d'emplois aidés, et plus de CDD et contrats d'intérim. 30 % des sortants sont au chômage (- 3 points) et 6 % sont inactifs (stable). Près de 80 % des sortants avec un BTS ou un diplôme de niveau I ou II sont en emploi, contre 59 % des titulaires d'un CAP ou BEP, et 28 % des sans diplômes.

Sept mois après la fin de l'apprentissage, les filles sont un peu moins souvent en emploi que les garçons. Le moindre emploi des filles s'observe dans les deux secteurs de formation (production, services) et pour tous les diplômés, à l'exception des titulaires d'un baccalauréat technologique ou d'un BTS du secteur des services [2].

Le taux d'emploi varie fortement selon le diplôme, mais aussi selon le domaine de formation (54 % après une formation dans l'alimentation, 84 % dans la santé) [3]. Dans le secteur de la production, les spécialités de l'alimentation et du bâtiment sont celles où il est le plus difficile de trouver un emploi. Les spécialités du bois et de l'agriculture permettent aux jeunes sans diplôme ou ayant seulement le brevet des collèges ou un certificat de formation générale de mieux s'insérer, même si le taux d'emploi reste très faible pour ces sortants. Le taux d'emploi est le plus élevé pour les diplômés en génie civil, et, par rapport à la moyenne du diplôme, ils trouvent plus facilement un emploi.

Dans le secteur des services, les situations sont plus contrastées. Obtenir un CAP ou un BEP dans le domaine de la santé ou des transports permet de trouver un emploi plus facilement que pour la moyenne des diplômés de ce niveau, contrairement aux diplômés d'un CAP ou BEP en secrétariat ou en services à la collectivité. Pour les détenteurs d'un BT, BM, BP ou baccalauréat professionnel, exception faite du domaine de la santé, ce sont ceux formés dans l'hôtellerie-restauration et les transports qui ont les plus hauts taux d'emploi. Les détenteurs d'un BTS ou d'un diplôme de niveau I ou II connaissent des taux d'emploi de 70 % à 90 %, quel que soit le domaine dans lequel ils ont été formés. Quant aux sortants de la filière « santé », ils trouvent plus facilement un emploi que les autres, à tous les niveaux de diplômes.

Définitions

Champ

L'enquête IPA interroge chaque année au 1^{er} février les apprentis sortants de CFA (quel que soit leur ministère de tutelle, quelles que soient leur formation et la classe suivie - classe terminale ou intermédiaire) en France métropolitaine et dans les DOM.

Sortants d'apprentissage

Sont considérés comme sortants tous les jeunes inscrits dans un centre de formation d'apprentis (CFA) ou une section d'apprentissage pendant l'année scolaire 2009-2010, non inscrits l'année suivante, et déclarant à l'enquête menée au 1^{er} février 2011 ne pas poursuivre d'études, que ce soit sous statut scolaire ou d'apprenti.

Taux d'emploi

Il s'agit du nombre de sortants en emploi rapporté à l'ensemble des sortants (y compris inactifs). Les stagiaires sont ici considérés comme inactifs).

Emplois non aidés

Contrats à durée déterminée (CDD, aides familiaux), indéterminée (CDI, fonctionnaires, personnes installées à leur compte et engagés dans l'armée) et intérim.

Emplois aidés

Contrats de professionnalisation (CP) et autres contrats aidés : contrats initiative-emploi (CIE), contrat insertion revenu minimum d'activité (CI-RMA), contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE), contrat d'avenir (CAV), contrat unique d'insertion (CUI), contrat d'insertion dans la vie sociale (Civis), volontariat international en entreprise (VIE), volontariat international en administration (VIA), ...

Plus haut diplôme obtenu

Il s'agit du plus haut diplôme obtenu quelle que soit la dernière classe fréquentée. Ce n'est donc pas toujours le dernier diplôme préparé, si le jeune a échoué à l'examen.

Niveaux II et I

Préparation d'un diplôme de deuxième ou troisième cycle universitaire, ou un diplôme de grande école.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête IPA menée au 1^{er} février 2011 auprès des sortants d'apprentissage.

Pour en savoir plus

- Note d'Information, 10.15, 10.00.

- Dossier hors série : Insertion des apprentis et des lycéens - Publications académiques et régionales 2007-2008.

[1] Situation des sortants d'apprentissage au 1^{er} février 2011, selon le plus haut diplôme obtenu (%)

(France métropolitaine + DOM hors Guadeloupe et Mayotte)

Plus haut diplôme obtenu	Total emploi	Parmi les sortants en emploi				Chômage	Inactivité	Répartition (%)
		CDI (4)	Intérim	CDD (4)	Emploi aidé			
Non diplômés	28,3	46,0	17,4	30,0	6,6	58,6	13,1	8,2
DNB, CFG (1)	31,8	40,5	16,5	32,8	10,3	54,2	14,0	6,0
CAP ou BEP	58,8	51,9	9,7	28,7	9,8	35,9	5,3	36,7
Bac pro, BT, BM, BP (2)	75,5	60,5	8,0	24,6	6,9	20,1	4,4	19,3
Bac technologique	75,1	56,6	4,5	32,6	6,3	18,6	6,3	6,3
BTS, DUT	78,5	55,6	8,8	22,5	13,2	16,6	4,9	10,7
Diplôme de niveau I et II	80,1	64,2	5,8	24,5	5,5	16,5	3,4	12,8
Ensemble	63,8	56,1	8,6	26,7	8,5	30,2	6,1	100,0
Rappel au 1 ^{er} février 2010 (3)	60,5	57,8	6,6	26,1	9,5	32,9	6,6	100,0

(1) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

(2) BT, BM, BP : brevet de technicien, brevet de maîtrise, brevet professionnel.

(3) Données révisées depuis l'édition 2011 de RERS.

(4) Voir « Définitions ».

[2] Taux d'emploi au 1^{er} février 2011 selon le secteur de formation, le sexe et le plus haut diplôme obtenu (%)

(France métropolitaine + DOM hors Guadeloupe et Mayotte)

Plus haut diplôme obtenu	Ensemble				Filles		Garçons		Ensemble
	Filles	Garçons	Production	Services	Production	Services	Production	Services	
Non diplômés	24,5	29,3	27,9	29,2	19,7	25,7	28,4	35,6	28,3
DNB, CFG (1)	27,0	33,6	31,3	32,9	19,3	29,4	32,6	39,5	31,8
CAP ou BEP	50,8	61,7	60,7	54,4	48,1	51,5	61,8	61,0	58,8
Bac pro, BT, BM, BP (2)	68,8	78,9	78,5	71,2	65,2	69,4	79,6	75,8	75,5
Bac technologique	77,1	72,0	69,5	77,2	62,5	79,0	72,2	71,8	75,1
BTS, DUT	77,0	79,5	80,7	76,8	71,2	78,0	82,1	75,0	78,5
Diplôme de niveau I et II	78,7	81,2	80,3	80,1	74,4	79,7	82,2	80,5	80,1
Ensemble	62,7	64,3	62,0	66,0	55,1	64,2	62,8	69,4	63,8

(1) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

(2) BT, BM, BP : brevet de technicien, brevet de maîtrise, brevet professionnel.

[3] Taux d'emploi au 1^{er} février 2011 selon le domaine de spécialité et le plus haut diplôme obtenu (%)

(France métropolitaine + DOM hors Guadeloupe et Mayotte)

Domaine de spécialité	Non diplômés	DNB, CFG (1)	CAP ou BEP	Bac pro, BT, BM, BP (2)	Bac techno	BTS, DUT	Diplôme de niveau I et II	Ensemble
Agriculture	33,9	35,5	56,7	71,0	67,6	75,1	74,7	60,7
Alimentation	22,8	25,3	59,0	79,9	69,9	77,4	75,6	53,8
Bâtiment	27,6	32,3	59,9	82,4	72,0	ns	ns	55,1
Bois	35,5	39,6	69,6	86,9	ns	ns	ns	67,8
Électricité	27,8	32,3	57,0	77,0	ns	80,6	84,6	65,4
Génie civil	ns	ns	75,7	83,4	ns	87,1	89,6	79,8
Mécanique automobile	27,5	31,9	57,6	84,0	ns	92,8	ns	61,5
Mécanique générale	ns	ns	54,7	75,8	ns	79,7	82,1	74,7
Énergie, chimie	30,3	ns	64,7	81,9	66,9	77,0	77,0	69,6
Structures métalliques	23,4	29,6	63,7	81,0	ns	ns	ns	60,2
Technologies industrielles	ns	ns	ns	69,5	ns	83,0	78,8	77,9
Ensemble production	27,9	31,3	60,7	78,5	69,5	80,7	80,3	62,1
Coiffure, esthétique	25,5	27,5	50,2	72,3	71,8	ns	ns	57,1
Comptabilité, finance	ns	ns	ns	68,7	66,7	81,1	82,0	79,5
Hôtellerie-restauration	24,3	30,5	57,2	76,9	66,5	75,2	71,8	55,8
Informatique	ns	ns	ns	ns	ns	76,7	86,8	82,7
Santé	ns	ns	76,7	81,2	86,4	89,4	88,9	84,0
Secrétariat	ns	ns	45,9	54,6	62,2	67,9	78,5	61,0
Services à la collectivité	ns	ns	46,7	74,1	ns	ns	71,5	62,1
Social	ns	50,3	63,5	68,2	77,2	ns	82,0	68,0
Transport	ns	ns	70,4	76,6	ns	69,5	75,9	70,9
Vente	24,8	28,0	48,6	69,8	68,1	75,3	75,4	60,1
Ensemble services	29,2	32,9	54,4	71,2	77,2	76,8	80,1	66,0

(1) DNB, CFG : diplôme national du brevet, certificat de formation générale.

(2) BT, BM, BP : brevet de technicien, brevet de maîtrise, brevet professionnel.

Présentation

En 2011, 67 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans poursuivent leurs études initiales, 8 % cumulant leurs études avec un emploi [1]. 33 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans ont terminé leur formation initiale : 20 % sont en situation d'emploi, 7 % sont chômeurs et 6 % sont inactifs.

Les jeunes sont plus souvent confrontés à une situation de chômage que le reste de la population. Selon l'Insee, alors que le taux de chômage au sens du BIT est de 9,3 % pour la population active métropolitaine au quatrième trimestre 2011, il atteint 22,3 % chez les 15-24 ans. Par ailleurs, le risque de chômage est d'autant important que le niveau d'étude atteint est peu élevé. Ainsi, lorsqu'ils ont quitté leur formation initiale depuis un à quatre ans, 9 % des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage en 2011, contre 22 % de ceux ayant pour plus haut diplôme un CAP, un BEP ou un baccalauréat et contre 46 % des personnes possédant le brevet des collèges ou aucun diplôme [2]. Ce constat, marqué depuis le début des années quatre-vingt, est d'autant plus vrai en période de conjoncture défavorable puisque les moins diplômés occupent plus souvent des emplois sensibles à la conjoncture (intérim, CDD...). Ainsi, entre 2008 et 2009, période de crise économique, le taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale augmente de 6 points : + 3 points pour les diplômés du supérieur, + 7 points pour les diplômés de fin d'enseignement secondaire du second cycle et + 11 points pour les moins diplômés. Entre 2009 et 2011, période de reprise économique, le chômage des jeunes sortis du système éducatif depuis un à quatre ans a légèrement diminué (- 1 point). La baisse est la plus forte pour les jeunes sortis sans aucun diplôme ou avec au plus le brevet des collèges (- 4 points) et plus modérée pour les diplômés du secondaire (- 1 point). Le chômage des diplômés de l'enseignement supérieur a, quant à lui, stagné sur cette période.

Plus le niveau de diplôme est élevé, plus la probabilité d'occuper un emploi de catégorie socioprofessionnelle supérieure est importante [3]. En 2011, 47 % des jeunes en emploi qui sont sortis depuis un à quatre ans de formation initiale diplômés de l'enseignement supérieur long occupent des emplois de cadres et professions intellectuelles supérieures et 36 % un emploi de professions intermédiaires. Les diplômés du supérieur court travaillent majoritairement sur des emplois de professions intermédiaires. Les diplômés de CAP, BEP, du brevet des collèges et les sans diplômes occupent essentiellement des emplois d'employés ou d'ouvriers, qualifiés ou non qualifiés.

Définitions

Le « taux de chômage » [1] [2]

Il rapporte les chômeurs à la « population active », qui est composée des personnes en emploi et des chômeurs, en conformité avec les recommandations du bureau international du travail (BIT).

Les inactifs [1]

Ils comprennent les personnes en inactivité, en reprise d'études ou bien en formation continue.

La rupture de série de l'enquête Emploi en 2003 [2]

Elle est provoquée par des ajustements des définitions des situations professionnelles et scolaires ainsi qu'un changement de méthodologie d'enquête (passage d'une seule collecte annuelle réalisée généralement en mars à une collecte continue tout au long de l'année).

La sortie de formation initiale [2] [3]

Conformément au Bilan Formation-Emploi de l'Insee, la situation professionnelle étudiée ici est celle des sortants de formation initiale depuis un à quatre ans (durée calculée en différence d'années civiles). Voir 8.22.

L'enseignement supérieur court et long [3]

L'enseignement supérieur court correspond au Deug, au BTS, DUT ou équivalent ainsi qu'au paramédical et social de niveau Bac + 2. L'enseignement supérieur long, quant à lui, correspond à la licence (L1), à la maîtrise (M1), au master (recherche ou professionnel), DEA, DESS, doctorat ainsi qu'aux diplômés des écoles de niveau licence ou au-delà.

Les catégories de professions [3]

Elles sont inspirées de la classification socioprofessionnelle de l'Insee. Les « indépendants » désignent les agriculteurs exploitants, les artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Les professions « intermédiaires » regroupent les responsables « non cadres » (techniciens, infirmières, représentants de commerce, par exemple). Les employés dits « qualifiés » sont les employés civils (sans agents de service), les policiers et militaires et les employés administratifs d'entreprise (sans agents de sécurité).

① Pour en savoir plus

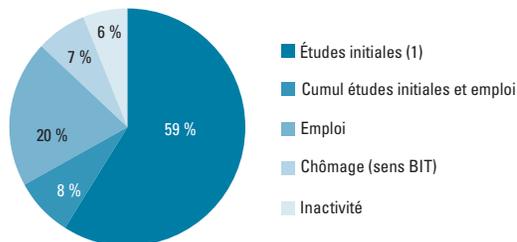
- Note Information n° 12.09.
- « Le diplôme : un atout gagnant pour les jeunes face à la crise », *Bref du CEREQ* n° 283, mars 2011.
- *Formations et emploi*, édition 2011, Insee.
- http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=0&ref_id=form-emploi.
- *France Portrait Social*, Edition 2011, « Diplôme et insertion professionnelle », B. Le Rhun, P. Pollet.
- *Dares Analyses*, n° 072, octobre 2010, « Emploi et chômage des 15-29 ans en 2009 », C. Minni.

Sources :

Enquêtes Emploi Insee sur le champ de l'ensemble des ménages de France métropolitaine/Traitement MEN-MESR DEPP.

[1] La situation des jeunes âgés de 15 à 24 ans en 2011

(France métropolitaine, données provisoires)

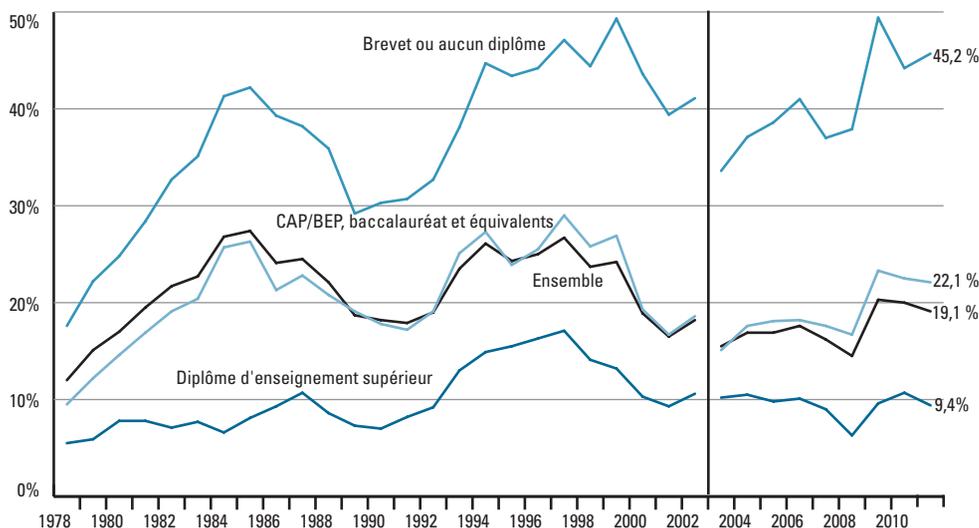


(1) Dont 1 % de jeunes en formation initiale qui est au chômage au sens du BIT.

Lecture - En 2011, 59 % des jeunes âgés de 15 à 24 ans sont en études initiales sans cumul avec de l'emploi. 8 % des jeunes se déclarent à la fois en situation d'emploi et d'études initiales.

[2] Taux de chômage des jeunes sortis depuis un à quatre ans de formation initiale, en fonction du diplôme le plus élevé, de 1978 à 2010 (%)

(France métropolitaine, 2009-2011 données provisoires)



Lecture - En 2011, 19,1 % des jeunes ayant terminé leur formation initiale depuis 1 à 4 ans sont chômeurs, au sens du BIT.

Remarque - Jusqu'en 2002, les enquêtes Emploi étaient réalisées en début d'année, le plus souvent en mars. Depuis 2003, l'enquête est continue sur l'ensemble de l'année. Par ailleurs, il existe une rupture de séries entre 1989 et 1990.

[3] Catégorie socioprofessionnelle en 2011 des jeunes en emploi sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans (%)

(France métropolitaine, données provisoires)

	Enseignement supérieur long	Enseignement supérieur court	Baccalauréat	CAP-BEP	Brevet ou aucun diplôme	Total
Indépendants	2	2	3	2	2	2
Cadres et professions intellectuelles	47	2	4	1	1	18
Professions intermédiaires	36	57	20	8	8	29
Employés qualifiés	10	23	24	15	17	17
Employés non qualifiés	4	6	19	24	25	13
Ouvriers qualifiés	1	5	15	29	19	11
Ouvriers non qualifiés	1	4	14	22	27	10
Total	100	100	100	100	100	100

Lecture - 29 % des jeunes qui sont en emploi en 2011 et sont sortis de formation initiale depuis 1 à 4 ans occupent des emplois de professions intermédiaires.

Présentation

En 2011, 33 400 demandes d'entrée dans le dispositif de validation de l'expérience (livrets 1) ont été déposées, dont 31 900 ont été déclarées recevables (31 800 hors Mayotte soit 2 % de plus qu'en 2010 à champ constant) [1]. 22 100 livrets 2 ont été déposés en 2011. Le nombre de candidatures (livrets 2 déposés) a progressé de 5 % par rapport à 2010 (progression calculée à champ constant sur la base de 20 800 candidatures déposées en 2010 après corrections des doubles comptes). 6 sur 10 (57 %) l'ont été par des personnes accompagnées dans le cadre du dispositif.

Avec l'ouverture à la VAE des deux diplômes comptables (DCG et DSCG), près de la moitié de la demande concerne un diplôme du supérieur : 42 % des demandes recevables visent un diplôme de niveau III (BTS et DEES pour l'essentiel), 4 % un diplôme de niveau II ou I et respectivement 32 % et 22 % un diplôme de niveau IV (baccalauréat professionnel, brevet professionnel) ou V (CAP) [2]. En fin de parcours toutefois, parmi les personnes ayant validé en totalité le diplôme visé, le poids du niveau V a gagné 6 points (28 % des diplômes délivrés) tandis que celui du supérieur en a perdu 6 (40 % des diplômes délivrés). Le profil des demandeurs est marqué : les femmes représentent 65 % des demandes recevables et 67 % des dossiers déposés, les actifs occupés 69 % et 74 % [3]. La part des plus expérimentés se renforce aussi en bout de parcours : 59 % des candidats ayant validé leur diplôme en totalité sont au moins âgés de 40 ans contre respectivement 54 % au moment du dépôt du livret 2 et 51 % au moment de la recevabilité [4].

20 900 décisions ont été rendues par un jury en 2011 (+ 4 % à champ constant par rapport à l'année 2010, elle-même en recul de 10 % par rapport à 2009). 18 600 candidats examinés ont validé au moins une partie du diplôme visé (+ 3 % à champ constant par rapport à 2010), dont les trois quarts (13 500) sont des validations complètes [5]. Parmi les 20 900 demandes examinées par un jury de VAE en 2011, 6 200 (30 %) visent un BTS, 4 700 (23 %) un CAP et 3 700 (18 %) un baccalauréat professionnel [6].

9 candidats examinés sur 10 cherchent à obtenir un diplôme de la catégorie des services et la moitié visent plus spécifiquement un diplôme du domaine des services aux personnes, les plus recherchés étant toujours le CAP Petite enfance et le diplôme d'état d'éducateur spécialisé (DEES), immédiatement suivi par le diplôme d'état de moniteur éducateur (DEME). Ces diplômes comptabilisent en 2011 chacun respectivement 18 %, 12 % et 5 % de l'ensemble des candidats examinés (19 %, 9 % et 4 % des diplômes délivrés).

Définitions

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

Inscrite dans l'article L 335-5 du code de l'éducation, elle permet depuis 2002 d'obtenir intégralement un diplôme ou une partie de celui-ci. Elle concerne ici tous les diplômes à finalité technologique et professionnelle de l'éducation nationale. Toute personne peut être candidate à la validation des acquis dès lors qu'elle peut justifier avoir exercé pendant au moins trois ans une des activités, ou l'intégralité des activités, correspondant à la certification recherchée.

L'examen du livret 1 établit la recevabilité de la demande en vérifiant que l'expérience est suffisante et en rapport avec le diplôme postulé. La validation des acquis de l'expérience s'effectue ensuite au regard de l'ensemble des connaissances, aptitudes et compétences acquises par le candidat dans l'exercice d'activités salariées, non salariées ou bénévoles qui sont décrites dans le livret 2.

Dispositif académique de validation des acquis (Dava)

Pour promouvoir la VAE, il existe dans chaque rectorat un Dava, placé sous la responsabilité d'un coordonnateur. Les missions des Dava sont l'accueil, l'information et l'accompagnement du public, mais les services académiques de validation des acquis agissent souvent par délégation des divisions des examens et concours (DEC) au niveau de la recevabilité des demandes et parfois même aussi de l'organisation des jurys. En amont de l'activité de validation, les conseillers VAE informent et orientent les candidats potentiels et s'assurent de la recevabilité des demandes. Les Dava proposent aussi, à titre marchand, des prestations d'accompagnement pour aider les candidats à la constitution du livret 2 et les préparer à l'entretien devant un jury.

L'enquête

Elle comptabilise des individus aux différentes étapes du processus. L'année de référence est l'année civile et un parcours VAE entamé une année peut se terminer l'année suivante. Ainsi, les stocks de candidats mesurés aux différentes étapes, une année donnée, ne concernent pas toujours les mêmes individus.

DEES, DEME, DCG, DSCG

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

 Sources : MEN-MESR DEPP

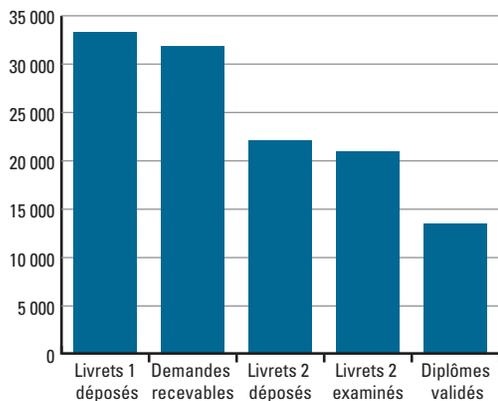
Enquête n° 62 sur la validation des acquis de l'expérience dans l'enseignement technologique et professionnel.

 Pour en savoir plus

- Note d'Information, 12.06.

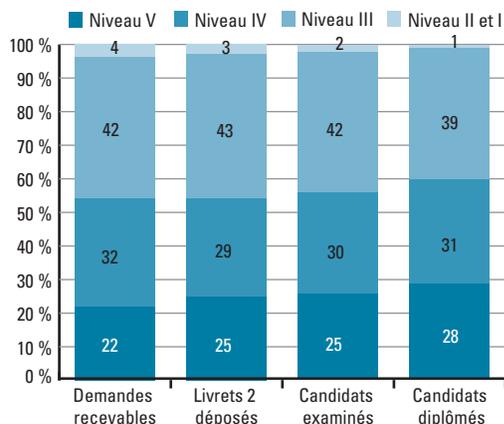
[1] Les différentes étapes du parcours VAE

Effectifs recensés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2011 (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



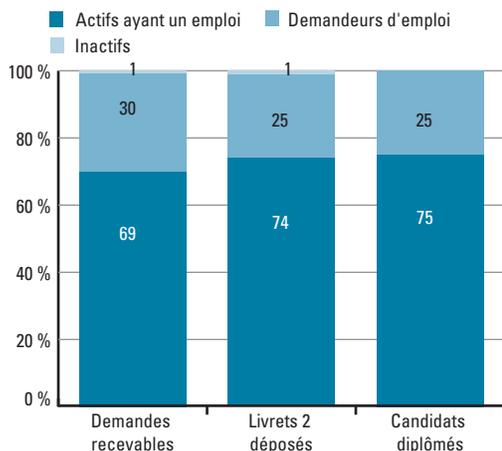
[2] Répartition des candidats à la VAE en 2011 par niveau

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



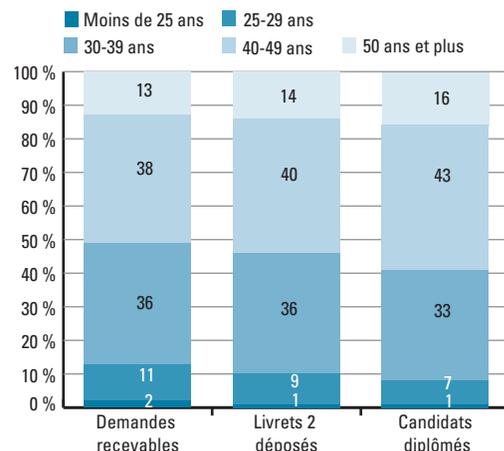
[3] Répartition des candidats à la VAE en 2011 par statut professionnel (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



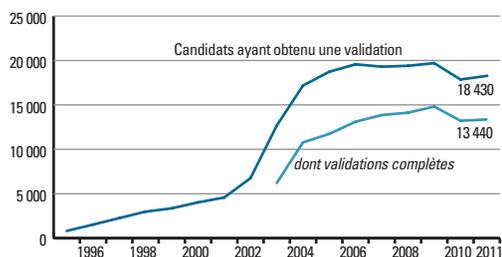
[4] Répartition des candidats à la VAE en 2011 par tranche d'âge (%)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



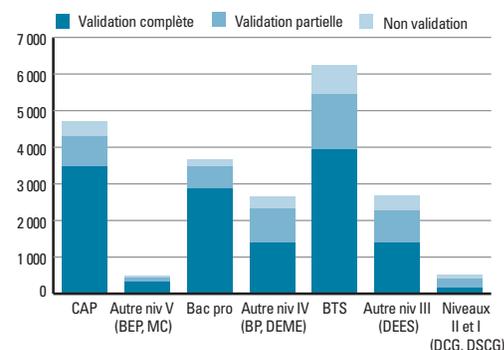
[5] Évolution du nombre de candidats à la validation ayant obtenu un diplôme ou des unités constitutives de celui-ci

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



[6] Répartition des candidats VAE examinés en 2011 selon le diplôme visé

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)



Présentation

En 2010, à l'université et au Cnam, 4 100 personnes ont bénéficié d'une validation de leurs acquis, au titre de la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour obtenir tout ou une partie d'un diplôme [1]. 85 établissements d'enseignement supérieur ont mis en œuvre la validation des acquis de l'expérience. Depuis 2007, le nombre total des validations, ainsi octroyées en VAE, reste stable autour de 4 100 validations annuelles. En 2010, sur l'ensemble des établissements, les diplômes complets (2 200) voit leur part croître à nouveau. Ils représentent 54,7 % du total des décisions prises par les jurys (après 53,1 % en 2009 et 49,3 % en 2008).

En 2010, les licences représentent 48,5 % des diplômes attribués (en totalité ou en partie) en VAE dans l'enseignement supérieur. La licence professionnelle, dont le développement se poursuit, figure comme le diplôme le plus recherché en VAE [2]. Elle concerne 37,2 % des bénéficiaires (35,0 % en 2009, 33,0 % en 2008). Elle arrive juste devant le master, toujours en bonne place. L'interrogation renouvelée en 2010 sur les grands champs disciplinaires montre à nouveau que les sciences économiques, la gestion et l'AES (administration économique et sociale) représentent plus du tiers (38 %) des candidats à une VAE.

Parmi les bénéficiaires de la VAE dans l'enseignement supérieur, les 30-39 ans sont les plus représentés (40,2 %) suivis des 40-49 ans (37,0 %) [3].

Les cadres, qui regroupent 44,9 % des actifs en emploi (43,2 % en 2009), restent les principaux bénéficiaires de la VAE dans l'enseignement supérieur [4].

Définitions

Le dispositif réglementaire du décret n° 85-906 du 23 août 1985 (VAP)

Il autorise la poursuite d'études aux différents niveaux post-baccalauréat. Des dispenses de titres ou de diplômes, qui s'appuient sur un ensemble d'acquis personnels et professionnels ainsi que toutes les formations suivies par le candidat, peuvent être accordées pour accéder directement à une formation, mais sans qu'il y ait délivrance d'unités de valeurs ou de partie de diplôme. Ces dispenses sont accordées par des commissions pédagogiques.

Le dispositif de validation des acquis de l'expérience (VAE) de la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002

Il institue un droit individuel, ouvert à tous, à l'obtention de tout ou une partie de diplôme ou certification par la seule VAE, sans passer par la formation, les textes faisant de la VAE un nouveau mode d'accès à la certification, au même titre que la formation initiale, l'apprentissage ou la formation continue. Toutes les certifications (diplômes, titres, certificats) à visée professionnelle peuvent ainsi être délivrées par l'État, les branches professionnelles ou des organismes privés et doivent obligatoirement avoir été recensées dans le répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) qui propose un classement des certifications par domaine d'activité et par niveau. La commission nationale de la certification (CNCP) a pour mission de constituer et d'actualiser ce répertoire et d'en assurer la cohérence. Toute l'expérience peut être prise en compte, qu'elle ait été acquise dans le cadre d'une activité salariée, non salariée ou bénévole, dès lors que l'expérience professionnelle (d'au moins trois ans) est en relation avec le diplôme visé. Un jury de validation peut accorder la totalité de la certification, ou, à défaut des validations partielles, se prononcer sur le parcours restant à accomplir pour la totalité de la validation.

L'enquête 67

Elle porte sur le dispositif actuel de la validation des acquis professionnels (VAP) prévu par les articles L 613-3 à L 613-6 du nouveau code de l'Éducation ainsi que sur le dispositif de la validation des acquis de l'expérience (VAE) créé par la loi n° 2002-73 du 17 janvier 2002 et inscrit au code de l'Éducation et au livre IX du code du Travail.

DUT, Deust, DNTS, DESS, DEA, IUP, RNCP

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

 Sources : MEN-MESR DEPP

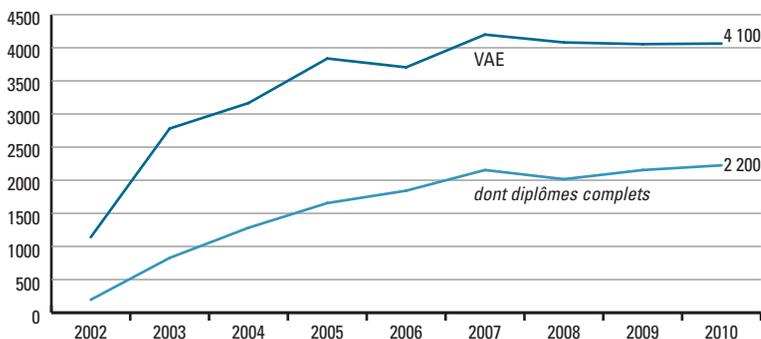
Enquête n° 67 auprès des responsables de la validation des acquis des services de formation continue des universités et du Cnam.

 Pour en savoir plus

Note d'Information, 11.30.

[1] Évolution de la validation des acquis de l'expérience (VAE) depuis 2002

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



[2] Répartition des bénéficiaires de la VAE selon les diplômes obtenus en 2010 (%) (1)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Diplôme	Pourcentage (%)
DUT-Deust-DNTS	6,2
Licence	10,7
Licence professionnelle	37,2
Licence IUP	0,6
Maîtrise	3,8
Maîtrise IUP	0,5
Diplôme d'ingénieur	0,9
DESS-DEA	0,3
Master	36,3
Autres diplômes et titres inscrits au RNCP	3,5
Total	100,0

(1) Université seules.

[3] Répartition des bénéficiaires de la VAE selon l'âge et les diplômes obtenus en 2010 (%) (1)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

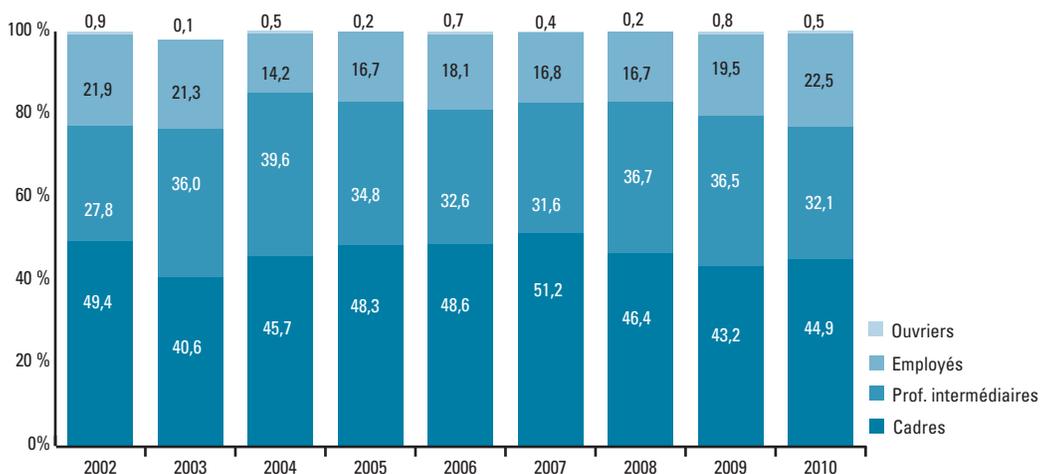
Diplôme	Moins de 30 ans	30-39 ans	40-49 ans	50 ans et plus
DUT-Deust-DNTS	5,6	7,8	4,7	4,6
Licence	8,7	10,8	9,6	12,8
Licence professionnelle	27,2	39,6	39,2	34,3
Licence IUP	0,4	0,3	0,1	0,0
Maîtrise	1,8	1,8	3,7	5,6
Maîtrise IUP	0,0	0,8	3,4	1,2
Diplôme d'ingénieur	3,2	1,7	0,7	0,6
DESS-DEA	0,0	0,1	0,0	0,2
Master	48,7	35,1	35,3	38,5
Autres diplômes et titres inscrits au RNCP	4,4	2,0	3,3	2,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0
Répartition des bénéficiaires selon l'âge dans le dispositif	8,2	40,2	37,0	14,6

(1) Université seules.

Remarque - Toutes les universités n'ont pas été en mesure de répondre sur l'âge des candidats dans les différents diplômes. Les résultats établis sur la base des répondants donnent surtout des ordres de grandeur.

[4] Répartition des bénéficiaires de la VAE ayant un emploi selon la catégorie socio-professionnelle (%)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



Présentation

Au total, en 2010, l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur publics dépendant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ont délivré, au titre de la formation continue, un total de 68 200 diplômes. 64 % sont des diplômes nationaux, le reste est constitué de diplômes d'universités ou d'établissements. La part des diplômes nationaux délivrés en formation continue représente 10 % de l'ensemble des diplômes nationaux délivrés, tous types de formation confondus, initiale ou continue [1]. Pour les universités seules, ce taux est aussi de 10 %. Ces chiffres incluent les diplômes délivrés au titre de la validation des acquis professionnels (VAE, voir 8.27).

Sur les 43 800 diplômes nationaux délivrés en formation continue, 78 % ont été délivrés aux niveaux I et II (respectivement 36 % et 42 %), 9 % au niveau III et 13 % au niveau IV [2]. Deux diplômes professionnels dominent : la licence professionnelle (10 700 délivrées, dont 56 % dans les IUT) et le master professionnel (6 800 délivrés), soit 16 % de l'ensemble. Au niveau IV, plus de 5 000 diplômes d'accès aux études universitaires (DAEU) délivrés en formation continue permettent à des publics sans baccalauréat de suivre un cursus universitaire ; leur nombre est en augmentation de 6 % par rapport à 2009.

Les universités, les universités technologiques et les INP ont délivré 38 200 diplômes nationaux en formation continue en 2010, soit une hausse de 18 % par rapport à 2009. Cette hausse concerne principalement les diplômes de niveau I (+ 29 %) et III (+ 21 %), secondairement ceux de niveau IV et de niveau II (en hausse respectivement de 13 % et 10 %). Le Cnam a délivré 4 600 diplômes nationaux en 2010, soit une hausse de 31 % par rapport au nombre de diplômes nationaux délivrés en 2009.

Les grands établissements et les écoles ont délivré 900 diplômes dont une moitié avec un label MBA, un tiers de titres d'ingénieur et 18 % de masters ingénieur. Les IUT ont également délivré 2 100 DUT soit une hausse de 6 % en 2010 [3].

Définitions

Diplôme national et diplômes d'établissement ou d'université (DU)

Les diplômes nationaux de l'enseignement supérieur français sont des diplômes reconnus par l'État qui détient « le monopole de la collation des grades et des titres universitaires » (art. L 613-1 du code de l'éducation). Dans cette page sont également inclus sous cette dénomination les titres d'ingénieur diplômé délivrés par les grandes écoles. Ils ne doivent pas être confondus avec les diplômes propres d'établissement (ou d'université) dont la création et la délivrance peuvent être effectués par tout établissement d'enseignement supérieur public ou privé.

INP

Les instituts nationaux polytechniques (INP), établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) « assimilés aux universités » sont au nombre de trois en 2010 : l'institut polytechnique de Grenoble, l'institut national polytechnique de Lorraine et l'institut national polytechnique de Toulouse.

RNCP

Le répertoire national des certifications professionnelles, établi et actualisé par la commission nationale de la certification professionnelle, a pour objet de tenir à la disposition des personnes et des entreprises une information constamment à jour sur les diplômes et les titres à finalité professionnelle, ainsi que sur les certificats de qualification figurant sur les listes établies par les commissions paritaires nationales de l'emploi des branches professionnelles.

Deug, Deust, DUT, DNTS, DCG, DESS, DESCF, DSCG, MBA, DRT, HDR

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête n° 6 sur le « Bilan des actions de formation continue réalisées par les établissements publics d'enseignement supérieur ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.07, 11.08, 11.02, 10.05, 09.06.
<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20303/evaluation-statistiques.html>
<http://www.education.gouv.fr/pid53/evaluation-et-statistiques.html>

[1] Diplômes délivrés en formation continue (FC) en 2010 selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM + COM)

	Universités (IUT inclus) INP et UT		Grands établissements et écoles d'ingénieurs publiques		Cnam		Total	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Nombre de diplômes nationaux délivrés en FC	32 453	38 184	830	945	3 592	4 647	36 875	43 776
Nombre de diplômes d'établissements (ou DU) en FC	23 447	23 231	160	150	2 466	1 022	26 073	24 403
Ensemble des diplômes délivrés en FC	55 900	61 415	990	1 095	6 058	5 669	62 948	68 179
Part des diplômes nationaux délivrés en FC (%)	58	62	84	86	59	82	59	64
Part des diplômes d'établissements (ou DU) délivrés en FC (%)	42	38	16	14	41	18	41	36
Ensemble des diplômes délivrés en FC (%)	100	100	100	100	100	100	100	100
Nombre total de diplômes nationaux délivrés	365 629	422 977	7 739	7 871	7 126	6 922	372 755	429 899
Part de la FC dans le total des diplômes nationaux délivrés (%)	9	10	11	11	50	67	10	10

Lecture - En 2010, 38 184 diplômes nationaux ont été délivrés par les universités, les INP et les UT dans le cadre de la formation continue. Ils représentent 62 % des 61 415 diplômes que ces entités délivrent par la formation continue. Sur les 422 977 diplômes nationaux délivrés par les universités, INP et UT, 10 % sont délivrés au titre de la formation continue.

[2] Diplômes nationaux délivrés en formation continue selon le type d'établissement

(France métropolitaine + DOM + COM)

	Universités (IUT inclus) et INP		Grands établissements et écoles d'ingénieurs publiques		Cnam		Total	
	2009	2010	2009	2010	2009	2010	2009	2010
Capacité en droit	163	555					163	555
DAEU A	4 134	4 321					4 134	4 321
DAEU B	639	719					639	719
Total niveau IV	4 936	5 595					4 936	5 595
Deug, Deust	651	972	3				651	975
DUT + post-DUT-DNTS	1 963	2 195			18	19	1 981	2 214
Titres RNCP niveau III	297	340			177	396	474	736
Diplômes paramédicaux niveau III	28	40	10				38	40
Total niveau III	2 939	3 547	10	3	195	415	3 144	3 965
Licences	2 551	3 150	15	10	717	931	3 283	4 091
Licences professionnelles	9 473	10 161			353	519	9 826	10 680
Maîtrises	1 775	2 147					1 775	2 147
DCG	38	53					38	53
Titres RNCP niveau II	550	339	12		806	1 056	1 368	1 395
Total niveau II	14 387	15 850	27	10	1 876	2 506	16 290	18 366
DESS	4	1					4	1
DESCF-DSCG	15	1					15	1
Masters professionnels	5 421	6 795	3		250		5 674	6 795
Masters ingénieur	40	46	205	169			245	215
Masters recherche	420	286	9	7	36		465	293
Masters indifférenciés	2 910	3 416	3	6		430	2 913	3 852
Mastères MBA	157	293	316	421			473	714
DEA, DRT, HDR	69	142			52		121	142
Diplômes d'ingénieurs (dont ingénieurs Cnam)	379	417	257	318	650	802	1 286	1 537
Capacité médecine	422	547					422	547
Titres RNCP niveau I	101	1 149		10	533	442	634	1 601
Doctorat	253	99		1		52	253	152
Total niveau I	10 191	13 192	793	932	1 521	1 726	12 505	15 850
Ensemble	32 453	38 184	830	945	3 592	4 647	36 875	43 776

[3] Diplômes délivrés en formation continue par les IUT

(France métropolitaine + DOM + COM)

	DUT	Licences professionnelles	Titres au RNCP Niveau III	Titres au RNCP Niveau II	Total diplômes nationaux	Diplômes d'établissement en IUT
2009	1 954	5 519	147	250	7 870	763
2010	2 076	5 977	155	226	8 434	690
Évolution 2010/2009 (%)	6	8	5	-10	7	-10

Présentation

Les gouvernements européens se sont accordés au sommet de Lisbonne de 2000 pour promouvoir une société et une économie fondées sur la connaissance. Les priorités communes sont concrétisées par des objectifs chiffrés, dont le suivi étaye la coopération entre les pays et la Commission européenne. Les objectifs chiffrés à l'horizon 2020 sont au nombre de cinq : développer l'enseignement supérieur, la formation permanente, l'école maternelle, réduire les proportions de jeunes insuffisamment diplômés et de mauvais lecteurs. Deux d'entre eux sont également des « grands objectifs » d'Europe 2020, la stratégie d'ensemble pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Ces objectifs indiquent une direction commune. Les cibles 2020 valent donc pour l'ensemble de l'Union européenne. Des cibles nationales précisent les « grands objectifs » dans de nombreux pays, tels la France.

Le développement de l'enseignement supérieur est un « grand objectif » de l'Union européenne. En 2020, 40 % des personnes âgées de 30 à 34 ans devraient avoir terminé avec succès un enseignement supérieur dans l'ensemble de l'Union (34,6 % en 2011). L'objectif fixé par la France est 50 % (43,4 % en 2011).

Pour renforcer la cohésion de la société, la communauté vise une réduction du nombre des laissés pour compte. Ainsi, amener en dessous de 10 % la proportion de jeunes « sortants précoces » ou « en décrochage scolaire » est le second grand objectif d'Europe 2020 concernant l'éducation (ils sont 13,5 % en 2011 dans l'Union). L'objectif fixé par la France est d'atteindre 9,5 % à l'horizon 2020 (12 % en 2011).

L'Union souhaite que sa population puisse à tous âges enrichir et actualiser ses connaissances. Au moins 15 % des adultes devraient participer en 2020 à un cours, séminaire, atelier ou une formation en l'espace de quatre semaines. Or cet indicateur diminue depuis le début de la crise économique, sur l'ensemble de l'Union (8,9 % des adultes en 2011, pour 9,4 % en 2008) comme en France (5,5 % en 2011 pour 6,0 % en 2008).

Par ailleurs, la proportion d'adolescents aux compétences insuffisantes en lecture devrait être ramenée en dessous de 15 % en 2020 (France 19,8 % en 2009).

Enfin l'enseignement préélémentaire devrait être développé pour que 95 % des enfants soient scolarisés en 2020, de l'âge de 4 ans à celui de l'obligation scolaire (100 % en France, où la scolarité est générale à cet âge).

Définitions

Champ

Union européenne.

La prévalence des diplômes d'enseignement supérieur [a]

Elle est mesurée par la proportion de diplômés de l'enseignement supérieur (Cite 5-6) parmi les personnes de 30-34 ans, âge élevé adapté aux régimes ouverts aux reprises d'études.

L'incidence des « sorties précoces » [b]

Elle est mesurée par la proportion de jeunes de 18 à 24 ans qui n'ont pas suivi de formation (formelle ou non formelle) au cours des quatre dernières semaines et n'ont pas terminé avec succès d'enseignement secondaire de second cycle (Cite 0-2 : en France, brevet seul ou aucun diplôme).

La participation à la formation tout au long de la vie [c]

Elle est mesurée par la proportion de 25-64 ans qui ont participé, au cours d'une période de quatre semaines, à des sessions de formation organisées, enseignements « formels » (inscrit dans la progression pédagogique) ou cours, leçons, séminaires, conférences ou ateliers « non formels ».

La prévalence des maîtrises insuffisantes des compétences de base [d]

Elle est évaluée par les proportions d'adolescents de 15 ans au niveau 1 et au dessous de compétence en lecture de PISA.

L'incidence de l'enseignement préscolaire [e]

Elle est mesurée par le taux de scolarisation à 4 ans (révolus en janvier).

Niveaux Cite

Niveaux de la classification internationale type de l'éducation.

Sources :

[a], [b], [c] : Eurostat à partir des enquêtes communautaires sur les forces de travail (dont l'enquête Emploi est la composante française) (données téléchargées sur le site web d'Eurostat fin juin).

[d] : enquête PISA (programme international pour l'évaluation des élèves).

[e] : Eurostat à partir des statistiques scolaires (collecte UOE) (données téléchargées sur le site web d'Eurostat fin juin).

① Pour en savoir plus

Conclusions du Conseil du 12 mai 2009 concernant un cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation (Éducation et formation 2020) (2009 C, 119/02), Journal officiel de l'Union européenne, 28.05.2009

« Progress towards the Lisbon objectives in education and training », rapport 2010-2011, European Commission. http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-policy/doc2881_en.htm

[1] Les critères de référence chiffrés de Lisbonne

(Union européenne)

	Diplômés de l'enseignement supérieur 2011 [a]	Sorties précoces 2011 [b]	Formation tout au long de la vie 2011 [c]	Faibles compétences de base (lecture) 2009 [d]	Enseignement préélémentaire 2010 [e]
Allemagne	30,7	11,5	7,8	18,5	96,2
Autriche	23,8	8,3	13,4	27,5	92,1
Belgique	42,6	12,3	7,1	17,7	99,1
Bulgarie	27,3	12,8	1,2	41,0	79,2
Chypre	45,8	11,2	7,5	-	87,7
Danemark	41,2	9,6	32,3	15,2	91,1
Espagne	40,6	26,5	10,8	19,6	99,4
Estonie	40,3	10,9	12,0	13,3	89,8
Finlande	46,0	9,8	23,8	8,1	73,1
France	43,4	12,0	5,5	19,8	100,0
Grèce	28,9	13,1	2,4	21,3	73,5
Hongrie	28,1	11,2	2,7	17,7	94,3
Irlande	49,4	10,6	6,8	17,2	85,4
Italie	20,3	18,2	5,7	21,0	97,1
Lettonie	35,7	11,8	5,0	17,6	87,4
Lituanie	45,4	7,9	5,9	24,3	78,3
Luxembourg	48,2	(f) 6,2	13,6	26,0	94,6
Malte	21,1	33,5	6,6	-	89,0
Pays-Bas	41,1	9,1	16,7	14,3	99,6
Pologne	36,9	5,6	4,5	15,0	76,3
Portugal	26,1	23,2	(s) 11,6	17,6	89,3
République tchèque	23,8	4,9	(s) 11,4	23,1	88,7
Roumanie	20,4	17,5	1,6	40,4	82,1
Royaume-Uni	45,8	15,0	(p) 15,8	18,4	96,7
Slovaquie	23,4	5,0	3,9	22,3	77,5
Slovénie	37,9	(f) 4,2	15,9	21,2	92,0
Suède	(p) 47,5	(p) 6,6	25,0	17,4	95,1
Union européenne	34,6	13,5	8,9	20,0	92,3
Situation année précédente	33,5	14,1	9,1	-	91,7
Objectif 2020 (UE)	40,0	10,0	15,0	15,0	95,0
Objectif 2010 (UE)	-	10,0	12,5	17,0	-
Situation 2000 (UE)	-	18,0	7,1	21,3	-

f : réserves d'Eurostat sur la fiabilité.

p : provisoire (valeurs non validées par les pays).

s : rupture de série.

9.1	Les personnels du secteur public	284
9.2	La féminisation du personnel	286
9.3	Le personnel enseignant du scolaire : structure par âge	288
9.4	Les enseignants du premier degré public	290
9.5	Les enseignants du premier degré public par département	292
9.6	Les enseignants des classes sous contrat du secteur privé	294
9.7	Les enseignants du second degré public : évolution	296
9.8	Les enseignants du second degré public par académie	298
9.9	Les enseignants du second degré public par corps	300
9.10	Les enseignants du second degré public par discipline	302
9.11	Le service des enseignants dans le second degré public [1]	304
9.12	Le service des enseignants dans le second degré public [2]	306
9.13	Le temps de travail des enseignants du second degré public	308
9.14	Les enseignants des classes sous contrat du second degré privé	310
9.15	Les enseignants du supérieur par discipline	312
9.16	Le personnel administratif, technique et d'encadrement : enseignement scolaire	314
9.17	Le personnel administratif, technique et d'encadrement : enseignement supérieur	316
9.18	Le personnel administratif, technique et d'encadrement hors enseignements scolaire et supérieur	318
9.19	Les concours de recrutement de personnels enseignants	320
9.20	Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré public	322
9.21	Les concours de recrutement de personnels de direction et d'inspection	324
9.22	Les concours de recrutement de personnels d'éducation et d'orientation	326
9.23	Les concours de recrutement de personnels ATSS et des bibliothèques	328
9.24	Les concours de recrutement de personnels ITRF	330
9.25	La formation continue des personnels des premier et second degrés publics	332
9.26	La mobilité des enseignants des premier et second degrés publics	334

Présentation

Avec un effectif de 1 030 500 agents en 2011-2012, pour la France métropolitaine et les DOM y compris Mayotte, le personnel exerçant dans le secteur public au titre du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est composé à 88,4 % de titulaires et à 76,0 % d'enseignants [1]. 96,5 % des 782 900 enseignants sont des titulaires. 49,5 % de ces enseignants sont rémunérés sur le programme de l'enseignement scolaire du second degré, 41,6 % sur le programme du premier degré.

325 400 enseignants exercent dans le premier degré, 387 200 dans le second et 70 300 dans le supérieur quel que soit le statut de l'établissement (voir « Définitions », loi LRU). 247 500 personnes assurent des fonctions administratives, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Parmi ces personnels non enseignants, 107 800 agents exercent au titre du programme « Vie de l'élève », dont 68 800 assistants d'éducation et assistants pédagogiques. Par rapport à 2010, l'effectif de ce programme (107 100 agents en 2010-2011) est en faible augmentation (+ 0,7 %) (voir « Définitions », les autres personnels).

Les femmes représentent 66,7 % de l'ensemble des personnels du secteur public. Elles sont plus nombreuses parmi les non-enseignants que parmi les enseignants (69,7 % contre 65,8 %). L'âge moyen est de 42,1 ans. 16,1 % des agents exercent à temps partiel ou incomplet, pourcentage plus élevé que l'an passé en raison de la présence des assistants d'éducation et assistants pédagogiques. Près de dix-huit points séparent les enseignants des autres personnels.

Définitions

Les personnels

Personnels titulaires, stagiaires et non titulaires exerçant dans les établissements publics au cours de l'année scolaire 2011-2012.

Les enseignants

Sont comptabilisés les enseignants rémunérés sur crédit d'État dans chacun des niveaux d'enseignement. Sont inclus les documentalistes et les enseignants affectés au remplacement et à la suppléance. Les enseignants du Cned sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Ne sont pas pris en compte dans l'effectif de l'enseignement supérieur, les chefs de clinique, les assistants et les praticiens hospitalo-universitaires (AHU et PHU), les moniteurs, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche, les contractuels doctorants en raison de la date de retour des enquêtes (voir 9.15).

Les autres personnels

Personnels d'encadrement, de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation, personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, de surveillance et d'assistance éducative. Pour la première fois en 2011-2012, sont comptabilisés ici, dans le programme « Vie de l'élève », les assistants d'éducation et les assistants pédagogiques, soit 68 800 personnes (pour 68 300 en 2010-2011). Dans les précédentes éditions de RERS, ces personnels étaient dénombrés en 1.8 uniquement. Ils sont désormais comptabilisés en 1.8, 9.1 et 9.16.

Au titre des autres personnels, sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et en rectorat rémunérés au titre du programme « Soutien ».

Loi LRU

Loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Ne sont plus rémunérés sur crédits d'État les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans le cadre de la loi LRU. Ces établissements disposent depuis le 1^{er} janvier 2009 de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois et accèdent à des responsabilités et des compétences élargies (RCE). Les personnels enseignants et non enseignants de ces établissements ont été recensés à partir des fichiers de gestion.

Lof

Loi organique du 1^{er} août 2001 appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006 relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a contraint à une classification différente de celle utilisée dans les éditions de RERS antérieures à l'année 2006.

 Sources : MEN-MESR DEPP

- Fichier de paye, janvier 2012.

- Annuaire EPP, AGORA, POPPEE-Bib et POPPEE-ITRF, février 2012.

MEN-MESR DGRH

- Fichier de gestion des enseignants du supérieur.

- Annuaire GESUP, février 2012.

 Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7144.

[1] Personnel de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, janvier 2012

(France métropolitaine + DOM)

	Enseignants			Autres personnels			Ensemble		
	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total	Titulaires	Non-titulaires	Total
France métropolitaine + DOM y compris Mayotte									
Enseignement du premier degré (1)	324 592	849	325 441	1 844	55	1 899	326 436	904	327 340
Âge moyen	40,7	30,7	40,7	51,3	33,4	50,8	40,8	30,9	40,8
% de femmes	81,6	73,9	81,6	48,1	78,2	49,0	81,4	74,1	81,4
% temps partiel	12,2	23,4	12,2	1,3	0,0	1,3	12,2	22,0	12,2
Enseignement du second degré (1)	361 536	25 648	387 184	56 901	3 652	60 553	418 437	29 300	447 737
Âge moyen	43,3	39,2	43,0	47,8	40,1	47,4	43,9	39,3	43,6
% de femmes	57,9	56,0	57,8	70,7	84,2	71,5	59,6	59,5	59,6
% temps partiel	9,7	29,5	11,0	9,8	24,5	10,7	9,7	28,9	11,0
Enseignement du supérieur (2)	69 616	703	70 319	52 405	669	53 074	122 021	1 372	123 393
Âge moyen	47,2	40,8	47,1	45,8	38,2	45,7			
% de femmes	36,7	38,1	36,8	62,4	56,4	62,4			
% temps partiel	1,1	5,4	1,6	8,8	13,3	8,0			
Programme Soutien (hors administration centrale)				18 794	2 348	21 142	18 794	2 348	21 142
Âge moyen				46,8	40,3	46,1	46,8	40,3	46,1
% de femmes				74,6	80,0	75,2	74,6	80,0	75,2
% temps partiel				18,2	15,5	17,9	18,2	15,5	17,9
Programme Vie de l'élève (3)				22 463	85 303	107 766	22 463	85 303	107 766
Âge moyen				45,2	30,9	33,9	45,2	30,9	33,9
% de femmes				82,9	69,0	71,9	82,9	69,0	71,9
% temps partiel				21,2	61,6	53,2	21,2	61,6	53,2
Administration centrale				2 785	304	3 089	2 785	304	3 089
Âge moyen				50,3	42,5	49,5	50,3	42,4	49,5
% de femmes				62,0	60,2	61,8	62,0	61,5	61,8
% temps partiel				9,3	5,9	9,0	9,3	6,0	9,0
Total y compris Mayotte	755 744	27 200	782 944	155 192	92 331	(4) 247 523	910 936	119 531	1 030 467
Âge moyen	42,6	39,0	42,4	46,7	31,6	41,1	43,3	33,3	42,1
% de femmes	66,1	56,1	65,8	69,7	69,8	69,7	66,7	66,7	66,7
% temps partiel	10,8	28,7	11,5	12,0	58,4	29,3	11,0	51,6	16,1
France métropolitaine + DOM hors Mayotte									
Enseignement du premier degré	322 400	361	322 761	1 844	55	1 899	324 244	416	324 660
Enseignement du second degré	359 837	25 328	385 165	56 896	3 652	60 548	416 733	28 980	445 713
Enseignement du supérieur	69 600	703	70 303	52 405	669	53 074	122 005	1 372	123 377
Programme Soutien (hors administration centrale)				18 794	2 348	21 142	18 794	2 348	21 142
Programme Vie de l'élève				22 428	85 152	107 580	22 428	85 152	107 580
Administration centrale				2 785	304	3 089	2 785	304	3 089
Total hors Mayotte	751 837	26 392	778 229	155 152	92 180	247 332	906 989	118 572	1 025 561
Âge moyen	42,6	39,2	42,4	46,7	31,6	41,1	43,3	33,3	42,1
% de femmes	66,2	56,1	65,9	69,7	69,8	69,7	66,8	66,7	66,8
% temps partiel	10,9	29,3	11,6	12,0	58,4	29,3	11,1	51,9	16,1

(1) Y compris stagiaires : les lauréats des concours de l'enseignement et de l'éducation effectuent désormais un service à temps plein en école ou en établissement.

(2) Non compris les enseignants non permanents (attachés, moniteurs, contractuels doctorants, chefs de clinique, AHU, PHU).

(3) Y compris les assistants d'éducation et les assistants pédagogiques, cumulés pour la première année aux assistants de vie scolaire.

(4) Cet effectif est sans doute sous-estimé en raison d'un probable défaut de couverture de Mayotte.

Présentation

Dans le système éducatif, 788 800 femmes exercent dans les secteurs public et privé sous contrat ; elles représentent 67,6 % de l'ensemble du personnel [1] [2] [3]. 687 500 femmes exercent dans le secteur public (66,7 % des agents) et 101 300 dans le secteur privé (73,9 %).

Dans l'enseignement public, 81,6 % des enseignants dans le premier degré et 57,8 % dans le second sont des femmes [1]. Dans le second degré, la représentation des femmes est faible chez les professeurs de chaire supérieure (31,6 %) et varie de 48,5 % à 61,9 % des professeurs de lycées professionnels aux professeurs certifiés. Dans l'enseignement supérieur, un peu plus du tiers des enseignants sont des femmes (36,8 %).

Les enseignantes sont en moyenne plus jeunes. Dans le premier degré, elles ont trois ans de moins que les hommes et presque un an et demi de moins dans le second degré. Elles sont proportionnellement trois fois plus nombreuses que les hommes à exercer à temps partiel. Elles ont toujours un indice moyen de rémunération moins élevé que celui des hommes (93,3 %) même si, dans le second degré, l'écart est faible (96,6 %).

Dans les classes sous contrat du secteur privé, les femmes dominent largement dans le premier degré (91,0 %) [2]. Elles sont proportionnellement moins nombreuses que dans le secteur public parmi les professeurs de chaire supérieure (23,3 %) et les professeurs agrégés (47,1 %), mais le sont davantage parmi les professeurs certifiés (67,7 %) et surtout les PLP (61,1 %). Les femmes ont en moyenne un an de moins que les hommes et deux ans de plus que leurs collègues du secteur public. La proportion d'enseignantes à temps partiel ou incomplet est de 20,7 %, soit 6 points de plus que dans le public. Le taux de temps partiel des hommes se rapproche davantage de celui des femmes que dans le secteur public.

Le personnel non enseignant est également très féminisé (69,7 %). Les femmes sont plus nombreuses en filière santé et sociale (95,8 % des agents) et en filière administrative (83,5 %) [3]. En moyenne, un tiers d'entre elles exercent à temps partiel (33,4 %), mais des écarts importants entre les types de personnel perdurent : elles sont 11,1 % parmi les ITRF et 7,7 % parmi les personnels des bibliothèques. L'indice moyen de rémunération pour l'ensemble des femmes est de 441, soit 75,8 % de l'indice moyen des hommes, l'écart hommes-femmes est moins important parmi les ITRF (93,1 %).

Définitions

Champ

Enseignants et non-enseignants du secteur public, enseignants du secteur privé sous contrat. France métropolitaine et DOM y compris Mayotte pour le secteur public, hors Mayotte pour le secteur privé sous contrat.

Les enseignants

Instituteurs et professeurs des écoles chargés de classe, directeurs d'école ; enseignants du second degré, y compris les documentalistes et les enseignants affectés au remplacement et à la suppléance. Les enseignants du Cned et les enseignants stagiaires sont comptabilisés dans chacun des deux niveaux en fonction de leur corps d'appartenance.

Les enseignants dans les établissements d'enseignement supérieur sont recensés à partir du fichier de paye pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir du fichier de gestion (annuaire GESUP) pour les enseignants titulaires dans les établissements ayant acquis leur autonomie. Ne sont pas pris en compte dans l'effectif présenté les chefs de clinique, les assistants et les praticiens hospitalo-universitaires, les attachés temporaires d'enseignement et de recherche, les moniteurs et les contractuels doctorants en raison de la date de retour des enquêtes (voir 9.15).

Les autres personnels

Personnels administratifs, techniques, d'éducation, d'encadrement, de surveillance et d'assistance éducative. Quel que soit le corps d'origine, ces personnels exercent des fonctions d'inspection, de direction, d'éducation et d'orientation ou sont des personnels administratifs, techniques, de service et de santé. Dans cette rubrique sont également comptabilisés certains enseignants exerçant en inspection académique et en rectorat et rémunéré le plus souvent sur le programme « Soutien ».

Les non-enseignants dans les établissements du supérieur sont recensés à partir du fichier de paye pour les personnels rémunérés sur crédit d'État, à partir des annuaires dans les établissements ayant acquis leur autonomie.

PLP, PEGC

Voir « Définitions » en 9.7.

ATSS, ITRF, DIOE

Voir « Définitions » en 9.16.

 Sources : MEN-MESR DEPP

- Fichier de paye, janvier 2012.

- Annuaires EPP, AGORA, POPPEE-Bib et POPPEE-ITRF, février 2012.

MEN-MESR DGRH

- Fichier de gestion des enseignants du supérieur.

- Annuaire GESUP, février 2012.

 Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7145, 7144.

[1] Les enseignants du secteur public, janvier 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Effectifs			Âge moyen		Temps partiel (1)		Indice moyen (1)	
	Total	Femmes	% de femmes	Femmes	Écart F-H	% de femmes	Ratio F/H	Femmes	F/H %
Enseignants dans le premier degré	325 441	265 416	81,6	40,1	-3,2	14,3	4,8	517	94,9
dont : professeurs des écoles	316 408	259 181	81,9	40,0	-3,2	14,3	4,8	518	94,9
instituteurs	8 050	5 534	68,7	46,5	0,6	15,4	3,6	484	97,0
instituteurs suppléants	162	118	72,8	34,3	-1,0	28,0	6,2	331	97,4
Enseignants dans le second degré	387 184	223 620	57,8	42,4	-1,4	15,2	2,8	566	96,6
dont : professeurs de chaire supérieure	2 110	667	31,6	53,0	-1,0	0,6	6,0	913	98,9
professeurs agrégés	46 438	23 758	51,2	43,4	-1,2	12,0	2,9	714	98,1
professeurs certifiés et assimilés	239 788	148 349	61,9	41,9	-1,2	15,0	3,4	555	97,7
professeurs de lycée professionnel	57 833	28 062	48,5	44,8	-0,6	10,5	3,5	572	98,5
professeurs ens. général de collège	3 948	2 202	55,8	56,9	-0,2	20,7	2,3	693	99,1
Enseignants dans le supérieur (1)	70 319	25 847	36,8	45,5	-2,6	3,3	4,1	690	89,4
Total	782 944	514 883	65,8	41,4	-3,0	14,7	3,1	540	93,3

(1) Temps partiel et indice moyen calculés à partir des effectifs du fichier de paye.

[2] Les enseignants du secteur privé sous contrat, janvier 2012

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Effectifs			Âge moyen		Temps partiel		Indice moyen	
	Total	Femmes	% de femmes	Femmes	Écart F-H	% de femmes	Ratio F/H	Femmes	F/H %
Enseignants dans le premier degré	43 824	39 897	91,0	42,3	0,1	17,6	2,5	490	98,4
dont : professeurs des écoles	38 275	34 837	91,0	43,1	0,0	14,6	2,8	515	98,3
instituteurs	1 191	1 099	92,3	42,2	0,9	25,7	2,0	358	98,1
instituteurs suppléants	4 351	3 954	90,9	34,8	0,4	41,8	2,0	304	100,3
Enseignants dans le second degré	93 198	61 398	65,9	44,4	-0,7	22,7	1,4	510	95,9
dont : professeurs de chaire supérieure	60	14	23,3	53,2	-3,7	0,0	0,0	887	96,8
professeurs agrégés	3 327	1 567	47,1	47,5	-0,7	9,8	1,9	734	97,1
professeurs certifiés et assimilés	56 601	39 332	67,7	45,6	-0,8	17,1	1,5	549	96,5
professeurs de lycée professionnel	10 209	6 234	61,1	46,7	0,6	13,3	1,6	561	98,4
professeurs ens. général de collège	5 056	3 409	67,4	47,5	-0,8	22,6	1,3	449	97,8
Total	137 022	101 295	73,9	43,5	-1,3	20,7	1,3	502	95,1

[3] Les personnels non enseignants du secteur public par type de personnel, janvier 2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Effectifs			Âge moyen		Temps partiel		Indice moyen	
	Total	Femmes	% de femmes	Femmes	Écart F-H	% de femmes	Ratio F/H	Femmes	F/H (%)
Filière administrative	60 345	50 381	83,5	47,3	1,5	18,9	5,9	396	80,7
Catégorie A (attachés ...)	11 174	6 717	60,1	48,0	0,8	8,4	6,0	580	92,9
Catégorie B (secrétaires)	17 377	14 529	83,6	46,8	1,7	19,3	6,1	413	100,7
Catégorie C (adjoints)	31 794	29 135	91,6	47,5	3,1	21,2	3,9	343	103,0
Filière technique et de service	910	369	40,5	49,6	0,7	10,8	4,9	316	94,6
Filière santé et sociale	12 012	11 507	95,8	46,8	-1,0	36,7	6,0	478	95,8
Total ATSS (1)	80 169	67 968	84,8	16,8	1,4	22,8	5,7	406	85,1
Catégorie A (ingénieurs, assistants ...)	11 563	5 213	45,1	45,3	0,7	6,4	4,9	548	100,9
Catégorie B (techniciens ...)	9 744	4 829	49,6	46,1	1,8	7,7	5,9	400	101,3
Catégorie C (adjoints techniques ...)	21 293	12 631	59,3	45,8	0,0	14,3	6,8	330	98,5
Total ITRF (1)	42 602	22 673	53,2	45,7	0,6	11,1	6,5	378	93,1
Catégorie A (conservateurs, bibliothécaires ...)	1 495	1 062	71,0	44,2	1,0	5,1	3,2	(2)	(2)
Catégorie B (bibliothécaires adj., assistants ...)	1 306	1 006	77,0	42,6	-1,7	8,5	2,0	(2)	(2)
Catégorie C (agents, adjoints techn. ...)	1 823	1 120	61,4	45,0	-0,5	9,3	3,0	(2)	(2)
Total bibliothèques (1)	4 324	3 188	68,9	44,0	-0,6	7,7	2,7	(2)	(2)
Catégorie A (direction état, CPE ...)	34 680	20 039	57,8	46,7	-2,8	6,3	9,0	662	86,9
Catégorie B	22	15	68,2	51,9	1,6	6,7	0,0	490	101,4
Non-titulaires (assistants éducation ...)	85 426	58 700	68,7	31,9	3,3	65,1	1,3	309	93,4
Total DIEO (1)	120 128	78 754	65,6	35,7	-0,3	50,1	1,5	512	71,6
Ensemble (1)	(3) 247 523	172 583	69,7	41,5	1,4	33,4	1,7	441	75,8

(1) Y compris non-titulaires.

(2) Données non connues, les indices de rémunération ne figurent pas dans l'annuaire des personnels des bibliothèques.

(3) Cet effectif est sans doute sous-estimé en raison d'un probable défaut de couverture de Mayotte.

Présentation

En 2011- 2012, les 712 600 enseignants du secteur public des premier et second degrés (Mayotte compris) ont en moyenne 42 ans, soit quatre mois de plus que l'an passé. 52,6 % sont âgés de 30 à 45 ans et 12,9 % ont plus de 55 ans. Les femmes sont en moyenne plus jeunes que les hommes, jusqu'à trois ans de moins pour les professeurs des écoles, corps dans lequel l'écart est maximal.

327 600 enseignants sont professeurs des écoles, et parmi eux 81 % sont des femmes. Ces enseignants ont en moyenne près de 41 ans, les femmes 40,1 ans et les hommes 43,3 ans [1]. La tranche des 30 à 45 ans concentre 54,9 % des enseignants, 56,8 % des femmes et 46,5 % des hommes. À partir de 55 ans, les effectifs s'amenuisent mais les hommes restent proportionnellement deux fois plus nombreux que les femmes (6,8 % des femmes et 12,2 % des hommes).

Parmi les 214 800 certifiés, 63,8 % sont des femmes [2]. L'âge moyen des certifiés est de 42,5 ans, 42 ans pour les femmes, 43,3 ans pour les hommes. Plus de la moitié d'entre eux ont de 30 à 45 ans (53,3 % des femmes et 51,3 % des hommes). 15,5 % des femmes et 17,0 % des hommes ont plus de 55 ans.

Les 46 600 agrégés, qui ont en moyenne 44 ans, se partagent à part égale entre hommes et femmes [3]. Les femmes ont en moyenne un an de moins que les hommes. La moitié des agrégés ont de 30 à 45 ans : 50,6 % des femmes et 49,1 % des hommes. À partir de 55 ans, l'écart hommes-femmes se creuse un peu avec 21,5 % des hommes et 18,6 % des femmes.

Les 58 200 professeurs de lycée professionnel, dont 48,6 % sont des femmes, sont plus âgés que les certifiés ; ils ont en moyenne 45,1 ans, 44,8 ans pour les femmes et 45,4 ans pour les hommes [4]. Les pyramides ont des profils similaires : 49,1 % des femmes et 47,9 % des hommes ont de 30 à 45 ans. À partir de 55 ans et au-delà, il y a 18,3 % des femmes et 21,1 % des hommes.

Définitions

Les professeurs des écoles, les certifiés, les agrégés, les professeurs de lycée professionnel

Les données présentées prennent en compte l'intégralité des effectifs de chacun des corps (titulaires et fonctionnaires stagiaires) quels que soient le lieu d'affectation et la fonction exercée : par exemple, des professeurs des écoles peuvent exercer en école, en collège, en inspection académique ou en rectorat.

[1] Les professeurs des écoles, janvier 2012 (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public)

Hommes

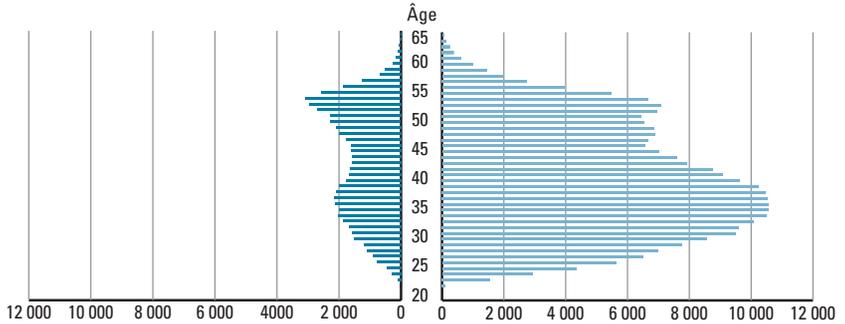
Effectifs : 62 438
Âge moyen : 43,3 ans

Femmes

Effectifs : 265 292
Âge moyen : 40,1 ans

Hommes + Femmes

Effectifs : 327 640
Âge moyen : 40,7 ans



[2] Les professeurs certifiés, janvier 2012 (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public)

Hommes

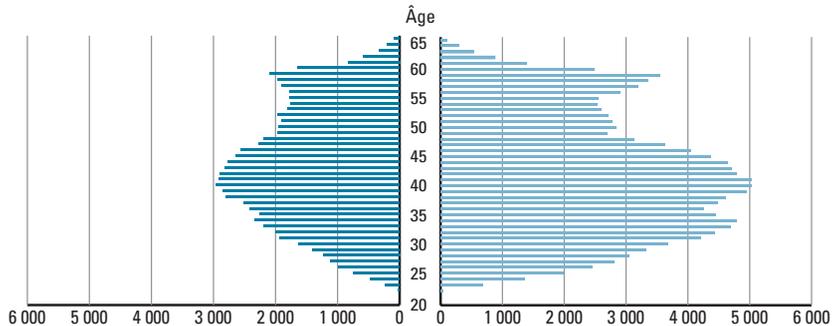
Effectifs : 77 692
Âge moyen : 43,3 ans

Femmes

Effectifs : 137 089
Âge moyen : 42,0 ans

Hommes + Femmes

Effectifs : 214 790
Âge moyen : 42,5 ans



[3] Les professeurs agrégés, janvier 2012 (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public)

Hommes

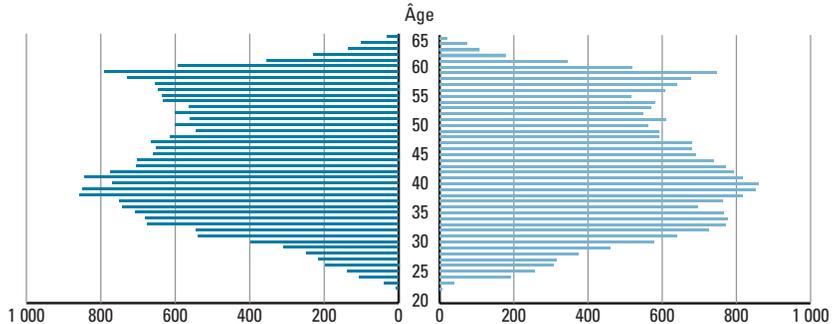
Effectifs : 22 780
Âge moyen : 44,6 ans

Femmes

Effectifs : 23 841
Âge moyen : 43,4 ans

Hommes + Femmes

Effectifs : 46 621
Âge moyen : 44,0 ans



[4] Les professeurs de lycée professionnel, janvier 2012 (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, Public)

Hommes

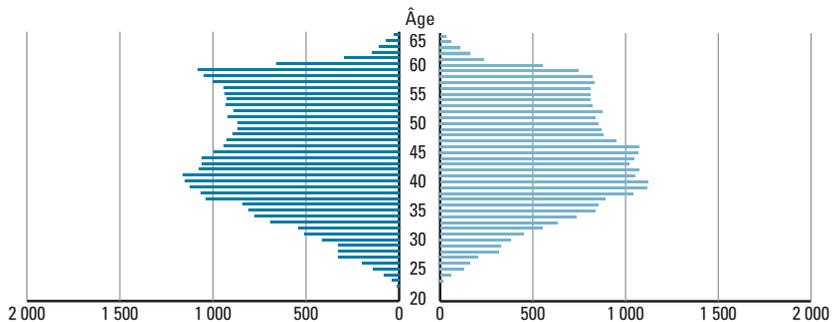
Effectifs : 29 917
Âge moyen : 45,4 ans

Femmes

Effectifs : 28 239
Âge moyen : 44,8 ans

Hommes + Femmes

Effectifs : 58 156
Âge moyen : 45,1 ans



Présentation

En 2011-2012, en France métropolitaine et dans les DOM, y compris Mayotte, 325 400 instituteurs et professeurs des écoles sont rémunérés au titre de l'enseignement scolaire public du premier degré. Depuis la rentrée 2010, cet effectif comprend les fonctionnaires stagiaires dans les écoles. Auparavant, ils étaient comptabilisés dans la rubrique « formation initiale » [1].

De janvier 2005 à janvier 2012, pour l'ensemble des enseignants, on enregistre, à champ constant (c'est-à-dire hors Mayotte), une diminution des effectifs (-4,9%). Plus de quatre enseignants sur cinq sont rémunérés au titre de l'enseignement préélémentaire et élémentaire, parmi lesquels 45 500 (soit 14 %) assurent des fonctions de direction et sont totalement ou partiellement déchargés de classe [2]. 7,8 % des enseignants sont affectés au remplacement. 8,3 % sont rémunérés à des titres divers, dont la prévention et le traitement des difficultés scolaires, la scolarisation des élèves malades ou handicapés.

97,2 % des enseignants sont professeurs des écoles et 2,5 % sont instituteurs. Les autres enseignants titulaires et non titulaires sont peu nombreux. La féminisation des enseignants du premier degré est importante (81,6 %). Les femmes sont proportionnellement moins nombreuses parmi les enseignants directeurs d'école ou remplaçants, respectivement 73,3 % et 67,2 %.

Le taux de travail à temps partiel ou incomplet est de 12,2 % pour l'ensemble des enseignants. Ce taux est globalement constant et reflète le taux de temps partiel des professeurs des écoles. Il diffère selon la fonction ou l'affectation : il est plus faible pour les enseignants affectés à la prévention et au traitement des difficultés scolaires, à la scolarisation des élèves malades ou handicapés (5,8 %), et pour les directeurs d'école (4,4 %). Le nombre d'enseignants dans les écoles publiques a connu une période de forte croissance de 1960 à 1985 (+38 %), suivie d'une relative stabilité, puis il enregistre, de 2000 à 2012, un accroissement global de 3,3 % [3].

Définitions

Champ

Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles, instituteurs suppléants et autres enseignants titulaires ou non titulaires) dans les écoles, y compris les enseignants du Cned, et les fonctionnaires stagiaires affectés directement après le concours dans les écoles.

Directeurs d'écoles ou d'établissements

Il s'agit des instituteurs ou professeurs des écoles assurant la fonction de directeur d'école préélémentaire, élémentaire et d'établissement d'éducation spécialisée et adaptée du premier degré, qui peuvent être totalement ou partiellement déchargés de classe.

Fonctionnaires stagiaires

Les lauréats des concours d'enseignement prennent une classe en responsabilité dès la rentrée suivant l'obtention du master.

Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (ASH)

Fonction exercée par les personnels enseignants du premier degré titulaires du certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires (Capsais).

Lof

Loi organique du 1^{er} août 2001, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a contraint à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La Lof se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Avertissement

Les effectifs au 31 janvier 1999 étant très sous-estimés dans certaines académies, ils ont été redressés à l'aide des fichiers de paye exploités par l'Insee, en tenant compte de l'évolution de la masse indiciaire.

[1] Évolution des effectifs d'instituteurs et professeurs des écoles enseignant dans le premier degré public (France métropolitaine + DOM hors Mayotte avant 2012)

Affectation	Janvier 2005	Janvier 2006	Janvier 2007	Janvier 2008	Janvier 2009	Janvier 2010	Janvier 2011	Janvier 2012 hors Mayotte	Janvier 2012 y.c. Mayotte
Enseignement préélémentaire et élémentaire (1)	308 630	310 173	311 460	312 332	311 661	312 805	320 232	312 100	314 780
Adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés (2)	9 606	9 930	9 879	10 025	10 078	10 640	10 636	10 661	10 661
Sous-total	318 236	320 103	321 339	322 357	321 739	323 445	330 868	322 761	325 441
Formation initiale (3)	20 733	17 376	15 472	15 544	15 271	11 483	-	-	-
Cned (4)	456	474	463	-	-	-	-	-	-
Total	339 425	337 953	337 274	337 901	337 010	334 928	330 868	322 761	325 441

(1) Changement de champ : au 31 janvier 2005, sont inclus les personnels exerçant dans le cadre de la prévention et le traitement des difficultés scolaires. Depuis janvier 2011, sont inclus les fonctionnaires stagiaires, directement affectés dans les écoles (voir « Définitions »).

(2) Sont comptabilisés dans cette rubrique les personnels relevant de la scolarisation des élèves malades ou handicapés (9 853) et de l'enseignement extérieur à l'école (808).

(3) Ces effectifs sont composés d'enseignants formateurs, et très majoritairement d'enseignants stagiaires. Depuis 2011, les fonctionnaires stagiaires sont comptabilisés avec les enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire.

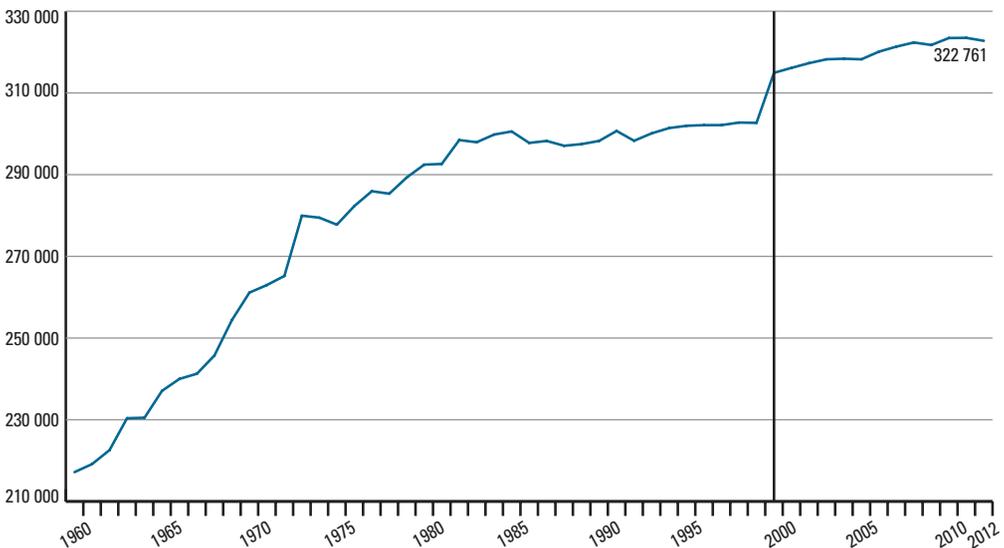
(4) À partir de janvier 2008, les enseignants affectés au Cned sont comptabilisés avec l'ensemble des enseignants du préélémentaire et de l'élémentaire.

[2] Les enseignants du premier degré public par corps, fonction, ou type d'action Lolf, janvier 2012 (France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

Affectation	Instituteurs	Professeurs des écoles	Autres titulaires	Non-titulaires (1)	Total y.c. Mayotte	% du total	% de femmes	% temps partiel	Total hors Mayotte
Enseignants dans le préélémentaire et l'élémentaire	6 962	265 398	20	799	273 179	83,9	83,5	13,8	270 499
<i>dont directeurs d'école</i>	982	44 483			45 465	14,0	73,3	4,4	nd
Remplacement	639	24 716	4	37	25 396	7,8	67,2	3,6	25 396
Prévention et traitement des difficultés scolaires	227	11 498	1	6	11 732	3,6	78,6	5,8	11 732
Scolarisation des élèves malades ou handicapés	151	10 504	3	3	10 661	3,3	76,0	5,9	10 661
Encadrement pédagogique, réadaptation ou réemploi	71	4 292	110		4 473	1,4	62,7	0,6	4 473
Total	8 050	316 408	138	845	325 441	100,0	81,6	12,2	322 761
% femmes	68,7	81,9	55,2	73,9	81,6				81,9
% temps partiel	11,9	12,2	1,5	23,5	12,2				12,3

(1) Les non-titulaires sont des instituteurs suppléants, des maîtres auxiliaires et des professeurs contractuels.

[3] Évolution de l'effectif enseignant dans le premier degré public depuis janvier 1960 (France métropolitaine, puis France métropolitaine + DOM hors Mayotte à partir de 2000)



Présentation

La répartition des 325 400 enseignants du premier degré (fonctionnaires stagiaires compris) présente des disparités importantes par département [1]. Deux tiers des départements se situent en dessous de la moyenne de 3 200 enseignants. Moins d'un département sur quatre a un effectif supérieur à 4 000 enseignants mais ces départements totalisent plus de la moitié des effectifs.

Douze départements ont moins de 1 000 enseignants (Lozère, Creuse, Corse-du-Sud, Territoire de Belfort, Ariège, Cantal, Hautes-Alpes, Haute-Corse, Lot, Gers, Alpes-de-Haute-Provence, Haute-Loire). Cinq départements dépassent 8 000 enseignants : le Pas-de-Calais, le Rhône, les Bouches-du-Rhône, la Seine-Saint-Denis et le département du Nord, où on dénombre 13 100 enseignants.

Les enseignants du premier degré public sont rémunérés pour 26,5 % d'entre eux au titre de l'enseignement pré-élémentaire, pour 50,9 % au titre de l'élémentaire et pour 22,6 % au titre du remplacement, des besoins éducatifs particuliers et des actions diverses. Certains départements s'éloignent largement de cette répartition. Au titre du préélémentaire, il y a proportionnellement très peu d'enseignants dans le Cantal (4,3 %) et dans l'Aveyron (9,6 %), mais plus de 30 % dans le Val-de-Marne, Paris et les Hauts-de-Seine. Dans les Côtes-d'Armor, l'Ardèche, l'Aveyron et dans le Cantal, plus de 66 % des enseignants exercent au titre de l'enseignement élémentaire, soit 15 points de plus que la moyenne nationale de 50,9 %.

12,4 % des enseignants ont moins de 30 ans ; ils sont très peu nombreux en Bretagne, en Midi-Pyrénées et dans les Alpes. Leur pourcentage est largement supérieur à la moyenne en Ile-de-France, dans l'Ain, la Sarthe et l'Oise (de 16 à 18 %) mais également dans de nombreux départements du Nord et de l'Est [2]. Les enseignants de 50 ans et plus représentent 22,1 % de l'ensemble des enseignants : ils dépassent le quart des effectifs dans les départements du nord et de l'ouest du Massif Central, mais aussi dans le Gers, les Hautes-Pyrénées, l'Hérault, la Guadeloupe et surtout à Paris où ils représentent un tiers des effectifs (33,3 %) [3].

Définitions

Champ

Les personnels recensés ici sont les enseignants du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles, instituteurs suppléants et autres enseignants titulaires ou non titulaires) dans les écoles, y compris les enseignants du Cned et les fonctionnaires stagiaires affectés directement après le concours dans les écoles.

Le corps des professeurs des écoles

- Créé en 1990, ce corps était à l'origine intégré par d'anciens instituteurs sur liste d'aptitude. Les premiers concours de recrutement ont eu lieu en 1992, date à laquelle ont cessé les recrutements d'instituteurs.

L'accès au corps se fait :

- au niveau départemental par les premiers concours internes (ouverts aux instituteurs titulaires ayant trois ans de services effectifs) ou par l'inscription sur les listes d'aptitude ;

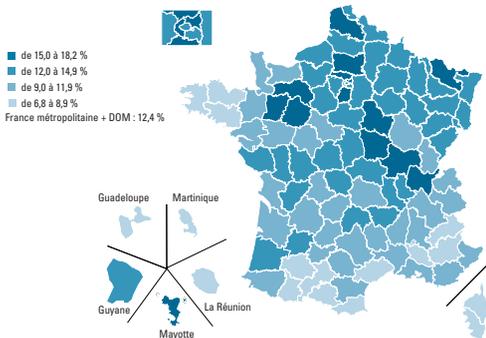
- au niveau académique par les concours externes (ouverts aux titulaires d'une licence ou équivalent) ou les seconds concours internes (ouverts aux agents de l'État titulaires d'une licence ou équivalent et ayant trois ans de service effectifs) jusqu'aux sessions de 2009. Les décrets du 28 juillet 2009 (JO du 29 juillet 2009) ont modifié les conditions d'inscription aux concours de recrutement des professeurs des écoles (mastérisation des recrutements). Le niveau de recrutement par concours des personnels enseignants est élevé au master (bac + 5) avec cependant deux années de transition pour les sessions 2010 et 2011.

[1] Répartition des enseignants du premier degré public par académie et département (janvier 2012)

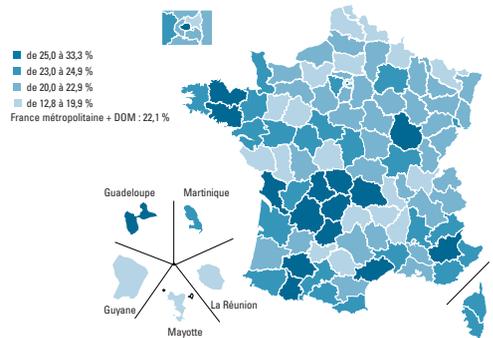
Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	221	493	193	907	Ardèche	198	919	268	1 385	Paris	2 356	3 422	2 035	7 813
Hautes-Alpes	174	437	164	775	Drôme	697	1 260	564	2 521	Charente	427	831	341	1 599
Bouches-du-Rh.	2 718	4 764	2 116	9 598	Isère	1 881	3 444	1 149	6 474	Charente-Marit.	729	1 467	645	2 841
Vaucluse	759	1 420	630	2 809	Savoie	562	1 068	481	2 111	Deux-Sèvres	403	875	391	1 669
Aix-Marseille	3 872	7 114	3 103	14 089	Haute-Savoie	1 028	1 887	725	3 640	Vienne	522	997	510	2 029
Aisne	804	1 553	581	2 938	Grenoble	4 366	8 578	3 187	16 131	Poitiers	2 081	4 170	1 887	8 138
Oise	1 290	2 385	992	4 667	Nord	3 851	6 256	2 999	13 106	Ardennes	431	812	448	1 691
Somme	456	1 822	589	2 867	Pas-de-Calais	2 338	3 979	1 775	8 092	Aube	455	804	406	1 665
Amiens	2 550	5 760	2 162	10 472	Lille	6 189	10 235	4 774	21 198	Marne	815	1 401	716	2 932
Doubs	823	1 529	576	2 928	Corrèze	289	593	279	1 161	Haute-Marne	288	510	299	1 097
Jura	310	720	345	1 375	Creuse	127	343	175	645	Reims	1 989	3 527	1 869	7 385
Haute-Saône	378	666	314	1 358	Haute-Vienne	376	870	370	1 616	Côtes-d'Armor	250	1 515	525	2 290
Terr. de Belfort	180	312	266	758	Limoges	792	1 806	824	3 422	Finistère	797	1 623	744	3 164
Besançon	1 691	3 227	1 501	6 419	Ain	831	1 834	609	3 274	Ille-et-Vilaine	999	1 833	824	3 656
Dordogne	304	1 169	354	1 827	Loire	981	1 721	738	3 440	Morbihan	329	1 336	486	2 151
Gironde	1 912	3 395	1 538	6 845	Rhône	2 442	4 130	1 790	8 362	Rennes	2 375	6 307	2 579	11 261
Landes	280	1 176	351	1 807	Lyon	4 254	7 685	3 137	15 076	Eure	901	1 726	650	3 277
Lot-et-Garonne	406	745	351	1 502	Aude	426	924	397	1 747	Seine-Maritime	1 782	3 265	1 380	6 427
Pyrénées-Atl.	673	1 493	510	2 676	Gard	1 017	1 836	726	3 579	Rouen	2 683	4 991	2 030	9 704
Bordeaux	3 575	7 978	3 104	14 657	Hérault	1 405	2 528	1 115	5 048	Bas-Rhin	1 640	2 875	1 079	5 594
Calvados	608	1 995	768	3 371	Lozère	88	226	121	435	Haut-Rhin	1 128	1 947	808	3 883
Manche	576	1 111	543	2 230	Pyr.-Orientales	614	1 171	511	2 296	Strasbourg	2 768	4 822	1 887	9 477
Orne	366	650	275	1 291	Montpellier	3 550	6 685	2 870	13 105	Ariège	105	479	189	773
Caen	1 550	3 756	1 586	6 892	Meurthe-et-Mos.	1 007	1 848	912	3 767	Aveyron	112	796	257	1 165
Allier	310	995	348	1 653	Meuse	181	646	290	1 117	Haute-Garonne	1 734	3 036	1 208	5 978
Cantal	33	550	191	774	Moselle	1 551	2 897	1 079	5 527	Gers	234	481	177	892
Haute-Loire	104	635	228	967	Vosges	563	1 114	430	2 107	Lot	189	400	213	802
Puy-de-Dôme	580	1 667	621	2 868	Nancy-Metz	3 302	6 505	2 711	12 518	Hautes-Pyrénées	303	540	222	1 065
Clermont-Ferrand	1 027	3 847	1 388	6 262	Loire-Atlantique	1 417	2 465	1 173	5 055	Tarn	290	1 004	373	1 667
Corse-du-Sud	157	351	155	663	Maine-et-Loire	808	1 579	594	2 981	Tarn-et-Garonne	220	778	289	1 287
Haute-Corse	155	447	183	785	Mayenne	310	664	274	1 248	Toulouse	3 187	7 514	2 928	13 629
Corse	312	798	338	1 448	Sarthe	413	1 788	564	2 765	Yvelines	2 225	3 846	1 812	7 883
Seine-et-Marne	2 281	3 941	1 716	7 938	Vendée	526	905	383	1 814	Essonne	2 010	3 434	1 634	7 078
Seine-St-Denis	2 792	4 351	2 737	9 880	Nantes	3 474	7 401	2 988	13 863	Hauts-de-Seine	2 380	3 497	1 764	7 641
Val-de-Marne	2 100	3 281	1 604	6 985	Alpes-Maritimes	1 314	2 439	1 120	4 873	Val-d'Oise	2 104	3 484	1 668	7 256
Créteil	7 173	11 573	6 057	24 803	Var	1 355	2 399	1 064	4 818	Versailles	8 719	14 261	6 878	29 858
Côte-d'Or	736	1 331	645	2 712	Nice	2 669	4 838	2 184	9 691	France métro.	82 172	157 539	68 849	308 560
Nièvre	279	512	278	1 069	Cher	385	769	361	1 515	Guadeloupe	771	1 426	853	3 050
Saône-et-Loire	749	1 447	626	2 822	Eure-et-Loir	667	1 228	492	2 387	Guyane	565	1 088	653	2 306
Yonne	493	951	387	1 831	Indre	277	552	265	1 094	Martinique	508	1 376	811	2 695
Dijon	2 257	4 241	1 936	8 434	Indre-et-loire	736	1 406	620	2 762	Mayotte (1)	472	1 229	979	2 680
					Loir-et-Cher	392	843	435	1 670	La Réunion	1 718	2 999	1 433	6 150
					Loiret	954	1 700	733	3 387	DOM	4 034	8 118	4 729	16 881
					Orléans-Tours	3 411	6 498	2 906	12 815	Total	86 206	165 657	73 578	325 441

(1) Répartition par niveau des enseignants estimée à Mayotte.

[2] Proportion d'enseignants de moins de 30 ans (janvier 2012)



[3] Proportion d'enseignants de 50 ans et plus (janvier 2012)



Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, en 2011-2012, 137 000 enseignants exercent dans les classes sous contrat des établissements privés, 32 % dans le premier degré et 68 % dans le second degré [1].

L'effectif des enseignants des classes privées sous contrat a globalement diminué de 1,2 % entre 2011 et 2012, de manière comparable dans les deux degrés. La diminution des recrutements entraîne une augmentation de l'âge moyen (43,9 ans). Cette augmentation est également constatée dans le secteur public, mais les professeurs des écoles du secteur privé ont en moyenne 2,5 ans de plus que leurs collègues du public. Dans le second degré, les effectifs des professeurs certifiés diminuent de 0,9 %, ceux des PLP de 0,3 %, alors que ceux des maîtres auxiliaires augmentent (+0,5 %).

43 800 professeurs ou instituteurs enseignent dans les classes préélémentaires, élémentaires et dans les classes relevant de dispositifs spécifiques de scolarisation. 87,3 % sont rémunérés sur une échelle de professeurs des écoles, 2,7 % sur une échelle d'instituteurs et 9,9 % sont des instituteurs suppléants. 14,4 % des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires exercent à temps partiel ou incomplet (contre 12,3 % des titulaires dans le secteur public), et 39,9 % des instituteurs suppléants sont à temps partiel contre 23,5 % des non-titulaires dans le public.

93 200 enseignants sont rémunérés au titre de l'enseignement du second degré. 75 800 (81,4 %) sont payés sur des échelles de titulaires et 17 400 (18,6 %) sont des maîtres auxiliaires. Le pourcentage de temps partiel est deux fois plus élevé dans le privé que dans le public : 20,5 % contre 11,1 %. Cette proportion est tirée vers le haut par les enseignants non titulaires : 46,4 % d'entre eux exercent à temps partiel contre 14,6 % des enseignants titulaires. 60,7 % de l'ensemble des enseignants sont des professeurs rémunérés sur une échelle des certifiés, 11,0 % sont des professeurs de lycée professionnel, 5,4 % des adjoints d'enseignement et 18,6 % des maîtres auxiliaires. L'âge moyen des titulaires est de 46,2 ans. Les maîtres auxiliaires sont beaucoup plus jeunes : 37,6 ans.

Par rapport au public, les enseignants des classes sous contrat du secteur privé sont plus souvent des femmes : 91,0 % contre 81,9 % dans le premier degré, 65,9 % contre 57,8 % dans le second.

Les effectifs d'enseignants du premier degré les plus importants se situent dans le département du Nord (3 000), en Loire-Atlantique (2 400) et en Ile-et-Vilaine (2 000) [2].

Définitions

École ou établissement sous contrat

Une école ou un établissement est considéré sous contrat s'il y a au moins une classe sous contrat. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Ne sont pas inclus dans ces données les personnels des classes hors contrat.

Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement

Les maîtres exerçant dans les classes, possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat ou d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat. Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

Les enseignants

Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de non-titulaires. Sont rémunérés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel, y compris les directeurs d'école, quand ils sont chargés d'enseignement.

Les personnels sont rémunérés sur les actions Lof du programme « Enseignement privé des premier et second degrés » (voir 9.1).

Échelle de rémunération

Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

PLP

Professeur de lycée professionnel.

PEGC

Professeur d'enseignement général de collègue.

AE

Adjoint d'enseignement.

CE

Conseiller d'éducation.

EPS

Éducation physique et sportive.

[1] Les enseignants des classes sous contrat des établissements privés selon le grade, janvier 2012 (France métropolitaine + DOM, hors Mayotte)

Grade ou grade assimilé	Premier degré				Second degré				Total			
	Effectif	Âge moyen	% de femmes	% temps partiel	Effectif	Âge moyen	% de femmes	% temps partiel	Effectif	Âge moyen	% de femmes	% temps partiel
Professeurs des écoles	38 275	43,1	91,0	13,8	522	54,5	66,9	12,8	38 797	43,3	90,7	13,8
Instituteurs	1 191	42,2	92,3	24,7	5	ns	ns	ns	1 196	42,2	92,1	24,7
Prof. de chaire supérieure					60	56,1	23,3	1,7	60	56,1	23,3	1,7
Professeurs agrégés					3 327	47,9	47,1	7,3	3 327	47,9	47,1	7,3
Certifiés et assimilés	4	ns	ns	ns	56 601	45,8	67,7	15,1	56 605	45,8	67,7	15,1
PLP	2	ns	ns	ns	10 209	46,5	61,1	11,3	10 211	46,5	61,1	11,3
AE-CE (EPS)					5 056	47,8	67,4	20,7	5 056	47,8	67,4	20,7
Prof. ens. général collège					63	58,3	57,1	28,6	63	58,3	57,1	28,6
Échelle de titulaires	39 472	43,1	91,1	14,1	75 843	46,2	65,9	14,6	115 315	45,2	74,5	14,4
Instituteurs suppléants	4 351	34,8	90,9	39,9					4 351	34,8	90,9	39,9
Maîtres auxiliaires	1	ns	ns	ns	17 349	37,6	66,0	46,4	17 350	37,6	66,0	46,4
Contractuels					6	ns	ns	ns	6	36,0	66,7	16,7
Échelle de non-titulaires	4 352	34,8	90,9	39,9	17 355	37,6	66,0	46,4	21 707	37,0	71,0	45,1
Tous grades	43 824	42,3	91,0	16,7	93 198	44,6	65,9	20,5	137 022	43,9	73,9	19,3

[2] Enseignants des classes sous contrat du premier degré privé par académie et département, janvier 2012

Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total	Départements et académies	Préal.	Élém.	Autres	Total
Alpes-Hte-Prov.	9	28	7	44	Arèche	65	304	100	469	Paris	411	1 067	129	1 607
Hautes-Alpes	15	36	5	56	Drôme	72	247	20	339	Charente	26	95	41	162
Bouches-du-Rhône	238	644	111	993	Isère	135	352	119	606	Charente-Marit.	31	128	39	198
Vaucluse	70	182	27	279	Savoie	44	114	37	195	Deux-Sèvres	71	274	30	375
Aix-Marseille	332	890	150	1 372	Haute-Savoie	79	347	74	500	Vienne	17	198	19	234
Aisne	62	147	35	244	Grenoble	395	1 364	350	2 109	Poitiers	145	695	129	969
Oise	57	161	42	260	Nord	848	1 847	294	2 989	Ardennes	26	62	14	102
Somme	111	254	31	396	Pas-de-Calais	275	623	81	979	Aube	25	71	14	110
Amiens	230	562	108	900	Lille	1 123	2 470	375	3 968	Marne	81	198	55	334
Doubs	45	138	39	222	Corrèze	17	43	5	65	Haute-Marne	10	27	5	42
Jura	33	72	17	122	Creuse	2	7	1	10	Reims	142	358	88	588
Haute-Saône	11	33	28	72	Haute-Vienne	25	55	14	94	Côtes-d'Armor	5	806	76	887
Territ. de Belfort	10	41	23	74	Limoges	44	105	20	169	Finistère	376	1 112	180	1 668
Besançon	99	284	107	490	Ain	36	256	41	333	Ille-et-Vilaine	542	1 225	192	1 959
Dordogne	12	74	19	105	Loire	206	548	115	869	Morbihan	491	1 128	170	1 789
Gironde	135	362	142	639	Rhône	351	961	169	1 481	Rennes	1 414	4 271	618	6 303
Landes	5	99	25	129	Lyon	593	1 765	325	2 683	Eure	53	146	42	241
Lot-et-Garonne	33	100	15	148	Aude	26	76	8	110	Seine-Maritime	142	375	69	586
Pyrénées-Atlant.	78	544	117	739	Gard	113	241	70	424	Rouen	195	521	111	827
Bordeaux	263	1 179	318	1 760	Hérault	128	374	89	591	Bas-Rhin	34	168	81	283
Calvados	108	307	43	458	Lozère	42	109	18	169	Haut-Rhin	25	175	52	252
Manche	126	291	20	437	Pyr.-Orientales	31	123	48	202	Strasbourg	59	343	133	535
Orne	69	178	42	289	Montpellier	340	923	233	1 496	Arrière	5	37	12	54
Caen	303	776	105	1 184	Meurthe-et-Mos.	63	121	51	235	Aveyron	6	269	50	325
Allier	20	89	24	133	Meuse		57	16	73	Haute-Garonne	127	339	74	540
Cantal	20	65	8	93	Moselle	54	137	77	268	Gers	24	63	20	107
Haute-Loire	86	277	33	396	Vosges	20	90	15	125	Lot	12	49	22	83
Puy-de-Dôme	51	239	58	348	Nancy-Metz	137	405	159	701	Hautes-Pyrénées	35	82	23	140
Clermont-Ferrand	177	670	123	970	Loire-Atlantique	653	1 462	250	2 365	Tarn	56	172	59	287
Corse-du-Sud	8	17	2	27	Maine-et-Loire	458	1 068	166	1 692	Tarn-et-Garonne	22	109	12	143
Haute-Corse	3	12	2	17	Mayenne	139	389	42	570	Toulouse	287	1 120	272	1 679
Corse	11	29	4	44	Sarthe	7	405	69	481	Yvelines	144	429	85	658
Seine-et-Marne	73	232	45	350	Vendée	459	1 012	110	1 581	Essonne	82	223	71	376
Seine-St-Denis	69	304	62	435	Nantes	1 716	4 336	637	6 689	Hauts-de-Seine	168	494	96	758
Val-de-Marne	115	328	49	492	Alpes-Maritimes	97	251	30	378	Val-d'Oise	69	212	50	331
Créteil	257	864	156	1 277	Var	61	188	74	323	Versailles	463	1 358	302	2 123
Côte-d'Or	46	131	24	201	Nice	158	439	104	701	France métro.	9 691	27 831	5 339	42 861
Nièvre	13	33	6	52	Cher	18	57	14	89	Guadeloupe	54	152	30	236
Saône-et-Loire	57	121	22	200	Eure-et-Loir	39	127	51	217	Guyane	27	89	6	122
Yonne	29	74	25	128	Indre	16	39	11	66	Martinique	27	99	90	216
Dijon	145	359	77	581	Indre-et-loire	65	184	73	322	La Réunion	98	258	33	389
					Loir-et-Cher	42	108	19	19	DOM (1)	206	598	159	963
					Loiret	72	163	38	273	Total	9 897	28 429	5 498	43 824
					Orléans-Tours	252	678	206	1 136					

(1) Les données de Mayotte ne sont pas disponibles.

Présentation

En 2011-2012, 347 000 enseignants du second degré exercent face à élèves dans les collèges et lycées publics en France métropolitaine et dans les DOM (y compris Mayotte) [1] [2]. Hors Mayotte, ce nombre est en baisse de 4 000 (- 1,2 %) par rapport à l'année précédente, confirmant la tendance observée depuis l'année 2002-2003 (environ 57 000 enseignants en moins sur la période 2002-2011).

Hors Mayotte, entre 2010 et 2011, le nombre de titulaires a diminué de 2,2 %. Le nombre de non-titulaires a augmenté de 22,3 % en raison de la forte progression du nombre de professeurs contractuels ; le statut de vacataire, non pris en compte ici, est amené à disparaître au profit de celui de contractuel. Les effectifs de tous les corps de titulaires baissent. Ceux des agrégés et des professeurs de chaires supérieures diminuent pour la cinquième année consécutive. Ceux de PEGC, d'adjoints et de chargés d'enseignement baissent en raison de l'arrêt du recrutement en 1986 et de l'intégration d'une partie d'entre eux au sein du corps des certifiés. Cette intégration n'empêche pas la baisse du nombre de certifiés (- 1,7 % hors Mayotte). Les PLP voient leur nombre passer à un peu moins de 54 000, soit une diminution de 3,0 % hors Mayotte.

Définitions

Champ

Les enseignants recensés ici sont ceux qui exercent une activité d'enseignement à l'année dans les collèges, les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées professionnels (LP), hors enseignement religieux. Ne sont pas compris les personnels de remplacement (titulaires ou non) et de documentation, les enseignants en Erea (1 900 environ) et les enseignants du premier degré affectés notamment dans les Segpa (7 500 environ).

Les statistiques ne concernent que les enseignants devant élèves : ceux qui n'ont pas de service au moment des remontées d'information ne sont pas comptabilisés. Le calcul du nombre des non-titulaires inclut les bénéficiaires de l'obligation d'emploi et les travailleurs handicapés sous contrat. Les enseignants vacataires ne sont pas comptés pour des raisons de qualité de l'information recueillie.

La notion de type d'établissement se confond de moins en moins avec celle de cycle d'enseignement. Les lycées polyvalents sont des LEGT accueillant des formations du second cycle professionnel. Les LP peuvent être dotés de sections d'enseignement général et parfois de sections de techniciens supérieurs.

Professeurs de chaire supérieure

Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

Agrégés

Professeurs agrégés, chefs de travaux exerçant une activité d'enseignement.

Certifiés et assimilés

Voir 9.9

PEGC - Professeurs d'enseignement général de collège.

PLP - Professeurs de lycée professionnel.

Adjoints d'enseignement

Ancien corps d'intégration des maîtres auxiliaires. Ils sont chargés soit d'enseignement, soit de surveillance, de documentation ou d'encadrement éducatif et ne sont alors pas comptabilisés ici.

Chargés d'enseignement

Anciens adjoints d'enseignement exerçant uniquement des fonctions d'enseignement.

Non-titulaires

Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires. Ici, les vacataires, dont le statut est en voie de disparition, ne sont pas comptés parmi les non-titulaires.

[1] Évolution du nombre d'enseignants du second degré (y compris les stagiaires) devant élèves en lycées et collèges publics (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

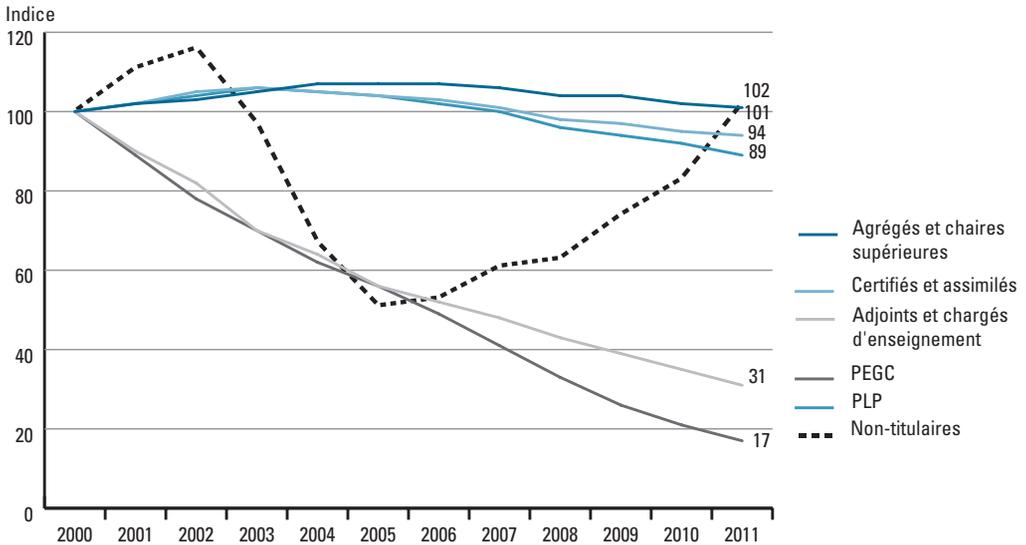
	2000 2001	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012 hors Mayotte	2011 2012 y c. Mayotte
Agrégés et chaires supérieures	46 748	50 201	50 224	49 722	48 849	48 440	47 593	46 992	47 087
Certifiés et assimilés	235 962	245 597	242 428	238 323	232 205	229 915	224 825	220 896	222 103
Adjoints et chargés d'enseignement	5 619	3 157	2 906	2 682	2 408	2 199	1 988	1 764	1 780
PEGC	23 107	12 894	11 400	9 500	7 672	6 091	4 763	3 819	3 824
PLP	60 018	62 183	61 436	59 917	57 902	56 608	55 148	53 483	53 797
Total titulaires	371 454	374 032	368 394	360 144	349 036	343 253	334 317	326 954	328 591
Non-titulaires (2)	17 795	9 101	9 437	10 767	11 152	13 248	14 802	18 106	18 416
Ensemble	389 249	383 133	377 831	370 911	360 188	356 501	349 119	345 060	347 007

(1) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

(2) Ne sont comptabilisés que les maîtres auxiliaires et les contractuels, pas les vacataires.

[2] Évolution du nombre d'enseignants du second degré (y compris les stagiaires) (Indice 100 en 2000)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



Présentation

En 2011-2012, 347 000 enseignants du second degré effectuent un service annuel devant des élèves dans les lycées et collèges publics de France métropolitaine et des DOM (y compris Mayotte), dont près de 19 000 dans les DOM [1]. En France métropolitaine, trois académies concentrent presque un quart des enseignants. Il s'agit de Versailles, Créteil et Lille avec respectivement environ 30 300, 25 800 et 22 400 enseignants. À l'autre extrémité de la distribution, on recense 3 900 enseignants dans l'académie de Limoges et 1 700 dans celle de Corse. Les autres académies de France métropolitaine comptent entre 6 500 et 17 000 enseignants.

En France métropolitaine, le corps enseignant est majoritairement féminin (57,9 %). La part de femmes varie toutefois de 54 % à 62 % selon les académies. La proportion de non-titulaires en France métropolitaine est de 5,0 %, en augmentation de un point par rapport à l'année dernière. Elle est très variable d'une académie à l'autre (de 2,6 % à Besançon à 9,1 % en Corse) [2].

Les DOM se caractérisent par un taux de féminisation plus faible que la moyenne de la France métropolitaine (49,8 %, avec 40,8 % à Mayotte et 57,6 % en Martinique) et par une proportion de non-titulaires plus élevée que la moyenne de la France métropolitaine : 10,9 %, avec 5,8 % à La Réunion et 30,2 % en Guyane [1].

Définitions

Champ

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir « Définitions » en 9.7.

Non-titulaires

Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires. Ici, les enseignants vacataires, dont le statut est en voie de disparition, ne sont pas comptés parmi les non-titulaires.

Sections d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa)

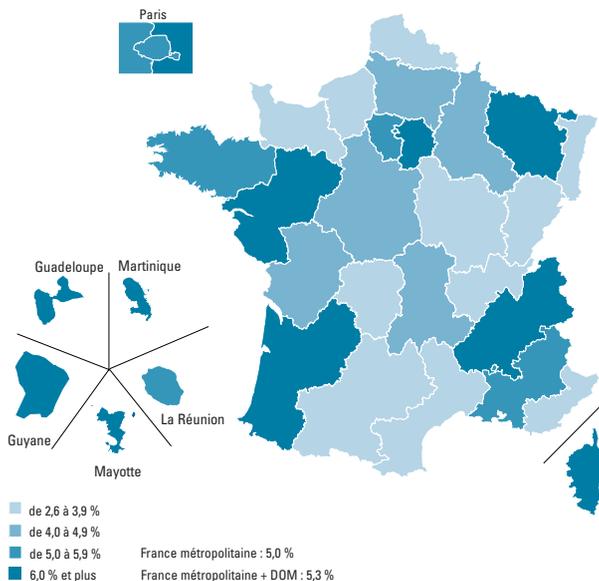
Depuis la circulaire du 20 juin 1986 relative à l'organisation de la formation au collège, elles accueillent essentiellement des élèves en grande difficulté scolaire et/ou sociale. Les enfants relevant du handicap « déficience intellectuelle légère » qui y étaient scolarisés lors de leur création font maintenant l'objet de la politique d'intégration scolaire.

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par type d'établissement en 2011-2012

	Collèges et Segpa	LP	LEGT	Total (1)	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)
Aix-Marseille	7 425	2 426	5 450	15 301	59,1	5,0
Amiens	5 452	2 078	3 605	11 135	56,2	4,8
Besançon	3 134	1 044	2 471	6 649	56,8	2,6
Bordeaux	7 955	2 676	5 731	16 362	58,6	6,3
Caen	3 732	1 208	2 703	7 643	55,0	3,9
Clermont-Ferrand	3 206	824	2 463	6 493	57,0	4,1
Corse	858	292	562	1 712	58,4	9,1
Créteil	12 658	2 140	10 978	25 776	57,3	8,0
Dijon	4 385	710	3 546	8 641	56,8	3,7
Grenoble	8 624	1 790	6 557	16 971	59,9	7,4
Lille	10 708	4 553	7 159	22 420	54,3	3,8
Limoges	1 858	608	1 401	3 867	57,4	3,2
Lyon	7 242	2 079	5 720	15 041	59,4	3,7
Montpellier	6 825	1 720	5 125	13 670	57,1	3,8
Nancy-Metz	6 292	1 795	5 190	13 277	56,9	6,0
Nantes	7 125	1 566	5 729	14 420	55,9	6,2
Nice	5 475	1 275	4 029	10 779	58,4	3,7
Orléans-Tours	6 670	1 811	4 631	13 112	58,1	4,2
Paris	3 643	1 094	5 684	10 421	58,4	5,6
Poitiers	4 484	1 288	3 095	8 867	58,0	4,7
Reims	3 617	1 358	2 496	7 471	57,1	4,2
Rennes	5 863	1 579	4 879	12 321	56,1	5,9
Rouen	5 419	1 200	4 002	10 621	57,4	3,5
Strasbourg	5 085	775	4 652	10 512	57,8	3,7
Toulouse	7 022	2 125	5 261	14 408	60,7	2,9
Versailles	14 759	2 514	13 017	30 290	61,6	5,3
Total France métropolitaine	159 516	42 528	126 136	328 180	57,9	5,0
Guadeloupe	1 719	489	1 395	3 603	52,8	9,1
Guyane	1 182	371	703	2 256	44,4	30,2
Martinique	1 426	650	1 220	3 296	57,6	8,9
Mayotte	1 155	212	580	1 947	40,8	15,9
La Réunion	3 761	1 351	2 613	7 725	48,9	5,8
Total DOM	9 243	3 073	6 511	18 827	49,8	10,9
Ensemble	168 759	45 601	132 647	347 007	57,5	5,3

(1) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré et les vacataires.

[2] Enseignants du second degré public devant élèves : part des non-titulaires en 2011-2012



Présentation

À la rentrée 2011, en France métropolitaine et dans les DOM (y compris Mayotte), près de 169 000 enseignants du second degré effectuent leur service principal dans un collège, soit 48,7 % de l'ensemble des professeurs. Les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) regroupent près de 133 000 professeurs (38,2 %), tandis que 45 600 enseignants (13,1 %) sont affectés dans un lycée professionnel (LP) [1]. 94,7 % des enseignants sont titulaires, 5,3 % non-titulaires [2].

Le corps enseignant est essentiellement composé de certifiés (64,0 %), de PLP (15,5 %) et d'agrégés (13,0 %). Les certifiés et assimilés sont majoritaires dans les collèges et les LEGT (respectivement 85,6 % et 55,9 % du corps enseignant). Dans les LEGT, ils forment, avec les agrégés (26,9 %), près de 83 % du corps enseignant. Dans les LP, 80,2 % des enseignants sont des professeurs de lycées professionnels (PLP). C'est dans ces établissements que la part de non-titulaires est la plus élevée (11,1 %).

La proportion de femmes, 57,5 % en moyenne, est plus importante dans les collèges (63,3 %) que dans les LEGT (53,0 %) et, surtout, que dans les LP (48,8 %) [1]. C'est parmi les certifiés et assimilés que l'on retrouve la part la plus importante de femmes (61,4 %), tandis que parmi les agrégés, un peu plus d'un enseignant sur deux est une femme (51,7 %). Les PLP, les adjoints et chargés d'enseignement et les professeurs de chaire supérieure sont moins féminisés, avec respectivement 49,1 %, 46,2 % et 31,6 % de femmes.

Au total, 10,0 % des enseignants titulaires travaillent à temps partiel. Ce mode de service est plus fréquent dans les collèges (11,9 %) que dans les LEGT et les LP (respectivement 8,7 et 6,7 %). C'est parmi les certifiés et les PEGC que le temps partiel est le plus répandu (respectivement 11,3 % et 16,8 % travaillent à temps partiel).

Définitions

Champ

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir « Définitions » en 9.7.

Professeurs de chaire supérieure

Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

Certifiés et assimilés

Professeurs certifiés (titulaires d'un Capes ou Capet ou enseignants issus d'un autre corps et intégrés dans le corps des certifiés), bi-admissibles à l'agrégation, professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) de classe normale, hors classe et bi-admissibles.

PEGC

Professeurs d'enseignement général de collège.

PLP

Professeurs de lycée professionnel.

LP

Lycées professionnels.

LEGT

Lycées d'enseignement général et technologique. Sont inclus les lycées polyvalents (LPO), qui, outre les formations générales et technologiques, dispensent des formations professionnelles.

Temps partiel

Sont comptés à temps partiel, les enseignants (hors non-titulaires) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance (« obligation réglementaire de service »).

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps selon le type d'établissement en 2011-2012 (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Collège (2)	LP	LEGT	Total	% de femmes	% temps partiel
Professeurs de chaire supérieure	.	.	2 111	2 111	31,6	0,3
Agrégés	8 964	311	35 701	44 976	51,7	7,9
Certifiés et assimilés	144 538	3 458	74 107	222 103	61,4	11,3
Adjoints et chargés d'enseignement	1 174	194	412	1 780	46,2	9,2
PEGC	3 812	7	5	3 824	56,5	16,8
PLP	2 604	36 586	14 607	53 797	49,1	6,6
Total titulaires et stagiaires	161 092	40 556	126 943	328 591	57,7	10,0
Maîtres auxiliaires	661	246	235	1 142	57,8	
Professeurs contractuels	7 006	4 799	5 469	17 274	53,4	
Total non-titulaires	7 667	5 045	5 704	18 416	53,6	
Ensemble	168 759	45 601	132 647	347 007	57,5	
Part des femmes (%)	63,3	48,8	53,0	57,5		
Part des titulaires à temps partiel (%)	11,9	6,7	8,7	10,0		

(1) Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

(2) À l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa.

lecture - 2 111 professeurs de chaire supérieure exercent en LEGT, et parmi eux 31,6 % sont des femmes et 0,3 % travaillent à temps partiel. En collège, 63,3 % des enseignants sont des femmes et 11,9 % des titulaires travaillent à temps partiel.

[2] Pourcentages d'enseignants du second degré public devant élèves par corps ou grade selon le type d'établissement en 2011-2012 (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Collège (1)	LP	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure	-	-	1,6	0,6
Agrégés	5,3	0,7	26,9	13,0
Certifiés et assimilés	85,6	7,6	55,9	64,0
Adjoints et chargés d'enseignement	0,7	0,4	0,3	0,5
PEGC	2,3	0,0	0,0	1,1
PLP	1,5	80,2	11,0	15,5
Total titulaires et stagiaires	95,5	88,9	95,7	94,7
Non-titulaires (2)	4,5	11,1	4,3	5,3
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Les enseignants d'un corps du premier degré ne sont pas comptabilisés.

(2) Les vacataires ne sont pas comptabilisés.

Présentation

À la rentrée scolaire 2011, en France métropolitaine et dans les DOM (y compris Mayotte), 78,7 % des enseignants du second degré en lycées et collèges publics exercent dans un domaine « disciplinaire ». Parmi eux, pratiquement 6 sur 10 enseignent en lettres, mathématiques ou langues vivantes. 12,9 % des enseignants exercent dans les domaines de la production, dont près de la moitié en génie mécanique et en technologie.

Les domaines des services regroupent, quant à eux, 8,3 % des enseignants, principalement en économie et gestion (près de 4 sur 5).

Dans les collèges, ce sont les enseignants des groupes de disciplines « langues » et « lettres » qui sont les plus nombreux (respectivement 32 100 et 31 300 enseignants). En lycée général et technologique, les enseignants les plus nombreux sont ceux de langues vivantes (21 300 enseignants) tandis qu'en lycée professionnel, ce sont ceux du groupe de discipline « lettres » (10 100 enseignants).

La proportion de non-titulaires est très variable d'une discipline à l'autre. Elle est plus importante dans les domaines des services et de la production (respectivement 9,8 % et 10,3 % contre 5,3 % pour l'ensemble) et plus faible dans les domaines disciplinaires (4,0 %).

Les femmes sont majoritaires dans les domaines des services (67,6 %), ainsi que dans les domaines disciplinaires (62,1 %), où l'on observe néanmoins de fortes disparités, avec des proportions allant de 38,8 % de femmes en philosophie à 83,0 % en langues vivantes. Moins d'un enseignant sur quatre est une femme dans les domaines de la production (22,6 %), mais 88,0 % des enseignants de biotechnologie-santé-environnement-génie biologique sont des femmes.

Définitions

Champ

Ces enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir « Définitions » en 9.7.

Groupe de disciplines « lettres »

Il intègre également les disciplines bivalentes lettres-histoire-géographie et lettres-langues (disciplines de type collège, lycée professionnel ou lycée), ainsi que lettres-EPS, lettres-éducation musicale et lettres-arts plastiques (disciplines de type collège).

Groupe de disciplines « mathématiques »

Il intègre également les disciplines bivalentes mathématiques-sciences physiques (discipline de type collège, lycée professionnel ou lycée), mathématiques-éducation musicale ou musique (disciplines de type collège ou lycée), ainsi que mathématiques-arts plastiques et mathématiques-EPS (disciplines de type collège).

Groupe de disciplines « biologie-géologie »

Il comprend, outre les sciences naturelles, les disciplines bivalentes sciences naturelles-EPS, sciences naturelles-physique-technologie (disciplines de type collège), ainsi que sciences naturelles-sciences physiques et sciences naturelles-mathématiques (disciplines de type lycée).

Enseignement non spécialisé

Ce groupe englobe les disciplines généralistes dispensées en section d'enseignement général et professionnel adapté (Segpa), ainsi que l'enseignement du braille ou du langage des signes.

Non-titulaires

Professeurs contractuels essentiellement, mais aussi des maîtres auxiliaires et des vacataires. Ici, les enseignants vacataires ne sont pas comptés parmi les non-titulaires.

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par groupe de disciplines en 2011-2012 (1)

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Collège et Segpa	LP	LEGT	Total (2)	Part des femmes (%)	Part des non-titulaires (%)
Domaines disciplinaires						
Philosophie	3	9	3 742	3 754	38,8	4,8
Lettres	31 280	10 086	15 592	56 958	78,5	4,3
Langues	32 073	215	21 332	53 620	83,0	4,6
Histoire-géographie	17 509	30	9 859	27 398	51,3	2,1
Sciences économiques et sociales		7	3 875	3 882	48,3	6,6
Mathématiques	22 956	5 121	15 926	44 003	45,0	3,6
Physique-chimie	7 642	53	12 049	19 744	42,6	0,6
Biologie-géologie	10 371	14	6 054	16 439	64,6	2,3
Éducation musicale	5 976	2	198	6 176	57,5	6,5
Arts plastiques	5 888	5	499	6 392	64,1	12,9
Métiers des arts appliqués	5	1 776	1 660	3 441	62,6	20,1
Biotechnologie, génie biologique et biochimie	223	61	1 467	1 751	66,8	14,6
Éducation physique et sportive	20 564	2 710	6 357	29 631	44,8	2,2
Total domaines disciplinaires	154 490	20 089	98 610	273 189	62,1	4,0
Domaines de la production						
Technologie	10 988	13	7	11 008	24,4	6,8
Sciences techniques industrielles		4	590	594	6,7	0,7
Encadrement des ateliers : industrie (3)			1	1	100,0	0,0
Génie industriel	742	2 786	1 315	4 843	27,8	18,9
Génie chimique		99	59	158	31,7	7,0
Génie civil	666	1 561	1 227	3 454	10,9	21,0
Génie thermique	152	653	470	1 275	4,9	23,0
Génie mécanique	93	3 793	5 955	9 841	3,5	4,6
Génie électrique	11	2 471	4 171	6 653	4,2	3,7
Biotechnologie, santé, environnement, génie biologique	1 047	3 035	1 308	5 390	88,0	18,8
Hôtellerie : techniques culinaires	65	784	649	1 498	11,4	13,5
Total domaines de la production	13 764	15 199	15 752	44 715	22,6	10,3
Domaines des services						
Informatique, télématique		1	218	219	5,9	1,4
Industries graphiques	2	141	119	262	35,5	40,1
Autres activités : conduite, navigation		461	110	571	5,3	10,0
Métiers d'arts, de l'artisanat et spécifiques	27	316	146	489	32,7	44,8
EFS-Employé technique des collectivités (4)	150	28	6	184	90,2	15,2
Paramédical et social, soins personnels	5	1 414	1 785	3 204	90,4	23,3
Économie et gestion	195	7 291	15 127	22 613	68,9	6,9
Hôtellerie : services, tourisme	29	631	749	1 409	45,6	9,2
Total domaines des services	408	10 283	18 260	28 951	67,6	9,8
Enseignement non spécialisé	97	30	25	152	64,5	70,4
Ensemble	168 759	45 601	132 647	347 007	57,5	5,3

(1) Les stagiaires sont compris dans les corps enseignants.

(2) Les vacataires ne sont pas comptabilisés.

(3) Encadrement des ateliers, seuls les chefs de travaux effectuant au moins une heure d'enseignement sont comptabilisés.

(4) EFS : économie familiale et sociale.

Remarque - Les regroupements de disciplines correspondent en général à la nomenclature des « pivots » du système d'information Emplois-Postes-Personnels des personnels enseignant du second degré, à l'exception des pivots : activités non spécialisées, encadrement des ateliers, biotechnologie, santé, environnement, collectivité et hôtellerie, tourisme dont les disciplines ont été rattachées à des domaines de spécialités différents, en cohérence avec la nomenclature des spécialités de formation en vigueur depuis septembre 1994.

Présentation

En 2011-2012, le service moyen hebdomadaire d'un enseignant du second degré public est de 18,5 heures, dont 17,4 heures d'enseignement [1]. Il varie de 16,1 heures pour les professeurs agrégés à 20,4 heures pour les adjoints et chargés d'enseignement. Ce sont les professeurs agrégés et de chaire supérieure qui font le plus d'heures supplémentaires (2,1 en moyenne).

Environ 6 027 000 heures d'enseignement par semaine, dont près de la moitié en collèges (49,0 %), sont dispensées en 2011-2012 [2].

Il faut noter que le service décrit ici ne prend pas en compte tout le travail des enseignants puisque ne sont pas comptés les corrections des copies, préparations des cours, réunions pédagogiques, entretiens avec les parents, etc. (voir 9.13).

Au total, près de deux enseignants sur trois effectuent au moins une heure supplémentaire [3]. La proportion d'enseignants faisant des heures supplémentaires est plus importante parmi les hommes (72 % contre 61 % des femmes). Elle diffère également selon l'âge : 70 % des enseignants âgés de 40 à 49 ans font des heures supplémentaires contre seulement 55 % des moins de 30 ans. C'est parmi les professeurs agrégés et de chaire supérieure qu'elle est la plus élevée (78 % contre respectivement 68 et 65 % pour les professeurs de lycée professionnel et les certifiés, et 41 % pour les non-titulaires).

Définitions

Champ

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir « Définitions » en 9.7.

Service total des enseignants

Établi sur une base hebdomadaire, il peut se décomposer en trois parties :

- 1) des heures d'enseignement ;
- 2) des heures consacrées à des activités complémentaires de l'enseignement (participation à des comités ou commissions culturels, décharge syndicale, union nationale du sport scolaire [UNSS]...), des majorations de service (pour classe à faible effectif...), des réductions de service (heures de première chaire...), heures d'encadrement d'atelier des chefs de travaux faisant de l'enseignement ;
- 3) les pondérations pour l'enseignement post-baccalauréat.

Le service total ainsi constitué peut, dans les cas où il dépasse l'obligation de service, être rémunéré sous forme d'heures supplémentaires.

Heures d'enseignement

Heures réellement dispensées aux élèves, incluant les heures supplémentaires.

Heures supplémentaires

Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminée en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service, sa discipline de poste. On parle alors d'heures supplémentaires années (HSA). Il y a par ailleurs des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire, qui ne peuvent être prises en compte ici.

PEGC

Professeurs d'enseignement général de collège.

PLP

Professeurs de lycée professionnel.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 02.43, 02.32.

- « Enseigner en collège et lycée en 2008 », *Les dossiers évaluations et statistiques* n° 194, octobre 2009.

[1] Service hebdomadaire moyen dans le second degré public en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Effectifs	Heures rémunérées				Service total (2)	dont heures supplémentaires
		Enseignement	Autres activités (1)	Heures de pondération			
Agrégés et chaires supérieures	47 087	14,6	1,1	0,4	16,1	2,1	
Certifiés et assimilés	222 103	17,7	1,2	0,2	19,0	1,3	
Adjoints et chargés d'enseignement	1 780	17,2	3,2	0,0	20,4	1,0	
PEGC	3 824	17,6	0,6	0,0	18,1	0,9	
PLP	53 797	18,8	0,5	0,0	19,3	1,6	
Total titulaires	328 591	17,5	1,1	0,2	18,7	1,5	
Non-titulaires (3)	18 416	16,0	0,3	0,1	16,3	0,9	
Ensemble (4)	347 007	17,4	1,0	0,2	18,5	1,5	

(1) Heures de réduction et majoration de service ainsi que les heures consacrées à des activités complémentaires à l'enseignement.

(2) Y compris les pondérations pour enseignement en post-bac.

(3) Ne sont pas comptabilisés les vacataires.

(4) Y compris les temps partiels.

Lecture - Toutes disciplines et toutes modalités de service confondues, les agrégés et professeurs de chaire supérieure ont un service moyen de 16,1 heures qui se décompose en 14,6 heures devant élèves, 1,1 heure dans une autre activité et 0,4 heure de pondération. Sur ce service moyen, 2,1 heures sont rémunérées en heures supplémentaires.

[2] Répartition des heures enseignées selon le type d'établissement et le corps dans le second degré public en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Collège et Segpa	LP	LEGT	Total
Agrégés et chaires supérieures	136 752	4 680	546 795	688 227
Certifiés et assimilés	2 583 765	60 773	1 289 386	3 933 924
Adjoints et chargés d'enseignement	20 097	3 369	7 133	30 598
PEGC	67 031	118	94	67 242
PLP	46 502	688 825	277 597	1 012 924
Total titulaires et stagiaires	2 854 147	757 764	2 121 004	5 732 915
Maîtres auxiliaires	10 736	4 404	3 709	18 849
Professeurs contractuels	104 806	84 199	85 904	274 909
Total non-titulaires	115 542	88 603	89 613	293 758
Ensemble	2 969 690	846 367	2 210 616	6 026 673

Lecture - Les PLP dispensent 688 825 heures d'enseignement dans les lycées professionnels. Au total, l'ensemble des enseignants assure 2 969 690 heures d'enseignement dans les collèges.

Remarque - Le total des heures peut ne pas correspondre exactement à la somme des heures en raison des arrondis.

[3] Proportion d'enseignants effectuant au moins une heure supplémentaire année dans le second degré public en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Enseignants effectuant au moins une HSA (%)
Sexe	
Hommes	72,3
Femmes	61,1
Âge	
Moins de 30 ans	55,3
De 30 à 39 ans	65,9
De 40 à 49 ans	69,7
50 ans ou plus	65,0
Corps	
Agrégés et chaires supérieures	77,9
Certifiés et assimilés	65,2
Adjoints et chargés d'enseignement	52,7
PEGC	53,6
PLP	68,0
Total titulaires et stagiaires	67,3
Maîtres auxiliaires	40,6
Professeurs contractuels	40,8
Total non-titulaires (1)	40,7
Ensemble	65,9

(1) Ne sont pas comptabilisés les vacataires.

Présentation

Les indicateurs « heures/élèves » (H/E) et « élèves/structure » (E/S) sont utilisés pour mesurer les conditions d'encadrement.

Le « H/E », ratio global d'heures d'enseignement par élève, intervient dans l'attribution de l'enveloppe d'heures aux établissements. À la rentrée 2011, il est de 1,38 heure toutes formations confondues [1]. Il varie de 2,13 heures en lycée professionnel (LP) et 2,33 heures en Segpa, où les formations sont dispensées en plus petits effectifs (ateliers, etc.), à 1,19 heure en collège, 1,34 heure en lycée pré-baccalauréat et 1,61 heure en lycée post-baccalauréat.

Des différences s'observent selon les académies, avec un minimum de 1,17 heure par élève à Mayotte, et un maximum de 1,54 heure par élève en Martinique. En collège, les écarts sont réduits, les valeurs allant de 0,97 dans l'académie de Mayotte à 1,25 en Corse. En lycée pré-baccalauréat, le H/E varie de 1,28 à Toulouse à 1,51 en Martinique. Les écarts sont plus importants en lycée professionnel, les valeurs allant de 1,88 à Mayotte à 2,45 en Corse.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur (« E/S ») correspond au nombre d'élèves dont un enseignant a la charge en moyenne pendant une heure. Toutes formations confondues, il s'élève à 21,8 élèves. Il est de 23,5 dans les formations dispensées en collège, de 12,7 en Segpa, de 16,3 en lycée professionnel, de 24,2 en lycée pré-baccalauréat et de 21,1 en lycée post-baccalauréat. On constate également des disparités académiques, le E/S variant de 19,8 dans l'académie de Corse à 25,0 dans celle de Mayotte.

Depuis la rentrée 2009, le E/S est en augmentation tandis que le H/E diminue [2] [3].

Définitions

Heures d'enseignement par élève (H/E)

Rapport des heures d'enseignement hebdomadaire sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des divisions (aussi appelées classes dans le langage courant).

E/S

Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière. Il est calculé en prenant en compte pour chaque enseignement le nombre d'heures suivies par un ensemble d'élèves (en groupe ou en division) devant un professeur (il correspond à la moyenne des effectifs des structures pondérée par le nombre d'heures assurées dans chaque structure). Il est plus faible lorsque les enseignements sont faits dans des structures de petite taille, comme c'est le cas en Segpa ou en LP. Cet indicateur est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

Segpa

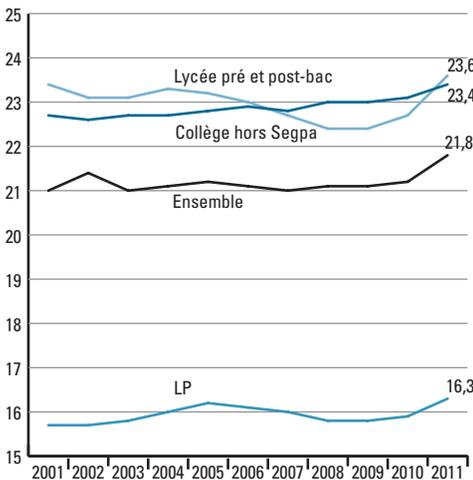
Section d'enseignement général et professionnel adapté.

[1] Indicateurs « heures/élèves » et « élèves/structure » dans le second degré en 2011-2012

	Collège		Segpa		LP		Lycée pré-bac		Lycée post-bac		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Aix-Marseille	1,18	23,7	2,26	12,7	2,19	16,0	1,38	23,8	1,69	20,1	1,39	21,7
Amiens	1,22	22,9	2,31	12,7	2,01	17,1	1,39	24,2	1,79	18,6	1,43	21,3
Besançon	1,19	22,9	2,34	13,1	2,14	15,7	1,33	23,9	1,72	17,7	1,39	21,1
Bordeaux	1,16	24,1	2,36	12,8	2,21	16,1	1,33	24,2	1,60	22,9	1,38	22,1
Caen	1,19	23,3	2,38	12,5	2,29	16,2	1,35	23,8	1,74	18,2	1,42	21,4
Clermont-Ferrand	1,21	23,1	2,32	12,9	2,14	17,0	1,33	23,8	1,66	19,1	1,40	21,5
Corse	1,25	23,2	1,84	12,8	2,45	13,3	1,50	20,6	2,45	13,7	1,51	19,8
Créteil	1,23	23,1	2,33	12,9	2,09	17,0	1,40	24,4	1,65	21,5	1,43	21,9
Dijon	1,20	22,9	2,22	13,1	2,28	16,1	1,34	24,4	1,71	18,6	1,40	21,5
Grenoble	1,15	23,7	2,41	12,8	2,11	16,2	1,29	24,7	1,68	20,4	1,33	22,2
Lille	1,24	22,3	2,37	12,9	2,02	17,6	1,40	23,1	1,58	21,1	1,45	20,9
Limoges	1,20	23,2	2,13	13,0	2,27	15,6	1,37	23,2	1,73	18,9	1,41	21,2
Lyon	1,18	23,6	2,30	12,7	2,10	16,0	1,35	23,5	1,58	20,8	1,36	21,8
Montpellier	1,16	24,3	2,18	13,1	2,09	16,5	1,31	25,1	1,58	21,8	1,34	22,6
Nancy-Metz	1,22	23,0	2,47	12,1	2,18	15,8	1,36	24,0	1,71	20,2	1,42	21,3
Nantes	1,18	23,5	2,29	13,2	2,23	15,7	1,36	23,7	1,71	20,8	1,39	21,7
Nice	1,17	23,3	2,41	12,0	1,99	16,5	1,31	24,0	1,65	20,5	1,33	22,0
Orléans-Tours	1,20	22,8	2,23	12,7	2,09	16,3	1,34	25,0	1,71	19,6	1,37	21,8
Paris	1,19	24,5	2,38	12,2	2,22	15,8	1,30	25,6	1,32	26,1	1,36	23,4
Poitiers	1,18	23,4	2,30	12,8	2,12	16,3	1,31	24,7	1,71	19,2	1,36	21,9
Reims	1,21	23,0	2,46	12,6	2,10	16,1	1,35	24,1	1,70	20,0	1,42	21,2
Rennes	1,15	23,8	2,45	12,2	2,25	15,6	1,29	26,1	1,52	22,9	1,35	22,4
Rouen	1,21	22,8	2,31	12,5	2,13	16,0	1,33	22,9	1,68	19,5	1,39	21,1
Strasbourg	1,19	23,3	2,56	11,6	2,10	16,5	1,34	24,8	1,61	22,1	1,39	21,9
Toulouse	1,15	24,1	2,54	11,2	2,08	16,2	1,28	23,3	1,58	20,5	1,34	21,8
Versailles	1,15	24,3	2,37	12,8	2,12	16,1	1,30	25,3	1,55	22,7	1,34	22,7
France métropolitaine	1,19	23,4	2,35	12,6	2,13	16,3	1,34	24,3	1,61	21,2	1,38	21,8
Guadeloupe	1,20	23,8	2,24	13,6	2,03	17,3	1,36	23,4	1,74	19,0	1,41	21,6
Guyane	1,21	21,9	2,02	14,5	2,11	17,1	1,47	21,7	1,83	17,4	1,46	20,2
Martinique	1,19	23,8	2,45	12,9	2,36	15,5	1,51	20,9	1,91	17,7	1,54	20,1
Mayotte	0,97	27,6	1,52	18,1	1,88	19,0	1,29	25,2	1,47	26,7	1,17	25,0
La Réunion	1,20	23,7	2,18	14,1	2,11	16,2	1,39	24,3	1,69	19,7	1,43	21,5
DOM	1,17	23,9	2,09	14,4	2,12	16,6	1,40	23,4	1,75	19,1	1,41	21,5
France métro + DOM y compris Mayotte	1,19	23,5	2,33	12,7	2,13	16,3	1,34	24,2	1,61	21,1	1,38	21,8
France métro. + DOM hors Mayotte	1,19	23,4	2,34	12,7	2,13	16,3	1,34	24,2	1,61	21,1	1,39	21,8

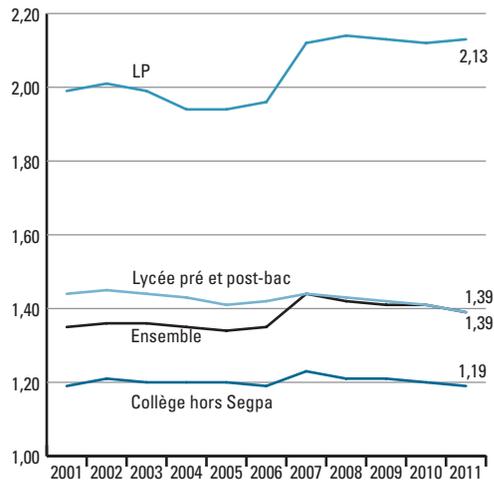
[2] Évolution du E/S depuis la rentrée 2001

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



[3] Évolution du H/E depuis la rentrée 2001

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)



Présentation

Pendant l'année scolaire, un enseignant à temps complet effectue, en moyenne, 39 h 54 de travail par semaine, dont 20 h 48 hors de la présence d'élèves [1]. Hors enseignement, les enseignants sont occupés essentiellement à la préparation des cours et aux corrections des devoirs, pour respectivement 8 h 50 et 5 h 24 par semaine. Ils consacrent en moyenne près d'une heure par semaine au suivi des élèves et trois quarts d'heure aux parents d'élèves. La documentation semble être aussi une part importante de leur activité puisqu'ils y consacrent en moyenne 2 h 20 par semaine. Ils passent en moyenne 1 h 34 à travailler avec d'autres enseignants. En dehors des heures de cours, 73,8 % du temps de travail est effectué au domicile des enseignants, soit 15 h 22 par semaine, alors qu'ils passent en moyenne 24 h 32 à travailler dans l'établissement.

Un enseignant à temps complet donne, en moyenne, 19 h 06 de cours. Ces heures de cours dépendent fortement des obligations réglementaires de service (ORS) ; elles sont complétées par des heures supplémentaires. Les enseignants effectuent, en moyenne, 1 h 20 supplémentaire par semaine, dont 1 h 08 en heures supplémentaires années (HSA) et 0 h 12 en heures supplémentaires effectives (HSE), et bénéficient en moyenne de 0 h 29 de décharge.

En moyenne, les enseignants déclarent 11,6 jours de congés au cours desquels ils ont travaillé « à la maison ». Selon la discipline d'enseignement, le nombre d'heures travaillées passe de 42 h 01 pour les disciplines littéraires à 37 h 15 pour les autres disciplines (EPS, arts, musique...). Les enseignants des disciplines littéraires passent 1 h 28 de plus que l'ensemble des enseignants à corriger les copies et travaillent 2 h 18 de plus à leur domicile [2].

Les hommes donnent, en moyenne, 19 h 19 de cours contre 18 h 55 pour les femmes mais ils passent moins de temps que les femmes hors de la présence des élèves (20 h 26 contre 21 h 06) [3].

Définitions

Champ

Un échantillon représentatif de la population globale des enseignants du second degré public de France métropolitaine a été interrogé en face-à-face. Cette interrogation de 1 209 enseignants a été réalisée en septembre 2008 et s'intéressait en particulier au temps de travail et conditions de travail. Il a été demandé aux enseignants le nombre d'heures qu'ils avaient effectué lors de la dernière semaine complète.

HSA

Heures supplémentaires années. Ce sont les heures correspondant au dépassement régulier durant l'année scolaire de l'obligation de service de l'enseignant, déterminées en fonction de son corps d'appartenance, sa modalité de service et sa discipline de poste.

HSE

Heures supplémentaires effectives. Ce sont des heures supplémentaires occasionnelles, dues à un dépassement exceptionnel du service hebdomadaire (par exemple, remplacement d'un collègue malade).

Heures rémunérées

Correspond à l'ensemble des heures payées, comprenant les HSA et HSE, soit les heures d'enseignement et les décharges.

Heures travaillées

Correspond au nombre d'heures rémunérées auxquelles s'ajoutent les heures hors enseignement.

Heures de décharge

Ce sont les heures consacrées aux activités à responsabilité établissement (ARE) et académique (ARA). Pour les ARE, il s'agit par exemple des activités de coordination pédagogique ou d'assistance informatique, et pour les ARA, des missions académiques ou des décharges syndicales.

ORS

Obligation réglementaire de service : il s'agit généralement de 15 h pour un professeur agrégé et de 18 h pour un professeur certifié.

PLP

Professeurs de lycée professionnel.

[1] Nombre moyen d'heures de travail hebdomadaire selon le corps en 2008 (France métropolitaine)

	Agrégés	Certifiés	PLP (1)	Total
Effectifs de l'enquête	108	706	267	1 081
%	10,1	65,3	25,0	100,0
Heures rémunérées	16 h 43	19 h 23	20 h 02	19 h 06
<i>dont : heures supplémentaires années</i>	<i>1 h 42</i>	<i>0 h 59</i>	<i>1 h 25</i>	<i>1 h 08</i>
<i>heures supplémentaires effectives</i>	<i>0 h 16</i>	<i>0 h 10</i>	<i>0 h 25</i>	<i>0 h 12</i>
Heures d'enseignement	16 h 06	18 h 53	19 h 49	18 h 37
Heures de décharge	0 h 37	0 h 30	0 h 13	0 h 29
Heures hors enseignement	22 h 50	20 h 28	20 h 29	20 h 48
<i>dont heures de travail à la maison</i>	<i>18 h 13</i>	<i>15 h 08</i>	<i>13 h 39</i>	<i>15 h 22</i>
Heures de préparation des cours	9 h 47	8 h 36	9 h 05	8 h 50
Heures de correction des copies	6 h 07	5 h 31	4 h 02	5 h 24
Heures de suivi des élèves	0 h 51	0 h 53	1 h 22	0 h 57
Heures passées avec les parents	0 h 29	0 h 50	0 h 33	0 h 45
Heures pour d'autres tâches	1 h 04	0 h 56	0 h 56	0 h 57
Heures de documentation	3 h 10	2 h 10	2 h 24	2 h 20
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 22	1 h 30	2 h 07	1 h 34
Total heures travaillées	39 h 33	39 h 51	40 h 31	39 h 54
Jours de congés travaillés sur l'année	12,4 j.	11,3 j.	12,3 j.	11,6 j.

(1) PLP : professeurs de lycée professionnel.

[2] Nombre moyen d'heures de travail hebdomadaire selon la discipline en 2008 (France métropolitaine)

	Littéraires	Scientifiques	Technologiques	Langues vivantes	Autres (1)	Total
Effectifs de l'enquête	296	231	194	147	213	1 081
%	27,4	21,4	17,9	13,6	19,7	100,0
Heures rémunérées	18 h 42	19 h 03	19 h 37	18 h 32	19 h 41	19 h 06
<i>dont : heures supplémentaires années</i>	<i>0 h 59</i>	<i>1 h 11</i>	<i>1 h 41</i>	<i>0 h 44</i>	<i>1 h 11</i>	<i>1 h 08</i>
<i>heures supplémentaires effectives</i>	<i>0 h 09</i>	<i>0 h 13</i>	<i>0 h 13</i>	<i>0 h 06</i>	<i>0 h 21</i>	<i>0 h 12</i>
Heures d'enseignement	18 h 22	18 h 28	19 h 15	18 h 18	18 h 51	18 h 37
Heures de décharge	0 h 20	0 h 35	0 h 23	0 h 14	0 h 51	0 h 29
Heures hors enseignement	23 h 19	20 h 51	20 h 60	20 h 13	17 h 34	20 h 48
<i>dont heures de travail à la maison</i>	<i>17 h 40</i>	<i>15 h 25</i>	<i>14 h 23</i>	<i>15 h 49</i>	<i>12 h 37</i>	<i>15 h 22</i>
Heures de préparation des cours	9 h 08	8 h 05	9 h 29	9 h 20	8 h 21	8 h 50
Heures de correction des copies	6 h 52	7 h 02	4 h 09	5 h 26	2 h 36	5 h 24
Heures de suivi des élèves	0 h 59	0 h 59	1 h 03	0 h 47	0 h 54	0 h 57
Heures passées avec les parents	0 h 53	0 h 41	0 h 32	0 h 41	0 h 52	0 h 45
Heures pour d'autres tâches	1 h 02	0 h 57	1 h 09	0 h 46	0 h 50	0 h 57
Heures de documentation	3 h 03	1 h 49	2 h 23	1 h 59	2 h 10	2 h 20
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 22	1 h 18	2 h 14	1 h 14	1 h 51	1 h 34
Total heures travaillées	42 h 01	39 h 55	40 h 37	38 h 45	37 h 15	39 h 54
Jours de congés travaillés sur l'année	14,3 j.	11 j.	10,6 j.	10,8 j.	9,9 j.	11,6 j.

(1) EPS, arts, musique, etc.

[3] Nombre moyen d'heures de travail hebdomadaire selon le sexe en 2008 (France métropolitaine)

	Hommes	Femmes	Ensemble
Effectifs de l'enquête	496	585	1 081
%	45,9	54,1	100,0
Heures rémunérées	19 h 19	18 h 55	19 h 06
<i>dont : heures supplémentaires années</i>	<i>1 h 22</i>	<i>0 h 57</i>	<i>1 h 08</i>
<i>heures supplémentaires effectives</i>	<i>0 h 14</i>	<i>0 h 11</i>	<i>0 h 12</i>
Heures d'enseignement	18 h 40	18 h 34	18 h 37
Heures de décharge	0 h 38	0 h 21	0 h 29
Heures hors enseignement	20 h 26	21 h 06	20 h 48
<i>dont heures de travail à la maison</i>	<i>14 h 44</i>	<i>15 h 54</i>	<i>15 h 22</i>
Heures de préparation des cours	8 h 22	9 h 13	8 h 50
Heures de correction des copies	5 h 01	5 h 44	5 h 24
Heures de suivi des élèves	0 h 53	1 h 00	0 h 57
Heures passées avec les parents	0 h 38	0 h 50	0 h 45
Heures pour d'autres tâches	1 h 06	0 h 50	0 h 57
Heures de documentation	2 h 49	1 h 56	2 h 20
Heures de travail avec d'autres enseignants	1 h 36	1 h 32	1 h 34
Total heures travaillées	39 h 45	40 h 01	39 h 54
Jours de congés travaillés sur l'année	10,6 j.	12,3 j.	11,6 j.

Présentation

En 2011-2012, en France métropolitaine et dans les DOM hors Mayotte, 137 000 enseignants sont rémunérés dans les classes sous contrat des établissements privés. 93 200 enseignants exercent au titre de l'enseignement du second degré, dont 46,9 % en collège, 34,7 % au titre de l'enseignement général et technologique en lycée (y compris dans les classes post-baccalauréat), 15,0 % au titre de l'enseignement professionnel sous statut scolaire et 3,4 % aux titres d'actions diverses (dispositifs spécifiques de scolarisation, formation des enseignants et remplacement) [1].

Les départements du Nord, de Paris, du Rhône et de Loire-Atlantique regroupent les effectifs les plus nombreux (respectivement 6 300, 4 500, 3 900, 3 700), en lien avec une forte densité démographique et une présence relativement forte du secteur privé, supérieure au tiers, en effectifs d'élèves. Cinq académies, Nantes (10 000), Rennes (9 200), Lille (8 000), Versailles (6 200) et Lyon (6 100), comptabilisent 42,4 % des enseignants. Cette concentration s'explique par les mêmes facteurs : forte densité démographique associée à une forte présence du secteur privé d'enseignement.

Le poids des types d'enseignement est également très différent selon les départements. La proportion d'enseignants exerçant en collège oscille de moins de 30 % en Lozère à plus de 65 % en Haute-Saône. Les enseignants exerçant en lycée d'enseignement général et technologique ne dépassent pas 20 % dans l'Ariège, l'Ain, le Tarn-et-Garonne et l'Eure-et-Loir. À l'opposé, dans la Nièvre et en Côte-d'Or, ils dépassent 60 %.

Cinq départements (Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Haute-Corse, Creuse et Corse-du-Sud) n'ont pas de lycée professionnel privé mais, à l'opposé, plus de 30 % des enseignants exercent en lycée professionnel en Lozère, dans les Hautes-Alpes, en Haute-Saône, en Guadeloupe et dans l'Aube.

Les trois cinquièmes des enseignants sont des professeurs certifiés (60,7 %). Ils représentent plus de 70 % des enseignants dans le Maine-et-Loire, en Mayenne, Vendée, Haute-Corse et Corse-du-Sud.

Définitions

Établissement sous contrat

Un établissement est considéré sous contrat s'il y a au moins une classe sous contrat. Le contrat d'association implique la prise en charge par l'État des heures effectuées par le personnel enseignant des classes sous contrat et des charges de fonctionnement de l'externat, tandis que seules les heures d'enseignement sont payées par l'État dans le cas du contrat simple. Les personnels des classes hors contrat ne sont pas rémunérés par l'État.

Contrat de l'enseignant, contrat de l'établissement

Les maîtres, exerçant dans les classes possédant le diplôme exigé pour la titularisation dans le corps approprié, bénéficient d'un contrat et d'un agrément dès leur entrée en fonction dans une classe sous contrat. Lorsqu'il exerce dans un établissement sous contrat simple, l'enseignant est maître agréé et relève du droit privé, tout en étant rémunéré par l'État. S'il s'agit d'un établissement sous contrat d'association, il est maître contractuel et bénéficie d'un contrat de droit public.

Les enseignants

Il s'agit ici des enseignants rémunérés sur des échelles de titulaires ou de non-titulaires. Sont rémunérés les personnels enseignants en activité, à temps plein ou à temps partiel.

Échelle de rémunération

Les personnels des classes sous contrat des établissements privés sont assimilés pour leur rémunération aux grades des personnels titulaires ou auxiliaires de l'enseignement public.

Actions diverses

Il s'agit de dispositifs spécifiques de scolarisation, de formation initiale ou continue des enseignants et du remplacement des enseignants.

[1] Enseignants des classes sous contrat du second degré privé par académie et département, janvier 2012

Départements et académies	Total 2 nd degré (1)	dont enseignants en			% de certifiés	Départements et académies	Total 2 nd degré (1)	dont enseignants en			% de certifiés
		Collège	LEGT, post-bac	LP				Collège	LEGT, post-bac	LP	
Alpes-de-Hte-Provence	65	41	16	5	66,2	Meurthe et Moselle	931	373	318	219	59,4
Hautes-Alpes	72	28	20	22	48,6	Meuse	196	87	74	33	61,7
Bouches-du-Rhône	3 269	1 183	1 201	781	58,8	Moselle	1 150	443	361	327	54,7
Vaucluse	705	380	215	86	67,0	Vosges	401	199	90	100	48,9
Aix-Marseille	4 111	1 632	1 452	894	60,1	Nancy-Metz	2 678	1 102	843	679	56,0
Aisne	549	234	181	119	51,4	Loire-Atlantique	3 690	1 801	1 254	517	69,1
Oise	713	398	207	63	59,0	Maine-et-Loire	2 511	1 297	779	353	70,3
Somme	935	444	353	106	64,9	Mayenne	773	406	230	111	70,9
Amiens	2 197	1 076	741	288	59,6	Sarthe	860	428	232	172	62,2
Doubs	535	306	127	98	60,7	Vendée	2 193	1 122	704	291	70,9
Jura	385	197	128	52	56,4	Nantes	10 027	5 054	3 199	1 444	69,3
Haute-Saône	153	102		49	44,4	Alpes-Maritimes	990	469	310	178	58,7
Territoire-de-Belfort	212	97	80	33	62,3	Var	765	393	253	94	65,8
Besançon	1 285	702	335	232	57,7	Nice	1 755	862	563	272	61,8
Dordogne	299	171	58	62	50,5	Cher	228	93	68	56	54,4
Gironde	1 581	702	505	316	66,8	Eure-et-Loir	444	232	89	109	45,3
Landes	258	115	73	57	59,3	Indre	111	71	26	10	62,2
Lot-et-Garonne	295	171	81	24	65,4	Indre-et-loire	758	325	325	84	67,3
Pyrénées-Atlantiques	1 351	690	379	228	66,3	Loir-et-Cher	358	181	115	49	57,5
Bordeaux	3 784	1 849	1 096	687	64,7	Loiret	708	276	253	157	57,2
Calvados	1 130	481	377	258	56,8	Orléans-Tours	2 607	1 178	876	465	58,1
Manche	780	433	214	122	65,1	Paris	4 525	1 801	2 162	409	56,7
Orne	487	235	141	101	52,8	Charente	325	165	101	52	60,6
Caen	2 397	1 149	732	481	58,7	Charente-Maritime	380	227	97	47	69,7
Allier	315	134	107	59	60,6	Deux-Sèvres	528	289	145	83	58,0
Cantal	214	98	70	40	52,8	Vienne	537	239	134	146	54,9
Haute-Loire	679	344	212	92	64,4	Poitiers	1 770	920	477	328	60,1
Puy-de-Dôme	902	419	320	121	66,3	Ardennes	207	119	42	35	55,6
Clermont-Ferrand	2 110	995	709	312	63,5	Aube	343	142	73	126	50,1
Corse-du-Sud	54	33	17	-	74,1	Marne	850	380	275	176	64,1
Haute-Corse	62	37	24	-	72,6	Haute-Marne	197	90	63	37	58,4
Corse	116	70	41	-	73,3	Reims	1 597	731	453	374	59,3
Seine-et-Marne	1 158	571	421	123	59,9	Côtes-d'Armor	1 371	632	515	178	64,9
Seine-Saint-Denis	1 301	653	364	229	48,2	Finistère	2 649	1 247	938	369	64,4
Val-de-Marne	1 241	614	426	147	58,1	Ille-et-Vilaine	2 788	1 396	971	312	68,7
Créteil	3 700	1 838	1 211	498	55,2	Morbihan	2 377	1 228	750	299	65,4
Côte-d'Or	716	222	466	-	62,0	Rennes	9 185	4 503	3 174	1 158	66,1
Nièvre	213	70	130	11	48,4	Eure	494	273	133	72	53,6
Saône-et-Loire	476	223	230	-	54,8	Seine-Maritime	1 752	714	531	459	53,6
Yonne	233	122	97	6	51,4	Rouen	2 246	987	664	531	53,6
Dijon	1 638	637	923	17	58,1	Bas-Rhin	947	438	371	108	63,5
Ardèche	833	361	270	183	55,0	Haut-Rhin	781	433	187	131	65,9
Drôme	759	385	239	111	61,9	Strasbourg	1 728	871	558	239	64,6
Isère	1 441	635	473	269	62,1	Ariège	88	59	12	12	53,4
Savoie	469	199	114	130	50,1	Aveyron	640	335	222	71	59,4
Haute-Savoie	1 283	607	324	291	53,1	Haute-Garonne	1 447	512	569	317	62,5
Grenoble	4 785	2 187	1 420	984	57,2	Gers	153	105	43	4	66,0
Nord	6 284	2 743	2 818	492	58,2	Lot	172	86	43	40	56,4
Pas-de-Calais	1 728	901	689	69	62,8	Hautes-Pyrénées	301	149	82	59	64,5
Lille	8 012	3 644	3 507	561	59,2	Tarn	526	264	151	101	64,4
Corrèze	242	99	103	34	61,6	Tarn-et-Garonne	270	161	46	55	57,8
Creuse	16	12	3	-	68,8	Toulouse	3 597	1 671	1 168	659	61,7
Haute-Vienne	240	99	97	34	66,3	Yvelines	1 831	835	783	130	58,8
Limoges	498	210	203	68	64,1	Essonne	1 086	564	462	27	58,5
Ain	610	403	98	85	57,0	Hauts-de-Seine	2 134	1 128	825	103	55,7
Loire	1 587	735	380	427	56,4	Val-d'Oise	1 154	566	410	131	49,2
Rhône	3 933	1 764	1 412	580	62,1	Versailles	6 205	3 093	2 480	391	55,9
Lyon	6 130	2 902	1 890	1 092	60,1	France métro.	91 681	43 027	31 858	13 616	60,9
Aude	222	109	59	49	64,0	Guadeloupe	449	171	103	161	41,9
Gard	1 031	427	330	248	57,5	Guyane	172	93	40	37	43,6
Hérault	936	505	300	89	68,6	Martinique	387	126	179	73	50,6
Lozère	341	98	127	104	51,0	La Réunion	509	272	149	82	58,9
Pyrénées-Orientales	468	224	165	63	66,7	DOM (2)	1 517	662	471	353	50,0
Montpellier	2 998	1 363	981	553	62,1	Total	93 198	43 689	32 329	13 969	60,7

(1) Y compris enseignants exerçant au titre d'actions diverses (dispositifs spécifiques de scolarisation, remplacement, ...).

(2) Les données de Mayotte ne sont pas disponibles.

Présentation

En 2011-2012, près de 96 000 personnes enseignent dans les établissements publics d'enseignement supérieur en France métropolitaine et en outre-mer, et parmi elles plus de huit sur dix exercent en université, hors IUT et instituts ou écoles rattachés aux universités [1]. L'effectif global des enseignants du supérieur continue de progresser, très légèrement, comparé à l'année précédente, en reconduisant les effectifs 2010-2011 des enseignants non permanents (données non disponibles pour 2011-2012).

Parmi ces enseignants, 59 600 sont des enseignants-chercheurs titulaires, effectif en progression de 0,4 %. Ils se composent des professeurs des universités (22,2 % de l'ensemble des enseignants) et des maîtres de conférences (40,1 %). Parmi les autres enseignants, les professeurs de type « second degré » et les enseignants de l'école nationale supérieure des arts et métiers (Ensam), auxquels sont adjoints les lecteurs et maîtres en langues étrangères, sont au nombre de 14 100, soit 14,8 % ; ce groupe, non compris les lecteurs et maîtres de langues étrangères, voit son effectif progresser de 1,4 %. On compte aussi environ 22 000 enseignants non permanents, selon les enquêtes de 2011.

Les enseignants en sciences forment le groupe disciplinaire le plus important (40,9 %) ; un maître de conférences sur deux (45,1 %) et plus du tiers des professeurs (38,6 %) relèvent de ces disciplines. 30,0 % des enseignants exercent en lettres, groupe dans lequel pratiquement deux enseignants sur cinq sont des maîtres de conférences, et plus d'un sur quatre (28,4 %) sont des enseignants de type « second degré ». Les disciplines « droit » et « santé » sont pratiquement à égalité avec 14,2 % et 13,6 % des effectifs. Les maîtres de conférences sont nombreux en sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion (44 % des enseignants).

De 1992 à 2012, l'ensemble des effectifs d'enseignants dans l'enseignement supérieur a augmenté de plus de 75 % [2]. Au cours de cette période, les effectifs des professeurs ont augmenté de 38 % et les maîtres de conférences de 74 %. Les effectifs des ATER et moniteurs ont plus que doublé.

Définitions

Personnels enseignants du supérieur

Personnel enseignant dans les universités y compris les instituts universitaires de technologie (IUT), les écoles nationales supérieures d'ingénieurs (Ensi), les instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) rattachés aux universités, les écoles normales supérieures et les grands établissements. Les données présentées ici couvrent un champ différent de celui des pages 1.8 et 9.1 qui ne prennent pas en compte les enseignants non titulaires (attachés temporaires d'enseignement et de recherche, moniteurs ou contractuels, ainsi que les chefs de clinique, assistants hospitalo-universitaires, praticiens hospitalo-universitaires).

Personnels enseignants des corps spécifiques

Certains enseignants appartiennent à des corps spécifiques. Leur statut est lié aux missions des établissements qui les accueillent (recherche, enseignement et mise en valeur du patrimoine...).

Ces corps comprennent des astronomes, des physiciens et des corps spécifiques à certains établissements, répartis entre le Collège de France, le Conservatoire national des arts et métiers, l'École centrale des arts et manufactures, l'École des hautes études en sciences sociales, l'École pratique des hautes études, l'École nationale des chartes et le Muséum national d'histoire naturelle.

Personnels enseignants de type « second degré »

Enseignants du second degré exerçant des fonctions d'enseignement dans l'enseignement supérieur. Il s'agit en particulier de professeurs agrégés (Prag), de professeurs certifiés et de professeurs d'éducation physique et sportive (Peps).

ATER et moniteurs

Attachés temporaires d'enseignement et de recherche, et moniteurs.

AHU, PHU

Assistants hospitalo-universitaires, praticiens hospitalo-universitaires.

La discipline

La discipline est issue des rattachements aux sections du Conseil national des universités (CNU). La discipline « droit » regroupe les sciences juridiques, politiques, économiques et de gestion ; la discipline « lettres », les lettres et les sciences humaines ; la discipline « sciences », les sciences et techniques. La discipline « santé » regroupe médecine, pharmacie, et odontologie.

[1] Répartition des enseignants du supérieur public par discipline, fonction et type d'établissement en 2011-2012

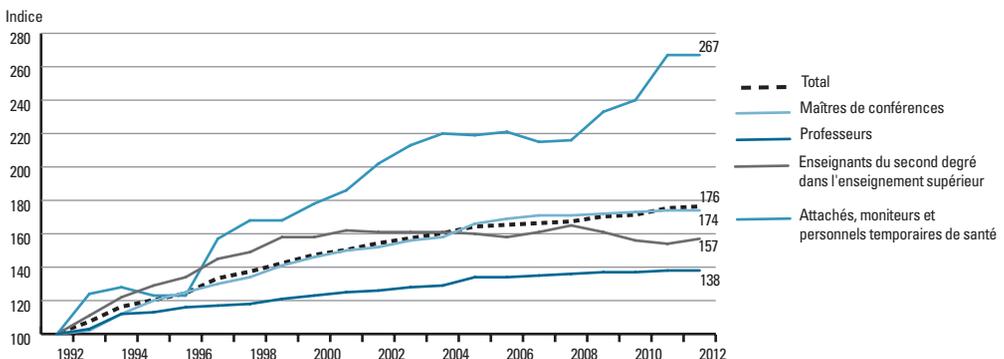
(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Disciplines et fonctions		Universités, instituts nationaux polytechniques et universités de technologie (1)	Instituts universitaires de technologie	Instituts ou écoles rattachés aux universités	Sous-total universités et rattachements	Autres établissements (2)	Total
Droit	Professeurs	2 489	44	93	2 626	113	2 739
	Maîtres de conférences	4 640	1 102	148	5 890	102	5 992
	Assistants titulaires	10	1		11		11
	Attachés et moniteurs (3)	3 174			3 174		3 174
	Autres (4)	(5) 630	1 008	22	1 660	54	(5) 1 714
	Total	10 943	2 155	263	13 361	269	13 630
Lettres	Professeurs	4 350	56	19	4 425	211	4 636
	Maîtres de conférences	10 093	745	55	10 893	363	11 256
	Assistants titulaires	7			7		7
	Attachés et moniteurs (3)	4 688			4 688		4 688
	Autres (4)	(5) 6 585	1 124	101	7 810	362	(5) 8 172
	Total	25 723	1 925	175	27 823	936	28 759
Sciences	Professeurs	6 260	864	296	7 420	777	8 197
	Maîtres de conférences	12 189	3 086	501	15 776	1 524	17 300
	Assistants titulaires	10	3		13		13
	Attachés et moniteurs (3)	9 396			9 396		9 396
	Autres (4)	(5) 1 708	2 026	88	3 822	423	(5) 4 245
	Total	29 563	5 979	885	36 427	2 724	39 151
Santé	Professeurs	5 010	2	1	5 013	2	5 015
	Maîtres de conférences	3 276	13		3 289	2	3 291
	Assistants titulaires	16			16		16
	Chefs de clinique, AHU, PHU (6)	4 249			4 249		4 249
	Attachés et moniteurs (3)	475			475		475
	Total	13 026	15	1	13 042	4	13 046
Corps spécifiques	Professeurs	6		17	23	613	636
	Maîtres de conférences	8	6	16	30	487	517
	Assistants titulaires					3	3
	Total	14	6	33	53	1 103	1 156
Total	Professeurs	18 115	966	426	19 507	1 716	21 223
	Maîtres de conférences	30 206	4 952	720	35 878	2 478	38 356
	Assistants titulaires	43	4		47	3	50
	Chefs de clinique, AHU, PHU (6)	4 249			4 249		4 249
	Attachés et moniteurs (3)	17 733			17 733		17 733
	Autres (4)	(5) 8 923	4 158	211	13 292	839	(5) 14 131
	Total	79 269	10 080	1 357	90 706	5 036	95 742

(1) Hors IUT, IUFRM et instituts ou écoles rattachés aux universités. (2) ENI, Insa, ENS, grands établissements, écoles françaises à l'étranger, etc... (3) Attachés temporaires d'enseignement et de recherche, moniteurs et contractuels doctorants (effectif de l'année 2010-2011). (4) Enseignants de type « second degré » et Ensam, fonctions spécifiques des grands établissements et des écoles françaises à l'étranger, et lecteurs et maîtres de langue étrangère. (5) Ces effectifs doivent être considérés comme des estimations, car ils sont pour partie (effectifs de lecteurs et maîtres de langue étrangère) la reconduction des effectifs de l'année 2010-2011 (1 055 personnes sur un total de 8 923 « autres »). (6) AHU : assistants hospitalo-universitaires, PHU : praticiens hospitalo-universitaires.

[2] Évolution des enseignants du supérieur public depuis 1992 (base 100 en 1992)

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



Présentation

En France métropolitaine et dans les DOM, y compris Mayotte, sur les 247 500 personnels administratifs, techniques, d'encadrement, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative, 170 200 exercent dans les établissements scolaires, dont 47,7 % en tant que titulaires. 62 400 agents (même effectif qu'en 2010-2011), soit 36,7 %, exercent aux titres des enseignements scolaires du premier ou du second degré et 107 800 (63,3 %) au titre du programme « Vie de l'élève ». Par rapport à 2010, l'effectif de ce programme (107 100 agents en 2010-2011) est en faible augmentation (+ 0,7 %) (voir « Définitions », Lolf).

Sur les 62 400 personnels relevant de l'enseignement scolaire, la moitié est formée d'agents administratifs (essentiellement adjoints, secrétaires ou attachés), quatre sur dix appartiennent aux personnels de direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation (en majorité des personnels de direction d'établissements du second degré), et un sur dix relève des ITRF. Cette catégorie de personnel a fortement augmenté entre 2010 et 2011 suite au reclassement de 4 000 agents techniques et de laboratoire. Les 107 800 agents intervenant au titre de la « Vie de l'élève » sont pour 77,4 % d'entre eux des assistants d'éducation, le reste se partageant équitablement entre les personnels médicaux et sociaux (12 200) et les conseillers principaux d'éducation (11 300).

L'ensemble de ces agents a en moyenne 38,9 ans, deux années de moins que l'ensemble des personnels non enseignants. L'âge moyen des titulaires (47,2 ans) ne reflète pas la forte disparité qui existe entre les corps : proche de 53 ans pour les administrateurs et les médecins, l'âge moyen n'atteint pas 44 ans pour les assistants de service social. Les non-titulaires sont en moyenne nettement plus jeunes. L'âge moyen de cette catégorie est étroitement lié à la présence des assistants d'éducation et assistants pédagogiques (31,3 ans en moyenne). Le taux moyen de féminisation à 71,5 % masque de grandes disparités entre les corps. Les femmes sont très nombreuses parmi les personnels administratifs : elles représentent 83,1 % des secrétaires et 92,6 % des adjoints administratifs. Elles occupent la quasi-totalité des postes médicaux et sociaux (95 à 96 %) et ont une place encore faible parmi les personnels d'inspection ou de direction d'établissement (41 à 46 %).

Cette forte féminisation et l'importance numérique des assistants d'éducation et assistants pédagogiques expliquent le taux élevé de travail à temps partiel (37,5 %, soit 8,2 points de plus que pour l'ensemble des non-enseignants).

Définitions

Lolf

Loi organique du 1^{er} août 2001, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a contraint à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La Lolf se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

- Programmes « Enseignements scolaires des premier et second degrés ». Relèvent de ces programmes, les personnels exerçant des fonctions autres que d'enseignement dans le cadre de l'encadrement pédagogique, de l'inspection, de la direction, des besoins éducatifs particuliers, de la réadaptation ou du réemploi, des décharges syndicales, des partenariats divers...

- Programme « Vie de l'élève ». Relèvent de ce programme, les personnels rémunérés sur des fonctions d'éducation, d'assistance éducative, de santé scolaire, d'accompagnement des élèves handicapés, d'action sociale, d'accueil et services aux élèves. À ce titre, sont comptabilisés ici, et pour la première fois en 2011-2012, les assistants d'éducation et les assistants pédagogiques, soit 68 800 personnes (pour 68 300 en 2010-2011). Dans les précédentes éditions de RERS, ces personnels étaient dénombrés en 1.8 uniquement. Ils sont désormais comptabilisés en 1.8, 9.1 et 9.16.

ATSS

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé. À la rentrée 2012, les personnels de laboratoire, techniciens et adjoints techniques ont été intégrés dans les corps correspondant des personnels ITRF.

DIEO

Personnels de direction (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège), d'inspection (IA-IPR : inspecteurs d'académie, inspecteurs pédagogiques régionaux et IEN : inspecteurs de l'éducation nationale), personnels d'éducation et d'orientation.

ITRF

Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

[1] Le personnel administratif, technique, d'encadrement, d'éducation, d'orientation et d'assistance éducative

(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte, janvier 2012)

			1 ^{er} et 2 nd dégrés (1)	Vie de l'élève (2)	Total	Âge moyen	% de femmes	% temps partiel
Administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)	Catégorie A	Administrateurs éduc. nat et ens. supérieur	129		129	52,8	32,6	0,0
		Attachés et attachés principaux	5 135		5 135	46,6	61,9	3,8
		Conseillers adm. scolaire et universitaire	406	1	407	51,7	40,3	0,0
		Médecins		1 133	1 133	52,5	95,3	36,9
		Conseillers tech. service social		241	241	51,0	94,2	19,9
		Total catégorie A (3)	5 671	1 375	7 046	48,1	66,6	9,4
	Catégorie B	Secrétaires d'administration (SAENES)	8 318	1	8 319	46,9	83,1	12,1
		Infirmiers		7 335	7 335	46,4	95,9	38,4
		Assistant de service social		2 336	2 336	43,6	96,4	39,8
		Total catégorie B	8 318	9 672	17 990	46,3	90,1	25,6
	Catégorie C	Adjoint administratifs	16 035		16 035	47,5	92,6	16,5
		Adjoint techn. des étab. d'enseignement	7	108	115	49,0	53,9	2,6
		Total catégorie C	16 042	108	16 150	47,5	92,3	16,4
	Total titulaires		30 031	11 155	41 186	47,1	86,9	19,2
		Personnel de santé	1	1 150	1 151	42,7	95,5	56,5
	Auxiliaires de bureau et de service	130		130	41,4	93,1	17,7	
	Contractuels et autres non-titulaires	2 433	15	2 448	41,7	88,1	28,8	
Total non-titulaires		2 564	1 165	3 729	42,0	90,6	37,0	
Total ATSS		32 595	12 320	44 915	46,6	87,2	20,7	
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	Catégorie A	Personnels de direction d'étab. 2 nd degré	13 009	4	13 013	50,4	45,9	0,0
		Inspecteurs IA-IPR	1 045		1 045	52,9	41,1	0,0
		Inspecteurs IEN	2 085		2 085	52,1	45,3	0,0
		Conseillers principaux d'éducation	209	11 265	11 474	43,9	70,3	6,0
		Personnels d'orientation	3 702		3 702	46,5	82,2	15,7
		Enseignants	2 711	39	2 750	48,6	47,5	2,1
		Total catégorie A	22 761	11 308	34 069	47,8	58,0	3,9
	Catégorie B	Instituteurs et instructeurs	22		22	51,4	68,2	9,1
	Total titulaires		22 783	11 308	34 091	47,8	58,0	3,9
		Enseignants contractuels	648	615	1 263	36,8	68,3	13,4
	COP intérimaires	247		247	34,7	90,3	20,6	
	Surveillants d'externat		47	47	40,5	63,8	10,6	
	Maîtres d'internat		19	19	47,6	57,9	21,1	
	Assistants d'éducation (4)	1	83 440	83 441	30,7	68,7	62,1	
	Contractuels et autres non-titulaires	247	17	264	39,5	61,7	9,8	
Total non-titulaires		1 143	84 138	85 281	30,8	68,7	61,1	
Total DIEO		23 926	95 446	119 372	35,7	65,7	44,7	
Ing., tech. de recherche et de formation (ITRF)	Catégorie A	Ingénieurs de recherche et ing.d'études	5		5	50,6	80,0	0,0
	Catégorie B	Techniciens	768		768	45,4	53,8	14,6
	Catégorie C	Adjoint techniques	5 158		5 158	44,2	72,0	19,3
	Total ITRF		5 931		5 931	44,3	69,7	18,7
Ensemble y compris Mayotte (5)		62 452	107 766	170 218	38,9	71,5	37,5	
<i>dont : titulaires</i>		58 745	22 463	81 208	47,2	73,5	12,7	
<i>non-titulaires</i>		3 707	85 303	89 010	31,3	69,6	60,0	
Ensemble hors Mayotte		62 447	107 580	170 027	38,9	71,5	37,5	
<i>dont : titulaires</i>		58 740	22 428	81 168	47,2	73,5	12,7	
<i>non-titulaires</i>		3 707	85 152	88 859	31,3	69,6	60,0	

(1) Personnels rémunérés sur les actions des programmes scolaires des premier et second degrés.

(2) Personnels rémunérés sur les actions du programme « Vie de l'élève ».

(3) Y compris directeurs généraux des services.

(4) Y compris assistants pédagogiques et assistants vie scolaire.

(5) Effectifs sans doute sous-estimés en raison d'un probable défaut de couverture à Mayotte

Présentation

En 2011-2012, 53 100 personnes assurent des fonctions administratives, techniques ou d'encadrement dans les établissements d'enseignement supérieur, y compris les établissements ayant acquis leur autonomie à la suite de la mise en place de la loi LRU [1]. 63 % sont des ingénieurs et techniciens, 28 % des personnels administratifs et techniques, moins de 10 % sont personnels des bibliothèques.

Ces agents sont essentiellement des personnels titulaires (98,7 %). Ils ont en moyenne presque 46 ans et la proportion de femmes y est plus faible que pour l'ensemble des personnels non enseignants (62,4 % contre 70,4 %).

Pratiquement la moitié des 33 400 personnels ITRF sont des adjoints techniques (46,2 %) et presque un sur quatre appartient au corps des techniciens de recherche (24,2 %). Ils ont en moyenne 45,6 ans et la proportion d'agents exerçant à temps partiel est à peine supérieure à 4 %. Il y a 52,0 % de femmes mais celles-ci sont beaucoup plus nombreuses parmi les adjoints techniques que parmi les ingénieurs de recherche (56,3 % contre 35 %). Les 15 000 personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS) sont composés à plus de 80 % de femmes et ont en moyenne 46,5 ans. 55,0 % des ATSS appartiennent à la catégorie C et sont adjoints administratifs, 26,2 % sont en catégorie B dans le corps des secrétaires. Le taux élevé de travail à temps partiel (20,3 %) est le reflet du taux de temps partiel des adjoints (24,2 %) et des secrétaires (19,3 %).

Les 4 600 personnels des bibliothèques sont des personnels de catégorie A (32,1 %), conservateurs y compris conservateurs stagiaires (21,6 %) ou bibliothécaires (10,5 %), des personnels de catégorie B (28,3 %) aux trois quarts bibliothécaires adjoints spécialisés, et des magasiniers (39,6 %) de catégorie C. Ils ont 44,1 ans en moyenne. Presque sept agents sur dix sont des femmes.

Définitions

Effectifs des établissements d'enseignement supérieur

Les personnels administratifs, techniques et d'encadrement du tableau ci-contre sont les personnels des universités, instituts universitaires de technologie (IUT), instituts ou écoles rattachés aux universités. Les personnels non comptabilisés ici sont des personnels de la recherche et les personnels spécifiques de grands établissements.

LRU

Loi relative aux libertés et responsabilités des universités. Ne sont plus rémunérés sur crédits d'État les personnels des établissements ayant acquis leur autonomie dans le cadre de la loi LRU. Ils disposent depuis le 1^{er} janvier 2009 de la maîtrise de la totalité de la masse salariale et de leurs emplois et accèdent à des responsabilités et des compétences élargies (RCE). Ces personnels exerçant dans les établissements autonomes, de plus en plus nombreux, sont comptabilisés dans les effectifs présentés mais n'avaient pas été intégrés dans l'édition 2009 de *Repères et références statistiques* (voir « Définitions » en 9.1).

Lof

Loi organique du 1^{er} août 2001, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a contraint à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La Lof se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère. Les personnels rémunérés relèvent des programmes « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante ».

ATSS

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

ITRF

Personnels ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

DIEO

Personnels de direction, d'inspection, d'éducation, d'orientation. Voir 9.16.

 Sources : MEN-MESR DEPP

- Fichier de paye, janvier 2012, pour les non-enseignants rémunérés sur crédits d'État.

- Annuaire des personnels des bibliothèques et des musées « POPPEE-BIB », annuaires Agora et POPPEE-ITRF pour les autres personnels non enseignants du supérieur dans les établissements autonomes.

 Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7120.

[1] **Personnel administratif, technique et d'encadrement** (rémunéré sur les programmes budgétaires « Formations supérieures et recherche universitaire » et « Vie étudiante »)
(France métropolitaine + DOM, janvier 2012)

			Effectifs	Âge moyen	% de femmes	% temps partiel
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF)	Catégorie A	Ingénieurs de recherche	1 813	47,4	35,0	2,0
		Ingénieurs d'études	5 486	44,7	49,5	2,4
		Assistants ingénieurs	2 585	43,0	45,1	1,8
		Total catégorie A	9 884	44,7	45,7	2,1
	Catégorie B	Techniciens de recherche	8 102	45,3	51,5	2,9
	Catégorie C	Adjoints techniques	15 430	46,2	56,3	6,1
		Total ITRF (1)	33 417	45,6	52,0	4,1
Administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)	Catégorie A	Administrateurs (ADMENESR)	118	50,3	56,8	0,0
		Directeurs généraux des services	91	52,8	33,0	1,1
		Attachés (ADAENES)	1 797	47,2	67,5	8,7
		Conseillers ASU	60	46,5	48,3	8,3
		Ingénieurs de recherche et d'études (CNRS)	101	48,4	29,7	5,9
		Conseillers de service social	15	52,8	100,0	6,7
		Agents comptables	33	51,9	45,5	0,0
		Total catégorie A	2 215	47,8	63,2	7,6
	Catégorie B	Secrétaires d'administration	3 579	46,4	85,5	19,3
		Infirmiers	269	50,6	96,3	35,3
		Assistants de service social	77	47,9	97,4	35,1
		Total catégorie B	3 925	46,7	86,5	20,7
	Catégorie C	Adjoints administratifs	8 113	46,6	90,2	24,2
		Adjoints tech. des étab. d'enseignement	128	49,7	38,3	8,6
			Total catégorie C	8 241	46,6	89,4
		Titulaires	14 381	46,8	84,5	20,6
		Non-titulaires	607	38,1	56,3	13,2
	Total ATSS	14 988	46,5	83,4	20,3	
Bibliothèques	Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques (2)	992	43,4	67,9	4,1
		Bibliothécaires	483	44,6	78,1	3,9
			Total catégorie A	1 475	43,8	71,3
	Catégorie B	Bibliothécaires adjoints spécialisés	1 003	42,8	81,7	7,7
		Assistants des bibliothèques	295	43,3	61,0	7,1
		Total catégorie B	1 298	42,9	77,0	7,6
	Catégorie C	Magasiniers	1 818	45,2	61,4	6,9
	Total bibliothèques	4 591	44,1	69,0	6,2	
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	Catégorie A	Inspecteurs IA-IPR et IEN	5	55,2	20,0	0,0
		Personnels d'orientation et CPE	12	51,9	58,3	0,0
		Total catégorie A	17	52,9	47,1	0,0
	Non-titulaires	Vacataires	61	38,2	57,4	14,8
		Total DIEO	78	41,4	55,1	11,5
Ensemble		53 074	45,7	62,4	8,9	
	<i>dont : titulaires</i>	<i>52 405</i>	<i>45,8</i>	<i>62,4</i>	<i>8,8</i>	
	<i>non-titulaires</i>	<i>669</i>	<i>38,2</i>	<i>56,4</i>	<i>13,3</i>	

(1) Y compris un contractuel.

(2) Y compris 73 conservateurs stagiaires.

Présentation

En 2011-2012, 24 200 agents assurent des fonctions administratives, techniques et d'encadrement dans les rectorats, les inspections académiques et en administration centrale [1]. Pour assurer ces fonctions dans les académies, 21 100 agents sont rémunérés au titre du programme « Soutien ». En administration centrale, 82,2 % des 3 100 agents affectés à ces fonctions sont rémunérés au titre du programme « Soutien » et 17,8 % au titre du programme « Formations supérieures et recherche universitaire ».

85,7 % des agents sont des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS), 13,4 % des personnels ingénieurs ou des techniciens de recherche et de formation (ITRF) et 2,8 % des personnels de direction d'établissement, d'inspection et d'orientation (DIEO).

Les neuf dixièmes de ces 24 200 agents sont des titulaires, de catégorie A exclusivement pour les DIEO et pour moitié parmi les ITRF et les ATSS en administration centrale. Parmi les ATSS, hors administration centrale, un agent sur trois est secrétaire administratif (catégorie B) et un sur deux est adjoint administratif (catégorie C).

Ces personnels ont en moyenne 46,6 ans soit quatre années de plus que l'ensemble des personnels non enseignants. Les personnels DIEO titulaires sont les plus âgés (52 ans), en particulier les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (54,8 ans).

La proportion de femmes est un peu plus élevée (3,1 point de plus) qu'elle ne l'est dans l'ensemble des personnels non enseignants, soit 73,5 %. Elle varie de 80,4 % pour les ATSS à 35,7 % pour les ITRF. Les femmes ne représentent que 23 à 26 % des administrateurs civils, des inspecteurs généraux, des recteurs et des secrétaires généraux d'académie. À l'opposé, il y a plus de 90 % de femmes chez les adjoints administratifs, les infirmiers ou les assistants de service social.

En moyenne, le travail à temps partiel (y compris travail incomplet) est pratiqué par 16,8 % de ces personnels, mais atteint 29,7 % pour les assistants de service social, 22,3 % pour les secrétaires administratifs, alors qu'il est inexistant pour les personnels d'encadrement supérieur et les personnels d'inspection ou de direction.

Définitions

Lof

Loi organique du 1^{er} août 2001, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a contraint à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La Lof se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Le programme « Soutien de la politique de l'éducation nationale » : sont rémunérés sur ce programme les personnels assumant des fonctions destinées « au pilotage et à la mise en œuvre des politiques éducatives, à l'évaluation et au contrôle, à la politique des ressources humaines, à l'algorithmique, aux systèmes d'information... ».

ATSS

Personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé.

DIEO

Personnels de direction (proviseurs et proviseurs adjoints de lycée, principaux et principaux adjoints de collège), d'inspection (IA-IPR : inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux et IEN : inspecteurs de l'éducation nationale), personnels d'éducation, d'orientation.

ITRF

Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation.

 Sources : MEN-MESR DEPP

- Fichier de paye, janvier 2012.

- Annuaire des personnels des bibliothèques, février 2012.

- Annuaire Agora des personnels ITRF, pour les personnels non enseignants du supérieur dans les établissements autonomes, février 2012.

 Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7144.

[1] Le personnel administratif, technique et d'encadrement

(France métropolitaine + DOM, janvier 2012)

			Programme soutien hors adm. centrale	Administration centrale	Total	Âge moyen	% de femmes	% temps partiel	
Administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)	Catégorie A	Recteurs	32	-	32	57,2	25,0	0,0	
		Secrétaires généraux d'académie	30	-	30	54,4	23,3	0,0	
		Personnel direction adm. centrale	-	65	65	53,4	33,8	0,0	
		Administrateurs civils	-	66	66	50,3	24,2	0,0	
		Administrateurs EN et ESR	210	24	234	51,7	51,3	0,4	
		Inspecteurs généraux	-	217	217	57,5	25,8	0,0	
		Conseillers adm. scolaire et universitaire	118	20	138	49,1	50,7	1,0	
		Attachés (ADAENES)	1 796	706	2 502	47,2	65,7	10,4	
		Médecins	124	2	126	57,5	88,1	5,6	
		Conseillers tech. service social	189	2	191	52,5	92,7	5,2	
		Autres personnels	4	14	18	56,3	44,4	5,6	
		Total catégorie A	2 503	1 116	3 619	49,2	61,8	7,8	
		Catégorie B	Secrétaires administratifs (SAENES)	5 017	463	5 480	46,0	83,2	22,3
			Infirmiers	129	5	134	51,3	94,8	8,2
Assistant de service social	154		1	155	46,7	94,2	29,7		
Techniciens de l'éducation nationale	6		4	10	51,8	0,0	0,0		
Total catégorie B	5 306		473	5 779	46,1	83,6	22,1		
Catégorie C	Adjoint administratifs	7 124	522	7 646	47,3	91,2	22,3		
	Adjoint techniques étab. enseignement	642	-	642	49,0	40,2	5,9		
	Agents principaux services techniques	-	14	14	55,7	0,0	0,0		
Total catégorie C	7 766	536	8 302	47,4	87,1	21,0			
Titulaires	Total	15 575	2 125	17 700	47,4	80,8	18,7		
	Personnel de santé	66	-	66	46,2	78,8	43,9		
	Auxiliaires de bureau et de service	60	-	60	39,7	90,0	18,3		
	Contractuels et autres non-titulaires	2 141	299	2 440	40,5	77,3	13,6		
Non-titulaires	2 267	299	2 566	40,7	77,6	14,5			
Total ATSS			17 842	2 424	20 264	46,5	80,4	18,1	
Direction, inspection, éducation, orientation (DIEO)	Catégorie A	Inspecteurs IA-IPR	199	17	216	54,8	28,2	0,0	
		Inspecteurs IEN	23	11	34	54,5	29,4	0,0	
		Personnels de direction d'établissement	60	7	67	50,7	34,3	0,0	
		Personnels d'orientation et CPE	94	3	97	47,1	75,3	12,4	
		Enseignants	46	134	180	51,2	53,9	3,9	
		Total catégorie A	422	172	594	52,0	44,4	3,2	
Non-titulaires	81	3	84	37,9	82,1	14,3			
Total DIEO			503	175	678	50,2	49,1	4,6	
Ingénieurs, techniciens de recherche et de formation (ITRF)	Catégorie A	Ingénieurs de recherche	325	124	449	50,1	39,2	9,4	
		Ingénieurs d'études	826	178	1 004	44,6	43,2	14,6	
		Assistants ingénieurs	192	29	221	43,3	37,6	8,6	
		Total catégorie A	1 343	331	1 674	45,9	41,4	12,4	
	Catégorie B	Techniciens	799	75	874	44,1	28,1	10,6	
Catégorie C	Adjointes techniques	622	83	705	48,9	31,5	7,2		
Total ITRF (1)			2 764	490	3 254	46,1	35,7	10,8	
Bibliothèques	Catégorie A	Conservateurs des bibliothèques	18	-	18	48,8	50,0	0,0	
		Bibliothécaires	2	-	2	47,0	100,0	50,0	
		Total catégorie A	20	-	20	48,7	55,0	5,0	
	Catégorie B	Bibliothécaires adjoints spécialisés	3	-	3	46,7	100,0	0,0	
		Assistants des bibliothèques	5	-	5	51,8	80,0	20,0	
		Total catégorie B	8	-	8	49,9	87,5	12,5	
	Catégorie C	Magasinières	5	-	5	46,2	60,0	0,0	
Total Bibliothèques			33	-	33	48,6	63,6	6,1	
Ensemble			21 142	3 089	24 231	46,6	73,5	16,8	
<i>dont : titulaires</i>			<i>18 794</i>	<i>2 785</i>	<i>21 579</i>	<i>47,3</i>	<i>73,0</i>	<i>17,0</i>	
<i>non-titulaires</i>			<i>2 348</i>	<i>304</i>	<i>2 652</i>	<i>40,6</i>	<i>77,7</i>	<i>14,4</i>	

(1) Y compris non-titulaires.

Présentation

La session 2011 est la première à se dérouler dans le cadre de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants. 10 055 postes ont été offerts au recrutement 2011 d'enseignants du second degré public (8 275 aux concours externes, 1 780 aux concours internes). Le nombre de postes est comparable à celui de 2010, aux concours externes comme aux concours internes. Les concours du Capes demeurent les principaux concours de recrutement de l'éducation nationale (55,1 % des postes offerts), devant l'agrégation (19 %) [1]. Le nombre de lauréats s'élève à 9 070, soit près de 1 000 postes non pourvus alors que, les années précédentes, ils l'étaient quasiment tous [3]. Ces postes non pourvus sont tous, à quelques unités près, issus des concours externes : au Capes, 17 % des postes offerts sont restés vacants. Quasiment tous les postes offerts aux concours internes ont été pourvus.

En 2011, le nombre de contrats ouverts aux concours de l'enseignement privé sous contrat s'élève à 2 000 (60 % aux Cafep, 40 % aux CAER) [2]. La baisse quasi-générale est plus prononcée aux Cafep (- 33,3 %) qu'aux CAER (- 18,4 %) ; elle succède à une session 2010 atypique, marquée par un doublement du nombre de contrats aux Cafep. Le taux de couverture s'améliore aux Cafep (65,9 %) comparé à l'année 2010, il reste stable et sensiblement plus élevé aux CAER (94,4 %).

Dans le premier degré public, 3 324 postes ont été ouverts en vue de recruter des professeurs des écoles : 93,3 % pour les concours externes et 6,7 % pour les concours internes. Ce nombre est divisé par deux par rapport à la session 2010. La quasi-totalité des postes a été pourvue [4].

Définitions

Les concours de recrutement

À compter de la session 2011, les épreuves des concours ont été définies dans les arrêtés du 28 décembre 2009 modifiés fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du premier degré (hors premier concours interne) et du second degré (nouvelles épreuves, nouveau calendrier). L'arrêté du 31 décembre 2009 modifié fixe les diplômes et les titres permettant de se présenter aux concours externes et internes des personnels enseignants des premier et second degrés. Les concours sont ouverts aux candidats titulaires d'un master 2 ou en cours de validation de master 2 (inscrit en M2), ou d'un titre sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins cinq années. Les candidats aux concours internes doivent en outre remplir les conditions de qualité et de services publics. Les troisièmes concours, organisés à partir de 2002, sont comptabilisés avec les concours externes. Ils sont ouverts aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé. Aucune condition de titre ou de diplôme n'est exigée. Les candidats souhaitant exercer leurs fonctions dans un établissement privé sous contrat doivent se présenter aux concours de l'enseignement privé. Ils passent les mêmes épreuves devant les mêmes jurys que les candidats des concours correspondants de l'enseignement public.

Capes - Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.

Capeps - Certificat d'aptitude professionnelle à l'enseignement de l'éducation physique et sportive.

Capet - Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.

CAPLP - Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.

Cafep - Concours d'accès à des listes d'aptitude aux fonctions de maître dans les classes du second degré sous contrat correspondants aux concours externes et troisièmes concours de l'enseignement public.

CAER - Concours d'accès à une échelle de rémunération d'enseignants correspondants aux différents concours internes de recrutement de l'enseignement public.

Présents - Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture ou de rendement

Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

Taux de réussite

Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

① Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 11.24, 09.26, 08.21, 07.34 (second degré) ; 11.25, 10.19, 09.12, 07.28 (premier degré).

- Tableaux statistiques, n° 7011, 7043, 7063, 7092, 7111, 7131.

[1] Évolution du nombre de postes et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré public (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Agrégation	Postes	2 980	3 000	2 650	2 890	2 200	2 203	2 005	2 005	1 992	1 914
	Admis	2 962	2 974	2 645	2 872	2 196	2 201	2 001	1 995	1 986	1 911
Capes	Postes	11 171	10 745	8 217	9 645	6 862	6 994	5 753	5 753	5 684	5 546
	Admis	10 911	10 502	8 188	9 601	6 836	6 976	5 755	5 726	5 673	4 717
Capeps (1)	Postes	1 671	1 610	963	950	440	400	400	400	490	608
	Admis	1 646	1 610	963	950	440	400	400	400	490	608
Capet	Postes	1 443	1 340	820	835	405	325	254	254	275	318
	Admis	1 310	1 270	801	810	405	325	254	254	275	308
CAPLP	Postes	4 665	4 400	2 640	2 840	1 818	1 728	1 538	1 538	1 644	1 669
	Admis	4 157	3 947	2 524	2 674	1 792	1 701	1 498	1 521	1 591	1 526
Tous concours	Postes	21 930	21 095	15 290	17 160	11 725	11 650	9 950	9 950	10 085	10 055
	Admis	20 986	20 303	15 121	16 907	11 669	11 603	9 908	9 896	10 015	9 070
Concours externes	Postes	17 140	17 140	11 975	13 475	9 750	9 750	8 350	8 350	8 300	8 275
	Admis	16 381	16 470	11 873	13 316	9 706	9 712	8 316	8 314	8 237	7 297
Concours internes (1)	Postes	2 490	2 385	2 385	2 735	1 975	1 900	1 600	1 600	1 785	1 780
	Admis	2 458	2 357	2 369	2 713	1 963	1 891	1 592	1 582	1 778	1 773
Concours réservés	Postes	2 300	1 570	930	950
	Admis	2 147	1 476	879	878

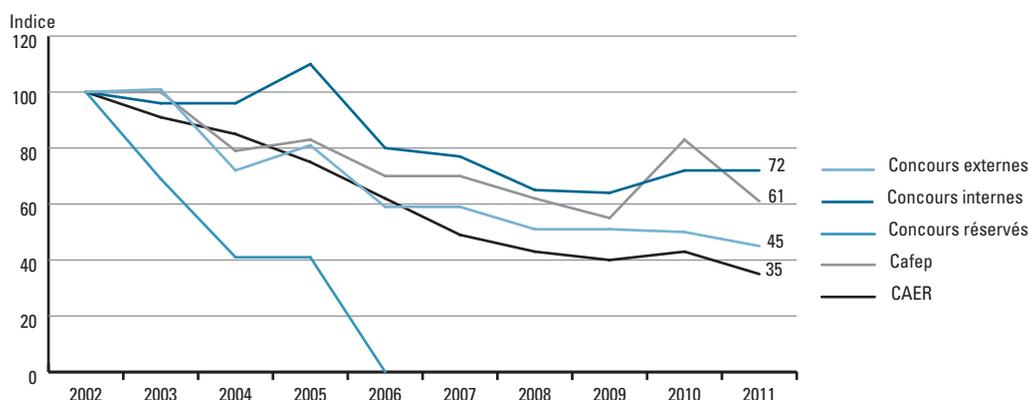
(1) Le Capeps interne a été gelé de 2007 à 2009.

[2] Évolution du nombre de contrats et d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré privé (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Cafep	Contrats	2 220	2 220	1 453	1 300	1 146	1 276	1 210	776	1 800	1 200
	Admis	1 291	1 289	1 026	1 077	899	904	795	713	1 073	791
CAER (1)	Contrats	2 925	2 925	2 925	2 925	1 950	1 350	1 080	980	980	800
	Admis	2 162	1 968	1 838	1 628	1 342	1 056	938	865	924	755
Tous concours	Contrats	5 145	5 145	4 378	4 225	3 096	2 626	2 290	1 756	2 780	2 000
	Admis	3 453	3 257	2 864	2 705	2 241	1 960	1 733	1 578	1 997	1 546

(1) Le CAER-Capeps a été gelé de 2007 à 2009.

[3] Évolution du nombre d'admis aux concours de personnels enseignants du second degré (base 100 en 2002) (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



[4] Concours de recrutement de professeurs des écoles publiques, session 2011 (France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Admis/présents (%)
Concours externes	3 100	41 763	18 136	3 086	17,0
Premier concours interne	170	285	147	98	66,7
Seconds concours internes	54	3 173	926	68	7,3
Total	3 324	45 221	19 209	3 252	16,9

Remarque - Le troisième concours et le concours externe spécial sont comptabilisés avec le concours externe. Le second concours interne spécial est comptabilisé avec le second concours interne.

Présentation

Pour se présenter aux différents concours de l'enseignement du second degré public, il faut désormais être titulaire d'un master ou engagé dans la finalisation d'un tel diplôme. Le vivier des candidats s'est ainsi réduit, ce qui a participé aux baisses de 22,3 % du nombre d'inscrits et de 38,7 % de celui des candidats présents aux concours externes de la session 2011, alors que le nombre de postes (8 275) est semblable à celui de l'an dernier [1]. Les évolutions sont contrastées selon les concours. Le nombre de candidats présents a nettement moins chuté au concours externe de l'agrégation (- 21,1 %) qu'à celui du Capes ou des autres concours externes qui ont enregistré des baisses supérieures à 40 %. Pourtant, le nombre de postes offerts à l'agrégation a reculé légèrement plus qu'au Capes, respectivement - 5 % et - 2,5 % ; pour les autres concours, les ouvertures de postes sont en hausse.

Aux concours externes, globalement, le ratio candidats présents/poste est donc devenu relativement faible : 3,3 contre 5,3 lors de la session précédente. L'écart entre le nombre de candidats inscrits et celui des candidats présents est, en outre, plus marqué. 55,1 % des candidats inscrits ne se sont pas présentés à la première épreuve. Globalement, près de 12 % des postes ouverts n'ont pas été pourvus. 27,1 % des candidats présents ont été admis, contre 18,7 % en 2010. Les chances d'être lauréat à un concours externe sont plus grandes au Capes (31,9 %) qu'à l'agrégation (15,8 %). Le taux de réussite au Capes externe a augmenté de vingt-quatre points entre 2010 et 2011, pour atteindre 42,6 %.

Aux concours internes, les candidatures sont en revanche plus nombreuses, alors que le nombre de présents fléchit de 10,1 % pour une offre de postes (1 780) restée stable. Les concours internes sont plus sélectifs : en moyenne, 11,5 candidats se sont présentés pour un poste ouvert. Comme pour les concours externes, la déperdition est importante : 48,6 % des inscrits ne se sont pas présentés à la première épreuve. Le taux de réussite aux concours internes s'améliore légèrement, passant de 7,8 % à 8,6 %.

Les disciplines scientifiques enregistrent globalement de meilleurs taux de réussite que les disciplines littéraires et de sciences humaines et les langues. Dans les disciplines professionnelles, le taux de réussite au CAPLP interne est au moins deux fois plus élevé qu'à celui du Capet interne.

Définitions

Définition des concours, des présents, des taux

Voir 9.19.

Admis

Candidats admis sur liste principale.

Disciplines scientifiques

Mathématiques (agrégation et Capes) ; sciences physiques (agrégation) ; sciences physiques et chimiques (Capes) ; sciences de la vie, de la Terre et de l'Univers (agrégation) ; sciences de la vie et de la Terre (Capes).

Disciplines littéraires et sciences humaines

Philosophie, lettres classiques et modernes, histoire et géographie, sciences économiques et sociales (agrégation et Capes) ; grammaire (agrégation) ; documentation (Capes).

Langues

Langues vivantes étrangères (allemand, anglais, chinois, espagnol, italien (agrégation et Capes) ; arabe, japonais, russe (agrégation) ; langue corse (Capes) ; langues régionales (basque, breton, catalan, occitan-langue d'oc, créole (Capes) ; tahitien (Capes).

Disciplines artistiques

Musique, arts (agrégation) ; éducation musicale et chant choral, arts plastiques (Capes).

Langages spéciaux

Langue des signes française (Capes externe et troisième concours ouverts pour la première fois à la session 2010).

EPS

Éducation physique et sportive (agrégation et Capes).

Disciplines bivalentes

Mathématiques-sciences physiques, lettres-histoire et géographie, langues vivantes-lettres (allemand-lettres, anglais-lettres, espagnol-lettres) (CAPLP).

Disciplines technologiques

Mécanique, biochimie-génie biologique (agrégation) ; génie civil, génie mécanique, génie électrique (agrégation et CAPLP) ; économie et gestion (agrégation, Capet et CAPLP) ; technologie (Capet) ; hôtellerie-restauration (Capet et CAPLP) ; arts appliqués, biotechnologies, sciences et techniques médico-sociales (Capet et CAPLP) ; génie industriel, esthétique-cosmétique (CAPLP) ; réparation et revêtement en carrosserie, bâtiment, conducteurs routiers (CAPLP, sections des métiers).

[1] Nombre de postes, d'inscrits, de présents et d'admis selon le groupe de disciplines, session 2011

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Concours externe					Concours interne				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite
Disciplines scientifiques	470	6 453	2 707	470	17,4	192	5 400	3 062	192	6,3
<i>dont : mathématiques</i>	288	2 767	1 217	288	23,7	116	2 442	1 413	116	8,2
<i>sciences physiques</i>	117	2 332	880	117	13,3	35	1 685	895	35	3,9
Disciplines littéraires et sciences humaines	301	5 291	1 882	301	16,0	258	6 074	2 706	258	9,5
<i>dont : lettres modernes</i>	89	1 415	495	89	18,0	106	2 589	1 108	106	9,6
<i>histoire</i>	70	1 654	561	70	12,5					
<i>histoire-géographie (1)</i>						90	2 001	874	90	10,3
Langues	200	3 739	1 336	200	15,0	110	3 737	1 820	109	6,0
<i>dont : anglais</i>	110	2 038	766	110	14,4	51	2 014	940	50	5,3
<i>allemand</i>	40	352	138	40	29,0	30	364	199	30	15,1
Disciplines technologiques	131	2 829	923	131	14,2	57	2 147	911	57	6,3
<i>dont : économie et gestion</i>	62	1 530	413	62	15,0	38	1 369	529	38	7,2
<i>mécanique</i>	25	274	120	25	20,8	6	237	130	6	4,6
Disciplines artistiques	50	885	389	50	12,9	27	630	367	25	6,8
Éducation physique et sportive	18	564	150	18	12,0	100	1 856	934	100	10,7
Total Agrégation	1 170	19 761	7 387	1 170	15,8	744	19 844	9 800	741	7,6
Évolution 2011/2010 (2)	-5,0	-1,8	-21,1	-4,6	2,7	-2,1	17,6	-7,7	-2,5	0,4
Disciplines scientifiques	1 533	7 052	3 228	1 155	35,8	176	2 353	1 419	176	12,4
<i>dont : mathématiques</i>	973	3 217	1 427	595	41,7	145	1 748	1 076	145	13,5
<i>sciences physiques et chimiques</i>	300	2 023	814	300	36,9					
Disciplines littéraires et sciences humaines	1 799	10 251	5 135	1 529	29,8	236	4 792	2 476	236	9,5
<i>dont : lettres modernes</i>	800	2 928	1 523	645	42,4	100	1 590	918	100	10,9
<i>histoire-géographie</i>	550	3 820	2 179	550	25,2	60	1 330	608	60	9,9
Langues	1 300	6 914	3 822	1 168	30,6	155	2 778	1 807	154	8,5
<i>dont : anglais</i>	801	3 570	1 842	670	36,4	100	1 357	859	100	11,6
<i>espagnol</i>	252	1 983	1 231	252	20,5	22	841	556	22	4,0
Disciplines artistiques	295	1 124	677	247	36,5	47	761	481	47	9,8
Langages spéciaux	5	71	16	5	31,3					
Total Capes	4 932	25 412	12 878	4 104	31,9	614	10 684	6 183	613	9,9
Évolution 2011/2010 (2)	-2,5	-26,7	-42,7	-18,7	9,4	-1,9	-5,0	-14,8	-2,1	1,3
Capeps	560	1 852	1 314	560	42,6	48	1 134	621	48	7,7
Évolution 2011/2010 (2)	24,4	-38,2	-45,9	24,4	24,1	20,0	-22,1	-23,5	20,0	2,8
Capet	270	2 984	1 038	260	25,0	48	1 910	799	48	6,0
Évolution 2011/2010 (2)	11,6	-33,7	-45,3	7,4	12,2	45,5	103,6	86,7	45,5	-1,7
Disciplines d'enseignement général	537	4 561	1 875	531	28,3	61	2 987	1 311	61	4,7
<i>dont : lettres-histoire et géographie</i>	230	1 898	710	228	32,1	20	1 336	525	20	3,8
<i>mathématiques-sciences physiques</i>	210	1 524	625	210	33,6	32	1 029	510	32	6,3
Disciplines professionnelles	806	5 352	2 440	672	27,5	265	3 305	1 790	262	14,6
<i>dont : économie et gestion</i>	255	2 284	983	229	23,3	61	1 113	562	61	10,9
<i>biotechnologies</i>	147	626	265	119	44,9	67	647	347	67	19,3
Total CAPLP	1 343	9 913	4 315	1 203	27,9	326	6 292	3 101	323	10,4
Évolution 2011/2010 (2)	1,9	-33,1	-44,6	-5,4	11,6	0,0	-2,2	-16,0	1,3	1,8
Tous concours	8 275	59 922	26 932	7 297	27,1	1 780	39 864	20 504	1 773	8,6
Évolution 2011/2010 (2)	-0,3	-22,3	-38,7	-11,4	8,4	-0,3	7,9	-10,1	-0,3	0,8

(1) Au concours interne de l'agrégation, l'histoire et la géographie sont regroupées au sein d'une seule section.

(2) Évolution en %, en point pour le taux de réussite.

Présentation

À la session 2011, les candidats inscrits (4 404) aux concours de recrutement de personnels de direction sont plus nombreux pour un nombre de postes (750) en légère diminution par rapport à la session 2010, soit - 6,3 % [1]. Le nombre de candidats présents poursuit sa progression. Ces évolutions reflètent celles du concours de deuxième classe (C2) qui représente plus de 90 % des postes et des candidats. L'augmentation du nombre de candidats présents au concours C2 fait baisser le taux de réussite, passant de 19,8 % en 2010 à 17,8 % en 2011. À l'inverse, le nombre de candidats présents diminue (- 7,2 %) au concours de première classe (C1) alors que l'offre de postes recule sensiblement (- 16,7 %) ; en conséquence, le taux de réussite baisse légèrement au concours C1 (32,5 % au lieu de 36,1 % en 2010). Le taux de rendement s'établit à 100 % pour les deux concours.

À la session 2011, 1 234 candidats se sont inscrits au concours de recrutement d'IEEN pour 110 postes offerts [2]. Sept postes sur dix sont offerts pour l'enseignement du premier degré. Le nombre de postes diminue depuis deux ans (- 18,5 % par rapport à la session précédente). Celui des inscrits baisse en 2011 (- 19,5 %), après trois années consécutives de hausse. Un quart des candidats inscrits a été admissible. Le ratio admis/inscrits (8,9 %) est comparable à celui de la session dernière. Il varie de 3,5 % pour l'enseignement technique à 14,9 % pour la spécialité « information et orientation ». L'ensemble des postes a été pourvu comme en 2010.

Au concours de recrutement d'IA-IPR, le nombre de postes offerts (80) à la session 2011 est en légère diminution (- 5,9 %) par rapport à la session 2010 [3]. Dans le même temps, le nombre d'inscrits a fortement baissé (- 25,3 %), après avoir augmenté les deux dernières années. On retrouve en 2011 le même ratio candidats inscrits/poste qu'en 2009, soit 3,4 candidats pour un poste (4,2 en 2010). L'attractivité du concours est particulièrement contrastée : plus de 13 candidats pour un poste dans la spécialité « administration et vie scolaires » alors qu'en anglais, le nombre d'inscrits (6) est inférieur au nombre de postes offerts (7). Près de la moitié des candidats inscrits ont été déclarés admissibles. Globalement, 10 % des postes offerts n'ont pas été pourvus. Le rapport du nombre d'admis au nombre d'inscrits s'améliore, passant de 22,8 % à 26,8 %. Il reste faible dans la spécialité « administration et vie scolaires » (7,4 %).

Définitions

Les emplois de direction des établissements d'enseignement ou de formation relevant de l'éducation nationale

Ils sont occupés par des personnels appartenant au corps des personnels de direction (décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2001 relatif au statut). Il existe deux concours de recrutement : le concours de première classe (C1) et le concours de deuxième classe (C2). L'arrêté du 21 août 2006 modifié par l'arrêté du 28 juin 2007 fixe les modalités d'organisation et la nature des épreuves des concours.

Inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) et inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR)

Décret n° 90-675 du 18 juillet 1990 relatif aux statuts. La session 2011 a inauguré la mise en œuvre des nouvelles modalités de recrutement, définies par le décret n° 2010-42 du 12 janvier 2010 et l'arrêté du 22 juin 2010. Les épreuves d'admissibilité et d'admission ont évolué. Chacun des concours s'appuie désormais sur un dispositif de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP).

Présents

Candidats qui se sont présentés à l'épreuve écrite des concours de personnels de direction. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

Admis

Candidats admis sur liste principale.

Taux de rendement

Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

Taux de réussite

Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

[1] Concours des personnels de direction, session 2011

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Concours	Postes	Inscrits	Présents	Admissibles	Admis	% admis/présents
Première classe - C1	50	171	154	100	50	32,5
Deuxième classe - C2	700	4 233	3 929	1 342	700	17,8
Total	750	4 404	4 083	1 442	750	18,4
Rappel 2010	800	4 216	3 909	1 449	800	20,5
Rappel 2009	800	3 977	3 722	1 271	800	21,5

[2] Concours d'inspecteurs de l'éducation nationale, session 2011

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	% admis/postes	% admis/inscrits
Enseignement du premier degré	80	775	221	80	100,0	10,3
Information et orientation	11	74	23	11	100,0	14,9
Enseignement technique	10	282	38	10	100,0	3,5
Économie et gestion	4	100	16	4	100,0	4,0
Sciences et techniques industrielles	6	182	22	6	100,0	3,3
Enseignement général	9	103	22	9	100,0	8,7
Lettres-langues vivantes	2	24	4	2	100,0	8,3
Lettres-histoire et géographie	5	37	12	5	100,0	13,5
Mathématiques-sciences physiques et chimiques	2	42	6	2	100,0	4,8
Total	110	1 234	304	110	100,0	8,9
Rappel 2010	135	1 533	371	135	100,0	8,8
Rappel 2009	168	1 042	385	167	99,4	16,0

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles sont ceux dont le dossier de RAEP a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

[3] Concours d'inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, session 2011

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Spécialités	Postes	Inscrits (1)	Admissibles (1)	Admis	% admis/postes	% admis/inscrits
Administration et vie scolaires	7	95	20	7	100,0	7,4
Allemand	1	1	1	1	100,0	100,0
Anglais	7	6	5	4	57,1	66,7
Arts plastiques	2	4	2	1	50,0	25,0
Économie et gestion	5	13	6	4	80,0	30,8
Éducation musicale	1	5	2	1	100,0	20,0
Éducation physique et sportive	3	12	6	3	100,0	25,0
Espagnol	4	4	4	2	50,0	50,0
Hébreu	1	2	1	1	100,0	50,0
Histoire-géographie	10	20	17	10	100,0	50,0
Lettres	12	30	20	12	100,0	40,0
Mathématiques	6	17	12	6	100,0	35,3
Philosophie	3	4	4	3	100,0	75,0
Sciences de la vie et de la Terre	3	7	4	3	100,0	42,9
Sciences économiques et sociales	2	5	2	2	100,0	40,0
Sciences physiques et chimiques	4	25	10	4	100,0	16,0
STI - option sciences industrielles	7	14	11	7	100,0	50,0
STI - option biotechnologies génie biologique	1	4	3	1	100,0	25,0
STI - option sciences médico-sociales	1	1	-	-	-	-
Total	80	269	130	72	90,0	26,8
Rappel 2010	85	360	170	82	96,5	22,8
Rappel 2009	91	306	163	83	91,2	27,1

(1) Les inscrits sont les candidats dont les dossiers sont examinés, les admissibles sont ceux dont le dossier de RAEP a été retenu et qui sont autorisés à passer l'épreuve d'entretien.

Présentation

En 2011, 330 postes ont été ouverts aux concours pour recruter des conseillers principaux d'éducation (CPE) et 65 pour des conseillers d'orientation-psychologues (COP) [1] et [2]. Le nombre de postes augmente exclusivement aux concours de CPE (+ 30 postes). La session 2011 a été marquée par la mise en œuvre des nouvelles modalités de recrutement de personnels d'éducation. Ces conditions expliquent en partie la forte diminution des inscrits aux concours de CPE (- 36,7 %) [3]. Le nombre de candidats présents a davantage baissé encore (- 47,5 %) que le nombre d'inscrits, la déperdition entre les deux étapes ayant augmenté : moins de la moitié des inscrits s'est présentée à la première épreuve.

Les candidats aux concours de COP ne sont pas concernés par la réforme nationale. Ils sont plus nombreux de 14 % qu'à la session 2010. Le taux de déperdition entre le nombre d'inscrits et de présents est stable, de l'ordre de 70 %. Le taux de réussite reste plus élevé (12,8 %) qu'aux concours de CPE (9,8 %). Tous les postes offerts ont été pourvus aux différents concours. Quatre candidats admis sur cinq sont des candidates. La féminisation est légèrement plus élevée aux concours de COP (84,6 %) qu'aux concours de CPE (77,9 %). L'âge moyen des admis pour l'ensemble des concours est de 30,8 ans. Plus de la moitié des postes aux concours de CPE est pourvue par des personnels d'éducation et de surveillance (assistants d'éducation, maîtres d'internat et surveillants d'externat) [4]. Près de trois lauréats sur cinq aux concours de COP sont des conseillers d'orientation intérimaires. Aux concours de CPE, 36,7 % des admis possèdent un master 2, et 38,8 % étaient engagés dans la finalisation du diplôme comme le permet la réglementation. Un tiers des lauréats aux concours de COP est titulaire d'une licence, et un quart d'un diplôme en psychologie de cinq ans ou plus.

Définitions

Conseillers principaux d'éducation

Décret n° 70-738 du 12 août 1970 modifié relatif au statut. La session 2011 a inauguré les nouvelles modalités d'un concours qui se nomme désormais « concours du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation ». Les épreuves ont été définies dans l'arrêté du 28 décembre 2009 modifié fixant les modalités d'organisation des concours. L'arrêté du 31 décembre 2009 modifié fixe les diplômes et les titres permettant de se présenter aux concours des personnels d'éducation. Dans le cadre de la réforme de la mastérisation, les concours sont ouverts aux candidats titulaires d'un master, ou d'un titre sanctionnant un cycle d'études postsecondaires d'au moins cinq années. Peuvent se présenter au concours interne les fonctionnaires des trois fonctions publiques, les personnels non titulaires exerçant des fonctions d'éducation, les personnels enseignants de catégorie A, les assistants d'éducation et les maîtres d'internat-surveillants d'externat (MI-SE). Les candidats doivent justifier de trois années de services publics ou de services d'enseignement. Le troisième concours, organisé à partir de 2002, est comptabilisé avec le concours externe. Il est ouvert aux candidats qui justifient de cinq années d'activités professionnelles accomplies dans le cadre d'un contrat de droit privé.

Conseillers d'orientation-psychologues

Décret n° 91-290 du 20 mars 1991 modifié relatif au statut. Les épreuves des concours ont été définies dans l'arrêté du 20 mars 1991 modifié fixant les modalités d'organisation des concours externe et interne de recrutement de COP. Peuvent se présenter au concours externe les candidats justifiant d'une licence en psychologie, ou d'un diplôme de l'enseignement supérieur sanctionnant au moins trois années d'études postsecondaires en psychologie, ou d'un diplôme en psychologie équivalent. Peuvent se présenter au concours interne les fonctionnaires des trois fonctions publiques et les personnels non titulaires exerçant des fonctions d'information et d'orientation. Les candidats doivent justifier de trois années de services publics.

Présents

Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Leur nombre est toujours inférieur ou égal à celui des candidats inscrits.

Admis

Candidats admis sur liste principale.

Taux de réussite

Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

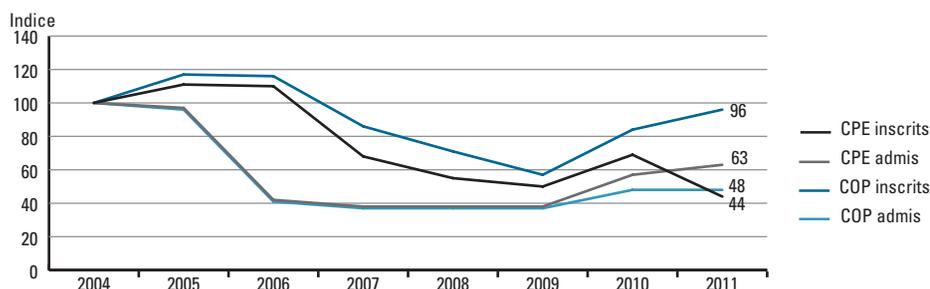
[1] Évolution du nombre de postes, d'inscrits et d'admis aux concours de personnels d'éducation et d'orientation (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Conseillers principaux d'éducation (CPE) (externe + 3 ^e concours + interne + réservé) (1) (2)	Postes	525	510	220	200	200	200	300	330
	Inscrits	17 932	19 980	19 790	12 114	9 949	8 930	12 389	7 838
	Admis	525	510	220	200	200	200	300	330
Conseillers d'orientation-psychologues (COP) (externe + interne + réservé) (1) (2)	Postes	135	130	55	50	50	50	65	65
	Inscrits	1 900	2 227	2 207	1 637	1 354	1 082	1 592	1 815
	Admis	135	130	55	50	50	50	65	65
Tous concours	Postes	660	640	275	250	250	250	365	395
	Inscrits	19 832	22 207	21 997	13 751	11 303	10 012	13 981	9 653
	Admis	660	640	275	250	250	250	365	395

(1) Concours réservés organisés de 2001 à 2005 dans le cadre de la « loi Sapin ».

(2) Les concours internes ont été gelés de 2007 à 2009.

[2] Évolution du nombre d'inscrits et d'admis aux concours des personnels d'éducation et d'orientation (base 100 en 2004) (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



[3] Concours de personnels d'éducation et d'orientation, session 2011 (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite	% de femmes parmi les lauréats	Âge moyen des lauréats
Conseillers principaux d'éducation	330	7 838	3 354	330	9,8	77,9	30,8
Concours externe	275	3 862	1 382	275	19,9	80,4	30,3
Concours interne	55	3 976	1 972	55	2,8	65,5	33,1
Conseillers d'orientation-psychologues	65	1 815	507	65	12,8	84,6	30,5
Concours externe	50	1 530	435	50	11,5	86,0	28,6
Concours interne	15	285	72	15	20,8	80,0	36,9
Total	395	9 653	3 861	395	10,2	79,0	30,8
Rappel 2010	365	13 981	6 847	365	5,3	80,3	30,3
Évolution 2011/2010 (1)	8,2	-31,0	-43,6	8,2	4,9	-1,3	0,5

(1) Évolution en %, en point pour les taux.

[4] Origine et niveau de diplôme des lauréats aux concours de personnels d'éducation et d'orientation, session 2011 (France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	CPE	COP	Tous concours
Élèves IUFM	52	.	52
Étudiants	23	4	27
Pers. d'éducation et de surveillance	183	5	188
Conseiller d'orientation intérimaire	.	37	37
Enseignants titulaires et non titulaires	43	6	49
Autres (1)	29	13	42
Toutes origines	330	65	395
Doctorat	2	.	2
Master/niveau I	288	16	304
<i>dont : master 1 (maîtrise)</i>	13	.	13
<i>master 2</i>	121	.	121
<i>inscrit 5e année université</i>	128	.	128
Licence/niveau II	30	43	73
<i>dont licence</i>	24	22	46
Infra-bac/Autres (2)	10	6	16
Tous niveaux de diplôme	330	65	395

(1) Autres origines : personnels administratifs, sans emploi, secteur privé.

(2) Dispense de titre et autres diplômes.

Présentation

À la session 2011, près de 2 200 postes ont été offerts aux différents concours de recrutement de personnels ATSS (57,1 % aux concours externes, 42,9 % aux concours internes), soit une baisse de 14,9 %, plus forte aux concours externes (- 17,6 %) qu'aux concours internes (- 11,1 %) [1]. Les concours déconcentrés (voir « Définitions ») représentent près de neuf postes sur dix. Les postes sont principalement affectés dans les filières administrative (61,5 %) et médico-sociale (25,4 %) ; la filière technique représente 13,1 % des postes [2]. Les candidats sont moins nombreux aux concours externes que l'année précédente (de l'ordre de 28 %). À l'inverse, le nombre de candidats augmente aux concours internes : + 8,4 % d'inscrits et + 4,6 % de présents. Aux concours externes, 6,3 % des présents ont été admis, 5,1 % aux concours internes. Le taux de réussite global s'éleva à 5,7 % (5,9 % en 2010). La filière administrative enregistre des taux de réussite particulièrement faibles dans les deux voies de recrutement ; les taux les plus élevés sont dans la filière sociale et de santé, où tous les postes ne sont pas pourvus, contrairement aux autres filières [3]. À la session 2011, 157 postes ont été ouverts aux différents concours de recrutement de personnels des bibliothèques (53,5 % aux concours externes, 46,5 % aux concours internes) contre 121 en 2010, soit une hausse de 29,8 %, assez comparable pour les deux voies de recrutement [4]. Les candidats présents sont plus nombreux (+ 10,7 %), surtout aux concours internes (+ 21,3 %, contre + 7,8 % aux concours externes). Un grand nombre d'inscrits ne s'est pas présenté (61,2 %). Le taux de réussite demeure plus élevé aux concours internes (4,4 %) qu'aux concours externes (1,6 %). Les concours de bibliothécaires sont les plus sélectifs.

Sources :

- MEN-MESR DEPP/Système de gestion Ocean.
- MEN-MESR DGRH.

① Pour en savoir plus

- Note d'Information, 08.09.

Définitions

Le recrutement de personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé (ATSS)

Il s'opère selon deux modalités. Les concours dits « nationaux » sont organisés pour les corps de catégorie A (attachés d'administration, médecins et conseillers techniques de service social), ainsi que pour les techniciens de laboratoire : les inscriptions se font auprès des services académiques, qui convoquent les candidats aux épreuves d'admissibilité, et les épreuves d'admission sont organisées au niveau de l'administration centrale. Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir sur l'ensemble du territoire. Le lieu d'affectation est indépendant de l'académie dans laquelle le candidat s'inscrit. Pour les autres corps, ce sont des concours dits « déconcentrés ». Les calendriers de ces concours sont fixés par les recteurs et les vice-recteurs : les inscriptions se font auprès des services académiques qui convoquent les candidats aux épreuves écrites. Les postes offerts à ces concours sont à pourvoir dans le ressort de l'académie organisatrice du recrutement. En cas de réussite, les affectations sont prononcées au sein de l'académie organisatrice. Par conséquent, le lieu d'affectation dépend directement de l'académie dans laquelle le candidat s'inscrit.

À la session 2011, les concours de secrétaires administratifs sont dorénavant organisés pour deux grades différents : le concours de secrétaire administratif de classe normale (1^{er} grade) et le concours de secrétaire administratif de classe supérieure (2^e grade).

Les concours de personnels des bibliothèques

Ils sont organisés par la direction générale des ressources humaines des ministères de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche depuis la session 2009. L'un des effets de cette recentralisation du service gestionnaire est une gestion académique des épreuves écrites d'admissibilité : autant de centres d'examen que d'académies où sont enregistrés des candidats. Le concours de conservateur des bibliothèques réservé aux chartistes est comptabilisé avec le concours interne de conservateur. À compter de la session 2011, le concours est ouvert à des non-chartistes.

Présents

Candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours. Pour les concours de médecin, de conseiller technique de service social et d'assistant de service social, il s'agit des candidats présents à l'épreuve orale d'admission.

Admissibles

Candidats inscrits autorisés à passer l'(les) épreuve(s) orale(s). Il n'y a pas de phase d'admissibilité pour les concours de médecin et d'assistant de service social.

Admis - Candidats admis sur liste principale.

Définitions des taux - Voir 9.19.

[1] Concours de personnels ATSS, session 2011

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents
Attaché d'administration (1)	-	-	-	-	-	90	5 927	3 681	90	2,4
Secrétaire administratif de classe normale (2)(3)	242	9 988	4 495	242	5,4	260	9 608	5 857	260	4,4
Secrétaire administratif de classe supérieure (2)	78	5 223	2 052	78	3,8	117	4 295	2 326	117	5,0
Adjoint administratif de 1 ^{re} classe	278	14 229	7 522	278	3,7	273	7 104	4 464	272	6,1
Total filière administrative	598	29 440	14 069	598	4,3	740	26 934	16 328	739	4,5
Évolution 2011/2010 (7)	-10,2	-30,4	-29,6	-9,9	1,0	-10,0	11,5	7,2	-9,4	-0,9
Médecin (4)	94	47	41	25	61,0	-	-	-	-	-
Conseiller technique de service social (5)	-	-	-	-	-	29	62	58	29	50,0
Assistant de service social	61	542	383	61	15,9	24	33	15	3	20,0
Infirmier (6)	346	1 716	1 259	275	21,8	-	-	-	-	-
Total filière sociale et de santé	501	2 305	1 683	361	21,4	53	95	73	32	43,8
Évolution 2011/2010 (7)	-26,4	-20,1	-21,2	-38,2	-5,9	-14,5	-20,8	-17,0	-8,6	4,0
Technicien de laboratoire	14	2 075	813	14	1,7	22	1 096	703	22	3,1
Spé. A. sc. de la vie et de la Terre / biotechnologie	4	1 082	420	4	1,0	6	526	359	6	1,7
Spé. B. sc. physiques et chimiques	10	993	393	10	2,5	16	570	344	16	4,7
Adjoint tech. principal de labo. de 2 ^e classe	131	1 817	1 100	128	15,8	118	910	625	116	18,6
Total filière technique	145	3 892	1 823	142	8,7	140	2 006	1 328	138	10,4
Évolution 2011/2010 (7)	-10,5	-16,3	-11,9	-7,8	0,3	-15,2	-20,4	-18,7	-13,8	0,6
Total	1 244	35 637	17 375	1 101	6,3	933	29 035	17 729	909	5,1
Évolution 2011/2010 (7)	-17,6	-28,4	-27,5	-21,5	0,4	-11,1	8,4	4,6	-10,1	-0,9

(1) Le recrutement externe d'attaché d'administration se fait par la voie des instituts régionaux d'administration (IRA).

(2) Y compris administration centrale.

(3) Pour la session 2011, le concours externe de secrétaire administratif de classe normale est un concours interministériel.

(4) Depuis la session 2009, le concours de médecin est un concours unique sur titres et travaux comptabilisé dans les concours externes.

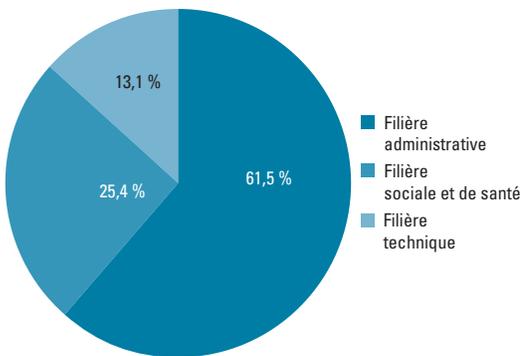
(5) Le concours unique de conseiller technique de service social est comptabilisé dans les concours internes.

(6) Depuis la session 2004, le concours d'infirmier est un concours unique comptabilisé dans les concours externes.

(7) Évolution en %, en point pour les taux.

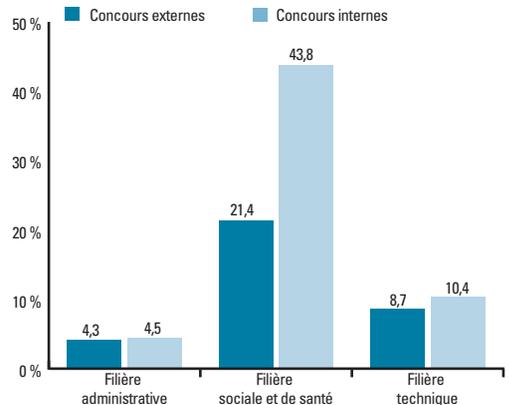
[2] Répartition des postes aux concours ATSS selon la filière, session 2011

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



[3] Taux de réussite selon la filière, session 2011 (%)

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)



[4] Concours de personnels des bibliothèques, session 2011

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

	Concours externes					Concours internes				
	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents	Postes	Inscrits	Présents	Admis	% admis / présents
Conservateur	16	1 802	834	16	1,9	23	548	324	19	5,9
Bibliothécaire	20	4 884	2 003	20	1,0	10	1 004	554	10	1,8
Bibliothécaire adjoint spécialisé	31	1 740	502	31	6,2	20	605	262	20	7,6
Magasinier principal de 2 ^e classe	17	5 748	1 773	17	1,0	20	843	419	20	4,8
Total	84	14 174	5 112	84	1,6	73	3 000	1 559	69	4,4
Évolution 2011/2010 (1)	31,3	-1,6	7,8	31,3	0,3	28,1	5,5	21,3	21,1	0,0

(1) Évolution en %, en point pour les taux.

Présentation

À la session 2011, plus de 2 200 postes ont été ouverts au niveau national aux différents concours de recrutement de personnels ITRF (59,4 % aux concours externes, 40,6 % aux concours internes) contre près de 2 300 en 2010, soit une baisse globale de l'ordre de 2 % [1]. Le nombre de postes aux concours externes diminue de 4 % alors qu'il augmente légèrement aux concours internes. 51,1 % des postes sont offerts aux concours de catégorie A (ingénieurs de recherche, d'études et assistants ingénieurs), 31,8 % aux concours de techniciens, seul corps de catégorie B, et 17,1 % aux concours d'adjoints techniques de catégorie C. On compte 29 candidats inscrits pour un poste aux concours externes, deux fois plus qu'aux concours internes.

Plus de 2 000 candidats ont été reçus à un concours ITRF, soit un taux de couverture de 90,5 %, du même ordre aux concours externes (89,6 %) et aux concours internes (91,9 %) ; les concours de techniciens enregistrent les taux les plus hauts. Le taux de réussite global s'établit à 4,6 % (4,8 % en 2010). Il est plus élevé aux concours internes (6,7 %) qu'aux concours externes (3,8 %). Pour les deux voies de recrutement, les taux les plus élevés sont toujours associés aux concours de catégories B et C. Pour un grand nombre de concours, l'existence de listes complémentaires (1 760 admis dont 65,9 % aux concours externes) permet de couvrir les besoins en recrutement, et de pallier les éventuels désistements. Tous corps et toutes voies confondus, la branche d'activité professionnelle « gestion et pilotage » (BAP J) rassemble plus d'un tiers des lauréats (39,1 %) ; cette part atteint 51,9 % aux concours internes, pour 30,1 % aux concours externes.

Définitions

Les concours de recrutement des ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation (ITRF)

Ils sont organisés par branche d'activité professionnelle (BAP) et par emploi-type. Les métiers de la recherche et de la formation sont répartis en huit BAP (A : sciences du vivant ; B : sciences chimiques et sciences des matériaux ; C : sciences de l'ingénieur et instrumentation scientifique ; D : sciences humaines et sociales ; E : informatique, statistique et calcul scientifique ; F : information, documentation, culture, communication, édition, Tice ; G : patrimoine, logistique, prévention et restauration ; J : gestion et pilotage).

L'arrêté du 23 décembre 2009 modifiant l'arrêté du 26 avril 2002 fixe les modalités d'organisation des concours de recrutement d'ITRF. Les concours de catégorie A comportent une phase d'admissibilité nationale et une phase d'admission locale. Un jury différent est nommé pour chacune des deux phases. Le jury d'admissibilité établit, au niveau national, la liste des candidats admissibles (un même jury pour tous les postes offerts dans un même emploi-type). Le jury d'admission établit, au niveau de chaque établissement dans lequel au moins un poste est offert dans un emploi-type, la liste des candidats admis. L'organisation des concours de catégories B et C se fait au niveau des académies : ils sont organisés, dans le cadre de zones géographiques, par un établissement d'enseignement supérieur appartenant à chacune de ces dites zones. Le jury d'admissibilité et d'admission est identique.

Inscrits

Candidats ayant retourné leur(s) dossier(s) complété(s) au centre organisateur dans les délais impartis. En catégorie A, un concours est identifié par affectataire d'emploi (phase locale d'admission). Une même personne peut donc s'inscrire à plusieurs concours dans le même emploi-type et être déclarée admissible par un même jury pour l'ensemble de ces concours. Il est donc nécessaire, pour ce type de concours, de raisonner en termes de candidatures et non de candidats physiques.

Présents

Candidats qui se sont présentés à l'épreuve écrite du concours, lorsqu'elle existe, ou dont le dossier a été reçu.

Admissibles

Candidats inscrits autorisés à passer l'épreuve d'admission.

Admis

Candidats admis sur liste principale.

Taux de couverture

Rapport du nombre d'admis au nombre de postes, en %.

Taux de réussite

Rapport du nombre d'admis au nombre de présents, en %.

[1] Concours des personnels ITRF, session 2011

(France métropolitaine + DOM + COM + Nouvelle-Calédonie)

Corps	BAP	Concours externes					Concours internes				
		Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)	Postes	Inscrits	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Ingénieur de recherche (IGR)	A	24	521	480	22	4,6
	B	16	508	489	15	3,1	1	6	6	1	16,7
	C	11	313	291	9	3,1	1	2	2	.	.
	D	1	17	17	1	5,9
	E	43	1 013	1 009	33	3,3	24	421	417	19	4,6
	F	3	40	40	2	5,0	8	48	44	3	6,8
	G	5	69	69	2	2,9	6	19	19	5	26,3
	J	23	513	483	17	3,5	23	182	182	21	11,5
	Total	126	2 994	2 878	101	3,5	63	678	670	49	7,3
	Ingénieur d'études (IGE)	A	26	1 132	1 096	23	2,1	1	2	2	1
B		23	1 096	1 081	22	2,0	2	5	4	2	50,0
C		16	335	335	15	4,5	7	46	46	6	13,0
D		16	580	579	13	2,2	1	6	6	1	16,7
E		121	4 229	4 207	101	2,4	53	795	788	47	6,0
F		58	2 535	2 529	56	2,2	27	254	242	23	9,5
G		32	558	548	28	5,1	7	75	75	6	8,0
J		125	6 489	6 456	100	1,5	56	794	792	42	5,3
Total		417	16 954	16 831	358	2,1	154	1 977	1 955	128	6,5
Assistant ingénieur (ASI)		A	15	694	363	13	3,6	6	24	24	6
	B	15	529	335	15	4,5	3	17	16	2	12,5
	C	19	322	199	18	9,0	12	85	85	11	12,9
	D	1	21	6	.	.	1	3	3	1	33,3
	E	46	2 042	1 340	41	3,1	35	879	871	33	3,8
	F	26	927	512	24	4,7	12	121	117	9	7,7
	G	33	453	329	21	6,4	18	232	232	17	7,3
	J	45	3 994	2 238	38	1,7	87	3 331	3 246	72	2,2
	Total	200	8 982	5 322	170	3,2	174	4 692	4 594	151	3,3
	Technicien RF	A	49	502	337	48	14,2	21	91	90	20
B		17	226	149	16	10,7	7	43	42	7	16,7
C		46	215	135	44	32,6	13	33	33	13	39,4
D		1	10	5	1	20,0	1	2	2	1	50,0
E		51	789	591	51	8,6	26	169	163	26	16,0
F		43	589	388	41	10,6	25	170	167	25	15,0
G		39	249	168	34	20,0	40	306	302	37	12,3
J		147	3 665	2 676	147	5,5	178	2 509	2 486	177	7,1
Total		393	6 245	4 449	382	8,6	311	3 323	3 285	306	9,3
Adjoint technique		A	27	169	97	25	25,8	15	25	25	14
	B	16	118	72	15	20,8	5	18	17	5	29,4
	C	7	40	15	6	40,0	4	4	4	2	50,0
	D
	E
	F	4	99	53	4	7,5	4	20	20	4	20,0
	G	73	383	250	65	26,0	53	251	241	51	21,2
	J	53	1 729	1 262	53	4,2	118	1 472	1 463	118	8,1
	Total	180	2 538	1 749	168	9,6	199	1 790	1 770	194	11,0
	Ensemble	A	141	3 018	2 373	131	5,5	43	142	141	41
B		87	2 477	2 126	83	3,9	18	89	85	17	20,0
C		99	1 225	975	92	9,4	37	170	170	32	18,8
D		19	628	607	15	2,5	3	11	11	3	27,3
E		261	8 073	7 147	226	3,2	138	2 264	2 239	125	5,6
F		134	4 190	3 522	127	3,6	76	613	590	64	10,8
G		182	1 712	1 364	150	11,0	124	883	869	116	13,3
J		393	16 390	13 115	355	2,7	462	8 288	8 169	430	5,3
Total		1 316	37 713	31 229	1 179	3,8	901	12 460	12 274	828	6,7
Total hors Mayotte et Nouvelle-Calédonie			1 315	37 690	31 206	1 178	3,8	898	12 430	12 244	826
Rappel 2010		1 375	36 181	29 867	1 214	4,1	891	12 101	11 879	808	6,8

Présentation

En 2010-2011, plus d'un million et demi de candidatures ont été déposées par les personnels des premier et second degrés publics pour suivre des modules de formation continue [1]. Près de la moitié provient des enseignants du second degré et 42 % des personnels du premier degré. Près de 90 % des candidatures déposées ont été retenues. Cependant, seulement 66,3 % des candidats retenus se sont présentés aux modules. Ce taux de présence (voir « Définitions ») varie fortement selon les populations : il est de 59,8 % pour les personnels du premier degré et de 72,6 % pour les enseignants du second degré. De même, le taux d'assiduité est plus important pour les enseignants du second degré : 63,9 % contre 56,8 % pour les personnels du premier degré (60,0 % pour l'ensemble des personnels). Globalement, 9,4 % des stagiaires présents ne sont pas assidus. Ce taux de déperdition fluctue entre 5,1 % pour les personnels du premier degré et 16,1 % pour les DIEO. En moyenne, les modules de formation ont duré près de deux jours, avec un maximum de quatre jours pour les personnels de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés (ASH).

Comparés à l'année 2009-2010, les candidats sont plus nombreux en 2010-2011 (+ 12,6 %) et le taux d'acceptation plus élevé, mais le taux de présence et d'assiduité sont inférieurs. La durée moyenne d'un module est sensiblement la même. Cette tendance d'ensemble est portée par la forte augmentation du nombre de candidats, et plus encore de celle des candidats retenus, pour les personnels du premier degré, alors que ces effectifs sont en baisse dans les autres catégories.

L'objectif « développement des qualifications ou acquisitions nouvelles » regroupe plus de la moitié des candidatures déposées et retenues [2]. Suivent, par ordre d'importance, l'objectif de « formation professionnelle statutaire » (19,6 %) et celui de « l'adaptation immédiate au poste de travail » (11,6 %). Le taux d'acceptation varie selon les différents objectifs : de 81,1 % pour celui de « formation diplômante » à 99,2 % pour celui de « conception et organisation de formation ».

Définitions

La formation continue des enseignants

Elle vise à les doter des compétences professionnelles dans l'objectif d'une adaptation aux évolutions du système éducatif et de l'accompagnement des élèves. Elle concerne les enseignants des premier et second degrés. Trois dispositifs leur permettent de se former sur leur temps de travail. Les plans académiques de formation (PAF) sont élaborés dans une perspective d'accompagnement au plus près des enseignants ; les priorités nationales y sont déclinées en fonction des spécificités de l'académie. Les deux autres dispositifs sont, d'une part, le droit individuel à la formation (DIF, d'une durée de 20 heures par année de service à temps complet, droits annuels cumulables depuis le 1^{er} juillet 2007), d'autre part, le congé individuel de formation, d'un an maximum.

Module

Élément dans le parcours de formation articulé à d'autres modules, décrit dans le PAF, caractérisé principalement par un contenu de formation.

Candidat

Personne faisant acte de candidature sur un ou plusieurs modules. Elle sera comptabilisée autant de fois que de candidatures.

Stagiaire présent

Stagiaire qui a assisté à au moins une heure de formation sur le module.

Stagiaire assidu

Stagiaire qui a assisté à au moins deux tiers de la durée totale du module.

Taux d'acceptation - Rapport entre le nombre de candidatures retenues et le nombre de candidatures déposées.

Taux de présence - Rapport entre le nombre de stagiaires présents et le nombre de candidats retenus.

Taux d'assiduité - Rapport entre le nombre de stagiaires assidus et le nombre de candidats retenus.

Taux de déperdition - Rapport entre le nombre de stagiaires non assidus et le nombre de stagiaires présents.

Durée moyenne du module

Nombre moyen de jours de formation par stagiaire présent.

Biatoss

Personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service, sociaux et de santé.

PLP, PEGC, AE, CE, DIEO, COP, CPE, VAE, RAEP

Voir « Sigles » en fin d'ouvrage.

 Sources : MEN DGESCO

Enquête sur la formation continue des enseignants des premier et second degrés.

[1] La formation continue en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

	Candidats	Candidats retenus	Stagiaires présents	Stagiaires assidus	Taux d'acceptation	Taux de présence	Taux d'assiduité	Taux de déperdition	Durée moyenne du module
Premier degré									
Directeur d'école	128 298	119 601	69 327	65 638	93,2	58,0	54,9	5,3	1,9
Enseignant en classe maternelle	129 361	115 452	69 947	66 953	89,2	60,6	58,0	4,3	1,5
Enseignant en classe élémentaire	252 158	229 240	138 790	132 471	90,9	60,5	57,8	4,6	1,7
Personnel du secteur ASH	38 809	36 378	20 447	19 026	93,7	56,2	52,3	6,9	3,8
Autre personnel (1)	106 723	99 083	60 082	56 280	92,8	60,6	56,8	6,3	2,5
Total premier degré	655 349	599 754	358 593	340 368	91,5	59,8	56,8	5,1	1,9
Rappel 2009/2010	421 309	358 325	247 009	232 385	85,1	68,9	64,9	5,9	2,5
Second degré									
Agrégé	85 696	76 705	53 564	46 980	89,5	69,8	61,2	12,3	1,7
Certifié	489 594	423 571	310 980	274 191	86,5	73,4	64,7	11,8	1,8
PLP	126 240	114 215	83 561	74 483	90,5	73,2	65,2	10,9	1,8
PEGC	4 719	4 234	2 959	2 694	89,7	69,9	63,6	9,0	1,3
AE/CE	1 849	1 590	1 180	1 063	86,0	74,2	66,9	9,9	1,7
Autres enseignants (2)	50 320	45 256	30 980	25 694	89,9	68,5	56,8	17,1	1,7
Total second degré	758 418	665 571	483 224	425 105	87,8	72,6	63,9	12,0	1,8
Rappel 2009/2010	809 819	705 466	503 051	443 458	87,1	71,3	62,9	11,8	1,6
DIEO et autres personnels									
COP	8 263	7 637	5 169	4 712	92,4	67,7	61,7	8,8	1,1
CPE	21 639	19 578	13 304	10 466	90,5	68,0	53,5	21,3	1,7
Inspection	4 919	4 846	3 067	2 632	98,5	63,3	54,3	14,2	1,1
Direction	17 909	17 176	10 238	8 867	95,9	59,6	51,6	13,4	1,2
Total DIEO	52 730	49 237	31 778	26 677	93,4	64,5	54,2	16,1	1,4
Rappel 2009/2010	56 765	52 394	31 362	26 634	92,3	59,9	50,8	15,1	1,4
Autres personnels									
Biatoss	13 447	11 754	7 653	6 985	87,4	65,1	59,4	8,7	1,6
Autres personnels (3)	54 196	50 229	31 223	27 328	92,7	62,2	54,4	12,5	1,5
Total autres	67 643	61 983	38 876	34 313	91,6	62,7	55,4	11,7	1,5
Rappel 2009/2010	74 796	69 022	43 557	38 901	92,3	63,1	56,4	10,7	1,5
Ensemble	1 534 140	1 376 545	912 471	826 463	89,7	66,3	60,0	9,4	1,8
Rappel 2009/2010	1 362 689	1 185 207	824 979	741 378	87,0	69,6	62,6	10,1	1,9

(1) Titulaires remplaçants, animateurs informatiques, conseillers pédagogiques.

(2) Enseignants du 1^{er} degré en Segpa, contractuels, maîtres auxiliaires.

(3) Enseignants du supérieur, du privé, assistants pédagogiques, d'éducation, de langues étrangères ou vacataires.

[2] Les objectifs de la formation continue en 2010-2011

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte)

Objectif de formation	Candidats	Candidats retenus	Stagiaires présents	Stagiaires assidus	Taux d'acceptation	Taux de présence	Taux d'assiduité	Taux de déperdition	Durée moyenne du module
Formation professionnelle statutaire	300 230	283 589	176 121	163 659	94,5	62,1	57,7	7,1	2,4
Adaptation immédiate au poste de travail	177 729	169 989	94 349	87 777	95,6	55,5	51,6	7,0	1,8
Adaptation à l'évolution prévisible des métiers	93 423	80 822	55 889	50 507	86,5	69,2	62,5	9,6	1,6
Développement des qualifications ou acquisitions nouvelles	798 583	692 053	485 820	441 422	86,7	70,2	63,8	9,1	1,5
Préparation aux examens et concours	27 990	24 099	16 226	8 235	86,1	67,3	34,2	49,2	5,3
Accompagnement (VAE, RAEP, bilan de compétences, congés formation)	1 240	1 061	863	764	85,6	81,3	72,0	11,5	1,8
Formation diplômante	7 053	5 721	4 392	4 140	81,1	76,8	72,4	5,7	8,0
Période de professionnalisation (seconde carrière ...)	356	325	237	197	91,3	72,9	60,6	16,9	8,1
Élaboration de ressources	31 462	29 906	20 784	17 971	95,1	69,5	60,1	13,5	2,0
Développement des compétences liées aux activités de formation	79 535	72 578	45 183	40 466	91,3	62,3	55,8	10,4	1,6
Conception et organisation de formation	16 353	16 221	12 526	11 247	99,2	77,2	69,3	10,2	1,4
Accompagnement au bilan de carrière	186	181	81	78	97,3	44,8	43,1	3,7	0,5
Total	1 534 140	1 376 545	912 471	826 463	89,7	66,3	60,0	9,4	1,8

Présentation

Entre février 2011 et février 2012, 4 950 enseignants titulaires du premier degré public ont changé de département d'affectation et 6 300 enseignants titulaires du second degré public ont changé d'académie d'affectation. Ces mouvements correspondent à des taux de mobilité de 1,6 % dans le premier degré et de 1,9 % dans le second degré. Si l'on inclut les changements d'affectation n'entraînant pas de changement de département ou d'académie, ces taux sont portés respectivement à 20,1 % et 12,0 %.

Presque tous les néo-titulaires changent d'établissement entre leur stage et leur première affectation en tant que titulaires : 88,4 % dans le premier degré et 84,8 % dans le second. Les néo-titulaires du second degré sont très souvent affectés dans une nouvelle académie (40,5 %) alors que les nouveaux professeurs des écoles changent de département dans moins de 2 % des cas [1].

Dans le premier comme dans le second degré, les jeunes enseignants sont les plus mobiles, même hors néo-titulaires. Plus d'un enseignant titulaire sur deux âgé de moins de 30 ans a changé d'affectation à la rentrée 2011 dans le premier degré, plus d'un sur trois dans le second degré. En comparaison, la mobilité concerne un enseignant sur cinq âgé de 30 à 39 ans et moins d'un enseignant sur dix âgé de plus de 40 ans, dans les deux degrés d'enseignement. Les jeunes enseignants sont aussi ceux qui ont le plus souvent connu un changement de zone géographique d'affectation.

Les départements du Sud-Est et de l'Ouest de la France sont proportionnellement ceux qui accueillent le plus d'enseignants titulaires du premier degré. Le Centre et les départements de l'Île-de-France, à l'exception de Paris, sont ceux qui en accueillent le moins. Le taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré atteint ainsi - 3 % dans le département de Seine-Saint-Denis [2].

Les académies de l'Ouest et du Sud de la France enregistrent des taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré supérieurs à 1 %, quand le Nord et la région parisienne (hors Paris) enregistrent des taux négatifs, inférieurs à - 3 % dans les académies de Créteil et Versailles. Les académies qui accueillent le plus d'enseignants titulaires du second degré sont celles de Paris et de Rennes (2,3 %) ainsi que celle de Bordeaux (1,9 %). L'académie de Mayotte, qui vient d'accéder au statut de département, présente un taux de migration nette supérieur à 6 % [3].

Définitions

Champ

Les personnels recensés ici, entre le 1^{er} février 2011 et le 1^{er} février 2012, sont les enseignants titulaires du premier degré (instituteurs, professeurs des écoles) rémunérés sur le programme de l'enseignement scolaire public du premier degré et les enseignants titulaires du second degré (agrégés et chaires supérieures, certifiés et assimilés, PEGC, PLP, chargés d'enseignement) rémunérés sur le programme de l'enseignement scolaire public du second degré. Les flux de néo-titulaires, ex-stagiaires, sont pris en compte séparément. Ne sont pas comptabilisés dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en février 2011 et/ou en février 2012, notamment les retours de congé parental, de disponibilité et de détachement, ainsi que les mouvements des agents enseignant dans les COM, en Nouvelle-Calédonie ou à l'étranger. Les données, présentées ici, ne sont pas directement comparables à celles de la DGRH (qui notamment exclut les néo-titulaires et observe les mouvements à la rentrée).

Taux de mobilité

Nombre de mouvements annuels entre académies, départements ou établissements sur la période rapporté à leurs populations moyennes sur la période.

Taux de migration nette

Différence entre les entrées et les sorties d'une zone (académie ou département) au cours de la période rapportée à la population moyenne de la zone sur la période. On ne comptabilise pas dans les mouvements ceux des agents n'ayant pas d'affectation en février 2011 et/ou en février 2012, ni ceux des néo-titulaires.

[1] Taux de mobilité des enseignants des premier et second degrés publics selon la classe d'âge (%)

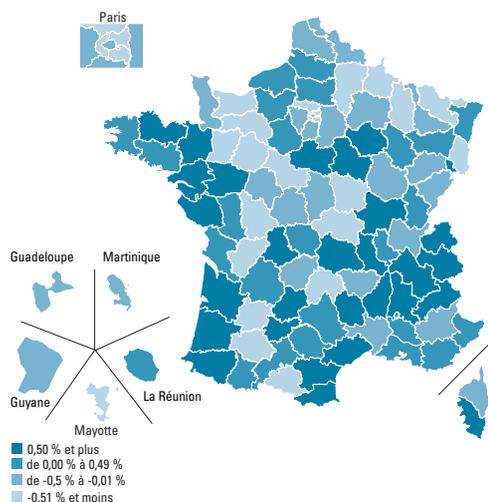
(France métropolitaine + DOM y compris Mayotte)

	Premier degré		Second degré		Ensemble
	Mobilité totale	Mobilité interdépartementale	Mobilité totale	Mobilité interacadémique	Mobilité totale
Néo-titulaires	88,4	1,7	84,8	40,5	86,4
Moins de 30 ans (1)	53,2	4,0	37,1	7,1	47,0
30-39 ans (1)	23,4	2,0	16,4	2,7	20,0
40-49 ans (1)	13,3	1,0	9,0	1,2	11,0
50 ans et plus (1)	9,6	0,7	6,4	0,9	7,6
Total hors néo-titulaires	20,1	1,6	12,0	1,9	15,9
Ensemble	21,6	1,6	13,8	2,8	17,5

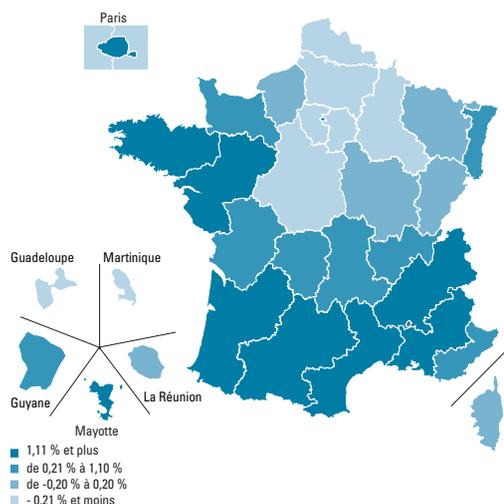
(1) Hors néo-titulaires.

Lecture - Entre février 2011 et février 2012, 21,6 % des enseignants titulaires du premier degré public ont changé d'affectation. Pendant la même période, 2,8 % des enseignants titulaires du second degré ont changé d'académie.

[2] Taux de migration nette des enseignants titulaires du premier degré public par département (%), (Février 2011-février 2012)



[3] Taux de migration nette des enseignants titulaires du second degré public par académie (%), (Février 2011-février 2012)



10.1	Le financement de la dépense intérieure d'éducation	338
10.2	Le budget : analyse et évolution	340
10.3	L'évolution de la dépense intérieure d'éducation	342
10.4	Le financement des producteurs d'éducation	344
10.5	Les dépenses par élève et par étudiant	346
10.6	La taxe d'apprentissage	348
10.7	Les bourses nationales dans le second degré	350
10.8	L'aide aux étudiants	352
10.9	Les boursiers sur critères sociaux à l'université	354
10.10	L'action sociale en faveur des étudiants	356

Présentation

Le compte économique de l'éducation retient, outre les activités d'enseignement sous toutes leurs formes (scolaires de tous niveaux ou extrascolaires), des activités annexes permettant l'organisation du système éducatif (administration générale et recherche sur l'éducation) ou accompagnant et facilitant sa fréquentation (restauration et hébergement, orientation et médecine scolaires). S'ajoutent également des achats de biens et services liés à l'éducation (transports scolaires, manuels scolaires, fournitures et habillement demandés par les institutions scolaires, cours particuliers).

L'effort de la collectivité nationale pour les activités d'éducation a été estimé, en 2010, à 134,8 milliards d'euros (données provisoires) [1]. Il représente 7,0 % du PIB (voir 10.3). Les seules activités d'enseignement représentent 112,1 milliards d'euros, soit 83,1 % de la dépense intérieure d'éducation [DIE]. Les dépenses d'hébergement et de restauration en représentent 8,0 %. Les 8,9 % restants financent les autres activités : administration, orientation, médecine scolaire, transports scolaires, achat de fournitures, manuels scolaires, habillement et leçons particulières. La dépense d'enseignement du premier degré représente 27,0 % (30,2 milliards d'euros) du total de la dépense d'enseignement, celle du second degré 41,2 % (46,2 milliards d'euros), celle du supérieur 21,2 % (23,8 milliards d'euros) et celle de la formation continue et des autres activités extrascolaires 10,6 % (11,9 milliards d'euros).

La dépense intérieure d'éducation est assurée par l'État pour 56,8 % du financement final total, les collectivités territoriales 25,0 %, les ménages 11,1 %, les entreprises 6,5 % (essentiellement par le biais de la taxe d'apprentissage et de leurs dépenses de formation continue) et les autres administrations publiques 0,6 % [2].

Il est à noter qu'en termes de financement initial (avant transfert des bourses vers les ménages et de diverses subventions vers les collectivités territoriales), la part de l'État reste encore plus importante, s'élevant à 58,8 %. En revanche, celles des collectivités territoriales (24,6 %) et surtout des ménages (7,9 %) sont plus faibles. Les caisses d'allocations familiales (CAF) contribuent en tant que financeur initial, à hauteur de 1,1 %, au financement de la DIE avec le versement aux ménages de l'allocation de rentrée scolaire.

Définitions

Compte économique de l'éducation

Compte satellite de la comptabilité nationale décrivant l'ensemble des flux financiers intervenant dans le domaine de l'éducation, rassemblés dans un cadre cohérent s'articulant avec celui de la comptabilité nationale.

Éducation nationale

Dans les tableaux ci-contre, l'éducation nationale comprend à la fois le ministère de l'éducation nationale, et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Enseignement de type extrascolaire

Formation continue et autres stages, cours du soir, formations dispensées dans les conservatoires municipaux...

Financeur final

Dernier financeur. Par exemple, lorsqu'une collectivité territoriale est maître d'ouvrage d'une construction scolaire, elle peut recevoir une subvention de l'État. La totalité de la dépense est affectée à cette collectivité territoriale, dernier financeur. Les dépenses attribuées à l'État ne prennent pas en compte cette subvention.

De même, les bourses d'études versées aux ménages sont traitées comme un transfert entre financeurs. Elles sont affectées au financeur ménage et non aux financeurs État ou collectivités territoriales.

Financeur initial

Si, par contre, en reprenant les exemples ci-dessus, on choisit d'affecter la subvention au financeur État dans le premier cas, ou la bourse au financeur État ou collectivités territoriales dans le second cas, alors on parle de financeur initial (avant transferts).

Dépense intérieure d'éducation (DIE)

Total des dépenses effectuées en France métropolitaine et dans les DOM pour les activités d'éducation (enseignement ou activités annexes) et pour l'achat des biens et services liés à l'éducation.

Produit intérieur brut (PIB)

Agrégat de la comptabilité nationale, il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité).

① Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 11,29, 10,21, 10,01, 09,13, 07,41.
- Les dossiers, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 », n° 199, 2011.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Compte provisoire de l'éducation pour 2010.

[1] Le financement des activités d'éducation et des achats de biens et services liés à l'éducation en 2010 - dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (évaluation provisoire en millions d'euros)

(France métropolitaine + DOM, hors Mayotte)

		Éducation nationale	Autres ministères (1)	Total État	Collectivités territoriales	Autres administrations	Ménages	Entreprises et autres fin. privés	Total général
Enseignement de type scolaire	Premier degré	19 645	88	19 733	9 894		632	1	30 260
	Second degré	31 711	1 365	33 076	10 493	318	1 170	1 164	46 221
	Enseignement supérieur (2)	15 087	1 468	16 555	2 677	380	2 265	1 901	23 778
Enseignement de type extrascolaire		260	1 755	2 015	2 624	28	1 553	5 635	11 855
Total dépense intérieure d'enseignement		66 703	4 676	71 379	25 688	726	5 620	8 701	112 114
Activités annexes	Restauration, hébergement	1 364	166	1 530	4 684	99	4 497	23	10 833
	Médecine scolaire	613		613	20				633
	Oriantation	303		303	16		8	2	329
	Administration générale	2 479	278	2 757	746		6	4	3 513
Achats de biens et service liés	Transports scolaires				2 288		82		2 370
	Fournitures et livres scolaires				303		2 478		2 781
	Habillement, leçons part.						2 264		2 264
Total dépense intérieure d'éducation		71 462	5 120	76 582	33 745	825	14 955	8 730	134 837

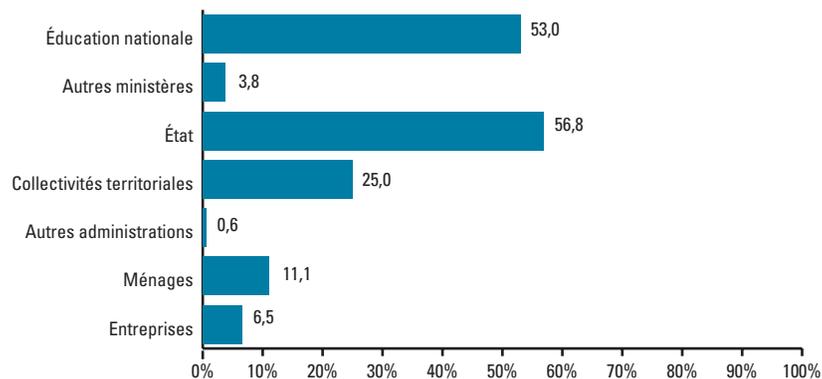
(1) Y compris le reste du monde (Union européenne et autres pays étrangers).

(2) Y compris la recherche universitaire.

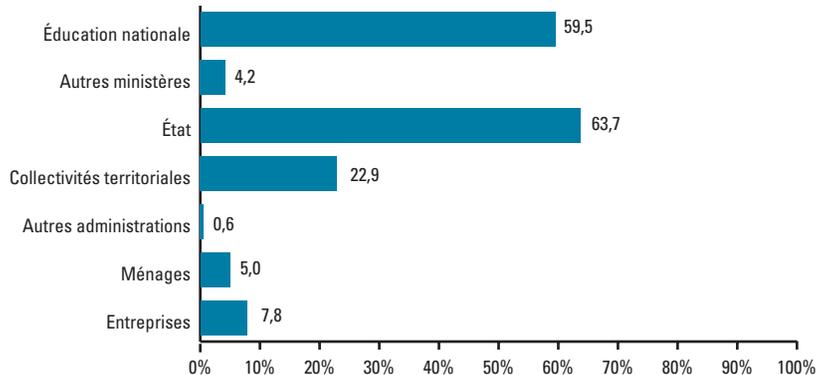
[2] Structures du financement final en 2010 (%)

(France métropolitaine + DOM, hors Mayotte)

Ensemble des activités



Activités d'enseignement



Présentation

Depuis la mise en place de la loi organique relative aux lois de finances (Lof) le 1^{er} janvier 2006, les budgets des deux ministères, MEN (éducation nationale) et MESR (enseignement supérieur et recherche), sont présentés dans deux missions interministérielles : « Enseignement scolaire (Mies) » et « Recherche et enseignement supérieur (Mires) ». Les crédits votés pour 2012 au titre de ces deux missions s'élevaient à 87,6 milliards d'euros de dépenses, soit 29,7 % du budget de l'état et 4,3 % du PIB [1]. Entre 2011 et 2012, les crédits de la Mies et de la Mires augmentent respectivement de 0,8 % et 0,3 %, portant leur progression globale à 0,7 %.

60,9 milliards d'euros sont consacrés à la mission « Enseignement scolaire » (éducation nationale), soit une hausse de 0,8 % par rapport aux crédits exécutés en 2011 [2]. Une loi de finances rectificative, devant être votée au cours de l'été 2012, prévoit 89,5 millions d'euros supplémentaire pour la Mies afin notamment de financer des recrutements de personnels pour la rentrée scolaire 2012. Sans tenir compte de ces mesures nouvelles, les évolutions par programme des crédits demandés en 2012 font apparaître une moindre augmentation des crédits alloués dans le premier degré (+0,3 %) par rapport à ceux du second degré (+1,0 %) [2]. Les crédits votés au titre du programme 230 « Vie de l'élève », en hausse de 2,5 %, intègrent depuis 2011 les crédits dédiés aux internats d'excellence. Avec 0,6 % d'augmentation, le programme 139 « enseignement privé des premier et second degrés » évolue un peu moins vite que la moyenne de la mission enseignement scolaire.

Au sein de la mission « Recherche et enseignement supérieur » (Mires), les crédits du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » s'élevaient à 12,5 milliards d'euros pour 2012 (en progression de 1,2 % par rapport à 2011) et ceux du programme 231 « Vie étudiante » à 2,2 milliards d'euros (en recul de 0,4 %).

Par ailleurs, la Mires comprend d'autres programmes concernant principalement la recherche non universitaire, ainsi que l'enseignement supérieur et la recherche agricole. La forte différence, enregistrée entre 2010 et les autres années, provient principalement des programmes 325 à 329 (dont 15 milliards pour le programme 327-Pôles d'excellence), mis en place au cours de l'année 2010 et non reconduit en 2011.

Définitions

Champ

Le champ des données présentées en 10.2 prend en compte la totalité des deux missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » et ne correspond donc pas au champ des données en 10.1 et 10.3 à 10.5 qui n'incluent pas la recherche non universitaire.

LFI

Loi de finances initiale.

Crédits exécutés (ou crédits consommés)

Crédits ayant fait l'objet d'une dépense effective.

Crédits votés en LFI

Crédits ouverts après leur approbation par le parlement.

Budget général de l'État

Ensemble des budgets civils et du budget du ministère de la défense.

Produit intérieur brut (PIB)

Agrégat de la comptabilité nationale, il est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des différents secteurs institutionnels ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les subventions sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité). L'estimation du PIB pour 2012 est calculée à partir de la note de conjoncture de l'Insee publiée en juin 2012, qui a retenu une hypothèse de croissance de 0,4 % en volume et 1,5 % en prix, soit +1,9 % en valeur.

Lof

Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État.

La Lof se décline en missions, programmes et actions.

Mission

Une mission comprend un ensemble de programmes dépendant d'un ou plusieurs ministère(s), concourant à une politique publique définie.

Programme

Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

 Sources : MEN-MESR DEPP

PLF 2012, I – Enseignement scolaire et II – Recherche et enseignement supérieur.

[1] Évolution du budget de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur par rapport au budget de l'État et au PIB de 2009 à 2012 (en milliards d'euros)

	Crédits exécutés en			Crédits votés en LFI pour 2012	Évolution (%) 2012/2011
	2009	2010	2011		
Mission Enseignement scolaire (Mies)	60,0	61,6	61,7	62,2	0,8
Mission Recherche et enseignement supérieur (Mires)	24,3	46,9	25,3	25,4	0,3
Ensemble	84,3	108,5	87,0	87,6	0,7
Budget de l'État	287,4	319,6	287,4	295,5	
Ensemble/budget État (%)	29,3	33,9	30,3	29,7	
Ensemble/PIB (%) (1)	4,5	5,6	4,4	4,3	

(1) PIB, voir « Définitions ».

[2] Évolution des missions interministérielles « Enseignement scolaire » et « Recherche et enseignement supérieur » de 2009 à 2012 (en millions d'euros)

Mission interministérielle « Enseignement scolaire »	Crédits exécutés en			Crédits votés en LFI pour 2012		Évolution (%) 2012/2011
	2009	2010	2011	Montant	%	
Programme 140 : Enseignement scolaire public premier degré	17 244,1	17 823,3	18 084,1	18 140,8	29,2	0,3
Programme 141 : Enseignement scolaire public du second degré	28 604,3	29 062,0	29 340,3	29 640,8	47,6	1,0
Programme 230 : Vie de l'élève	3 717,1	3 739,2	3 856,1	3 952,4	6,3	2,5
Programme 139 : Enseignement privé premier et second degrés	7 004,8	7 095,1	7 035,1	7 080,8	11,4	0,6
Programme 214 : Soutien de la politique de l'éducation nationale	2 109,3	2 121,1	2 093,6	2 093,8	3,4	0,0
Programme 324 : Internats d'excellence et égalité des chances		494,4				
Sous total scolaire MEN	58 679,6	60 335,2	60 409,2	60 908,6	97,9	0,8
Programme 143 : Enseignement technique agricole	1 278,7	1 270,6	1 285,6	1 303,1	2,1	1,4
Total mission « Enseignement scolaire »	59 958,3	61 605,8	61 694,8	62 211,7	100,0	0,8

Mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur »	Crédits exécutés en			Crédits votés en LFI pour 2012		Évolution (%) 2012/2011
	2009	2010	2011	Montant	%	
Programme 150 : Formations sup. et recherche universitaire						
Formation initiale et continue du baccalauréat au doctorat (actions 1 à 3)	5 089,6	5 440,3	5 343,2	5 359,7	21,1	0,3
Établissements d'enseignement privés (action 4)	64,0	67,0	94,2	89,4	0,4	-5,1
Bibliothèques et documentation (action 5)	413,3	422,6	441,3	430,3	1,7	-2,5
Recherche universitaire (actions 6 à 12)	3 446,2	3 599,2	3 675,3	3 744,1	14,7	1,9
Diffusion des savoirs et musées (action 13)	81,8	74,3	95,7	107,8	0,4	12,6
Immobilier (action 14)	1 654,1	1 400,6	1 292,1	1 295,3	5,1	0,2
Pilotage et support du programme (action 15)	1 236,9	1 255,9	1 424,2	1 484,8	5,8	4,3
Total programme 150	11 986,0	12 259,8	12 366,0	12 511,4	49,2	1,2
Programme 231 : Vie étudiante						
Aides directes (action 1)	1 561,7	1 710,4	1 791,4	1 747,1	6,9	-2,5
Aides indirectes (action 2)	283,0	294,3	233,8	276,6	1,1	18,3
Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives (action 3)	151,3	58,9	60,9	61,7	0,3	1,3
Pilotage et animation du programme (action 4)	97,0	99,6	90,8	83,2	0,3	-8,4
Total programme 231	2 092,9	2 163,2	2 176,9	2 168,6	8,6	-0,4
Programme 142 - Enseignement supérieur et recherche agricoles	292,3	302,4	297,9	307,0	1,2	3,1
Autres programmes : 172, 186, 187, 190 à 193, 325 à 329	9 935,3	32 136,8	10 494,6	10 421,8	41,0	-0,7
Total mission « Recherche et enseignement supérieur »	24 306,6	46 862,3	25 335,4	25 408,8	100,0	0,3

Présentation

La dépense intérieure d'éducation (DIE) est évaluée, pour 2010, à 134,8 milliards d'euros [1]. Elle a augmenté de 84,3 % depuis 1980 (aux prix de 2010), en tenant compte des différences de champ induites par l'application de la loi organique relative aux lois de finances (Lolf). Cela correspond à un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 2,1 %. Durant la même période, le produit intérieur brut (PIB) a progressé de 72,1 %. La part de la DIE dans le PIB progresse donc, passant de 6,4 % en 1980 à 7,0 % en 2010. Depuis 1980, la part de la DIE a fluctué pour atteindre un maximum de 7,6 % au cours des années 1993 à 1997 [2]. Ensuite, elle décroît régulièrement pour revenir à 6,7 % en 2008. En 2010, la part de la DIE dans le PIB se stabilise à 7,0 % après une remontée en 2009, sous l'effet d'une hausse de la DIE (+ 1,7 %) conjuguée au recul du PIB (- 2,7 %) en raison de la crise.

La structure du financement de la DIE s'est également modifiée. La part de l'État (MEN-MESR, plus autres ministères) baisse de près de 11 points, de 67,4 % en 1980 à 56,8 % en 2010 [1]. *A contrario*, celle des collectivités locales croît de plus de 11 points (13,9 % en 1980, 25,0 % en 2010), les lois de décentralisation ayant transféré aux collectivités locales de nombreuses compétences dans différents domaines : transport scolaire, fonctionnement et équipement des établissements du second degré, apprentissage et formation professionnelle et, plus récemment, formations sociales et de santé, et gestion des ex-personnels techniciens, ouvriers et de service (TOS) du second degré.

La structure de la DIE par niveau d'enseignement présente des évolutions notables [3]. Dans un premier temps, la part consacrée à l'enseignement du premier degré décroît pour atteindre 26,4 % en 1992 (contre 28,9 % en 1980). Puis, elle augmente à nouveau pour atteindre 28,6 % en 2010, accompagnant une légère remontée des effectifs du préélémentaire puis de l'élémentaire.

À l'inverse, la part du second degré, quasiment stable autour de 45 % de 1980 à 1998, a tendance à baisser depuis pour atteindre 42,3 % en 2010.

La part consacrée à l'enseignement supérieur croît de façon continue sur la période (+ 5,6 points : de 14,6 % de la DIE en 1980 à 20,2 % en 2010) mais, parallèlement, les effectifs d'étudiants ont quasiment doublé.

Définitions

Lolf

Loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, qui remplace l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Elle s'applique en 2006 à la présentation du budget de l'État, et a entraîné quelques changements dans l'établissement du compte économique de l'éducation, avec en particulier la prise en compte d'un poids de charge sur les rémunérations des personnels plus important et une intégration plus large, dans l'enseignement supérieur, des dépenses de recherche. C'est pourquoi l'application de la Lolf en 2006 provoque une rupture de série dans le calcul de la DIE.

Éducation nationale

Dans les tableaux ci-contre, l'éducation nationale comprend à la fois le ministère de l'éducation nationale et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Évaluation aux prix de 2010.

Estimation utilisée afin de corriger l'effet de l'inflation, permettant ainsi de suivre l'évolution « en volume » des dépenses d'éducation. Le déflateur utilisé est le prix du PIB.

Financier final

Voir 10.1

Financier initial

Voir 10.1

Autres administrations publiques

Sont regroupés sous cette appellation divers organismes intervenant dans le financement de l'éducation, en particulier l'agence de service et paiement (ASP ex-CNASEA), qui sert d'intermédiaire pour le financement des personnels sur contrats aidés, et les organismes consulaires qui interviennent dans le financement des centres de formations d'apprentis et de certaines écoles supérieures privées.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 11.29, 10.21, 10.01, 09.13, 07.41.
- Les dossiers « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 », n° 199, 2011.

[1] Évolution de la dépense intérieure d'éducation par financeur final depuis 1980

(France métropolitaine + DOM, hors Mayotte)

	1980	1990	1995	2000	2005	2008 (1)	2009	2010p
Dépenses totales par financeur final (en millions d'euros, prix courants)								
Éducation nationale	16 911	37 312	50 096	58 474	63 823	67 985	69 347	71 462
Autres ministères (2)	2 313	3 804	5 683	5 889	5 831	5 441	5 380	5 120
Total État	19 224	41 116	55 779	64 363	69 654	73 426	74 727	76 582
Collectivités territoriales	3 980	13 406	19 167	22 698	26 272	32 556	33 196	33 745
Autres administrations publiques (3)	108	486	927	786	853	662	648	825
Ménages	3 651	9 005	10 514	11 383	13 246	14 060	14 605	14 955
Entreprises et autres financeurs privés	1 564	4 017	4 892	5 663	7 490	9 066	8 913	8 730
Total général (en euros courants)	28 527	68 030	91 279	104 893	117 515	129 770	132 089	134 837
Total général (euros constants estimation aux prix 2010) (4)	72 059	93 606	115 236	125 808	127 890	131 440	133 596	134 837
% du PIB	6,4	6,6	7,6	7,3	6,8	6,7	7,0	7,0
Structure du financement par financeur final (%) (5)								
Éducation nationale	59,3	54,8	54,9	55,8	54,3	52,4	52,5	53,0
Autres ministères (2)	8,1	5,6	6,2	5,6	5,0	4,2	4,1	3,8
Total État	67,4	60,4	61,1	61,4	59,3	56,6	56,6	56,8
Collectivités territoriales	13,9	19,7	21,0	21,6	22,4	25,1	25,1	25,0
Autres administrations publiques (3)	0,4	0,7	1,0	0,7	0,7	0,5	0,5	0,6
Ménages	12,8	13,3	11,5	10,9	11,2	10,8	11,1	11,1
Entreprises et autres financeurs privés	5,5	5,9	5,4	5,4	6,4	7,0	6,7	6,5
Total général	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Rupture en raison de l'application de la Lolf à partir de 2006 (voir « Définitions » ci-contre).

(2) Y compris le reste du monde (Union européenne + pays étrangers).

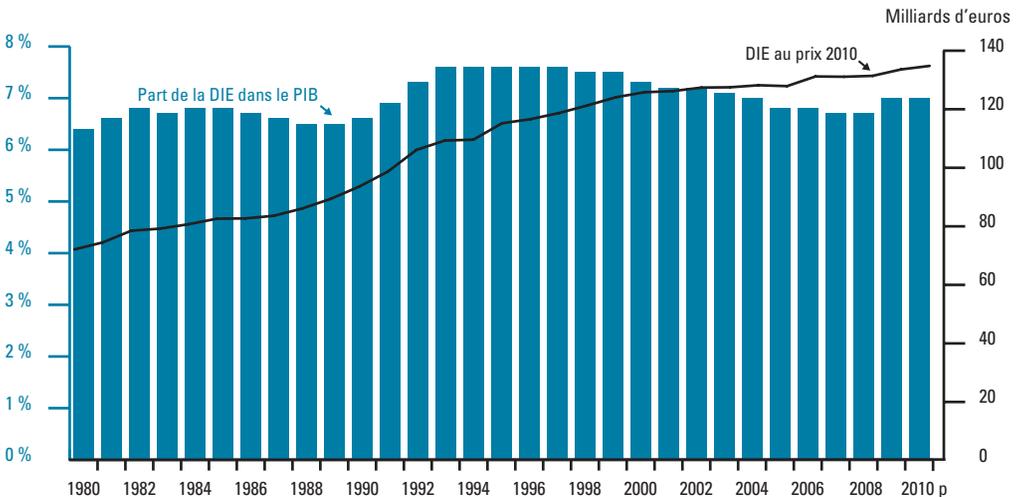
(3) Voir « Définitions » ci-contre.

(4) Donnée corrigée pour 1980.

(5) Données corrigées pour 1990 par rapport à l'édition 2011.

[2] Évolution de la dépense intérieure d'éducation (DIE) et de sa part dans le PIB depuis 1980

(France métropolitaine + DOM, hors Mayotte)



[3] Évolution de la dépense intérieure d'éducation par niveau d'enseignement depuis 1980 (%)

(France métropolitaine + DOM, hors Mayotte)

Niveaux d'enseignement	1980	1990	1995	2000	2005	2008 (1)	2009	2010p
Premier degré	28,9	26,9	26,7	27,3	27,6	28,6	28,3	28,6
Second degré	44,9	45,2	45,1	44,6	43,8	42,4	42,4	42,3
Supérieur	14,6	16,4	16,8	16,7	17,6	19,5	20,1	20,2
Formation continue	10,4	10,3	10,2	9,7	9,1	7,6	7,2	7,0
Extrascolaire	1,2	1,2	1,2	1,7	1,9	1,9	2,0	1,9
Total	100,0							

(1) Rupture en raison de l'application de la Lolf à partir de 2006 (voir rubrique « Définitions » ci-contre).

Présentation

Les unités de production du compte économique de l'éducation sont les agents économiques qui ont une activité d'enseignement ou une activité annexe (restauration, hébergement, etc.) et qui utilisent les ressources mises à leur disposition par les unités de financement (voir 10.1 et 10.3).

Le tableau [1] présente, par unité de production, l'origine du financement. Les ressources qui y figurent correspondent à l'ensemble des activités des établissements : enseignement de tous niveaux, scolaire ou extrascolaire, mais aussi restauration et hébergement, orientation, etc. Les dépenses de personnel effectuées directement par l'État y figurent également. Le producteur « Services administratifs et organismes publics » ne produit pas d'enseignement mais assure des activités d'organisation (administration centrale, services déconcentrés), d'orientation (Onisep, CIO), de recherche pédagogique (IFÉ ex-INRP, CNDP, Cereq) et même de restauration et d'hébergement avec le Cnous.

En 2010, le montant total des ressources des producteurs d'éducation s'élève à 127,4 milliards d'euros, dont 122,5 milliards d'euros pour les producteurs d'enseignement, établissements publics ou privés subventionnés ou non (soit 96,2 % du total). Les ressources du producteur « Services administratifs et organismes publics » s'élèvent à 4,9 milliards d'euros [1] [2].

L'activité des écoles maternelles et élémentaires publiques a bénéficié d'un financement de 32,8 milliards d'euros. La part des collectivités territoriales est importante (13,2 milliards d'euros, soit 40,1 % du total), mais reste inférieure à celle de l'État qui participe pour 18,1 milliards d'euros, soit 55,2 % de leurs ressources.

L'activité des lycées et collèges publics s'appuie sur un financement de 44,2 milliards d'euros dont 31,2 milliards d'euros provenant de l'État, premier financeur avec 70,6 % du total de leurs ressources, correspondant en grande partie aux rémunérations des personnels enseignants. Les collectivités territoriales ont, quant à elles, fourni 10,3 milliards d'euros, soit 23,3 % du total [1] [3].

Le poids du financement de l'État est particulièrement important dans les universités et les autres établissements d'enseignement supérieur publics où il représente 14,1 milliards d'euros, soit 80,6 % du total.

On peut aussi noter que les collèges et lycées privés subventionnés sont financés pour plus des deux tiers par l'État (qui assure la rémunération des enseignants et qui verse pour chaque élève un forfait d'externat dépendant du niveau d'enseignement) et pour un cinquième par les familles.

Définitions

Éducation nationale

L'éducation nationale comprend le ministère de l'éducation nationale, et celui de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Établissements privés à financement public prédominant

Établissements pour lesquels au moins 50 % du financement provient des administrations publiques. Ce sont essentiellement les établissements privés des premier et second degrés sous contrat, l'association pour la formation professionnelle des adultes (Afp), etc. D'autres établissements, tels les établissements d'enseignement supérieur privés, sont également subventionnés par l'État mais dans une proportion moindre.

Autres producteurs d'enseignement privés

Ce sont les établissements hors contrat, les établissements déclarant des bénéfices industriels et commerciaux, les professions libérales déclarant des bénéfices non commerciaux et les individus donnant des leçons particulières.

Cereq

Centre d'études et de recherche sur les qualifications.

CIO

Centre d'information et d'orientation.

CNDP

Centre national de documentation pédagogique.

Cnous

Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

IFÉ (ex INRP)

Institut français de l'éducation (ex-Institut national de la recherche pédagogique).

Onisep

Office national d'information sur les enseignements et les professions.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 11.29, 10.21, 09.13, 07.41.
- *Les dossiers*, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 ». n° 199, 2011.

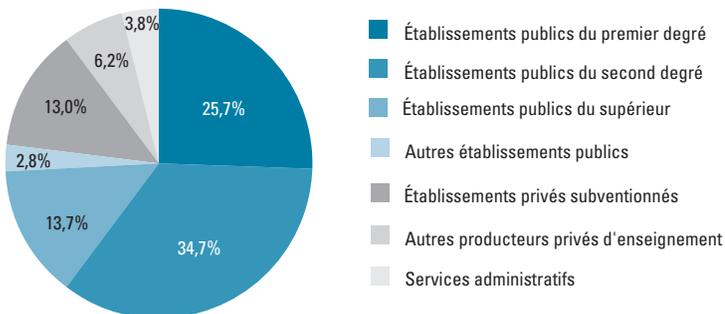
[1] Financement des producteurs d'enseignement et de formation en 2010 - Dépenses totales (courantes + capital) des financeurs finals (évaluation provisoire en millions d'euros)

(France métropolitaine + DOM, hors Mayotte)

	Éducation nationale	Autres ministères	Collectivités territoriales	Autres administrations	Ménages	Entreprises et autres fin. privés	Reste du monde	Total
Écoles maternelles et élémentaires	18 026	70	13 164	-	1 538	-	-	32 808
Collèges et lycées	30 448	732	10 310	389	1 696	565	17	44 157
Centre de formation d'apprentis	7	91	243	14	11	190	-	556
Universités	10 687	62	716	226	259	755	106	12 811
Autres établissements d'enseignement supérieur	1 358	1 955	632	57	81	534	24	4 641
Centres de formation artistique	-	46	1 244	-	72	-	-	1 362
Centres d'enseignement spécial	259	373	31	2	9	4	-	678
Organismes d'enseignement à distance	101	-	-	-	47	11	-	159
Organismes de formation extrascolaire	58	628	41	2	21	86	2	838
Total établissements publics d'enseignement	60 954	3 957	26 381	690	3 734	2 145	149	98 010
Écoles maternelles et élémentaires	1 747	-	686	-	624	-	-	3 057
Collèges et lycées	5 080	548	783	-	1 643	118	-	8 172
Centre de formation d'apprentis	-	1	474	27	20	372	-	894
Établissements d'enseignement supérieur	68	37	244	-	667	186	-	1 202
Organismes de formation extrascolaire	79	340	786	-	196	1 863	17	3 281
Total établissements privés subventionnés	6 974	926	2 973	27	3 150	2 539	17	16 606
Écoles maternelles et élémentaires	-	-	-	-	82	-	-	82
Établissements du second degré	-	-	-	-	187	40	-	227
Centres de formation d'apprentis	1	11	718	42	32	569	-	1 373
Écoles supérieures	-	-	-	58	1 149	230	-	1 437
Organismes de formation extrascolaire	-	-	295	8	1 213	3 201	91	4 808
Total établissements privés non subventionnés	1	11	1 013	108	2 663	4 040	91	7 927
Total producteurs d'enseignement	67 929	4 894	30 367	825	9 547	8 724	257	122 543
Services administratifs et organismes publics	3 179	319	788	-	583	6	1	4 876
Total	71 108	5 213	31 155	825	10 130	8 730	258	127 419

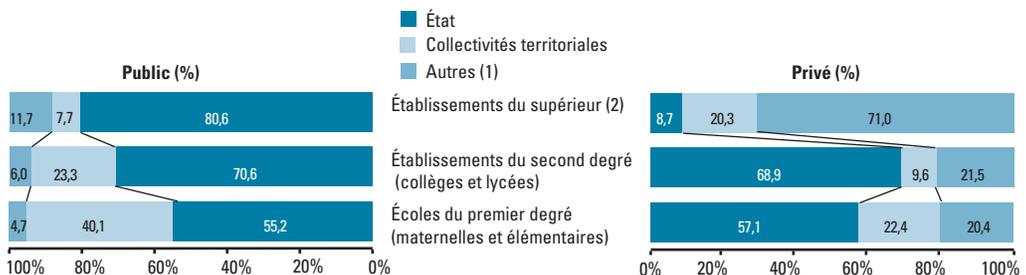
[2] Répartition du financement selon l'unité de production destinataire en 2010 (%)

(France métropolitaine + DOM, hors Mayotte)



[3] Répartition du financement des établissements publics et privés subventionnés selon l'origine en 2010 (%)

(France métropolitaine + DOM, hors Mayotte)



(1) Autres : autres administrations + entreprises + ménages + reste du monde.

(2) Établissements du supérieur : universités + autres établissements d'enseignement supérieur.

Présentation

En 2010, la dépense moyenne par élève ou étudiant, tous niveaux confondus, est de 8 150 euros. Elle varie quasiment du simple au double entre un élève du premier degré (5 730 euros) et un étudiant (11 430 euros), la dépense pour le second degré se situant à un niveau intermédiaire (9 670 euros). De façon plus détaillée, l'écart est encore plus important : de 5 530 euros pour un élève scolarisé en préélémentaire, jusqu'à 15 240 euros pour un étudiant de classe préparatoire aux grandes écoles (CPGE) [1] [2].

Trois quarts des dépenses des producteurs d'éducation sont des dépenses de personnels (et, pour la moitié, des dépenses de personnels enseignants). Les écarts entre coûts moyens sont donc souvent liés à des différences de taux d'encadrement ou de statut des enseignants (rémunérations et obligations réglementaires de service). D'autres facteurs interviennent aussi, tels les besoins en matériel nécessaire à la formation, ou l'importance relative des investissements réalisés.

Dans l'enseignement primaire, le coût moyen par élève de préélémentaire (5 530 euros) est relativement proche de celui d'un élève d'élémentaire (5 780 euros). Le nombre moyen d'élèves par classe, moins élevé en élémentaire, tend à augmenter sa dépense moyenne. La présence des ATSEM dans les classes maternelles tend à accroître la dépense moyenne d'un élève de maternelle, atténuant ainsi l'écart observé entre ces deux niveaux.

Dans le second degré, les écarts de coûts moyens, dus aux différences de statut et de rémunération des enseignants, sont en partie contrebalancés par un nombre d'élèves plus faible par classe dans le premier cycle (8 330 euros) et le second cycle professionnel (11 990 euros) par rapport au second cycle général et technologique (11 600 euros). Les enseignements professionnels et technologiques requièrent également des dépenses de fonctionnement matériel et d'investissement plus importantes que l'enseignement général.

Dans le supérieur, l'écart de coût très important observé entre les formations universitaires (10 180 euros), d'une part, et les classes de type CPGE (15 240 euros) ou STS (13 800 euros) d'autre part, provient en grande partie des différences de taux d'encadrement. De plus, les enseignants intervenant dans ces filières sont souvent agrégés, voire pour les CPGE, professeurs de chaire supérieure, corps où se conjuguent une rémunération plus élevée et une obligation de service plus faible que dans l'enseignement secondaire.

Définitions

Dépenses moyennes par élève

La dépense moyenne par élève prend en compte la totalité des dépenses, à savoir les dépenses courantes (personnels + fonctionnement), les dépenses en capital pour l'ensemble des activités dans les établissements publics et privés, ainsi que les dépenses de l'administration permettant l'organisation du système, à l'exclusion des formations extrascolaires et de la formation continue. Cette dépense comprend aussi les biens et services liés (transports scolaires, achat de fournitures, de manuels scolaires, de vêtements demandés par les institutions, de cours particuliers, etc.). Pour chaque niveau d'enseignement, la dépense moyenne par élève est égale à la somme des dépenses totales des unités de financement du compte de l'éducation, divisée par le nombre d'élèves.

ATSEM

Agent territorial spécialisé d'école maternelle, rémunéré par les communes.

CPGE

Classe préparatoire aux grandes écoles.

STS

Section de techniciens supérieurs.

IUT

Institut universitaire de technologie.

ASH

Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés.

Prix

Les dépenses moyennes retracées dans le tableau et le graphique ci-contre sont exprimées en « prix 2010 », unité qui permet de gommer les effets de l'inflation sur les coûts, à l'inverse de données exprimées en « prix courants ».

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 11.29, 10.21, 10.01, 09.13, 07.41.
- Les dossiers, « Le Compte de l'éducation. Principes, méthodes et résultats pour les années 1999 à 2009 », n° 199, 2011.

[1] Évolution des coûts moyens par élève et par étudiant depuis 1980 (en euros, prix 2010)

(France métropolitaine + DOM, hors Mayotte, Public + Privé)

Niveaux	1980	1990	1995	2000 (1)	2005	2008 (1)	2009	2010p
Préélémentaire	...	3 200	4 030	4 820	4 900	5 270	5 490	5 530
Élémentaire	...	3 830	4 380	5 200	5 410	5 680	5 670	5 780
Premier degré (y compris ASH)	2 950	3 670	4 350	5 170	5 290	5 590	5 640	5 730
Premier cycle	...	6 260	7 210	7 890	8 280	8 170	8 220	8 330
Second cycle général et technologique	...	7 570	9 310	10 990	10 810	11 150	11 540	11 600
Second cycle professionnel	...	8 760	10 120	11 280	11 060	11 620	11 980	11 990
Second degré (2)	5 900	7 050	8 260	9 090	9 280	9 380	9 580	9 670
STS	11 260	13 540	14 010	13 870	13 980	13 800
CPGE	13 840	15 100	15 430	15 170	15 300	15 240
Universités	6 600	8 050	8 080	...	(3)	
IUT	10 220	10 150	9 960	...	(3)	
Universités + IUT	9 950	10 260	10 180
Supérieur (4)	7 510	8 240	8 460	9 600	9 740	11 140	11 540	11 430
Coût moyen tous niveaux	4 460	5 540	6 510	7 430	7 580	7 930	8 090	8 150

(1) Le tableau et le graphique [2] présentent deux ruptures de série : en 1999, rupture due à la rénovation du compte de l'éducation ; à partir de 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (voir définition de la Lof en 10.3).

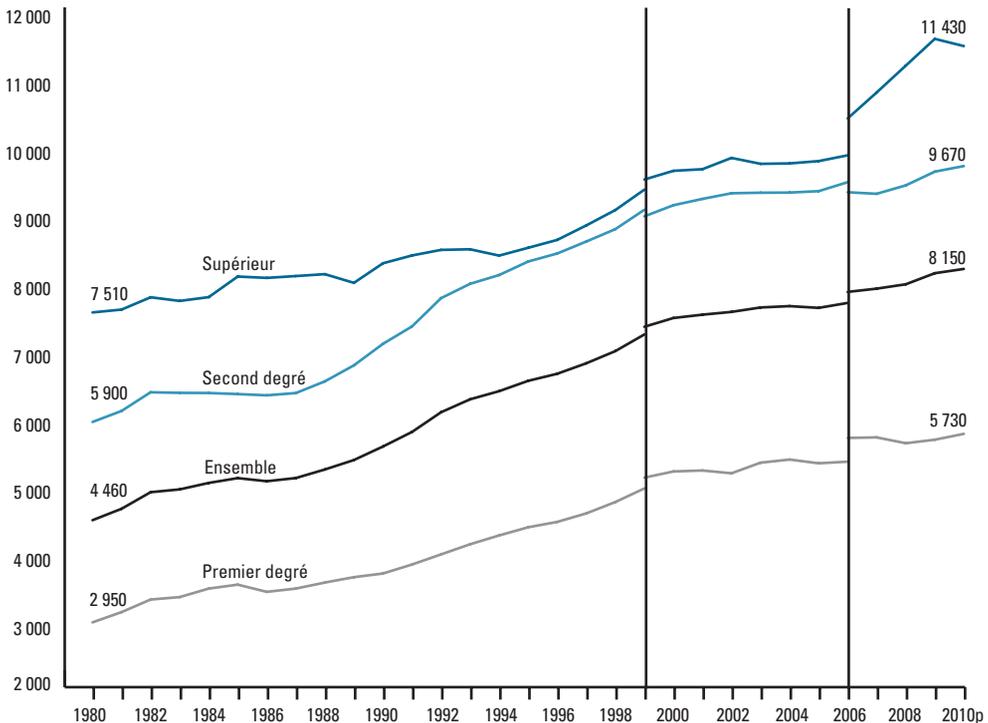
(2) Y compris l'enseignement spécial et l'apprentissage.

(3) La réforme de la Lof ne permet plus de distinguer les dépenses des IUT, qui sont depuis 2006 intégrées à celles des universités.

(4) Y compris les étudiants des autres écoles du supérieur publiques ou privées (écoles d'ingénieurs, écoles de commerce, etc.) et les apprentis.

[2] Évolution des coûts moyens par élève et par étudiant depuis 1980 (en euros, prix 2010)

(France métropolitaine + DOM, hors Mayotte, Public + Privé)



Présentation

Les établissements d'enseignement publics et privés et les centres de formation d'apprentis (CFA) relevant du ministère de l'éducation nationale ont reçu en 2010 environ 1 157 millions d'euros au titre de la taxe d'apprentissage due par les entreprises sur les salaires versés en 2009 [1]. Ce montant est en légère baisse par rapport à 2008, en lien avec un recul du nombre d'élèves en CFA et dans l'enseignement secondaire ainsi qu'en raison de la dégradation de la conjoncture économique. Les centres de formation d'apprentis reçoivent la part la plus élevée (52,2 %). Les établissements publics et privés (sous contrat et hors contrat) du second degré et les établissements d'enseignement supérieur se partagent l'autre moitié (21,6 % et 26,1 % respectivement), avec la poursuite de la tendance à l'accroissement de la part du supérieur. L'écart entre les parts reçues par les établissements publics et par les établissements privés du second degré est peu marqué (respectivement 11,8 % et 9,8 %) alors que les effectifs du privé ne représentent qu'un cinquième des effectifs du second degré (voir définition sur les organismes collecteurs).

En moyenne, pour chaque élève des sections du second degré ouvrant droit à la taxe, un établissement public a reçu 127 euros (107 pour un collège, 110 pour un lycée professionnel et 132 pour un lycée d'enseignement général et technologique), tandis qu'un établissement privé en a perçu plus du triple.

Dans l'enseignement supérieur, un établissement privé a reçu en moyenne 1 398 euros par étudiant, soit six fois plus qu'un établissement du secteur public (220 euros). La taxe moyenne par apprenti en CFA s'est élevée à 1 763 euros.

On constate des disparités académiques concernant la taxe moyenne reçue par élève [2]. La taxe moyenne par apprenti en CFA est nettement plus élevée pour Paris et Versailles (respectivement 4 629 et 3 632 euros) que pour la moyenne nationale (1 763 euros) tandis qu'elle est nettement inférieure dans les académies de Nice et de Poitiers (903 euros et 1 016 euros respectivement). Le contraste est sensible dans l'enseignement supérieur entre les académies de Versailles et de Nancy-Metz (respectivement 643 et 143 euros) ainsi que dans l'enseignement secondaire entre l'académie de Paris et celle de Nancy-Metz (respectivement 304 et 85 euros).

Définitions

La taxe d'apprentissage

C'est une taxe d'État due par les entreprises. Elle est calculée en multipliant le montant des salaires bruts versés par l'entreprise l'année précédente par le taux de 0,5 % (0,1 % pour les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin). Le produit de la taxe d'apprentissage est inscrit au budget de l'État. Toutefois, une faible partie de la taxe est versée au Trésor public, les entreprises pouvant déduire du montant dû certaines dépenses, dont, notamment, les subventions aux établissements d'enseignement dispensant des formations initiales technologiques et professionnelles habilitées à recevoir de la taxe d'apprentissage. L'enquête de la DEPP recense les subventions des entreprises venant en exonération de la taxe d'apprentissage.

Organismes collecteurs

Chambres de commerce et d'industrie, chambres des métiers, organismes agréés, Octa (organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage) qui reçoivent les subventions des entreprises et les reversent aux établissements d'enseignement éventuellement désignés par les entreprises.

Élèves ouvrant droit à la taxe d'apprentissage

Élèves des sections qui préparent à la vie active (formations initiales technologiques ou professionnelles). Pour les collèges : Segpa, troisième d'insertion, classe préparatoire à l'apprentissage, classe d'initiation préprofessionnelle en alternance. Pour les lycées : classes menant au baccalauréat technologique, STS. Pour le second cycle professionnel : lycées professionnels, toutes les sections. Dans l'enseignement supérieur, les sections ouvrant droit à la taxe comprennent les filières d'ingénieurs, les filières économiques et commerciales, les formations pour les laboratoires médicaux, le secteur paramédical, les diplômes d'études supérieures spécialisées (DESS), les diplômes de docteur-ingénieur et toutes les filières à caractère professionnel, les IUT, les licences et les masters professionnels.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête n° 8 relative au recensement des subventions reçues au titre des versements exonérateurs de la taxe d'apprentissage par les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (enquête biannuelle).

[1] Taxe d'apprentissage reçue en 2010 par les établissements relevant du ministère de l'éducation nationale (année de salaires 2009)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Établissements	Taxe d'app. reçue (milliers d'euros)	Répartition en %	Taxe moyenne par élève (en euros)
CFA et CPA annexés	604 594	52,2	1 763
Collèges	12 061	1,0	107
Erea	1 516	0,1	170
Lycées professionnels	44 022	3,8	110
LEGT	70 642	6,1	132
Sections d'apprentissage	8 337	0,7	538
Total second degré public	136 578	11,8	127
Collèges	2 890	0,2	401
Lycées professionnels	31 582	2,7	317
LEGT	54 277	4,7	345
Sections d'apprentissage	261	0,0	885
Sous-total second degré privé sous contrat	89 010	7,7	337
Second degré privé hors contrat	24 568	2,1	1 067
Total second degré privé	113 578	9,8	395
Total second degré	250 156	21,6	184
Supérieur public	144 989	12,5	220
Supérieur privé	156 762	13,5	1 398
Total supérieur	301 751	26,1	392
Total autres bénéficiaires	751	0,1	
Total général	1 157 252	100,0	468

[2] Taxe d'apprentissage moyenne reçue par élève selon l'académie en 2010 (en euros)

(France métropolitaine + DOM hors Mayotte, Public + Privé)

Académies	Par élève (second degré)	Par apprenti (CFA)	Par étudiant (supérieur)
Aix-Marseille	166	1 755	501
Amiens	144	1 514	351
Besançon	183	1 220	187
Bordeaux	194	1 655	347
Caen	170	1 223	358
Clermont-Ferrand	161	1 393	298
Corse	132	1 229	320
Créteil	191	2 339	330
Dijon	181	1 233	271
Grenoble	215	1 657	360
Lille	155	1 379	562
Limoges	180	1 310	161
Lyon	298	1 997	524
Montpellier	120	1 315	164
Nancy-Metz	85	1 328	143
Nantes	220	1 145	374
Nice	136	903	212
Orléans-Tours	180	1 305	257
Paris	304	4 629	851
Poitiers	170	1 016	197
Reims	142	1 761	257
Rennes	218	1 511	277
Rouen	137	1 467	436
Strasbourg	188	1 410	256
Toulouse	281	1 416	265
Versailles	181	3 632	643
France métr.	190	1 772	394
DOM	65	1 344	147
Total	184	1 763	392

Présentation

En 2011-2012, 1 309 400 jeunes de France métropolitaine et des DOM y compris Mayotte, soit 24,2 % des élèves du second degré, ont bénéficié d'une bourse nationale [1]. Cette proportion est deux fois plus élevée dans les établissements publics que dans les établissements privés : 27,4 % contre 12,2 %. Elle est également beaucoup plus élevée dans les départements d'outre-mer, qui comptent un peu plus de la moitié d'élèves boursiers dans l'enseignement secondaire.

Le pourcentage de boursiers (24,2 %) varie sensiblement d'un cycle d'enseignement à l'autre : en collège, il atteint 25,4 %, en second cycle technologique, il est de 25,0 %. Il est plus élevé en second cycle professionnel (32,7 %) et nettement plus faible en second cycle général (15,3 %).

Les bourses nationales de collège concernent 821 600 jeunes de France métropolitaine et des DOM, soit 28,8 % des élèves des collèges publics et 12,1 % dans les collèges privés.

En lycée, 487 800 jeunes ont bénéficié d'une bourse nationale en 2011-2012, ce qui représente 22,4 % des lycéens de France métropolitaine et des DOM, soit 25,2 % des élèves de l'enseignement public et 12,4 % des élèves de l'enseignement privé.

Définitions

Bourses nationales

Bourses payées sur des crédits du budget du ministère de l'éducation nationale. Il existe des bourses départementales, non comptabilisées ici, prises en charge par les crédits des conseils généraux. Des aides à la scolarité sont également accordées par les conseils régionaux (lycéens) ou par les conseils généraux (collégiens).

Bourses du second degré

Le montant d'une bourse d'études du second degré est déterminé en fonction des ressources et des charges des familles, selon un barème national.

Bourses de collège

Les bourses de collège comportent trois taux annuels différents : 80,91 euros, 240,10 euros et 350,01 euros, pour l'année scolaire 2011-2012.

Bourses de lycée

Elles concernent les élèves scolarisés en lycée et en Erea, y compris ceux de premier cycle (3^e avec l'option DP6 « Découverte professionnelle 6 heures », Dima y compris en CFA et MFR, et 6^e à 3^e en Erea).

Constitution de la bourse de lycée

– Les parts de base, déterminées en fonction des ressources et des charges familiales ; leur nombre peut varier de 3 à 10. Le montant de la part de bourse est de 43,74 euros en 2011-2012.

– Les parts supplémentaires (au nombre de 2) pour tous les boursiers qui suivent une formation professionnelle ou technologique dans le second cycle.

– Les primes liées à la scolarité du boursier :

- Prime de qualification (435,84 euros), pour les boursiers en CAP, BEP (en voie d'extinction) et en seconde du baccalauréat professionnel en 3 ans.

- Prime d'entrée (217,06 euros) en seconde, première et terminale générale et technologique, ainsi qu'en première et terminale du baccalauréat professionnel en 3 ans.

- Prime d'équipement (341,71 euros) lors de l'entrée en première année d'une formation technologique ou professionnelle y ouvrant droit (liste définie par arrêté).

- Prime à l'internat (247,38 euros), versée automatiquement à tous les boursiers nationaux internes de collège, de lycée et d'Erea.

– La bourse au mérite (800 euros), qui est un complément à la bourse de lycée, est attribuée de droit aux élèves, boursiers de lycée, ayant obtenu une mention « bien » ou « très bien » au diplôme national du brevet (DNB). Elle peut également être attribuée à des élèves boursiers de lycée qui, sans avoir obtenu de mention au DNB, se sont distingués par leur effort dans le travail au cours de la classe de troisième.

[1] Les boursiers nationaux dans le second degré en 2011-2012

	Public		Privé		Total	
	Boursiers	% (1)	Boursiers	% (1)	Boursiers	% (1)
France métropolitaine + DOM y compris Mayotte						
En collège						
Taux : 80,91 euros	327 457		44 047		371 504	
Taux : 224,10 euros	185 514		20 171		205 685	
Taux : 350,01 euros	227 232		17 192		244 424	
Total collège	740 203	28,8	81 410	12,1	821 613	25,4
Primes à l'internat	3 649		3 716		7 365	
En lycée (2)						
Second cycle professionnel	196 943	36,1	29 802	20,3	226 745	32,7
Nombre de parts/boursier	10,01		9,71		9,97	
Montant/boursier [euros]	438,02		424,53		436,14	
Primes d'équipement	34 532		3 424		37 956	
Primes à la qualification	92 466		15 565		108 031	
Primes d'entrée en seconde	64		15		79	
Primes d'entrée en première	44 968		6 263		51 231	
Primes d'entrée en terminale	55 384		7 130		62 514	
Bourses au mérite	8 572		1 002		9 574	
Primes à l'internat	23 577		2 398		25 975	
Second cycle général et techno	220 822	19,6	26 988	8,6	247 810	17,2
Enseignement général	158 655	17,6	19 248	7,4	177 903	15,3
Nombre de parts/boursier	7,60		7,45		7,58	
Montant/boursier [euros]	332,61		325,82		331,35	
Primes d'équipement	18		5		23	
Primes d'entrée en seconde	64 289		7 240		71 529	
Primes d'entrée en première	40 308		5 161		45 469	
Primes d'entrée en terminale	40 284		5 330		45 614	
Bourses au mérite	60 125		6 434		66 559	
Primes à l'internat	10 505		1 633		12 138	
Enseignement technologique	62 167	27,6	7 740	14,0	69 907	25,0
Nombre de parts/boursier	9,58		9,30		9,58	
Montant/boursier [euros]	418,96		406,91		419,24	
Primes d'équipement	6 277		457		6 734	
Primes d'entrée en seconde	344		37		381	
Primes d'entrée en première	26 332		3 107		29 439	
Primes d'entrée en terminale	29 429		3 845		33 274	
Bourses au mérite	10 787		749		11 536	
Primes à l'internat	5 221		728		5 949	
Total second cycle	417 765	25,0	56 790	12,3	474 555	22,3
Total lycée (yc 1^{er} cycle en lycée) (3)	428 833	25,2	58 997	12,4	487 830	22,4
Total second degré y compris Mayotte	1 169 036	27,4	140 407	12,2	1 309 443	24,2
France métropolitaine + DOM hors Mayotte						
Collège	731 174	28,7	81 410	12,1	812 584	25,2
Second cycle professionnel	195 179	35,9	29 802	20,3	224 981	32,6
Second cycle général et technologique	216 108	19,3	26 988	8,6	243 096	17,0
Total second cycle	411 287	24,7	56 790	12,3	468 077	22,0
Total lycée (yc 1^{er} cycle en lycée) (3)	422 355	25,0	58 997	12,4	481 352	22,2
Total second degré hors Mayotte	1 153 529	27,2	140 407	12,2	1 293 936	24,0

(1) Pourcentage de boursiers sur l'ensemble des élèves.

(2) Voir « Définitions » pour la valeur de la part de bourse en lycée et celles des différentes primes.

(3) Premier cycle en lycée : 3^e avec option DP6, 3^e d'insertion, Dima en CFA et MFR et 6^e à 3^e en Erea.

Lecture - En 2011 dans le second degré public, 1 169 036 élèves disposent d'une bourse nationale. Ils représentent 27,4 % des élèves du second degré public.

Présentation

En 2011-2012, près de 650 000 étudiants reçoivent au moins une aide financière [1]. Ils sont un peu moins nombreux que l'année précédente. La part des étudiants aidés baisse de 1,4 point cette année. Avec 36,1 % d'étudiants aidés, cette proportion demeure néanmoins plus élevée qu'avant la rentrée 2008, où elle se situait aux alentours de 30 %. Les boursiers sur critères sociaux, qui représentent près de 96 % des étudiants aidés, sont en hausse de 4,6 %, tandis que le fonds national d'aide d'urgence (ponctuelle et annuelle) est versé moins fréquemment : en 2010-2011, environ 71 500 étudiants avaient perçu une aide d'urgence (annuelle, ponctuelle ou les deux), contre près de 41 000 cette année [2]. Un peu plus de 14 000 étudiants cumulent une bourse sur critères sociaux et le fonds national d'aide d'urgence ponctuelle. Amenées à disparaître, les bourses de mérite concernent moins de 300 étudiants (500 en 2010). À l'université, le nombre de boursiers augmente modérément (+ 4,3 %) au regard des fortes augmentations des deux dernières années (de l'ordre de 8 %). La part des étudiants boursiers s'y élève à 35,0 %, soit 7,6 points de plus qu'il y a dix ans. En 2011-2012, la hausse la plus importante concerne les étudiants boursiers en STS (+ 4,8 %). C'est aussi en STS que la part des étudiants boursiers est la plus élevée (46,3 %). Avec 26,9 %, les CPGE connaissent le plus faible taux. Cette part a néanmoins fortement augmenté, notamment depuis la rentrée 2008. Auparavant, elle n'atteignait pas 20 %. Le nombre de boursiers sur critères sociaux augmente à chaque échelon, mais surtout aux échelons extrêmes : + 11,8 % de boursiers à l'échelon 0 et + 5,6 % à l'échelon 6 (voir « Définitions »). La structure des boursiers par échelon se modifie : depuis deux ans, l'échelon 0 est celui qui regroupe le plus de boursiers (21,4 % en 2011-2012) tandis que l'échelon 6 passe en seconde position, avec 18,9 % des étudiants boursiers [3]. Les montants des bourses sur critères sociaux ont été revalorisés de 5,3 % pour chaque échelon. Compte tenu de l'inflation estimée à 2,2 % (inflation moyenne entre juillet 2011 et juin 2012), le pouvoir d'achat des bourses gagne 3,1 points pour les échelons 1 à 6.

Définitions

Aides financières

Sont comptabilisées en 2011, les principales aides destinées aux étudiants : bourses sur critères sociaux, bourses de mérite et fonds national d'aide d'urgence (source MESR-DGESIP).

Les bourses sur critères sociaux

Elles sont accordées en fonction des ressources (revenus déclarés bruts) et des charges de la famille appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse et qui croît de l'échelon zéro à l'échelon six (échelon pour les ressources les plus faibles créé au 1^{er} janvier 2008). Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants en formation initiale, suivant des études à temps plein, dans une formation habilitée par le ministère chargé de l'enseignement supérieur à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, la nationalité et le diplôme.

Les aides au mérite

Celles-ci remplacent les bourses sur critères universitaires et les bourses de mérite à la rentrée 2008. Elles sont un complément de bourse sur critères sociaux.

Un fonds national d'aide d'urgence (FNAU)

Mis en place à la rentrée 2008, il permet d'apporter une aide financière rapide et personnalisée, ponctuelle ou pour la durée de l'année universitaire, aux étudiants de moins de 35 ans rencontrant de graves difficultés et à ceux qui doivent faire face à des difficultés pérennes, comme la rupture familiale, la situation d'indépendance avérée. Ce fonds remplace les anciennes allocations d'études et l'allocation unique d'aide d'urgence allouée par les Crous. Il est possible de cumuler les deux aides, ponctuelle et annuelle (1 156 étudiants en 2011-2012) ou de percevoir à la fois une bourse sur critères sociaux et l'aide d'urgence ponctuelle (14 232 étudiants concernés).

Proportion d'étudiants aidés

Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant droit aux aides (principalement les diplômés nationaux de cursus licence ou master et jusqu'à la 6^e année des études de santé), les étudiants inscrits en première année d'IUFM, les élèves des STS et CPGE public MEN ou sous tutelle du MEN et les étudiants inscrits en préparations intégrées, en écoles d'ingénieurs (public MESR ou sous tutelle du MESR) ou en écoles de commerce reconnues par l'État (groupes I et II, voir 6.9).

[1] Évolution du nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide financière

(France métropolitaine + DOM)

	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012
Ensemble des aides (1)	488 059	497 721	510 267	515 511	522 242	501 845	495 208	551 132	626 382	665 114	647 101
% d'étudiants concernés	29,5	29,7	29,9	30,0	30,2	29,4	29,3	32,7	35,8	37,5	36,1
dont universités (2) (3)	339 038	345 148	354 954	361 970	369 365	357 847	350 994	375 595	407 445	441 304	460 261
% d'étudiants concernés	27,4	27,6	27,8	28,2	28,8	28,4	28,4	31,0	32,5	33,8	35,0
dont CPGE et STS (3)	100 089	103 773	103 420	101 010	100 925	95 388	95 430	104 491	110 849	114 787	120 258
% d'étudiants concernés	36,6	37,8	37,7	36,9	36,5	34,2	33,9	36,5	37,8	39,2	41,2
CPGE (3)	13 120	13 120	12 949	13 273	13 685	13 490	14 185	17 125	19 813	20 016	20 916
% d'étudiants concernés	19,3	18,9	18,7	18,8	19,0	17,6	18,6	21,9	25,0	25,7	26,9
STS (3) (4)	86 969	90 653	90 471	87 737	87 240	81 898	81 245	87 366	91 036	94 771	99 342
% d'étudiants concernés	42,4	44,2	44,1	43,1	42,8	40,4	39,6	42,0	42,6	44,1	46,3

(1) Champ : bourses sur critères sociaux, bourses sur critères universitaires (supprimées en 2008), bourses de mérite, allocations d'études (supprimées en 2008), prêts d'honneur (supprimés en 2009), fonds national d'aide d'urgence.

(2) Université hors IUFM jusqu'en 2009-2010.

(3) Hors allocations d'études, prêts d'honneurs, allocations d'IUFM, fonds national d'aide d'urgence.

(4) Hors Mayotte.

[2] Répartition des bénéficiaires selon le type d'aide et la nature de l'établissement fréquenté en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM)

	Bourses sur critères sociaux (1)	Bourses de mérite	Total bourses (1)	Fonds national d'aide d'urgence ponctuelle (2)	Fonds national d'aide d'urgence annuelle (2)
Total universités	460 026	235	460 261		
dont : IUT	52 061	0	52 061		
<i>filiales ingénieurs</i>	12 668	24	12 692		
CPGE	20 916	0	20 916		
STS (3)	99 342	0	99 342		
Ingénieurs hors université	15 599	38	15 637		
Écoles de commerce	14 815	0	14 815		
Autres écoles	9 515	0	9 515		
Total bourses (1)	620 213	273	620 486	36 181	5 822

(1) Sans allocation d'études.

(2) Source MESR-DGESIP. Le détail par nature de l'établissement n'est pas disponible. 1 156 bénéficiaires touchent les deux FNAU. 14 232 étudiants perçoivent une bourse sur critères sociaux et l'aide d'urgence ponctuelle.

(3) Hors Mayotte.

[3] Répartition des boursiers sur critères sociaux par montant annuel des bourses en 2011-2012

(France métropolitaine + DOM)

Bourses sur critères sociaux (1)	Montant annuel (en euros)	Boursiers 2011 (%)	Rappel boursiers 2010 (%)
Échelon 0	(2)	21,4	20,0
Échelon 1	1 606	16,8	17,3
Échelon 2	2 419	9,0	9,2
Échelon 3	3 100	8,9	9,2
Échelon 4	3 779	8,6	8,9
Échelon 5	4 339	16,3	16,7
Échelon 6	4 600	18,9	18,7
Ensemble		100,0	100,0
Effectifs		620 213	593 057

(1) Sans allocations d'études.

(2) Exonération des droits d'inscription universitaires et de sécurité sociale étudiante.

Présentation

À la rentrée 2011, 460 000 boursiers sur critères sociaux étudient à l'université. L'université accueille ainsi les trois quarts des étudiants boursiers alors qu'elle comptabilise 64 % des effectifs du supérieur.

La proportion de boursiers sur critères sociaux est largement plus élevée en IUT (44,7 %) [1] [2]. Elle est également supérieure à la moyenne universitaire en sciences humaines et sociales (37,9 %) et en lettres-arts-langues (36,4 %). À l'inverse, la part des étudiants boursiers est faible en droit-sciences politiques (29,9 %), dans les disciplines médicales (30,6 %) et les sciences économiques (30,6 %). Depuis la rentrée 2006, la part des boursiers sur critères sociaux a augmenté de 7,6 points à l'université. Elle a progressé plus fortement dans les formations « sciences et ingénieurs » (+ 8,7 points), en sciences humaines et sociales (+ 8,6 points) et en IUT (+ 8,2 points).

En 2011-2012, 23,0 % des universitaires boursiers perçoivent une aide à l'échelon 0 (voir « Définitions »), c'est-à-dire qu'ils sont exonérés des droits d'inscription universitaires et de sécurité sociale étudiante (aucune somme d'argent ne leur est versée) [3]. Une bourse à l'échelon 1, soit environ 1 600 euros annuels, est allouée à 16,4 % des boursiers. Les étudiants les plus aidés (échelons 5 et 6) représentent 34,7 % des boursiers et reçoivent entre 4 300 et 4 600 euros pour l'année scolaire.

Le poids des échelons intermédiaires (de 2 à 4) varie très peu d'une discipline à l'autre. En revanche, la proportion de boursiers cumulée dans les échelons 0 et 1 varie de 31,5 % en sciences économiques à 45,2 % dans les IUT. Mécaniquement, le poids cumulé des échelons 5 et 6 est inversement distribué : en sciences économiques-gestion-AES, il concerne 43,6 % des étudiants boursiers, contre 28,9 % en IUT. C'est d'ailleurs en sciences économiques que le récent échelon 6 est le plus fréquent : 25,2 % des boursiers sur critères sociaux de cette discipline sont à cet échelon, contre 14,5 % en IUT.

Définitions

Les bourses sur critères sociaux (BCS)

Elles sont accordées en fonction des ressources (revenus déclarés bruts) et des charges de la famille (par exemple, nombre de frères et sœurs et éloignement entre le domicile familial et le lieu d'études) appréciées selon un barème national qui détermine le montant annuel de la bourse : le barème croît de l'échelon 0 à l'échelon 6. Cet échelon 6 a été créé au 1^{er} janvier 2008 pour les ressources les plus faibles. Les modalités d'attribution des bourses sur critères sociaux ont été modifiées à la rentrée 2008. Ces bourses ne peuvent être attribuées qu'aux étudiants en formation initiale, suivant des études à temps plein dans une formation habilitée, par le ministère chargé de l'enseignement supérieur, à recevoir des boursiers, avec des conditions sur l'âge, la nationalité et le diplôme.

Proportion d'étudiants aidés

Le nombre d'étudiants aidés est rapporté à la population concernée, estimée en prenant en compte les étudiants des universités inscrits dans une formation ouvrant le droit aux aides (principalement les diplômes nationaux des cursus licence et master et jusqu'à la 6^e année des études de santé pour les formations universitaires).

Universités

Voir « Définitions » en 6.2. Dans les statistiques présentées ici, sont inclus également dans la catégorie universités : les universités de technologie (UT), les écoles nationales supérieures (ENS), les instituts nationaux polytechniques (INP), les instituts d'études politiques (IEP), les centres universitaires de formation et de recherche (CUFR) et les établissements privés d'enseignement universitaire.

Instituts universitaires de technologie (IUT)

Les effectifs recensés comprennent les préparations au diplôme universitaire de technologie (DUT), au diplôme national de technologie spécialisée (DNST) et les formations post-DUT.

[1] Répartition des étudiants et des boursiers sur critères sociaux à l'université selon la formation et la discipline en 2011-2012 (%)

(France métropolitaine + DOM)

	Étudiants	Boursiers
IUT	8,8	11,4
Sciences humaines et sociales	16,7	18,2
Lettres - arts - langues	14,1	14,8
Sciences et ingénieurs	21,5	21,6
Sciences éco. - gestion - AES	14,2	12,5
Médecine - pharmacie - odontologie	9,8	8,6
Droit - sciences politiques	15,0	12,9
Total université	100,0	100,0

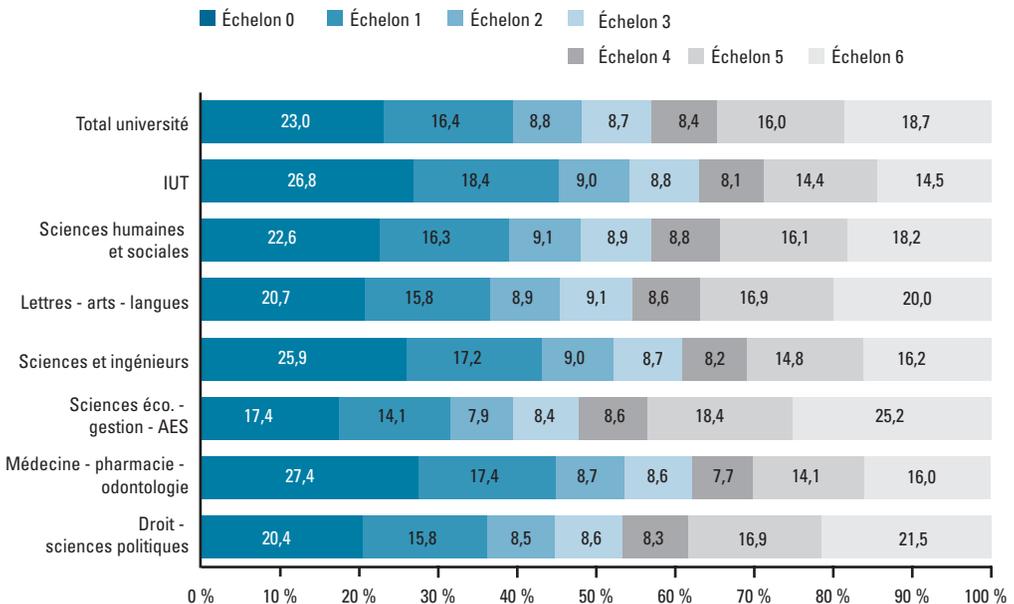
[2] Proportion de boursiers sur critères sociaux selon la formation et la discipline universitaire (%)

(France métropolitaine + DOM)

	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012
IUT	36,7	36,0	39,7	42,6	44,7	44,9
Sciences humaines et sociales	29,3	29,4	32,8	34,3	36,4	37,9
Lettres - arts - langues	28,8	28,5	32,4	34,0	35,8	36,4
Sciences et ingénieurs	26,3	26,7	30,3	31,8	33,5	35,0
Sciences éco. - gestion - AES	25,0	25,3	28,4	29,8	30,1	30,6
Médecine - pharmacie - odontologie	23,7	24,3	27,6	29,2	28,7	30,6
Droit - sciences politiques	23,0	23,1	26,7	27,5	28,8	29,9
Total université (hors IUFRM)	27,2	27,3	30,8	32,3	-	-
IUFRM	-	-	21,3	22,9	-	-
Total université	27,2	27,3	30,3	31,9	33,6	34,8

[3] Poids des différents échelons de boursiers sur critères sociaux dans les formations et disciplines universitaires en 2011-2012 (%)

(France métropolitaine + DOM).



Présentation

En 2011, les aides aux étudiants (voir rubrique « Définitions ») atteignent 5 869,0 millions d'euros [1]. Elles s'élevaient à 3 510,7 millions d'euros en 1995. Cela correspond à une progression de 67,2 % en prix courants et de 30,0 % en prix constants entre 1995 et 2011. En 2011, les aides de l'État représentent plus de 91 % de l'ensemble des aides retenues ici, les autres aides (sécurité sociale et universités elles-mêmes) en constituent moins de 9 %.

Les aides directes de l'État représentent en 2011 près de 60 % du total et, à elle seule, l'allocation de logement social (ALS) pèse environ 25 %, soit plus de 1,4 milliard d'euros. Elle affiche une augmentation de 67,1 % par rapport à 1995 en euros constants (prix de 2011). Les bourses et prêts, autres formes d'aides directes, demeurent néanmoins la dépense la plus importante au titre de l'action sociale en faveur des étudiants avec près de 1,8 milliard d'euros (30,2 % du total), en progression de 48,7 % par rapport à 1995 en euros constants. La principale aide fiscale, constituée par la majoration du quotient familial pour les enfants rattachés au foyer fiscal de leurs parents, représente plus de 1,2 milliard d'euros, soit 20,7 % du total des aides. Cela représente une hausse de 0,5 % par rapport à 1995 en euros constants.

Les autres aides sont essentiellement constituées de la contribution des différents régimes de sécurité sociale au financement des assurances sociales des étudiants. Cette contribution, dont le montant atteint 503,7 millions d'euros en 2011, soit 8,6 % du total des aides, est en progression de 4,5 % par rapport à 1995 en euros constants.

Les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous) gèrent les bourses, les restaurants et les résidences universitaires dépendant de l'enseignement supérieur. Les restaurants universitaires ont servi près de 48,5 millions « d'équivalents repas » pendant l'année scolaire 2011-2012, en recul par rapport à l'année 2010-2011 [2]. Le prix du ticket restaurant était fixé à 3,05 euros pour 2011-2012, il est fixé à 3,10 euros pour la rentrée 2012. En 2011-2012, les résidences universitaires proposent 165 000 places pour les étudiants. Le tarif de la redevance mensuelle varie de 143 euros par mois pour une chambre non réhabilitée à 357,8 euros par mois pour un studio de 16 à 22 m² en Île-de-France (aide au logement non déduite).

Définitions

Les aides aux étudiants

Elles se décomposent en aides directes et aides indirectes : les aides directes sont constituées par les bourses, secours d'études et prêts d'honneur. Depuis la rentrée 2008, l'allocation unique d'aide d'urgence fait partie du fonds national d'aide d'urgence (FNAU). Figurent aussi dans les aides directes, l'allocation de logement social (ALS) ou l'aide personnalisée au logement (APL) versées par la Cnaf. S'ajoutent également pour certaines familles, divers avantages fiscaux tels que la réduction d'impôt pour étudiant à charge et l'octroi d'une demi-part supplémentaire pour rattachement au foyer fiscal. Les aides indirectes sont les œuvres sociales des Crous, les aides aux associations, l'exonération des droits d'inscription pour les boursiers, les personnels médicaux et sociaux des universités ainsi que la charge due au déficit de sécurité sociale étudiante (écart entre les prestations et les cotisations versées par les étudiants) et imputée sur d'autres régimes.

Allocation de logement à caractère social (ALS) - Aide personnalisée au logement (APL)

L'ALS, créée en 1971, vient en aide aux personnes seules ou aux ménages sans enfant et au niveau de ressources modestes. L'octroi de cette prestation étant lié aux ressources personnelles du demandeur, ce sont, de fait, les étudiants qui en ont été les principaux bénéficiaires. L'APL, mise en place en 1977, relève du code de la construction et de l'habitation (CCH). Elle s'applique à un parc de logements déterminé, quelles que soient les caractéristiques familiales des occupants.

Depuis 2006, l'APL et l'ALS sont financées par un fonds unique, le FNAL (fonds national d'aide au logement), notamment alimenté par une contribution des régimes de prestations familiales, par le produit des prélèvements mis à la charge des employeurs et par une contribution de l'État.

Cnaf

Caisse nationale des allocations familiales.

Cnous

Centre national des œuvres universitaires et scolaires.

Crous

Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires. Les Crous gèrent l'ensemble du dispositif d'action sociale en faveur des étudiants dépendant de l'enseignement supérieur, à savoir les bourses, les restaurants et les résidences universitaires.

FSDIE

Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

Sources :

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche - DGESIP, Cnaf, Cnous, ministère délégué auprès du ministère de l'économie et des finances, chargé du budget - DGFIP.

[1] Moyens pour l'action sociale en faveur des étudiants (en millions d'euros, %)

(France métropolitaine + DOM)

Nature des aides	1995	2011	Structure 2011 (%)	Évol 2011/1995 (%)	
				en € courants	en € constants
Aides budgétaires de l'État	2 062,4	3 937,4	67,1	90,9	48,5
Aides directes	1 787,8	3 475,1	59,2	94,4	51,2
Bourses et prêts (programme 231 action 1)	927,7	1 774,0	30,2	91,2	48,7
Allocation de logement social (ALS)	672,6	1 444,7	24,6	114,8	67,1
Aide personnalisée au logement (APL) - Part de l'État	187,5	247,1	4,2	31,8	2,5
Aide au transport (carte Imagine R) - Part de l'État (1)		9,4	0,2		
Aides indirectes	274,6	462,3	7,9	68,3	30,9
Œuvres universitaires	253,4	342,3	5,8	35,1	5,1
Aides aux associations et médecine universitaire	12,8	26,1	0,4	103,7	58,0
Compensation de l'exonération des droits d'inscription dont bénéficient les étudiants boursiers (2)	8,4	93,9	1,6	1 017,9	769,4
Aides fiscales de l'État	1 067,1	1 412,0	24,1	32,3	2,9
Majoration du quotient familial pour enfants/étudiants rattachés au foyer fiscal de leurs parents	942,1	1 217,0	20,7	29,2	0,5
Réduction d'impôt pour frais de scolarité des enfants poursuivant des études supérieures	125,0	195,0	3,3	56,0	21,3
Total aides de l'État	3 129,5	5 349,4	91,1	70,9	33,0
Versements des régimes sociaux					
Contribution des différents régimes au financement des assurances sociales des étudiants	375,1	503,7	8,6	34,3	4,5
Versements des universités					
Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes FSDIE	6,1	16,0	0,3	161,8	104,7
Total autres aides	381,2	519,7	8,9	36,3	6,0
Total général	3 510,7	5 869,0	100,0	67,2	30,0

(1) Le complément transport Île-de-France a été supprimé à la rentrée 2011.

(2) Sur le champ des universités et des écoles d'ingénieurs.

[2] Évolution de divers indicateurs sur les œuvres universitaires

(France métropolitaine + DOM)

	1995 1996	2001 2002	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012
Nombre de places gérées par les Crous	146 712	148 145	148 155	149 414	150 025	151 256	152 483	153 994	156 538	158 520	161 500	165 011
Nombre de places dans les restaurants universitaires	172 930	187 421	189 655	190 851	191 262	190 887	190 085	190 100	nd	187 297	188 351	187 570
Nombre de repas servis aux étudiants (en milliers) (1)	67 990	57 060	55 785	54 935	54 950	55 070	55 100	54 400	56 500			
Nombre « d'équivalents repas étudiant » (en milliers) (1)									52 910	50 900	49 247	48 472

(1) Le nombre de repas servis n'est plus suivi depuis 2008 et a été remplacé par le nombre « d'équivalents repas » (recettes des restaurants universitaires en provenance des étudiants/prix du ticket étudiant).

11.1	La recherche et développement : vision d'ensemble	360
11.2	Les travaux de recherche et développement menés par les entreprises	362
11.3	Le financement de la recherche et développement dans les entreprises	364
11.4	Les acteurs de la recherche et développement publique	366
11.5	La recherche et développement : les effectifs	368
11.6	La recherche et développement dans les régions	370
11.7	Les activités de recherche et développement dans le monde	372

Présentation

En 2010, la dépense nationale de recherche et développement (DNRD) est estimée à 44,6 milliards d'euros (Md€), soit une progression de 1,7 % en volume par rapport à 2009 [1]. L'évolution des financements entre 2009 et 2010 résulte principalement d'une augmentation du financement des entreprises de 2,6 % en volume et de 0,6 % pour les administrations. La dépense intérieure de recherche et développement (DIRD) atteint 43,4 Md€, elle progresse de 2,8 % en volume entre 2009 et 2010. La progression, par rapport à 2009, est plus forte pour les administrations avec 3,2 % que pour les entreprises avec 2,6 %.

La participation des entreprises à la réalisation des travaux de R&D est structurellement supérieure à celle des administrations. Ainsi, en 2010, la part de la dépense de recherche exécutée par les entreprises représente 63 % de la DIRD. Au cours des trente dernières années, les structures d'exécution et de financement de la recherche se sont profondément modifiées avec un poids de plus en plus important du secteur des entreprises.

Le rapport DIRD/PIB mesure la proportion du produit intérieur brut (PIB) qui est consacré à la recherche. Il s'élève à 2,2 % en 2010, avec respectivement 1,4 % et 0,8 % pour les entreprises et les administrations.

La R&D exécutée en France a présenté, de 1979 à 1993, une croissance plus rapide que celle du PIB [2]. Le ratio DIRD/PIB est ainsi passé de 1,7 % en 1978 à 2,4 % en 1993 ; de 1993 à 1998, il décroît. À partir de 1999, il avait amorcé une remontée pour atteindre 2,2 % du PIB en 2002. De 2003 à 2007, le ratio a diminué à la fois pour les entreprises et les administrations. Les années 2008 et 2009 marquent une rupture avec cette tendance à la baisse. L'indicateur DIRD/PIB se redresse sous l'effet conjugué d'une augmentation de la DIRD et d'une dégradation du PIB.

La contribution des entreprises au financement de la R&D a enregistré un net accroissement et a dépassé celui des administrations depuis 1995, année où le ratio DNRD/PIB des entreprises dépasse celui des administrations [3]. En 2010, l'indicateur DNRD/PIB s'élève à 2,3 %. La part des administrations dans la DNRD s'est toutefois stabilisée depuis quelques années, elle représente 43 % en 2010 [1].

Les financements des administrations et des entreprises en provenance de l'étranger et des organisations internationales (OI) s'élèvent à 3,3 Md€ courants en 2010 [4], soit 7 % de la DNRD. La part des entreprises est prépondérante, elle représente les quatre cinquièmes de ces ressources.

Définitions

Dépense intérieure de recherche et développement (DIRD)

Elle correspond aux travaux de recherche et développement (R&D) exécutés sur le territoire national, quelle que soit l'origine des fonds. Une partie est exécutée par les administrations (DIRDA), l'autre par les entreprises (DIRDE). Elle comprend les dépenses courantes (masse salariale des personnels de R&D et dépenses de fonctionnement) et les dépenses en capital (achats d'équipements nécessaires à la réalisation des travaux internes à la R&D et opérations immobilières réalisées dans l'année).

Dépense nationale de recherche et développement (DNRD)

Cet agrégat mesure, sans double compte, l'effort financier des acteurs économiques nationaux, quelle que soit la destination des financements. L'écart entre le montant de la DIRD et celui de la DNRD représente le solde entre les échanges en matière de R&D entre la France et l'étranger, y compris les organisations internationales.

Méthodologie

Entreprises : enquête réalisée auprès de 11 000 entreprises et 50 centres techniques de recherche. Enquête exhaustive pour les entreprises importantes et échantillonnée pour les autres (sondage au taux de 1 sur 4).

Administrations : enquête réalisée auprès des organismes et services ministériels qui financent et/ou exécutent des travaux de recherche, des grandes écoles d'ingénieurs hors tutelle du ministère en charge de l'enseignement supérieur, ainsi que des associations sans but lucratif.

En 2010, l'évaluation de la dépense de recherche des administrations a été modifiée. Les dépenses de R&D des ministères et de certains organismes publics ont fait l'objet d'une nouvelle méthode d'évaluation qui conduit à distinguer leur activité de financeur. Cela implique une révision à la baisse de la DIRD d'environ 1 Md€. Les données 2009 ont été recalculées afin de pouvoir être comparées à celles de 2010.

Depuis 2006, le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats (rupture de série). L'enquête a enregistré plusieurs ruptures de série (voir RERS précédents).

Les données 2009 sont définitives et les données 2010 semi-définitives.

R&D

Recherche et développement.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

Pour en savoir plus

- Note d'Information (enseignement supérieur et recherche), 11.13.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 5, MESR SIES, décembre 2011.

Site Internet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

[1] Financement de la DNRD et exécution de la DIRD en France (en millions d'euros)

	1978	1999	2003	2006 (2)	2007	2008	2009 (3)	2009 (4)	2010 (5)	Évolution en % (6)
DNRD	5 897	29 885	34 395	38 738	40 106	42 190	44 461	43 411	44 628	1,7
DNRD par les administrations (1)	3 459	13 267	15 891	17 545	17 990	19 324	19 897	18 850	19 162	0,6
DNRD par les entreprises	2 438	16 618	18 505	21 193	22 116	22 866	24 564	24 561	25 465	2,6
Part des entreprises dans la DNRD (%)	41,3	55,6	53,8	54,7	55,1	54,2	55,2	56,6	57,1	
DIRD	5 743	29 529	34 569	37 904	39 303	41 066	42 835	41 758	43 387	2,8
DIRD par les administrations (1)	2 313	10 873	12 923	13 994	14 550	15 305	16 409	15 332	15 984	3,2
DIRD par les entreprises	3 430	18 655	21 646	23 911	24 753	25 761	26 426	26 426	27 403	2,6
Part des entreprises dans la DIRD (%)	59,7	63,2	62,6	63,1	63,0	62,7	61,7	63,3	63,2	
Part de la DIRD dans le PIB (%)	1,67	2,16	2,18	2,11	2,08	2,12	2,27	2,21	2,24	

(1) Administrations publiques et privées (État, enseignement supérieur et institutions sans but lucratif).

(2) Changement méthodologique, à partir de 2006 les entreprises ayant plus de 0,1 chercheur en ETP sont intégrées dans les résultats.

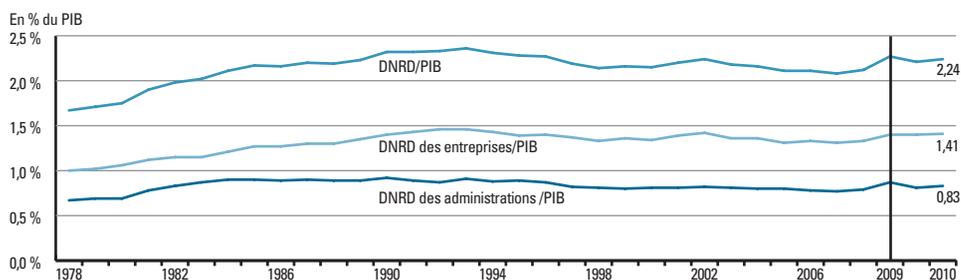
(3) Résultats définitifs (série 1993-2009).

(4) Résultat 2009 recalculé de façon à être comparable à 2010.

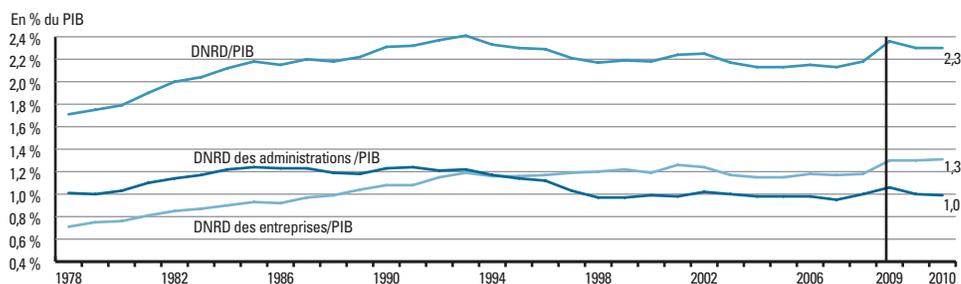
(5) Changement méthodologique, résultats semi-définitifs.

(6) Évolution entre 2009 et 2010 (en volume en %).

[2] Évolution de la DIRD par rapport au PIB



[3] Évolution du financement par rapport au PIB



[4] Ressources des administrations et des entreprises en provenance de l'étranger depuis 2003

(en millions d'euros)

	2003	2004	2005	2006 (1)	2007	2008	2009 (2)	2009 (3)	2010 (4)
Ressources des administrations en provenance de l'étranger et des OI	632	720	663	580	556	635	621	621	727
Ressources des entreprises en provenance de l'étranger et des OI	2 258	2 405	2 064	2 065	2 384	2 636	2 392	2 392	2 574
Total en provenance de l'étranger et des OI	2 890	3 125	2 727	2 645	2 940	3 271	3 013	3 013	3 301
Part des ressources des entreprises en provenance de l'étranger et des OI (%)	78	77	76	78	81	81	79	79	78
Part des financements étrangers dans la DNRD (%)	8	9	7	7	7	8	7	7	7

(1) Changement méthodologique, à partir de 2006 les entreprises ayant plus de 0,1 chercheur en ETP sont intégrées dans les résultats.

(2) Résultats définitifs (série 1993-2009).

(3) Résultat 2009 recalculé de façon à être comparable à 2010.

(4) Changement méthodologique, résultats semi-définitifs.

Présentation

En 2010, la dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE) implantées sur le territoire national s'élevait à 27,4 milliards d'euros (Md€). Elle croît de 2,6 % en volume par rapport à 2009 [1]. Sur une période de trois ans (2007 à 2010), la DIRDE enregistre une croissance annuelle moyenne en volume de 2,0 %, supérieure à celle du PIB (- 0,5 %).

Les dépenses de recherche sont très concentrées, à la fois dans les grandes entreprises et dans quelques branches d'activité de recherche. Les grandes entreprises, qui représentent 5 % des entités effectuant des travaux de recherche et développement (R&D), réalisent 70 % de la DIRDE pour un montant de 19,1 Md€ et reçoivent 1,8 Md€ des financements publics (soit 70 %) [2]. La recherche est effectuée principalement dans l'industrie (82 %) [1]. Cinq branches de recherche réalisent la moitié des dépenses intérieures de R&D. L'industrie automobile, qui réalise 15 % du montant de la DIRDE, est la première branche de recherche. Sur la période 2007-2010, son taux d'évolution annuel moyen progresse légèrement (0,6 %). En deuxième position, l'industrie pharmaceutique exécute 12 % du montant de la DIRDE avec une évolution annuelle moyenne en volume en baisse de - 3,6 % (entre 2007 et 2010). La construction aéronautique et spatiale (11 % de la DIRDE) se situe en troisième position avec un taux de croissance annuel moyen en volume de 3,6 % sur la période 2007-2010. Vient ensuite l'industrie chimique (5 % de la DIRDE), avec sur la période (2007-2010) un taux d'évolution annuel moyen en volume de - 1,0 %. Enfin, la branche de recherche « composants, cartes électroniques, ordinateurs et équipements électroniques » représente 5 % de la DIRDE des entreprises avec une évolution annuelle moyenne en volume en baisse (- 2,5 %). Les branches de services exécutent 18 % des dépenses de R&D. Elles sont très dynamiques : sur les trois dernières années, l'évolution moyenne annuelle en volume est beaucoup plus importante dans les branches de services avec 15,8 % que dans les branches industrielles (- 0,3 %).

En 2010, le montant des travaux externes de R&D des entreprises (DERDE), qui correspond à l'ensemble des contrats de sous-traitance de R&D passés par les entreprises vers les différents secteurs d'exécution, s'élevait à 7,3 Md€. Ces travaux sont réalisés à hauteur de 61 % par des entreprises en France et de 33 % à l'étranger (entreprises ou organismes internationaux), le reste étant effectué par le secteur des administrations [3]. Avec un taux de croissance annuel moyen en volume de 1,9 % sur les trois dernières années, l'évolution de la DERDE s'effectue à un rythme un peu moins soutenu que celle de la DIRDE (2,0 %).

Définitions

Branche de recherche

Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de recherche et développement (R&D). Les 31 branches de recherche utilisées sont construites à partir de la nomenclature d'activités française (NAF révision 2). Les données de la période 2001 à 2006 ont été réévaluées en NAF révisée. À partir de 2007, les données ont été collectées avec la nouvelle nomenclature. Dans cette nouvelle nomenclature, il y a transfert vers l'industrie automobile des activités annexes de ce secteur. Les activités récentes sont décrites plus finement, en particulier les activités de services. Le contour des activités informatiques est plus précis du fait du retrait des activités d'éditions de logiciel.

Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises (DERDE)

Elle correspond aux montants des travaux de R&D achetés ou financés par les entreprises et exécutés en dehors d'elles. Elle comprend la sous-traitance de recherche effectuée sur le territoire national ou à l'étranger, ainsi que la contribution aux organismes internationaux.

Financement public de la R&D

Il comprend les contrats et les subventions en provenance des administrations pour la R&D dans les entreprises. Il n'inclut pas le crédit d'impôt recherche.

Petites et moyennes entreprises (PME)

Entreprises dont l'effectif salarié est strictement inférieur à 500 personnes.

PME filiales

Entreprises de moins de 500 personnes, dont le capital social est contrôlé à plus de 50 % par une entité économique répertoriée comme grand groupe (français ou étranger). Dans le cas contraire, la PME est considérée comme indépendante.

Grandes entreprises

Entreprises dont l'effectif est supérieur ou égal à 500 personnes.

En 2006 (rupture de série), le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats.

Voir également la rubrique « Définitions » en 11.1.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

Pour en savoir plus

- Note d'Information (enseignement supérieur et recherche), 12.01, 11.13.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 5, MESR SIES, décembre 2011.

Site Internet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

[1] Dépenses intérieures (DIRDE) et extérieures (DERDE) de recherche et développement dans les branches de recherche de 2004 à 2010 (en millions d'euros)

	2004	2005	2006 (2)	2007	2008	2009 (3)	2010 (4)	% de la DIRDE	2007-2010 (5)
DIRDE - Branches industrielles (1)	20 428	20 280	21 498	21 702	22 155	22 199	22 465	82	-0,3
Industrie chimique	1 364	1 303	1 377	1 447	1 445	1 451	1 463	5	-1,0
Industrie pharmaceutique	3 084	3 101	3 375	3 493	3 490	3 391	3 269	12	-3,6
Composants, cartes électroniques, ordinateurs, équipements périphériques	1 632	1 597	1 611	1 537	1 373	1 421	1 486	5	-2,5
Fabrication d'équipements de communication	1 344	1 312	1 277	1 247	1 089	987	904	3	-11,4
Fab. instrum. et appar. de mesure, essai et navigation, horlogerie	1 151	965	1 170	1 171	1 257	1 430	1 387	5	4,3
Fabrication de machines et équipements non compris ailleurs	684	788	890	847	924	916	930	3	1,7
Industrie automobile	3 703	3 886	4 044	3 957	4 361	4 279	4 202	15	0,6
Construction aéronautique et spatiale	2 642	2 660	2 358	2 549	2 724	2 546	2 959	11	3,6
Autres branches industrielles	4 824	4 667	5 395	5 454	5 492	5 777	5 864	21	1,0
DIRDE - Branches de services (1)	2 096	2 223	2 412	3 051	3 606	4 227	4 938	18	15,8
Télécommunications	708	760	782	803	850	801	793	3	-1,8
Activités informatiques et services d'information	664	734	730	1 183	1 210	1 455	1 633	6	9,8
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	327	324	414	454	673	935	1 337	5	41,3
Autres branches de services	397	404	487	611	873	1 036	1 175	4	22,6
Total de la DIRDE	22 523	22 503	23 911	24 753	25 761	26 426	27 403	100	2,0
Total de la DERDE	5 301	5 768	6 354	6 593	7 066	6 999	7 280		1,9

(1) NAF révision 2. Voir « Définitions » ci-contre.

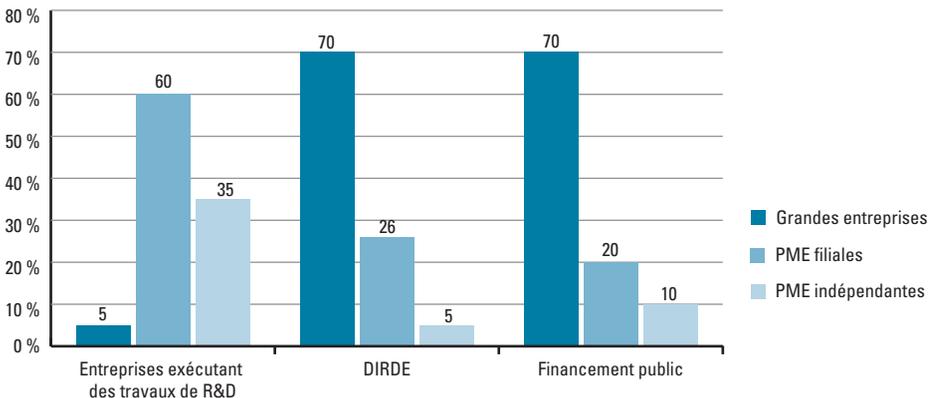
(2) Rupture de série. À partir de 2006 les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats.

(3) Résultats définitifs.

(4) Résultats semi-définitifs.

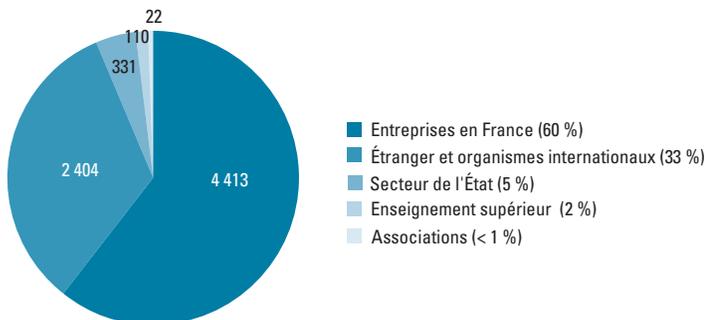
(5) Taux d'évolution annuel moyen sur la période, en volume (PIB de mai 2012) en %.

[2] Répartition selon la taille et la nature des entreprises en 2010 (%)



[3] La sous-traitance de la R&D des entreprises en 2010 : répartition par secteur d'exécution

(en millions d'euros)



Présentation

Le financement de la dépense totale de recherche des entreprises provient principalement des entreprises elles-mêmes. En 2010, les entreprises ont financé 83 % de leurs propres travaux de recherche, pour un montant de 25,2 milliards d'euros (Md€) avec un taux d'évolution en volume de 2,8 % par rapport à 2009 [1]. Sur le long terme, les entreprises contribuent de plus en plus au financement de leur activité de recherche. Le financement public et le financement en provenance de l'étranger (entreprises et autres organismes) y contribuent à part égale pour environ 8 à 9 % chacun.

La contribution publique au financement des entreprises s'élève à 2,5 Md€ dont 1,4 Md€ pour les programmes de recherche et développement (R&D) militaires et 1,1 Md€ pour les programmes civils [2]. Ces financements s'effectuent dans le cadre de subventions, d'appels à projets ou de contrats soutenant des programmes porteurs d'enjeux majeurs. Les recherches effectuées peuvent correspondre à des commandes des administrations, notamment de la défense, de la direction des programmes aéronautiques civils (DPAC) ou à des travaux menés par les entreprises, et soutenus par des organismes tels Oséo, l'agence nationale de la recherche (ANR) ou par le ministère en charge de la recherche. Ils sont constitués à 57 % par des crédits en provenance du ministère de la défense [2]. Entre 2009 et 2010, le financement par les administrations des travaux de R&D des entreprises diminue de 1,4 % (en volume). Du fait de l'importance des programmes de recherche militaire, les financements publics sont concentrés dans quelques branches de recherche. Trois branches reçoivent plus de la moitié des financements publics : la construction aéronautique et spatiale (30 %) la fabrication d'équipements de communication (13 %) et la fabrication d'instruments et appareils de mesure, essais et navigation, horlogerie (11 %).

Les financements en provenance de l'étranger progressent (6,5 % en volume entre 2009 et 2010) [1]. Ces flux proviennent principalement des entreprises (pour 82 %) et le poids des flux intra-groupes est prépondérant [3]. Les fonds reçus des autres filiales de groupes constituent l'essentiel des financements en provenance de l'étranger pour les filiales de groupes étrangers [4]. Les variations des ressources en provenance des organisations internationales sont largement déterminées par les contrats de l'agence spatiale européenne (ESA). La contribution de la France à l'ESA se monte à 0,7 Md€ en 2010.

Le crédit d'impôt recherche (CIR) n'est pas comptabilisé dans le financement public de R&D du fait de sa nature d'avantage fiscal. En 2010, 12 900 entreprises ont bénéficié du CIR pour un montant total de 5,0 Md€ contre 4,7 Md€ en 2009.

Définitions

La dépense totale de R&D

La dépense totale de R&D correspond au financement de la DIRDE à laquelle on ajoute le financement de la DERDE exécutée dans le secteur de l'État plus le financement de la DERDE exécutée à l'étranger.

Financement public

Il correspond aux versements directs effectués par les administrations, qu'il s'agisse d'organismes, de services ministériels ou d'associations sans but lucratif, pour des travaux de recherche et développement (R&D) effectués par des entreprises. Sont exclues de ce financement public les aides fiscales à la R&D comme le crédit d'impôt recherche (CIR).

Financement étranger

Il s'agit des fonds en provenance de l'étranger, qu'il s'agisse des organisations internationales, dont l'Union européenne, ou des fonds en provenance d'entreprises situées hors du territoire national.

Le financement par les entreprises

Il mesure la contribution directe des entreprises à la réalisation de leurs travaux de R&D, que ce soit de l'autofinancement ou un financement par d'autres entreprises.

Crédit d'impôt recherche

Mesure d'incitation fiscale à la recherche mise en place en 1983 pour répondre aux besoins des PME, assise sur la progression des dépenses de R&D. Depuis 2004, le CIR comprend une part en volume qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 10 % des dépenses engagées, cumulable à une part en accroissement qui ouvre droit à un crédit d'impôt égal à 40 % (avec un plafond de 16 M€). À partir de 2008, le dispositif est simplifié et déplafonné : crédit de 30 % des dépenses jusqu'à 100 M€ et 5 % au-delà.

Voir également la rubrique « Définitions » en 11.1.

En 2006 (rupture de série), le champ d'observation des entreprises est élargi : les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

Pour en savoir plus

- Note d'Information (enseignement supérieur et recherche), 12.01, 11.13.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 5, MESR SIES, décembre 2011.

Site Internet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

[1] Évolution du financement de la dépense totale (1) de R&D des entreprises (%)

Origine des financements	1991	1995	2000	2002	2003	2004 (2)	2005	2006 (3)	2007	2008	2009 (4)	2010 (5)	Évolution en % (6)
Entreprises	68,8	76,6	80,9	79,9	79,6	79,0	80,8	81,1	81,3	79,8	83,1	83,2	2,8
Financement public	20,7	13,1	10,8	10,6	10,6	11,0	10,7	10,9	9,9	10,9	8,7	8,3	-1,4
Financement étranger	10,6	10,3	8,3	9,5	9,8	10,1	8,6	8,0	8,8	9,3	8,2	8,5	6,5
Total	100,0												

Dépenses totales (1) des entreprises (en millions d'€)

1991	1995	2000	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
16 567	17 664	20 971	23 605	23 021	23 894	24 069	25 731	26 939	28 343	29 166	30 270

(1) Voir « Définitions » (DIRD + DERD dans le secteur de l'État + DERD à l'étranger).

(2) Changements méthodologiques.

(3) Rupture de série, à partir de 2006 les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en ETP sont incluses dans les résultats.

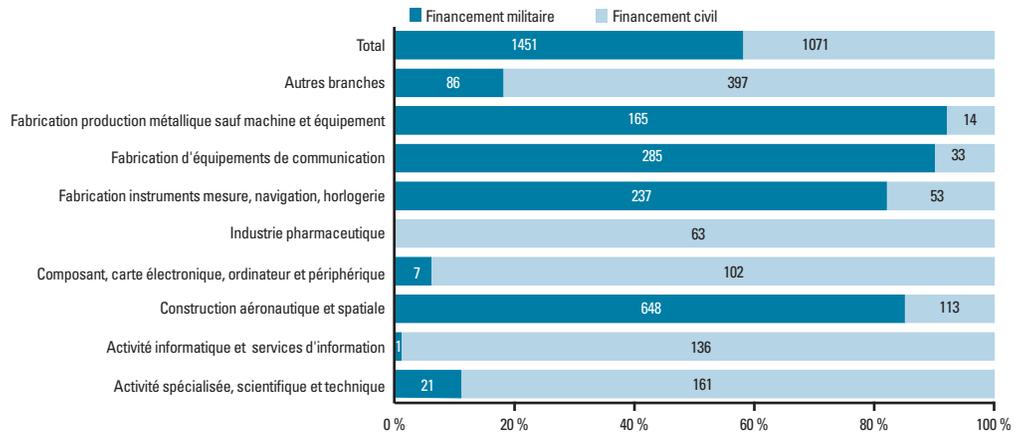
(4) Résultats définitifs.

(5) Résultats semi-définitifs.

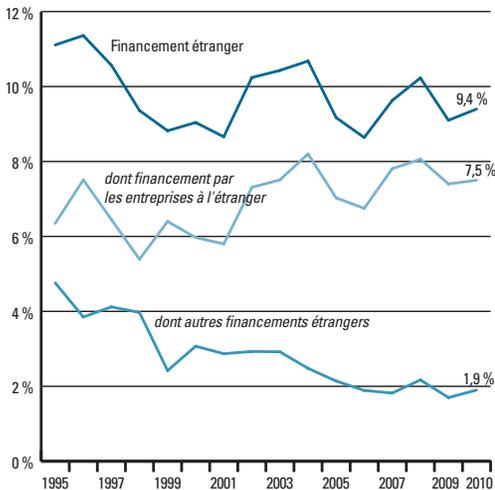
(6) Évolution 2009-2010 en volume.

[2] Financement public des programmes de recherche militaire et civile en 2010 des entreprises

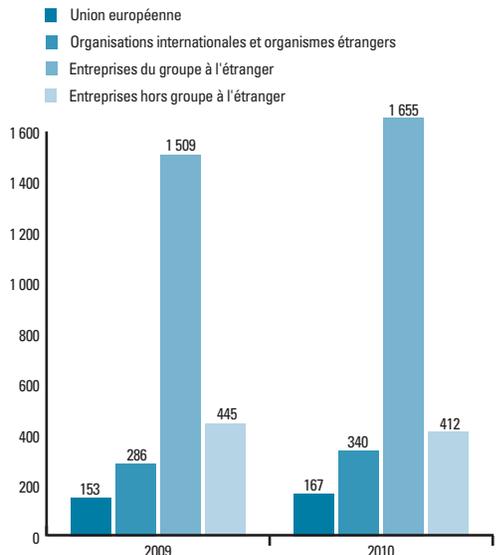
(en millions d'euros)



[3] Part des financements étrangers dans le financement des entreprises depuis 1995



[4] Financements étrangers pour le secteur des entreprises en 2009 et 2010 (en millions d'euros)



Présentation

La dépense intérieure de recherche et développement des administrations (DIRDA) s'élève à 16 milliards d'euros (Md€) en 2010. La part de la DIRDA dans le PIB représente 0,79 % en 2010. En 2011, la dépense de recherche des administrations est estimée à 16,4 Md€ [1]. La DIRDA progresse, en volume (corrégée de l'évolution des prix) de 3,2 % entre 2009 et 2010 (voir 11.1 « Définitions », méthodologie).

Les travaux de recherche sont effectués majoritairement dans les organismes de recherche (56 % de la DIRDA) et les établissements d'enseignement supérieur (39 % de la DIRDA). Les EPST et les Epic sont les principaux organismes publics de recherche. Les EPST sont de taille très hétérogène. Le CNRS, multi-disciplinaire, réalise à lui seul 19 % de la DIRDA (3,1 Md€) soit 5 points de plus que les huit autres EPST [2]. Viennent ensuite l'Inra et l'Inserm avec 0,8 Md€ et 0,7 Md€. Les Epic, avec une DIRD de 3,7 Md€, exécutent 23 % de la DIRDA [3]. Parmi eux le poids du CEA civil est prépondérant avec 2,3 Md€. On trouve en deuxième position le Cnes avec 0,5 Md€ de DIRD, suivi de l'Onera et de l'Ifremer avec 0,2 Md€.

Les administrations ont aussi un rôle de financeur via leurs dépenses extérieures (soit 2,5 Md€ en 2010) [1]. La part la plus importante (63 %) provient de la sous-traitance de recherche des services ministériels notamment des contrats de recherche du ministère de la défense.

Le financement de la dépense totale de la recherche publique repose sur les subventions publiques, les ressources externes de nature souvent contractuelles et les autres ressources propres des exécutants de la R&D [4]. Les subventions d'État représentent 71 % du financement total. Elles proviennent essentiellement de la Mires. Les ressources contractuelles correspondent à 20 % du financement total. Le secteur de l'État est le principal contributeur des ressources contractuelles (54 %), à travers les financements de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et les autres crédits incitatifs [5]. « L'étranger et les organisations internationales » ainsi que les entreprises financent chacun un cinquième des ressources contractuelles. Le secteur associatif contribue à hauteur de 5 %.

Définitions

Les secteurs institutionnels

Dans les statistiques de recherche et développement (R&D), on appelle secteur institutionnel un ensemble d'unités qui ont un comportement économique équivalent. Les cinq secteurs institutionnels sont : l'État (y compris la défense), l'enseignement supérieur, les institutions sans but lucratif (ISBL), les entreprises et l'étranger. L'État comprend les services ministériels et les établissements publics administratifs, civils et militaires ; les organismes publics de recherche (EPST, Epic, EPA), les administrations territoriales (régions, départements, etc.). L'enseignement supérieur comprend les universités et les établissements publics d'enseignement (tous ministères de tutelle), les centres hospitaliers universitaires et les centres de lutte contre le cancer. Le secteur des associations comprend les fondations, associations ou institutions sans but lucratif. Sont cependant exclues de ce secteur les associations qui sont rattachées à d'autres secteurs du fait, principalement, de l'origine de leurs ressources. L'ensemble des administrations comprend l'État, l'enseignement supérieur et les associations.

Statuts juridiques

Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST), à caractère industriel et commercial (Epic), à caractère administratif (EPA), institution ou association sans but lucratif (ISBL).

Dépenses extérieures de R&D

Elles correspondent aux travaux de R&D financés par chaque entité interrogée et exécutés en dehors d'elle. Elles comprennent les sous-traitances de recherche exécutées sur le territoire national ou à l'étranger. Elles incluent également les différentes contributions aux organisations internationales. Les dépenses extérieures peuvent avoir lieu entre agents d'un même secteur.

Dépense totale ou budget total

Somme des dépenses intérieures et extérieures.

Mires

Mission interministérielle de recherche et d'enseignement supérieur.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

Pour en savoir plus

- Note d'Information (enseignement supérieur et recherche), 12.03, 11.13.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 5, MESR SIES, décembre 2011.

Site Internet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

[1] Dépenses intérieures et extérieures de R&D de 2009 à 2011 par secteur institutionnel (en millions d'euros)

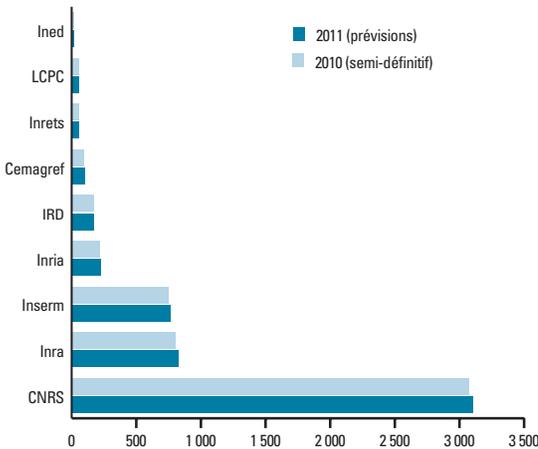
	2009 (1)		2010 (2)		2010 en %		2011 (3)	
	Dépenses intérieures	Dépenses extérieures						
État	8 931	2 365	9 138	2 269	57	91	9 449	2 358
EPST/hors CNRS	2 055	124	2 170	123	14	5	2 231	124
CNRS	3 023	99	3 077	161	19	6	3 108	163
Epic	3 676	374	3 716	420	23	17	3 952	506
Services ministériels et autres établissements publics	178	1 767	175	1 565	1	63	158	1 565
Enseignement supérieur	5 888	45	6 294	55	39	2	6 420	47
EPA/grandes écoles hors MESR	280	7	402	7	3	0	416	2
Universités et étabts d'enseignement supérieur	5 608	38	5 892	48	37	2	6 004	45
Associations	512	206	551	156	3	6	556	154
Total administrations	15 332	2 616	15 984	2 480	100	100	16 425	2 558

(1) Données 2009 révisées à méthode comparable à 2010.

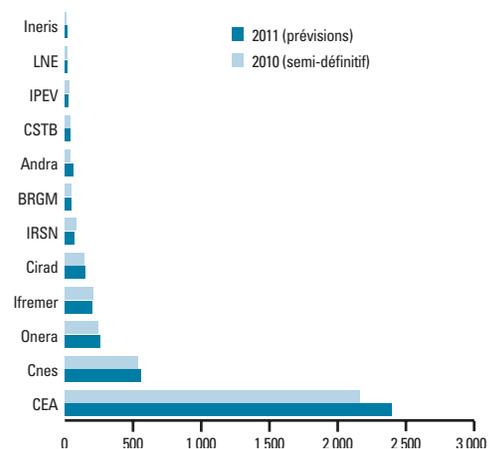
(2) Changement méthodologique, les données 2010 sont semi-définitives.

(3) Prévisions.

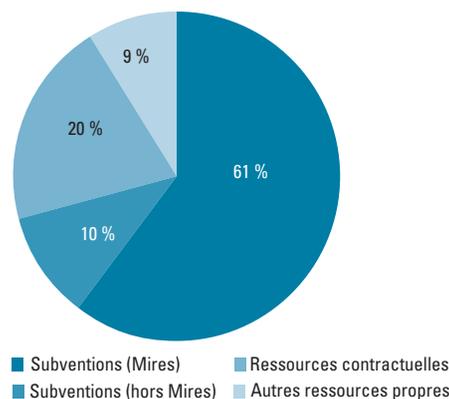
[2] Classement des EPST d'après leur DIRD en 2010 et 2011 (en millions d'euros)



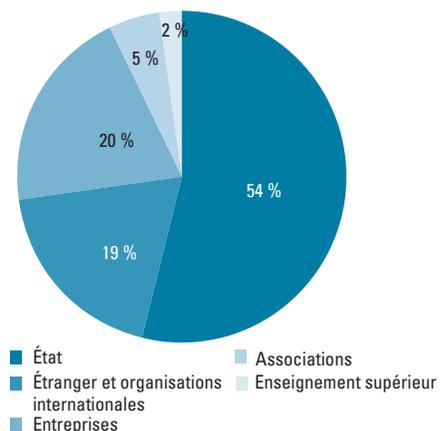
[3] Classement des Epic d'après leur DIRD en 2010 et 2011 (en millions d'euros)



[4] Nature des financements de la recherche publique en 2010



[5] Origine des ressources contractuelles en 2010



Présentation

Le personnel total rémunéré pour les activités de recherche et développement (R&D) en 2010 est évalué à 393 100 personnes en équivalent temps plein recherche (ETP), dont 59 % sont rémunérées par les entreprises [1]. Les effectifs augmentent de 1,4 % par rapport à l'année 2009, avec une progression plus soutenue pour les chercheurs (2,9 %). Parmi les 239 600 chercheurs, 58 % sont rémunérés par les entreprises.

Dans le secteur des entreprises, l'effectif de R&D (230 700 ETP) augmente de 2,1 % par rapport à 2009. La population des chercheurs (139 900 ETP) progresse plus rapidement (4,6 %). Depuis 1992, la croissance de l'emploi du personnel de R&D s'accompagne d'une qualification des emplois au profit de la catégorie des chercheurs. Sur la période 1992-2010, pour 75 200 chercheurs supplémentaires, le personnel de soutien a diminué, de près de 8 800 ETP. Les chercheurs représentent plus de la moitié de l'effectif de R&D (61 %) en 2010, mais il existe une grande disparité selon la branche d'activité de recherche : 86 % pour le secteur des équipements de communication, 68 % pour la construction aéronautique et spatiale, seulement 46 % pour l'industrie pharmaceutique et 52 % pour l'industrie automobile [2].

L'effectif des administrations, avec 162 400 ETP, progresse de 0,3 % par rapport à 2009, un peu plus rapidement pour les chercheurs (0,7 %) que pour les personnels de soutien [1]. Dans les administrations, parmi les 99 700 chercheurs en équivalent temps plein recherche, on retrouve différentes catégories de personnel : les chercheurs ou enseignants-chercheurs (voir « Définitions »), soit 45 % de l'effectif total de R&D, les ingénieurs de recherche (5 %), les doctorants rémunérés (12 %) [3]. Les personnels de soutien de la recherche représentent 38 % de l'effectif total. L'employeur le plus important est l'enseignement supérieur suivi du CNRS et du CEA.

La part des femmes parmi les chercheurs est plus élevée d'environ 15 points dans la recherche publique que dans les entreprises. En 2010, dans les EPST et les établissements d'enseignement supérieur, 35 % des chercheurs sont des femmes, avec des différences sensibles selon les organismes, en raison des spécialisations disciplinaires. La présence des femmes est moindre dans les postes les plus élevés. Seules 20 % des femmes sont professeurs, directeurs de recherche ou chercheurs seniors bien que 41 % des maîtres de conférences et des chargés de recherche soient des femmes. Les femmes sont un peu plus nombreuses parmi les doctorants rémunérés 42 % [4].

Définitions

Les effectifs de R&D

Ils correspondent à l'ensemble des personnels, chercheurs et personnels de soutien technique ou administratif, qui effectuent les travaux de R&D. Les chercheurs et assimilés : ce sont des spécialistes travaillant à la conception ou à la création de connaissances, de produits, de procédés, de méthodes et de systèmes nouveaux et à la gestion des projets concernés. Les qualifications concernées sont : les enseignants-chercheurs, les catégories de chercheurs et d'ingénieurs de recherche pour autant que ceux-ci réalisent effectivement des travaux de R&D dans les EPST, les ingénieurs et les administratifs de haut niveau participant à des travaux de R&D dans les Epic et dans les entreprises. Les doctorants financés par les ministères (allocation de recherche, CIFRE), par les organismes de recherche ou associations sont dénombrés dans la catégorie des chercheurs.

Le personnel de soutien participe à la R&D en exécutant des tâches scientifiques ou techniques sous le contrôle de chercheurs. Il intègre aussi des travailleurs qualifiés ou non et le personnel de bureau qui participent à l'exécution des projets de R&D.

Équivalent temps plein recherche

Afin de tenir compte de la pluralité des activités exercées, les effectifs en personnes physiques sont pondérés en fonction du temps consacré aux activités de R&D. Les enseignants-chercheurs sont comptabilisés à 50 % de leur temps.

Branche de recherche

Il s'agit de la branche d'activité économique bénéficiaire des travaux de R&D. Les trente et une branches de recherche utilisées sont construites à partir de la nomenclature d'activités française (NAF révision 2).

Modification de l'évaluation du personnel

Depuis 2006, les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats (rupture de série).

Pour les administrations : de 1992 à 2009 le personnel ne prend pas en compte le ministère de la défense. En 2010, interviennent un changement méthodologique et l'intégration du personnel de la défense. À des fins de comparaison, les données 2009 ont été recalculées.

DR, PU, CR, MCF, IR

Directeur de recherche, professeur d'université, chargé de recherche, maître de conférences, ingénieur de recherche.

① Pour en savoir plus

- Note d'Information (enseignement supérieur et recherche), 11.13, 11.05.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 5, MESR SIES, décembre 2011.

Site Internet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

[1] Évolution du personnel de recherche et développement (en ETP)

	1992	1999	2003	2006(2)	2007	2008	2009 (3)	2009 (4)	2010 (5)	Évolution en % (6)
Chercheurs des entreprises	64 688	75 390	100 646	113 521	124 577	128 373	133 701	133 701	139 885	4,6
Chercheurs des administrations (1)	74 462	82 446	92 144	97 070	97 275	99 305	100 665	99 063	99 728	0,7
Nombre total de chercheurs	139 150	157 836	192 790	210 591	221 851	227 678	234 366	232 764	239 613	2,9
Personnel total de R&D des entreprises	164 378	171 564	193 256	207 875	215 891	220 016	225 891	225 891	230 735	2,1
Personnel total de R&D des administrations	127 137	136 397	149 051	157 938	159 344	162 636	164 323	161 956	162 396	0,3
Personnel total de R&D	291 515	307 960	342 307	365 813	375 235	382 653	390 214	387 847	393 131	1,4

(1) Chercheurs et doctorants rémunérés.

(2) Rupture de série : à partir de 2006, les entreprises employant plus de 0,1 ETP chercheur sont incluses dans les résultats.

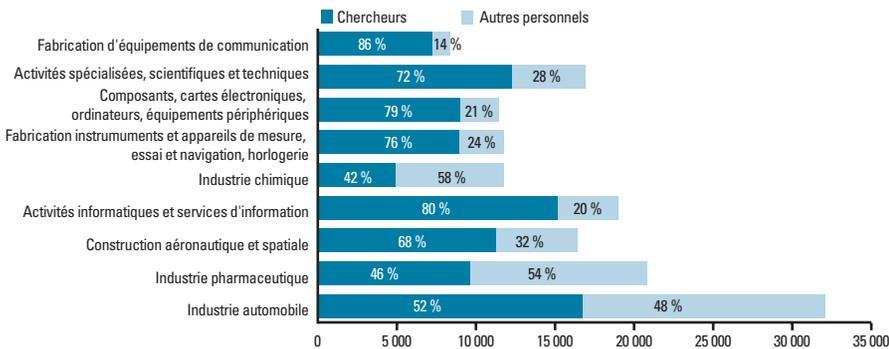
(3) Définitif (série 1992 à 2009 ancienne méthodologie et hors défense).

(4) Résultat 2009 recalculé de façon à être comparé à 2010.

(5) Résultats semi-définitifs (changement méthodologique et y compris le ministère de la défense).

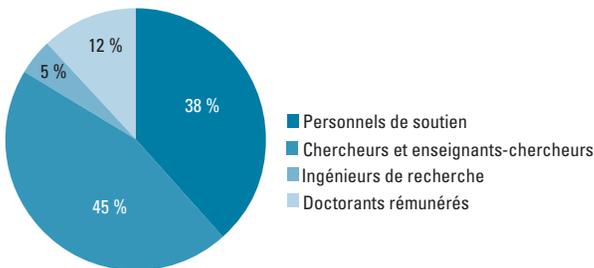
(6) Évolution entre 2009 et 2010.

[2] Répartition des effectifs de R&D selon les branches de recherche (1) en 2010 (en ETP)

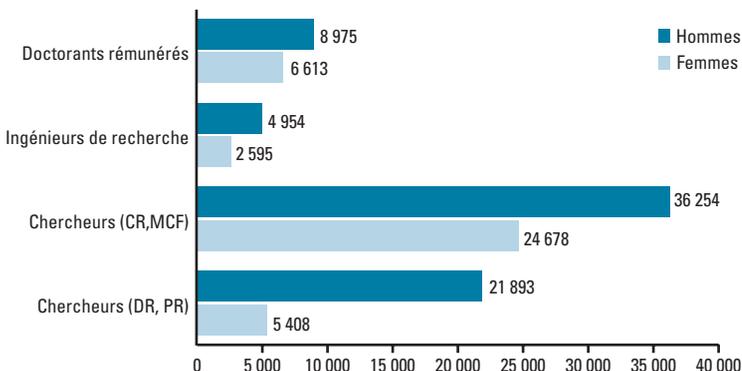


(1) Voir définitions des branches ci-contre.

[3] Répartition des effectifs de R&D des administrations par catégorie en 2010 (en ETP)



[4] Répartition hommes/femmes des chercheurs dans les EPST et les établissements d'enseignement supérieur selon le grade en 2010 (en personnes physiques)



Présentation

Le potentiel de recherche et développement (R&D) est principalement concentré en Île-de-France (38 % des effectifs de R&D et 40 % des chercheurs) [1]. En 2010, 146 300 personnes en équivalent temps plein recherche (ETP), dont 95 500 chercheurs, travaillent en Île de France. La surreprésentation du personnel de R&D y est plus marquée dans les entreprises que dans les administrations. Les entreprises y rémunèrent 39 % de leurs effectifs de R&D et 44 % de leurs chercheurs. La recherche publique pèse un peu moins avec 35 % des effectifs et des chercheurs.

Par ailleurs, trois régions totalisent 26 % de l'ensemble du personnel de R&D et 28 % des chercheurs : Rhône-Alpes (46 800 ETP), suivie de Midi-Pyrénées (28 100 ETP) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (27 400 ETP).

Le poids des autres régions est inférieur à celui de l'Île de France, elles emploient 140 100 ETP recherche dont 75 800 chercheurs. Le classement entre les régions évolue peu.

Le poids du personnel de R&D des entreprises n'est pas identique selon les régions. Globalement supérieur (59 % pour l'effectif total et 58 % pour les chercheurs) à celui des administrations, il lui est inférieur dans certaines régions (Languedoc-Roussillon, Lorraine, Nord-Pas de Calais, Poitou-Charentes, Limousin) [2]. Pour les deux premières régions, la forte implantation des organismes publics contribue à ce phénomène. À l'inverse, en Franche-Comté, 82 % du personnel de R&D travaille en entreprises ; en Haute-Normandie et en Picardie, les trois quarts des personnels de R&D travaillent en entreprises, et ils sont plus des deux tiers en Champagne-Ardenne, Centre et Auvergne.

Dans la recherche publique, la répartition entre les organismes et les universités est assez différente. Les universités, présentes sur tout le territoire, contribuent à une moindre concentration de la recherche : moins d'un tiers des personnels de R&D des universités sont localisés en Île-de-France, contre 37 % des personnels des organismes de recherche (Epic+EPST).

Si l'on rapporte le nombre de chercheurs sur l'emploi total, la moyenne de la France métropolitaine est de 9 chercheurs pour 1 000 emplois. En Île-de-France et en Midi-Pyrénées, ce ratio est près de deux fois plus élevé. La répartition régionale de la DIRD présente des caractéristiques similaires. C'est encore en Île-de-France qu'est concentrée la DIRD (40 %). Pour les entreprises, 41 % de la DIRDE y est localisée. Les travaux de R&D exécutés en région francilienne se montent à 17,4 milliards d'euros [1].

Définitions

La répartition régionale de la recherche et développement (R&D)

Elle s'entend ici au sens de la localisation des travaux de R&D exécutés. Ces informations sont obtenues par voie d'enquêtes statistiques.

Les travaux de R&D dans les entreprises sont intégralement répartis dans les régions par les entreprises elles-mêmes.

Pour les administrations, les travaux de R&D d'une partie des associations ne peuvent pas être répartis dans les régions. En 2010, 98 % de la DIRDA, 97 % des effectifs totaux et 98 % des chercheurs sont répartis.

Les pourcentages cités dans le texte sont calculés relativement au total des effectifs régionalisés sur le territoire français.

Pour des raisons de secret statistique, en ce qui concerne les entreprises, la Corse est regroupée avec la région PACA.

Évaluation du personnel et de la dépense

Les entreprises employant plus de 0,1 chercheur en équivalent temps plein (ETP) sont incluses dans les résultats.

En 2010, modification de l'évaluation des données des administrations (voir 11.1, « Définitions », méthodologie). Les données 2009 ont été recalculées afin de pouvoir être comparées à celles de 2010.

Emploi total

Emploi salarié et emploi non salarié.

DIRD, DIRDE, ETP

Dépense intérieure de R&D, dépense intérieure de R&D des entreprises, équivalent temps plein recherche (ETP).

PACA

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Voir également la rubrique « Définitions » en 11.5.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

Pour en savoir plus

- Note d'Information (enseignement supérieur et recherche), 12.03, 11.13, 11.12, 11.05.

- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 5, MESR SIES, décembre 2011.

Site Internet :

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

[1] Évolution de la R&D des entreprises et des administrations

	2009 révisés			2010 semi-définitifs			2010 semi-définitifs			Chercheurs/ emploi total
	Entre- prises	Adminis- trations	Total	Entre- prises	Adminis- trations	Total	% Entre- prises	% Adminis- trations	% Total	
Île-de-France										
DIRD (1)	11 115	5 821	16 936	11 364	6 077	17 441	41	39	40	
Effectifs de R&D (2)	88 327	55 688	144 015	91 074	55 179	146 253	39	35	38	
dont chercheurs (2)	58 089	33 821	91 911	61 247	34 257	95 503	44	35	40	16
Rhône-Alpes										
DIRD (1)	3 325	1 734	5 058	3 412	1 773	5 185	12	11	12	
Effectifs de R&D (2)	28 866	17 519	46 385	28 951	17 879	46 830	13	11	12	
dont chercheurs (2)	16 391	11 500	27 891	16 710	11 724	28 434	12	12	12	11
Midi-Pyrénées										
DIRD (1)	2 407	892	3 300	2 862	1 010	3 872	10	6	9	
Effectifs de R&D (2)	15 901	9 962	25 863	17 910	10 194	28 104	8	6	7	
dont chercheurs (2)	11 299	6 475	17 773	12 972	6 701	19 673	9	7	8	17
Provence-Alpes-Côte d'Azur (3)										
DIRD (1)	1 434	1 292	2 726	1 593	1 325	2 918	6	8	7	
Effectifs de R&D (2)	12 599	13 246	25 846	14 104	13 284	27 388	6	8	7	
dont chercheurs (2)	8 509	8 035	16 544	9 683	8 091	17 774	7	8	7	9
Autres régions										
DIRD (1)	8 145	5 314	13 459	8 172	5 515	13 688	30	35	32	
Effectifs de R&D (2)	80 198	60 759	140 957	78 696	61 439	140 135	34	39	36	
dont chercheurs (2)	39 413	36 502	75 915	39 274	36 566	75 840	28	38	32	4
Total réparti										
DIRD (1)	26 426	15 053	41 479	27 403	15 700	43 103	100	100	100	
Effectifs de R&D (2)	225 891	157 174	383 065	230 735	157 975	388 710	100	100	100	
dont chercheurs (2)	133 701	96 332	230 033	139 885	97 339	237 224	100	100	100	9
Total non réparti (4)										
DIRD (1)		279	279		284	284				
Effectifs de R&D (2)		4 783	4 783		4 421	4 421				
dont chercheurs (2)		2 731	2 731		2 389	2 389				
Total										
DIRD (1)	26 426	15 332	41 758	27 403	15 984	43 387				
Effectifs de R&D (2)	225 891	161 956	387 847	230 735	162 396	393 131				
dont chercheurs (2)	133 701	99 063	232 764	139 885	99 728	239 613				

(1) DIRD en millions d'euros.

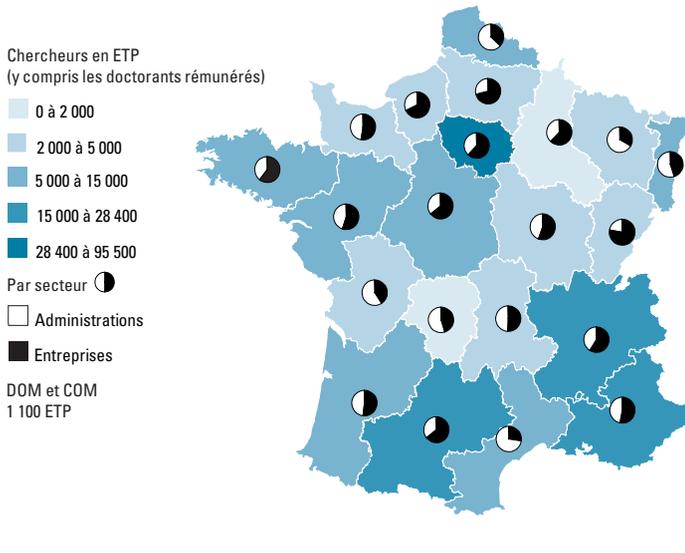
(2) Effectif de R&D en ETP recherche.

(3) Dans les entreprises, la Corse est regroupée avec la région PACA.

(4) Voir « Définitions » ci-contre.

(5) Nombre de chercheurs pour mille emplois en 2010.

[2] Répartition régionale des chercheurs des administrations et des entreprises en 2010



Dans les entreprises, pour des raisons de secret statistique, la Corse est regroupée avec la région PACA.

Présentation

Dans le monde, les activités de recherche et développement (R&D) sont concentrées dans quelques zones géographiques. Les États-Unis ont dépensé 402 milliards de dollars (en dollars courants à parité de pouvoir d'achat) pour leur activité de recherche et développement, soit 41 % de la DIRD exécutée dans les pays de l'OCDE en 2009 [1]. L'ensemble des pays de l'Union européenne (Europe des vingt-sept) constitue le second pôle, avec 31 % de la DIRD de la zone OCDE, soit 299 milliards de dollars (Md\$ PPA) de dépenses en 2009. Le Japon effectue 14 % de la DIRD de la zone OCDE. Au sein de l'Union européenne, quatre pays (l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni, l'Italie), par ordre d'importance décroissante eu égard aux moyens engagés, effectuent 66 % de la DIRD de cette zone et 20 % de la zone OCDE. En termes de niveau de dépenses de R&D, la France (50 Md\$ PPA) rétrograde en 2010 au sixième rang mondial derrière les États-Unis, la Chine (179 Md\$ PPA), le Japon (141 Md\$ PPA), l'Allemagne (86 Md\$ PPA) et la Corée du Sud (53 Md\$ PPA). La Chine a dépassé le Japon en 2009 et la Corée du Sud devance le Royaume-Uni depuis 2006.

Le classement des pays effectué selon le ratio DIRD/PIB diffère de celui réalisé en fonction du montant de la DIRD [2]. En termes d'effort de R&D en 2010, la France (2,2 %) occupe la 12^e place des pays de l'OCDE, derrière la Corée du Sud (3,7 %), le Japon (3,3 %), les États-Unis (2,9 % en 2009) et l'Allemagne (2,8 %) ; elle se situe en dessous de la moyenne de l'OCDE mais au dessus de la moyenne de l'Union européenne (1,9 %). Plusieurs pays, de taille économique moyenne, consacrent une part importante de leur PIB à la R&D : la Finlande (3,9 %) et la Suède (3,4 %) se trouvent en première et seconde place.

En 2008, les dépenses de R&D des pays de l'OCDE ralentissent légèrement, après une augmentation importante entre 2004 et 2006 [3]. Par contre, en 2009, les dépenses de R&D baissent dans l'OCDE avec un taux d'évolution en volume de - 1,7 % par rapport à 2008 (- 1,6 % pour les États-Unis et - 8,5 % au Japon). Dans l'Union européenne, pour la première fois, les dépenses stagnent par rapport à l'année précédente. Par ailleurs, en dehors de la zone OCDE, depuis la fin des années quatre-vingt-dix, certains pays connaissent des taux de croissance annuelle de la DIRD très élevés. La Chine et la Fédération de Russie poursuivent leur progression et enregistrent une forte augmentation des dépenses avec 26,5 % et 10,5 % en volume par rapport à 2008.

Définitions

OCDE

L'Organisation de coopération et de développement économiques regroupe, en 2009, trente pays membres : Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Canada, Corée du Sud, Danemark, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Luxembourg, Mexique, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Royaume-Uni, Suède, Suisse et Turquie.

Union européenne (UE)

Les données concernent l'Europe des vingt-sept : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède, Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République slovaque, Slovénie, République tchèque, Bulgarie, Roumanie.

PPA

Parités de pouvoir d'achat. Les données en monnaie nationale ont été converties en dollars américains (USD) en utilisant les parités de pouvoir d'achat (pour l'année 2005).

Remarques sur les comparaisons internationales

Aux États-Unis, la R&D du secteur de l'État ne comprend que les activités du gouvernement fédéral et pas les activités des établissements des États et des gouvernements locaux. Les données présentées pour la France sont ajustées selon les normes de l'OCDE.

Voir également la rubrique « Définitions » en 11.1.

① Pour en savoir plus

- Notes d'Information (enseignement supérieur et recherche), 11.13.

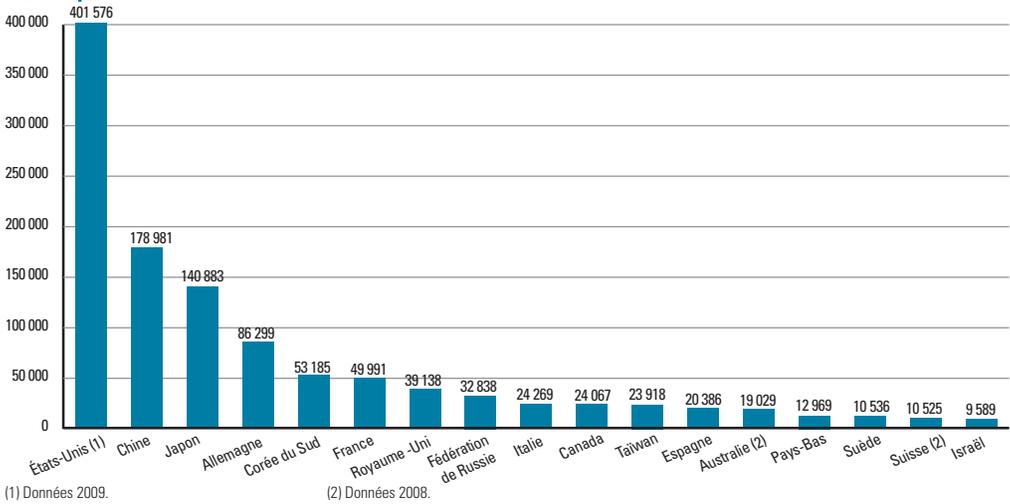
- *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, n° 5, MESR SIES, décembre 2011.

Site Internet

<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/reperes/>

 Sources : OCDE (PIST 2012-juin), MESR-DGESIP-DGRI SIES
Enquêtes réalisées auprès des entreprises et des administrations.

[1] Comparaison internationale de la DIRD en 2010 (en millions de \$ PPA courants)



[2] Indicateurs de l'effort de R&D des principaux pays de l'OCDE (1)

	DIRD/PIB (%)					Chercheurs/population active (pour mille actifs)				
	1999	2007	2008	2009	2010	1999	2007	2008	2009	2010
États-Unis (2)	2,6	2,7	2,8	2,9	..	9,0	9,1
Japon	3,0	3,5	3,5	3,4	3,3	9,7	10,3	9,9	9,9	..
Allemagne	2,4	2,5	2,7	2,8	2,8	6,4	7,0	7,3	7,6	7,9
France	2,2	2,1	2,1	2,2	2,2	6,2	8,0	8,1	8,2	8,5
Corée du Sud (3)	2,2	3,2	3,4	3,6	3,7	4,6	9,2	9,7	10,0	10,7
Royaume-Uni	1,8	1,8	1,8	1,9	1,8	5,9	8,2	8,1	8,2	7,5
Italie	1,0	1,2	1,2	1,3	1,3	2,8	3,8	..	4,1	4,2
Canada	1,8	2,0	1,9	1,9	1,8	6,3	8,3	8,2
Suède	3,6	3,4	3,7	3,6	3,4	8,8	9,4	10,3	9,6	9,9
Finlande (4)	3,2	3,5	3,7	3,9	3,9	12,7	14,5	15,0	15,1	15,4
Union européenne EU-27 (5)	1,7	1,8	1,8	1,9	1,9	4,9	6,2	6,4	6,5	6,6
Total OCDE (5)	2,2	2,3	2,4	2,4	..	6,3	7,2

(1) Les pays sont classés par ordre décroissant du montant de leurs dépenses de recherche.

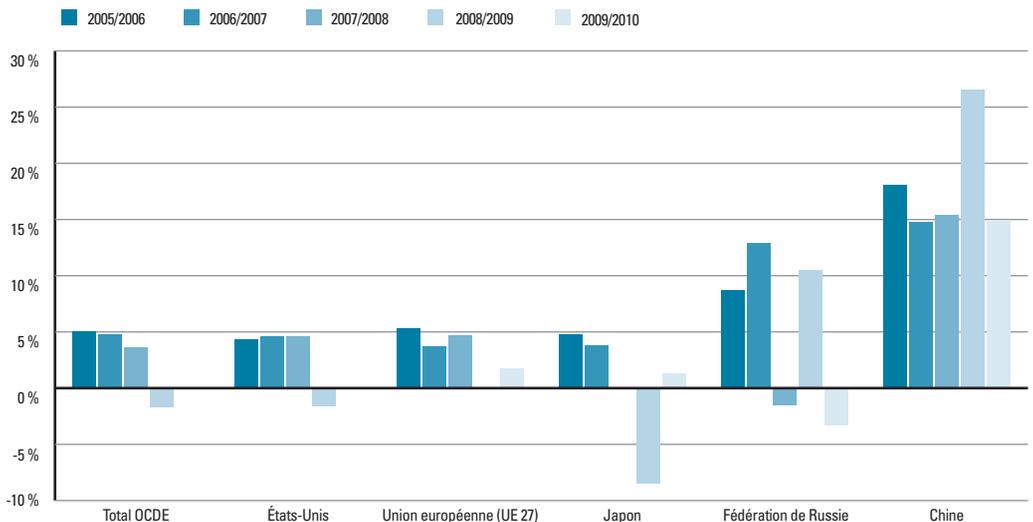
(2) Dépenses en capital exclues (toutes ou en partie).

(3) Sciences humaines et sociales exclues jusqu'en 2006 compris.

(4) Diplômés universitaires au lieu de chercheurs.

(5) Estimation ou projection.

[3] Taux de croissance de la DIRD dans la zone OCDE, dans la Fédération de Russie et en Chine (%) (1)



(1) Aux prix et à la parité des pouvoirs d'achat de 2005.

12.1	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les DOM	376
12.2	Le premier degré dans les DOM	378
12.3	Le second degré dans les DOM	380
12.4	Les flux d'élèves dans le second degré dans les DOM	382
12.5	L'accès au niveau IV dans les DOM	384
12.6	Les spécialités de formation dans le second cycle professionnel dans les DOM	386
12.7	L'origine sociale des élèves du second degré dans les DOM	388
12.8	Les étudiants du supérieur dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	390
12.9	Les étudiants des universités dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie	392
12.10	Les diplômés dans les DOM	394
12.11	Les enseignants du second degré public dans les DOM	396
12.12	Les personnels dans les DOM	398
12.13	La population scolaire et de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie	400

Présentation

À la rentrée 2011, l'ensemble du secteur public et du secteur privé des DOM compte 625 700 élèves, étudiants et apprentis, soit une hausse de 85 000 par rapport à la rentrée 2010 [1]. Cette augmentation s'explique par l'intégration de Mayotte comme cinquième département d'outre-mer le 31 mars 2011 (voir « Définitions »). À champ comparable, c'est-à-dire sans Mayotte, les effectifs sont en recul de 0,3 %, du seul fait de la baisse des effectifs du premier degré.

Dans le premier degré (hors Mayotte), les effectifs sont en baisse de 1,3 %, de façon nettement plus prononcée qu'en France métropolitaine (- 0,1 %). La baisse affecte le préélémentaire (- 0,8 %) et surtout l'élémentaire (- 1,6 %). Seule la scolarisation des enfants handicapés évolue positivement.

Les effectifs du second degré (hors Mayotte) des établissements du ministère de l'éducation nationale progressent, comme ceux de France métropolitaine, mais avec une intensité moindre (respectivement + 0,1 % et + 0,6 %). Les collégiens, y compris ceux de l'enseignement adapté, sont plus nombreux, tandis que les effectifs de lycéens sont en recul, ceux du lycée professionnel notablement (- 2,5 %). Dans ce dernier cas, il faut y voir l'effet de la fin de la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle.

D'une académie à l'autre, les évolutions des effectifs de l'enseignement scolaire (premier et second degrés) sont contrastées : la Guadeloupe et la Martinique connaissent une baisse des effectifs dans les deux degrés d'enseignement ; à l'opposé, la Guyane enregistre une hausse du premier comme du second degré [2]. La contribution de chacun des secteurs d'enseignement (public/privé) à la scolarisation des élèves est stable dans le temps (92 à 93 % pour le public), et varie peu d'une académie à l'autre (de 89 % pour le public en Guadeloupe à 97 % à Mayotte).

En complément de l'enseignement dispensé par le ministère de l'éducation nationale, l'enseignement agricole scolarise 3 500 élèves dans le second degré [1].

Les effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM, 37 500 étudiants toutes formations confondues, sont en augmentation, de 1,2 % par rapport à 2010 en raisonnant à champ comparable. Toutes les composantes de l'enseignement supérieur sont en hausse, hormis les universités et les écoles de commerce et gestion. Les formations professionnelles courtes (STS et IUT) enregistrent les plus fortes hausses. Dans les DOM, l'université forme deux étudiants sur trois et les classes supérieures des lycées en accueillent près d'un sur quatre, essentiellement en STS.

Définitions

Départements d'outre-mer (DOM)

Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion et Mayotte depuis le 31 mars 2011, date à laquelle cette collectivité d'outre-mer est devenue département.

Mayotte scolarise des élèves dans le premier et second degrés (y compris dans l'enseignement secondaire agricole et par voie d'apprentissage). En octobre 2011 a été créé le CUFR (centre universitaire de formation et de recherche) de Mayotte, mais en 2011, comme les années précédentes, les étudiants universitaires de Mayotte sont comptabilisés dans les établissements d'autres DOM (La Réunion notamment), à travers des conventions. Les autres formations de l'enseignement supérieur (CPGE, écoles de commerce,...) n'existent pas à Mayotte, hormis les sections de techniciens supérieurs qui accueillent moins de 300 étudiants en 2011. L'intégration de Mayotte comme département a donc peu d'incidence sur les effectifs de l'enseignement supérieur.

Population scolaire et de l'enseignement supérieur

Voir 1.2.

Premier degré, ASH

Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Voir 3.1.

Second degré

Voir 4.1.

CPGE

Classes préparatoires aux grandes écoles.

STS

Sections de techniciens supérieurs.

IUT

Instituts universitaires de technologie.

IUFM

Institut de formation des maîtres. En 2008, l'IUFM de La Réunion a été rattaché à l'université de La Réunion et, depuis, ses effectifs sont comptabilisés avec ceux des universités. Il en est de même, en 2010, pour les IUFM de Martinique, Guadeloupe et Guyane, rattachés à l'université d'Antilles-Guyane.

 Sources : MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES
Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants de la présente édition de *Repères et références statistiques*.

[1] Évolution des effectifs d'élèves, d'étudiants et d'apprentis dans les DOM (en milliers)

(Public + Privé)

	1980	1990	2000	2005	2008	2009	2010	2011p hors Mayotte	2011p y c. Mayotte	Évol (%) 2011/2010 hors Mayotte
Premier degré	272,0	248,5	271,0	269,3	270,9	269,7	268,6	265,1	318,2	- 1,3
Préélémentaire	72,6	88,4	97,2	99,9	98,3	97,6	97,6	96,8	113,6	- 0,8
Élémentaire (CP-CM2)	194,9	155,8	169,8	165,7	169,9	169,4	168,5	165,9	200,4	- 1,6
ASH	4,6	4,3	4,0	3,6	2,7	2,7	2,5	2,5	4,2	0,6
Second degré éducation nationale	170,6	186,6	219,5	230,1	226,8	224,7	224,8	225,0	256,1	0,1
Premier cycle	119,8	114,8	130	134,2	129,1	128,3	128,5	130,1	149,4	1,2
Second cycle professionnel	25,6	29,7	33,7	37,1	39,1	38,6	39,3	38,3	41,9	- 2,5
Second cycle général et technologique	21,8	36,4	50,2	52,5	52,7	52,1	51,3	50,9	57,8	- 0,9
Enseignement adapté du second degré (Segpa)	3,5	5,7	5,7	6,3	5,9	5,7	5,6	5,7	7,0	3,2
Second degré agriculture	1,3	2,6	2,5	3,2	3,3	3,3	3,2	3,2	3,5	0,2
Centres de formation des apprentis (1)	2,6	5,0	7,0	8,4	7,3	7,4	7,4	8,3	8,6	13,2
Scolarisation dans étab. de la Santé	1,5	1,4	1,6	1,3	1,4	1,5	1,7	1,7	1,7	3,5
Enseignement supérieur	6,3	15,0	32,3	36,7	36,9	38,2	36,8	37,2	37,5	1,2
CPGE	0,0	0,0	0,7	1,1	1,3	1,3	1,3	1,3	1,3	0,9
STS	0,6	2,7	5,7	6,4	7,0	7,1	7,2	7,6	7,9	6,1
IUT	0,0	0,0	0,4	0,6	0,8	0,8	0,9	1,0	1,0	4,2
Universités (hors IUT et ingénieurs) (2)	5,3	10,9	21,1	22,3	22,4	23,4	23,3	23,2	23,2	- 0,4
Écoles de commerce, gestion, comptabilité et vente	0,0	0,1	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	- 2,3
Écoles paramédicales et sociales (3)	0,0	0,7	1,2	2,6	2,8	3,0	2,9	2,9	2,9	ns
Autres établissements d'enseignement supérieur (4)	0,3	0,5	2,8	3,4	2,3	2,3	1,0	1,1	1,1	5,0
Total général	454,3	459,1	533,9	549,0	546,7	544,7	542,4	540,7	625,7	- 0,3

(1) Y compris les effectifs de pré-apprentis en CFA. Données provisoires pour 2011.

(2) Y compris les effectifs des IUFM depuis leur rattachement à une université (en 2008 pour l'IUFM de La Réunion, en 2010 pour les IUFM des Antilles-Guyane).

(3) Données provisoires pour 2011.

(4) Y compris les effectifs des formations d'ingénieurs et des IUFM avant leur rattachement à une université [voir supra (2)].

[2] Effectifs du premier degré dans les DOM à la rentrée 2011

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total y c. Mayotte	Total hors Mayotte
Public	51 301	40 790	40 078	50 595	111 399	294 163	243 568
Préélémentaire	18 404	14 792	15 193	15 673	41 073	105 135	89 462
Élémentaire (CP-CM2)	32 399	25 586	24 563	33 257	69 175	184 980	151 723
ASH	498	412	322	1 665	1 151	4 048	2 383
Privé	6 130	2 618	3 425	2 417	9 400	23 990	21 573
Préélémentaire	2 035	832	1 054	1 144	3 421	8 486	7 342
Élémentaire	4 000	1 786	2 371	1 255	5 979	15 391	14 136
ASH	95	-	-	18	-	113	95
Total premier degré	57 431	43 408	43 503	53 012	120 799	318 153	265 141
Évolution 2011/2010 (%)	- 2,5	1,1	- 3,6	- 1,8	- 0,7	- 1,4	- 1,3
Part du public (%)	89,3	94,0	92,1	95,4	92,2	92,5	91,9

[3] Effectifs du second degré dans les DOM à la rentrée 2011

	Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total y c. Mayotte	Total hors Mayotte
Public	45 601	29 738	36 759	31 029	94 309	237 436	206 407
Premier cycle	25 745	18 287	20 331	19 246	54 564	138 173	118 927
Segpa	1 185	1 045	1 081	1 290	2 400	7 001	5 711
Second cycle professionnel	7 505	5 455	6 684	3 570	15 929	39 143	35 573
Second cycle général et technologique	11 166	4 951	8 663	6 923	21 416	53 119	46 196
Privé	5 409	2 166	3 914	65	7 148	18 702	18 637
Premier cycle	3 049	1 324	2 105	48	4 702	11 228	11 180
Segpa	-	-	-	-	34	34	-
Second cycle professionnel	1 291	344	468	17	653	2 773	2 756
Second cycle général et technologique	1 069	498	1 341	-	1 759	4 667	-
Total second degré	51 010	31 904	40 673	31 094	101 457	256 138	225 044
Évolution 2011/2010 (%)	- 0,6	4,1	- 2,7	6,3	0,5	0,8	0,1
Part du public (%)	89,4	93,2	90,4	99,8	93,0	92,7	91,7

Présentation

En 2011, la population du premier degré dans les départements d'outre-mer (DOM) s'établit à 318 200 élèves, 24 000 dans le secteur privé et 294 200 dans le secteur public [1]. Le partage entre secteurs public et privé est sensiblement identique dans l'enseignement élémentaire et préélémentaire. La part de l'enseignement privé reste toujours nettement plus faible dans les DOM (7,5 %) qu'en France métropolitaine (13,7 %).

Entre 2010 et 2011, l'évolution globale des effectifs dans les écoles des DOM hors Mayotte est encore orientée à la baisse (- 1,3 % en 2011, - 0,4 % en 2010 et - 0,5 % en 2009). En 2011, les effectifs dans les enseignements préélémentaire et élémentaire suivent la même tendance qu'en 2010 : baisse dans les écoles publiques respectivement de 1,1 % et 1,9 % (inférieure à 1 % en 2010) alors que le secteur privé enregistre une hausse de 2,6 % et 1,4 % (après + 0,2 % et + 0,7 % en 2010).

Dans l'enseignement relevant de l'ASH, la tendance globale est à la stabilisation (+ 0,6 %) après une hausse de 8,8 % en 2010.

Dans les écoles publiques des DOM hors Mayotte, les retards sont plus fréquents qu'au niveau national [2]. En CM2, 15,5 % des filles sont en retard contre 22,9 % des garçons et cet écart se retrouve à tous les niveaux : il est de 3,4 points en CP, 4,8 en CE1, 5,7 en CE2 et 7,5 en CM1. On notera que, pour les filles comme pour les garçons, le retard scolaire se cumule au fil des niveaux.

Les taux de redoublement dans les écoles publiques sont supérieurs à ceux de France métropolitaine, notamment pour les niveaux de CP, CE1 et CM2 (écarts respectivement de 1,3, 2,6 et 0,7 points) [3]. En Guyane, quel que soit le niveau, les taux de redoublement sont supérieurs à ceux des autres DOM.

Définitions

Population scolaire du premier degré

Elle se compose des élèves du préélémentaire, de l'élémentaire et de l'ASH. L'enseignement préélémentaire est donné dans les écoles maternelles ou les sections maternelles des écoles primaires, l'enseignement élémentaire en très grande partie dans les écoles élémentaires. L'enseignement dispensé par les écoles spécialisées est inclus dans ce dernier.

Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés (ASH)

En 2011, il comprend les effectifs scolarisés en classes d'inclusion scolaire (Clis). Ces classes accueillent des élèves présentant un handicap physique, sensoriel, ou mental, mais pouvant tirer profit, en milieu scolaire ordinaire, d'une scolarité adaptée à leur âge, à leurs capacités, à la nature et à l'importance de leur handicap. Avant 2011, l'ASH comprenait également l'adaptation et l'intégration scolaire.

Âge

L'âge est le nombre d'années révolues au 31 décembre 2011 pour l'année scolaire 2011-2012. Ainsi, les enfants âgés de 2 ans en 2011-2012 sont nés en 2009.

Âge théorique

L'âge théorique d'entrée en CP est 6 ans. Ainsi, si l'élève parcourt sa scolarité sans redoublement ni saut de classe, il entre en CM2 à l'âge théorique de 10 ans.

Taux de redoublement

Pourcentage des élèves inscrits l'année N-1 dans un niveau qui restent scolarisés dans ce niveau l'année N. Le calcul est fait pour des élèves scolarisés en N-1 et en N dans une école publique.

Taux de retard

Pourcentage des élèves scolarisés à un niveau donné qui ont un âge supérieur à l'âge théorique requis pour ce niveau. Par exemple, le taux de retard en CM2 est le pourcentage d'élèves de CM2 âgés de 11 ans et plus.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Enquête dans les écoles publiques et privées de l'enseignement préélémentaire et élémentaire.

 Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 11.26, 11.09, 10.04, 08.01, 07.05.

[1] Évolution des effectifs du premier degré selon le sexe

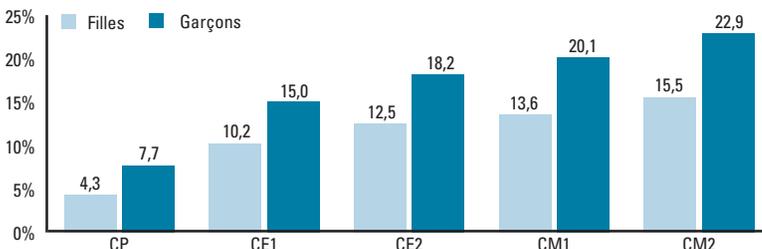
(DOM hors Mayotte avant 2011)

		Public			Privé			Public + Privé		
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total
2011	Préélémentaire	45 923	43 539	89 462	3 757	3 585	7 342	49 680	47 124	96 804
	Élémentaire (CP-CM2)	77 569	74 154	151 723	7 236	6 900	14 136	84 805	81 054	165 859
	ASH	1 583	800	2 383	63	32	95	1 646	832	2 478
	Total hors Mayotte	125 075	118 493	243 568	11 056	10 517	21 573	136 131	129 010	265 141
	Total y compris Mayotte (1)	nd	nd	294 163	nd	nd	23 990	nd	nd	318 153
2010	Préélémentaire	46 275	44 159	90 434	3 651	3 503	7 154	49 926	47 662	97 588
	Élémentaire (CP-CM2)	78 923	75 658	154 581	7 114	6 818	13 932	86 037	82 476	168 513
	ASH	1 591	850	2 441	12	10	22	1 603	860	2 463
	Total	126 789	120 667	247 456	10 777	10 331	21 108	137 566	130 998	268 564
2009	Préélémentaire	46 183	44 275	90 458	3 427	3 711	7 138	49 610	47 986	97 596
	Élémentaire (CP-CM2)	79 859	75 721	155 580	6 693	7 142	13 835	86 552	82 863	169 415
	ASH	1 787	831	2 618	44	39	83	1 831	870	2 701
	Total	127 829	120 827	248 656	10 164	10 892	21 056	137 993	131 719	269 712
2008	Préélémentaire	46 556	44 657	91 213	3 407	3 687	7 094	49 963	48 344	98 307
	Élémentaire (CP-CM2)	79 772	76 597	156 369	6 528	7 052	13 580	86 300	83 649	169 949
	ASH	1 678	805	2 483	110	88	198	1 788	893	2 681
	Total	128 006	122 059	250 065	10 045	10 827	20 872	138 051	132 886	270 937
2007	Préélémentaire	46 623	44 745	91 368	3 450	3 721	7 171	50 073	48 466	98 539
	Élémentaire (CP-CM2)	80 942	75 905	156 847	6 613	7 027	13 640	87 555	82 932	170 487
	ASH	1 606	959	2 565	11	8	19	1 617	967	2 584
	Total	129 171	121 609	250 780	10 074	10 756	20 830	139 245	132 365	271 610
2006	Préélémentaire	47 244	45 028	92 272	3 407	3 658	7 065	50 651	48 686	99 337
	Élémentaire (CP-CM2)	79 419	75 275	154 694	6 572	6 956	13 528	85 991	82 231	168 222
	ASH	2 047	1 142	3 189	123	100	223	2 170	1 242	3 412
	Total	128 710	121 445	250 155	10 102	10 714	20 816	138 812	132 159	270 971
2005	Préélémentaire	47 374	45 442	92 816	3 430	3 634	7 064	50 804	49 076	99 880
	Élémentaire (CP-CM2)	77 797	74 523	152 320	6 600	6 829	13 429	84 397	81 352	165 749
	ASH	2 113	1 288	3 401	174	49	223	2 287	1 337	3 624
	Total	127 284	121 253	248 537	10 204	10 512	20 716	137 488	131 765	269 253

(1) La répartition des élèves par âge et sexe n'est pas disponible pour Mayotte.

[2] Taux de retard dans le secteur public selon le niveau et le sexe en 2011-2012 (%)

(DOM hors Mayotte [1])



(1) Indicateur non disponible pour Mayotte et pour le secteur privé.

[3] Taux de redoublement dans le secteur public selon le niveau en 2011-2012 (%)

(DOM hors Mayotte [1])

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
Guadeloupe	5,2	5,5	1,8	1,3	1,9
Guyane	7,1	10,3	3,1	1,9	4,5
Martinique	4,3	5,0	1,5	0,9	2,0
La Réunion	3,7	6,2	1,0	0,9	1,7
DOM	4,6	6,5	1,6	1,1	2,2
France métropolitaine	3,3	3,9	1,6	1,1	1,5

(1) Indicateur non disponible pour Mayotte et pour le secteur privé.

Présentation

À la rentrée 2011, les DOM, qui comprennent désormais Mayotte, scolarisent 256 100 élèves dans le second degré. A champ constant (c'est-à-dire hors Mayotte), cet effectif est relativement stable par rapport à 2010. Le secteur privé est peu implanté (7 %) dans les DOM.

149 400 élèves sont inscrits en premier cycle (hors Segpa) [1]. Les filles scolarisées en classes de troisième sont légèrement plus nombreuses que les garçons. Par contre, ces derniers sont prédominants dans les dispositifs de préapprentissage (Dima).

Les sections d'enseignement général et professionnel adapté scolarisent 7 000 élèves à la rentrée 2011 ce qui représente 4,5 % de l'ensemble des élèves du premier cycle du second degré [2]. Les deux tiers sont des garçons.

Le second cycle général et technologique accueille 57 800 élèves avec une majorité de filles [3]. Comme en France métropolitaine, les filles se retrouvent massivement en série littéraire ou privilégient les domaines de la gestion, du social et de la santé. Globalement, les séries à caractère scientifique sont à dominante masculine mais il existe une grande disparité entre les séries S, STI (ou STI2D) et STL avec respectivement 51 %, 90 % et 34 % de garçons.

Avec 41 900 élèves, les effectifs du second cycle professionnel ont un poids plus important dans les DOM qu'en France métropolitaine : 42 % des élèves du second cycle contre 32 % [4]. La part des garçons dans le second cycle professionnel est plus importante que celle des filles, notamment dans les préparations au CAP.

Définitions

Champ

Établissements du second degré sous tutelle du ministère de l'éducation nationale. A la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

Dima

Dispositif d'initiation aux métiers en alternance mis en place à la rentrée 2008.

Ulis

Unités localisées pour l'inclusion scolaire qui remplacent les unités pédagogiques d'intégration (Upi) depuis la rentrée 2010.

Cycle terminal du second cycle général et technologique

Depuis la rénovation pédagogique des lycées (mise en place à partir de 1992), les classes de première et terminale, qui constituent le cycle terminal du second cycle général et technologique, comportent les séries suivantes :

- L : Littéraire ;
- ES : Économique et sociale ;
- S : Scientifique ;
- STI : Sciences et technologies industrielles (y compris la spécialité Arts appliqués), série maintenue en classe de terminale, et rénovée en classe de première à la rentrée 2011, avec la création des séries STI2D et STD2A ;
- STI2D : Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable (en première à la rentrée 2011) ;
- STD2A : Sciences et technologies du design et des arts appliqués (en première à la rentrée 2011) ;
- STG : Sciences et technologies de la gestion ;
- ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social ;
- STL : Sciences et technologies de laboratoire ;
- TMD : Techniques de la musique et de la danse.
- Hôtellerie.

Il existe en outre des classes préparant aux brevets de technicien (BT), ainsi que des premières d'adaptation au baccalauréat technologique ou au BT qui accueillent les élèves titulaires d'un BEP ou d'un CAP.

BEP

Brevet d'études professionnelles. Fermé progressivement depuis 2008 au profit du bac professionnel en trois ans accessible après la 3^e. Néanmoins, il reste, en terminale BEP, deux spécialités : métiers de la restauration et de l'hôtellerie et carrières sanitaires et sociales.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

BMA

Brevet des métiers d'art.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Les effectifs du premier cycle du second degré dans les DOM en 2011-2012 (hors Segpa) (DOM y compris Mayotte)

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% de filles
Sixième	18 117	18 056	36 173	1 486	1 565	3 051	39 224	50,0
Cinquième	16 646	16 694	33 340	1 322	1 472	2 794	36 134	50,3
Quatrième	16 552	16 712	33 264	1 334	1 417	2 751	36 015	50,3
Troisième	16 538	17 106	33 644	1 260	1 358	2 618	36 262	50,9
Ulis	869	482	1 351	7	3	10	1 361	35,6
Dima	306	95	401	-	4	4	405	24,4
Total	69 028	69 145	138 173	5 409	5 819	11 228	149 401	50,2
Total hors Mayotte	59 946	58 981	118 927	5 387	5 793	11 180	130 107	49,8

[2] Les effectifs de Segpa dans les DOM en 2011-2012 (DOM y compris Mayotte)

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% de filles
Sixième	971	460	1 431	8	1	9	1 440	32,0
Cinquième	1 312	668	1 980	8	7	15	1 995	33,8
Quatrième	1 256	580	1 836	8	2	10	1 846	31,5
Troisième	1 194	560	1 754	-	-	-	1 754	31,9
Total	4 733	2 268	7 001	24	10	34	7 035	32,4
Total hors Mayotte	4 007	1 704	5 711	24	10	34	5 745	29,8

[3] Les effectifs du second cycle général et technologique du second degré dans les DOM en 2011-2012 (DOM y compris Mayotte)

	Public			Privé			Public + Privé	
	Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% de filles
Seconde	7 883	10 958	18 841	735	861	1 596	20 437	57,8
Première	6 822	9 670	16 492	606	835	1 441	17 933	58,6
S	2 468	2 447	4 915	284	310	594	5 509	50,0
L	452	1 795	2 247	31	103	134	2 381	79,7
ES	1 110	1 947	3 057	134	207	341	3 398	63,4
STG	1 546	2 284	3 830	135	175	310	4 140	59,4
STI2D	1 005	128	1 133	14	1	15	1 148	11,2
ST2S	93	682	775	8	39	47	822	87,7
Autres (1)	148	387	535	-	-	-	535	72,3
Terminale	7 363	10 423	17 786	684	946	1 630	19 416	58,6
S	2 554	2 405	4 959	264	262	526	5 485	48,6
L	463	1 949	2 412	45	133	178	2 590	80,4
ES	1 187	2 268	3 455	148	220	368	3 823	65,1
STG	1 826	2 667	4 493	191	273	464	4 957	59,3
STI	1 132	122	1 254	22	1	23	1 277	9,6
ST2S	94	835	929	14	57	71	1 000	89,2
Autres (1)	107	177	284	-	-	-	284	62,3
Total	22 068	31 051	53 119	2 025	2 642	4 667	57 786	58,3
Total hors Mayotte	19 308	26 888	46 196	2 025	2 642	4 667	50 863	58,1

(1) Autres : séries des baccalauréats technologiques STD2A (pour la classe de première), STL, TMD et Hôtellerie.

[4] Les effectifs du second cycle professionnel dans les DOM en 2011-2012 (DOM y compris Mayotte)

		Public			Privé			Public + Privé	
		Garçons	Filles	Total	Garçons	Filles	Total	Total	% de filles
CAP 2 ans (1)	Total	6 727	4 170	10 897	328	247	575	11 472	38,5
	1 ^{re} année	3 620	2 246	5 866	179	141	320	6 186	38,6
	2 ^e année	3 107	1 924	5 031	149	106	255	5 286	38,4
BEP 2 ans (2)	Total	49	833	882	3	32	35	917	94,3
Bac pro/BMA (3)	Total	15 676	11 379	27 055	1 219	944	2 163	29 218	42,2
	Seconde professionnelle	5 028	3 991	9 019	371	356	727	9 746	44,6
	Première professionnelle	4 910	3 494	8 404	408	280	688	9 092	41,5
	Terminale professionnelle	5 738	3 894	9 632	440	308	748	10 380	40,5
Autres formations professionnelles de niveaux IV et V	Total	115	194	309	-	-	-	309	62,8
Total		22 567	16 576	39 143	1 550	1 223	2 773	41 916	42,5
Total hors Mayotte		20 706	14 867	35 573	1 548	1 208	2 756	38 329	41,9

(1) Y compris les CAP en 1 an dont l'effectif total d'élèves est égal à 76.

(2) Seules restent ouvertes deux spécialités en terminale BEP.

(3) Sont inclus les 17 élèves préparant un BMA en 2 ans.

Présentation

Dans les DOM (hors Mayotte), le redoublement continue de baisser dans les classes du premier cycle et du second cycle, excepté en classe de terminale.

En premier cycle, la baisse du taux de redoublement a été la plus forte en sixième : la proportion de redoublants (3,9 % en 2011) a été divisée quasiment par trois depuis ces cinq dernières années [1]. À l'issue de la troisième, plus de la moitié des élèves se dirigent vers une seconde générale et/ou technologique. Le taux de passage en seconde GT (54,4 %) est en légère hausse par rapport à 2010 aux dépens du passage vers la voie professionnelle (36,6 %).

En second cycle général et technologique, le redoublement est beaucoup moins fréquent que par le passé. Par rapport à 2010, dans les classes de seconde et de première, le taux de redoublement a diminué de deux points [2]. En terminale, après plusieurs années de baisse, les redoublements augmentent légèrement. Depuis 2007, les taux de passage vers la classe de niveau supérieur continuent de progresser, tandis que les élèves de seconde sont légèrement moins nombreux à se réorienter vers un second cycle professionnel ces trois dernières années (4,8 % en 2011 contre 7,4 % en 2008). Enfin, moins de 5 % des élèves de seconde et de première sortent du champ des établissements de l'éducation nationale.

En second cycle professionnel, les sorties sont fréquentes dès la première année et concernent environ un élève sur cinq depuis 2003 [3]. À la fin de la seconde année de CAP, 19,0 % des élèves se dirigent vers la préparation d'un baccalauréat professionnel en trois ans ; ce taux de passage diminue en 2011 après avoir augmenté depuis 2008, année de la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle.

Après la seconde professionnelle, environ 82 % des élèves passent en première professionnelle et 12 % quittent les préparations dispensées dans les établissements de l'éducation nationale ; ce taux de sortie est en légère baisse par rapport à l'année dernière. En 2011, après la terminale BEP, la poursuite d'études vers une classe de première d'adaptation à un baccalauréat technologique est plus fréquente que celle vers un baccalauréat professionnel à l'inverse des années antérieures. L'évolution atypique de l'orientation post-BEP est liée aux trois spécialités encore ouvertes en 2010, dont « Carrières sanitaires et sociales » et « Restauration hôtellerie ».

Définitions

Champ

Établissements du second degré sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea). À la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

Taux de redoublement

Pourcentage d'élèves inscrits dans une classe l'année n-1 qui restent dans cette classe l'année n.

Taux de passage

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui passent dans une classe supérieure l'année n.

Taux de sorties

Pourcentage des élèves inscrits l'année n-1 dans une classe, qui ne se réinscrivent pas l'année n dans une classe du second degré dépendant du ministère de l'éducation nationale. Les sorties incluent les élèves qui s'inscrivent dans le supérieur (après une terminale générale et technologique ou professionnelle), ceux qui s'orientent vers l'apprentissage ou encore vers un établissement dépendant du ministère en charge de l'agriculture, et ceux qui entrent sur le marché du travail.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP

Brevet d'études professionnelles. Fermé progressivement depuis 2008 au profit du baccalauréat professionnel en trois ans accessible après la 3^e. Néanmoins, il reste provisoirement trois spécialités de BEP à la rentrée 2011.

Terminale BEP

Seconde année de BEP en 2 ans.

Bac pro/BMA 2 ans : 1^{re} année

Première année du brevet des métiers d'arts. La première année du baccalauréat professionnel en 2 ans a été fermée à la rentrée 2009.

Bac pro/BMA 2 ans : 2^{de} année

Seconde année du brevet des métiers d'arts. La seconde année du baccalauréat professionnel en 2 ans a été fermée à la rentrée 2010.

Seconde professionnelle

Première année du baccalauréat professionnel en 3 ans.

Première professionnelle

Seconde année du baccalauréat professionnel en 3 ans.

Terminale professionnelle

Troisième année du baccalauréat professionnel en 3 ans.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Les taux de redoublement et de passage en 1^{er} cycle dans les DOM (%)

(DOM hors Mayotte avant 2011, Public + Privé)

		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte
Redoublements	Sixième	11,2	10,9	10,5	11,3	10,5	9,2	5,6	4,8	3,9	3,5
	Cinquième	5,2	5,1	4,4	4,2	3,9	3,3	3,3	2,4	2,0	1,8
	Quatrième	7,3	7,4	6,3	6,8	5,9	5,2	5,0	3,8	3,2	2,9
	Troisième	5,6	5,9	5,5	5,7	5,5	4,7	3,9	2,7	2,4	2,7
Passages	Sixième - cinquième	88,6	88,4	89,3	89,2	88,7	90,4	92,8	93,6	94,5	94,9
	Cinquième - quatrième	93,4	93,8	94,7	94,9	94,5	94,9	95,0	96,2	96,5	96,8
	Quatrième - troisième	89,9	90,3	91,5	91,3	91,7	92,9	91,9	92,2	93,7	94,2
	Troisième - seconde GT	49,8	49,9	50,1	49,7	50,6	49,9	51,7	53,2	54,4	54,2
	Troisième - second cycle pro	35,8	36,1	36,0	35,9	35,6	36,2	35,9	37,1	36,6	35,7

[2] Les taux de redoublement, passage et sortie en 2nd cycle général et technologique dans les DOM (%)

(DOM hors Mayotte avant 2011, Public + Privé)

		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte
Redoublements	Seconde	14,8	16,0	15,3	14,8	14,6	13,3	12,8	11,5	9,5	9,8
	Première	8,4	8,3	7,7	8,0	7,6	7,3	6,7	6,8	4,9	4,7
	Terminale	12,7	16,0	15,4	13,6	11,9	11,8	10,2	10,9	11,6	13,1
Passages	2 nd vers 2 nd cycle pro	6,9	6,6	6,6	7,2	7,1	7,4	5,8	5,9	4,8	4,6
	2 nd vers 1 ^{er}	75,3	74,4	75,3	75,2	75,0	76,3	77,2	79,0	81,8	81,2
	1 ^{er} vers terminale	88,0	87,5	88,0	88,1	88,8	89,1	88,6	89,6	91,3	91,6
Sorties	Seconde	2,9	2,9	2,8	2,8	3,2	3,0	4,2	3,6	3,8	4,5
	Première	3,1	3,8	3,8	3,4	3,1	3,2	4,2	3,1	3,3	3,2
	Terminale	87,0	83,8	84,4	86,1	87,7	87,9	89,5	88,8	88,1	86,5

[3] Les taux de redoublement, de passage et de sortie en second cycle professionnel dans les DOM (%)

(DOM hors Mayotte avant 2011, Public + Privé)

		2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011 hors Mayotte	2011 y.c. Mayotte
CAP 2 ans 1^{re} année	Redoublement	3,9	4,1	4,4	5,6	3,2	3,9	3,6	3,6	2,6	2,4
	Passage en 2 ^e année	72,7	71,2	71,0	74,3	75,8	76,3	73,7	75,2	75,9	78,0
	Autres orientations	5,5	3,7	1,8	1,5	2,3	1,6	1,3	1,7	1,4	1,3
	Sorties	18,0	21,0	22,8	18,6	18,7	18,2	21,4	19,5	20,1	18,3
CAP 2 ans 2^e année	Redoublement	4,4	6,2	5,3	4,8	5,3	4,9	4,1	3,2	3,6	3,2
	Passage en BEP	17,5	15,1	14,5	14,1	14,3	11,4	3,6	ns	ns	ns
	Passage en bac pro	3,7	5,1	5,7	6,0	5,5	10,3	17,0	21,0	19,0	16,7
	Autres orientations	4,5	4,1	4,2	4,6	4,6	5,7	5,9	4,6	5,0	4,5
	Sorties	69,9	69,5	70,3	70,6	70,2	67,8	69,4	71,0	72,4	75,4
BEP en 2 ans (1) Seconde	Redoublement	3,6	3,8	4,6	3,8	3,5	2,3	ns	ns	ns	ns
	Passage en terminale BEP	85,7	83,9	84,3	84,5	84,3	83,8	81,3	92,3	92,5	92,9
	Autres orientations	0,6	0,9	1,2	1,1	1,3	2,1	4,9	2,7	3,1	2,9
	Sorties	10,1	11,4	10,0	10,6	10,9	11,9	13,6	4,0	4,4	4,2
BEP en 2 ans (1) Terminale	Redoublement	7,0	8,3	8,2	9,1	8,7	8,1	4,7	0,3	4,3	4,1
	Passage en bac pro	38,6	38,2	38,4	39,5	39,2	41,4	46,0	45,8	18,6	19,5
	Passage en 2 nd cycle GT	11,2	11,6	10,2	9,8	8,2	8,0	8,0	7,9	25,2	23,1
	Autres orientations	2,6	2,4	2,5	2,2	2,5	2,0	1,5	1,8	6,3	5,7
	Sorties	40,6	39,5	40,7	39,4	41,3	40,5	39,8	44,1	45,7	47,7
Bac pro/BMA 2 ans (2) Première	Redoublement	1,9	1,5	1,6	2,3	2,3	2,8	ns	ns	ns	ns
	Passage en bac pro/BMA : terminale	85,6	85,3	85,4	86,1	85,3	85,5	85,8	80,0	ns	ns
	Autres orientations et sorties	12,5	13,2	12,9	11,6	12,4	11,7	14,2	20,0	ns	ns
Bac pro/BMA 2 ans (2) Terminale	Redoublement	5,1	5,9	6,2	4,9	5,2	4,2	2,2	ns	ns	ns
	Autres orientations	2,5	3,0	2,1	2,2	1,4	1,7	2,1	3,7	ns	ns
	Sorties	92,4	91,1	91,8	92,9	93,4	94,1	95,7	96,3	ns	ns
Bac pro en 3 ans (3) Seconde pro	Redoublement							3,6	3,3	3,3	3,1
	Passage en 1 ^{er} pro							83,2	80,0	81,8	82,5
	Autres orientations							2,3	3,0	2,5	2,4
	Sorties							10,9	13,7	12,3	12,0
Bac pro en 3 ans (3) Première pro	Redoublement								1,9	1,2	1,2
	Passage en terminale pro								86,1	86,8	87,4
	Autres orientations								0,3	0,5	0,4
	Sorties								11,7	11,5	11,0
Bac pro en 3 ans (3) Terminale pro	Redoublement									3,6	3,7
	Autres orientations									1,4	1,3
	Sorties									95,0	95,0

ns : non significatif. (1) À la rentrée 2011, la seconde BEP n'existe plus et il subsiste trois spécialités en terminale BEP. (2) En 2011, seule la préparation au BMA en 2 ans existe mais elle accueille peu d'élèves. (3) Jusqu'à la rentrée 2008, le baccalauréat professionnel en 3 ans était expérimental. Les flux observés, peu significatifs, ne sont donc pas mentionnés.

Présentation

Les départements d'outre-mer (DOM) hors Mayotte avaient accumulé un retard non négligeable par rapport à la France métropolitaine en matière de taux d'accès au niveau IV. Mais, depuis la deuxième moitié des années quatre-vingt-dix, la Guadeloupe et la Martinique ont dépassé la France métropolitaine [1]. La Réunion depuis 2010 et la Guyane depuis 2011 se sont nettement rapprochées de la France métropolitaine. L'importance de ce taux est principalement due à la voie professionnelle sous statut scolaire relevant du MEN. En effet, le taux d'accès au niveau IV *via* la formation professionnelle est très supérieur à celui de la France métropolitaine dans les Antilles et en Guyane et, dans une moindre mesure, à La Réunion. Dans ces départements, la réforme de la voie professionnelle, avec la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans, a eu un impact plus important qu'en France métropolitaine et l'écart de taux d'accès au niveau IV en faveur des DOM s'est accru en 2010.

À l'opposé, les DOM ont un taux d'accès au niveau IV de formation générale sous statut scolaire relevant du MEN inférieur à celui de la France métropolitaine. L'écart est particulièrement important en Guyane, où il atteint 18,4 points en 2011. Il est quasi inexistant en Guadeloupe (0,7 point en 2011).

Comme en France métropolitaine, le taux d'accès au niveau IV de formation sous statut scolaire relevant du MEN est plus élevé pour les filles que pour les garçons [2]. Mais cet écart a fortement diminué en 2011 (17,2 points en 2010 contre 3,4 points en 2011), les garçons bénéficiant beaucoup plus que les filles de l'essor de la voie professionnelle. Par la voie de l'apprentissage ou des formations relevant du ministère en charge de l'agriculture, les filles accèdent moins que les garçons au niveau IV. La prise en compte de ces voies de formation augmente l'accès au niveau IV de 4,2 points (contre 10 points en France métropolitaine). L'apprentissage est en effet moins présent dans les départements d'outre-mer.

Définitions

Niveau IV de formation

Formations du niveau baccalauréat. Le niveau IV comprend les années terminales des baccalauréats général, technologique et professionnel, du brevet professionnel et du brevet des métiers d'art. Le ministère en charge de l'éducation (MEN) et celui en charge de l'agriculture offrent des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

Taux d'accès conjoncturel au niveau IV de formation

Le taux d'accès conjoncturel est celui d'une génération fictive qui aurait à chaque âge les taux d'accès par âge observés une année donnée. Il est obtenu en sommant les différents taux par âge observés l'année donnée.

Données démographiques

La population par âge est issue du bilan démographique publié chaque année par l'Insee pour la France métropolitaine et les DOM hors Mayotte. Le bilan démographique de 2012, utilisé ici, fournit les populations légales jusqu'à la rentrée 2008, et des estimations pour 2009 à 2011.

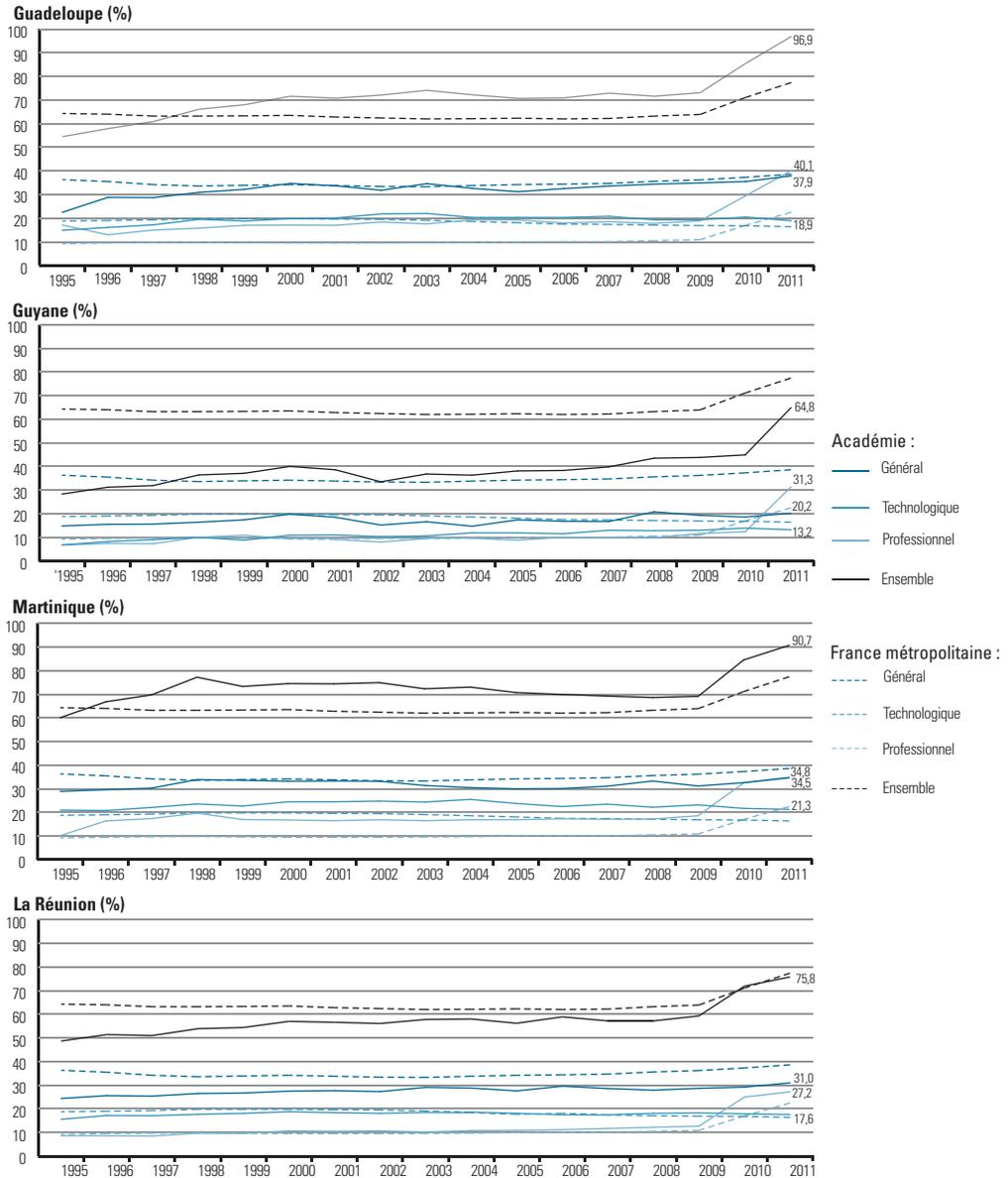
Cependant à partir de 18 ans, les jeunes sont recensés à leur lieu de résidence et non plus au domicile de leurs parents. C'est également un âge où commencent les migrations vers les lieux de formation dans l'enseignement supérieur. Ces migrations peuvent entraîner une sous-estimation des taux d'accès dans les académies accueillant beaucoup d'étudiants, à l'inverse ils seront surestimés dans les académies de forte émigration. Les taux d'accès par académie doivent donc être utilisés avec prudence.

Sources : MEN-MESR DEPP

- MEN DEPP/Système d'information Scolarité et enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.
- MEN DEPP/Système d'information sur les apprentis (Sifa).
- MAAF/Système d'information Safran, traitements DEPP.
- MEN-Insee/Estimations démographiques.

[1] Évolution des taux d'accès au niveau IV de formation dans les DOM

(MEN - scolaire, DOM hors Mayotte, Public + Privé)



[2] Taux d'accès au niveau IV de formation selon le sexe dans les DOM (%)

(DOM hors Mayotte)

	2011p			Rappel 2010p		
	Filles	Garçons	Ensemble	Filles	Garçons	Ensemble
MEN-scolaire	83,8	78,5	81,2	83,3	64,7	74,0
Agriculture	1,8	2,3	2,0	1,4	1,5	1,5
Apprentissage (1)	1,4	2,9	2,2	1,6	2,8	2,2
Toutes voies de formation (1)	87,1	83,7	85,4	86,3	69,0	77,7

(1) Les chiffres concernant l'apprentissage sont basés sur une estimation provisoire en 2011.

Présentation

À la rentrée 2011, le second cycle professionnel des DOM, y compris Mayotte, prépare 11 500 élèves à un CAP et moins d'un millier à un BEP (non inclus dans le tableau [1]). Comme en France métropolitaine, seules deux spécialités de BEP sont encore ouvertes en terminale, « Carrières sanitaires et sociales » et « Restauration, hôtellerie ».

En CAP, les élèves sont plus nombreux dans les spécialités de la production (56,4 %) que dans celles des services. Mais alors qu'un seul groupe se distingue dans le secteur des services avec 18,3 % des élèves en « Commerce, vente », les effectifs des groupes des spécialités de la production sont moins concentrés. Six groupes représentent chacun 5 à 10 % des élèves inscrits : « Agroalimentaire, alimentation, cuisine », « Bâtiment : finitions », « Travail du bois », « Moteurs et mécanique auto », « Structures métalliques » et « Électricité, électronique ».

Les filles sont plus présentes que les garçons dans les formations aux métiers des services où elles représentent 65,7 % des effectifs en CAP. Elles sont, en revanche, très peu présentes dans les spécialités de la production (17,5 %), exception faite de la spécialité « Habillement » dans laquelle elles sont largement majoritaires (91,6 %).

Dans les cinq DOM, 29 200 élèves préparent un bac professionnel ou un BMA à la rentrée 2011. 53,6 % de ces élèves sont inscrits dans une spécialité des services, contre 43,6 % de ceux qui préparent un CAP. Les groupes de spécialités prépondérants en baccalauréat professionnel sont « Comptabilité, gestion », « Secrétariat, bureautique », « Commerce, vente » et « Électricité, électronique » ; chacune de ces spécialités représente 13 à 16 % des élèves. La part du secteur privé est plus forte en baccalauréat professionnel (7,4 %) qu'en CAP (5 %).

Définitions

Champ

Établissements du second degré sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea). À la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

Les spécialités de formation

Les spécialités utilisées pour classer les formations font référence à la nomenclature des spécialités de formation (NSF) précisée par le décret interministériel n° 94-522 du 21 Juin 1994. Cette nomenclature remplace depuis la rentrée 1995 celle en « 47 Groupes » du ministère chargé de l'éducation nationale et a pour objectif de couvrir l'ensemble des formations, professionnelles ou non, de tout niveau. Elle définit un cadre général de classement avec trois niveaux d'agrégats possibles. Elle est utilisée ici dans son niveau d'agrégat le plus détaillé (groupes de formation). La partition entre spécialités de la production et des services fait référence à l'agrégat le plus haut.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP

Brevet d'études professionnelles.

Bac pro

Baccalauréat professionnel.

BMA

Brevet des métiers d'art.

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Répartition des élèves préparant un diplôme professionnel selon la spécialité de formation à la rentrée 2011 (1)

(DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

Groupes de spécialités de formation	CAP				Bac pro et BMA			
	Effectifs	% du total	% Privé	% de filles	Effectifs	% du total	% Privé	% de filles
200 Technologies industrielles fondamentales	26	0,2	-	3,8	60	0,2	-	20,0
201 Techno. de commandes des transformations industrielles	-	-	-	-	32	0,1	-	3,1
214 Aménagement paysager, parcs, jardins, espaces verts ...	38	0,3	-	10,5	-	-	-	-
220 Spécialités pluritechnologiques des transformations	41	0,4	-	68,3	173	0,6	-	50,3
221 Agroalimentaire, alimentation, cuisine	953	8,3	6,4	44,7	259	0,9	-	35,5
223 Métallurgie	64	0,6	-	76,6	-	-	-	-
225 Plasturgie, matériaux composites	22	0,2	100,0	-	-	-	-	-
227 Énergie, génie climatique	100	0,9	-	1,0	432	1,5	-	1,6
230 Spécialités pluritechno génie civil, construction, bois	301	2,6	14,0	1,0	950	3,3	5,5	21,4
231 Mines et carrières, génie civil, topographie	125	1,1	-	0,8	435	1,5	-	14,3
232 Bâtiment : construction et couverture	288	2,5	-	1,0	639	2,2	-	2,0
233 Bâtiment : finitions	1 092	9,5	5,8	4,1	818	2,8	-	9,9
234 Travail du bois et de l'ameublement	790	6,9	0,6	2,0	996	3,4	-	3,4
240 Spéc. pluritechnologiques des matériaux souples	33	0,3	-	63,6	-	-	-	-
241 Textile	18	0,2	-	94,4	-	-	-	-
242 Habillement	514	4,5	-	91,6	443	1,5	-	91,0
243 Cuir et peaux	1	ε	-	100,0	-	-	-	-
250 Spécialités pluritechno. en mécanique-électricité	-	-	-	-	1 312	4,5	13,0	4,0
251 Mécanique générale et de précision, usinage	-	-	-	-	112	0,4	-	6,3
252 Moteurs et mécanique auto	800	7,0	3,9	2,0	1 726	5,9	5,0	2,5
253 Mécanique aéronautique et spatiale	-	-	-	-	75	0,3	26,7	1,3
254 Structures métalliques	628	5,5	3,2	2,4	943	3,2	2,2	3,2
255 Électricité, électronique	636	5,5	3,0	1,9	4 149	14,2	7,7	2,4
Total spécialités de la production	6 470	56,4	4,1	17,5	13 554	46,4	5,0	9,1
311 Transport, manutention, magasinage	69	0,6	-	14,5	421	1,4	-	21,9
312 Commerce, vente	2 100	18,3	4,4	58,5	4 640	15,9	11,7	65,8
314 Comptabilité, gestion	-	-	-	-	3 897	13,3	13,2	58,4
321 Journalisme et communication	36	0,3	-	22,2	87	0,3	-	31,0
322 Techniques de l'imprimerie et de l'édition	68	0,6	-	32,4	60	0,2	-	20,0
323 Tech. image et son, métiers connexes du spectacle	-	-	-	-	54	0,2	-	25,9
324 Secrétariat, bureautique	-	-	-	-	4 028	13,8	8,1	94,6
330 Spécialités plurivalentes sanitaires et sociales	-	-	-	-	1 079	3,7	4,4	93,2
331 Santé	-	-	-	-	31	0,1	-	51,6
332 Travail social	773	6,7	10,2	97,9	-	-	-	-
334 Accueil, hôtellerie, tourisme	902	7,9	3,0	78,6	689	2,4	9,0	50,1
336 Coiffure, esthétique, autres services aux personnes	374	3,3	16,8	87,2	185	0,6	-	100,0
340 Spécialités plurivalentes des services à la collectivité	85	0,7	-	48,2	-	-	-	-
343 Nettoyage, assainissement, protection de l'environnement	316	2,8	5,4	43,4	377	1,3	-	62,9
344 Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance	279	2,4	11,8	17,2	116	0,4	-	21,6
Total spécialités des services	5 002	43,6	6,2	65,7	15 664	53,6	9,5	70,8
Ensemble des spécialités	11 472	100,0	5,0	38,5	29 218	100,0	7,4	42,2
Ensemble des spécialités hors Mayotte	10 002	100,0	5,6	36,8	27 210	100,0	8,0	42,0

(1) Les deux spécialités de BEP des services maintenues en terminale à la rentrée 2011, en attendant la création des baccalauréats professionnels correspondants, ne figurent pas dans le tableau.

Lecture - 6,2 % des élèves de CAP dans une spécialité des services sont inscrits dans un établissement privé. Les filles représentent 65,7 % des élèves formés dans ces spécialités.

Présentation

Dans les départements d'outre-mer, l'origine sociale des élèves est très différente de celle observée en France métropolitaine [1]. Plus d'un élève sur trois est issu d'une famille dont le responsable est inactif (6,6 % en France métropolitaine). D'autre part, les enfants d'employés sont plus représentés que les enfants d'ouvriers (respectivement 18,3 % et 16,4 %). C'est l'inverse en France métropolitaine où le poids des enfants d'employés est de 16,8 % contre 26,6 % pour les enfants d'ouvriers. Enfin, les professions libérales et intermédiaires, professeurs ou instituteurs exceptés, sont nettement sous-représentées.

Comme en France métropolitaine, la part des élèves issus de familles d'enseignants augmente avec le niveau de formation, ainsi que celle des enfants de parents exerçant une profession libérale ou d'encadrement. En revanche, les enfants d'ouvriers, de chômeurs ou d'inactifs sont proportionnellement plus nombreux dans les formations professionnelles.

Alors que, dans le premier cycle général, un élève sur trois est enfant d'inactif (35 %), cette proportion s'élève à près de deux élèves sur trois dans l'enseignement adapté (61,2 %).

Les élèves de première et terminale générales sont au moins deux fois plus souvent issus de familles socialement favorisées (professions libérales ou cadres) que ceux des classes de première et terminale technologiques (13,5 % et 5,4 % respectivement). Les formations technologiques rassemblent elles-mêmes des élèves provenant deux fois plus souvent de ces classes sociales que les élèves préparant le baccalauréat professionnel (2,8 %).

Les établissements privés scolarisent davantage d'élèves appartenant aux catégories sociales favorisées [2]. La structure sociale des établissements privés est nettement tirée vers le haut et se démarque de celle des établissements publics pour toutes les catégories, excepté pour la catégorie sociale « moyenne ». Compte tenu de la faiblesse des effectifs des établissements privés, il convient cependant de rester prudent sur ces observations.

Définitions

Champ

Établissements du second degré sous tutelle du ministère de l'éducation nationale (y compris Erea). À la rentrée 2011, les DOM intègrent Mayotte.

L'origine sociale de l'élève fait référence à la PCS

(Professions et catégories socioprofessionnelles) de la personne qui en est responsable.

- Agriculteur : agriculteur exploitant.
- Artisan-commerçant : artisan, commerçant et assimilé, chef d'entreprise de dix salariés ou plus.
- Profession libérale, cadre : profession libérale, cadre de la fonction publique, professeur et assimilé, professions de l'information, des arts et du spectacle, cadre administratif et commercial d'entreprise, ingénieur et cadre technique d'entreprise.
- Profession intermédiaire : instituteur et assimilé, professeur des écoles, profession intermédiaire de la santé et du travail social, de la fonction publique, commerciale des entreprises, clergé, technicien, contremaître et agent de maîtrise.
- Employé : employé civil, agent de service de la fonction publique, policier et militaire, employé administratif d'entreprise, employé de commerce, personnel de services directs aux particuliers.
- Ouvrier : ouvrier qualifié, non qualifié, agricole.
- Retraité : catégorie à part. Les retraités ne sont pas classés dans leur ancienne profession.
- Inactif : chômeur n'ayant jamais travaillé, personne sans activité professionnelle. Les chômeurs ayant déjà travaillé sont regroupés avec les actifs selon leur ancienne occupation.

Regroupements des professions et catégories socioprofessionnelles en quatre postes.

- Favorisée A : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles.
- Favorisée B : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités cadres et des professions intermédiaires.
- Moyenne : agriculteurs exploitants, artisans et commerçants (et retraités correspondants), employés.
- Défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle).

 Sources : MEN-MESR DEPP

Système d'information Scolarité et enquête n° 16 auprès des établissements privés hors contrat.

[1] Élèves du second degré dans les DOM selon l'origine sociale en 2011-2012 (%)

(DOM y compris Mayotte, Public + Privé)

	Agriculteurs	Artisans, commerçants	Prof. libérales, cadres (1)	Professions intermédiaires (2)	Enseignants (3)
Premier cycle général	1,7	9,0	6,8	7,8	3,7
Ulis, Dima, dispositifs relais	1,6	4,3	1,5	4,3	0,6
Segpa	1,4	4,9	1,0	2,7	0,4
Total premier cycle (y compris Segpa)	1,7	8,7	6,5	7,5	3,5
Seconde générale et technologique	1,7	10,0	10,3	10,7	5,6
Première et terminale générales	1,8	11,2	13,5	11,9	7,6
Première et terminale technologiques	1,9	9,0	5,4	9,6	2,4
Total second cycle général et techno	1,8	10,2	10,4	10,9	5,7
CAP	1,4	5,2	1,5	3,8	0,6
BEP	1,8	6,3	2,1	5,3	1,2
Bac pro, BMA	1,7	7,5	2,8	6,0	0,9
MC et divers niveaux IV et V (4)	0,3	5,7	2,4	8,1	0,0
Total second cycle professionnel	1,6	6,8	2,4	5,4	0,8
Ensemble	1,7	8,8	6,7	8,0	3,6
France métropolitaine	2,0	10,6	18,9	13,3	3,3

suite	Employés	Ouvriers	Retraités	Inactifs	Total	Effectifs
Premier cycle général	18,1	16,7	1,2	35,0	100,0	147 635
Ulis, Dima, dispositifs relais	10,5	15,5	1,0	60,8	100,0	1 766
Segpa	11,6	15,7	1,0	61,2	100,0	7 035
Total premier cycle (y compris Segpa)	17,8	16,6	1,2	36,5	100,0	156 436
Seconde générale et technologique	20,4	15,2	2,0	24,1	100,0	20 437
Première et terminale générales	20,3	12,1	2,8	18,7	100,0	23 186
Première et terminale technologiques	20,2	17,3	2,1	32,0	100,0	14 163
Total second cycle général et techno	20,3	14,5	2,3	23,9	100,0	57 786
CAP	13,7	16,6	1,4	55,8	100,0	11 472
BEP	18,2	20,9	1,5	42,8	100,0	917
Bac pro, BMA	19,2	19,2	1,7	41,1	100,0	29 218
MC et divers niveaux IV et V (4)	16,6	14,5	2,7	49,7	100,0	309
Total second cycle professionnel	17,7	18,5	1,6	45,1	100,0	41 916
Ensemble	18,3	16,4	1,5	35,0	100,0	256 138
France métropolitaine	16,8	26,6	2,0	6,6	100,0	5 159 449

(1) Non compris professeurs.

(2) Non compris instituteurs.

(3) Enseignants : professeurs, instituteurs et professeurs des écoles.

(4) Divers niveaux IV et V : formations complémentaires et préparations diverses.

[2] Élèves du second degré dans les DOM selon l'origine sociale regroupée en 2011-2012 (%) (1)

(DOM y compris Mayotte)

Formations	Public					Privé				
	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total	Favo-risée A	Favo-risée B	Moyenne	Défavo-risée	Total
Premier cycle général	9,9	7,5	26,8	55,8	100,0	36,8	15,7	35,8	11,7	100,0
Ulis, Dima, dispositifs relais	2,3	4,6	16,2	76,9	100,0	-	-	-	-	-
Segpa	1,8	2,7	17,7	77,8	100,0	-	-	-	-	-
Total premier cycle (y compris Segpa)	9,4	7,2	26,3	57,1	100,0	36,6	15,7	35,7	11,9	100,0
Seconde générale et technologique	15,6	11,0	30,5	42,9	100,0	42,5	16,5	30,9	10,1	100,0
Première et terminale générales	21,5	13,0	30,8	34,6	100,0	43,4	13,8	34,7	8,1	100,0
Première et terminale technologiques	8,3	9,6	29,6	52,6	100,0	19,3	16,9	40,5	23,3	100,0
Total second cycle général et techno	16,1	11,5	30,4	42,0	100,0	38,4	15,3	34,5	11,8	100,0
CAP	2,2	3,9	19,8	74,1	100,0	6,7	5,5	29,5	58,4	100,0
BEP	4,0	4,7	25,4	65,9	100,0	0,0	30,8	38,5	30,8	100,0
Bac pro, BMA	3,8	6,1	26,8	63,2	100,0	11,0	8,4	42,1	38,4	100,0
MC et divers niveaux IV et V (2)	3,0	8,8	22,2	66,0	100,0	-	-	-	-	-
Total second cycle professionnel	3,4	5,5	24,8	66,3	100,0	10,1	8,1	39,9	41,9	100,0
Ensemble	9,9	7,9	27,0	55,2	100,0	33,4	14,6	36,0	16,0	100,0

(1) Voir les regroupements dans la rubrique « Définitions ».

(2) Divers niveaux IV et V : formations complémentaires et préparations diverses.

Présentation

En 2011, le nombre d'étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur des départements d'outre-mer (DOM) augmente de 2 % : il s'établit à 37 500 [1]. Cette hausse est partiellement due à l'entrée de Mayotte parmi les DOM. La hausse des effectifs à champ constant (c'est-à-dire en retirant les effectifs de Mayotte) est de 1,2 %.

L'université, qui accueille 64,8 % des effectifs dans les DOM, voit ses effectifs se stabiliser entre 2010 et 2011. Les effectifs des IUT poursuivent leur forte progression entamée en 2004 (+ 4,2 % en 2011, après + 9,1 % en 2010). Les effectifs augmentent faiblement en CPGE (+ 0,9 %). Le nombre d'étudiants augmente de 9,9 % en STS. Cette filière est la seule impactée par le changement de statut de Mayotte. À champ constant (hors Mayotte), la hausse est de 6,1 %.

Après une croissance quasi continue depuis la fin des années quatre-vingt-dix, la part des femmes parmi les étudiants dans les DOM a diminué entre 2009 et 2010 pour se stabiliser à 62,6 % en 2011 (7,2 points de plus qu'en France métropolitaine).

Dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, le nombre d'inscriptions dans l'enseignement supérieur diminue de 5,3 % en 2011 pour s'établir à 7 900 [2]. La diminution est partiellement imputable à la sortie de Mayotte. À champ constant (c'est-à-dire en rajoutant les effectifs de Mayotte), la baisse est de 2,0 %. Dans les collectivités d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie, l'université accueille 68,3 % des effectifs de l'enseignement supérieur. Cette part est stable par rapport à 2010. Le nombre d'inscrits diminue dans toutes les formations d'enseignement supérieur, sauf dans la catégorie des « autres écoles » où il est stable. La part des étudiantes reste élevée : 62,7 % des étudiants, soit 7,1 points de plus qu'en France métropolitaine. Cependant, elle est en légère diminution de 0,3 point entre 2010 et 2011.

 Sources : MESR-DGESIP-DGRI SIES

Système d'information Sise, enquêtes menées par le SIES sur les écoles d'ingénieurs, les établissements d'enseignement supérieur non rattachés aux universités, données sur les STS et CPGE collectées par le MEN-MESR DEPP, enquêtes spécifiques aux ministères en charge de l'agriculture, de la santé, des affaires sociales et de la culture.

Définitions

DOM, COM

Le 31 mars 2011, Mayotte a changé de statut, passant de collectivité d'outre-mer (COM) à département d'outre-mer (DOM). Voir « Notes de lecture » en début d'ouvrage et « Définitions » en 6.1.

Localisation des établissements

À partir de 2005-2006, la localisation des établissements par académie a été homogénéisée sur l'ensemble du champ du supérieur : à présent, l'unité géographique de référence est celle où est implantée la composante, quel que soit le type d'établissement. Cela se traduit en particulier par l'apparition des formations universitaires privées dans les COM du fait de la présence d'une antenne de l'université catholique de l'Ouest en Polynésie.

Universités

Dans les DOM, l'université des Antilles-Guyane a son siège à Pointe-à-Pitre en Guadeloupe (elle a aussi des composantes en Martinique et en Guyane) et l'université de La Réunion a son siège à Saint-Denis. Dans le reste de l'outre-mer, l'université de Nouvelle-Calédonie et l'université de Polynésie française résultent de la partition en deux établissements de l'université française du Pacifique en 1999. Voir « Définitions » en 6.2.

IUT

Instituts universitaires de technologie. Dans les DOM, il y a l'IUT de Kourou (Guyane), composante de l'université des Antilles-Guyane, et l'IUT de La Réunion.

IUFM

Instituts universitaires de formation des maîtres. Dans les DOM, on recensait jusqu'en 2010 quatre IUFM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion). Dans le reste de l'outre-mer, l'IUFM du Pacifique avait son siège en Nouvelle-Calédonie et une antenne à Papeete. En 2008-2009, les IUFM ont été intégrés dans une université de rattachement, à l'exception de ceux de Guadeloupe, de Guyane et de Martinique. En 2010-2011, les IUFM ont été complètement intégrés aux universités (mastérisation). Les stagiaires en année post-master ne sont plus comptabilisés comme étudiants.

CPGE, STS

Classes préparatoires aux grandes écoles, sections de techniciens supérieurs. Voir 6.2 et 6.10.

Autres écoles et formations

Elles forment un groupe non homogène. On y trouve une école d'ingénieurs, des écoles de commerce et de gestion, des écoles d'architecture, des écoles artistiques et culturelles, des écoles paramédicales et sociales, des formations comptables, des formations post-BTS et d'autres écoles.

 Pour en savoir plus

- Tableaux statistiques, n° 7146.

[1] Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les DOM

Type d'établissement	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012
Universités	21 807	22 250	22 563	22 853	22 483	22 580	23 240	24 272	24 316	24 303
Part des femmes (%)	62,0	62,0	62,2	63,1	62,4	63,4	64,3	62,7	63,4	63,0
dont IUT	418	411	477	571	677	770	837	842	919	958
Part des femmes en IUT (%)	47,8	46,7	50,1	51,8	48,6	50,5	51,1	52,7	53,0	55,3
dont IUFM							1 057	1 000		
Part des femmes en IUFM (%)							72,2	72,0		
IUFM	2 774	2 779	2 734	2 726	2 672	2 589	2 550	2 435		
Part des femmes (%)	70,9	68,5	74,1	73,8	73,2	74,3	75,8	76,3		
STS	6 087	6 355	6 203	6 384	6 634	6 852	6 984	7 092	7 195	(2) 7 910
Part des femmes (%)	52,0	52,8	53,1	52,6	52,5	52,2	53,0	54,4	53,4	54,7
CPGE	899	927	1 046	1 132	1 183	1 212	1 297	1 320	1 290	1 302
Part des femmes (%)	48,1	50,7	51,3	52,3	56,0	54,1	52,4	54,4	54,3	53,6
Autres écoles (1)	2 659	3 008	3 491	3 597	3 752	3 740	3 880	4 048	4 058	4 076
Part des femmes (%)	71,2	73,3	75,7	76,0	76,4	76,4	76,6	76,7	76,7	75,7
Ensemble	34 226	35 319	36 037	36 692	36 724	36 973	36 894	38 167	36 800	37 521
Part des femmes (%)	61,1	61,4	62,4	62,7	62,5	63,1	63,6	64,1	62,7	62,6

(1) Autres écoles : écoles de commerce et de gestion, architecture, formations comptables, paramédicales, sociales, artistiques et culturelles, d'ingénieurs, formations post-BTS et DSAA (diplôme supérieur des arts appliqués).

(2) En 2011, Mayotte est devenu un DOM. Ce changement de statut représente 275 étudiants de plus en STS.

[2] Évolution des effectifs de l'enseignement supérieur dans les COM et en Nouvelle-Calédonie

Type d'établissement	2002 2003	2003 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012
Universités	3 962	4 367	4 565	4 784	4 959	4 789	5 492	5 732	5 661	5 371
Part des femmes (%)	64,9	64,3	64,4	64,0	62,4	62,6	63,2	62,8	64,2	64,3
dont IUFM							640	589		
% des femmes en IUFM							70,5	68,8		
IUFM	215	219	322	438	495	520	640	589		
Part des femmes (%)	76,3	70,3	74,2	71,2	72,5	74,0	70,5	68,8		
STS	1 024	1 105	1 179	1 264	1 396	1 436	1 528	1 717	1 920	(2) 1 771
Part des femmes (%)	47,7	50,0	52,4	52,8	55,5	55,6	56,1	56,3	59,4	58,6
CPGE	108	123	122	142	173	181	176	179	207	202
Part des femmes (%)	43,5	51,2	47,5	49,3	52,5	50,3	49,4	44,7	41,1	37,1
Autres écoles (1)	180	248	263	274	322	375	398	486	523	523
Part des femmes (%)	73,9	73,0	71,1	72,6	70,2	66,1	68,1	71,0	72,3	69,8
Ensemble	5 489	6 062	6 451	6 902	7 345	7 301	7 594	8 114	8 311	7 867
Part des femmes (%)	62,0	62,0	62,7	63,5	61,8	61,9	61,7	61,5	63,0	62,7

(1) Autres écoles : formations comptables, écoles de commerce et de gestion et établissements universitaires privés.

(2) En 2011, Mayotte est devenu un DOM. Ce changement de statut représente 275 étudiants de moins en STS.

Présentation

En 2011-2012, 29 700 étudiants sont inscrits dans l'une des quatre universités françaises d'outre-mer, soit une baisse de 1,0 % par rapport à l'année précédente [1]. Les effectifs sont en légère hausse pour l'université d'Antilles-Guyane (0,4 %), en baisse ailleurs : - 5,3 % à l'université de Nouvelle-Calédonie, - 4,9 % en Polynésie française et - 0,5 % à l'université de La Réunion.

La grande majorité (76,5 %) des étudiants inscrits dans les universités d'outre-mer sont en cursus licence contre 60,1 % en France métropolitaine. Par voie de conséquence, le poids des cursus master et doctorat est faible : 21,1 % en cursus master contre 35,4 % pour la France métropolitaine ; seuls 2,4 % des étudiants sont inscrits en cursus doctorat contre 4,5 % en France métropolitaine.

31,2 % des étudiants d'outre-mer sont inscrits en lettres, en langues ou en sciences humaines, 21,5 % en sciences ou Staps, 19,5 % en sciences économiques et sociales ou administration économique et sociale, 15,7 % en droit-sciences politiques et 8,9 % dans les disciplines de santé. Enfin, ils sont 3,2 % à être inscrits dans les IUT. Les disciplines de santé et les IUT sont moins représentés dans les universités d'outre-mer qu'en France métropolitaine où la filière santé représente 13,9 % des inscriptions et les IUT 7,8 %.

En 2011-2012, le nombre de nouveaux entrants augmente légèrement (+ 0,9 %) pour la seconde année consécutive (+ 0,8 % en 2010-2011) [2].

La proportion de femmes dans les universités d'outre-mer reste stable (63,5 %). En France métropolitaine, cette proportion est plus faible (56,4 %). Elles restent majoritaires en lettres, langues et sciences humaines (75,4 %), en droit-sciences politiques (70,8 %), dans les disciplines de santé (66,8 %) et en sciences-économiques-AES (60,6 %), mais minoritaires en sciences (46,9 %) et Staps (25,4 %).

Définitions

DOM, COM

Le 31 mars 2011, Mayotte a changé de statut, passant de collectivité d'outre-mer (COM) à département d'outre-mer (DOM). Voir « Notes de lecture » en début d'ouvrage et « Définitions » en 6.1.

Champ

Est pris en compte l'ensemble des étudiants inscrits à une formation donnant lieu à la délivrance d'un diplôme national ou d'université au terme d'une formation d'une durée d'au moins un an, ainsi que les préparations aux concours de la fonction publique. Seules les inscriptions principales sont comptabilisées. Toutes les formes d'enseignement sont prises en compte (enseignement à distance, formation continue, formation par alternance ou par apprentissage). Toutes les unités administratives sont considérées.

Universités des départements d'outre-mer (DOM), des collectivités d'outre-mer (COM) et de Nouvelle-Calédonie

Il s'agit de l'université des Antilles-Guyane et de l'université de La Réunion pour les DOM, de l'université de Polynésie française dans les COM et de l'université de Nouvelle-Calédonie.

Le CUFR de Mayotte, créé en octobre 2011, ne fait pas partie du champ « universités » en 2011. Toutefois, des étudiants de Mayotte sont comptabilisés, comme les années précédentes, dans des établissements d'autres DOM, notamment La Réunion, à travers des conventions. Depuis 2008-2009, les IUFM de La Réunion, de Nouvelle-Calédonie et du Pacifique sont intégrés dans une université de rattachement (l'IUFM du Pacifique est rattaché à l'université de Polynésie française).

Depuis la rentrée 2010, les IUFM de Guadeloupe, Guyane et Martinique sont rattachés à l'université des Antilles-Guyane.

Cursus LMD

Licence-master-doctorat. Il correspond aux normes européennes de l'enseignement supérieur.

La rubrique IUT

Elle regroupe la préparation aux diplômes universitaires de technologie (DUT), ainsi que les formations post-DUT et la préparation aux diplômes nationaux de technologie spécialisée (DNST).

Les nouveaux entrants en première année de premier cycle

Ce sont les étudiants inscrits pour la première fois dans une université publique française en première année de premier cycle (capacité en droit et DAEU compris).

[1] Les étudiants par discipline et cursus LMD dans les universités d'outre-mer en 2011-2012

		Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble
Antilles-Guyane	Droit, sciences politiques	1 803	344	48	2 195
	Sciences économiques, AES	1 597	254	41	1 892
	Lettres, sciences humaines, langues	2 211	1 646	104	3 961
	Sciences, Staps	2 251	252	137	2 640
	Santé	692	924	1	1 617
	IUT	405			405
	Total	8 959	3 420	331	12 710
La Réunion	Droit, sciences politiques	1 381	244	33	1 658
	Sciences économiques, AES	2 281	404	26	2 711
	Lettres, sciences humaines, langues	1 967	1 146	128	3 241
	Sciences, Staps	1 918	542	114	2 574
	Santé	785	71		856
	IUT	553			553
	Total	8 885	2 407	301	11 593
	Total DOM	17 844	5 827	632	24 303
Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques			5	288
	Sciences économiques, AES				390
	Lettres, sciences humaines, langues		112	11	964
	Sciences, Staps		38	23	722
	Santé				28
		Total	2 203	150	39
Polynésie Française	Droit, sciences politiques	439	59	13	511
	Sciences économiques, AES	776		2	778
	Lettres, sciences humaines, langues	866	215	9	1 090
	Sciences	428	17	15	460
	Santé	140			140
		Total	2 649	291	39
	Total COM + Nouvelle-Calédonie	4 852	441	78	5 371
Ensemble		22 696	6 268	710	29 674
Pourcentage par cursus		76,5	21,1	2,4	100,0
Évolution des effectifs 2011/2010 (%)		-1,2	-1,1	8,1	-1,0

[2] Étudiants et nouveaux entrants en première année de premier cycle dans les universités d'outre-mer

Universités		2010-2011				2011-2012				
		Total	Part des femmes (%)	Nouveaux entrants	Part des femmes (%)	Total	Part des femmes (%)	Nouveaux entrants	Part des femmes (%)	
Antilles-Guyane	Droit, sciences politiques	2 329	72,5	636	71,5	2 195	73,8	609	75,4	
	Sciences économiques, AES	1 939	58,1	595	52,8	1 892	57,5	653	57,6	
	Lettres, sciences humaines, langues	3 826	77,9	581	76,1	3 961	78,1	540	75,9	
	Sciences	2 298	51,5	638	50,2	2 253	52,7	554	55,6	
	Staps	397	29,5	149	23,5	387	28,4	154	25,3	
	Santé	1 466	67,0	505	70,3	1 617	67,2	473	77,0	
	IUT	408	53,2	188	53,7	405	52,8	155	51,6	
		Total	12 663	65,5	3 292	61,4	12 710	66,1	3 138	64,9
	La Réunion	Droit, sciences politiques	1 608	69,8	523	70,2	1 658	68,9	611	71,0
Sciences économiques, AES		2 653	61,7	875	59,5	2 711	63,4	1 107	65,6	
Lettres, sciences humaines, langues		3 620	73,9	917	69,6	3 241	72,3	716	63,8	
Sciences		1 955	40,9	517	41,0	1 894	38,4	433	32,1	
Staps		606	25,6	248	22,2	680	23,2	310	20,0	
Santé		700	66,1	398	68,3	856	66,7	514	68,7	
IUT		511	52,8	272	56,6	553	57,1	245	55,5	
		Total	11 653	61,1	3 750	59,2	11 593	60,2	3 936	58,6
		Total DOM	24 316	63,4	7 042	60,2	24 303	63,3	7 074	61,4
Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques	249	69,9	82	68,3	288	70,5	111	69,4	
	Sciences économiques, AES	393	58,5	140	64,3	390	58,5	129	55,0	
	Lettres, sciences humaines, langues	1 166	72,3	184	72,8	964	73,3	177	72,3	
	Sciences	658	48,2	230	46,1	697	52,4	279	54,1	
	Staps	26	26,9	9	22,2	25	36,0			
	Santé	36	50,0			28	50,0			
	Total	2 528	62,9	645	60,2	2 392	63,8	696	61,4	
Polynésie Française	Droit, sciences politiques	538	63,0	130	57,7	511	64,2	87	62,1	
	Sciences économiques, AES	643	59,4	163	58,9	778	59,8	230	56,5	
	Lettres, sciences humaines, langues	1 267	76,3	245	73,9	1 090	76,4	248	76,6	
	Sciences	534	49,4	140	43,6	460	45,0	126	38,9	
	Santé	151	60,9	102	64,7	140	66,4	78	69,2	
		Total	3 133	65,2	780	61,4	2 979	64,7	769	62,0
	Total COM + Nouvelle-Calédonie	5 661	64,2	1 425	60,8	5 371	64,3	1 465	61,7	
Ensemble		29 977	63,5	8 467	60,3	29 674	63,5	8 539	61,4	

Présentation

À la session 2011, 36 700 diplômes de l'enseignement secondaire ont été délivrés dans les départements d'outre-mer y compris Mayotte : 13 600 au niveau V (CAP et BEP essentiellement), 23 000 au niveau IV (baccalauréats presque exclusivement) [1]. Comme en France métropolitaine, l'évolution des diplômes professionnels délivrés entre 2010 et 2011 reflète la mise en œuvre de la rénovation de la voie professionnelle : augmentation du nombre de CAP (+ 1 300 à champ constant, c'est-à-dire hors Mayotte), diminution du nombre de BEP (- 1 600 hors Mayotte) et très forte hausse du nombre de baccalauréats professionnels (+ 2 300, soit 50 % hors Mayotte).

Au niveau V, le taux de réussite global est de 73,4 %, en augmentation de près de 4 points en un an, à champ constant. De manière générale, les taux de réussite dans les DOM sont inférieurs à ceux de France métropolitaine, même si les écarts ont tendance à se resserrer. Avec un taux de réussite de 78,8 % pour le CAP et de 68,1 % pour le BEP, les écarts de réussite avec la France métropolitaine sont respectivement de - 4,2 et - 8,0 points.

22 700 candidats ont été reçus au baccalauréat à la session 2011 dans les DOM Mayotte compris. Le taux de réussite s'élève ainsi à 79,1 %, inférieur de 6,9 points à celui observé en France métropolitaine [2]. L'écart de réussite en défaveur des départements d'outre-mer varie de 10,9 points en série technologique à 1,5 point en série professionnelle. En 2011, la part des bacheliers généraux et technologiques est en baisse au profit des bacheliers professionnels qui représentent 33,7 % des bacheliers (22,7 % en France métropolitaine).

2 900 BTS ont été délivrés en 2011 dans les DOM hors Mayotte, avec un taux de réussite de 61,3 %, nettement inférieur à celui de France métropolitaine (- 10,8 points) [2]. À la session 2010, dans les quatre universités d'outre-mer, 3 000 diplômes de licences ont été délivrés (baisse de 1,9 % par rapport à 2009), ainsi que 1 100 masters (ou équivalent - DESS, DEA) [3]. 83 thèses ont été soutenues contre 72 l'année précédente. 255 diplômes universitaires de technologie (DUT) ont été délivrés à la session 2010 (25 diplômes de moins qu'en 2009).

Par ailleurs, toujours en 2010, une école de commerce et une école d'ingénieurs universitaire ont délivré 43 diplômes au total.

Définitions

Taux de réussite

Il est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des présentés.

CAP

Certificat d'aptitude professionnelle.

BEP

Brevet d'études professionnelles.

BP

Brevet professionnel.

MC

Mentions complémentaires

BTS, DNTS

Brevet de technicien supérieur, diplôme national de technologie spécialisé.

DCG, DSCG

Diplôme de comptabilité et gestion, diplôme supérieur de comptabilité et gestion

AES

Filière administrative, économique et sociale.

DEA

Diplôme d'études approfondies.

DESS

Diplôme d'études supérieures spécialisées.

Deust

Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.

Staps

Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

 Sources : MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES

- [1] Système d'information Ocean et enquête n° 4 sur les résultats aux examens technologiques et professionnels.

- [2] Enquête n° 60 sur les résultats définitifs du baccalauréat.

- [3] Système d'information Sise.

Pour en savoir plus

- Notes d'Information, 12.03, 11.07, 10.06, 09.28.

[1] Les diplômés de l'enseignement secondaire dans les DOM, session 2011

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		Mayotte		La Réunion		Total	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)										
CAP	1 244	74,2	839	74,5	1 116	75,2	813	88,2	3 121	81,1	7 133	78,8
BEP	1 427	69,3	511	50,1	1 315	68,0	427	61,1	2 615	74,0	6 295	68,1
MC niveau V	46	74,2	8	72,7	42	70,0	-	-	123	82,6	219	77,7
Total niveau V	2 717	71,6	1 358	63,0	2 475	71,1	1 240	76,5	5 859	77,8	13 647	73,4
Baccalauréat général	2 123	78,9	700	71,6	1 781	82,3	700	68,6	3 964	87,0	9 288	81,2
Baccalauréat technologique	1 303	81,0	489	64,1	1 126	71,6	640	61,7	2 203	76,4	5 761	73,2
Baccalauréat professionnel	1 872	85,5	435	79,4	1 648	79,2	561	75,7	3 110	81,3	7 626	81,3
Total baccalauréat	5 298	81,7	1 624	71,0	4 555	78,3	1 901	67,9	9 277	82,3	22 655	79,1
Brevet professionnel (BP)	58	49,2	31	49,2	53	67,1	-	-	164	52,6	306	53,5
MC niveau IV	33	86,8	-	-	4	50,0	-	-	40	95,2	77	87,5
Total niveau IV	5 389	81,1	1 655	70,4	4 612	78,1	1 901	67,9	9 481	81,6	23 038	78,6
<i>dont niveau IV professionnel</i>	<i>1 963</i>	<i>83,7</i>	<i>466</i>	<i>76,3</i>	<i>1 705</i>	<i>78,7</i>	<i>561</i>	<i>75,7</i>	<i>3 314</i>	<i>79,3</i>	<i>8 009</i>	<i>79,8</i>

[2] Les BTS et diplômes de comptabilité et gestion dans les DOM, session 2011 (1)

	Guadeloupe		Guyane		Martinique		La Réunion		Total	
	Nombre d'admis	Taux de réussite (%)								
BTS	737	60,2	169	58,7	755	56,3	1 191	66,3	2 852	61,3
DNTS	-	-	-	-	13	54,2	21	75,0	34	65,4
Total niveau III	737	60,2	169	58,7	768	56,2	1 212	66,4	2 886	61,4
DCG et DSCG	30	36,6	-	-	26	24,5	59	52,2	115	37,8

(1) Données non disponibles pour Mayotte.

[3] Les diplômés délivrés par les universités dans les DOM-COM et en Nouvelle-Calédonie, session 2010

	Deug (1), Deust	Licences LMD, licences	Maîtrises (2)	Masters professionnels, DESS	Masters recherche, DEA	Masters indifférenciés	Doctorats	DUT	Total
DOM	Droit, sciences politiques	436	408	198	145	32	-	-	1 225
	Sciences économiques, AES	240	583	263	212	7	-	2	1 408
	Lettres, langues, sciences humaines	387	945	500	81	417	-	37	2 367
	Sciences	280	534	176	113	77	-	30	1 364
	Staps	74	63	8	-	4	-	2	151
Total DOM	1 417	2 533	1 145	551	537	-	77	255	6 515
COM et Nouvelle-Calédonie	Droit, sciences politiques	75	52	14	-	-	18	-	159
	Sciences économiques, AES	117	142	-	-	-	-	-	259
	Lettres, langues, sciences humaines	238	169	-	-	-	-	2	409
	Sciences	125	89	-	-	-	-	4	218
	Staps	17	-	-	-	-	-	-	17
Total COM et Nouvelle-Calédonie	572	452	14	-	-	18	6	-	1 062
Ensemble	1 989	2 985	1 159	551	537	18	83	255	7 577

(1) Y compris Deug intermédiaires.

(2) Y compris maîtrises intermédiaires.

Présentation

À la rentrée 2011, 18 800 enseignants exercent dans le second degré public des DOM y compris Mayotte : 9 200 (49,1 %) effectuent leur service principal dans un collège, 6 500 (34,6 %) dans un lycée d'enseignement général et technologique (LEGT) et 3 100 (16,3 %) dans un lycée professionnel (LP) [1]. 89,1 % sont titulaires, 10,9 % non titulaires (contre 5,0 % en France métropolitaine) [2]. Les enseignants des collèges sont majoritairement des certifiés ou assimilés (78,4 %), mais en plus faible proportion qu'en France métropolitaine (86,1 %). Les PEGC représentent 4,3 % du corps enseignant (contre 2,1 % en France métropolitaine) et les non-titulaires environ un enseignant sur dix.

77,1 % des enseignants des lycées professionnels sont des professeurs de lycées professionnels (PLP), soit moins qu'en France métropolitaine (80,5 %). Les enseignants des LEGT sont surtout des certifiés (58,2 %), dans une proportion supérieure à celle de la France métropolitaine (55,8 %). Les professeurs de chaire supérieure et agrégés représentent 17,2 % du corps enseignant, soit nettement moins qu'en France métropolitaine (29,1 %). Les professeurs exerçant dans les DOM se différencient également de ceux de la France métropolitaine par rapport aux caractéristiques suivantes :

- la proportion de femmes y est plus faible, 49,8 % en moyenne (contre 57,9 % en France métropolitaine) ; elle est plus importante dans les collèges (53,2 %), que dans les LP (45,7 %) et les LEGT (47,0 %) [1] ;

- le temps partiel des titulaires est moins utilisé dans les DOM, puisque ce taux est de 4,1 % contre 10,3 % en France métropolitaine.

Le ratio global d'heures par élève (« H/E ») est de 1,41 [3]. Il est de 1,17 en collège, de 2,09 dans les Segpa où les formations sont dispensées en plus petits effectifs (ateliers, etc.), de 2,12 en lycée professionnel (LP), de 1,40 en lycée pré-bac et de 1,75 en lycée post-bac.

Le nombre moyen d'élèves devant un professeur (« E/S ») est de 23,9 en collège, de 14,4 en Segpa, de 16,6 en LP, de 23,4 en lycée pré-bac et de 19,1 en lycée post-bac.

Définitions

Champ

Les enseignants effectuant un service réparti sur plusieurs établissements sont comptabilisés dans leur établissement d'affectation principale. Voir « Définitions » en 9.7.

Heures d'enseignement par élève (H/E)

Rapport des heures d'enseignement hebdomadaire sur le nombre d'élèves. Il dépend notamment des horaires des programmes et des tailles des classes.

E/S

Nombre moyen d'élèves par structure (groupe ou division). Il permet d'estimer le nombre d'élèves dont un professeur a la charge en moyenne pendant une heure de cours, qu'il s'agisse d'un cours en groupe ou en classe entière. Il est calculé en prenant en compte pour chaque enseignement le nombre d'heures suivies par un ensemble d'élèves (en groupe ou en division) devant un professeur (il correspond à la moyenne des effectifs des structures pondérée par le nombre d'heures assurées dans chaque structure). Il est plus faible lorsque les enseignements sont faits dans des structures de petite taille, comme c'est le cas en Segpa ou en LP. Cet indicateur est inférieur à la taille moyenne de la classe, qui rend compte du nombre d'élèves de la classe dans laquelle un élève suit un enseignement pendant une heure.

Professeurs de chaire supérieure

Enseignants issus du corps des agrégés et destinés plus particulièrement à enseigner dans les classes préparatoires aux grandes écoles.

Certifiés et assimilés

Professeurs certifiés (titulaires d'un Capes ou Capet ou enseignants issus d'un autre corps et intégrés dans le corps des certifiés), biadmissibles à l'agrégation, professeurs d'éducation physique et sportive (EPS) de classe normale, hors classe et biadmissibles.

PEGC, PLP

Professeurs d'enseignement général de collège, professeurs de lycée professionnel.

Temps partiel

Sont comptés à temps partiel les enseignants (hors non-titulaires) accomplissant un service inférieur au nombre d'heures réglementaire de leur corps d'appartenance (« obligation réglementaire de service »).

[1] Répartition des enseignants du second degré public devant élèves par corps selon le type d'établissement dans les DOM en 2011-2012 (1)

(DOM y compris Mayotte)

	Collège et Segpa (2)	LP	LEGT	Total	% de femmes	% temps partiel
Professeurs de chaire supérieure et agrégés	225	33	1 118	1 376	38,8	4,1
Certifiés et assimilés	7 246	217	3 788	11 251	52,6	4,5
Adjoints et chargés d'enseignement	76	16	25	117	25,6	1,7
PEGC	396	0	0	396	48,0	7,1
PLP	218	2 370	1 040	3 628	45,8	2,5
Total titulaires et stagiaires	8 161	2 636	5 971	16 768	49,7	4,1
Maîtres auxiliaires	185	37	35	257	47,1	
Professeurs contractuels	897	400	505	1 802	51,4	
Total non-titulaires	1 082	437	540	2 059	50,9	
Ensemble	9 243	3 073	6 511	18 827	49,8	
% de femmes	53,2	45,7	47,0	49,8		
% de titulaires à temps partiel	4,6	2,7	4,0	4,1		

(1) Les stagiaires sont compris dans les corps correspondants.

(2) À l'exclusion des enseignants d'un corps du premier degré en Segpa.

Lecture - 1 376 professeurs de chaire supérieure ou agrégés exercent dans les DOM. 38,8 % sont des femmes et 4,1 % travaillent à temps partiel. En collège, 53,2 % des enseignants sont des femmes et 4,6 % des titulaires travaillent à temps partiel.

[2] Pourcentages d'enseignants du second degré public devant élèves par corps selon le type d'établissement dans les DOM en 2011-2012

(DOM y compris Mayotte)

	Collège (1)	LP	LEGT	Total
Professeurs de chaire supérieure	0,0	0,0	0,5	0,2
Agrégés	2,4	1,1	16,7	7,2
Certifiés et assimilés	78,4	7,1	58,2	59,8
Adjoints et chargés d'enseignement	0,8	0,5	0,4	0,6
PEGC	4,3	0,0	0,0	2,1
PLP	2,4	77,1	16,0	19,3
Total titulaires et stagiaires	88,3	85,8	91,7	89,1
Non-titulaires	11,7	14,2	8,3	10,9
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Ne sont pas comptabilisés les enseignants d'un corps du premier degré.

[3] Indicateurs d'heures/élèves (« H/E ») et élèves/structure (« E/S ») dans le second degré public dans les DOM en 2011-2012 (1)

Académies	Collège		Segpa		LP		Lycée pré-bac		Lycée post-bac		Total	
	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S	H/E	E/S
Guadeloupe	1,20	23,8	2,24	13,6	2,03	17,3	1,36	23,4	1,74	19,0	1,41	21,6
Guyane	1,21	21,9	2,02	14,5	2,11	17,1	1,47	21,7	1,83	17,4	1,46	20,2
Martinique	1,19	23,8	2,45	12,9	2,36	15,5	1,51	20,9	1,91	17,7	1,54	20,1
Mayotte	0,97	27,6	1,52	18,1	1,88	19,0	1,29	25,2	1,47	26,7	1,17	25,0
La Réunion	1,20	23,7	2,18	14,1	2,11	16,2	1,39	24,3	1,69	19,7	1,43	21,5
Total	1,17	23,9	2,09	14,4	2,12	16,6	1,40	23,4	1,75	19,1	1,41	21,5
France métro.	1,19	23,4	2,35	12,6	2,13	16,3	1,34	24,3	1,61	21,2	1,38	21,8

(1) Heures/élèves (H/E) et élèves/structure (E/S), voir « Définitions ».

Présentation

Dans les DOM y compris Mayotte, 48 400 personnes sont rémunérées au titre du secteur public (dont 79,4 % d'enseignants) et 2 500 enseignants exercent dans les classes sous contrat des établissements privés (non compris Mayotte) [1].

Dans le secteur public, 43,9 % des enseignants exercent dans le premier degré et 53,4 % dans le second, la part de l'enseignement supérieur reste faible (2,7 %). Dans le second degré, 46,3 % des enseignants sont affectés en collège ou rémunérés au titre de la prévention ou du traitement des difficultés scolaires, 25,1 % sont affectés en LEGT, 19,3 % en LP et 9,3 % sur des actions diverses. Dans chacune des académies, à l'exception de Mayotte, les enseignants du public exercent en majorité dans le second degré.

Dans le privé (hors Mayotte), 1 000 enseignants (soit 38,8 % des enseignants de ce secteur) sont rémunérés au titre du premier degré privé et 1 500 au titre du second. La part du secteur privé dans les DOM est deux fois et demie moins importante qu'en France métropolitaine ; en Guadeloupe et en Martinique, cette proportion est plus élevée que dans les autres académies (8,5 %).

L'âge moyen des enseignants du secteur public dans les DOM est de 40,8 ans dans le premier degré et de 44,4 ans dans le second degré, soit un niveau proche de la France métropolitaine dans le premier degré, et un an et demi de plus dans le second degré. Comparés à la moyenne des DOM, les enseignants de Guyane sont les plus jeunes, dans les premier et second degrés, avec les enseignants de Mayotte dans le premier degré. Les enseignants du secteur privé sont plus âgés que ceux du public : l'écart est de cinq ans dans le premier degré et de moins d'un an dans le second.

La proportion d'enseignantes est de 59 % dans le secteur public et de 70 % dans le secteur privé, avec notamment davantage d'enseignantes dans le premier degré privé (87,1 % contre 70,9 % dans le public). La part du travail à temps partiel ou incomplet des enseignants est deux fois et demie plus élevée dans le secteur privé que dans le secteur public (12,3 % contre 5 %).

10 000 agents affectés dans les académies d'outre-mer exercent des fonctions administratives dont 44,4 % à La Réunion. Plus de huit non enseignants sur dix sont rémunérés aux titres des premier et second degrés et du programme « Vie de l'élève ».

Définitions

Lof

Loi organique du 1^{er} août 2001, appliquée depuis le 1^{er} janvier 2006, relative aux lois de finances, remplaçant l'ordonnance du 2 janvier 1959 qui régissait les finances de l'État. Elle modifie profondément les règles budgétaires et comptables de l'État. Sa mise en place a contraint à une classification différente de celle utilisée dans les versions antérieures à l'année 2006.

La Lof se décline en missions, programmes et actions. Un programme regroupe les crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble cohérent d'actions relevant d'un même ministère.

Les personnels recensés dans le tableau [1] sont répartis selon les différents programmes de la mission interministérielle « Enseignement scolaire » (Mies, programmes des enseignements scolaires des premier et second degrés, « Vie de l'élève », « Soutien de la politique de l'éducation nationale »). Les personnels qui relèvent de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » (Mires) sont regroupés en un seul poste (« Supérieur »).

Enseignants du premier degré

Ce sont les instituteurs, professeurs des écoles et autres enseignants rémunérés sur le programme scolaire du premier degré, chargés de classe, y compris les directeurs d'écoles et les enseignants stagiaires.

Enseignants du second degré

Enseignants titulaires, non titulaires et stagiaires rémunérés sur le programme scolaire du second degré (y compris les documentalistes). Avec les enseignants de collèges sont recensés les enseignants rémunérés au titre des besoins éducatifs particuliers (difficultés scolaires ou handicapés) dans le secteur public. Sur la ligne « Divers » sont totalisés les enseignants rémunérés au titre de l'apprentissage, de l'aide à l'insertion professionnelle, de la validation des acquis, du remplacement, etc.

Enseignants du supérieur

Professeurs dispensant des cours dans les établissements publics.

Le personnel administratif, technique, d'éducation, d'encadrement, de surveillance ou d'assistance éducative

Sont recensés tous les personnels exerçant l'une de ces fonctions, en établissement ou en service académique.

[1] Le personnel de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur dans les DOM, janvier 2012

		Guadeloupe	Guyane	Martinique	Mayotte	La Réunion	Total
Enseignants du secteur public	Premier degré	3 050	2 306	2 695	2 680	6 150	16 881
	Âge moyen	43,0	39,2	42,4	38,4	40,8	40,8
	% de femmes	78,4	73,4	81,4	45,8	72,5	70,9
	% temps partiel	3,2	4,0	4,0	0,3	7,0	4,4
	Second degré	4 031	2 551	3 621	2 024	8 335	20 562
	Âge moyen	45,6	41,1	45,9	45,5	43,7	44,4
	% de femmes	53,7	46,1	57,7	40,0	49,3	50,3
	% temps partiel	4,7	4,9	5,1	4,0	7,2	5,7
	Collège (1)	1 816	1 279	1 475	1 177	3 776	9 523
	Âge moyen	45,3	40,2	44,4	43,9	42,8	43,3
	% de femmes	56,5	47,8	63,1	41,5	54,5	53,7
	% temps partiel	4,5	4,7	5,2	5,2	7,5	5,9
	LEGT et post-bac	1 055	454	974	554	2 121	5 158
	Âge moyen	47,0	44,7	47,4	47,5	45,8	46,4
	% de femmes	51,9	46,7	55,1	41,5	44,4	47,9
	% temps partiel	4,0	2,0	3,4	2,9	6,6	4,6
	Lycée professionnel	763	565	830	251	1 567	3 976
	Âge moyen	46,1	43,2	47,5	47,7	44,7	45,5
	% de femmes	49,4	40,5	51,9	27,5	44,9	45,5
	% temps partiel	4,2	3,0	3,7	0,8	4,0	3,6
Divers second degré	397	253	342	42	871	1 905	
Âge moyen	42,1	38,0	43,9	49,8	40,6	41,4	
% de femmes	53,4	49,0	55,8	50,0	46,2	49,9	
% temps partiel	8,3	15,0	13,5	2,4	13,7	12,4	
Supérieur	244	90	202	16	481	1 033	
Âge moyen	46,7	45,6	47,3	50,5	45,3	46,1	
% de femmes	36,9	35,6	42,1	43,8	34,9	37,0	
% temps partiel	1,6	2,2	1,5	0,0	4,0	2,7	
Personnel administratif, technique, d'encadrement et de surveillance	Premier et second degrés	585	351	539	5	1 024	2 504
	Âge moyen	49,3	47,2	51,2	54,4	47,7	48,8
	% de femmes	69,4	64,1	75,7	80,0	56,0	64,5
	% temps partiel	3,2	1,1	1,3	0,0	3,6	2,7
	Vi de l'élève	1 108	586	1 060	186	2 638	5 578
	Âge moyen	34,0	33,1	34,0	31,0	32,2	33,0
	% de femmes	70,6	66,9	72,1	57,5	67,3	68,5
	% temps partiel	61,8	41,0	65,2	61,3	80,5	69,1
	Soutien	296	183	259	0	428	1 166
	Âge moyen	47,7	46,7	52,4	0,0	45,5	47,8
	% de femmes	76,0	66,7	74,5	0,0	69,4	71,8
	% temps partiel	7,4	1,6	1,2	0,0	5,8	4,5
	Supérieur	175	49	151	0	331	706
	Âge moyen	46,9	42,0	48,1	0,0	43,9	45,4
% de femmes	64,0	57,1	64,9	0,0	55,9	59,9	
% temps partiel	0,0	0,0	0,7	0,0	3,3	1,7	
Total Public	Effectifs	9 489	6 116	8 527	4 911	19 387	48 430
Âge moyen	43,7	40,4	43,9	41,1	41,5	42,2	
% de femmes	65,0	60,0	68,4	43,9	59,6	60,7	
% temps partiel	10,7	7,6	11,7	4,1	16,7	12,2	
Enseignants du secteur privé (2)	Premier degré	236	122	216	nd	389	(3) 963
	Âge moyen	47,8	41,5	50,8	nd	42,9	45,7
	% de femmes	91,5	80,3	81,5	nd	89,7	87,1
	% temps partiel	4,2	7,4	2,8	nd	3,9	4,2
	Second degré	449	172	387	nd	509	(3) 1 517
	Âge moyen	46,3	43,4	45,9	nd	43,7	45,0
	% de femmes	58,1	57,6	64,1	nd	56,8	59,1
	% temps partiel	17,8	19,8	14,7	nd	18,7	17,5
	Collège	171	93	126	nd	269	(3) 659
	Âge moyen	46,6	41,8	47,5	nd	43,3	44,8
	% de femmes	62,0	60,2	67,5	nd	56,9	60,7
	% temps partiel	12,9	21,5	20,6	nd	19,3	18,2
	Lycée	264	77	252	nd	231	(3) 824
	Âge moyen	46,5	45,6	45,5	nd	44,5	45,5
	% de femmes	54,2	53,2	62,7	nd	55,8	57,2
	% temps partiel	19,7	16,9	10,3	nd	16,9	15,8
	Autre second degré	14	2	9	nd	9	(3) 34
Âge moyen	38,9	31,0	33,9	nd	36,3	36,4	
% de femmes	85,7	100,0	55,6	nd	77,8	76,5	
% temps partiel	42,9	50,0	55,6	nd	44,4	47,1	
Total Privé	Effectifs	685	294	603	nd	838	(3) 2 480
Âge moyen	46,8	42,6	47,6	nd	43,4	45,3	
% de femmes	69,6	67,0	70,3	nd	71,0	70,0	
% temps partiel	13,1	14,6	10,4	nd	12,2	12,3	

(1) Collèges y compris enseignement spécialisé.

(2) Données non disponibles pour Mayotte.

(3) Total hors Mayotte.

Présentation

En 2011-2012, dans les COM et en Nouvelle-Calédonie, l'ensemble du secteur public et du secteur privé compte 152 400 élèves et étudiants, selon les données provisoires. Cet effectif est en baisse de près de 85 000 élèves par rapport à 2010-2011, suite au changement de statut de Mayotte au printemps 2011 (voir « Définitions »). À champ comparable, c'est-à-dire en tenant compte de Mayotte, l'ensemble de la population scolarisée est en augmentation de 0,3 %. Cet accroissement est dû à l'évolution positive des effectifs du second degré du ministère de l'éducation nationale, tandis que les effectifs des autres composantes du système éducatif sont en recul [1].

En stabilisant le nombre d'écoliers de la Nouvelle-Calédonie au niveau de 2010 (données 2011 non disponibles), et à champ comparable, le premier degré perd 1,0 % de ses écoliers. Cette baisse touche le préélémentaire comme l'élémentaire. Quant à la forte baisse qui affecte la scolarisation des élèves handicapés, elle est factice : elle résulte d'une amélioration du dénombrement de cette population, surestimée antérieurement.

Les évolutions diffèrent d'un territoire à l'autre : la baisse la plus importante est observée à Wallis-et-Futuna, tandis que les effectifs de Saint-Pierre et Miquelon sont légèrement en hausse [2]. Les établissements publics accueillent trois écoliers sur quatre, avec d'importantes variations territoriales : à Wallis-et-Futuna, le premier degré est entièrement privé, à Saint-Pierre et Miquelon, il y a quasiment parité entre les deux secteurs d'enseignement et en Polynésie française quatre élèves sur cinq sont scolarisés dans le public.

Les effectifs du second degré sous tutelle du ministère de l'éducation nationale sont en hausse de 2,2 % [1]. La croissance des effectifs est générale, sauf en ce qui concerne le lycée professionnel (-1,2 %). La forte progression des effectifs de l'enseignement adapté est imputable à Mayotte qui a ouvert de nombreuses sections à la rentrée 2011. Hors Mayotte, les effectifs des Segpa sont en baisse de 1,4 %.

D'un territoire à l'autre, les évolutions sont relativement modérées, variant de -0,8 % à Wallis-et-Futuna à +1,0 % en Nouvelle-Calédonie [3]. Les établissements publics forment 72,7 % des collégiens et lycéens. Le secteur public est en situation de monopole à Wallis-et-Futuna. En complément de l'enseignement dispensé par l'éducation nationale, l'enseignement agricole scolarise 1 200 élèves dans le second degré [1].

L'enseignement supérieur accueille 7 900 étudiants, principalement à l'université (68 % des étudiants) et en sections de techniciens supérieurs (23 %) [1].

Définitions

Collectivités d'outre-mer (COM)

Polynésie française, Wallis-et-Futuna, Saint-Pierre et Miquelon. La Nouvelle-Calédonie possède un statut provisoire de « collectivité spécifique ». Mayotte est devenu département le 31 mars 2011. À partir de cette date, ses effectifs d'élèves et d'étudiants sont comptabilisés avec ceux des DOM (voir « Définitions » en 12.1).

Population scolaire et de l'enseignement supérieur

Voir « Définitions » en 1.2.

Premier degré, ASH

Enseignement relevant de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des enfants handicapés. Voir « Définitions » en 3.1.

Second degré

Voir 4.1.

CPGE

Classes préparatoires aux grandes écoles.

STS

Sections de techniciens supérieurs.

IUFM

Institut de formation des maîtres.

 Sources : MEN-MESR DEPP et MESR-DGESIP-DGRI SIES
Voir les sources décrites pour chaque niveau dans les chapitres correspondants de la présente édition de *Repères et références statistiques*.

[2] Institut de la statistique et des études économiques (Isee, Nouvelle-Calédonie).

[1] Évolution des effectifs d'élèves et d'étudiants dans les COM et en Nouvelle-Calédonie

(Y compris Mayotte avant 2011, Public + Privé)

	1990	2000	2005	2006	2007	2008	2009 (1)	2010	2011p y c. Mayotte	2011p hors Mayotte	Évolution 2011/2010 y c. Mayotte (%)
Premier degré (2)	97 669	118 129	123 146	125 501	125 295	127 664	129 604	131 201	129 910	76 898	- 1,0
Préélémentaire	29 333	37 026	40 799	41 554	40 772	41 491	43 361	45 004	44 768	27 951	- 0,5
Élémentaire (CP-CM2)	67 492	78 328	80 493	80 611	81 644	82 970	83 371	83 339	83 089	48 577	- 0,3
ASH	844	2 775	1 854	3 336	2 879	3 203	2 872	2 858	2 053	370	(5) -39,2
Second degré	46 102	78 737	88 233	90 316	91 809	93 289	94 410	95 420	97 524	66 430	2,2
Premier cycle	29 060	50 158	53 678	54 457	54 924	55 698	55 501	55 848	57 095	37 801	2,2
Segpa	174	1 069	1 394	1 443	1 425	1 534	1 952	1 950	2 664	1 374	26,8
Second cycle professionnel	9 176	13 477	16 224	17 103	17 744	18 094	18 618	18 419	18 199	14 612	- 1,2
Second cycle général et techno	7 692	14 033	16 937	17 313	17 716	17 963	18 339	19 203	19 566	12 643	1,9
Second degré agriculture	724	1 471	1 452	1 544	1 516	1 560	1 553	1 535	1 507	1 211	- 1,9
Enseignement supérieur	1 962	4 622	6 902	7 345	7 301	7 594	8 114	8 311	8 142	7 867	- 2,1
CPGE	50	86	142	173	181	176	179	207	202	202	- 2,5
STS	425	882	1 264	1 396	1 436	1 528	1 717	1 920	2 046	1 771	6,2
Universités (3)	1 418	3 371	4 784	4 959	4 789	5 492	5 732	5 661	5 371	5 371	- 5,4
dont IUFM						640	589	-	-	-	-
Autres formations (4)	69	94	274	322	375	398	486	523	523	523	0,0
IUFM	-	189	438	495	520	-	-	-	-	-	-
Total général	146 457	202 959	219 733	224 706	225 921	230 107	233 681	236 467	237 083	152 406	0,3

(1) À partir de la rentrée 2009, les effectifs du premier degré de Wallis-et-Futuna et de la Nouvelle-Calédonie, dont la rentrée scolaire est décalée (mars N+1), sont affectés à la rentrée N et non plus à la rentrée N+1.

(2) Données provisoires en 2011 (reconduction des effectifs 2010 pour la Nouvelle-Calédonie).

(3) Depuis 2008, les IUFM sont intégrés dans une université de rattachement. Leurs effectifs sont donc comptabilisés avec les universités.

(4) Établissements universitaires privés et écoles d'enseignement supérieur diverses (commerce, formations comptables, ...).

(5) Les effectifs de l'ASH étaient surestimés dans le passé (problème de classification).

[2] Effectifs du premier degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2011-2012 (données provisoires)

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	Nouvelle-Calédonie (1)	Total hors Mayotte	Total y c. Mayotte
Public	333	31 718	-	26 841	58 892	109 487
Préélémentaire	143	11 894	-	9 446	21 483	37 156
Élémentaire (CP-CM2)	190	19 717	-	17 183	37 090	70 347
ASH	-	107	-	212	319	1 984
Privé	324	6 502	1 972	9 208	18 006	20 423
Préélémentaire	148	2 232	652	3 436	6 468	7 612
CP-CM2	176	4 270	1 269	5 772	11 487	12 742
ASH	-	-	51	-	51	69
Total premier degré	657	38 220	1 972	36 049	76 898	129 910
Évolution 2011/2012 (%)	0,6	- 0,7	- 3,7	(1)	- 0,4	- 1,0
Part du public (%)	50,7	83,0	0,0	74,5	76,6	84,3

(1) Reconduction des effectifs 2010, en l'absence de données disponibles pour la rentrée 2011 (mars 2012). L'évolution 2011/2010 n'a donc pas de sens (valeur nulle par construction).

[3] Effectifs du second degré dans les COM et en Nouvelle-Calédonie en 2011-2012

	Saint-Pierre-et-Miquelon	Polynésie française	Wallis-et-Futuna	Nouvelle-Calédonie	Total hors Mayotte	Total y c. Mayotte
Public	469	23 526	1 913	22 407	48 315	79 344
Premier cycle	235	12 962	1 149	13 671	28 017	47 263
Segpa	-	428	-	759	1 187	2 477
Second cycle professionnel	125	5 704	459	3 391	9 679	13 249
Second cycle général et technologique	109	4 432	305	4 586	9 432	16 355
Privé	140	7 820	-	10 155	18 115	18 180
Premier cycle	123	4 532	-	5 129	9 784	9 832
Segpa	17	41	-	129	187	187
Second cycle professionnel	-	1 634	-	3 299	4 933	4 950
Second cycle général et technologique	-	1 613	-	1 598	3 211	3 211
Total second degré	609	31 346	1 913	32 562	66 430	97 524
Évolution 2011/2010 (%)	0,5	- 0,2	- 0,8	1,0	0,4	2,2
Part du public (%)	77,0	75,1	100,0	68,8	72,7	81,4

A

ASU	Administration scolaire et universitaire.
ADAENES	Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.
ADMENESR	Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.
AE	Adjoint d'enseignement.
AES	(Filière universitaire) administrative, économique et sociale. Également : dispositif d'aide et de soutien (classe de quatrième).
AFPA	Association pour la formation professionnelle des adultes.
AFS(A)	Attestation de formation spécialisée (approfondie).
AHU	Assistant hospitalo-universitaire.
ALS	Allocation de logement social.
Andra	Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.
ANR	Agence nationale de la recherche.
APL	Aide personnalisée au logement.
AR	Ambition-réussite.
ARA	Activités à responsabilité académique.
Arcnam	Antenne régionale du Cnam.
ARE	Activité à responsabilité établissement.
ASH	Adaptation scolaire et scolarisation des enfants handicapés.
ASI	Assistant ingénieur.
ASP	Agence de service et paiement (ex-CNASEA).
Ater	Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.
ATSEM	Agent territorial spécialisé d'école maternelle.
ATSS	(Personnels) administratifs, techniques, sociaux et de santé.
AVS (AVS-I, AVS-CO)	Auxiliaire de vie scolaire (AVS individuel, AVS collectif).

B

B2i	Brevet informatique et Internet.
Bac pro	Baccalauréat professionnel.
Bac techno	Baccalauréat technologique.
BAP	Branche d'activité professionnelle.
BCE	Base centrale des établissements.
BCS	Bourse sur critères sociaux.
BCP	Base centrale de pilotage.
BEP	Brevet d'études professionnelles.
Bepa	Brevet d'études professionnelles agricoles.
BIT	Bureau international du travail.
BMA	Brevet des métiers d'art.
BMS	Bulletin mensuel de statistique (publication de l'Insee).
BO (BOEN)	Bulletin officiel (du ministère de l'éducation nationale).
BP	Brevet professionnel (diplôme de formation continue).
BPA	Brevet professionnel agricole.
BRGM	Bureau de recherche géologique et minière.
BT	Brevet de technicien.
Btn	Baccalauréat technologique.
BTA	Brevet de technicien agricole.
BTS	Brevet de technicien supérieur.
BTSA	Brevet de technicien supérieur agricole.

C

CA	Contrat d'adaptation. Également : chiffre d'affaires.
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi.
CAER	Concours d'accès à une échelle de rémunération.
CAF	Caisse d'allocations familiales.
Cafep	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement privé.
Cafoc	Centre académique à la formation continue.
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle.
Capa	Certificat d'aptitude professionnelle agricole.
CAPE	Certificat d'aptitude au professorat des écoles.
Capeps	Certificat d'aptitude au professorat de l'éducation physique et sportive.
Capes	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré.
Capet	Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique.
CAPLP	Certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel.
Capsais	Certificat d'aptitude aux actions pédagogiques spécialisées d'adaptation et d'intégration scolaires.
Casu	Conseiller d'administration scolaire et universitaire.
CAV	Contrat d'avenir.
CCH	Code de la construction et de l'habitation.
CDAPH	Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.
CDD	Contrat à durée déterminée.
CDES	Commission départementale de l'éducation spécialisée.
CDI	Centre de documentation et d'information. Également : contrat à durée indéterminée.
CE	Conseiller d'éducation. Également : chargé d'enseignement. Également : Commission européenne.
CE1	Cours élémentaire première année.
CE2	Cours élémentaire deuxième année.
CEA	Commissariat à l'énergie atomique.
Cemagref	Centre national du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et forêts.
CEP	Certificat d'études primaires.
Cereq	Centre d'études et de recherches sur les qualifications.
CES	Contrat emploi-solidarité.
CESI	Centre d'études supérieures industrielles.
CFA	Centre de formation d'apprentis.
CFAA	Centre de formation d'apprentissage agricole.
CFC	Conseiller en formation continue.
CI-RMA	Contrat insertion revenu minimum d'activité.
CIE	Contrat initiative emploi.
CIFRE	Convention industrielle de formation par la recherche.
CIO	Centre d'information et d'orientation.
Clipa	Cycle d'insertion préprofessionnelle par alternance.
CIR	Crédit d'impôt recherche.
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.
Cite	Classification internationale type des enseignements (Unesco).
Civis	Contrat d'insertion dans la vie sociale.
CLIN	Classe d'initiation.
Clipa	Classe d'initiation préprofessionnelle par alternance (ex-Cipal).
Clis	Classe pour l'inclusion scolaire (classe d'intégration scolaire avant la rentrée 2009).
CM1	Cours moyen première année.
CM2	Cours moyen deuxième année.

CMPP	Centre médico-psychopédagogique.
Cnaf	Caisse nationale d'allocations familiales.
Cnam	Conservatoire national des arts et métiers.
CNASEA	Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (remplacé par l'ASP).
CNDP	Centre national de documentation pédagogique.
Cned	Centre national d'enseignement à distance.
CNES	Centre national d'études spatiales.
CNIS	Conseil national de l'information statistique.
Cnous	Centre national des œuvres universitaires et scolaires.
CNP	Conseil national des programmes.
CNRS	Centre national de la recherche scientifique.
CNU	Conseil national des universités.
COM	Collectivités d'outre-mer (voir page 2).
COP	Conseiller d'orientation-psychologue.
CP	Cours préparatoire. Également : crédits de paiement des dépenses en capital. Également : contrat de professionnalisation.
CPA	Classe préparatoire à l'apprentissage.
CPE	Conseiller principal d'éducation.
CPGE	Classe préparatoire aux grandes écoles.
CPPN	Classe préprofessionnelle de niveau.
CR	Classe-relais. Également : chargé de recherche.
CRA	Centre régional associé au Cnam.
CRDP	Centre régional de documentation pédagogique.
Credoc	Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.
CRI	Centre de rattrapage intégré.
Crous	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
CRPE	Concours de recrutement des professeurs des écoles.
CS	Catégorie socioprofessionnelle.
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment.
CSP	Catégorie socioprofessionnelle.
CTI	Commission des titres d'ingénieurs.
CUCES	Centre universitaire de coopération économique et sociale (Nancy).
CUEFA	Centre universitaire d'éducation et de formation des adultes (Grenoble).
CUFR	Centre universitaire de formation et de recherche (Nîmes, Albi).
CUI	Contrat unique d'insertion.

D

DA-SEN	Directeur académique des services de l'éducation nationale.
DAET	Délégué académique à l'enseignement technique.
DAEU	Diplôme d'accès aux études universitaires (ex-ESEU).
Dafco	Délégation académique à la formation continue.
DARES	Direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (ministère en charge du travail).
Dava	Dispositif académique de validation des acquis.
DCG	Diplôme de comptabilité et gestion (ex-DPECF).
DCIO	Directeur de centre d'information et d'orientation.
DE	Diplôme d'État.
DEA	Diplôme d'études approfondies.
DECF	Diplôme d'études comptables et financières.

DEES	Diplôme d'État d'éducateur spécialisé.
DEME	Diplôme d'État de moniteur éducateur.
DEPP	Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (MEN, MESR).
DERD(E)	Dépense extérieure de recherche et développement (des entreprises).
DES	Diplôme d'études spécialisées.
DESA	Diplôme d'études spécialisées complémentaires.
DESC	Diplôme d'études supérieures spécialisées.
DESS	Diplôme d'études supérieures spécialisées.
DEST	Diplôme d'études supérieures technologiques.
Deug	Diplôme d'études universitaires générales.
Deust	Diplôme d'études universitaires en sciences et techniques.
DGESIP	Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle (MESR).
DGESCO	Direction générale de l'enseignement scolaire (MEN).
DGRH	Direction générale des ressources humaines (MEN).
DGRI	Direction générale pour la recherche et l'innovation (MESR).
DIEO	(Personnels de) direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
DIE	Dépense intérieure d'éducation.
DIF	Droit individuel à la formation.
Dima	Dispositif d'initiation aux métiers en alternance.
DIRD	Dépense intérieure de recherche et développement.
DIRDA	Dépense intérieure de recherche et développement des administrations.
DIRDE	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises.
DIS	Diplôme interuniversitaire de spécialisation.
DMA	Diplôme des métiers d'art.
DNB	Diplôme national du brevet.
DNL	Discipline non linguistique.
DNRD	Dépense nationale de recherche et développement.
DNRDA	Dépense nationale de recherche et développement des administrations.
DNRDE	Dépense nationale de recherche et développement des entreprises.
DNTS	Diplôme national de technologie spécialisée.
DOM	Département d'outre-mer (voir page 2).
DR	Directeur de recherche.
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (ministère en charge du travail).
Dronisep	Direction régionale de l'Onisep.
DRT	Diplôme de recherche technologique.
DSAA	Diplôme supérieur arts appliqués.
DSCG	Diplôme supérieur de comptabilité et gestion.
DU	Diplôme d'université.
DUT	Diplôme universitaire de technologie.

E

Éclair	Écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite.
EEES	Espace européen d'enseignement supérieur.
EFS	Économie familiale et sociale.
EN	Éducation nationale.
ENI	École nationale d'ingénieurs.
ENS	École normale supérieure.
Ensam	École nationale supérieure des arts et métiers.
Ensi	École nationale supérieure d'ingénieurs.

ENR	École numérique rurale.
EP	Éducation prioritaire.
EPA	Établissement public à caractère administratif.
EPCSCP	Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.
EPI	Enquête sur le parc immobilier.
Epic	Établissement public à caractère industriel et commercial.
EPLE	Établissement public local d'enseignement.
EPLEFPA	Établissement public local d'enseignement et de formation professionnelle agricole.
EPP	(Système d'information) Emplois-postes-personnels.
EPS	Éducation physique et sportive.
EPST	Établissement public à caractère scientifique et technologique.
Erea	Établissement régional d'enseignement adapté (ex-ENP).
ERPD	École régionale du premier degré.
ES	Économique et social (baccalauréat général).
E/S	Nombre moyen d'élèves devant un professeur pendant une heure de cours.
ESA	Agence spatiale européenne (European Spatial Agency).
ESAT	École supérieure des arts et techniques.
ESR	Enseignement supérieur et recherche.
Etic	Enquête sur les technologies de l'information et de la communication.
ETP	Équivalent temps plein.
EVS-I	Emploi de vie scolaire individuel.

F

FC	Formation continue. Également : formation complémentaire (second degré).
FFPPS	Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale.
FIP	Formation d'ingénieurs en partenariat (ex-NFI).
FNAL	Fonds national d'aide au logement.
FNAU	Fonds national d'aide d'urgence.
FNE	Fonds national pour l'emploi.
FSDIE	Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.
FSE	Fonds social européen.

G

GIP	Groupement d'intérêt public.
GIPFCIP	Groupement d'intérêt public formation continue et insertion professionnelle.
Greta	Groupement d'établissements.
GT	Général et technologique.

H

H/E	Heures d'enseignement par élève.
HDR	Habilitation à diriger des recherches.
Hôtel.	Hôtellerie (baccalauréat technologique).
HSA	Heures supplémentaires année.
HSE	Heures supplémentaires effectives.

I

IA	Inspecteur d'académie.
----	------------------------

IA-IPR	Inspecteur d'académie - inspecteur pédagogique régional.
latos	(Personnels) ingénieurs administratifs, techniques, ouvriers et de service.
IDEN	Inspecteur départemental de l'éducation nationale.
IEA	International Association for the Evaluation of Educational Achievement.
IEN	Inspecteur de l'éducation nationale (intègre depuis 1990 les IDEN, IET, IIO).
IEP	Institut d'études politiques.
IET	Inspecteur de l'enseignement technique.
IFE	Institut français de l'éducation (ex-Institut national de la recherche pédagogique).
Ifremer	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.
IGAENR	Inspecteur (inspection) général(e) de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche.
IGE	Ingénieur d'études.
IGEN	Inspecteur (inspection) général(e) de l'éducation nationale.
IGR	Ingénieur de recherche.
IIO	Inspecteur de l'information et de l'orientation.
IMC	Indice de masse corporelle.
IME, IMP	Institut médico-éducatif, institut médico-pédagogique.
Inalco	Institut national des langues et civilisations orientales.
Ined	Institut national d'études démographiques.
Ineris	Institut national de l'environnement et des risques.
INP	Institut national polytechnique.
Inra	Institut national de la recherche agronomique.
Inrets	Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité.
Inria	Institut national de recherche en informatique et en automatique.
INRP	Institut national de la recherche pédagogique.
Insa	Institut national des sciences appliquées.
Insee	Institut national de la statistique et des études économiques.
Inserm	Institut national de la santé et de la recherche médicale.
InVS	Institut national de veille sanitaire.
IOTF	International Obesity Task Force.
IPA	Insertion professionnelle des apprentis.
IPEV	Institut polaire français Paul-Émile Victor.
IR	Ingénieur de recherche.
IRA	Institut régional d'administration (Bastia, Lille, Lyon, Metz, Nantes).
IRD	Institut de recherche pour le développement (ex-ORSTOM).
ISBL	Institut (ou association) sans but lucratif.
ISI	Initiation aux sciences de l'ingénieur.
ITA	Ingénieurs, techniciens et administratifs.
ITRF	Ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation.
IUFM	Institut universitaire de formation des maîtres.
IUP	Institut universitaire professionnalisé.
IUT	Institut universitaire de technologie.
IVA	Insertion dans la vie active.

J

JAPD	Journée d'appel de préparation à la défense (remplacé par JDC).
JDC	Journée défense et citoyenneté (ex-JAPD).
JO	Journal officiel.

L

L1, L2, L3	Licence LMD : première, deuxième, troisième année.
L	Littéraire (baccalauréat général).
LCPC	Laboratoire central des Ponts et Chaussées.
LEGT/LGT	Lycée d'enseignement général et technologique.
LFI	Loi de finances initiale.
LMD	Licence-master-doctorat.
LNE	Laboratoire national d'essais et de métrologie.
Lof	Loi organique relative aux lois de finances (1er août 2001).
LP	Lycée professionnel (ex-LEP).
LPA	Lycée professionnel agricole.
LPO	Lycée polyvalent.
LRU	(Loi relative aux) libertés et responsabilités des universités.
LV (1, 2, 3, R)	Langue vivante (première, deuxième, troisième, renforcée).

M

M1, M2	Master LMD : première, deuxième année.
MA	Maître auxiliaire.
MAAF	Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.
MBA	Master of Business Administration.
MC4, MC5	Mention complémentaire (à un diplôme de niveau IV, de niveau V).
MCF	Maître de conférences.
MDPH	Maison départementale des personnes handicapées.
MEN	Ministère de l'éducation nationale.
MESR	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.
MFR	Maison familiale rurale.
MGIEN	Mission générale à l'insertion de l'éducation nationale.
Mies	Mission interministérielle enseignement scolaire.
Mires	Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur.
MI-SE	Maître d'internat - surveillant d'externat.
MPS	Méthodes et pratiques scientifiques.

N

NAF	Nomenclature d'activités française.
NFI	Nouvelles formations d'ingénieurs (remplacé par FIP).
NSF	Nomenclature des spécialités de formation.

O

OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques.
Ocpa	Organisme paritaire collecteur agréé.
Octa	Organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage
OI	Organisations internationales.
OMS	Organisation mondiale de la santé.
Onera	Office national d'études et de recherches aérospatiales.
Onisep	Office national d'information sur les enseignements et les professions.
Opc	Organisme paritaire collecteur agréé.
OPCA-CIF	Organisme paritaire collecteur agréé au titre du congé individuel de formation.
ORS	Obligation réglementaire de service.

P

PACES	Première année commune des études de santé
PAF	Plan académique de formation (formation continue des enseignants).
PAI	Projet d'accueil individualisé.
PCEM	Premier cycle des études médicales.
PCEP	Premier cycle des études pharmaceutiques.
PCS	Professions et catégories sociales.
PE	Professeur des écoles.
PEGC	Professeur d'enseignement général de collège.
Peps	Professeur d'éducation physique et sportive.
PFEG	Principes fondamentaux de l'économie et de la gestion.
PHU	Praticien hospitalo-universitaire.
PIB	Produit intérieur brut.
Pisa	Programme for International Student Assessment (programme international pour l'évaluation des élèves).
PLF	Projet de loi de finances.
PLP	Professeur de lycée professionnel.
PME	Petites et moyennes entreprises.
PMI	Petites et moyennes industries.
PPS	Projet personnalisé de scolarité.
Pr	Secteur privé.
Prag	Professeur agrégé.
PRCE	Professeur certifié.
PRDF	Plan régional de développement des formations.
PU	Professeur des universités.
Pu	Secteur public.

Q

QCM	Questionnaire à choix multiples.
-----	----------------------------------

R

RAEP	Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.
RAR	Réseaux ambition réussite.
Rased	Réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.
RCE	Responsabilités et compétences élargies (universités).
R&D	Recherche et développement.
REP	Réseau d'éducation prioritaire.
RF	Recherche et formation.
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles.
RPP	Répensement rénové de la population.
RRS	Réseau de réussite scolaire.

S

S	Scientifique (baccalauréat général).
SA	Section d'apprentissage.
SAENES	Secrétaire administratif de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

SDHO	Surface développée hors œuvre.
Segpa	Section d'enseignement général et professionnel adapté (ex-SES et GCA).
SEP	Section d'enseignement professionnel.
SES	Sciences économiques et sociales. Également : section d'éducation spécialisée (devenue Segpa).
SET	Section d'enseignement technologique.
SI	Sciences de l'ingénieur.
SIES	(Sous-direction des) systèmes d'information et des études statistiques (MESR).
Sifa	Système d'information sur la formation des apprentis.
Sise	Système d'information sur le suivi de l'étudiant.
Sivis	Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (remplace l'enquête Signa).
SMS	Sciences médico-sociales (remplacé par ST2S).
Staps	Sciences et techniques des activités physiques et sportives (universités).
STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (ex-STAE et STPA).
ST2S	Sciences et technologies de la santé et du social (ex-SMS).
STG	Sciences et technologies de la gestion (ex-STT).
STI	Sciences et technologies industrielles.
STI2A	Sciences et technologies du design et des arts appliqués.
STI2D	Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable.
STL	Sciences et technologies de laboratoire (chimie/biologie).
STS	Section de technicien supérieur.
STT	Sciences et technologies tertiaires (remplacé par STG).
SVT	Sciences de la vie et de la Terre.

T

TBI	Tableau blanc interactif.
TED	Troubles envahissants du développement.
TIC	Technologies d'information et de communication.
Tice	Technologies d'information et de communication pour l'enseignement.
TMD	Techniques de la musique et de la danse.
TNI	Tableau numérique interactif.
TOM	Territoires d'outre-mer : voir page 2.

U

UAI	Unité administrative immatriculée.
UC	Unité capitalisable.
UE	Union européenne (ex-CEE puis CE).
UFR	Unité de formation et de recherche (ex-UER).
Ulis	Unité localisée pour l'inclusion scolaire (anciennement dénommée Upi).
Unedic	Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce.
Unesco	United Nations Educational Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations-unies pour l'éducation, la science et la culture).
UNSS	Union nationale du sport scolaire.
Upi	Unité pédagogique d'intégration.
UT	Université de technologie.

V

VAE	Validation des acquis de l'expérience.
VAP	Validation des acquis professionnels.
VS	Vie scolaire.

Z

Zauer	Zone en aire urbaine et en aire d'emploi de l'espace rural.
ZEAT	Zone d'étude et d'aménagement du territoire.
ZEP	Zone d'éducation prioritaire.
ZUS	Zone urbaine sensible.

1 LE SYSTEME ÉDUCATIF

Notes d'information

- 11.23 « L'accompagnement éducatif dans les collèges publics en 2008-2009 », décembre 2011.
12.01 « Les élèves arrivants non francophones en 2010-2011 », mars 2012.
12.10 « La scolarisation des jeunes handicapés », mai 2012.

Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 7144 « Le personnel de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 31 janvier 2012 ».
7145 « Les enseignants des classes privées sous contrat dans les écoles du premier degré et les établissements du second degré au 31 janvier 2012 ».

2 LES ÉTABLISSEMENTS

Notes d'information

- 07.05 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2006 dans les écoles publiques et privées », février 2007.
07.24 « L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2005-2006 », mai 2007.
08.01 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2007 dans les écoles publiques et privées », janvier 2008.
08.34 « Les actes de violence recensés par SIVIS dans les établissements du second degré en 2007-2008 », décembre 2008.
09.09 « Les réseaux « ambition réussite » - État des lieux en 2006-2007 », mai 2009.
09.18 « L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2006-2007 », juin 2009.
09.22 « Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2008-2009 », octobre 2009.
10.04 « Les élèves du premier degré aux rentrées 2008 et 2009 dans les écoles publiques et privées », mars 2010.
10.08 « L'absentéisme des élèves dans le second degré en 2007-2008 », avril 2010.
10.20 « Les actes de violence recensés dans les établissements publics des premiers et second degrés en 2009-2010 », novembre 2010.
11.09 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2010 dans les écoles publiques et privées », avril 2011.
11.10 « Les élèves du second degré à la rentrée 2010 dans les établissements publics ou privés », juin 2011.
11.13 « Les actes de violence recensés dans les établissements publics du second degré en 2010-2011 », octobre 2011.
11.14 « Résultats de la première enquête nationale de victimation au sein des collèges publics au printemps 2011 », octobre 2011.
11.15 « La dépense par élève ou étudiant en France et dans l'OCDE », octobre 2011.
11.22 « L'absentéisme des élèves dans le second degré public en 2008-2009 et 2009-2010 », décembre 2011.
11.26 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2011 dans les écoles publiques et privées », décembre 2011.
11.27 « Les élèves du second degré à la rentrée 2011 dans les établissements publics et privés », décembre 2011.
12.08 « L'absentéisme des élèves dans le second degré public en 2010-2011 », mai 2012.

3 LES ÉLÈVES DU PREMIER DEGRÉ

Notes d'information

- 07.05 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2006 dans les écoles publiques et privées », février 2007.
- 07.23 « La scolarisation des enfants et adolescents handicapés », mai 2007.
- 08.01 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2007 dans les écoles publiques et privées », janvier 2008.
- 10.04 « Les élèves du premier degré aux rentrées 2008 et 2009 dans les écoles publiques et privées », mars 2010.
- 11.09 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2010 dans les écoles publiques et privées », juin 2011.
- 11.18 « La santé des enfants en grande section de maternelle », décembre 2011.
- 11.26 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2011 dans les écoles publiques et privées », décembre 2011.
- 12.10 « La scolarisation des jeunes handicapés », mai 2012.

4 LES ÉLÈVES DU SECOND DEGRÉ

Notes d'information

- 05.26 « Les langues vivantes dans le second degré en 2004 », septembre 2005.
- 07.06 « Les élèves du second degré dans les établissements publics ou privés à la rentrée 2006 », février 2007.
- 08.02 « Les élèves du second degré à la rentrée 2007 dans les établissements publics ou privés », janvier 2008.
- 08.13 « Le suivi et le devenir des élèves accueillis en classes et ateliers-relais - 2005-2006 », mars 2008.
- 08.16 « Disparités et parcours en classes préparatoires », mars 2008.
- 09.04 « Le suivi et le devenir des élèves accueillis en classes et ateliers relais. Année scolaire 2006-2007 », mars 2009.
- 09.08 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2008 dans les écoles publiques et privées », mai 2009.
- 10.03 « Les élèves du second degré à la rentrée 2009 dans les établissements publics ou privés », février 2010.
- 10.13 « Les bacheliers du panel 1995 : évolution et analyse des parcours », septembre 2010.
- 11.10 « Les élèves du second degré à la rentrée 2010 dans les établissements publics ou privés », juin 2011.
- 11.15 « La dépense par élève ou étudiant en France et dans l'OCDE », octobre 2011.
- 11.17 « L'éducation à la santé dans les établissements du second degré (2008-2009) », décembre 2011.
- 11.20 « L'évolution sur trois ans des élèves accueillis en dispositifs relais - Années scolaires 2007-2008, 2008-2009 et 2009-2010 », décembre 2011.
- 11.27 « Les élèves du second degré à la rentrée 2011 dans les établissements publics et privés », décembre 2011.
- 12.03 « Résultats définitifs de la session 2011 du baccalauréat », avril 2012.
- 12.10 « La scolarisation des jeunes handicapés », mai 2012.
- 12.14 « Les pratiques éducatives et pédagogiques des enseignants auprès des élèves accueillis en dispositif relais l'année 2009-2010 », juillet 2012.

Notes d'information « Enseignement supérieur et recherche » (ESR)

- 12.05 « Les parcours dans l'enseignement supérieur : devenir après le baccalauréat des élèves entrés en sixième en 1995 », juin 2012.

5 LES APPRENTIS

Notes d'information

- 09.21 « L'apprentissage poursuit son essor en 2007 », juillet 2009.
10.09 « La validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2008 », mai 2010.
11.01 « La croissance de l'apprentissage marque une pause en 2008 et 2009 », janvier 2011.

6 LES ÉTUDIANTS

Notes d'information

- 08.20 « Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles. Croissance soutenue des effectifs à la rentrée 2007 », juin 2008.
08.30 « Les étudiants dans les écoles de management en 2007-2008. Croissance soutenue des effectifs », novembre 2008.
09.02 « La mobilité des étudiants », février 2009.
11.15 « La dépense par élève ou étudiant en France et dans l'OCDE », octobre 2011.

Notes d'information « Enseignement supérieur et recherche » (ESR)

- 10.01 « Les étudiants inscrits dans les universités publiques françaises en 2008-2009 », février 2010.
10.03 « Profil des nouveaux bacheliers entrant dans les principales filières du supérieur. Évolution 2000-2008 », mars 2010.
10.04 « Les étudiants en sections de techniciens supérieurs. Année 2009-2010 », mars 2010.
10.09 « Les étudiants inscrits dans les universités publiques françaises en 2009-2010 », octobre 2010.
10.10 « Résultats provisoires du baccalauréat – Session de juin 2010 », juillet 2010.
11.02 « Les écoles d'ingénieurs publiques et privées. Vingt ans d'évolution entre les rentrées 1988 et 2008 », février 2011.
11.03 « Les étudiants dans les instituts catholiques – Forte augmentation des effectifs à la rentrée 2009 », février 2011.
11.04 « Les étudiants en sections de techniciens supérieurs - Rentrée 2012 », février 2011.
11.07 « Les écoles d'ingénieurs en 2009-2010 », mai 2011.
11.08 « Les bacheliers 2008 : où en sont-ils à la rentrée 2009 », mai 2011.
11.09 « Que deviennent les étudiants qui s'inscrivent en PCEM1 », mai 2011.
11.10 « Formations artistiques, culturelles et de communication », juin 2011.
11.11 « Flux internationaux d'étudiants : quatre fois plus nombreux qu'en 1975 », juillet 2011.
11.14 « Les effectifs d'étudiants dans le supérieur en 2010 : l'augmentation se poursuit », novembre 2011.
11.15 « Les étudiants inscrits dans les universités publiques françaises en 2010-2011 », novembre 2011.
11.16 « Projections des effectifs dans l'enseignement supérieur pour les rentrées de 2011 à 2020 », novembre 2011.
12.02 « Les étudiants en classes préparatoires aux grandes écoles - Rentrée 2011 », avril 2012.
12.04 « Les bacheliers professionnels dans l'enseignement supérieur », juin 2012.
12.05 « Les parcours dans l'enseignement supérieur : devenir après le baccalauréat des élèves entrés en sixième en 1995 », juin 2012.
12.06 « L'insertion professionnelle des diplômés de l'université », juin 2012.
12.07 « Les nouveaux bacheliers inscrits en licence à la rentrée 2011 », juillet 2012.

Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 7110 « Effectifs de l'enseignement supérieur de 1990-1991 à 2009-2010. Public, Privé ».

- 7117 « Classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Année universitaire 2010-2011. Public, Privé ».
- 7118 « Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Année universitaire 2010-2011. Public, Privé ».
- 7122 « Effectifs universitaires. Tableaux divers universités et CUFR. Année universitaire 2008-2009. Public ».
- 7135 « Écoles d'ingénieurs. Effectifs des élèves en 2010-2011. Diplômes délivrés en 2010, à l'issue de l'année scolaire 2009-2010. Public, privé ».
- 7141 « Classes préparatoires aux grandes écoles. Tableaux récapitulatifs. Année universitaire 2011-2012. Public, Privé ».
- 7142 « Sections de techniciens supérieurs, préparations diverses post-baccalauréat. Tableaux récapitulatifs. Année universitaire 2011-2012. Public, Privé ».
- 7146 « Effectifs (les) de l'enseignement supérieur de 1990-1991 à 2011-2012. Public, privé ».
- 7147 « Effectifs universitaires : tableaux divers ; public, 2011-2012. Universités et CUFR ».
- 7148 « Effectifs universitaires : tableaux divers. Établissements assimilés : UT, INP, autres. Effectifs par discipline, sexe, nouveaux entrants, nouveaux bacheliers ; par PCS ; année d'études. Public, 2011-2012 »
- 7149 « Effectifs universitaires en cursus licence : universités et CUFR ; par discipline, diplôme préparé et année d'études, secteur disciplinaire – Public – 2011-2012 ».
- 7150 « Effectifs universitaires en cursus master : universités et CUFR ; par discipline, diplôme préparé et année d'études, secteur disciplinaire – Public – 2011-2012 ».
- 7151 « Effectifs universitaires en cursus master : universités et CUFR ; par discipline, diplôme préparé et année d'études, secteur disciplinaire – Public – 2011-2012 ».
- 7152 « Effectifs dans les instituts universitaires de technologie, 2011-2012 ».

7 LA FORMATION CONTINUE

Notes d'information

- 10.05 « La formation continue universitaire offre des stages de plus en plus courts en 2007 », mars 2010.
- 11.02 « Une présence plus affirmée des entreprises dans la formation continue universitaire entre 2003 et 2008 », janvier 2011.
- 11.04 « Diplômes du second degré technologique et professionnel : la demande de VAE reste très concentrée », janvier 2011.
- 11.08 « La formation continue universitaire accentue son caractère professionnalisant en 2008 », avril 2011.
- 12.07 « La formation continue universitaire poursuit sa croissance en 2009 », mai 2012.

8 RÉSULTATS, DIPLÔMES, INSERTION

Notes d'information

- 06.22 « Les écoles d'ingénieurs publiques et privées », août 2006.
- 07.18 « Les nouveaux inscrits en IUT à la rentrée 2005-2006 et la réussite en DUT », mai 2007.
- 07.33 « Diplôme national du brevet, session 2006. Quatre élèves sur cinq l'obtiennent », juillet 2007.
- 08.19 « Résultats définitifs de la session 2007 du baccalauréat », juin 2008.
- 08.24 « Résultats des BTS. Session 2007 », juillet 2008.
- 08.30 « Les étudiants dans les écoles de management en 2007-2008. Croissance soutenue des effectifs », novembre 2008.
- 08.37 « Méthodologie de l'évaluation des compétences de base en français et en mathématiques en fin d'école et en fin de collège », décembre 2008.
- 09.10 « Résultats définitifs de la session 2008 du baccalauréat », mai 2009.

- 09.28 « Les diplômes de l'enseignement professionnel – Session 2008 », décembre 2009.
- 10.05 « La formation continue universitaire offre des stages de plus en plus courts en 2007 », mars 2010.
- 10.06 « Résultats définitifs de la session 2009 du baccalauréat », avril 2010.
- 10.09 « La validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2008 », mai 2010.
- 10.10 « Résultats provisoires du baccalauréat. France métropolitaine et DOM. Session de juin 2010 », juillet 2010.
- 10.11 « Les évaluations en lecture dans le cadre de la Journée d'appel de préparation à la défense – Année 2009 », août 2010.
- 10.12 « La baisse des sorties sans qualification », août 2010.
- 10.15 « Les apprentis en 2009 : une insertion professionnelle plus difficile », octobre 2010.
- 11.02 « Une présence plus affirmée des entreprises dans la formation continue universitaire entre 2003 et 2008 », janvier 2011.
- 11.03 « La validation des acquis dans les établissements de l'enseignement supérieur en 2009 », janvier 2011.
- 11.04 « Diplômes du second degré technologique et professionnel : la demande de VAE reste très concentrée », janvier 2011.
- 11.05 « Les compétences des élèves en sciences expérimentales en fin d'école primaire », janvier 2011.
- 11.06 « Les compétences des élèves en sciences expérimentales en fin de collège », janvier 2011.
- 11.07 « Résultats définitifs de la session 2010 du baccalauréat », mars 2011.
- 11.08 « La formation continue universitaire accentue son caractère professionnalisant en 2008 », avril 2011.
- 11.11 « Résultats provisoires du baccalauréat -Session de juin 2011 », juillet 2011.
- 11.16 « Compréhension de l'écrit en fin d'école – Évolution de 2003 à 2009 », novembre 2011.
- 11.19 « L'expérimentation d'un enseignement intégré de science et de technologie (EIST) en classes de sixième et de cinquième en 2008-2009 », décembre 2011.
- 11.21 « Intégrer le marché du travail avec un faible niveau d'études : des situations académiques contrastées », décembre 2011.
- 11.28 « Les évaluations en lecture dans le cadre de la Journée défense et citoyenneté - Année 2010 », décembre 2011.
- 11.30 « La validation des acquis de l'expérience (VAE) dans les établissements d'enseignement supérieur en 2011 », décembre 2011.
- 11.31 « Les effets de l'expérimentation "Cours le matin, sport l'après-midi" – Année scolaire 2010-2011 », décembre 2011.
- 12.02 « Diplôme national du brevet, session 2011 - Une réussite qui se stabilise », avril 2012.
- 12.03 « Résultats définitifs de la session 2011 du baccalauréat », avril 2012.
- 12.04 « L'évolution des compétences en langues des élèves en fin d'école de 2004 à 2010 », avril 2012.
- 12.05 « L'évolution des compétences en langues des élèves en fin de collège de 2004 à 2010 », avril 2012.
- 12.06 « Diplômes technologiques et professionnels : 19 900 candidats à la VAE en 2010 », avril 2012.
- 12.09 « Insertion des jeunes sur le marché du travail : évolution récente du chômage selon le niveau de diplôme », mai 2012.
- 12.11 « Les compétences en langues étrangères des élèves en fin de scolarité obligatoire », juin 2012.
- 12.12 « Résultats provisoires du baccalauréat – France métropolitaine et DOM – Session 2012 », juillet 2012.
- 12.13 « Les évaluations en lecture dans le cadre de la Journée défense et citoyenneté – Année 2011 », juillet 2012.

Notes d'information « Enseignement supérieur et recherche » (ESR)

- 11.08 « Les bacheliers 2008 – Où en sont-ils à la rentrée 2009 », mai 2011.
- 11.09 « Que deviennent les étudiants qui s'inscrivent en PCEM1 », mai 2011.
- 12.05 « Les parcours dans l'enseignement supérieur : devenir après le baccalauréat des élèves entrés en sixième en 1995 », juin 2012.

12.06 « L'insertion professionnelle des diplômés de l'université », juin 2012.

Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

7100 « Résultats définitifs du baccalauréat général. Session 2009 ».
7101 « Résultats définitifs du baccalauréat technologique. Session 2009 ».
7102 « Résultats définitifs du baccalauréat professionnel. Session 2009 ».
7132 « Résultats définitifs du baccalauréat général. Session 2010 ».
7133 « Résultats définitifs du baccalauréat technologique. Session 2010 ».
7134 « Résultats définitifs du baccalauréat professionnel. Session 2010 ».
7138 « Résultats définitifs du baccalauréat général. Session 2011 ».
7139 « Résultats définitifs du baccalauréat technologique. Session 2011 ».
7140 « Résultats définitifs du baccalauréat professionnel. Session 2011 ».

9 LES PERSONNELS

Notes d'information

02.32 « Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 2000-2001 », juillet 2002.
02.43 « Temps de travail des enseignants du second degré en 2002 », octobre 2002.
07.28 « Concours national de recrutement de professeurs des écoles – Session 2006 », juin 2007.
07.34 « Les concours de recrutement des enseignants du second degré – Session 2006 », juillet 2007.
08.03 « Les professeurs de langues vivantes », janvier 2008.
08.21 « Les concours de recrutement des personnels enseignants du second degré public. Session 2007 », juin 2008.
08.22 « Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 2007-2008 », juin 2008.
08.29 « La taille des structures pédagogiques dans les établissements du second degré à la rentrée 2007 », octobre 2008.
09.12 « Concours de recrutement de professeurs des écoles – Session 2007 », mai 2009.
09.26 « Les concours de recrutement des personnels enseignants du second degré public – Session 2008 », décembre 2009.
10.19 « Concours de recrutement de professeurs des écoles – Session 2009 », novembre 2010.
11.24 « Les concours de recrutement de personnels enseignants du second degré dans l'enseignement public et privé », décembre 2011.
11.25 « Concours de recrutement de professeurs des écoles dans l'enseignement public – Session 2010 », décembre 2011.
12.14 « Les pratiques éducatives et pédagogiques des enseignants auprès des élèves accueillis en dispositif relais l'année 2009-2010 », juillet 2012.

Notes d'information «Enseignement supérieur et recherche» (ESR)

11.06 « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur en 2009-2010 », mai 2011.
12.08 « Les personnels enseignants de l'enseignement supérieur - 2010-2011 », juillet 2012.

Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

7011 « Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ».
7043 « Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Session 2006 ».
7063 « Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Session 2007 ».

- 7092 « Concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Session 2008 ».
- 7098 « Personnel de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 31 janvier 2010. Public. Année 2009-2010 ».
- 7099 « Enseignants des classes privées sous contrat dans les écoles du 1^{er} degré et les établissements du 2nd degré au 31 janvier 2010 ».
- 7111 « Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation. Session 2009 ».
- 7120 « Le personnel de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 31 janvier 2011 ».
- 7121 « Les enseignants des classes privées sous contrat dans les écoles du premier degré et les établissements du second degré au 31 janvier 2011 ».
- 7131 « Les concours de recrutement des personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ».
- 7144 « Le personnel de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 31 janvier 2012 ».
- 7145 « Les enseignants des classes privées sous contrat dans les écoles du premier degré et les établissements du second degré au 31 janvier 2012 ».

10 BUDGET, COÛTS ET FINANCEMENTS

Notes d'information

- 07.41 « Le coût de l'éducation en 2006. Évaluation provisoire du compte », décembre 2007.
- 09.13 « Coût de l'éducation en 2007 – Évaluation provisoire du compte », mai 2009.
- 10.01 « Coût de l'éducation en 2008 – Évaluation provisoire du compte », janvier 2010.
- 10.03 « Les élèves du second degré à la rentrée 2009 dans les établissements publics ou privés », février 2010.
- 10.04 « Les élèves du premier degré aux rentrées 2008 et 2009 dans les écoles publiques et privées », mars 2010.
- 10.05 « La formation continue universitaire offre des stages de plus en plus courts en 2007 », mars 2010.
- 10.06 « Résultats définitifs de la session 2009 du baccalauréat », avril 2010.
- 10.09 « La validation des acquis dans l'enseignement supérieur en 2008 », mai 2010.
- 10.21 « Coût de l'éducation en 2009 – Évaluation provisoire du compte », décembre 2010.
- 11.15 « La dépense par élève ou étudiant en France et dans l'OCDE », octobre 2011.
- 11.12 « Les comptes des EPLE : évolution comparée entre 1998 et 2009 », octobre 2011.
- 11.29 « Le coût de l'éducation en 2010. Évaluation provisoire du compte », décembre 2011.

Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 7097 « Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur. Public, privé, 2009-2010 ».
- 7119 « Statistiques des boursiers de l'enseignement supérieur. Public, Privé, 2010-2011 »

11 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Notes recherche

- 09.03 « Recherche et développement en France en 2006 – Premières estimations pour 2007 », février 2009.
- 09.27 « R&D : le potentiel des entreprises de taille intermédiaire », décembre 2009.

Notes d'information « Enseignement supérieur et recherche » (ESR)

- 10.05 « Dépenses de recherche et développement en France en 2007 – Premières estimations pour 2008 », juin 2010.
- 11.01 « Dépenses de recherche et développement en France en 2008 – Premières estimations pour 2008 », février 2011.

- 11.05 « Les chercheurs en entreprise – Forte augmentation sur la période 1997-2007 », avril 2011.
11.12 « Les profils régionaux de la recherche en 2008 », août 2011.
11.13 « Dépenses de recherche et développement en France en 2009 - Premières estimations pour 2010 », octobre 2011.
12.01 « Dans une économie tournée vers les services, la recherche industrielle française reste dynamique », avril 2012.
12.03 « Les collectivités territoriales dans le financement de la Recherche et Technologie », mai 2012.
12.09 « Un déficit d'effort de recherche des entreprises françaises ? Comparaison France-Allemagne », juillet 2012.

12 L'OUTRE-MER

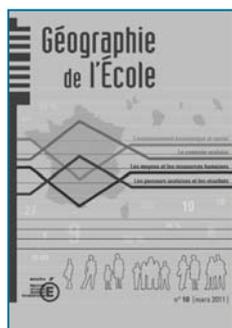
Notes d'information

- 07.05 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2006 dans les écoles publiques et privées », février 2007.
« Les élèves du premier degré à la rentrée 2007 dans les écoles publiques et privées », janvier 2008.
08.01
09.28 « Les diplômés de l'enseignement professionnel – Session 2008 », décembre 2009.
10.04 « Les élèves du premier degré aux rentrées 2008 et 2009 dans les écoles publiques et privées », mars 2010.
10.06 « Résultats définitifs de la session 2009 du baccalauréat », avril 2010.
11.07 « Résultats définitifs de la session 2010 du baccalauréat », mars 2011.
11.09 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2010 dans les écoles publiques et privées », avril 2011.
11.10 « Les élèves du second degré à la rentrée 2010 dans les établissements publics ou privés », juin 2011.
11.26 « Les élèves du premier degré à la rentrée 2011 dans les écoles publiques et privées », décembre 2011.
11.27 « Les élèves du second degré à la rentrée 2011 dans les établissements publics et privés », décembre 2011.

Tableaux statistiques (uniquement en version électronique)

- 7098 « Personnel de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 31 janvier 2010. Public. Année 2009-2010 ».
7110 « Effectifs de l'enseignement supérieur de 1990-1991 à 2009-2010. Public, privé ».
7144 « Le personnel de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur au 31 janvier 2012 ».
7145 « Les enseignants des classes privées sous contrat dans les écoles du premier degré et les établissements du second degré au 31 janvier 2012 ».

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance du ministère de l'éducation nationale propose diverses publications présentant les données statistiques complètes résultant d'enquêtes systématiques, mais aussi des séries d'indicateurs analytiques, des articles méthodologiques ou de synthèse, des résultats d'études ou de recherches. Elles permettent, par-delà les données succinctes contenues dans *Repères et références statistiques*, d'aborder de façon plus approfondie le système éducatif de notre pays.



Géographie de l'École présente les principales données du système éducatif dans leurs disparités géographiques : offre de formation, moyen et ressources humaines, parcours scolaires et résultats.



Les articles de la **revue Éducation & formations**, au travers d'études menées par des spécialistes, traitent des grands enjeux de l'éducation, de la formation professionnelle ou de la recherche.



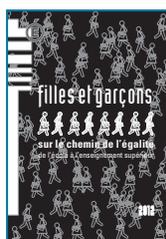
Les Notes d'Information font le point sur un des aspects récurrents ou ponctuels du système éducatif et donne sous forme synthétique l'essentiel des dernières exploitations d'enquêtes et d'études.



Chacun des **Dossiers**, consacré aux résultats d'une étude ou d'une évaluation sur un sujet donné, présente un rapport complet et détaillé sur un des aspects du système éducatif français.



L'état de l'École expose les principales données du système éducatif mises à jour annuellement : une analyse synthétique des coûts, des activités et des résultats de l'École, qui couvre tous les niveaux du système éducatif. Des indicateurs internationaux aident à mieux situer la France par rapport aux autres pays.



Filles et garçons sur le chemin de l'égalité regroupe les principales statistiques sur les parcours scolaires comparés des filles et des garçons : résultats scolaires, choix d'orientation, poursuites d'études après le baccalauréat, insertion professionnelle. Des indicateurs internationaux situent la France au niveau européen et au sein de l'OCDE.

Le centre de documentation de la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance permet d'obtenir des informations statistiques nationales sur le système éducatif :

– par téléphone : les lundi, mercredi et jeudi de 14 h à 16 h 30 (01 55 55 73 58) ;

– par courriel : depp.documentation@education.gouv.fr

Ministère de l'éducation nationale

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

Centre de documentation

Toutes les publications sont en vente par correspondance ou sur place au département de la valorisation et de l'édition

61-65, rue Dutot, 75732 PARIS Cedex 15

 01 55 55 72 04

Fax 01 55 55 72 29

Le lecteur pourra également se les procurer dans les librairies du réseau du **CNDP**, ou à la **Documentation française** (29, quai Voltaire, 75007 PARIS).

[RERS 2012]

Des **repères** concernant tous les aspects de l'appareil de formation, des **références** indiscutables.

Un vaste ensemble d'informations statistiques selon une présentation unique : des textes clairs et synthétiques commentant les tableaux statistiques, cartes et graphiques. Les définitions, les sources, les références documentaires et la table des sigles en font un outil indispensable.

Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche s'adresse à tous les publics : enseignants, chercheurs, étudiants, journalistes...

Repères et références statistiques édition 2012 présente les données statistiques de l'année 2011-2012.

collection

Repères et références statistiques 2012

éditeur

DEPP

date de parution

Septembre 2012

périodicité

Annuelle

pour plus d'information

www.education.gouv.fr

conception graphique

Corinne Jadas

impression

Ovation / 4 500 exemplaires



9 782110 993687

26 euros

n° ISSN / ISBN

1635-9089 / 978-2-11-099368-7



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE